

G. J. Tacheron


NOUVELLE
RELATION
DE LA
VILLE
ET
REPUBLIQ
DE
VENISE.
PAX
TIBI
MAR
CE.
EVAN
GE
LISTA
MEUS.
J: Goeree
à Utrecht Chez GUILLAUME van POOLSUM. 1709.

NOUVELLE RELATION DE LA VILLE & REPUBLIQUE DE VENISE,

Divisée en trois parties, dont la premiere contient son

HISTOIRE GENERALE:

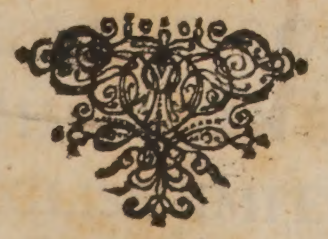
La seconde traite du

GOUVERNEMENT & des MOEURS de la Nation:

Et la troisieme donne connoissance de toutes les

FAMILLES PATRICES,

employées dans le Gouvernement.



A UTRECHT,
Chez GUILLAUME van POOLSUM,
Marchand Libraire. 1709.



A MONSIEUR

MONSIEUR

JEAN SERVAIS MILAN-VISCONTI,

CHANOINE DE L'EGLISE IMPERIALE DE Ste MARIE D'UTRECHT.

MONSIEUR,

La connoiſſance de l'Hiſtoire & des meurs des Nations étrangeres fut toûjours éſtimée un des moyens les plus faciles & les plus ſeurs pour aquérir cette prudence, qui fait l'ornement & le lien de la Société Civile. C'eſt pour la poſſeder qu'on l'étudie dans les livres, & qu'on cherche à s'en inſtruire dans les voyages. La Jeuneſſe étant la ſaiſon propre pour vaquer aux uns & aux autres, il ne faut pas s'étonner ſi on lui preſente des Rélations, qui abbregent de plus grandes lectures, & qui racontent ce qu'on voit dans les Pays étrangers, à ceux qui ont naturellement du goût pour cette ſorte de

connoiſſances. Je viens, *Monſieur*, vous faire un preſent de cette nature, dans la penſée que vous entretenant de l'étude, & vous préparant à connoitre bientôt par vôtre propre expérience, le genie & les mœurs des divers Peuples de l'Europe, que vous verrez en voyageant, vous ne deſagréres pas une ébauche de ma main des révolutions & des coutumes d'un Etat, qui eſt un des objets qui piquent le plus la curioſité publique. L'Italie a de tout temps attiré toutes les Nations de l'Univers. Elles y ont cherché & trouvé le goût du meilleur & du plus fin dans les manieres, & même dans les Arts & les Sçiences: Mais Veniſe en particulier fut toûjours conſidérée comme l'école la plus ſçavante de ces ſublimes inſtructions, où tous les Princes de l'Univers, & chacun à proportion de ſa qualité, prend des leçons dans la conduite de l'Auguſte Senat, qui

la gouverne. Ce n'eſt que dans la vûe de montrer la porte de cette célébre Academie, & nullement pour en expliquer les Préceptes & les Théoremes, que je me mets ſur le rang des Ecrivains. Quelques autres l'ont voulu faire, & n'y ont reuſſi qu'à leur confuſion. Je me contente d'y appeller les Curieux, en leur décrivant quelques uns des aggréments, qui paroiſſent au dehors, & cela par une eſpece de néceſſité que m'impoſe la fortune, que j'ay eû de demeurer aſſéz long temps dans cet admirable ſéjour pour en concevoir une éſtime raiſonnable. L'aquit d'une autre obligation m'oblige, *Monſieur*, à vous dedier mon travail. Auſſi étranger en Hollande que je l'étois en Italie je conte pour une fortune particuliere d'avoir rencontré dans votre amitié une ombre, ſous laquelle j'ay pû rendre agiſſante cette douce oiſiveté, qui ſert de mo-

tif

tif aux personnes prévenues des mêmes inclinations que moi, à s'appliquer à ce travail, qui produit des fruits semblables à ceux que je vous presente. J'ay ébauché d'autres ouvrages dans ce même genre d'occupations, pour l'acheminement desquels vous m'avez fourni les secours qui m'étoient necessaires, & que j'aurois pû difficilement recouvrer ailleurs. Et que pouvois-je moins, que d'en faire un aveu public & de vous en temoigner ma reconnoissance ? Je n'ay point eû de peine à obtenir ces obligeants secours que vous avez été disposé à me fournir, dés que vous avez connu mes souhaits : Mais j'ay dû combattre vôtre modestie, & luy faire violence, quand apres avoir eû connoissance de la grandeur de vôtre extraction, j'ay voulu en parler en public, & l'exposer à l'éstime & à la vénération qu'elle mérite. Le nom que vous portéz de

Milani n'eſt qu'un ſurnom, dont *Matthias Viſconti* ſe couvrit il y a quelques ſiecles, lorſque Charles VIII. Roy de France reſolu de faire valoir des droits en Italie qu'on lui perſuadoit étre légitimes, paſſa dans la Lombardie, & par la terreur des changements qu'il alloit cauſer, obligea ce Seigneur, arriere-petit-fils de *Bernabô Viſconti* Oncle de *Jean Galeace* premier Duc de Milan, de transferer ſon ſéjour dans les Pays-Bas.

Chacun ſçait que Bernabô n'ayant pas ſçû ſe ménager avec ſon Neveu dans la poſſeſſion par indivis de la Seigneurie de Milan qu'il vouloit attirer toute à ſoy & à ſa ſeule famille, en fut privé & ſa poſterité diſſipée; Ce qui fut cauſe qu'à l'extinction de la Branche dominante par la mort de Philippe-Marie, fils puiſné de Jean Galeace, & dernier Duc de Milan, elle ne fut point en état de faire valoir

loir ſes raiſons. *Matthieu* trouvoit ſa famille établie en Aſte, où ſon Pere *Jean Viſconti* s'étoit retiré par ordre de Jean Galeace I. Duc de Milan avec un leger entretien, pour ne point participer au malheur de *Louis* ſon Ayeul & de Bernabô ſon Bis-Ayeul, morts tous deux en priſon, & en punition de cette fatale compétence. Il conſervoit dans cette éclypſe de fortune, l'éclat tout entier de ſa dignité, toûjours vivante dans les droits du ſang, qu'aucune violence ne peut ravir: Mais obſcurci par ce nouveau nuage de guerre & de révolutions, il jugea à propos de changer de Ciel, & de paſſer dans ces Provinces, où la voix publique ne ceſſa point de reconnoître dans ſa perſonne & dans celle de ſes ſucceſſeurs, ſa deſcendance des *Seigneurs de Milan*, dont elle leur fit même un nom particulier, afin que la gloire de leur

 illu-

illustre Origine ne put cesser d'étre connue, & de leur étre propre, tant qu'ils auroient de la postérité. Vôtre quatrieme Ayeul *Guillaume* Visconti étoit fils immediat de ce Matthieu, dit *Milan*, & *Jean* vôtre Tris-ayeul fut Pere de *Daniel*, celui-ci d'un autre *Jean* & ce Jean de vôtre Pere, de même nom que vôtre Bisayeul. Sans chercher à se produire, ces Prédécesseurs ont porté leur nom, & l'éclat de leur extraction en divers lieux des Pays-Bas, où ils se sont multipliés. Ce n'est point dans le seul Duché de Brabant, & dans la seule Mairie de Bois-leduc, où Mathieu & son fils Guillaume terminerent leurs Jours, qu'on les a vûs se soutenir par des alliances nobles & qualifiées. Ils ont paru dans le Comté de Flandres; & Jean vôtre Tris-ayeul, petit fils de Matthieu, se maria & mourut à l'Isle, d'où vôtre Bisayeul transporta,

porta, il y après d'un Siecle, ſa branche dans cette Ville d' U-trecht, où perſonne n'a peine à reconnoître la ſucceſſion légitime du Noble ſang qui coule dans vos veines, en réflêchiſſant aux emplois, aux richeſſes, & au traitement, qui le ſoutiennent juſques à preſent dans l'éſtime publique. Ce glorieux patrimoine s'eſt toûjours conſervé dans vôtre Maiſon: Cependant la retenue, & la crainte de ſe diſtinguer dans un Etat, où tous pour mieux conſpirer au bien public, ſemblent ſe dépoüiller de ce qui met de la diſtinction entre les familles, le tenoit caché autant qu'il eſt poſſible. Mais peut on cacher la lumiere, & ne ſe decouvre-t'-elle pas d'elle même, quelque effort qu'on faſſe pour la renfermer? Il eſt même de l'intérêt public dans les Republiques mêmes, que les grands Noms ſoyent connus quand ce ne

ſeroit que pour faire voir à l'Univers qu'entre toutes les plantes, qui paroiſſent égales, il y en a qui ont des racines plus Nobles que les autres, & qui ſe nourriſſent d'un ſuc plus prétieux & plus pur, quoi qu'elles ſemblent le prendre dans le même terrein avec le commun des autres plus ſimples. C'eſt par cette difference muette que dans l'élement même de l'égalité & de la modeſtie, les ſages Republiques ſe moquent du fol empreſſement, qui regne entre les ſujets des Etats Monarchiques, de ſe ſurmonter l'un l'autre à force de titres & de qualités mendiées, & ſouvent achetées à beaux deniers contents, pendant que la plus part auſſi vuides de réalité que de mérite, combattent par leur faſte & par leur orgueil la patience des particuliers, & le bon ordre dans la police, où ils introduiſent une confuſion, qui
enve-

enveloppe le vrai & le faux dans le même mépris. Vôtre famille *Monſieur*, eſt reconnue ce qu'elle eſt par l'oracle même, & à la ſource d'où decoule toute ſorte de grandeurs: C'eſt à dire par des patentes Imperiales, qui l'autoriſent à porter les armes pleines des Viſcontis, & à prendre des titres diſtingués dans le St. Empire. Cette reconnoiſſance eſt reçue par les plus puiſſants & les plus illuſtres Rejettons de la Famille Viſconti de Milan: & cependant au milieu de cette gloire ſi légitimement acquiſe, & ſi hautement autoriſée, vôtre famille s'obſtine à demeurer en quelque façon cachée, & contente de ſervir le Public & de faire du bien au particulier, elle ferme l'oreille aux juſtes acclamations, que mérite ſa qualité & la Nobleſſe de ſon Origine. Vous *Monſieur*, en particulier faites la plus éloquente leçon du monde de cet-

te modeſtie. Dans la premiere fleur de vos ans, environné de tous les avantages de la Fortune, vous vous diſtingués encor plus heureuſement par les aimables qualités de votre Perſonne. On y voit tous les traits de la Jeuneſſe, ordinairement ſi vifs dans ceux de vôtre âge, & de votre condition, adoucis par cet air de modeſtie & de pudeur, qu'on a ſi ſagement appellé la couleur des vertus, parceque ſans elle les vertus mêmes ne ſont que des vices déguiſés ſous de ſpecieuſes apparences. Par un éloignement, qui vous eſt naturel de toute ſorte de diſſimulation & de faſte, vous vous donnez à tous, & faites de vos bonnes qualités un treſor public, où chacun trouve de quoi s'enrichir par vos bons exemples. Appliqué ſans effort, & gai ſans diſſolution, vous ſecondez en toute ſorte d'exercices, l'attente des Maitres, & égalez la vivacité des Ca-

Cavaliers engagés dans la même carriere avec vous. De sorte que le Temps, duquel on a coutume d'attendre la maturité de toutes choses, & particulierement des bonnes qualités, se trouve heureusement prévenu, & ses secours vous sont inutiles par la bonté & la richesse de vôtre Naturel, & par l'attention prématurée que vous apportés à toute votre conduite. Continuez *Monsieur*, dans ce soin, bien seur de posséder un jour dans cette Patrie tous les honneurs proportionés à vôtre qualité. Vous commencez par celui de Chanoine de l'Eglise Imperiale de Ste Marie, que vous venéz d'obtenir, comme compatible & peut étre le seul, que l'âge vous permette de posséder. Vous étes le dixneuvieme de vôtre parenté, qui l'ayez obtenu, & le sisieme de vôtre nom & famille particuliere, entre lesquels vous contez Monsieur vôtre Pere, avant qu'il

qu'il fût reçu au Senat de cette Ville, & quoique ceux-ci pûſſent également aſpirer à tous les autres inſignes Chapitres de cette Ville, il ſemble neantmoins qu'ils ayent eû un motif particulier de rechercher celui-ci, parce qu'il leur fourniſſoit une occaſion continuelle de ſe ſouvenir de la premiere Patrie de leurs Ancêtres plus éloignés. Car qui ne ſçait que l'Egliſe de Ste Marie, auſſi bien que ſon tres-Noble Chapitre, eſt une fondation de l'Empereur Henri IV. qui voulut relever à Utrecht ce que le juſte reſſentiment de ſes armes avoit détruit à Milan, lors qu'il s'y vit obligé de punir l'injuſte reſiſtance que les Milanois d'alors apportoient à reconnoître les droits de ſa Majeſté Imperiale ? Continuez disje, *Monſieur* comme vous avez commencé, bien ſeur d'ajouter par une éclattante reuſſite un nouvel éclat à vôtre famille, qui ſe glorifiera autant

tant de vous avoir produit, que de pouvoir nommer parmi ſes Ayeux des perſonnes honorées de toute ſorte de titres. Je ſçay que tout ceci fait violence à votre retenue; mais pardonnez à ma plume la neceſſité de s'aquiter d'un devoir indiſpenſable d'inſtruire le Public de la vérité quand l'occaſion l'y engage, & continuant à me conſiderer pour quelque choſe qui eſt à vous, aggréez que je me diſe par le ſentiment d'une veritable reconnoiſſance,

MONSIEUR,

Votre tres-humble & tres obeyſſant ſerviteur,

FRESCHOT.



PREFACE.

Il y aura peut être quelques personnes, qui entendant parler d'une Nouvelle Histoire & Rélation de Venise, tiendront pour fort inutile la peine qu'on a prise à composer celle-ci, comme s'il n'y en avoit pas déja beaucoup d'autres. On ne nie pas qu'il n'y ait quelques livres, qui portent le titre d'Histoire de Venise. Monsr. Nani & Monsr. Amelot de la Houssaye l'un en Italien, & l'autre en François ont écrit l'Histoire de Venise; Mais le premier écrit l'Histoire générale de son temps, & la part que sa Rép. y a eû pendant environ

viron 60. ans du siecle passé, & l'autre n'a entrepris que d'éclaircir la forme du Gouvernement particulier de cette Rép. sans donner aucune suite des affaires. Outre les livres de ces deux Autheurs, on en trouve encor d'autres, dans lesquels il est parlé de la Rép. de Venise, mais ils sont ou si diffus ou si abregés en ce qu'ils en disent, que les uns découragent la curiosité, & les autres ne la satisfont que tres-imparfaitement; outre le danger qui accompagne quasi toûjours la lecture de ces derniers, d'y trouver des choses peu seures, & peu conformes à la Vérité. On a donc crû que celui-ci, outre le merite de la nouveauté, contenant d'ailleurs un detail assez circonstantié de plusieurs choses particulieres des derniers temps, pourroit plaire à ceux qui ne veulent sçavoir ni trop ni trop peu de l'Histoire ancienne & moderne. Nôtre siecle est un siecle,

cle, où les petits livres ont fait disparoître les gros Volumes, & où ils se chassent mêmes en quelque maniere les uns les autres. Ils vont comme les modes & n'ont qu'un temps; Et dés que l'edition qu'on en fait est débitée il faut faire d'autres livres sur la même matiere, ou laisser à sec la curiosité des lecteurs, qui se trouvent aujourd'hui de toutes conditions. On ne veut plus se donner la peine d'aller chercher dans les anciens Autheurs ce qu'on veut sçavoir des affaires du monde, & souvent on ne le peut. Outre qu'il faudroit avoir pour cela de grandes Biblioteques, & beaucoup de temps pour s'instruire par une étude réglée, on ne trouveroit dans ces Volumes que ce qui regarde l'Histoire ancienne, & le plus curieux seroit ignoré, sçavoir la connoissance des affaires du temps. Il faut donc quelque chose qui donne une Idée suffisante du passé, & qui instruise du pre-

present jusqu'à pouvoir former un jugement raisonnable de ce qui se passe à nos yeux, d'autant plus que le premier usage qu'on fait de cette connoissance ne consiste guerres qu'a parler dans les entretiens des affaires presentes ou peu éloignées. L'importance pour ceux qui lisent, est de trouver, & pour ceux qui écrivent est d'oser dire la verité par tout. Chacun n'aime pas également cette verité, quoique chacun s'en montre quasi également amoureux. Nous prenons parti, ou par les engagements de la naissance & de la fortune, ou par la prévention du pur caprice; & dès que la chose qu'on nous dit choque nôtre panchant, nous ne la voulons plus reconnoître ni pour vraye ni pour raisonnable. Que faire à cela? Nous ne corrigerons pas la plus grande partie du Genre humain. Si la passion ne nous detourne pas du chemin que nous croyons droit, ou

qu'une

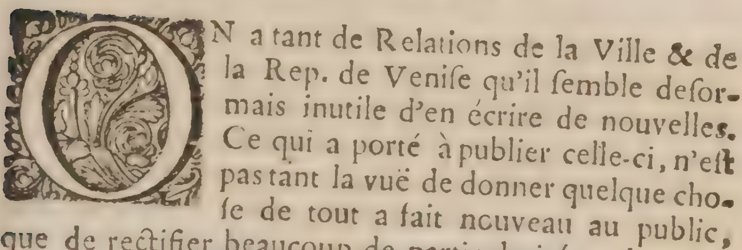
qu'une juſte crainte ne nous empêche pas d'y marcher, ſuivons le, & laiſſons aux autres la liberté de penſer & de dire tout ce qu'il leur plaira de nous. Si l'ingénuité de nôtre conduite, & de nos expreſſions n'eſt pas ſuffiſante à nous concilier l'eſtime du public, en vain employerons nous d'autres moyens pour nous l'acquerir.



NOUVELLE RELATION DE LA VILLE ET REPUBLIQUE DE VENISE.

I. PARTIE.

Contenant l'Histoire de la Ville depuis sa fondation jusqu'à present.



ON a tant de Relations de la Ville & de la Rep. de Venise qu'il semble desormais inutile d'en écrire de nouvelles. Ce qui a porté à publier celle-ci, n'est pas tant la vuë de donner quelque chose de tout a fait nouveau au public, que de rectifier beaucoup de particularités, dont les Ecrivains ne donnent qu'une idée assez confuse, ou dont ils parlent en des termes entierement opposés a la verité. En effet, rien n'est plus hardy que d'entreprendre de donner des relations des pays, de leur Gouvernement, des Meurs de leurs habitants, & de ce qu'ils ont de plus particulier, sur la connoisance superficielle qu'en peut prendre un Etranger en voyageant;

tant parce que le peu de temps qu'il a occasion d'y demeurer n'est pas suffisant pour s'instruire a fond de toutes choses, que par ce que souvent les moyens qu'il employe pour cela, ne sont pas tousjours fort sûrs. Les Relations, que donnent ceux du pays aux Etrangers, se sentent souvent de la dissimulation de la Nation, qui comme chacun sçait, en Italie n'est pas toûjours fort communicative ni fort sincere. Ce n'est guerres qu' apres un long sejour, & apres beaucoup de réflexions faites sur plusieurs cas particuliers qui y arrivent, qu'on peut dire que l'on connoit le genie d'un Peuple, & les vues generales & particulieres de ceux qui le Gouvernent, si tant est encor qu'on ne s'y trompe point. L'habileté d'un Ecrivain qui s'applique a ces sortes de Relations ne consiste pas à sçavoir faire de pompeuses descriptions, orneés de belles penseés des Anciens & des modernes sur la Politique & sur la morale, mais à écrire les choses avec exactitude & fidelement, & les rapporter telles qu'elles sont, & non pas telles qu'on les feint, ou qu'on veut qu'elles soyent. Peut etre appliquera-t-on cette regle contre moy même, & que l'on fera valoir ce prejugé contre ce que j'écris aujourdhuy, puis qu' enfin ce n'est pas souvent une grande preuve d'avoir mieux fait que les autres, que de les dècrier. Ce que j'ay a répondre est qu'on ne peut pas au moins dire de moy comme de beaucoup d'autres, que je n'ay pas eû le temps de m'eclaircir de ce qui fait le sujet de ma Relation, ou que j'aye eû à Venise les empêchements, qu'ont en particulier certains Etrangers, qui voudroient s'instruire de ce qui s'y passe de plus singulier & de plus caché. Je ne promets cepandant rien ici de ce qu'on appelle Misteres d'Etat & secrets de Cabinet. Mon intention ne fut jamais d'en faire la recherche, & beaucoup moins de les debiter. Ce que j'ay entrepris est de relever les bévûes, qu'ont asseurément fait plusieurs qui parlent & qui ont écrit des choses publiques de Venise, & d'en particulari-

lariser certaines autres, qui ne sont pas moins communes, mais qu'on n'apprend qu'en suite d'un long séjour en cette grande Ville, où la plus part des choses sont assés particulieres pour n'être pas connuës de ceux, qui apres avoir effleuré, pour ainsi dire, l'etat du pays par un sejour de peu de semaines, en parlent en suite sur les Ideés, que les rapports, ou la premiere imagination ou le hazard en ont formé dans leurs Esprits.

J'ay divisé ma Relation en trois parties. Je traitte dans la premiere l'Histoire de la Ville & de la Rep. dans un abregé, qui expose l'état & les changements, qu'elles ont soufferts depuis leur commencement jusqu'ici. Je particularise dans la seconde quelque chose du Gouvernement & du train des affaires publiques, & beaucoup d'autres qui regardent les meurs & les coutumes de ses habitants, & j'ay crû que la troisieme ne seroit pas moins curieuse, savoir une connoissance exacte de toutes les familles Nobles, dont il est impossible de parler sans éclaircir beaucoup de choses qui regardent encor le Gouvernement & les Meurs de la Nation. Ces trois choses sont (si je ne me trompe) la science du monde, & c'est pour en acquerir la connoissance que l'on voyage, & qu'on lit les Relations qui se forment de toute sorte de Pays & d'Etats.

La Ville de Venise, comme toutes les choses qui dans la suite des temps deviennent les plus considerables, eut de tres petits commencements. Elle doit sa fondation à la peur que les habitants de la Province voisine eurent des Nations Barbares, qui ayant dès long temps commencé à inonder & desoler l'Empire Romain, s'etoient enfin jettées sur l'Italie, qui en étoit la partie la plus considerable. Radagasse Roy des Gepides ayant conduit ses troupes Barbares dans la Province de Venise, plusieurs habitants pour se soustraire à leur fureur se retirerent dans les Isles qui sont au fond de la Mer ou Golfe Adriatique; mais sans aucune

intention de s'y arrêter, comme en effet ils retour-
413 nerent chez eux apres ce paſſage des Gepides. Six ans apres, Alaric avec ſes Gots recommançant à déſoler ce Pays, & ayant pris & ſaccagé entre autres la ville de Padoüe ; Ceux qui s'etoient evadés la premiere fois, avec beaucoup d'autres s'enfuirent de nouveau dans les mêmes Iſles : Et ce fut apres que cette ſeconde tempête fut paſſée que les Conſuls de la Ville de Padoüe dans la vûe de s'aſſurer une retraitte particuliere, reſolurent de faire bâtir dans les Iſles autour de Rialte (qui ſans doute leur appartenoient) une ville & un port pour pouvoir s'y refugier dans le beſoin; & pour y exercer cepandant dans la Marine une partie de leurs ſujets, c'eſt à dire une partie du petit Peuple de Padoüe, afin de s'en ſervir pour fuir encor plus loin ſi la neceſſité les y obligeoit. Sanſovin dans ſon Hiſtoire de Veniſe rapporte ce Decret des Padoüans, par lequel ils accordent des immunités & des Privileges à touts les ouvriers capables de bâtir des vaiſſaux qui iroient s'établir & travailler dans les Iſles de Rialte, & il appelle Ville Portuale *Città Portuale* celle qu'ils reſolurent de bâtir. Il ſpecifie de plus que le premier & le Chef des ouvriers qui commencerent a bâtir
418 des maiſons & des barques etoit *Entinope* Candiot de Nation, qui bâtit vingt quatre maiſons de bois avec la ſienne, & la premiere Egliſe de Ve-
421 niſe ſous l'invocation de l'Apotre S. Jacques, à l'occaſion d'un Miracle que ce premier fondateur crut que l'Apotre avoit operé, en faiſant tomber du Ciel une pluye ſoudaine, qui éteignit le feu qui s'étoit pris dans ſa maiſon & qui menaçoit de conſumer tout la nouvelle ville. Cette Egliſe fut le premier edifice de pierre qui fut bâti à Veniſe.

C'eſt dommage que ce paſſage, ſoit ſi expres & les paroles d'un Autheur d'ailleurs tout devoué à la Rep. de Véniſe ſoyent ſi preciſes & ſi claires con-

tre la liberté originaire, dont les Venitiens pretendent avoir jouy dès le commencement de leur ville. Car enfin non seulement elle fut bâtie par les Padoüans, ou sous les auspices de la Ville de Padoüe : mais ses premiers habitans furent gouvernés pendant de longues années par des Consuls, qui leur étoient envoyés de Padoue, & qui y administroient la Justice au nom de cette ville dominante, qui étoit elle même soûmise a l'Empire. Ce ne fut que l'an 453. qu' *Atila* Roy 453
des Huns, surnommé *le Fleau de Dieu* ayant fait une nouvelle inondation avec ses Troupes Barbares en Italie & y ayant pris & ruiné Aquilée & quasi toutes les Villes des Provinces voisines, un plus grand Peuple s'enfuit, & se mit a habiter dans les diverses Isles repandues au fond de la Mer Adriatique, pour le Gouvernement desquelles on commença d'instituer des Tribuns, ou Chefs dans chacune de ces Isles. Mais qui doute que ces Tribuns & les Peuples qu'ils gouvernoient ne fussent soûmis à ceux qui dominoient en Italie, Empereurs ou Rois, puis que ceux-ci leur commandoient à baguette, & les employoient avec une autorité absolue à tout ce qu'ils jugeoint à propos pour leur service, comme les Souverains ont contume de faire à leurs sujets? Cecy se voit dans Cassiodore Prefet du Pretoire sous Theodoric, devenu Maitre d'Italie, & sous Atalaric son fils. Il y a du plaisir à voir la naïveté avec laquelle il dècrit la pauvreté des habitans de ces Isles, ausquels il ne semble pas même accorder l'usage de la monoye, mais la pêche, & le sel comme les seuls moyens de sustenter leur vie, tant leur pauvreté étoit extrême. Mais il y a encor plus de plaisir à voir les contorsions que se donnent les Historiens de Venise pour expliquer cette lettre de Cassiodore en faveur de leur liberté, qu'ils veulent trouver dans les expressions mêmes, qui y sont les plus contraires. Le redoutable *Monsignore Splendiano*, au-

trement Jean Palazzi, s'est mis en plus grands frais qu'aucun autre pour soutenir ce Paradoxe dans ses *Fasti Ducales*, Ouvrage qui a mis le sceau à sa gloire, qu'il avoit deja elevée si haut dans les admirables Histoires des Empereurs & des Papes de sa façon, qui luy ont fait tant d'honneur parmy ceux, qui n'entendant n'y Latin n'y Histoire, y ont admiré la quantité des tailles douces, dont il les enrichit. Ce qu'il y a de bien sûr est que le fameux livret de l'Examen de la liberté Originaire de Venise parut si rude aux Venitiens que n'en pouvant parer le coup, & leur Theologien Frà Paolo, le croyant un Ouvrage de la Cour de Rome trouva bon, au lieu d'y repondre, de composer par recrimination sa fameuse Histoire du Concile de Trente, qui a fait autant de mal a cette Cour dans l'esprit de plusieurs, que le livre de l'Examen de la liberté de Venise en avoit fait dans d'autres, en detruisant les pretentions de l'independence originaire des Venitiens.

Afin que chacun puisse juger par soy meme de la verité de ce qu'on écrit au sujet du premier Etat de la Ville de Venise, on insére icy la lettre meme de Cassiodore, dont on a parlé, premierement dans son texte Original, & en suitte en une traduction la plus fidelle qu'on a pû, eû egard à certaines expressions demy Barbares, propres au siecle, où la lettre fut ecritte, & dont il n'est pas facile de rendre le sens bien precis.

Tribunis Maritimorum Senator Præfectus Pratorio. Datà pridem jussione censuimus ut Istria vini & olei species, quarum presenti anno copià indultà perfruitur ad Ravennatem feliciter dirigeret Mansionem. Sed vos qui numerosa navigia in ejus confinio possidetis pari devotionis gratià providete ut quod illa parata est tradere vos studeatis sub celeritate portare. Similis erit quippe utriusque gratia perfectionis, quando unum ex his

bis dissociatum impleri non permittit effectum. Estote ergo promptissimi ad vicina, qui sepe spatia transmittitis infinita. Per hospitia quodammodo vestra discurritis qui per patriam navigatis. Accedit enim commodis vestris quod vobis aliud iter aperitur perpetuà securitate tranquillum. Nam cum ventis sævientibus mare fuerit clausum, via vobis panditur per amœnissima fluviorum. Carinæ vestræ flatus asperos non pavescunt, terram cum summà felicitate contingunt, & perire nesciunt quæ frequenter impingunt. Putantur eminus quasi per prata ferri, cum eorum contingit alveum non videri. Tractæ funibus ambulant, quæ stare rudentibus consueverant: & conditione mutatà pedibus juvant homines naves suas: Vectrices sine labore trahunt & pro pavore velorum utuntur passu prosperiore nautarum. Juvat referre quemadmodum habitationes vestras sitas esse perspeximus. Venetiæ prædicabiles quondam plenæ nobilibus ab Austro Ravennam Padumque contingunt: ab Oriente jucunditate Ionii littoris perfruuntur, ubi alternus æstus eggrediens modo claudit modo aperit faciem reciprocà inundatione camporum. Hic vobis Aquatilium Avium more domus est. Namque nunc terrestris modo cernitur insularis; Ut illic magis æstimes esse Cycladas ubi subito locorum facies respicis immutatas. Earum quippe similitudine per æquora longe patentia Domicilia videntur sparsa, quæ natura non produxit, sed hominum cura fundavit. Viminibus enim flexibilibus illigatis terrena illic soliditas aggregatur, & marino fluctui tam fragilis munitio non dubitatur opponi: Scilicet quando vadosum littus moles ejicere nescit undarum, & sine viribus fertur quod altitudinis auxilio non juvatur. Habitatoribus autem una copia est, ut solis piscibus expleantur. Paupertas ibi cum divitibus sub equalitate convivit. Unus cibus omnes reficit: habitatio similis universa concludit. Nesciunt de penatibus invidere, & sub hac mansura degentes evadunt vitium, cui mundum constat esse obnoxium. In

salinis autem exercendis tota contentio est. Pro aratris pro falcibus cylindros volvitis : Inde vobis fructus omnis enascitur, quando in ipsis quæ non facitis, possidetis. Moneta illic quodammodo percutitur victualis. Arti vestræ omnis fluctus addictus est. Potest aurum aliquis minus quærere, nemo est qui salem non desideret invenire: merito, quando isti debet omnis cibus quod potest esse gratissimus. Proinde Naves quas more animalium vestris parietibus illigastis diligenti curà reficite; ut cum vos vir experientissimus Laurentius, qui ad procurandas species directus est, commonere tentaverit, festinetis excurrere, quatenus expensas necessarias nullà difficultate tardetis, qui pro qualitate aeris compendium vobis potestis eligere itineris.

„ Aux Tribuns des Peuples Maritimes Cassiodo-
„ re Senateur & Prefect du Pretoire.

„ Nous avons commandé il y a quelque temps
„ ensuitte des dispositions faittes, que la Province
„ d'Istrie, qui a eu cette année une abbondante re-
„ colte de vin & d'huyle fit tenir heureusement ces
„ denrées a Ravenne. C'est pourquoy vous, qui
„ avez beaucoup de barques dans ces confins, ayez
„ soin avec la même soumission de transporter au
„ plustot ce que cette Province est préte de four-
„ nir. Vous aurez touts deux un merite egal dans
„ l'execution de ce transport, qui depend egalement
„ du concours de l'un & de l'autre. Soyez donc
„ prompts à ce petit voyage, vous qui faittes
„ souvent des courses beaucoup plus longues. Vo-
„ tre vie se passe même, en quelque maniere
„ dans ces courses, puisque vous ne pouvez vo-
„ yager dans vôtre pays qu'en navigeant. En quoy
„ vous avez un avantage particulier, a savoir des
„ routes dont la seureté n'est sujette a aucun dan-
„ ger. Car quand les vents empêchent la Mer d'ê-
„ tre navigable, vous avez d'autres chemins ouverts
„ par les agreables canaux des rivieres. Dans le

„ sein

„ ſein de ceux ci, vos barques ne craignent point
„ le ſouffle incommode des vents, raſant conti-
„ nuellement la terre & ne pouvant perir à cauſe
„ de la commodité qu'elles ont d'abborder par tout.
„ Quand on les voit de loin, ſans voir les rivieres
„ qui les portent, on diroit qu'elles navigent ſur
„ des prairies. Au lieu des cables, qui ſervent à les
„ arrêter en mer, elles font icy leurs courſes ti-
„ rées par des cordes legeres, & par un change-
„ ment ſingulier de condition, elles reçoivent le
„ mouvement des hommes qui marchent à pied ſur
„ la terre. Ceuxci tirent ſans beaucoup de pei-
„ nes ces mêmes bâtiments, qui leur ſervoient de
„ voitures, & ils ayment mieux aſſûrer ainſi leur
„ route que de s'expoſer à craindre continuelle-
„ ment les dangers inſeparables de l'uſage des voi-
„ les. Je me fais un plaiſir de rapporter icy ce
„ que j'ay reconnu moy même de la ſituation de
„ vos demeures. La Province de Veniſe autrefois
„ ſi renommée a cauſe de la quantité de Nobleſſe
„ qui l'habitoit, a pour rivage du coté du My-
„ di, Ravenne & le Pô, & au Levant l'aggreable
„ vue de la Mer Jonienne, où le flus & le re-
„ flus couvre & découvre par des inondations
„ alternatives le terrein de la campagne. Vous
„ avez votre ſejour dans cette region, ou com-
„ me des oyſeaux de mer vous paſſez vôtre vie;
„ car tout y eſt mer ou Iſles, & ce melange la
„ rend ſemblable aux Cyclades, auſquelles elle
„ reſſemble encor en ce qu'on y voit vos do-
„ miciles épars dans toute l'étendue de la mer,
„ où pluſieurs n'ont pas etéz fondés par la Natu-
„ re, mais par l'induſtrie des hommes, qui a ſçu
„ avec des oziers liés enſemble y former un ter-
„ rein, qui tout fragile qu'il eſt, ne craint point de
„ s'oppoſer aux flots de la mer, lors que le riva-
„ ge, ordinairement gueyable eſt couvert, & ne

 „ peut,

„ peut, faute d'elevation se decharger de ses eaux.
„ Dans ce sejour, environné de touts cotés de la
„ mer, toute l'abondance qui y regne est de pou-
„ voir se rassasier de poissons. La pauvreté y vit en
„ une parfaitte egalité avec les plus riches ; une
„ même forme d'habitation les loge touts, & une
„ même viande sert a les repaitre egalement. Per-
„ sonne ne sait ce que c'est que l'envie, & touts é-
„ tant egaux dans le vivre & dans le logement, ils
„ sont exempts d'un vice, auquel le monde est si
„ fort sujet. Toute la jalousie qui regne est qui tra-
„ vaillera le plus aux salines. Au lieu de charrues &
„ de faux, vous roulés vos cilindres, & en cela con-
„ siste tout votre revenu, tousjours prêt, parce qu'il
„ n'a besoin que d'être receuilly, consistant en une
„ chose déja faite. Ce fond aussi infaillible que les
„ soutiens les plus necessaires de la vie est ce qui vous
„ sert de monoye, & toute l'etendue de la mer est
„ la boutique ou vous la forgés. Quelques uns peu-
„ vent se passer & mepriser l'or: mais personne ne
„ sauroit vivre sans sel: & cela avec raison, puisque
„ toute sorte de nourriture luy doit son aggrèment.
„ Enfin mettez toute la diligence que vous pourrés
„ a refaire & a preparer vos barques que vous tenez
„ attacheés aux parois de vos maisons comme vos
„ bêtes de charges, afin que quand Laurent, homme
„ tres-versé en ces sortes d'affaires, & qu'on a en-
„ voyé pour faire conduire ces provisions, vous aver-
„ tira, vous vous hâtiez de partir, & que vous ne
„ retardiez point l'usage que l'on en doit faire. Vous
„ pourrez selon la qualité du temps, choisir la route
„ qu'il vous faudra tenir.

Les termes de cette lettre sont si clairs & si ex-
prês, & les choses, qu'elle contient sont si criantes
pour prouver la petitesse de l'etat, ou se trouvoit a-
lors la Ville de Venise, quatre vingt ans apres sa
premiere fondation (puisque Cassiodore écrivoit vers
la

la fin du cinquieme ſiecle, qu'il faut bien avoir envie de trouver ce qu'on cherche, pour y trouver quelque choſe de riche & de Noble. Cepandant l'Autheur allegué croit triompher, & inſiſte vivement a ce que le *Numeroſa navigia poſſidetis*, ſoit pris pour de puiſſantes flottes, comme ſi le mot de *Navigium* vouloit dire autre choſe que des barques, & des barques qu'un homme peut tirer avec une corde, comme Caſſiodore le dit luy même, & que le *Venetiæ plenæ nobilibus* n'étoit pas la Province & non pas le commencement d'une Ville, qui n'étoit pas même alors ville, puis que Veniſe ne fut proprement telle qu'au temps de Pepin, & apres que les Magiſtrats & les ſuppôts du Gouvernement eurent quitté Malamocco, comme on le dira en ſon lieu. Outre cela Caſſiodore ne parle que du paſſé *plenæ quondam nobilibus*, & nullement du preſent. Le *Moneta percutitur nobis quodammodo victualis* n'eſt pas plus une preuve que les premiers Venitiens battoient monoye, que celle par laquelle on voudroit pretendre que les cailloux ſont des matelats & des Couſſins, parce qu'à un homme qui couche ſur la dure ils ſervent de ce que les matelats & les Couſſins ſervent a ceux qui couchent dans des lits. Palazzi pouvoit faire honneur aux premiers Venitiens d'avoir échangé entre eux les choſes comeſtibles avec les autres choſes neceſſaires à la vie, ſans avoir eû beſoin de monoye, puis qu'il ne trouvera jamais d'autre ſens raiſonable dans les paroles qu'il allegue, ſinon que la pêche & le ſel ſervoient aux Venitiens de tout, & qu'ils faiſoient par ſon moyen ce que les autres Peuples font avec l'argent, c'eſt à dire qu'ils en tiroient les moyens de vivre, & de ſe procurer les autres beſoins de la vie, tout au plus en vendant leur poiſſon & leur ſel aux Etrangers.

Il eſt étonnant que la bonne foy ayant reçu ſans

replique pendant tant de siecles l'Histoire de la Ville de Venise, née comme tant d'autres dans la sujettion, a laquelle il est contre toute sorte de raisons qu'elle ait pu se soustraire, a la vue des Empereurs & des Princes, qui firent quasi tousjours pendant ce siecle leur demeure a Ravenne, c'est à dire a leurs yeux, on se soit entêté dans les derniers temps du dessein de nier l'évidence même, & de soutenir un paradoxe, qui ne peut trouver aucune foy dans les esprits desinteressés. Rome même, qui arriva dans la suitte des temps a devenir la Capitale du monde connu, ne nia jamais ses foibles commencements, & si un Poete entreprit de donner à ses premiers fondateurs une naissance Royale, il ne le fit que par le privilege de ceux de sa profession, ausquels il fut toûjours permis de feindre, mais il n'est jamais permis de pretendre que leurs fictions soyent reçues comme faits d'Histoire.

Apres le Gouvernement des Tribuns, dont la nomination étoit peut etre reservée aux Souverains, & peut être permise au peuple, les Venitiens commencerent à èlire des Doges (comme ils les appellent) sçavoir l'an 697. qu'on lit qu'un nommé
697 *Paul Luce*, ou *Paoluce Anafeste* fut investi de cette Dignité. Cette Dignité cepandant n'abolit pas le nom & l'usage des Tribuns, qui continuerent a gouverner les Isles particulieres, sans doute sous l'inspection du nouveau Magistrat, qui ne paroit pas avoir été plus exempt de la soumission ou de la reconnoissance d'un Souverain superieur, que l'avoient été les Tribuns. Et comment l'auroit il été puisque dans la suite de touts les temps sans interruption, les Empereurs se servirent des Venitiens contre les Gots & contre les autres Barbares, qui avoient infecté l'Italie? Belizaire sous l'Empire de
540 Justinien les employa au siege de Ravenne, qu'il

vou-

vouloit enlever, comme il fit aux premiers. Narses s'etant rendu en personne à Venise y jugea du 552
different que les Padouans avoient avec eux touchant la proprieté du territoire même de la Ville de Venise, que les premiers appelloient leurs Marais & leurs ports, sur quoy les Venitiens, sans pretendre aucune independance de l'Empereur Justinien, se justifierent amplement, & confesserent dans leurs justifications qu'ils avoint reconnu les Gots & les Erules, puis qu'ils reprochent a leurs adversaires d'avoir negligé d'y avoir recours & d'être pour cela déchus de leurs premiere domination, & que les temps ècoulés avoint authorité la prescription de leur independance ? La devotion du même Narses de faire bâtir des Eglises a Venise pour remercier Dieu des Victoires, 564
qu'il luy avoit accordées contre touts les Barbares qu'il chassat entierement d'Italie, est une autre preuve qu'il consideroit Venise comme une Ville de l'Empire, a qui les Historiens assûrent qu'il réunit toute l'Italie en cette occasion.

Si les Venitiens ne furent point sujets aux Lombards dés que ceux ci entrerent en Italie, parce 566
qu'ils continuerent a reconnoitre l'Empire, comme il paroit dans les Histoires, rien ne persuade que l'election du premier Doge de Venise dans la personne de Paul Luce Anateste d'Eraclee ait été faite sans l'authorité de l'Empereur, a qui seul il appartient de conferer des titres & des Dignitez dans son Etat. Les Historiens de Venise assûrent touts que non seulement lex Exarques de Ravenne, mais même les Lombards remplirent l'Italie de Ducs; pour quoy ne pourroit il pas être que les Venitiens, qui commençoint a faire quelque figure dans le monde dés l'arrivée des Lombards en Italie, pour la raison qu'on dira maintenant ne souhaitassent d'avoir un Duc, & n en demandassent

un a l'Empereur ? Bernard Justinien asseure positivement que les Venitiens envoyerent a Rome trois Ambassadeurs au Pape Deodate pour solliciter le pouvoir de se donner un Duc. La chose est si peu vraye par rapport à ce Pape, qu'il étoit mort 21. ans avant cette mission: mais ne peut il pas être que ce Justinien trouvant qu'il est parlé de cet envoy dans les Chroniques de sa Patrie, ait pris Rome pour Ravenne, & Deodate pour Theodore, qu'on trouve avoir effectivement été Exarque environ ce temps là; & cela dans la vûe d'autoriser l'independance de l'Empire, dont il suppose que ses Compatriotes jouissoint dès lors ? La chose est au moins fort plausible, d'autant plus que jamais les Venitiens n'ont pretendu relever de l'Eglise ou des Papes, ce qui seroit, s'ils avoint dû recourir a eux, pour en avoir l'aggrément de s'élire un Doge.

L'occasion, pour laquelle on a dit que les Venitiens accrurent beaucoup en consideration, dés l'arrivée des Lombards, & une nouvelle preuve qu'ils reconnoissoint l'Empire, c'est le choix qu'ils firent de la personne de *Paul Luce Anafeste* de la ville
639 le d'Eraclée pour leur Doge. La ville d'Eraclee avoit été bâtie quarante ans auparavant par les Habitants de celle d'Ouderze dans le Frioul, qui pour se soustraire à la fureur des Lombards, qui bruloint & ruinoient tout ce qu'ils trouvoient, se retirerent avec leur Eveque S. Magnus dans une des Isles du Golfe de Venise, où ils bâtirent une ville, qu'ils nommerent Eraclee, du nom de l'Empereur Eraclius qui regnoit alors. Il n'y a guere d'apparence que ce respect envers l'Empereur soit une marque qu'ils abjuroint, ou avoient abjuré la Souveraineté de l'Empire, encor moins que ceux de Venise ayent été assez ennemis d'eux mêmes pour aller chercher parmy les sujets de l'Empire un homme pour en faire leur Doge, s'ils avoient été libres ? Il est beaucoup plus

plus raisonnable de penser que les Venitiens & les Eracléens étant egalement sujets d'un même Souverain, & vivant avec les habitants de toutes les Isles en une ètroite correspondance de toutes choses, se choisirent touts ensemble un Eraclean, dont apparemment la famille, ou luy même venu d'Ouderze avoit des distinctions de noblesse & de biens, qui le faisoient considerer. Les Historiens de Venise content jusqu'à treize de ces Isles, qui furent habitées à l'occasion de la venue des Barbares, qui étoient gouvernées chacune par un Tribun, qui concoururent touts unanimement à l'election du premier Doge, & les familles desquels furent pour cela appellées Tribunices, dans lesquelles on veut qu' ait residé la premiere noblesse de Venise. Ces Isles Etoient *Rialte*, *Grado*, *Castel Olivolo*, *Caorli*, *Eraclea*, *Equilio*, *Torcello*, *Burano*, *Pellestrina Chioggia*, *Capo d'argere*, *Malamocco* & *Murano.* Ils en nomment quatre comme les principales entr'elles, savoir *Rialto*, *Eraclea*, *Grado*, *Castel Olivolo* : & il y a bien de l'apparence que Rialte n'est nommée la premiere, que parce que les Padouans avoient commencé d'y faire bâtir avant les autres, non pas parce qu'elle fut la plus considerable: Ceci semble incontestable, attendu qu'elle ne fut point le siege du premier Doge, qui comme on a dit fut crée a Eraclée, ni de la Religion, le Patriarchat ayant été étably a Grado, & l'Evechè a Olivolo, & que ce ne fut qu'apres que le siege du Gouvernement eut été transferé d'Eraclée à Malamocco, & de Malamocco à Rialto, qu'elle devint la plus considerable, & que par la reunion, qui s'y fit des meilleures familles de toutes ces Isles, elle prit le nom de Venise, qui étoit celuy de tout ce qui étoit habité dans les Isles, comme il avoit été celuy de la Province voisine, d'où étoient venus touts ces habitants.

Le sejour que le nouveau Doge Paul Anafeste fit a Era-

a Eraclée, de même que quelques uns de ses successeurs est une nouvelle marque de la sujettion des Venitiens à l'Empire, puis qu'ils n'auroient pas souffert que leurs Princes (qui au rapport de Sansovin déja allegué, s'habilloient encor en ce temps là de laine) fissent leur demeure en une ville, qui portoit des marques si éclattantes d'une dépendance étrangere, s'ils en avoient été eux memes exempts. Mais la chose leur étoit sans doute indifferente, parce que les Habitants de toutes les Isles ne faisoient alors qu'un même Peuple, dont le chef recevoit les ordres d'un même Souverain. Le nouveau Prince mit des gardes, & fit faire quelques fortifications a la maniere du temps, aux embouchures des rivieres qui se dechargent dans les lagunes (sans doute pour asseurer autant qu'il se pourroit les Isles contre les entreprises des Lombards, qui s'efforçoient toûjours d'étendre leur Etat aux depends des Grecs, alors encor reconnus Souverains en une bonne partie de l'Italie. On luy fait cepandant honneur d'avoir vecu en bonne intelligence avec Luitprand & même d'en avoir obtenu diverses faveurs & immunites pour ses sujets, ce qui apparemment ne regardoit que le commerce. Il regla en outre les confins ou les Jurisdictions des Isles principales, parce qu'y en ayant encor plusieurs autres plus petites qui n'étoient peut être pas habitées, & desquelles on pouvoit tirer quelques avantages, il étoit a propos de sçavoir à qui ces avantages devroient appartenir. Il gouverna 20. ans, au bout desquels on luy substitua dans le même lieu d'Eraclée,

717 MARCEL TAGAILLAN. l'Histoire donne à celuici avant son election le titre de *Magister Equitum*, Maitre des Cavaliers. Est il bien seur, ou même probable qu'il eût cet employ dans les Isles de Venise; ou plustôt ne doit on pas croire qu'il l'avoit & l'exerçoit en terre ferme & dans la Province voisine & qu'à la

con-

consideration de son habileté, & de son merite, les Insulaires de Venise, qui certainement ne possedoient rien en terre ferme, l'elûrent pour leur Gouverneur? Sansovin & les autres Historiens de Venise, disent expressement que ce ne fut que sous le successeur de ce Doge que les Venitiens prirent les armes pour la premiere fois: Cela étant, à quoy servoient des chevaux, & des Colonels de Cavallerie à Venise, où il n'y en a pas même aujourd'huy, & où il n'y en eut jamais dés le fondation de la Rep. si ce n'est dans les places ou Provinces qu'elle a acquis du depuis? Marcel n'ayant rien eû à faire au dehors s'appliqua à regler les choses au dedans, & cette occupation n'est pas petite dans le commancement d'une nouvelle forme de Gouvernement, si ce n'est qu'on veuille dire que les Venitiens étant alors peu riches & n'ayant rien à démêler au dehors, leur Prince ne devoit pas avoir de grandes affaires. Au bout de neuf ans, il donna lieu à l'election,

D'ORSO surnommé *Hypato* de la même Isle d'Eraclée, qui continua à y tenir son siege. Ce fut sous son Gouvernement que les Lombards ayant pris la ville de Ravenne sur l'Exarque Paul, qui se retira à Venise, les Venitiens comme bons sujets de l'Empire travaillerent & s'employerent utilement à recouvrer cette place. Ce fut, comme on a dit, la premiere fois qu'ils prirent les armes, & ce fut apparemment par le merite de cette expedition, & du service rendu a l'Empire que le Doge reçut le titre d'*Hypato*, ou Ecuyer, qui étoit une Dignité, dont les Empereurs de Constantinople honoroient ceux qui les servoient utilement. Sansovin interprete ce mot comme s'il signifioit *Consul*, apparemment pour faire plus de chemin a conduire les Doges au trône Imperial, les Consuls étant autrefois ceux qui avoient la premiere autorité dans l'Empire, & dont les Empereurs même ne dedaignoient pas de prendre le nom 726

nom & la dignité. Il donne en un autre lieu une interpretation differente de ce même mot, où citant une ancienne Ecriture, il luy fait dire que ceux qui vouloient avoir un honneur & un titre plus haut que celuy de *Tribun* recouroient a l'Empereur qui les créoit *Hypates*, avec lequel ils précédoient toute sorte de Commandants des Milices : *Qui volebant meliorem honorem habere de Tribuno, ambulabant ad Imperium, qui illum ordinabat Hypatum. Tunc ille qui Imperialis erat Hypatus in omni loco secundum illum Magistratum militum precedebat.* Voici encor un facheux recours aux Empereurs pour avoir des titres d'honneur, & qui n'est gueres favorable a l'independance.

La bravoure étant entrée dans l'ame des Venitiens ensuitte de la bonne reussite de leurs premieres armes, ils voulurent avoir au lieu de Doge qui ne paroissoit être qu'un Magistrat civil, un *Mastromile* ou maitre des soldats, *selon l'usage des Grecs de ce temps la*, comme écrit Sansovin : Ce qui semble donner a connoitre qu'ils souhaittoient d'être traittés comme les autres sujets de l'Empire, parmy lesquels cette charge avoit lieu & ils la souhaittoient sans doute a cause des occasions, qui se presenteroient de recourir aux armes : Cette charge effaçant, comme plus importante, toutes les autres, celle de Doge fut supprimée. Cependant comme le danger qu'elle ne servit de moyen à opprimer le peuple, pendant que ces Dictateurs auroient la disposition des armes, ils voulurent que leur autorité fut annuelle, afin que la brieveté du temps rompit les mesures ambitieuses qu'ils pourroient prendre pendant une plus longue domination. Le premier qui fut élu pour cet employ fut,

737 Dominique Leon, qui fut suivi au bout d'un an d'un nommé *Felix Cornicula*, & apres luy on choisit

ſit *Deodat*, qui étoit fils du feu Doge Orſo ſurnommé *Hypate*. *Julien*, qui ſans étre Doge avoit été promû a cette charge *d'Hypate* par l'Empereur de Conſtantinople, fut le quatrieme Maitre des ſoldats, & au bout d'un an, donna lieu a l'élection de *Jean Fabriciaque* qui fut le dernier & deposé de ſa charge, de laquelle il fut convaincu d'avoir voulu abuſer pour opprimer le Peuple. On a parlé ſelon le langage des Hiſtoriens de Veniſe, quand on a dit que touts ces Maitres des ſoldats furent elus par le Peuple, car on pourroit bien ſoubçonner, ſans ſe trop éloigner de la vraiſemblance, qu'ils étoient envoyés de Conſtantinople, pour gouverner les Iſles de Veniſe, & la raiſon eſt que dés la troiſieme année du Gouvernement du Doge Orſo Hypato, ces Peuples avoient commencé à ſe dechirer entre eux & à ſe faire la guerre, ceux d'Jeſolo ayant detruit la ville d'Eraclée, & aſſommé le Doge, ſous pretexte que celuici favoriſoit ſes compatriotes à leur desavantage. Une autre raiſon eſt que les Venitiens ayant recouru a l'Empereur pour que la Dignité de Doge fut retablie, Theodat ou Deodat, qui étoit Hypate Imperial, & qui avoit été Maitre des Soldats pendant un an fut retably Doge: & ſi ce recours a l'Empereur n'eſt pas tout a fait ſûr, au moins eſt il certain que le choix de ce perſonnage, qui étoit Officier de l'Empereur, avoit été en vue de faire une choſe agreable à ſa Majeſté Imperiale.

DEODATE porta ſon ſiege à Malamocco, qui devoit 742
en ce temps eſtre l'Iſle la plus conſiderable, & habitée des plus honêtes gens, apres la deſtruction d'Eraclée, qui fut rebatie & appellée *Città nuova*, le Ville neuve. Le Doge aſſigna ſes confins à celleci, à l'occaſion deſquels elle s'étoit brouillée & avoit eu la guerre avec ceux d'Jeſolo, ou d'Equilio, qui ne fut pas moins maltraittée qu' Eraclée pendant leurs querelles. On ſait de luy qu'il conçut le deſ-

ſein

ſein de ſe venger de la mort de ſon pere ſur ceux qui l'avoient fait perir, de quoy il n'y à pas à s'étonner, puis que la vengeance eſt la paſſion qui fait la plus forte impreſſion dans l'éſprit de ceux, qui ſe ſentent quelques moyens de la pouvoir executer. L'Hiſtoire le charge de ce deſſein, qui luy couta la vie, quoyque ceux qui la luy ravirent priſſent un autre pretexte. Les Lombards s'étoient de nouveau rendus maitres de Ravenne & de tout l'Exarcat, ſans que les Venitiens pour le coup, entraſſent dans le démêlé, détournés peut étre par le Pape Etienne III. qui s'étoit hautement declaré contre l'Empereur Conſtantin, dit Copronime, a cauſe des images des Saints, dont celuici avoit interdit le culte: les Lombards auſſi ne leur firent aucun mal, ſoit qu'ils ne jugeaſſent pas que la conquête de leurs petites Iſles valut la peine de s'y employer, ou qu'ils n'euſſent pas des batimens propres pour leur faire la guerre, les grands vaiſſeaux ne pouvant ſervir dans les *Lagunes*, où il n'y avoit pas un fond d'eau ſuffiſant pour naviger. Cette ſeconde raiſon paroit la plus vraiſemblable. Ce qui eſt ſûr eſt que le Doge faiſant travailler à quelques fortifications à la bouche de l'Adice, les mécontents, ſous le conduitte d'un nommé Galla ou Gaulo en prirent occaſion de ſoûlever le peuple contre luy, comme s'il n'eut fait travailler à ces fortifications que pour ſe rendre le Tyran du même Peuple, qui prit Theodat, le depoſa de ſa charge & luy creva les yeux.

755 Galla qui avoit été l'inſtigateur de cette Dépoſition fut élu en ſa place, & continua a faire ſa reſidence à Malamocco, de même que ſes ſucceſſeurs juſques au temps de Pepin Roy d'Italie, qu'ils paſſerent a Rialto pour la raiſon qu'on dira. Ce ſuccés, & le ſilence des Hiſtoriens qui ne ſpecifient rien de particulier de l'état des Venitiens, peuvent donner occaſion à ceux ci de vanter leur liberté, au moins

dés ce temps la, puisque ce fut precisement en cette année 755. que Pepin Maitre du Palais de France ayant depouillé les Grecs de l'Exarcat de Ravenne en donna toutes les Villes au S. Siege, entre lesquelles il faudroit conter celle de Venise, si elle avoit obey aux Exarques, comme il semble qu'elle fit dés la fondation, par les titres que ses Doges recevoient de l'Empereur de Constantinople. Ce qui est certain est que ce Galla & son successeur furent depossedés du commandement qu'ils affectoient peut étre trop absolu, comme n'ayant point de superieur qui les eclaira de pres.

DOMINIQUE MONEGARE fut contraint de recevoir deux Adjoints, à l'aggrément desquels il devoit conformer ses deliberations: mais ayant meprisé leurs avis, & suivant ses caprices, il fut depossedé, & on luy creva les yeux. 756

MAURICE GALBAY luy succeda & eut pour compagnon dans la Souveraineté son fils Jean; ce que Sansovin attribue a la bonne volonté du Peuple de Venise, qui le voyant regner avec douceur luy permit d'aggreger ce fils à l'exercice de la Souverainité. Mais ne peut on pas dire aussi que cette aggregation se fit du gré & par la permission de l'Empereur, par qui le Doge avoit été, ainsi que quelques uns de ses predecesseurs, honoré du titre *d'Hypate*, peut être dans la vue de l'obliger par la à demeurer attaché a l'Empire qui avoit tout fraichement perdu une si grande partie de l'Italie dans les Provinces voisines? 761

JEAN reussit tout au contraire de son Pere, car ayant comme luy obtenu que son fils fut son Collegue au Gouvernement, ils se montrerent touts d'eux l'un Conseiller & l'autre executeur des plus injustes violences. 787

Maurice étoit ce fils, que le Duc Jean envoya on ne scait pour quelle raison, contre le Patriarche de Grado, si ce n'est parce que celuici peut étre censuroit leur Tyrannie. Le Patriarche fut blessé en

se

se deffendant, mais ayant enfin été forcé, il fut precipité du haut de la tour de son Eglise & mourut ainsi. Cette tyrannie fit soulever contre le Pere & le Fils les parents du mort & les Tribuns des autres Isles, qui les ayant chassés, leur substituerent

804 OBELERIUS, à qui ils se soûmirent. Ce qu'il y a departiculier en cette élection est qu'elle se fit au rapport des Historiens, dans la Ville de Trevise, qui n'appartenoit nullement aux Venitiens, mais bien à Charles-Magne, qui avoit déja subjugué le Royaume des Lombards & institué des Gouverneurs appellés du même nom de Ducs, dans le Frioul, & dans l'Istrie: Ce qui fait voir que ces Tribuns Conjurés continuant à user du droit d'Election, firent celleci en une Ville, où ils pouvoint la faire en toute asseurance & cela au rapport du même Sansovin, avec le concours de beaucoup de Venitiens, qui se transporterent en cette ville pour cet effet. C'auroit été une terrible politique, si étant Souverains chez eux, ils fussent allé élire leur Doge sur les Terres d'un autre Prince.

Il s'ensuivroit donc, dira quelqu'un, que les Venitiens étoint alors sujets de l'Empereur Charles; à quoy on ne voit guerres rien à répliquer d'autant plus que Sigonius asseure positivement que cet Empereur accorda par une Declaration publique une éspece de sauf conduit & d'assurance à Fortunat frere & successeur au Patriarcat du malheureux Jean, mort à la prise de Grado, de pouvoir marcher & demeurer avec toute sorte d'asseurance *in terra sua*, de Grado, *in Histria*, *Romaniola*, *Longobardia*, *& ubicunque quiete degat* avec ses Prestres, serviteurs & adherents; Ce qu'il auroit eû mauvaise grace d'accorder, s'il n'avoit pas été le maitre de touts les lieux, qu'il marquoit dans sa Declaration. Et en effet, comment est

est il possible de s'imaginer, que les Venitiens, qui étoient alors si loin de pouvoir faire une assez grande figure dans le monde pour s'opposer aux forces de l'Empereur Charles-Magne, ayent conservé une totale independance, à son égard, pendant que touts les Peuples voisins luy étoint soumis? On trouve au contraire expressement écrit dans Sigebert & dans d'autres Historiens, que cet Empereur faisant la paix avec Nicephore, Empereur de Constantinople, & reglant avec luy les limites des deux Empires d'Orient & d'Occident, consentit que les Venitiens, qui avoient tousjours, & plus volontieres obeï a l'Empereur de Constantinople, retournassent sous luy, & luy demeurassent encor soumis, avec cet adoucissement de leur double sujettion, qu'il leur fut permis de vivre à leur maniere, & d'administrer chez eux la Justice selon leurs propres loix. *Concedente Carolo Principe Justo & Magnanimo* (ce sont les paroles de *Biondo*) *permissi sunt Veneti legibus propriis ita vivere, ut pariter utrique Imperio obedirent*, comme voulant dire que ce fut par une bonté particuliere de l'Empereur Charles que les Venitiens eurent la permission de se remettre sous l'obeïssance des Empereurs de Constantinople, qu'ils avoint tousjours professé, *ex vetusia consuetudine Constantinopolitano magis parentes.*

Ce fut sans doute en vertu de cet Agrément de l'Empereur Charles, que Nicetas General de l'Empereur d'Orient étant venu quelque temps apres à Venise, comme le rapporte Sansovin, y fit la fonction de creér Ecuyer ou Spataire le Doge Obelerius, comme pour le reconcilier en quelque maniere à l'Empereur de Constantinople son maitre, & remettre en usage les honneurs que les Predecesseurs du Doge en avoint reçu, & les marques de leur sujettion. Dans cette occasion Nicetas exerça une autre marque incontestable de son autorité

torité qui fut d'emmener prisonniers a Constantinople, l'Eveque d'Olivola, ou de Venize, & quelques Tribuns, parce, dit il, qu'ils s'entendoint avec les François. En effet les Historiens & Eginhart en particulier qui étoit Chancelier ou Secretaire de l'Empereur Charles-Magne, semble insinuer dans la vie de ce Prince que Charles rendit Venise à cet Empereur en faisant la paix avec luy, ou se contenta que cette Ville le reconnut pour son seul Souverain, *Constantinopolitanum Imperatorem habere permisit, ut nulla inter partes cujuslibet scandali remaneret occasio*, la chose étant impossible autrement, puis qu'il n'y a pas moyen, comme dit l'Evangile, de servir entierement à deux Maitres, & Comme Charles venoit de faire la paix avec les Grecs, il voulut bien leur laisser une Ville, dont les habitants avoint tousjours vecu en commerce de tout avec eux, & qui acoutumés à leurs manieres, ne parroissoient pas disposés à s'accommoder de celles des François, qui neantmoins dominoient dans touts les pays voisins.

On est venu à cette paix entre les deux Empires, qui fut faite l'an 801. sans toucher un autre succés, qui la preceda & dont le souvenir semble faire mal au cœur aux Venitiens de ces derniers siecles, quoy qu'ils fassent semblant de s'en rejouïr, & d'en tirer avantage en faveur de leur liberté. C'est la Battaille que Pepin Roy d'Italie donna aux Venitiens, & le siege qu'il fit de Malamocco, où étoit alors la residence du Doge. L'occasion de cette guerre fut la malice, avec laquelle les Venitiens, par on ne sçait quel caprice, s'opposoint à la paix que l'Empereur Charles vouloit faire avec l'Empereur de Constantinople. D'autres en rapportent une autre raison, savoir que les Venitiens avoyent chassé leur Doge Obelerius, qui s'en étant allé demander Justice a Charles-Magne,

ce-

celuyci commanda à ſon fils Pepin de leur faire la guerre & de les obliger à le recevoir. Ce qu'il y a de ſûr, eſt que Pepin, ou ſon armée ſe preſenta devant Malamocco & qu'à ſon approche, le Doge & les principaux de la Ville ſe retirerent à Rialto, où eſt à preſent la Ville de Veniſe, & où aucun Doge n'avoit ſiegé juſques alors : Et comme Pepin ne pouvoit pas les ſuivre dans ce ſecond reduit avec ſes gros vaiſſeaux, à cauſe du peu de fond que la Mer a en cet endroit, il fit joindre enſemble une quantité de radeaux, ſur leſquels il s'avança & les combattit. Les Hiſtoriens de Veniſe, qui ont parlé des particularités de ce combat, écrivent que les Venitiens trouverent le ſecret, par le moyen de certains plongeurs, de couper les cordes, ou les liens, qui joignoient les radeaux enſemble, qui s'etant par ce moyen écartés, les uns des autres, cela donna lieu aux Venitiens de battre les François. Mais d'où veulent-ils que les Venitiens les ayent pû attaquer, ſi ce n'eſt de leurs petites barques, qui ne pouvoient pas contenir plus de monde que le moindre des radeaux, qu'ils veulent avoir été ſéparés par les lagunes & par cette ſeparation oté aux François le moyen de combattre unis, & de faire des deſcentes à terre ? Outre cette penſée pluſque vrayſemblable, le temoignage des autres Ecrivains deſintéreſſés, prouve clairement que les Venitiens furent vaincus, & que Pepin les reduiſit à ce qu'il voulut. Il paroit qu'il les obligea à reprendre leur Doge, & eux memes ſemblent l'avoüer encor aujourd'huy par le nom qu'ils donnent à un de leurs Canaux, qui dès lors fut appellé le *Canal Orfano*, ou Canal des Orfelins, à cauſe ſans doute, que les Venitiens, qui y perirent, laiſſerent Orfelins leurs Enfants, qui reſtoient dans la Ville. Le metier de ſoldats de profeſſion tels qu'etoint les Fran-

B çois,

çois, qui se trouverent à cette guerre, ne laisse aucun sujet de penser qu'ils fussent mariés & que par leur mort leurs Enfants deussent rester Orfelins, & il est étonnant que l'auteur du Squitinio soit allé cherchér dans la langue Grecque l'origine du mot *Orfano*, pour donner à ce surnom une explication raisonnable en cette rencontre. Sausovin n'est pas loin de convenir de cette defaite, quand il asseure dans la vie du Doge Obelerio, qui fut la cause de cette guerre, que la Ville de Malamocco fut abandonnée à l'approche de Pepin, que celuyci mit à feu & à sang tout le pays, c'est à dire toutes les Isles, jusques à Brondolo, & qu'etant venu en personne à Venise, Obelerius fut à sa consideration rappellé. Car qu'elle apparence que Pepin battu, comme il l'ose dire, ait pû executer tout ce qu'il confesse qu'il a fait, & qu'il ait obligé les Venitiens à recevoir, & à retablir un Prince, qu'ils égorgerent, comme il écrit, dés que ce Roy victorieux se fut retiré? Mais que peut on souhaiter de plus expres que l'Inscription même qui est encor aujourd'huy sous le portrait de ce Doge dans la sale du Grand Conseil, par laquelle on confesse qu'il deffendit sa Patrie en gratifiant, ou se conformant aux volontés de Pepin? L'inscription est au nom du Doge qui parle.

Fratris ob invidiam Rex Pipinus in Rivo altum Venit: Defendi Patriam sibi gratificatus.

Palazzi dans ses *Fasti Ducales* parlant de ce Doge enveloppe la chose d'un galimatias, où il ne sçait assûrément luy même ce qu'il dit, ni ce qu'il entend. En même temps qu'il confesse que le nom de *Canal Orphano* demeura au lieu de la bataille, parceque la Ville perdit quasi tous ses habitans à cause du grand nombre de Venitiens, qui y resterent morts, ceuxci, dit-il, firent une telle deffaite

faite des François, que Pepin en mourut de regret quelque temps apres. Voici ses paroles. *Metamaveum, Albiolam, Clodiam Regi exposuit furenti, qui fulminis instar oppidis istis expugnasset maritimis.* Il à voulu dire expugnatis, *urbem ipsam delesset, nisi in Canali, quem Orphanum appellant (quod in eo Patre liberisque pene viduata patria jacuerit) occurrens Venetus atroci pugna cum Gallo victore commissam Regiam Classem profligasset. Nec longe Pipinus ipsè ex mœrore obiit.*

Ange Badoer, ou comme on appelloit alors 809
cette famille, *Participace*, ou *Particiaque* fut elû Doge depuis la paix retablie entre les deux Empires, par laquelle les Grecs avoient recouvré la souveraineté de Venise. Il n'eut rien de plus à cœur dés le commencement de son gouvernement, que d'envoyer son fils à Constantinople, pour y être, comme l'écrit Sansovin, honoré par l'Empereur de quelque dignité, & pour y procurer quelque avantage en faveur de sa Patrie. Il est vray que cet Historien pour aller au devant des consequences, que cette démarche inspire naturellement au prejudice de l'independance de Venise, dit que cet envoy n'avoit point d'autre but que celuy d'avantager le commerce, parceque, dit il, ces deux Villes étoint les Capitales l'une de l'Orient & l'autre de l'Occident, de quoy il ne veut pas qu'on puisse avoir le moindre doute, *questa senz' alcun dubio capo dell' Occidente.* Mais s'il vouloit rendre la chose plus vraysemblable il devoit s'abstenir de rapporter les deux vers, qu'il asseure avoir été mis sous le portrait de ce Doge dans la Sale du Conseil, desquels il paroit qu'il jetta les premiers fondements du Palais public, qui étoit alors si petit, qu'il ne soûtenoit en aucune maniere l'idée d'une Ville Capitale, bien moins d'une Capitale de tout l'Occident.

Tecta Palatina Communis parvula fundo,
Ædifico Sanctum Zachariam, Ilariumque.

On attribue en effet à ce Doge, non ſeulement la premiere fondation du Palais, ou lieu des Aſſembleés publiques, qui fut alors à Rialte, mais encor beaucoup d'autres inſtitutions touchant le Gouvernement, qui font aſſés voir que j'uſqu' alors il y avoit peu de forme, & de ceremonies parmy un Peuple, qui ſans doute recevoit les loix d'ailleurs. Cela donne encor ſujet de croire que le Doge de Veniſe commença alors d'etre en quelque conſideration, & d'avoir une autorité plus grande que celle qu'il avoit eûe juſqu' alors. Les Empereurs d'Orient, qui ne poſſedoient quaſi plus rien en Italie, étoient ravis de conſerver le nom de Souverains ſur ce reſte de ſujets, qu'ils combloient pour cela de faveurs & de graces.

Pour ce qui régarde le tranſport du Siege du gouvernement à Rialto, qui eſt l'endroit, où eſt aujourd'huy Veniſe, on peut auſſi remarquer que la Ville ne commença à être telle que dés ce temps ci. Car quoyque peut étre elle eut un Tribun particulier, qui gouvernoit ceux, qui s'y étoient habitués, dés le commencement, cepandant ce ne fut qu'à l'occaſion de la guerre de Pepin que les Doges & les Principaux de Malamocco laiſſerent ce ſéjour pour aller demeurer à Rialto. Ils y établirent le ſiege de la Seigneurie qui n'en eſt point ſorti juſques à preſent. Ce qui peut donner occaſion de croire le contraire eſt le nom d'Iſles de Veniſe *Inſulæ Venetiarum* dont les Ecrivains ſe ſervent ordinairement en parlant des Peuples, qui ſe retirerent dans les lagunes : Mais ſous ce nom il ne faut pas ſeulement entendre les petites Iles, ou eſt aujourd'huy bâtie la Ville de Veniſe. Il faut, comme on a déja dit, y comprendre toutes les Iſles, qui ſont dans le fonds de la

Mer

Mer Adriatique sçavoir *Grado, Caorle, Eraclea* rebâtie sous le nom de *Città nuova Equilio*, *Torcello*, *Malamocco* & les autres, lesquelles toutes ensemble étoient appellées Isles de Venise *Insulæ Venetiarum*, du nom des Peuples de la Terre-ferme voisine de la Province, qu'ils habitoient, qu'on sçait avoir été nommés *Heneti*, ou *Veneti* & qui commencerent les premiers à les habiter, pour les raisons qu'on a touchées de l'inondation des Barbares, qui avoient commencé à ravager l'Italie.

Pour ce qui est du nombre des Isles particulieres, qui composent aujourd'hui la Ville de Venise, il est certain que les Historiens, qui les multiplient si fort, se trompent, puis qu'il n'y en avoit que deux ou quatre au commencement, separeés par ce qu'on appelle aujourd'huy *Canal grande*, sur lequel est bati le pont de Rialto. C'est ce qui se voit dans plusieurs tableaux du premier état de la Ville de Venise, qu'on trouve encor en diverses Maisons, & qu'on produit, même quelquefois, sur les rues à l'occasion de quelque fête ou réjouyssance publique. On y voit cette Carte Topographique, ou plan de la premiere construction de Venise, qui n'est distinguée qu'en deux Isles, & une Troisieme appellee de *Castello*, ou *d'Olivola*, & la quatrieme de la *Zueca*, qui ne fut point habitée dès le commencement. On voit encor la forme les Habits, dont userent les premiers habitants, soit populaires soit Magistrats, qui asseurement sont tres curieux, & c'est domage qu'il n'e s'en trouve plus d'estampes, ou fort rarement. On y voit marqué les premiers edifices dans les endroits, où ils furent bâtis avec toutes les particularitez de la situation & du terrein, sur lequel est aujourd'huy la Ville, qui n'est different, de ce premier état que par la quantité de canaux particuliers, qui ont été faits dans la suite pour faciliter la communication

des quartiers par le moyen des petites Gondoles, dont on se servit dés le commencement, & dont on se sert encor aujourd'huy, les richesses des premiers habitants n'etant pas telles, qu'ils pussent avoir des Carosses, ou d'autres voitures pour leurs besoins.

C'est donc tres-asseurement une fable que ce pilotage, sur lequel quasi tous les Historiens veulent que Venise ait été bâtie, aussi bien que le nombre de ces Isles, qui ne furent que ces quatre ou cinq en tout, & si solides, qu'elles n'eurent besoin d'autres pilotis pour asseurer les fondements des maisons, que l'on y batissoit, si ce n'est peut etre en quelques endroits particuliers, ou le terrein pouvoit être plus marécageux, & d'autres, où l'on a voulu dans la suite avancer, quelques coins de maisons un peu avant dans la Mer. Cela s'est justifié de nos jours dans les palais des Procurateurs Pesaro, Bon, & quelques autres, dont les fondements n'ont été appuyés que sur de grossés pieces de rocher qu'on à ensevelies dans la terre, comme on fait par tout ailleurs & dans les lieux les plus éloignés de la Mer; Et la hauteur & solidité de ces bâtiments comme de mille autres dans la Ville, fait assés voir, qu'ils sont élevés sur une base bien plus ferme que des pilotis, sur lesquels comme en Hollande on n'oseroit élever de si pesantes masses, sans s'exposer, & même sans s'attendre à les voir bien tost éboulés, ce qui n'est jamais arrivé à Venise, depuis tant de siecles qu'elle subsiste.

828 Le Doge Ange Badoer ayant associé son fils *Justinien* au Gouvernement, celuici luy succeda & bâtit par ordre de Leon Armenien, Empereur de Constantinople, le Monastere des Religieuses de S. Zacharie. Cette parole *d'ordre* ou même de *commandement*, comme l'exprime Sansovin en parlant de la fondation de cette Eglise, n'est pas favorable à l'indépendance, puis que le Doge parlant en per-

sonne

ſonne avoüe d'avoir reçu le commandement de l'Empereur de faire bâtir cette Egliſe *apres beaucoup de graces, qu'il en avoit reçües* & des deniers même *de ſa Chambre* *Imperiale*. On ne peut guerre douter que cette Chambre Imperiale, de laquelle l'Empereur veut que l'on conte les deniers pour bâtir l'Egliſe ne ſût à Veniſe, & au pouvoir d'un autre que du Doge, c'eſt à dire qu'il y avoit à Veniſe un Officier ou Miniſtre de l'Empereur, à la garde du quel étoient les Tributs qu'il tiroit & de Veniſe & des autres Iſles, qui le reconnoiſſoient encor. Car à quel propos dire que l'Empereur veut que l'on *conte* au Doge de *l'argent*; & qu'il *envoya* de Conſtantinople *des Maitres pour diriger le bâtiment de l'Egliſe*, ſi les ouvriers & l'argent venoient d'un même lieu ? Auſſi le Doge parle-t-il de cette Egliſe comme, d'une choſe à laquelle il n'avoit aucune part, ſi ce n'eſt celle d'exécuteur des volontés d'autrui, recommandant *qu'on priât Dieu pour le ſalut du St. Empereur*, qu'il avoit appellé quelques lignes auparavant dans ſa Declaration, *le Conſervateur de la paix de tout le Monde*, & voulant que l'on *conſervât dans ſa Chambre Ducale l'original des lettres, qu'il avoit reçües à cette occaſion.* Le Doge Juſtinien Badoer porta comme les autres le titre *d'Ecuyer* Imperial, & ce fut pendant ſon gouvernement qu'on apporta à Veniſe le Corps de S. Marc l'Evangeliſte.

Ce fut ſous celuy de *Jean Badoer* ſon fils que 829
les Venitiens ſe croyant les Peuples les plus riches du monde, propoſerent, comme il ſe lit dans quelques unes de leurs Chroniques de bâtir à Monſieur ſaint Marc la plus belle Egliſe du monde. *Vada partes di fare à Miſſer S. Marco il piu bel Tempio del mondo.* Cette plus belle Egliſe du monde ne fut cepandant en ſon commencement, qu'une chapelle, laquelle ayant été brulée 150, ans apres 1071

fut ensuite rebâtie en forme plus ample, mais de briques seulement, & ensuite incrustée de marbre comme on la voit aujourd'huy. Il arriva encor sous le gouvernement de ce Doge, un autre accident dont la memoire ne plait pas aux Venitiens. Obelerius, duquel il à été parlé, vivoit encor à Malamocco, où il avoit obtenu de demeurer avec un entretien proportionné à la qualité de Doge, qu'il avoit eüe autrefois. On l'accusoit d'avoir été cause de la guerre de Pepin, & comme en ce temps-là on fit la paix entre les deux Empires, par laquelle les Grecs étoint rentrés en possession du Domaine de Venise, les François n'avoient pas crû devoir faire d'avantage pour luy. Soit qu' Obelerius machinât en effet quelque chose pour remonter à sa premiere dignité, ou que le Doge Jean Badoer voulût s'asseurer entierement de la Seigneurie, il declara la guerre à ceux de Malamocco pour les obliger à luy remettre Obelerius entre les mains, & sur le refus qu'ils en firent, il les assiegea, prit, & brula leur Ville, & fit couper la teste à son Rival. Leandre Albert dit sans façon sur la foy d'autres Auteurs, que le Doge pour cette violence *fut cité en France & y alla*, sans doute pour rendre conte de son action : ce qui fait voir que les Venitiens étoient tellement sous l'Empire Grec, qu'ils étoint encor justitiables à celuy d'Occident, dont Louis le Débonnaire avoit alors le Gouvernement, & non pas Charlemagne, comme veut Sausovin, qui pour donner un autre motif à ce voyage, asseure que le Doge se rétablit aupres de ce Prince, à cause que quelques Conjurés l'avoient chassé de son siege. Il en fut en effet chassé mais par l'effort d'une faction soûlevée par une puissante famille, qu'il avoit desobligée. Il fut tondu & renfermé dans un Cloître à Grado, où il mourut quelque temps apres.

827 PIERRE TRADONIC luy succeda ; Sa posterité subsiste

ſiſte encor dans le rang des familles les plus Nobles, avec le ſeul changement de quelques lettres dans le nom, qui eſt aujourd'huy celuy de Gradenigue. Elle étoit originaire de la Ville de Pola en Iſtrie, & s'étoit habituée à Rialto au temps de la guerre de Pepin. Il aſſocia comme ſes predeceſſeurs, ſon fils Jean au gouvernement & fut creé *Protoſpataire* par le Patrice Theodore que l'Empereur Grec envoya expreſſément à Veniſe pour en faire la céremonie. Il fit la guerre peu heureuſement aux Saraſins & aux Eſclavons, leſquels étoient venus ravager les Iſles les plus voiſines de Veniſe. Il envoya contr'eux deux grands Navires de Guerre appellé Palandres, ce qui fut la premiere fois, au dire de Sanſovin, que les Venitiens employerent cette ſorte de Navires, qui cepandant n'étoient pas fort grands, s'il en faut juger parce qu'ils ſont aujourd'huy. Le Doge obtint des priviléges de l'Empereur Louis II. marque que ſa Souveraineté n'étoit nullement établie. Enfin devenu *Scandaleux* comme dit Sanſovin & fauteur de factions entre les familles puiſſantes de Veniſe il fut aſſaſiné en retournant de l'Egliſe de S. Zacarie l'an 864. on n'eut point dégard à ſon fils, qu'il avoit aſſocié au Gouvernement, & l'on èlut.

Orso Badoer, qui avoit acquis la reputation d'homme modéré, qu'il conſerva en effet par ſa conduite. Il recourut, comme les autres, à la grace des Empereurs d'Orient & d'Occident, ayant été crée *Protoſpataire* par l'Empereur Baſile, qui luy envoya une paire d'eperons d'or. Il obtint de même de Louys II. la confirmation & l'inveſtiture de ce que la Rep. poſſedoit dans les limites de l'Empire d'Occident. Les Venitiens ne poſſedant encor rien hors de leurs lagunes, on ne peut guerre comprendre quelles étoient ces poſſeſſions, ſi ce n'eſt les Iſles mêmes, où ils habitoient, 864

toient, & que les Empereurs d'Occident conſideroient comme compriſes dans leur Empire. Du temps de ce Doge, au rapport de Sanſovin, le plus exact & le plus devoüé de tous les Hiſtoriens de Veniſe, les forces des Venitiens étoient ſi peu reſpectables, que perſonne n'avoit bâty & n'oſoit encor habiter dans l'Iſle qu'on appelle aujourd'huy de la *Zueca*, à cauſe dit il, qu'elle étoit trop expoſée aux incurſions des Corſaires. Si les Corſaires venoient juſques là ſans aucune crainte, comme ils n'y pouvoient venir qu'en de petites barques, ils ne pouvoient pas être fort terribles, & cepandant toutes les forces de la Republique n'étoient pas capables de leur donner de la terreur: Quelle conſequence peut-on tirer de là, qui s'accorde avec ces Idées de grandeur & de liberté qu'on nous veut donner de la Republique de Veniſe en ce temps la? Le fils du Doge Orſo.

881 Jean Badoer, qu'il avoit déja aſſocié au Gouvernement, luy ſucceda & ne fit rien de conſidérable qu'une guerre contre ceux de Comachio, dont il prit, & ruina la ville, à cauſe que le Comte ou Gouverneur, qui y étoit alors, ayant appris que la Duc de Veniſe avoit envie d'y mettre ſon frere, avoit ſurpris & fait priſonnier celuici. Ce fut peut-être pour ſatisfaire à Dieu & ſe punir de cette violence, qu'il renonça à la Souveraineté, & donna lieu à l'élection de

887 Pierre Candian, qui étant mort peu apres en combattant contre les Corſaires de Narente, Jean Badoer reprit le Gouvernement juſqu'à ce que

888 Pierre Tribun fut elû, en faveur duquel il renonça de nouveau à la dignité Ducale. Quelques uns ecrivent que le motif de cette ſeconde renonciation, auſſi bien que de la premiere, fut le peu de ſanté, dont il jouiſſoit, & qui le rendant incapable de ſe trouver en perſonne aux occaſions, où il falloit

agir,

agir, le porta à s'en deffaire. Le Duc ſuivant la route de ſes Predeceſſeurs, demanda & obtint de l'Empereur de Conſtantinople le titre de *Protoſpataire*, & de *Guy Duc de Spolete*, qui s'étoit fait reconnoitre Empereur en Italie, la confirmation des privileges, déja accordés à la Republique. De ſon temps les Hongrois ayant inondé l'Italie, quelques uns de ceuxci trouverent moyen d'entrer dans les lagunes d'y ſaccager quelques Iſles, & ſe diſpoſoient à attaquer Veniſe même, c'eſt à dire Rialto, lors que le Doge pour la deffence de la Ville la fit environner de Murailles & ſerrer les avenues du Grand Canal avec des chaines. l'Empereur Berenger cepandant le delivra de ce danger, ayant & par la force & avec des gratifications en argent qu'il leur fit conter, obligé les Hongrois à quiter l'Italie.

Orso II. de la famille de Badoer luy ſucceda, & 912
ſon premier ſoin fut d'envoyer ſon fils Pierre à Conſtantinople, où il fut fait *Protoſpataire*, & honoré de quelques preſents de l'Empereur. Le fils à ſon retour fut dévaliſé, & fait priſonnier par un Chef des Eſclavons, ſur les frontieres de la Croatie: Mais ſon Pere le delivra, par le moyen d'une forte rançon qu'il envoya à ce Tiran par la voye de l'Archidiacre de Malamocco & le fit élire Eveque d'Olivola, qui étoit le nom de la Catedrale de Veniſe. Le Doge étant peu incliné au bruit & à la guerre ſe démit de ſa dignité pour ſe faire Moine &
finir ſes jours dans la ſolitude. Sanſovin veut que 920
ce Doge obtint de Rodolphe Roy d'Italie, qui tenoit ſa Cour à Pavie, le privilege de battre monoye, & cepandant en parlant de *Pierre Badoer*, qui ne luy ſucceda pas immediatement, il rapporte l'écriteau qui eſtoit ſous le portrait de celuici dans la ſale du Grand Conſeil par lequel il paroit, que ce fut Berenger, qui accorda ce Privilége au Doge de Veniſe.

Multa Berengairus mihi privilegia fecit,
Atque Monetam crudere posse dedit.

Qui que ce soit de ces deux Doges, qui ait obtenu ce privilege, toûjours est il certain que le *pouvoir de battre* monoye fut un privilege, dont les Doges de Venise ne jouissoient point auparavant & par consequent n'étoyent point absolument Souverains, & independants de l'Empire. Cette confirmation des Priviléges, que les Ecrivains de Venise veulent faire passer pour une reconnoissance de liberté & d'Independance, est au contraire une preuve evidente de leur sujettion; Car aucun Souverain ne demande la confirmation de sa Souveraineté & de son independance à un autre, & les Venitiens d'aujourd'huy prendroient pour injure une semblable confirmation, si l'Empereur la leur vouloit donner. Mais la liberté, dont on demandoit la confirmation aux Empereurs étoit celle de se gouverner selon ses propres loix, de pouvoir exercer la justice chez soy, & quelque fois même l'exemption de payer au trône Imperial les tributs que payoient les autres sujets: mais toûjours comme l'asseure Sigonius au Liv. 7. de son Histoire, & comme l'entendent les autres, *ita tamen ut Sacramentum Regibus dicerent*. Sigonius écrit l'Histoire du Royaume d'Italie, c'est adire de son Gouvernement; C'est pourquoy il appelle Rois tous ses Souverains.

Monsieur Amelot observe judicieusement dans son Histoire du Gouvernement de Venise que les années du Jeune Berenger ne s'accordent point avec cette donation faite à Pierre Badoer, puisque celuici commença d'etre Doge selon Sansovin l'an 939. & mourut l'an 942. au lieu que Berenger ne commença à regner que l'an 945. & même selon le même M. Amelot 949. Ce qui étant, il est impossible que ce Doge ait obtenu ce Privilege du Jeune

ne Berenger beaucoup moins du vieux, qui étoit mort dés l'année 934. mais M. Amelot n'a pas réflechy que le Jeune Berenger commença dés l'an 939. à se declarer contre Hugue Roy d'Italie, & à se porter pour Empereur, quoy qu'il ne put pas alors se bien établir. C'est pourquoy il peut fort bien étre que le Doge Pierre Badoer s'addressa à luy dans ces commencements, & luy demanda le privilege, dont il est question.

Les deux PIERRES CANDIAN qui luy succederent 942
l'un Pere, & l'autre fils ne se firent considerer le pre- 959
mier que par ses malheurs. & l'autre par ses crimes. Le pere ayant associé le fils selon la coûtume au Gouvernement, en fut recompencé par une telle ingratitude, qu'elle porta le peuple non seulement a luy ôter la part, qu'il avoit dans les affaires, mais encor à le bannir & à le chasser de Ve-
nise. Cepandant par une révolution des esprits en 959
sa faveur, ayant été remis sur le trône il continua à le deshonorer, ayant repudié sa femme pour en épouser une autre, des richesses de laquelle il pretendoit se servir pour opprimer la liberté publique, s'il avoit pû établir sa tirannie. Mais il fut assiegé dans le palais par le peuple, qui vouloit l'en chasser; & parce qu'il s'y deffendoit contre la force, le feu fut mis au palais méme, d'où le Doge ayant voulu sortir avec son petit enfant entre les bras, il fut massacré avec luy, & non seulement le Palais Ducal, mais l'Eglise de S. Marc, deux autres Eglises & trois cens maisons du voisinage demeurerent consu-
mées par cet embrasement. Les Venitiens si mal 978
satisfaits de leur Doge choisirent pour luy succeder

Pierre Ursèole homme tout devoüé aux œuvres de pieté & qui accepta avec bien de la peine la Puissance souveraine. Toutes ses occupations furent de faire rebâtir l'Eglise de S. Marc & un Hopital, où il servoit luy méme les malades & les pauvres.

Mais comme il ne tenoit à sa dignité par aucun attachement, un certain Abbé François étant venu à Venise pour y visiter le corps de S. Marc eût la force de luy persuader à quitter le monde; ce que fit le Doge, qui avec quelques autres Seigneurs Venitiens se deroba secretement, & suivit l'Abbé dans son Monastere de Gascogne, où il mourut dans la suite, & fut mis au Catalogue des Saints. Le dernier Doge Pierre Candian avoit eû un fils de sa premiere femme nommé Vital, qui voyant la volonté de son Pere changée à son egard s'étoit retiré avec un Oncle du même nom & Patriarche de Grade, à Verone. Ce fils malgré le peu de sujet, qu'il avoit de vouloir du bien à un Pere, qui l'avoit voulu desheriter, le voyant ainsi massacré par le peuple, se rendit aupres de l'Empereur Otton II. pour luy demander justice de ses meurtriers, & l'inciter à prendre vengeance des Venitiens. Valdrade seconde femme du Duc mort, en fit de même aupres de l'Imperatrice, étant tous deux allés à Plaisance, où Otton s'étoit déja avancé dans le dessein de pousser jusqu'en Calabre, pour recouvrer cette Province de la main des Grecs, qui s'en étoient rendus Maîtres, assistés des Sarasins. Ces poursuittes neantmoins n'eurent aucun effet, &

978 VITAL CANDIAN le jeune ayant été mis à la place du Doge Pierre Orseole, on appaisa Valdrade avec des promesses, & le Patriarche de Grado pour mieux asseurer la nouvelle dignité à Vital qui étoit son Neveu, s'employa à reconcilier l'Empereur avec les Venitiens, qui apparemment dans la crainte qu' Otton ne prit cette affaire à cœur, & ne s'engageât à leur faire la guerre, plutôt que par aucun mouvement de bonne volonté envers le fils de celuy, qu'ils avoient si cruellement traité, l'avoient elû pour leur Doge. C'est ce qu'asseure

seure positivement Sigonius, & Sansovin même, quoyque celuyci n'explique point le sujet pour lequel Otton étoit en colere contre les Venitiens. Cette demarche prouve, ce semble assés clairement, que l'Empereur étoit persuadé que le devoir de sa charge l'obligeoit, ou l'autorisoit à prendre connoissance du mauvais traitement que les Venitiens avoient fait à leur Prince, car il se disposoit effectivent à leur faire la guerre sans les bons offices du Patriarche & le retablissement du fils du deffunt dans la dignité du Pere. Cepandant Vital Candian, ou Sanuto (car ce dernier surnom prit dans la suitte la place du premier) soit qu'il se fiat peû à la bonne volonté que les Venitiens luy temoignoient, ou qu'il fût touché d'une veritable dévotion, imita l'exemple de son predecesseur dans la résolution de se démetre du Gouvernement, & prit l'habit de Religieux dans l'Abbaye de S. Hylaire à quelques milles de Venise sur la Brenta, comme l'asseurent les Historiens.

Tribun Memo fut substitué à Candian, homme au rapport de Sansovin peu versé dans les affaires du monde, & extremement taciturne & reservé à parler, selon Leandre Albert. Aussi s'étant élevé de son temps une discorde entre les deux familles des Morosins & des Caloprins, ceux-ci, qui ne pouvoient pas resister à leurs adversaires favorisés par le Doge, recoururent au mesme Otton II. à qui, comme l'ecrit Sansovin, Otton accorda sa protection à Verone, & sans doute mortifia les Venitiens, puis qu'il est dit dans l'Ecriteau mis sous le portrait du même Doge à la sale du Grand Conseil, *qu'il deffendit la* Patrie *contre les embusches de cét Empereur, & supporta de grandes charges.* Les Caloprins obtindrent par son moyen leur retour à Venise. Sansovin y fait entrevenir les recommandations de l'Imperatrice A-
delayde

delayde Mere d'Otton & celles de la Duchesse Valdrade, auquel cas ce Doge auroit tort de se faire un merite d'avoir deffendu sa patrie, s'il n'y avoit eû que des prieres employées pour obtenir ce retour. Ce qu'il y a de plus vray semblable est que le Doge n'avoit point ou la force, ou le courage de resister à l'Empereur, autant que le peuple le souhaittoit, sans doute pour se delivrer entierement de la sujettion Imperiale ; aussi le força-t'-il de renoncer à sa dignité & de prendre l'habit de Moyne, dans lequel il mourut quelque temps apres. On luy substitua

991 Pierre Urseole II. qui eut des pensées plus généreuses, & fit plus d'honneur à son caractere. Ce fut luy qui étendit le premier le Domaine des Venitiens sur les rivages de la Mer Adriatique & qui subjuga la Dalmatie dés l'Istrie, & qui s'empara des Villes de Parense & de Pola jusqu' aux dernieres extremités de cette Province, si nous en croyons Leandre Albert plus liberal en cette occasion que les Historiens memes de Venise, qui ne parlent que de quelques Villes dans la Croatie. Le motif qui engagea le Doge en cette guerre, fut la querelle née entre deux freres pour la succession aux Etats de leur Pere, qui avoit commandé, ou regné en Croatie, qui n'étoit qu'une partie de la Dalmatie, ou de l'ancienne Illirie. Sansovin dit que le Doge & les Venitiens *furent appeliés par le Peuple de cette Province, où ils firent la conquète de plusieurs Villes à la gloire du nom Venitien.* Mais soit que le peuple, ou l'un des competiteurs, ayent appellé les Venitiens, il ne paroitra peut être pas à tout le monde que ce soit une grande gloire que celle de se saisir de la Souveraineté, quand on n'est appellé que pour secourir, n'y ayant guerres d'apparence que ni l'un ni l'autre ait demandé, ou attendu autre chose des Ve-

Venitiens que du ſecours. Si on n'avoit peur d'offencer les Venitiens, on leur appliqueroit ici une de ces belles ſentences de M. Amelot dans ſes Obſervations ſur les Traittés de Paix, qu'il ſait ſi bien appliquer, quand elles ne luy font point de peine : *Que les Ambitieux ne prennent la deffence de la liberté que pour bâtir leur domination ſur la ruine de la puiſſance de ceux qu'ils veulent proteger.* Quoy qu'il en ſoit du motif qu'eut le Doge Urſeole en entreprenant cette guerre, il eſt certain qu'il étendit ſon Domaine, & qu'il fut le premier qui porta le nom de *Prince de Dalmatie*, comme il l'étoit de Veniſe.

Les Hiſtoriens aſſeurent que l'Empereur Otton 998
III. retournant, ou allant à Rome paſſa par Veniſe, où le Doge luy fit toutes les honêtetés poſſibles, & en obtint auſſi des faveurs conſiderables. Comme l'Empereur avoit une tres-floriſſante Cour, l'un des honneurs, que luy fit le Doge, fut celuy d'une Joûte, pour prix de laquelle il propoſa à celuy qui ſeroit le Vainqueur le mariage d'une Niece, qu'il avoit, nommée Camille, fille d'une extraordinaire beauté, avec une dote de deux milles ducats d'or, & ce prix échut à un Baron Allemand de la ſuite d'Otton, qui fut le plus brave, ou le plus heureux de tous les combattants. Les graces particulieres, dont l'Empereur reconnut à ſon tour les honneurs qu'on luy faiſoit, furent une double exemption, l'une generale de toutes les contributions & ſubſides, qui ſe payoient aux Empereurs, & l'autre particuliere d'une piece de drap d'Or, que les Doges de Veniſe leurs preſentoient tous les ans à part. Sanſovin & d'autres Hiſtoriens de Veniſe ſe contentent de dire qu'il obtint de grandes faveurs ; car s'ils avoient ſpecifié ces faveurs, ils auroient reconnu la ſujettion de ceux, qu'on exemtoit des marques les plus eſſentielles de la ſervitude & du Vaſſel-

Vassellage. Selon ces mêmes Historiens le Doge Urseole étant retourné à Venise apres ses conquêtes de la Dalmatie, associa un de ses fils nommé Jean au Gouvernement, & l'envoya aussi bien que son Cadet Otton, à Constantinople, ou l'aisné obtint le titre de Patrice & une Niece de l'Empereur Basile en Mariage. Le Doge Pierre Urseole compatissant à la misere des Pauvres leur légua douze mille cinq cent Ducats de son propre, & de la Charte de Donation, qu'il en fit, Sansovin prétend pouvoir inferer que la Dignité de Doge de Venise avoit du Sacré, & participoit aux prérogatives de la puissance Pontificale. Voici les paroles qui luy ont fourny matiere à tirer cette consequence. *Je veux que cette mienne disposition soit ferme & inebranlable dans tous les temps à venir, en sorte qu'aucun des Ducs mes successeurs, ni le peuple qui leur sera sujet ne presume de diminuer de la ditte somme, n'y faire d'autre maniere que celle dont j'ay disposé. Que si quelquun le presume, il est opposé, & contraire au Pere, Fils, & S. Esprit, & demeure soumis à l'anatheme des 318 Peres, & sera condanné aux flammes éternelles avec l'imprudent traitre de J. C.* Comme cet autheur parle sérieusement, il rapporte encor une autre preuve de son sentiment, sçavoir une espece de Cerémoniel qui étoit pratiqué, dés le temps du Dogat de Pierre Polani l'an 1130. où il est dit, que pour observer le bon ordre dans la procession de la Chandeleure, *le Clergé avant que d'aller à la Cathedrale de Castello, ira se presenter au palais à cause de la dignité de ce lieu, où il recevra la bénédiction du Seigneur Doge.* C'est dommage que cet autheur ne cite encor la Bulle de quelque Pape qui ait accordé cette prerogative au Doge de Venise; Car les Catholiques ne croyant pas qu'il soit permis d'usurper un honneur sacré à qui que ce soit, qui n'y ait été appellé comme Aaron, selon la doctrine de S. Paul,

per-

personne ne se laissera persuader de son sentiment sans cette preuve. C'est une chose étrange que l'entêtement de vouloir persuader ce qu'on croit. On fait souvent des efforts pour cela qui y sont ou inutiles, ou tout à fait contraires. Il fut toûjours permis à toute sorte de personnes de faire l'imprécation qu'elle veut contre les Infracteurs de ses dernieres volontés, & il appartient aussi bien qu'aux 318. Eveques du premier Concile de Nicée, à tout Chretien de dire anatheme aux perfides & aux usurpateurs du bien d'autruy. D'ailleurs la bénédiction que le Doge donne encor aujourd'huy au Clergé & à toutes les processions qui passent devant luy, n'est qu'un baissement de teste, par lequel il répond à celuy que luy font toutes ces Compagnies Ecclesiastiques dans ce passage. Mais les termes imperatifs & absolus dont use le Doge Urseole en deffendant à tous les Ducs ses Successeurs, & au peuple qui leur sera sousmis, d'alterer l'execution de ses volontés en appellant leur entreprise temeraire & nulle, s'ils osoient le faire, ne sont ils pas bien plus exprés & plus forts pour prouver qu'en effet il étoit Souverain, & que ses volontés lioient les mains à tout autre; ce que ne peuvent pas les dispositions d'un Chef de Republique, dont l'autorité est precaire & dépendante? Jean Urseole étant mort avant son Pere,

OTTON URSEOLE succeda à celuici dans sa bra- 1009
voure & dans le zele d'étendre son domaine, ou celuy de la République. Il se procura premierement une Alliance Royale, ayant obtenu pour Epouse une fille de Geysa, que Sansovin nomme mal à propos Getta pere d'Etienne, qui avoit éte couronné le premier Roy de Hongrie. La premiere des guerres qu'il fit fut contre ceux d'Adria, dont il prit & detruisit la Ville, qui avoit donné le nom à la Mer Adriatique. Il soutint la seconde contre le Prince de

de Croatie ou Dalmatie Cresimire, qui vouloit sans doute repeter ce que les Venitiens avoient usurpé de son Royaume quelque temps auparavant. l'Histoire ne spécifie point le succés de cette seconde guerre, mais bien d'une troisieme qu'il entreprit contre le Patriarche d'Aquilée, dans la quelle non seulement il ne fut point heureux, mais à son retour devenu odieux au peuple de Venise, il fut contraint d'aller finir ses Jours à Constantinople l'année 17. de son Gouvernement. Ce soin des Ducs de Venise qui continuoient encor alors à envoyer leurs Enfants à Constantinople, où ils y recevoient des dignités, & même la necessité d'y aller finir leurs jours, quand ils ne plaisoient point, donnent lieu à de facheuses réflexions par rapport à l'Indépendance de la République.

1026 PIERRE CENTRANICO ou BARBOLANO fut mis à la place d'Urseole, banni & relegué à Constantinople; Comme il n'avoit pas des qualités à se faire beaucoup estimer, le peuple l'obligea de renoncer au Gouvernement qu'il avoit déja tenu quatre ans. Les voix allerent à rappeller Otton de son bannissement, & cepandant le Patriarche de Grado son Oncle fut chargé du soin des affaires en attendant son retour. Mais ceux qu'on envoya à Constantinople, ayant rapporté qu' Otton n'étoit plus en état de régner, le Patriarche se retira & donna lieu à l'intrusion de Dominique Urseole, qui se fiant apparemment sur la parenté, qu'il avoit avec les derniers Doges de sa Maison, se saisit du Palais, & voulut se faire reconnoître Souverain. Le peuple ne le laissa que deux jours dans la jouyssance de son usurpation : car au troisieme ayant pris les armes, il se disposa à le chasser. Ce que voyant Urseole, ils s'enfuit à Ravenne, où il mourut quelque temps apres.

1032 DOMINIQUE FLABANICO, qui avoit été autheur de

de la dépoſition du Doge Otton Urſeole, & qui avoit deja été fait *Protoſpataire* par l'Empereur de Conſtantinople, trouva le moyen de ſe faire élire, & cela avec un ſi grand aſcendant ſur les eſprits qu'il porta les Venitiens à chaſſer de leur Ville toute la famille des Vrſeoles, ſous pretexte des richeſſes qu'ils poſſedoient, & qui les pouvoient diſpoſer à entreprendre contre la Patrie; Ainſi il trouva le moyen de s'aſſeurer contre des gens, que le reſſentiment auroit pû avec le temps armer contre luy. Comme il n'avoit point d'enfant il conſeilla ſous le même pretexte du bien public, qu'aucun Duc ne pût nommer ſon ſucceſſeur ou aſſocier ſes fils au Gouvernement. Il étoit d'ailleurs habile homme, & bien intentionné pour le bon ordre dans l'Egliſe. Sanſovin luy attribue l'honneur d'avoir aſſemblé un Concile National dans l'Egliſe de S. Marc, où les Eveques qui s'y trouverent firent pluſieurs Decrets utiles pour le maintien de la pure Diſcipline Eccleſiaſtique.

Dominique Contarin luy ſucceda, & obtint 1043
de l'Empereur Henri III. la confirmation des anciens priviléges, ce que Sanſovin appelle, pour la deguiſer, l'ancienne confederation. Il eſt facheux qu'on trouve toûjours des marques de la ſujettion des Venitiens, & de leur dependance des Empereurs même d'Occident, pendant que les Empereurs d'Orient continuent à leur commander, même dans des temps encor plus avancés que celuici, comme nous verrons dans la vie du ſucceſſeur de ce Doge. Il eſt dit de luy qu'il prit Zara, capitale ou principale ville de la Dalmatie, qui au gré des Hiſtoriens de Veniſe s'etoit rebellée. On a vû que le titre ſous lequel les Venitiens s'étoient rendus Maîtres d'une partie de la province étoit bien foible. Ils s'en conſervoient neantmoins la poſſeſſion par la force, mais les Princes dépouilles n'en croyoint pas leurs droits

moins

moins fondés, & esperoient toûjours de reconquerir leur ancien Patrimoine. La Ville de Zara comme une des plus importantes de la Province étoit sujette à ce changement de Maîtres; c'est pourquoy autant de fois que les Venitiens la reconqueroient apres qu'elle s'étoit rendue à ces anciens Maîtres, ce qui arriva fort souvent dans la suitte, ils disoient qu'ils triomphoient de sa rebellion. La race de ces Princes de Dalmatie & de Croatie finit quelque temps apres, & Ladislaus I. Roy de Hongrie, dont la sœur avoit epousé le dernier, à la mort de celui-ci, qui luy laissa tous ses droits, les transfera à son frere Ladislaus, qui commença de s'appeller Roy de Hongrie & de Dalmatie, & y adjouta même la Bulgarie & la Russie; Ce qui fut cause de plusieurs guerres entre les Rois de Hongrie & les Venitiens, qu'on touchera dans la suite. Le Doge Contarin étant mort, & le peuple accompagnant son corps à la sepulture dans l'Eglise de l'Abbaye de S. Nicolas du Rivage, qu'il avoit fondée, à peine les obseques furent elles célébreés, que tous d'une voix, & dans le même lieu il choisit pour luy succeder.

Dominique Selvo, d'une ancienne famille & tellement estimé que personne ne se récria contre cette tumultuaire élection. Elle eût même d'autres circonstances qui la rendirent remarquable. Le nouveau Doge fut élevé sur les épaules des principaux entre les Electeurs, qui l'ayant montré au peuple le porterent ainsi à la barque, qui l'attendoit pour le conduire à Venise. Le Doge arrivé sur le rivage de saint Marc fut rencontré par tout le Clergé en procession, & se dechaussa pour entrer avec plus d'humilité à l'Eglise, où il vouloit rendre graces à Dieu de son élection. Il y reçut un Etendard de la ville pour marque qu'on l'en reconnoissoit Seigneur, & cette cérémonie, qui se pratiqua pour la premiere fois en cette occasion, continua pendant le cours de plu-

plusieurs siecles dans l'installation des Doges. Pour ce qui regarde leur élection, c'éstoit la coûtume dans ces premiers temps, de citer les habitants de toutes les Isles afin de concourir ensémble pour cette election, ou du moins pour reconnoitre le nouveau Doge, quand il étoit declaré tel par l'Empereur de Constantinople; Cela paroit avoir été fait en quelques rencontres, où les Enfants des Doges retournoient de cette ville Imperiale avec des dignités, qu'ils y avoient obtenues & prenoient la place de leurs Peres. Dominique Selvo fut obligé d'armer & de préter ses forces à Nicefore Empereur de Constantinople contre les Normans, qui s'étoient saisis du Royaume de Naples, & corriger par ce moyen ce que son predecesseur avoit fait en s'unissant avec eux contre les Grecs; apparemment afin qu'à l'occasion de ce secours qu'il prêtoit aux Normans, il s'accommodât de quelque partie de ce beau Royaume. Les Grecs ni les Venitiens ne furent point heureux dans cette guerre: Ils le furent d'avantage contre les Hongrois occupés du soin de reconquerir la Dalmatie, dont ils retinrent les places, qu'on vouloit leur ôter. Leandre Albert écrit que ce Duc fut déposé par le peuple à cause du mauvais succés de ses armes contre les Normans. Sansovin le fait mourir dans l'exercice de sa dignité apres en avoir joüi 22. ans. Ce Prince eut une femme Grecque, Dame de qualité de la Ville de Constantinople, d'une si prodigieuse delicatesse que Dieu pour l'en punir luy envoya une maladie si honteuse que sa chair pourrit & se changea en vers apres avoir suppuré de tous cotés des humeurs tres puantes. Il falloit avant cela pour luy laver, soit les mains soit les autres parties de son corps de l'eau la plus odoriferante. Elle se faisoit frotter de pâtes les plus pretieuses & de la meilleur odeur que l'art pouvoit inventer. Ses appartements & beaucoup plus tout ce qu'elle touchoit, devoit

devoit étre parfumé avec les Onguents les plus exquis: Tous les meubles, qui luy servoient devoient étre d'or, ce qui n'étoit point alors si fort en usage qu'il l'est devenu ensuite : Enfin on n'ouit jamais parler d'une magnificence égale : mais elle eut le loisir de payer à Dieu l'abus, qu'elle avoit fait de tant de richesses pour le seul luxe, ayant été dans les derniers temps de sa vie, travaillée d'une maladie qui devoit exercer toute la patience, dont elle pouvoit être pourvue.

1084 VITAL FALIER fut élû Doge de Venise l'an 1084. il portoit déja la qualité de *Protosevaste*, comme l'asseure Sansovin, qui étoit une Dignité qu'il avoit reçue de l'Empereur de Constantinople, & dont il ne laissoit pas de se faire honneur à Venise; ce qui ne seroit guerre glorieux, si le nom & l'autorité des Empereurs n'eut pas été respecté à Venise. Il obtint, dit le même Auteur, de l'Empereur Alexis le Domaine de la Dalmatie & de la Croacie, qu'il avoit retiré des mains des Corsaires. Cet effort de liberalité ne dût pas coûter beaucoup à Alexis, puis qu'il donnoit ce qu'il n'avoit point; les Venitiens d'un coté & les Hongrois de l'autre s'étant déja rendus Maîtres de ces Provinces. Ce qu'il asseure des Corsaires ne peut avoir d'autre sens sinon que le Doge avoit peut étre donné la chasse à quelques uns de ceuxci, dont les Grecs avoient tiré avantage; Car que des Corsaires tiennent & possedent des Provinces, c'est contre leur Institut, à moins qu'on n'entende ceux de Narente, ou de quelque autre port dans cette mer, où l'on sçait que les habitans, heritiers de l'esprit des anciens Liburniens, se plaisoient à pirater. Mais cette victoire paroit plutôt devoir étre rapportée à son Predecesseur Dominique Selve, dont l'eloge ou l'inscription mise sous son tableau dans le Palais, le fait Seigneur de Duras par l'autorité de l'Empereur Alexis

Dyrrachy

Dyrrachii Dominum me vocat Presul Alexis.

Duras ou Durasso ayant été, comme il est encor aujourd'hui, une retraite de Corsaires. Leandre Albert écrit que ce Duc obtint de grands privileges de l'Empereur Henry IV. selon les Italiens, & V. selon les Allemans, qui mettent le premier Henry, dit l'Oyseleur, dans le nombre des Empereurs ; mais asseurément il se trompe aussi bien que Sansovin, qui semble le favoriser dans ce sentiment, puis que le privilege est daté de l'an 1111. & que Vital Falier mourut l'an 1096. Ce qu'il y a de plus vray est que le nom de Falier les à trompés, Ordelaphe Falier ayant été Doge, comme on le dira, au temps de Henry V. & precisement dans l'année du privilege. Il y eut pourtant entre l'un & l'autre des Faliers.

Vital Michel crée l'an 1096. & qui n'est guerre renommé que pour avoir fourni une quantité de bâtiments, au transport des Milices d'Europe, qui s'étant croisées à la persuasion de Pierre l'Ermite, passoient dans la Palestine, pour la retirer des mains des Turcs. Quelques uns luy font l'honneur d'avoir été en personne à cette expedition : Mais il n'y envoya que son fils Jean avec Henri Contarin Evéque de Venise, ou d'Olivola, comme on l'appelloit alors, qui y conduisirent un bon corps de troupes Venitiennes, ausquelles par consequent on doit leur part de la conquête de Jerusalem, qui fut prise l'an 1099. aussi bien que dans celle des autres places, qui furent soumises par les armes Chrêtiennes.

1096

Ordelaphe Falier fils du Doge Vital, revêtu de la même qualité de *Protosevaste* aussi bien que son Pere & son Predecesseur immediat, succeda à celuici, & le surpassa en belles qualités & en bonheur. Il étoit éloquent & brave ; Il passà

1102

en personne dans la Palestine avec un nouveau secours de Troupes Venitiennes, avec lesquelles secondant Baudoüin élû Roy de Jerusalem, il acquit & beaucoup de gloire, & beaucoup d'avantages à sa Nation, Baudoüin luy ayant accordé une Eglise, une place, & dés maisons dans toutes les Villes qu'on avoit déja prises, & dans celles qu'on prendroit encor sur les Infidelles. Les affaires de la Dalmatie le rappellerent à la maison. Il se porta contre Zara, qui toûjours affectionnée aux Roix de Hongrie, s'étoit remise sous l'obeïssance du Roy Coloman. Il la força à retourner sous celle des Venitiens, & y fit prisoniers 390. Hongrois qu'il conduisit en triomphe à Venise, mais son absence ayant réveillé le courage des Zaratins, ils secoüerent de nouveau le joug, & ce fut pour les remettre encor à l'obeïssance que le Doge ayant entrepris contre eux une seconde expedition, fut tué au siege de cette place, en combattant avec la derniere vigueur.

Ce fut pendant le gouvernement de ce Doge, savoir en l'an 1111. que l'Empereur Henri V. étant à Verone, à son retour de Rome, où il avoit enfin obligé le Pape Paschal II. de le laisser jouyr des investitures qui faisoient alors tant de bruit, il luy envoya des Ambassadeurs, apparemment pour se réjouir avec luy de la victoire qu'il venoit de remporter, & pour le prier de confirmer les exemptions, que ses Prédecesseurs avoient accordées à la Rep. de Venise. Quelques uns écrivent que l'Empereur fut luy même à Venise, mais puis que le privilege est daté de Verone, il y a de l'apparence qu'il ne fit pas ce voyage, & qu'il se contenta d'accorder la confirmation qu'on luy demandoit, dans la vüe que les Venitiens jouissoient, ainsi qu'ils l'exprime, depuis trente ans, de ces exemptions, qui leur avoient été accordées par son

Pere,

Pere, & son Prédecesseur. Ce qu'il y a de fâcheux pour l'independance totale des Venitiens est qu'au rapport de Sabellicus, Henri redemanda la redevance annuelle de la piéce de Drap d'Or, & quelque somme d'argent, à quoy les Venitiens se soûmirent, sans doute parce qu'ils n'osoient pas disputer avec un Empereur, qui venoit de ranger toute l'Italie sous ses loix, & la Cour de Ro- 1107
me même, qui avoit si fort maltraité son Pere & luy, quoy que celleci ne demeurât pas long temps dans les termes de l'accord. Sansovin, en parlant du privilege des exemptions accordé par l'Empereur Henri en rapporte des termes qui donnent lieu à la reflexion qu'on a fait dessus, *l'excellente & singuliere fidelité* dit l'Empereur *Eggregia fides & les preuves d'une sincere dilection qu'il a toûjours témoignée envers Nous & notre Empire*, parlant du Doge, *nous l'ont rendu particulieremeut recommandable.* Le mot de fidelité est relatif à celuy de sujetion, & il ne sert de rien de dire que l'Empereur appelle le Doge, *Venetici regni Rector*; car le mot de Recteur n'emporte pas plus d'independance en sa faveur, qu'il en marque dans les Gouverneurs des Villes sujetes, ausquels la Republique de Venise le donne encor aujourd'hui, & la confirmation que le même Doge accorde des Donations faites à un certain Cloître *Ducali & regali auctoritate* signifie aussi, & plus naturellement qu'outre son autorité propre il se servoit encor de celle du Souverain, qui luy en avoit donné le pouvoir que de dire qu'il avoit une autorité Royale, qu'aucune Histoire n'a jamais attribué au Doge de Venise.

Ce fut encor sous ce Doge que deux grands incendies consumerent une bonne partie de la Ville de Venise, la quelle au rapport de Leandre Albert n'étoit alors bâtie que de bois, & que la Ville de Malamocco, qui avoit été le second Siege de

la Domination Venitienne, étant extremement diminuée, & par un incendie, qui l'avoit aussi en partie detruite, & par des coups de Mer, qui l'avoient inondée, le Doge transfera le siege de l'Eveché qui y étoit établi, à Chioggia, où il fit bâtir une belle Catédrale, & en fit une Ville par la jonction de beaucoup d'édifices qu'il y fit adjouter a ceux qui y étoient déja.

1117 DOMINIQUE MICHEL ayant été élû à la place du Doge Ordelaphe Falier, ses premiers soins furent de seconder la guerre Sainte; le nom Venitien ayant déja acquis une si grande réputation dans la Palestine, que ses Etendars passoient immediatement apres ceux du Roy de Jerusalem, & avant ceux de tous ses autres Alliés. Ce Prince ayant donc fait voile en Orient avec 140. Galeres, Leandre Albert écrit 200., sur lesquelles il porta toutes sorte de munitions à l'armée Chrêtienne, il entreprit luy même le siege de Tir, dans lequel il signala son zéle & sa prudence; le premier en ce que pour asseurer pleinement les Alliés qu'il ne se retireroit point du Siege qu'il avoit entrepris, il fit porter à terre & leur fit consigner les rames & les voiles de ses Galeres, & le second en ce que l'argent luy manquant pour payer ses milices, il fit bâtre cértaines monoyes de cuir, ausquelles il donna cours parmy les siens, les assûrant sur sa parole qu'il les échangeroit en veritable monoye d'Or ou d'argent, dés qu'il seroit de retour à Venise; ce qu'il fit; en memoire de quoy les armes de cette Maison des Michieli sont émailleés de deux champs de six faces ou cotices d'azur & d'argent, chargeés de Monoyes d'Or jusques au nombre de 21.

Le Duc Michieli en s'en retournant du Lévant, où chacun se loüoit de sa bonne conduite, s'empara en s'en retournant de Modon dans la Morée, & recouvra les Villes de Sebenico & de Trau dans la Dal-

Dalmatie, dont les Hongrois s'étoient saisis pendant l'occupation qu' avoient les armes Venitiennes dans la Palestine. Leandre Albert y adjoute Spalatro. Il faut toûjours supposer la querelle des Hongrois & des Venitiens pour la possession de la Dalmatie, dont les premiers prétendoient la proprieté, en vertu de la Donation que le dernier Prince de cet Etat, en avoit faite à sa femme, fille de Ladislaus I. Roy d'Hongrie, & les autres s'en étoient rendus Maîtres de la maniere qu'on a decrit dans la vie du Duc Pierre Urseole II. le Duc Michieli ennuyé de guerres & de gouvernement ayant renoncé au sceptre, pour se faire Religieux on luy substitua son Gendre.

PIERRE POLANI, lequel quoy que jeune parois- 1130.
soit neantmoins doüé des qualités necessaires pour bien gouverner. Il conquit l'Isle de Corfou, & Sansovin luy donne la gloire d'avoir été élû arbitre d'une querelle entre les Empereurs Conrad II. d'Occident & Emmanuel Comnene d'Orient, sans specifier quel étoit le sujet de cette querelle. Si l'on peut fonder quelque chose sur les conjectures, il paroit que cette desunion entre les deux Empereurs naquit à l'occasion de ce que l'Empereur Conrad étant passé avec une armée dans la Terre Sainte, l'Empereur Emmanuel fit périr une partie de cette armée par de tres-indignes moyens; ce qui étoit plus que capable de les rendre ennemis. Mais il est honteux à la memoire de Polani que tous les Historiens asseurent avoir armé & fait la guerre en faveur d'Emmanuel, digne de l'exécration de tous les hommes, pour en avoir fait perir un si grand nombre, soit en leur refusant des vivres, soit en mêlant les farines, qu'il leur fournit, avec de la chaux vive & du plâtre pour les faire mourir. Leandre Albert écrit que ce secours fut anterieur à la noire action de l'Em-

pereur d'Orient, & que ce fut seulement contre Roger Roy de Sicile qu'il l'assista : mais outre que Sansovin asseure que le Doge Polani mourut, l'an 1148. en attendant à Caorle le temps propre à s'embarquer pour mener de nouveaux secours à Emmanuel ; quand il ne se seroit declaré pour les Grecs que contre Roger, sa cause n'en seroit guerres plus juste : Ces malheureux par pure envie qu'ils avoient contre les Latins, ayant appellé les Sarrasins pour les ayder à reconquerir le Royaume de Naples, que ceuxci prirent pour eux, & dont les Normans les avoient ensuite chassé. Polani entreprit une autre guerre dans la Marche. Les Villes d'Italie depuis la guerre déclarée entre le Sacerdoce & l'Empire, c'est adire entre les Papes & les Empereurs, tâchoient non seulement de se conserver dans l'independance & dans la liberté qu'elles avoient usurpée mais aussi d'aggrandir leurs Domaines en soûmetant les Villes, qui leur étoient voisines. Celles de Pesaro & de Ravenne travailloient également à soûmettre la Ville de Fano, qui n'ayant aucune disposition à obeir ni à l'une ni à l'autre, reclama le secours des Venitiens pour en être assistée. Le secours fut de la nature de ceux, que prête le lion. Les Venitiens ayant fait comprendre à ceux de Fano qu'ils ne pouvoient mieux asseurer leur liberté, qu'en les reconnoissant pour Maîtres, le pouvoir de leur Rep. étant tel qu'il ôteroit pour toûjours l'envie à leurs ennemis de les inquieter, par cette voye Fano entra au nombre des Villes de l'Etat de Venise, laquelle ayant commencé peu auparavant à s'aggrandir devint bien tost si considerable qu'elle fit envie aux plus grandes Puissances, & s'attira bien des embarras.

1148 DOMINIQUE MOROSIN succeda à Polani, non seulement dans la dignité, mais encor dans les engagements de combattre pour le party d'Emmanuel Em-

Empereur Grec contre les Normans, qui avoient saccagé les rivages de la Grece & enevé Corfou aux Venitiens Alliés des Grecs. Le Doge donna le commandement de l'armée à Jean son fils (car il étoit deja trop avancé en âge pour aller à la guerre) & ce fils gagna une grande victoire par mer contre Roger Roy de Sicile qui y perdit vingt de ses Galeres. Le Venitien ensuite luy rendit la pareille des desolations qu'il avoit faites, ayant à son tour ravagé les côtes de Sicile, & ce qui fut plus utile aux Venitiens, il reprit sur luy l'Isle de Corfou; tout cela dés la premiere année du gouvernement de son Pere. Ce même fils battit encor l'année suivante par Mer ceux d'Ancone, qui traversoient le Negoce des Venitiens, & son Pere pour le recompenser des bons services rendus à l'Etat, le declara Comte de Zara & l'envoya ensuite avec titre d'Ambassadeur à l'Empereur Frederic I. qui passoit par la Lombardie pour aller prendre la Couronne Imperiale à Rome. Il obtint de luy, dit Sansovin la Confirmation ordinaire des privileges & des exemptions, car si la confirmation des autres Empereurs est telle, que sert il de l'appeller confédération & Alliance, comme si les Venitiens avoient traité de pair à pair avec l'Empereur? Sigonius Lib. 14. parlant de l'alliance, que les Villes d'Italie firent avec l'Empereur Frederic II. beaucoup d'anneés apres, entre lesquelles Villes il conte Venise, exprime en termes précis qu'elle consistoit à luy rendre les mêmes devoirs qu'elles avoient rendus à ses Prédécesseurs, savoir de luy payer *pacatum transitum & commeatum idoneum, fodrum regale, cum tendit Romam coronæ causa*, de luy fournir les secours de vivres pour luy & son armée quand il va à Rome recevoir la Couronne Imperiale, *Sacramentum a Vassallis accipiat omni offensione remissà*, moyenant quoy il doit étre content de recevoir d'elles le serment de Vassalage, ou jurement de fi-

 delité,

delité, sans leur faire aucune querelle.

Ce fut le Doge Dominique Morosin qui fit bâtir le beau Clocher de S. Marc, dont tout le toit étoit doré, aussi bien que l'Ange de bronze, qui est au dessus, dont les ailes prenant le vent, le font tourner, & indiquent encor aujourd'hui celuy qui souffle. De son temps l'Istrie, au moins quelques Villes de cette Province retournerent sous l'obeissance des Venitiens, ce qui fit mettre pour Eloge sous le portrait de ce Doge *Vniversa Istria Tributa renovantur.* On a oublié de dire que les premiers droits des Venitiens sur cette Province, leurs furent acquis par le Doge Pierre Vrseole environ l'an 977. à cette occasion. Les Habitants de la Ville de Capo d'Istria, qui est l'ancienne Emonia dans l'Istrie, ayant souvent des querelles à cause de la Navigation & du commerce avec les Venitiens, ceuxci prirent à la fin les armes pour les reduire par la force. Cette Ville aussi bien que toute la Province avoit un Comte nommé Sicard, qui la gouvernoit selon la coutume des Empereurs, qui donnoient les gouvernements à des Comtes, lesquels quoy que sujets à être revoqués quand leur mauvaise conduite le méritoit, cepandant étant ordinairement conservés dans l'emploi, ils le transmetoient à leurs enfants, & ainsi consideroient ces Gouvernemens comme leur propre, & comme biens de leur patrimoine. Il arrivoit cependant assés souvent que ces Gouverneurs n'étant pas d'eux mêmes assés puissants pour se maintenir, passoient par de dures nécessités, quand les Empereurs occupés ailleurs, ne vouloient ou ne pouvoient leur prêter les secours necessaires pour se maintenir sous la protection & la Souveraineté immediate de l'Empire: Et c'est précisément ce qui arriva à ce Comte d'Istrie Sicard, qui n'ayant pas les moyens presents pour se deffendre contre les Venitiens, fut contraint de se soûmettre à eux du consente-

sentement forcé des Peuples: Et dans la suite la posterité de ce Comte ayant manqué, les Venitiens se porterent pour Seigneurs absolus de la Province, qui comme il est naturel de changer à contre cœur, un grand Seigneur contre un petit, tel qu'étoit le Duc de Venise à égard de l'Empereur, fit souvent des efforts pour se remettre sous la Jurisdiction immediate de l'Empire.

VITAL MICHEL II. fut substitué au Doge Morosin l'an 1156. Il avoit de grands talents, & étoit en grand credit parmy le Peuple. Comme l'Empereur Frederic Barberousse regnoit alors, & que par la vigueur qu'il temoignoit à conserver les droits de l'Empire contre les Papes, qui le vouloient traiter comme leur Vassal, & contre les Villes d'Italie, dont la plus part prétendoient de se rendre independantes, le Doge peut-être pour profiter de cette desunion & voulant se soustraire à l'autorité Imperiale en Italie, prit le party du Pape contre Frederic, & s'interessa ouvertement pour luy. Frederic de son côté, voulant tailler de la besogne aux Venitiens souleva contre eux ceux d'Adria, dont ils avoient opprimé la liberté & ruiné la Ville, comme il a été dit ailleurs. Il leur fit tenir du secours, & les mit en état de tenter de se relever de leur sujettion. Le Patriarche d'Aquilée, qui depuis long temps voyoit avec envie la Puissance des Venitiens, se mit, à la même persuasion, sur les rangs, de même que le Roy de Hongrie, en faveur duquel la Ville de Zara secoüa de nouveau le joug des Venitiens. Neantmoins comme le Doge Michel étoit egalement homme de tête & de cœur, il fit face à tout, & sortit heureusement des divers embarras, dans lesquels ou croyoit l'avoir jetté. Ceux d'Adria firent des efforts inutiles pour se remettre en liberté, & Ulric, Patriarche de Grade ayant de même été

1156

1162

battu, donna lieu à l'insulte qu'on renouvelle tous les ans à sa defaite par le massacre d'un taureau, à qui on coupe la tête sur la place de S. Marc, le jour le plus bruyant, & parmy les plus grandes folies du Carnaval; à quoy on adjoutoit encor autrefois le massacre de douze cochons, en dérision des douze chanoines, qui composoient son Chapitre; comme pour signifier que leur vie lâche & oisive exprimée par celle de ce sale animal, ne meritoit autre traitement que celuy qu'on faisoit à celuici. La Ville de Zara fut de même réduite à la premiere sujettion, de même que celles de Trau & de Spalatro, que l'Empereur Emmanuel avoit de son coté fait soûlever, & contre lequel le Duc Vital prit les armes quelque amitié & bonne correspondance qu'il y eut
1170 eû jusqu' alors entre les Grecs & les Venitiens, comme on a vû. L'Histoire à cette occasion, fait honneur à l'habileté des Ouvriers Venitiens, qu'elle asseure avoir dans l'espace de cent Jours fabriqué cent Galeres & vingt Vaisseaux, avec lesquels, fournis de tout l'attirail & les provisions necessaires, le Doge Michel se mit en Mer contre les Grecs. Il fut neantmoins à la fin la dupe de ceuxci; Car apres avoir repris les places de Dalmatie, qu'ils luy avoient enlevées, s'étant mis à assieger la Ville de Negrepont, il se laissa amuser par le Gouverneur sous pretexte de traiter des conditions, ausquelles la place luy seroit rendue. Les Grecs ayant pendant ce temps là empoisonné l'eau des puits, dont se servoient les Venitiens, ce qui les fit quasi tous perir, le Doge fut contraint de se retirer avec dix sept Galeres seulement, & quelque reste de troupes languissantes: Ce qui fut cause qu' étant arrivé à Venise, le Peuple se souleva contre luy & le massacra
1173 le propre jour de St. Jaques. Il voulut en vain chercher un Azile dans l'Eglise de St. Zacharie, il y fut tué, & enseveli apres sa malheureuse mort. Monsieur

sieur Amelot, dont l'Histoire du Gouvernement de Venise fait si mal au cœur aux Venitiens, prétend que ce Duc Vital Michel fut le dérnier Prince Souverain de Venise, & qu'avant luy, tous les Doges l'avoient été dans le sens le plus rigoureux. Ses raisons sont l'autorité, qu'ils paroissent avoir eû absolue dans la République, & les Traités faits avec les Etrangers, ou les privilèges, qui leur furent accordés, dans lesquels il est fait mention du Doge seulement & non point de la Republique. Quelques Historiens mêmes Venitiens qu'il cite, semblent en convenir, mais si on veut parler sincérement, ces raisons ne sont point convaincantes, & il y en a d'autres qui sont aussi fortes au contraire. Dans les Republiques, ou Etats qui jouyssent de la plus grande liberté, il faut qu'il y ait quelqu'un qui préte son nom au public, & qui travaille à l'execution des affaires, apres qu'elles ont été déliberées; son election volontaire étant un signe qu'il reçoit des autres le pouvoir d'agir. Or quoy qu'il y ait eû plusieurs Doges de Venise, qui ont associé leurs enfants au Gouvernement, & qui les ont eû pour Successeurs, cependant la nomination ou le consentement du Peuple y est toûjours intervenu, & ce même Peuple les a deposés ou chatiés, quand il a crû avoir raison de le faire. De plus la premiere & la plus essentielle marque de Souveraineté, est la disposition des forces publiques pour sa propre garde & seureté: Ce qui a toûjours manqué aux Ducs de Venise; l'Histoire ne faisant aucune mention qu'ils ayent jamais eû des Gardes pour leurs personnes.

Ce que M. Amelot écrit que ces Princes ou Ducs ne furent point absolument indépendants des Empereurs que long temps apres leur établissement, est beaucoup plus probable, & semble même étre certain par les choses, qu'on a déduites, & sur la plus part desquelles on a fait quelques remarques, qui ont pour but d'é-

claircir ce point d'Histoire. On pourra en faire d'autres dans la suite, qui justifieront encor davantage cette proposition, de laquelle, quoyque les Historiens de Venise ne semblent pas convenir, la chose n'en sera pas moins avérée dans l'ésprit de ceux, qui jugent des choses sans prévention.

Le Peuple de Venise ayant teint ses mains du sang de son Prince, & las de dépendre des volontés d'un seul homme, qui disposoit absolument de tout, voulut que le soin de la Republique fut mis entre les mains de douze personnes, qui pourvûssent à ce qui seroit nécessaire. Sansovin écrit que ces douze personages éleurent incontinent pour Duc &
1173 Successeur à Michieli *Sebastien Ziani*: mais Leandre Albert dit que ce fut avec le suffrage de tout le Peuple, comme par le passé, & que même le Peuple voulut premierement mettre sur le Trone *Aurio Malipiero*, mais que celuici l'ayant refusé il leur conseilla d'élire le susdit Ziani, qui en effet fut universellement avoüé, proclamé, & reconnu pour Doge. Ziani étoit déja âgé de 70. ans mais d'un visage & d'un temperamment encor frais; Il étoit extremement riche, de quoy il donna une preuve, qui fut sans doute bien agréable au Peuple, & qui semble prouver en même temps, que le Peuple eut bonne part à son Election; Ce fut de luy faire largesse d'une grande somme d'argent, qu'il fit jetter comme pour reconnoître la bonne volonté qu'il luy avoit temoignée en l'élisant. C'est pour imiter la liberalité de ce Doge, comme celuici avoit imité celle des Empereurs, que tous ceux qui l'ont suivy, ont jetté, & fait jetter de l'argent au Peuple le jour de leur élection: ce qui dans la suite fut limité a 200. Ducats tout au moins & 500. tout au plus de la nouvelle monoye frappée au nom du Doge, outre quelques pieces d'or à sa discretion qu'il a coûtume de jetter en rentrant dans le Palais aux pau-
vres

vres Nobles, qui seuls les peuvent recueillir.

Soit pour s'épargner la peine de prendre le soin de tout, ou plutôt pour ne se point exposer mal à propos à l'envie, si comme ses Predecesseurs, il eût voulu gouverner despotiquement, il partagea le Gouvernement entre plusieurs Magistrats, dont il fit faire l'érection & particulierement des Conseilliers, qui assistent encor aujourd'huy à la persone du Doge avec un droit particulier de luy faire aggréer leurs avis, & d'observer sa conduite. Mais ce qui rendit célébre la régence de ce Duc, fut l'entrevuë qui se fit à Venise, du Pape Alexandre III. & de l'Empereur Frederic Barberousse, qui y finirent leurs querelles par une entiere reconciliation. On a déja dit que cet Empereur jaloux de son indépendence des Papes, & de sa Souveraineté sur les Villes d'Italie, s'étoit terriblement broüillé avec les uns & les autres. Les Milanois les plus hardis & les plus résolus à se maintenir contre luy, avoient été non seulement forcés à le reconnoître mais même avoient perdu leur Ville, que Frederic fit ruiner presque entierement. Les Venitiens, peut être autant pour tirer avantage de ces broüilleries, que par dévotion s'étoient attachés au Pape, & ayant secouru inutilement les Milanois les avoient aidés, des le temps du Duc Vital Michieli, à rebâtir une autre Ville qui fut celle d'Alexandrie de la Paille. Ils continuoient à soûtenir le parti du Pape, & le Doge Ziani, selon quelques Autheurs, gagna une bataille navale sur le fils de Frederic, que quelques uns nomment Henri, & les autres Otton, qui commandoit la flotte Imperiale, & qui fut conduit prisonnier à Venise. Cette perte, & beaucoup plus la perfidie de Henri le superbe, Duc de Baviere, qui travailloit à usurper l'Empire sous pretexte que l'Empereur tant de fois excommunié, donnoit lieu à sa déposition, firent enfin resoudre Frederic à se reconcilier avec le

le Pape, qui s'étoit retiré à Venise, comme n'étant plus en seureté en aucun autre lieu. Alexandre y traita avec le fils de ce Prince, qui en ébaucha le traité au nom de son Pere. Frederic de son côté, fit preceder sa venue de l'envoy d'une Ambassade solemnelle au Pape Alexandre, composée des Archevéques de Mayance, de Cologne, de Treves & de Magdebourg, de l'Eveque de Vorms, d'un de ses Secraires du Cabinet, & d'autres Seigneurs, qui ayant ratifié au nom de l'Empereur ce qui avoit été traité, l'Empereur luy même arriva à Venise le 24. Juillet sur six Galeres que le Doge luy avoit envoyées jusqu'à Ravenne. Il fut rencontré au port par le Doge même accompagné du Senat & du Clergé, qui l'ayant reçu dans une Galere magnifiquement ornée, le conduisirent au rivage de S. Marc, où le Pape avec les Cardinaux l'attendoit sous le Daiz. Frederic s'approcha, salua le Pape, & s'étant mis á genoux luy baisa la pantoufle: Ce qui attendrit si fort Alexandre qu'il en versa des larmes, le releva, & l'embrassant luy donna le baiser de réconciliation & de paix. Ils entrerent ensuite dans l'Eglise de St. Marc, l'Empereur donnant la droite au Pape, qui chanta la messe, & se sépara de tres-bonne grace de l'Empereur, jusque à refuser absolument qu'il l'accompagnât plus loin que la porte de l'Eglise. Toutes ces démonstrations de respect & d'amitié reciproque, & beaucoup plus le séjour de six semaines & davantage qu'ils demeurerent ensemble à Venise, font voir combien est peu vraisemblable l'insulte, que quelques Historiens écrivent avoir été faite par le Pape à l'Empereur en le foulant sous ses piés, avec des expressions, qui le traitoient comme une bête féroce & venimeuse, qu'il falloit écraser; puis qu'il faudroit que Frederic eût perdu tout sentiment pour le souffrir, & pour soûtenir la vuë du Pape pendant un si long temps, s'il eut été vray que celuici

luici luy eut fait un si grand affront. Pour ce qui regarde l'Histoire de Venise, il y a des circonstances en cette entrevuë souvent assés mal rapportées par les Ecrivains. Rien n'est plus fabuleux que la Venue du Pape Alexandre à Venise en cachette, & sa demeure inconnue dans l'Abbaye des Chanoines Reguliers de la Charité, puisque le Pape même dans la Bulle de l'Indulgence annuelle qu'il accorde à cette Eglise la dément, asseurant positivement qu'il y vint *pro commodo Generalis Ecclesiæ*, pour y traîter une paix qui regardoit l'avantage de toute l'Eglise. Outre cela en accordant cette Indulgence aux Chanoines, il eut sans doute fait mention du service qu'il en avoit reçu & du séjour qu'il avoit fait dans leur Cloître, au lieu qu'il dit expressément que c'est à leur instance qu'il l'accorde *ad petitionem vestram, pro officii nostri debito.* D'ailleurs on débite trop en gros la concession des Graces, que le Doge reçut alors du Pape, & il paroit par ce qu'on en lit communement qu'il les reçut toutes en une fois, au lieu qu'il en reçut une partie à Venise, & l'autre à Rome, où Ziani accompagna Alexandre à son retour. Sansovin rapporte le contenu des tableaux qui étoient autrefois dans la sale du Grand Conseil, & qui furent brûlés avec une partie du Palais l'an 1577. & dans lesquels étoit ce détail. Ce qui pourroit faire soubçonner sa relation de peu de fidelité, est qu'il suppose la venue secrete du Pape à Venise, que le Pape même contredit, dans la Bulle que le même Sansovin rapporte en parlant de l'Eglise de la Charité. Pour ce qui est du reste, on voyoit representé dans le IX. de ces tableaux ce Pape donnant dans l'Eglise de St. Marc un Cierge blanc an Doge *quo ipse & Ducantes post eum perpetuo in suis processionibus uteretur.* La faveur n'étoit pas grande, puisque c'est assés la coutume des Catholiques de porter des Cierges dans leurs processions, sans que pour cela ils

ils ayent besoin du privilege du Pape. Le Doge le porte, ou le fait porter encor aujourd'huy non seulement dans les processions, mais toutes les fois qu'il sort en public, & cela avec cette particularité que le porteur qui est un Ecclesiastique, qui en a l'office particulier & s'appelle pour cela *il Candeliere del Doge*, le porte en un Chandelier sans pied, de sorte qu'il est obligé de l'avoir continuellement dans ses mains, & ne le peut déposer nulle part. Dans le X. de ces tableaux le Doge y étoit representé en acte d'envoyer des Ambassadeurs à Frederic avec des lettres pour l'exhorter à consentir à la paix, & le Pape qui luy dit de munir ces lettres d'un cachet de plomb, avec le portrait de St. Marc, d'où l'on tire le 2. privilege donné aux Ducs de scéeler leurs patentes avec le simbole de S. Marc en plomb. Il y a bien de l'apparence que le Pape n'exhortoit le Doge à scéeler ses lettres de plomb, que pour faire voir qu'il agissoit de concert avec Alexandre, lequel en qualité de Pape étoit en possession de sçeler ainsi ses Brefs, au lieu que les Princes, particulierement quand ils écrivent à d'autres Princes, n'ont point coûtume d'en user ainsi. Tout ce qu'on peut penser de plus raisonnable de cette action est qu' Alexandre, qu'on sçait avoir été un peu fier, ne voulant pas luy même prier l'Empereur de s'accorder avec luy, l'en fit prier par un autre, & pour montrer que la priere venoit aussi bien de luy que du Doge, il voulut que celuici cachetât ses lettres à la Papale. Dans le XIV. de ces tableaux, le Pape étoit representé embrassant le Doge apres la Victoire. Il l'appella, dit on, Seigneur de la Mer, & luy donna un annéau, avec lequel il devoit l'épouser tous les ans, en témoignage de cette Seigneurie & Domaine. Ce salut & cette dénomination de Seigneur de la Mer

ne

ne presentent guerres que l'Idée d'un compliment, avec lequel le Pape se rejouissoit d'une victoire, dont il espéroit retirer avantage. On excéde volontiers dans ces occasions & les transports de joye où l'on se trouve alors excusent facilement les loüanges hyperboliques, qu'on a coûtume de donner à ceux qui ont fait quelque chose d'eclattant & d'utile; Car enfin n'êst ce pas une hyperbole d'appeller les Venitiens Rois de la Mer, par ce que trente de leurs Galeres en avoient battu quatorze de celles de l'Empereur? & si ce Domaine & cette Seigneurie sur la Mer avoit été jusqu' alors du côté de l'Empereur, que toutes les Villes d'Italie, & Venise même reconnurent encor l'année suivante pour leur Seigneur, comme on verra ci apres, de quel droit Alexandre le pouvoit il transferer aux Venitiens, & leur en donner une investiture solennelle, avec ordre d'en faire une annuelle commémoration? On ne nie point aujourd'huy que la République, comme la plus considerable Puissance, qui ait ses Etats sur le Golphe Adriatique, ayant pris sur soy le soin d'en asseurer la navigation à tous les Peuples, ne puisse s'en dire la Souveraine: mais de tirer cette Souveraineté de la donation d'Alexandre, ce seroit appuyer son droit sur un fondement aussi foible, qu'est celuy d'un compliment, & de quelques cérémonies pratiqueés & recommandées par un homme, dont elle même ne reconnoît pas les droits sur les choses temporelles, & sur les matieres qui sont le sujet des prétentions & des disputes des Princes. Dans le XXI. Tableau, le Pape l'Empereur & le Duc de Venise sont representés entrant à Rome & reçus de tous les Ordres de la Ville avec des témoignages de respect & de joye, entre lesquels sont la presentation de huit Etendars de diverses couleurs, & de huit Trompettes d'argent au Pape, que celuici fait donner au Doge, avec pouvoir de les faire porter de-

devant lui quand il paroîtroit en public : Ce qui seroit la circonstance la plus véritable de l'Histoire, s'il étoit bien constant que l'Empereur Frederic & le Doge Ziani ayent accompagné Alexandre à son retour à Rome, mais par malheur les Historiens n'en parlent point. Ce qui est exprimé dans le XXII. Tableau est sujet à la même incertitude, sçavoir que le Pape Alexandre, ayant été quelques jours apres son arrivée à Rome, officier à St. Jean de Latran, & les Ministres de l'Eglise ayant preparé deux fauteuils, un pour le Pape, & l'autre pour l'Empereur, le Pape voulut qu'on en apportât un troisieme pour le Doge, avec le privilége à celuici, de s'en servir dans ses fonctions publiques. Il faut avoüer que puisque les Doges de Venise ont retenu toutes ces marques d'honneur, & continuent à s'en servir encor aujourd'huy, elles ont eû quelque principe, & personne ne doute qu'elles ne l'ayent eû dés l'entrevüe de l'Empereur Frederic avec le Pape Alexandre III. Mais il faut reconnoître de bonne foy, que les tableaux qui n'étoient que du quinsieme Sicele, avoient embarassé l'affaire de circonstances qui la rendroient suspecte & douteuse, si on n'étoit d'ailleurs certain des faits capitaux. Il ne faut point s'étonner que les Papes ayent prétendu étendre leurs mains aussi avant qu'ils ont pû dans le temporel, & accorder des privileges, dont l'octroy servoit à relever leur autorité. Le Cardinal Roland Bandinelli, que fut apres Alexandre III. étoit un des Cardinaux qui avoient conjuré la ruine de l'autorité des Empereurs en Italie, & de n'élire aucun Pape, qui ne fût de leur sentiment & de leur faction : ce qui fut cause que l'Empereur Frederic voyant que le Clergé & le peuple de Rome avoient reconnu Victor III. Competiteur d'Alexandre, fut si long temps à se reconcilier avec celuici, croyant peut être qu'il étoit aussi peu seant à des Cardinaux & à des

des Papes de persecuter le puissance temporelle des Princes, qu'il étoit juste à ceuxci de la maintenir. Au reste ce n'est pas sans étonnement qu'on voit la République de Venise, qui de tout temps, a été si jalouse de son independance des Papes, de leurs canons, & de leurs censures, se faire un si grand honneur des concessions de celuici, quand d'ailleurs étant parvenue à la jouissance d'une entiere Souveraineté, elle peut de plein droit, régler les honneurs qu'il luy plaira de conferer à ses Princes, sans les faire dépendre de l'agrément, beaucoup moins de la concession d'une Puissance étrangere. Citer un privilege en vertu duquel on fait quelque chose, c'est accuser une expresse dépendance d'un Superieur, car le mot & la notion de privilege donne l'idée d'une dispence de la loy commune, de laquelle le privilegié est tiré; ce qui ne peut être sans une reconnoissance de la supétiorité de celuy qui accorde cette exemption: Et comme il ne s'agit ici d'aucune chose spirituelle, que soit proprement dans la sphere & dans l'œconomie du pouvoir pontifical, c'est étendre celuici au de la de ses bornes que de luy attribuer une semblable Jurisdiction.

L'Empereur Frederic I. s'étant réconcilié avec le Pape Alexandre III. voulut bien encor rentrer en paix avec toutes les Villes d'Italie, contre les quelles il avoit fait tant de guerres: celles ci concoururent à cette pacification par un accord qui fut traitté en leurs noms dans la Diette de Constance, que Frederic y alla tenir aussitôt apres son retour d'Italie & à laquelle il les avoit remises. Là il leur accorda la liberté de se gouverner par leurs Magistrats & selon les Loix qu'elles s'étoient faites, content de la reconnoissance qu'elles luy firent alors de la Souveraineté & de la promesse de luy fournir & aux Empereurs à venir les choses necessaires pour la subsistance de leur cour & de leurs armées, quand ils iroient pren-

prendre à Rome la couronne Imperiale. C'est ce que Sigonius asseure tres-expressement dans l'année 1183. qui n'est pas neantmoins celle de cette espece de Transaction, mais bien celle de 1178, voici ses paroles. *Societas Lombardiæ, Marchiæ, Veronæ, & Venetiarum cupit habere pacem Friderici in hunc modum ut Fridericus pacem habeat cum Ecclesia Romana, & Nos Civitates Cremona, Mediolanum, Laus, Bergamum, Ferraria, Brixia, Mantua, Verona, Vincentia, Patativium,* Tarvisium, *Venetiæ, Bononia, Ravenna, Ariminum, Mutina, Regium, Parma, Placentia, Bobium, Dertona, Alexandria, Vercellæ, Novaria, Marchio, Malaspina, Comes de Brenone & omnes Castellani, & homines qui sentiunt cum Ecclesia Dei & nobiscum, accepta ab eo pace volumus facere omnia quæ Antecessores nostri à morte posterioris Henrici Imperatoris Antecessoribus suis sine molestia fecerunt. Hæc autem sunt ea quæ intelligimus Imperatorem habere debere & Antecessores ejus habuisse, fodrum regale & consuetum cum tendit Romam coronæ causâ & pacatum transitum & commeatum idoneum. Pacate transeat & sine maleficio: Sacramentum à Vassallis accipiat omni offensione remissa: Vassalli expeditiones pro eo suscipiant ut solent,* &c.

Ce fut au temps du gouvernement de Duc Sebastien Ziani que furent apportées à venise les deux belles colonnes, qui se voyent encor aujourd'huy sur la place de St. Marc. Elles furent apportées de Grece, & il y en avoit une troisieme de la même grandeur, mais en les déchargeant des vaisseaux, l'une tomba dans la Mer, & ne put étre repêchée, à cause de son enorme pesanteur. Leandre Albert donne cours par son autorité au bruit commun que les Architectes ne pouvant venir à bout de dresser ces Colonnes, un homme de rien ce même Auteur le fait neantmoins Architecte Lombard, leur inspira un

un expedient qui fit reuſſir leur entrepriſe, & que la Ville luy ayant pour cela offert une recompenſe conſiderable, il n'en voulut point d'autre que la permiſſion aux joüeurs de dés & de cartes de joüer à toutes ſortes de jeux deffendus ſur les degrés qui ornent la baſe de ces Colonnes, où l'on voit encor tous les jours la canaille mettre en uſage ce glorieux privilége.

Aurius ou Orius Malipierre qui avoit refuſé le 1178
Dogat devant que Ziani fut elû, ſut apres la mort de celui ci mis en ſa place, par un compromis, qui fut fait entre les mains de 40. perſonnes, qui l'elûrent, d'où eſt venue la coûtume de faire èlire les Doges par un certain nombre de perſonnes, quoy qu'il ſemble que cette election regardant le commun dût plutot être faite par les ſuffrages univerſels. Mais l'avantage en eſt viſible, puisque par là on coupe le chemin aux brigues, les Electeurs qui ſont encor aujourd'huy au nombre de 41. étant faits apres tant ballottations & de nominations de ſujets de tant d'interêts & d'inclinations differentes, qu'il n'eſt pas poſſible de deviner qui ſeront ces derniers Electeurs, pour les prevenir, & les gagner. Comme ce Prince étoit naturellement pacifique, il n'entreprit aucune guerre; au contraire il établit une bonne alliance entre la Rep. de Veniſe & celle de Piſe, qui floriſſoit alors, & il rechercha l'amitié de ceux d'Ancone, qui ſe plaiſoient à troubler le commerce des Venitiens, favoriſés de leur port où ils avoient une retraite aſſeurée. Il renoüa de même l'amitié & la bonne correſpondance avec les Grécs; Andronic Comnene qui avoit uſurpé l'Empire ſur ſon neveu Alexis, entrant volontiers dans les mêmes ſentiments de paix & rendant la liberté & les biens aux Marchands Venitiens, qu'Emmanuël ſon Prédeceſſeur & ſon Frete avoit fait arrêter, afin de ſe delivrer de la crainte, que luy pouvoient donner les Venitiens.

Il

Il avoit de même renouvellé la tréve avec Bela III. Roy de Hongrie ; les prétentions sur la Dalmatie ne pouvant établir aucune paix entre les Hongrois & & les Venitiens, qui à tout coup en venoient aux mains pour cette Province. En effet nonobstant ce
1185 renouvellement de trêves, la Ville de Zare & quelques autres s'étant de nouveau jettées entre les bras des Hongrois, il fallut reprendre les armes, qui furent maniées contre la coutume des tems passés, par des Generaux differents de la personne du Doge, qui ayant le coeur tout porté à la tranquillité & au repos renonça enfin à sa dignité pour finir sa vie dans un Cloître. Le Duc prit si peu de part aux affaires publiques, que son Eloge ne dit autre chose de luy sinon, *qu'il quitta sa dignité, vecut & mourut Religieux.*

1192 Henri Dandolo fut comme son Predecesseur elû par 40. personnes choisies du Corps de tout le Peuple. Plus résolu que luy il reprit Zara & les Villes qni avoient passé sous la puissance du Roy de Hongrie. Il chassa de même de Pola en Istrie, ceux de Pise qui s'en étoient accommodés ; Et comme la guerre sainte étoit alors le grand entêtement des Princes de l'Occident, il assembla jusqu'a 240. batiments outre les 70. Galeres, que la Rep. entretenoit ordinairement, pour cette expedition, ayant concerté avec Baudoüin Comte de Flandres, Thibaut Comte de Champagne & Louis Comte de Blois qui passerent par Venise, de s'embarquer avec eux pour reconquerir Jerusalem, que Saladin venoit d'en-
1202 lever aux Chretiens. Il en usa cepandant avec ses Alliés, qui avoient déja de bonnes troupes, en Prince interessé, les ayant engagé à leur passage sur les côtes de Dalmatie à l'aider à reprendre la Ville de Zara, qui suivant son premier panchant s'étoit, comme on a dit, de nouveau donnée aux Hongrois. Sansovin ajoute à cette conquête de Zara, celle de Trieste

Trieste, qui dut naturellement la préceder & se faire avec les forces des Alliés unies à celles du Doge. L'Histoire ne dit point par quelle raison Dandolo se saisit de Trieste, & il y à de l'apparence que ce fut par celle de la bienseance, qu'il y avoit, l'Istrie étant déja soûmise aux Venitiens, Trieste fut soûmise & n'interrompit point la continuité des Etats unis par la dependance importune d'un autre Souverain.

Alexis III. de la Maison des Comnenes, frere d'Isaac l'Ange avoit usurpé le Trône d'Orient sur ce frere, à qui il avoit fait crever les yeux, & l'avoit resserré en une prison. Celuici avoit un fils du même nom d'Alexis, qui ayant échappé à la cruauté de son oncle & au malheur de son pere recourut aux Princes Alliés, pour en avoir du secours contre l'Usurpateur, & quelques uns écrivent qu'il vint à Venise pour cet effet. Ceuxci ne luy manquerent pas, dans l'espérance que retabli sur son Trône par leur assistance il les aideroit à son tour à conquerir Jerusalem. Ils assiegerent en effet l'Usurpateur dans Constantinople, qu'ils prirent le huitieme jour du siege, & remirent le Jeune Alexis en possession de l'Empire : Mais celuici ne le posseda pas un an, ayant été malheureusement étranglé par Alexis Ducas Gendre d'Isaac, qui voulut ainsi vanger le detrônement de son beaupere, & monter luy même sur le trône. Il se hâta trop pour joüir du fruit de son crime, car les Alliés qui étoient encor à portée de venger le meurtre de celuy qu'ils avoient retabli, accoururent au bruit de sa mort, prirent Constantinople par éscalade, & considerant que le trône de l'Empire d'Orient étoit deshonoré par les meurtres continuels des Usurpateurs, qui ne respectoient n'y la Justice du Ciel, n'y les égards de la parenté la plus étroite, resolurent de s'y établir, & s'en asseurer la Jouissance. Il falloit nommer un Empereur, & quelques Chroniques de Venise asseurent

rent que les Chefs de l'armée victorieuse, à qui appretenoit cette élection offrirent cette Couronne au Doge Dandolo, qui eut assés de moderation pour la refurer, soit par amour envers sa Patrie, à qui il voulut ôter le crainte d'étre subjuguée & comprise comme Province dans son Empire, comme il auroit eû les moyens de le faire, ou parcequ'il craignit luy même pour la durée de ce nouvel établissement, qui dans ces commencements, étoit exposé à bien des dangers, qu'il ne se prométtoit peut-étre pas de pouvoir tous surmonter. Leandre Albert écrit qu'il fut jetté au sort, la quelle des nations l'Italienne ou la Françoise obtiendroit l'Empire, que le sort favorisa celleci : & que pour recompenser & consoler les Venitiens, il fut accordé que le Patriarchat de Constantinople seroit toûjours possedé par un Prelat de leur Nation.

L'Empire ayant donc été déferé à Baudouin, Comte de Flandre, comme les Venitiens avoient tres-notablement contribué à sa conquête, le nouvel Empereur n'eût pas de peine à leur en faire une bonne part. On convint qu'ils auroient & à Constantinople & dans toutes les Villes de l'Empire, un quartier qui leur appartiendroit en propre, & dans lequel ils pourroient vivre selon leurs loix & exercer tous les actes d'une pleine Souveraineté sur les habitants. C'est ce que Sansovin appelle trois parties de huit de tout l'Empire, & d'autres Historiens de Venise *Quarta pars cum dimidia Imperii Romaniæ*, la quatrieme partie & une demie de l'Empire de Romanie. On doit ici corriger en passant, une erreur dans laquele quelques uns ont été, persuadés que lors qu'on trouve dans l'Histoire de Venise certains nobles avec le titre de *Podestat de Constantinople*, il falloit croire qu'ils ont exercé cette charge dans toute la Ville de Constantinople. Car leur Jurisdiction ne s'étendoit que dans ce quartier-de la Ville, où habitoient les Venitiens,

qui

qui selon l'usage des Villes d'Italie envoient un Podestat, qui étoit à la verité un Magistrat Souverain tant au Civil qu'au Criminel, mais dont l'autorité ne s'étendoit que sur les sujets de la Repub. & cela pour un temps limité: On se souvient encor d'avoir lû en quelques Chroniques MS. de Venise que nonobstant cet établissement de l'Empire dans la personne de Baudoüin, les Venitiens mirent en deliberation dans leur conseil s'ils transporteroient le siege de leur Rep. à Constantinople: N'y ayant aucune apparence qu'ils voulussent aller résider à Constantinople pour y exercer leur Souveraineté dans cette seule partie de la Ville qui leur appartenoit; il faut supposer que leur dessein étoit de se saisir du reste, & de l'Empire même: ce qui leur devoit paroître facile, attendu leurs forces unies & celles de leurs autres Alliés dépandantes & divisées, & ce qu'apparemment ils auroient tenté de mettre en execution, si les révolutions qui suivirent bien tost apres, & qui donnerent de grands embarras aux successeurs de Baudoüin, qui ne regna qu'un an, n'eussent d'étourné les Venitiens de ce projet.

Le Doge Dandolo continuant son séjour à Constantinople aquit par traitté signé le 12 d'Aoust 1204 de Boniface Marquis de Montferrat l'Ile & le Roiaume de Candie, dont celui ci étoit en possession depuis que ses prédecesseurs, qui s'étoient emploiés dans la guerre sainte, & dans la conquête de Jerusalem, avoient trouvé les moiens de s'en rendre Maîtres. Sansovin veut que le Marquis de Montferrat étoit devenu maître de Candie, parcequil étoit Oncle de l'Empereur Alexis, que les Latins remirent sur le trône de Constantinople, celui ci la luy ayant donnée. En effet quelques un écrivent que ce Marquis, qui éstoit un des principaux Chefs des Ligués pour l'entreprise d'Orient, avoit épousé la veuve de l'Empereur Isaac, Pere de ce jeu- 1204

ne Prince, mais il eſt vrai auſſi que celui ci vecut ſi peu depuis ſon rétabliſſement, ſa mort ayant ſuivi quaſi immediatement celle d'Iſaac ſon Pere, qu'on ne voit guerre comment il pût donner aucune recompenſe particuliere au Marquis à titre de Neveu qu'il ne poſſeda point, n'ayant ſurvecu à ſon Pere que de quelques jours, & peut être de quelques heures ; alexis III. ſurnommé Murſuffle l'ayant étranglé de ſes propres mains, aprés qu'il eût fait mourir ſon pere, pour monter luy même ſur le trône. Il eſt plus vraiſemblable, comme l'écrivent d'autres Hiſtoriens, que les Latins victorieux, ayant partagé entr'eux les dépoüilles de l'Empire grec, donnerent le Roiaume de Teſſalie à Boniface, à qui peut être ils avoient déja auparavant aſſigné le Roiaume Candie, en conſideration du Mariage de ſa ſœur Jourdaine mariée, ou promiſe au jeune Alexis rétabli, car comme on a dit, ce mariage ne fut peut étre que projetté & ne put étre executé, à cauſe du peu de temps que vécut Alexis ſur le trône, cette ſeconde diſpoſition d'échanger le Roiaume de Candie en celui de Teſſalie, ayant été jugée néceſſaire pour contenter les Venitiens, que l'Ile de Candie accommodoit merveilleuſement.

Non ſeulement les Venitiens aquirent l'Ile de Candie, mais avec la quatrieme partie de la Ville de Conſtantinople un nombre tres conſidérable de Villes, Terres, & Iles de l'Empire. Il eſt vray que les Princes Grecs, chaſſés de leur ſiege, s'en allerent, partie à Trebiſonde ſur la Mer noire, partie à Nicée en Bithinie, ou en d'autres Villes de l'Aſie: & y garderent le nom & le caractére d'Empereurs: mais pour les Provinces de l'Empire, qui étoient en Europe, elles reçurent toutes la loy des Vainqueurs, & furent le prix & le partage de la victoire. Les Hiſtoriens de Veniſe veulent que leur

part

part fut la Ville d'Andrinople, une partie de la Romanie, les Iles de Negrepont une partie des Cyclades & d'autres dans l'Archipel, celles de Zante & de Cephalonie, une partie des Villes maritimes de la Morée, avec le territoire de l'ancienne Lacedemone, beaucoup de Villes dans l'Albanie, l'Epire, & ce qu'on appelle aujourd'hui Janina, comprises dans l'ancienne Thessalie.

Outre ces richesses en fond de terres, comme la Ville de Constantinople fut prise d'assaut ou par escalade, le butin qu'y firent les victorieux, soit pour eux mêmes soit pour leurs Nations, fut inestimable. La Ville de Venise y profita des quatre beaux chevaux de bronse, qu'on voit encor aujourd'hui sur les portes de l'Eglise de St. Marc: d'une quantité de reliques que l'on enleva des Eglises, outre une infinité de Joyaux, de vases, d'ornements d'or, d'argent, & de soye pour l'usage du service divin.

Le Doge Dandolo demeurant dans sa résidence de Constantinople, Sansovin dit qu'il joüissoit du titre de Despote, qui étoit la premiere Dignité de l'Empire, que l'on conferoit ordinairement aux freres des Empereurs. Il y avoit trois Provinces, ou Gouvernements qui jouissoient du titre de Despoties, qui veut dire Souverainetés, la Morée ou Peloponese, l'Acarnanie, Etolie & Iles adjacentes, comprises en un seul gouvernement, & la Servie. Comme la Rep. de Venise possédoit des Etats dans la plus part de ces Provinces, il étoit juste de donner le titre de Despote à son Duc, qui, dit Sansovin, avoit ses Conseillers, ses Ministres & sa Cour, comme les autres les avoient eûs à Venise, & portoit l'habit & marchoit par la Ville avec une pompe, qui égaloit presque celle de l'Empereur. On donnoit le titre de Majesté aux Despotes, & leurs Femmes avoient celui de Reines. l'Histoire ne spécifie pas

si Dandolo fut traité de la même maniere, & peut être est-ce dés ce tems là que les Doges de Venise eurent le titre de *Sérénité*, qui paroit leur être propre; Car enfin quelque bonne correspondance qu'il y eut entre les François & les Venitiens, & qui étoit necessaire pour leur conservation commune, il semble que le nom de Majesté devoit être affecté à l'Empereur, quand ce n'eût été que pour conserver un plus grand respect à son égard.

Le Doge Dandolo mourut à Constantinople dés l'an 1205. c'est à dire environ trois ans aprés la conquête de l'Empire d'Orient, peut être plus pressé dela Vielleße (car Sansovin luy donne 97. de vie, & asseure qu'il etoit déja fort avancé en âge, quand il fut élû Doge) que de l'ennuy d'une fortune, qui devoit beaucoup contribuer à luy prolonger la vie par la joye de se voir élevé plus haut qu'aucun de ses Predecesseurs. Ce qui contribua beaucoup, & peut être ce qui fut la cause principale de son séjour en Orient, (étant d'ailleurs toûjours agréable de triompher & de jouir de son bonheur dans sa propre Patrie) fut la necessité d'avoir l'œil, & de pourvoir par un soin continuel à tout ce qui pouvoit naître de la part d'un peuple soumis par force, & par consequent peu affectionné au Gouvernement. l'Empereur Baudoüin avoit été contraint d'aller contre les Bulgares, le Roy de ces peuples le surprit en une embuscade & le fit mourir en prison, l'année 1206. Henri frere de Baudoüin lui succeda à l'Empire dont il avoit pris le soin dés qu'on apprit la premiére nouvelle de sa prison. Il continua assés heureusement à se defendre contre les ruses & la force des Grecs, mais enfin son état flottant continuellement entre la crainte & les efforts de se conserver, ce n'est pas merveille si les Venitiens ne se soucierént plus de faire resider leur Doge à Constantinople, & s'ils perdirent la pensée

d'

d'y transferér le siege de leur Domination, contents de conserver, comme ils pourroient, la part de l'Empire qu'ils avoient aquise.

PIERRE ZIANI fils du Doge Sebastien fut élû à la place de Dandolo, dés qu'on eût eu à Venise les nouvelles de la mort de celui ci. Il eut la joie d'y voir arriver des Ambassadeurs de la Ville d'Athenes, & de la Province d'Achaïe dans le Péloponese, qui venoient se rendre à la Rep. peut être dans la vuë des embarras & de l'impossibilité où se trouvoient l'Empereur Henri de les deffendre. Ce fut de son temps seulement que l'Ile de Candie, achetée par son Predecesseur, vint au pouvoir effectif de la Rep. certaines familles originaires de l'Ile ayant empêché jusqu'alors que les Venitiens n'est joüissent paisiblement. Ceux ci, pour y mieux établir leur Souveraineté; y envoierent une nombreuse Colonie composée des Nobles & du Peuple avec pouvoir d'établir une forme de Gouvernement semblable à celui de la Capitale, savoir un grand Conseil, & un Senat auquel presideroit un vice Doge envoié de Venise. 1205

L'Année suivante il fut jugé à propos d'en faire autant à Corfou, c'est à dire d'y envoier une Colonie; cette maniere d'apprivoiser les esprits par le commerce de la Nation dominante, ayant toûjours été jugée le moien le plus doux & en même temps le plus efficace pour établir en quelque lieu que ce soit, une Domination étrangere. Les Venitiens se servirent encor utilement d'un autre secret politique, qui ne contribua pas peu à leur conserver la possession de beaucoup de lieux. Ils avoient à gouverner une quantité d'Iles dans l'Archipel, & dans la Mer Ionienne, dont un Gouverneur général ne pouvoit pas prendre un soin si particulier, qu'il pût s'asseurer de tout, eu égard à ce qui arrive ordinairement que les Peuples dans les changements 1207

 d'état,

d'état, conservent toûjours beaucoup de panchant envers leurs premiers Souverains. Ils pratiquerent donc d'en donner la proprieté aux plus puissantes familles de la Ville, en reservant le souverain Domaine à la Rep. se promettant avec raison que ces proprietaires, non seulement chercheroient à aquerir l'affection des Peuples, mais emploieroient leurs richesses particulieres à s'en conserver la possession. De là sont venu les surnoms qui furent affectés à ces familles, & les titres de Comtes & de Ducs, qu'elles porterent pendant quelques siecles, & qu'elles quitterent apres la perte de ces Seigneuries, & de ces Domaines envahis par les Turcs, se rangeant de nouveau, à l'uniformité & à l'égalité, au moins apparente qui est si necessaire au maintien d'une Republique.

Ce fut sous le Gouvernement de Pierre Ziani, que la Rep. eut les premiers démêlés avec les Génois, au sujet de l'Ile de Candie. Elle l'avoit aquise, comme on l'a dit, par une transaction passée avec le Marquis de Monferrat : mais beaucoup de Gens se persuadoient que la ruine de l'Empire de Constantinople, dont on avoit chassé les Grecs, devant fournir à tous indifferemment l'occasion de se saisir de leurs dépoüilles, chacun avoit le même droit de se saisir de ce qu'il pourroit attraper. Les Génois étoient puissants & interressés dans le commerce du Levant, c'est pourquoi considerant combien cette Ile étoit à leur bienseance ils resolurent de la disputer aux Venitiens, &, s'ils pouvoient, de s'en rendre les Maîtres. Un moderne, qui a écrit l'Histoire de Genes, ne donne pas aux Genois la premiere pensée de cette conquête, mais à un certain Comte de Mallée, qui possedoit *un chateau fort sur un cap à l'entrée de la Morée, en face de Candie.* Il est difficile cepandant de se persuader qu'un petit Seigneur d'un seul Château pût concevoir l'entreprise

prise de chasser une puissante Republique de tout un Roiaume, & que ce pretendu Seigneur de Mallée regnât sur les côtes de la Morée independemment de tout autre Souverain, les Venitiens en parciculier y étant les maîtres de plusieurs places maritimes & de toute le Province de Lacedmone, qui est la plus voisine de l'Ile de Candie. Il est plus raisonnable de penser que les Génois, qui avoient disputé si longtemps contre les Pisans pour la Souvaraineté des Iles de Sardagne & de Corse, jaloux de l'accroissement, qui venoit d'arriver à la puissance des Venitiens, prirent la resolution de la diminuer de la possession de cette Ile, & que pour y reussir plus facilement, ils engagerent dans leurs interrets ce Comte de Mallée, qui pouvoit avoir quelque intelligence dans Candie, capable de leur faciliter l'execution de leur dessein.

Les Historiens de Venise font mention dans les années 1206 & 1208, de deux guerres faites ou sontenues dans l'Ile de Candie, la premiere contre quelques seditieux soûlevés à l'instigation des Comtes, ou Seigneurs de St. Etienne, qui s'y étoient rendus maîtres de quelques places, & la seconde contre un nommé Jean Scordille, qui leur deffit une armée, & ce ne fut que l'an 1211. que les Génois parurent à découvert, & qu'ils firent la guerre en leur nom particulier. Les mêmes Historiens font mention, deux ans aprés, d'une déroute que Renier Dandolo fit de l'armée des Genois: Et dés ce temps là la guerre fut déclarée à outrance, & on ne voit dans la suite des temps que combats, & deffaites réciproques des deux partis, particulierement par Mer, d'une partie desquelles il sera parle. L'Ile de Candie ne laissa pas de demeurer aux Venitiens, qui y avoient envoyé, comme on a dit, une nombreuse Colonie & en avoient formé le Gouvernement de la maniere que l'on a décrit. Le Duc

Ziani, qui ne prenoit point d'interest particulier dans ces démêlés publics, se fit une affaire à Venise qui faillit à avoir de facheuses suites. Les moines de St. Benoit étoient déja en possession de l'Isle de St. George, où le Doge Pierre Urseole leur avoit fondé en l'an 982. un Cloître, & assigné de bons revenus en faveur de Jean Morosin, qui avoit suivi avec un autre Doge Pierre Urseole I. l'Abbé Guerin, dans la Gascogne, où ils avoient embrassé l'Institut Religieux. L'Histoire dit que les bons Moines tenoient des chiens, qui ne sont guerres des meubles propres pour inspirer & conserver le silence dans un Cloître. Mais ce qui étoit pis, ces chiens étoient des dogues & des chiens furieux, qui un
1205 jour que le fils du Doge alloit nager ou se laver dans la Mer autour de l'Ile, l'assaillirent & le dechirerent, faute de personnes qui pussent ou arrêter les chiens, ou defendre contr'eux le fils du Prince. Ce fils étoit unique, ce qui mit le Doge en une se grande colere au premier avis qu'il eut de sa mort, qu'il commandât dans l'impétuosité de son ressentiment qu'on allât mettre le feu au Cloître, & qu'on brulât les chiens & les moines, qui étoient dedans. La chose fut aussi tôt excecutée que commandée, & ce sanctuaire, que plusieurs Doges avoient deja choisi pour le lieu de leur retraite, & celuy de leur sepulture, fut ainsi reduit en cendres. Le repentir succéda bien tôt au ressentiment, & le Doge honteux de l'excés, où l'àvoit precipité sa colere, emploia ses biens propres au rétablissement de l'Eglise & du Monastere, qui furent remis en une forme plus auguste, qu'ils n'etoient auparavant, apres quoi le Doge céda aux Religieux une partie de l'Ile, où il y avoit une maison & des Moulins, qui luy appartenoient, & apres en avoir accru les revenus, il s'y retira luy même, & y finit ses jours, aprçs avoit renoncé à sa dignité. Son

Son abdication donna lieu au choix de

JACQUES THIEPOLO, qui ne dut cepandant son exaltation qu'à la fortune, Renier Dandolo ayant eû comme lui vingt voix, qui étoient la moitié de celles des quarante Electeurs, & la chose ayant été remise au sort apres plus de deux mois d'obstination de la part des Electeurs, qui ne vouloient ni se relâcher ni élire un troisieme. Ce fut ce cas particulier qui donna lieu à l'accroissement du nombre des Electeurs, qui sont aujourd'hui quarante & un, afinque l'election ne puisse plus rester indécise par l'egalité des suffrages. On trouve écrit que le nouveau Doge ayant eû l'honêteté de visiter son competiteur, celui-ci, qui étoit fils du fameux Henri Dandolo, qui avoit si glorieusement travaillé à la prise de Constantinople, eut l'incivilité de le mépriser, & de lui reprocher qu'il n'étoit Doge que par hasard & nullement par merite: ce qui est un grand exemple de la fierté, quelques fois assés mal placée, que conçoivent certaines personnes du merite, & des honneurs possedés par leurs Ancêtres: vice dangereux par tout, mais particulierement dans les Republiques, dont semblables sujets sont capables de renverser la liberté, sous pretexte que la multitude aveugle place mal ses faveurs, & éleve des personnes indignes au Gouvernement. 1229

Il arriva sous le Regne de Thiepolo que les Venitiens, comme ceux qui joüissent d'une santé trop vigoureuse, firent usage de leurs forces à commettre des excés & les emploierent à fomenter des desordres. L'Empereur Frederic II. s'étant résolu de forcer par les armes les Villes de la Lombardie à reconnoitre leur sujettion à l'Empire, les Venitiens furent les premiers & les plus violents à les en dissuader, & pour leur donner le moien de se maintenir contre lui, ils leur fournirent des forces considérables,

rables. La Ville de Milan étoit le centre, où se formoient les desseins les plus hardis, & où s'assembloient les armées de la Ligue rebelle. Le Doge en envoiant les secours de sa Rep. à cette armée, avoit mis son fils Pierre Thiepolo à leur téte, & soit par estime de sa personne, ou parce que les secours des Venitiens étoient la partie la plus considerable des forces unies, on luy avoit déféré le commande-
1236 ment Genéral de tout. Le parti n'en fut pas plus heureux. L'Empereur resta victorieux apres une sanglante battaille, & pour faire voir aux Rebelles qu'il n'avoit pas envie de les épargner, il fit couper la tête à leurs Chefs, qui luy tomberent dans les mains aprés la deroute, entre lesquels Pierre Tiepolo est particulierement nommé par les Historiens. Sansovin appelle cette guerre, la guerre sociale en faveur du Pape contre l'Empereur Frederic, destructeur, dit il, de la liberté d'Italie: Mais si on appelloit les choses par leurs noms on lui en donneroit sans doute un autre. La liberté que prétendoient les Villes d'Italie étoit une usurpation & non pas un droit aquis, au secours duquel le Pape Gregoire IX. pouvoit bien se dispenser de courir & encor plus de combattre par des Excommunications contre un Prince, qui n'exigeoit que ce qui étoit dû à sa Couronne.

Sansovin écrit que l'Empereur Frederic II. étoit venu dés l'an 1232. à Venise, & qu'on l'y avoit recu avec tous les témoignages d'éstime & de respect, qu'il pouvoit souhaitter. Il étoit déja cepandant engagé dans le dessein, & même dans l'entreprise de reduire les Villes de Lombardie à son obeissance; car on asseure qu'il emploia cinq ans à cette guerre: de sorte qu'il faut croire que les Venitiens n'entrerent dans la ligue que depuis que la Cour de Rome eut disposé le Roy des Romains Henri fils de l'Empereur même à se déclarer contre son Pere,

sous

ſous pretexte que celui-ci ne ſe laiſſoit par regler par les conſeils du Pape. L'Hiſtoire qui traitte de cette guerre fait honneur à un Légat du Pape, apellé Gregoire de Montelongo d'un zéle bien plus digne d'un Soldat que d'un Prêtre, & qui ſçavoit beaucoup mieux manier la pique & l'épée, que les livres de l'Ecriture ſainte.

Les Venitiens continuerent à avoir la guerre dans 1249
la Dalmatie & dans l'Ile de Candie, où de nouveaux ſujets d'y ſoûtenir leur autorité leur mirent les armes à la main. Leandre Albert aſſeure que Bela IV. Roy de Hongrie en leur reſtituant Zara (qui avoit pour la 6. fois ſecoüé leur domination & s'étoit de nouveau donnée à luy,) renonça à toutes les prétentions qu'il pouvoit avoir ſur cette Ville, ce qui devoit couper la racine à toute ſorte de diſputes de ce côté là. Cependant cela ne fut pas, & l'on verra dans la ſuite d'autres guerres pour le même ſujet. L'Egliſe de St. Marc, & une partie du Palais brulerent du temps de ce Doge, & l'on fit perte dans cet incendie d'une quantité d'Ecritures anciennes dont le deffaut eſt cauſe qu'on n'eſt pas trop bien informé des premiers temps de la Rep. le Doge Thiepolo, dit Sanſovin, ennuié du Gouvernement, y renonça apres avoir regné 20. ans, & on lui ſubſtitua.

Marin Morosin. Celui-ci avoit des talents ſi 1249
paiſibles qu'il ne rendit les trois ou quatre ans de ſon gouvernement remarquables, que par le ſoin qu'il prit de la Ville, & de l'Egliſe de St. Marc, au Chef de laquelle, qualifié du titre de Primicier, il obtint l'uſage des ornements pontificaux pour l'honneur de cette Egliſe, qui ne reléve point de la Juriſdiction de l Evêque, ou Patriarche de Veniſe. On envoia encor de ſon temps des reglements pour le bon gouvernement de la Colonie établie dan l'Ile de Candie, où la Rep. fit bâtir la Ville de la Canée

pour profiter du port, & s'en aſſûrer contre les entrepriſes de Etrangers.

1252 RENIER ZEN lui ſucceda. Il fut élu pendant qu'il exerçoit la charge de Podeſta à Fermo dans la Marche d'Ancone, ſelon l'uſage de ce temps là, que la plus part des Villes ſe gouvernant par leurs propres loix, choiſiſſoient annuellement un Magiſtrat de ce nom pour avoir l'inſpection générale ſur tout ce qui regardoit le public. Comme les Doges n'étoient plus Souverains à Veniſe ce n'étoit plus la coûtume qu'ils allaſſent commander les armées: ainſi quoi que la guerre fut tres échauffée contre les Génois, cepandant le Généralat fut toûjours entre les mains des Nobles particuliers, qui l'exercerent ſous l'autorité du Senat. Le fameux Tiran Azolin de Romano, qui pendant les grandes broüilleries, qu'eut Frederic II. & en Italie & en Allemagne, s'étoit ſaiſi à titre de Vicaire Imperial de la Souveraineté d'une partie du Padoüan, & de la Marche Treviſane, donna lieu à une autre guerre que les Venitiens entreprirent contre lui, aſſiſtés des troupes du Pape. Le nom de Vicaire Imperial leur faiſoit mal au coeur, & encor plus au Pape, qui les avoit déja priés de l'aider à chaſſer Salinguerra Torelli de la Ville de Ferrare, dont il s'étoit rendu maître ſous le même titre de Vicaire Imperial. Cette guerre coûta beaucoup de ſang aux Venitiens; Azolin faiſant la guerre avec une fierté de Cannibale, & les eſprits étant aigris à un point que les partis ſe combattoient comme pour la derniere deſtruction les uns des autres. Mais ce qui deconcerta bien davantage les Venitiens fut la repriſe de Conſtantinople par les Grecs, qui en chaſſerent les Latins, c'eſt à dire les Venitiens & les François, qui l'avoient poſſédée l'éſpace de 58. ans, & qui ne pouvant faire mieux ſe retirerent dans l'Ile de Negrepont, qui appartenoit aux premiers.

Non seulement les Venitiens perdirent ce qu'ils possédoient dans la Capitale de l'Empire ; mais ils se trouverent engagés en une longue & fâcheuse guerre contre les Grecs, qui vouloient reconquerir tout ce qui avoit été alienè de leur domination. Ce qui fut encor pis c'est que les Genois jaloux & ennemis secrets des Venitiens s'unirent aux Grecs & les assisterent de toutes leurs forces pour profiter eux mêmes de leurs depouilles, & s'établir en Orient sur leurs ruines.

LAURENT THIEPOLO fils du Doge Jacques Thie- 1268
polo fut substitué à Renier. On l'envoia querir par dix Ambassadeurs & quatre Galeres à l'Ile de Veglia, dont il étoit Seigneur particulier, & où il passoit une partie de son temps pour être plus voisin des parents de sa femme, & administrer plus commodément les grands biens, dont elle étoit en possession dans la Dalmatie. Elle étoit née dans cette Province, & même selon quelques Historiens, elle étoit fille du Roy de Rascie, Etat situé entre la Hongrie, la Bulgarie & la Dalmatie, & élevé quelques années auparavant en titre de Royaume par le Pape Innocent III. à la recommandation du Doge Dandolo, dont Maganippe Duc de Rascie avoit épousé la Niece, apres la Conquête de Constantinople. Thiepolo se voyant sur le trône de sa Patrie voulut procurer à son fils ainé une alliance illustre comme il l'avoit luy même obtenue à la considération de son Pere. Il luy fit épouser une Dame, qui possedoit de grands biens dans l'Esclavonie, & luy donna aussi bien qu'à son autre fils, les emplois les plus lucratifs de la Rep. au grand chagrin du Senat ; Ce qui fait voir que les Ducs avoient en ce temps là encor beaucoup d'autorité dans l'Etat. En effet ce ne fut qu'apres sa mort qu'on fit la loy que le Doge ni ses enfants ne pourroient point prendre

de femmes étrangeres, & peut être la femme de Laurent Thiepolo en donna la plus grande occasion par un magnifique repas, qu'elle donna à toutes les Dames de la Ville aussi tost apres l'élection de son mary, & par d'autres exemples d'une magnificence peu convenable à la moderation que les Rep. ont coûtume d'observer. La petite mais riche Ville de Cervie dans la Romagne se donna à la Rep. de Venise, & celle de Bologne lui disputa & lui refusa le payement des droits de Mer, que celle ci vouloit l'obliger de lui payer pour la seureté du commerce dans le Golfe Adriatique. Il y eut des coups donnés, & les Bolonois, que Sansovin dit, on ne sait avec quelle raison, avoir été alors Chefs de la Romagne, dans laquelle Province Bologne n'est point comprise, les Bolonois, disje, à la fin vaincus entendirent raison & se soûmirent au payement. Ceux de la Marche d'Ancone, & ceux d'Istrie donnerent encor de la peine aux Venitiens; Les premiers pour les mêmes tributs ou impositions, qu'on exigeoit d'eux, & les seconds à l'instigation du Patriarche d'Aquilée, qui depuis si long temps donnoit & recevoit du chagrin de la Rép. laquelle apparemment se seroit volontiers accommodée des Domaines de ce Prélat, qui étoient encor alors tres considerables: Outre cela, la Rep. sentit la premiere secousse & la crainte d'une ruine interieure. Un gentilhomme de la Maison Steno, aujourd'hui éteinte, ayant conjuré contre le Gouvernement, qu'il s'éfforça avec le secours de divers complices d'attirer à soy, & de se rendre le Tyran de sa Patrie. Le Doge Thiepolo étant mort,
1275 JACQUES CONTARIN luy succeda de la maniere ordinaire, c'est à dire élû par les 41. Senateurs ou persones, dans lesquelles le compromis de tout le peuple étoit tombé. On dit, de tout le Peuple, car les Citoyens de Venise n'étoient point encor partagés dans les deux classes de Patrices & de Populaires,

res, comme on verra bien tôt qu'ils le furent. L'âge de 80. ans qu'avoit ce Seigneur quand il fut élû fut cause qu'il ne préta guerres que son nom aux affaires, les guerres, qui durerent de son temps, contre ceux d'Ancone, d'Istrie & d'autres ennemis ayant été aussi bien que les affaires plus importantes du gouvernement maniées par d'autres que par luy. Aussi se voyant décrépit & privé des forces nécessaires, même pour paroître en public, il renonça à sa dignité, pour se retirer à sa Maison, & on luy substitua.

JEAN DANDOLO qualifié du nom de *Comte de* 1280
Cherso qui est une Ile dans la Dalmatie. Comme les Histoires s'expliquent mal en beaucoup de rencontres, ce titre de Comte peut être entendu en deux manieres, ou pour signifier un Magistrat à qui on confie l'administration & le Gouvernement d'une place & d'un territoire, comme c'étoit assez la coûtume dans le bas Empire, ou pour signifier la propriété de ces mêmes places & Territoires avec la seule sujettion honorable à un Seigneur direct, qui en retenoit la Souveraineté. On a dit ailleurs que la Rep. de Venise dans la vuë d'engager les plus puissantes familles à la deffence de l'Etat, leur avoit donné en fief une quantité d'Iles & d'autres Terres, afin que ces familles ainsi gratifiées considerant ces fiefs comme biens propres appliquassent avec plus de zéle & dépençassent avec moins de chagrin leur richesses à les deffendre, & c'est ce qui fait pancher á croire que Bandolo possedoit en ce second sens l'Ile de Cherso. Quoy qu'il en soit, son Gouvernement fut particulierement rémarquable par une inondation extraordinaire de la Mer, qui détériora ou fit périr beaucoup de marchandises dans les Magazins de la Ville. Il y eut encor un tremblement de terre, qui ruina une quantité d'édifices de Venise: Et cela est d'autant plus singulier que selon l'opinion

nion commune des Philosophes, les tremblements de terre ne sont occasionnés que par des mines de souffre & de bitume renfermées dans les entrailles de la Terre, auxquels Mineraux le feu se prend quelquefois, par les secousses, qui suivent, du terrein, qui les couvre. Ce qui n'a pas coutume d'arriver dans les Iles, ou Terres convertes d'eau, l'humidité de cet Element paroissant indiquer un lit plus froid & par consequent moins capable de nourrir & de renfermer des Mineraux d'une nature, & d'une substance plus combustible. Quelques auteurs attribuent aux temps de ce Doge, d'autres aux temps de son Prédecesseur une nouvelle conjuration contre la liberté publique, qui fut aussi heureusement éteinte que la premiere:
1282 Ce qu'il y a de seur, c'est que ce fut sous ce Doge qu'on frappa le premier Ducat d'Or ou Sequin à Venise; ce qui est d'autant plus étonnant, qu'ayant déja joüi de long temps de toutes les autres marques de la Souveraineté, on ne voit pas par quelle modération ils s'abstenoient de celleci. Apres la mort de Jean Dandolo, & au retour même de ses obseques, il s'éleva un tumulte parmi le Peuple, qui protesta qu'il vouloit sur le champ pour Doge Jacques Thiepolo, ménaçant les Nobles de les contraindre par la force à l'accepter, s'ils y faisoient la moindre resistance. Il faut que ce Seigneur, eut de bonnes qualités & bien éclatantes, puis qu'elles étoient si bien établies dans l'éstime universelle. Cependant prévoyant bien que cette élection tumultuaire pourroit l'exposer à beaucoup de desaggréments, content d'en avoir été jugé digne il la refusa, & se retira de la Ville, sans laisser connoître le lieu de sa fuitte. Cette retraite ayant remis les choses au premier état, on parla de proceder à une nouvelle élection, qui donna lieu à un plus grand éclat, & desunion des

des esprits, que celle qui avoit déja paru. Les Nobles considerant avec indignation que les Populaires leur avoient voulu prescrire la loi dans le choix d'un Prince, se resolurent d'en créer un qui fut tout a eux, & les Populaires non moins animés à l'avoir favorable à leur ordre, conçurent le dessein de faire leurs efforts pour l'obtenir. Une Republique, dans laquelle toutes les pensées concourent uniquement au bien & au repos de l'Etat est une assemblée en idée, qui trouvera toûjours dans la pratique l'obstacle des passions particulieres, qui la rendront beaucoup differente de l'imagination & du projet. La seule inégalité que les richesses, & le sang mettent entre les hommes, fait qu'ils ne considerent point les choses d'un même œil, & les empéche de concourir avec le même zéle à ce qui pourroit être en effet le bien de l'état. C'est une réverie de la vieille Philosophie, que la communauté des femmes & des biens, & l'Histoire ne fait honneur à aucune Nation d'avoir suivi les maximes de ce Gouvernement. Dans le choix du nouveau Doge la plus part des Populaires vouloient un nommé Marc Guerin, mais les Nobles voulurent & obtinrent à la fin que.

PIERRE GRADENIGO fut placé sur le trône & re- 1288
connu quoi qu'absent, car il étoit alors en charge hors de Venise. Ce Seigneur n'avoit que 38. ans; & les Electeurs, qui paroissoient avoir à dessein dans les dernieres élections, choisi seulement des vieillards, afin des les avoir plus souples, & moins fermes à soûtenir leurs opinions, & les interests de leur dignité particuliere, eûrent une autre vûe dans celle ci, & voulurent sans doute avoir à leur tête un homme, à qui la vigueur de l'âge fit concevoir des desseins hardis, & qui eût la fermeté d'en pousser & d'en presser l'executiou. L'Histoire donne à ce Doge les qualités déloquent, d'adroit, & sur tout d'un courage intrépide, toutes qualités nécessaires dans le

Fon-

Fondateur d'un Etat, ou comme en cette occasion, dans un homme, qui en veut changer le gouvernement. En effet il n'eût pas plûtost pris l'administration des affaires qu'il se donna tout entier à l'exaltation de la Noblesse, & qu'il entreprit ce que l'Histoire de Venise appelle, *la reforme du Grand Conseil.* Il l'entreprit, dis je, & l'achmina par des pratiques secrettes pour y disposer les ésprits, car s'il eut voulu l'effectuer ouvertement & par la violence, c'étoit une entreprise à causer un renversement total dans la Rep. Outre ce danger, où étoit la Ville de Venise par la desunion des Nobles & des Populaires, les guerres étrangeres ne luy laissoient pas le temps de s'appliquer avec liberté au reglement des affaires domestiques. Le Patriarche d'Aquilée, ancien ennemy des Venitiens non seulement les chassa de Trieste apres une déroute considérable, qu'il fit de leur armée, mais poussant sa pointe prit, saccagea, & mit à feu & à sang les Iles de Caorle & de Malamocco, aux yeux de la Ville, qui n'est éloignée de cette derniere place que d'un petit trajet de Mer. Outre cela les Genois unis aux Grecs d'un coté, & les Sarasins, ou Turcs de l'autre, les pressoient quasi avec la même force. La prise de Ptolemaide ou d'Acre par ceuxci les chassa des places & des établissements, qu'ils avoient dans la Palestine, & leurs armées furent deffaites dans l'Archipel, à Perà, & à Cursola par les Genois avec tant de regret pour André Dandolo, qui se
1295 trouvoit Général dans la derniere de ces batailles, qu'il se tua de desespoir plûtôt que de se laisser conduire prisonnier à Genes. Il est vray que deux ans apres les Venitiens eûrent leurs revenche des Grecs & des Genois. Roger Morosin leur Général eut le cœur, apres avoir porté la terreur & la desolotion sur les rivages de la Grece, d'aller insulter la Ville même de Constantinople, de brû-
ler

ler Pera & une quantité de vaisseaux dans son port & la fortune d'émporter Cafa, qui est l'ancienne Theodosie sur la Mer Noire, appartenante aux Genois.

Ce fut après que la gloire du nom Venitien eut été ainsi relevée que le Doge Gradenigue mit la main à son grand dessein d'écarter des Emplois & des Conseils de la Rep. les Populaires, dont effectivement l'ésprit n'est pas toûjours aussi éclairé, ni le cœur aussi droit, qu'il le faudroit pour un bon gouvernement. Jusques là tous les Ci- 1297
toyens Venitiens avoient été admis à l'administration des affaires civiles, & tous les ans on faisoit choix de douze sujets, savoir deux de chaque quartier, ou comme on les appelle à Venise *Sestiers*, qui en élisoient 450. ou environ de tout le corps de la Ville & ceux-ci formoient pendant un an le corps du grand Conseil, duquel dépendoit absolument la direction de toutes les affaires. Quoi qu'il soit à presumer que dans une grande Ville, & qui avoit de si grands interêts à manier, l'on n'admit aux charges que des gens de mérite, & que même on ne nommât pour remplir le grand Conseil que des hommes capables: Cependant ce droit de pouvoir être nommé, quoy qu'on n'eût pas cette capacité, y en faisoit toûjours couler quelques uns, qui y portoient l'ignorance & les passions du vulgaire, & ainsi couvroient de crasse quelque partie du Corps de la Repub. C'est à cette cause qu'il faut attribuer les desordres, qui naquirent plusieurs fois des querelles, & les insultes entre les tenants de l'un & de l'autre parti, des Nobles & des populaires, & ce fut pour en retrancher absolument le cours que le Doge fit, non pas exclure tous les populaires du grand Conseil, comme semble le croire Mr. Amelot, & comme l'écrivent quelques uns, mais qu'il fit décreter,

creter, (sans doute pour eviter une plus grande haine) qu'il n'y auroit plus que les familles, qui avoient actuellement des personnes dans le grand Conseil, & celles, qui en avoient eû l'année précédente, qui pourroient continuer à y en avoir, & qui y auroient desormais l'entrée, & qu'on tireroit de celles-ci, seulement par voye d'élection, tous ceux qui seroient employés dans les charges publiques. Ce Decret causa un bien, & fut cause d'un mal. Ce bien fut que les populaires se virent exclus sans pouvoir se plaindre, puis qu'on leur faisoit le même traitement qu'aux Nobles, en vuë de la necessité de prévenir les desordres, que causoient les brigues de ceux qui vouloient avoir entrée dans le grand Conseil: Et le mal fut que des familles tres Nobles en resterent excluës, parce qu'elles n'avoient aucun qui eut été élû cette année ni la precedente. On pourroit dire que ce fut encor un mal que des familles populaires restassent égalées aux plus nobles par le seul avantage qu'elles eûrent d'avoir alors quelques uns des leurs compris dans le nombre des elûs: mais on peut dire que le mal devoit prendre fin avec le temps; Ces populaires élevés à l'égalité des Nobles de naissance & d'origine devant bien tôt par le moyen des emplois & par la continuelle assistance aux Conseils, prendre les sentiments & les manieres des autres.

On commença donc dès lors de voir à Venise la distinction des familles Patrices & des autres, qui se distinguerent aussi dés lors en deux Ordres, savoir en Nobles de la Chancellerie & en simples Bourgeois, comme elles le sont encor aujourd'hui. On appelle Ordre de Chancellerie celui, duquel sont tirés tous les Secretaires de le Rep. & tous les Ministres, qu'on appelle du second ordre, comme Envoyés & Residents dans les Cours

Etran-

Etrangeres &c. & ceux-ci veulent le titre de *Clarissimi*, tout au moins; celuy *d'Illustrissimi* étant réservé aux seuls Patrices, qu'on appelle simplement Nobles, & se faisant encor souvent donner le second titre par les personnes qui ne sont pas informées, ou qui ont besoin d'eux. Le second ordre de la Bourgeoisie comprend tout ce reste du Peuple; avec cette difference que qui peut vivre de ses rentes, ou par quelque emploi civil, comme les Procureurs, Avocats, Medecins, &c. peuvent porter la veste ou l'habit des Patrices; Ce qu'on croit avoir été introduit à Venise pour attirer un plus grand respect à ceux-ci, par le nombre de ceux, qui paroissant aux yeux du public avec les mêmes marques, passent pour membres d'un même corps: Ceux pourtant, qui connoissent cette difference ne laissent pas d'appeller ces Nobles dans le seul habit du nom de *Mandolati*, qui est un éspece de pain d'épices avec du miel & des amandes, fort commun à Venise, & qui tient le milieu entre les Confitures & le pain, comme pour dire que ces Messieurs ne sont ni Nobles, ni petits bourgeois, mais une espéce de personnes qui participe de l'un & de l'autre. Il faut savoir que dans l'usage ancien, quand la Rep. admettoit par honneur quelque étranger dans son Corps, comme elle en a souvent usé avec les Princes d'Italie & les Généraux de ses Armées, dans la Patente ou Ducale quelle faisoit expédier pour cela, elle n'usoit d'autres termes que de ceux de *Creamus te Civem Nostrum.* Ce qui sent davantage la République, & qui fut en usage encor long temps apres le reformation du grand Conseil, quoyque la difference des Patrices & des Populaires eût déja été introduitte. Aujourd'huy pour exprimer ces sorces d'aggregations, on se sert du mot *d'immatriculer dans le livre d'Or*, à l'imitation, sans doute, des Allemands, qui appellent immatriculés ceux qui

sont

ſont compris dans le nombre des Etats de l'Empire, ſoit dans la Claſſe des Princes, ſoit dans celle de la Nobleſſe. Les Venitiens appellent *livre d'Or* la liſte des familles & des perſonnes Nobles de leur Capitale: Et chaque maiſon a un de ces livres, outre celuy, qui eſt dans le public & entre les mains du Sénat, dans lequel on enregître tous les enfants des Nobles, de la naiſſance deſquels bien & deüement juſtifiée, les parents donnent part, afin que chacun ſoit informé du nombre & de la parenté de ceux, qui peuvent participer aux honneurs publics. C'eſt de ces livres, qu'on peut tirer les vrayes anecdotes, qui regardent les particuliers & le public, la plus part des Nobles pour leur inſtruction & celle de leurs Deſcendants ne manquant guerres d'apoſtiller à la marge ce qui arrive aux uns & aux autres & qui merite d'être ſçu.

Le Dogat de Pierre Gradenigue fut encor remarquable par la conjuration de Bajamont, ou Boemond Thiepolo, au ſujet de laquelle les Hiſtoriens ont coûtume de débiter des choſes, qui ne ſont nullement vrayes, accuſant ce Seigneur d'avoir voulu ſe faire le tyran de ſa patrie. On a dit que le Duc Pierre Gradenigue eut pour concurrent au Dogat Marc Guerin, Procurateur de S. Marc. Celui ci étoit porté par les populaires, qui cependant quoi qu'il paroiſſe que leur nombre eut du l'emporter, en eurent neantmoins le dementi, & furent contraints d'en voir placer un autre ſur le trône. Cette compétence, comme il arrive, aſſez ordinairement, jetta dans les eſprits des partiſans de l'un & de l'autre des deux rivaux des ſemences de diſſention & d'aigreur, qui paroiſſoient de temps à autre avec un ſuccés le plus ſouvent favorable à ceux, qui étoient ſoûtenus de l'autorité dominante. Boemond Thiepolo étoit gendre du Procurateur Guerin, & ſe trouvoit lié de parenté avec le Ban de Croatie, car en ce temps

les

les mariages étrangers n'étoient pas encor si étroittement deffendus, qu'ils le furent dans la suite quoy qu'ils l'eussent déja été. Thiepolo Jeune, & ardent ressentoit plus vivement que les autres les railleries & les insultes que le parti de Gradenigue faisoit à son beau Pere, c'est pourquoy il resolut de s'en venger, non pas en se saisissant du gouvernement, & en opprimant la liberté publique, (ce qui auroit été bien plus difficile, & peut être impossible à un particulier) mais en massacrant le Doge & en changeant en faveur des populaires les derniers réglements, qui les éloignoient de l'Administration civile & des Charges. Il se flattoit d'avoir la concurrence du Peuple: mais comme le secret etoit nécessaire pour l'acheminement de son dessein il le tint adroittement caché, & commença à pratiquer dés adhérants & des complices sous le pretexte que les parents du Doge le menaçoient, à cause de la liberté, avec laquelle il se plaignoir des nouveautés introduites dans le Gouvernement, il assuroit ceux qu'il vouloit gagner, qu'on l'avoit averti que ses ennemis étoient resolus d'attenter à sa vie & de le massacrer, & les conjuroit en ce cas de le vouloir assister & de le deffendre. Comme il étoit riche, il usoit de grandes liberalités envers plusieurs, ce qui les attacha entierement à lui, & Thiepolo demandoit à tous le secret, les priant seulement d'accourir & de le suivre, dés qu'ils entendroient dire qu'on le vouloit massacrer, & que ses autres amis se hatoient de le secourir. Outre les populaires, sur lesquels il faisoit fond pour le nombre, Thiepolo, & son Beau Pere Guerin engagerent encor diverses familles Nobles dans leurs interets pour se donner plus de credit, la chose étant facile en un grand nombre, où il y a toûjours des personnes, qui voudroient voir les choses aller autrement qu'elles ne vont. Ce qu'il y a de seur est que tous les Gue-
rins

rins n'entrerent pas dans la conjuration, ce qui se connoît aujourd'hui par leurs armes, sur les quelles ils portent encor la lettre *B.* pour montrer qu'elles furent des bonnes, & qu'elles n'eurent aucune part dans la Conjuration. Le jour étant venu que Boemond vouloit executer son entreprise, il fit faire un grand étendard pour tenir ses partisans unis & ayant fait répandre le bruit par des personnes apostées dans tous les quartiers de la Ville, qu'on vouloit l'assassiner, tous ceux qui luy avoient promis assistance, se rendirent près de luy à St. Sauveur, au commencement de la rue de la Mercerie, la plus part sans savoir précisément de quoi il s'agissoit. Il y en avoit cepandant & des Nobles principalement, qui étoient informés du dessein, & qui marchoient avec pleine connoissance de ce qu'il y avoit à faire. Ceux ci se mettant à la tête des autres, s'acheminerent vers la place de St. Marc pour entrer dans le Palais & exécuter leurs resolutions pendant que Marc Guerin à la tête d'une autre troupe, s'avançoit du côté de l'Eglise de St. Bas, pour entrer dans la place par un autre endroit. Le Doge surpris au premier bruit de cette conjuration, se mit néantmoins dans la meilleure defence qu'il pût, ayant fait entrer au Palais tout ce qui se présenta de Nobles & de gens affectionnés à la Noblesse & en ayant distribué une partie aux avenues de la place, par lesquelles les Conjurés devoient déboucher. Mais le Ciel pourvût à sa seureté par un autre moyen; car Thiepolo étant arrivé au bout de la mercerie & prét d'entrer dans la place de St. Marc, comme sa troupe faisoit grand bruit, une femme, par pure curiosité, ayant voulu regarder d'une fenêtre haute, quelle étoit cette multitude, & ceque signifioient les voix confuses qu'elle entendoit, renversa sans y penser un mortier de pierre, qui étoit sur la fenêtre, le quel tombant sur l'avantoit de la

bou-

boutique, qui étoit dessous, rebondit droit sur la tête de celui qui portant l'étendard de Thiepolo, marchoit devant la troupe, & le tua sur la place. La chûte de l'etendard qui luy tomba des mains quand il reçut le coup, jetta la terreur & la confusion dans l'esprit de ceux qui suivoient de plus loin, qui s'imaginerent que Thiepolo ayant rencontré ses adversaires avoit eû le desavantage, & avoit été tué. Cette terreur, quoi que panique, les dissipa incontinent; ce qui ayant donné courage aux deffenseurs du Doge, ils s'avancerent & combattirent le peu, qui tint ferme, ils remporterent tout l'avantage, en ayant tué quelques uns & dissipé le reste. Querin, qui venoit d'un autre côté, ayant rencontré la même resistance, & apris la déroute de son Gendre, s'écoula aussi bien que lui: de sorte qu'il n'y eut quasi aucun mort le premier jour ce qui fit qu'on crut que la chose en demeureroit là, & n'auroit pas de plus fâcheuses suites.

Cela n'étoit pourtant pas, & Boemond Thiepolo, qui vit bien qu'il n'y avoit aucune seureté pour luy à demeurer dans la Ville, en sortit incontinent, non pas tant pour s'enfuir que pour trouver les moiens de relever son entreprise. Il étoit allié, comme on a dit, avec le Ban de Croatie ou Dalmatie; le Doge Laurens Thiepolo ayant eû une Princesse de cette Province pour femme, & ayant marié son fils à une autre en Esclavonie. Il alla solliciter ses parents de l'aider dans une entreprise, qu'il leur décrivit comme il voulut, & les disposa à luy prêter des vaisseaux & des Troupes à l'aide desquelles il esperoit de se relever. Cette negotiation n'etoit pas demeurée inconue au Doge Gradenigo, qui se servant utilement du temps, se disposa à soûtenir les nouveaux efforts de son adversaire. Thiepolo parut de nouveau à Venise avec ce secours étranger, & quelques uns de ceux qui s'étoient deja declarés pour

lui, & qui comme lui avoient pris la fuitte. On combattit autour du Palais, mais avec le même succés que la premiere fois, le Doge ayant eu le tempss de se fortifier & de se prémunir efficacément contre cette nouvelle attaque. Ce qu'il y eût de plus fâcheux pour Thiepolo fut que voulant échapper de nouveau il fut arrêté, & par arrêt du Senat fut condanné à être traîné à la queüe d'un cheval par toute la Ville, & d'être enterré sans aucun honneur dans l'endroit où il expireroit, auquel lieu, & sur sa sépulture il seroit mis une colonne, autour de laquelle sa sentence seroit gravée. Cette colonne se voit encor aujourd'hui prés de la porte de l'Eglise de St. Augustin, peu élevée de terre & les lettres de la sentence sont quasi entierement effacées. Par la même sentence les armes de la Maison Thiepolo, qui étoient d'azur avec un château & trois tours d'argent, furent changeés en une queüe de Scorpion pour marquer l'odieuse entreprise, qu'on vient de décrire, mais dans la suite des temps ceux de cette Maison, qui est encor aujourd'hui tres considerable à Venise, ont tellement adouci les marques d'un si facheux souvenir, qu'au lieu d'une queüe de Scorpion, ce qui paroît dans leurs armes est semblable à un Diadéme ou Corne Ducale, que l'Auteur des *Pregi de la Nobiltà Veneta* & le P. Ménétrier apres lui, blasonne una *Striscia* ou bande d'argent roulée en forme de Corne ou Couronne Ducale. La Maison de Marc Querin qui étoit à S. Cassan fut par la même sentence condamnée à être démolie au dedans, & les Murailles exterieures à servir, comme elles servent encor aujourd'hui, de boûcherie publique.

On peut croire que cette conjuration commença de se tramer dès l'an 1297. que le Doge Pierre Gradenigo executa la réforme du grand Conseil: mais elle ne s'executa que l'an 1310. qu'apparemment les

les Chefs se trouverent en état d'en entreprendre l'execution. Toutes les circonstances qu'on en a rapportées sont tirées des Memoires qu'on a vûs, ou de ce qu'on a oüi de la bouche d'un Senateur de grande authorité, qui étoit en ce temps là dans *la secrette*, c'est à dire Préposé ou Gardien des Archives publiques du Palais, la coûtume étant de donner cette commission à un Senateur studieux, qui prend connoissance de tout ce qui y est contenu, & dont les Extraits des Ecritures anciennes valent en tout jugement, le recours aux Originaux n'étant permis à personne. On a connu le Seigneur de la Maison Contarin qui avoit cet employ, il y a quelques années, & qui s'étant fait une entiere occupation de l'étude de ces Archives, en avoit composé une quantité étonnante de volumes, qui seroient un trésor pour l'entiere connoissance de beaucoup de faits, qui régardent l'Histoire de Venise, s'ils devenoient publiques. Mais il avoit travaillé comme il disoit, pour son plaisir particulier, & pour l'instruction de ses Maîtres seulement, quand ils voudroient s'instruire sur ses memoires des choses les plus importantes, & pour celle de ses amis dans des choses indifferentes, ou qui interessoient seulement l'honneur des familles particulieres.

Le Dogat de Pierre Gradenigo fut honoré de 1304
l'arrivée à Venise du Roy André de Hongrie III. de ce nom, qui ayant reçu des secours considérables de la Rep. pour disputer la couronne à ceux qui la luy detenoient, en vint remercier le Senat en personne. Cet André étoit fils du Prince Etienne fils d'André II. Roy de Hongrie ; & ce Prince qui avoit pour mere Beatrice d'Est s'étant retiré en Italie pendant les querelles que son Pere eût avec ses sujets, qui l'obligerent à la fin à leur accorder les privileges, qui ont été & seront

toûjours la cause de toutes leurs revoltes, s'y maria avec une Dame de la maison Morosin, qui le rendit Pere d'André III. & qui fut cause que la Republique s'interessa dans ses affaires. Ce fut sans doute un honneur & une joie bien grande au Senat de Venise de se voir remercié par un Roy, qui venoit reconnoître sa couronne de leurs secours. Ce fut encor sous ce Dogat que fut institué le redoutable Conseil des dix, qu'on nomme par excellence Souverain, à cause qu'il juge la Noblesse, & duquel M. Amelot dit tant de maux dans son Histoire, & qu'il veut qu'on ait cherché pluricurs fois d'abolir. Au Doge Gradenigo succeda

1311 MARIN GEORGE, surnommé le Saint à cause de sa vie toute appliquée aux œuvres de la pieté chrêtienne, mais qui par cette raison ne dura guerres & fit peu de choses appartenantes au Gouvernement; car ces personnes sont peu propres aux affaires, & s'y appliquent même à contrecœur. Son Dogat ne fut que de dix mois, qu'il employa à la fondation de l'Eglise & du Convent de St. Dominique, & à d'autres œuvres de pieté. Au bout de ce temps il mourut, son gouvernement neanmoins fut marqué par une nouvelle desertion des Villes de Zara, Trau, Spalatro, & Zebenigo de l'obeyssance de la Rep. pour se donner aux Hongrois: & ce ne fut que sous son Successeur qu'elles furent reduites à la premiere sujettion. Il procura aussi une réconciliation de la Rep. avec le Pape Clement V. extremément en colere contre elle de ce qu'elle s'étoit saisie de Ferrare, qu'elle avoit cependant déja reperdue. André Sanuto fut celui qui en tenta le premier la conquête l'an 1307. Il s'étoit saisi d'une porte, par laquelle il avoit pénétré avec un corps de troupes jusques à la grande Place de la Ville: Mais il fut accablé avec

avec tous les ſiens par les Bourgeois, qui n'étoient nullement diſpoſés à recevoir la domination des Venitiens. L'année ſuivante ceux-ci furent plus heureux, & s'en rendirent abſolument les Maîtres, quelque averſion qu'euſſent les Ferrarois pour eux: Neantmoins au bout de quelques temps ils en furent de nouveau chaſſés, & comme ils temoignoient toûjours la même diſpoſition à s'accommoder de cette importante place, le Pape ne les conſidéroit que comme des ennemis declarés, & non ſeulement les avoit excommuniés comme des Uſurpateurs, mais il avoit fait publier une croiſade contre eux, invitant tous les Princes à leur courre ſus, & à les depoüiller de leurs biens & de la vie même. C'étoit au ſiecle, où les Cenſures des Papes étoient beaucoup plus redoutées qu'elles ne l'ont été dans la ſuite; c'eſt pourquoy les Venitiens en reſſentant le contrecoup, penſerent tout de bon à ſe réconcilier avec le Pape. Ils luy envoyerent à Avignon François Dandolo pour Ambaſſadeur, qui ne reüſſiſſant point au commencement a ramener le Pape à la paix par la voye des perſuaſions, s'aviſa d'une maniere d'humilité pour le fléchir, qui ne ſeroit pas aujourd'hui imitée par beaucoup d'Ambaſſadeurs. Le Pape ayant rompu avec Dandolo & refuſant de luy donner audience, celui-ci ſe preſenta à luy chargé d'une groſſe chaine de fer au col, pendant que ſa Sainteté alloit ſe mettre à table, la conjurant d'avoir pitié de la Rep. & de lever les Cenſures, qu'il avoit fulminées contre elle. Ce Pape fit quelque temps la ſourde oreille aux prieres & aux plaintes de l'Ambaſſadeur, qu'il laiſſa retourner pluſieurs fois dans la même poſture ſe preſenter à luy, juſques là même qu'il luy dit un jour en mangeant, cette parole de Jeſus Chriſt en St. Marc 7. *qu'il n'étoit pas juſte de jetter aux Chiens le pain des Enfants:*

sants : mais Dandolo avec une grande presence d'éſprit lui ayant repliqué que les chiens mêmes n'étoient pas exclus des repas de leurs Maîtres, & que ceux ci avoient coûtume de leur donner de bonne grace au moins les miettes qui tomboient ſous la table, le Pape raddouci donna ſa pantouffle à baiſer à l'Ambaſſadeur, & ſe reconcilia avec la Republique. En memoire de ce fait particulier l'Ambaſſadeur fut à ſon retour à Veniſe appellé *Chien* par ſurnom, à cauſe de la parole du Pape & de la repartie, qu'il y avoit donnée; & luy même ajouta une croix au premier quartier de ſes armes, portée encor aujourd'huy par ſes Décendants, en memoire de cette action, & du merite qu'il avoit aquis en cette Ambaſſade. Au reſte afin qu'on ne croye pas que les Venitiens étoient portés par une pure ambition d'uſurper le bien d'autrui en voulant ſe ſaiſir de Ferrare, il faut ſavoir que Azon VI. du nom Marquis d'Eſte & Seigneur de Ferrare étant mort l'an 1307. ou 8. ſans poſterité légitime, François ſon fils Naturel pretendit lui ſucceder par le droit du ſang; & parce qu'il s'en vit exclus par Obizon d'Eſt, parent, mais plus éloigné du marquis, il tranſigea de ſes raiſons avec les Venitiens, qui s'en ſervoient pour ſe rendre Maîtres de Ferrare.

1312 JEAN SORANZE fut mis à la place du Duc Marin George l'an 1312. ſous lequel on recouvra non ſeulement la Dalmatie, mais encor l'Ile de Negrepont, que les Grecs unis avec les Genois avoient enlevée. Quoique ce Duc eut deja 72. ans quand il fut élu, il ne laiſſa pas de regner encor ſeize ans entiers; mais comme l'autorité des Doges avoit été extremément limitée, rien ne rendit ſa memoire ſingulierement recommandable; les Guerres contre les Génois & les Grecs allant leur train, avec des ſuccés tantôt facheux & tantôt favorables, ſelon le cours des affaires du monde. Les Hiſtoriens de la vie des

des Empereurs rapportent cependant une chose arrivée la premiere année des ce Doge tres-considerable par rapport à l'Etat où se trouvoit alors la Rep. C'est que l'Empereur Henry VII. étant venu cette année en Italie pour s'y faire couronner; passa à Venise, où les Venitiens lui payerent une grosse somme, & le régalerent d'une Couronne Imperiale d'Or enrichie de diamants, avec une chaine du même metal. On a vû en plusieurs endroits de cette Histoire les prétentions qu'avoient les Empereurs que la Rep. de Venise relevât de l'Empire, comme tant d'autres Rep. d'Italie même. On sçait d'ailleurs que les Venitiens prétendoient le contraire, & que depuis long temps ils faisoient ce qu'ils pouvoient pour abolir les marques de leur sujettion. Cela etant, que doit on penser de ce payement & de ce present qu'ils firent cette année à Henri VII.? Si on ose dire ce qu'on pense, c'est que cette sujettion & l'annuelle reconnoissance de l'hommage ayant été pratiquée dans les commencements, comme toute soumission & marque de dépendance est odieuse, à mesure que les Empereurs étoient redoutés & puissants, ils se faisoient reconnoître, & exigeoient l'aquit de ce qui leur étoit deû, & à mesure qu'ils étoient foibles & indolents, ceux qui devoient, s'exemtoient du payement; jusqu'à ce que l'Empire fut tellement embarassé & affoibli que non seulement ceux qui avoient autrefois payé ne payoient plus rien aux Empereurs, mais même tâchoient de persuader au monde qu'ils n'avoient jamais rien payé.

François Dandolo surnomme *le Chien* petit 1328
fils de celui dont ou vient de parler, succeda a Soranzo, & prêta son nom aux affaires publiques, tant civiles que militaires, qui continuerent à être maniées avec divers succés. Un Justinian commandant

40. Galéres de la Rép. assiegea la Ville même de Constantinople, apres en avoir pris 34. aux Génois dans le port même de Pera, obligea les Grecs à réparer tous le dommages, qu'ils avoient faits aux Venitiens & même à payer les frais de l'armement, avec lequel on les reduisoit à cette facheuse necessité. Ce que le gouvernement de ce Doge eût de particulier fut que de son temps les Venitiens qui étoient déja entrés bien avant dans les guerres de Terre ferme, c'est à dire de la Lombardie, dont plusieurs Seigneurs partageoient le domaine, y firent des aquisitions considé-
1338 rables. La Ville de Trevise vint sous leur pouvoir avec quelques autres, & les Seigneurs de l'Escale, & de Carrare apres s'être bien querellés & combattus contre eux y perdirent leurs Etats, comme ou le dira en son lieu. Le Gouvernement de
1339 BARTHELEMI GRADENIGUE est remarquable par la Sale du grand Conseil, qui fut bâtie de son temps pour l'assemblée de toute la Noblesse, quand elle procede à l'éléction des Magistrats; par une terrible tempête qui faillit à abimer la Ville de Venise; par une rebellion de l'Ile de Candie, qui secoüa le joug de la Rep. & par une chereté, qui mit quasi le Peuple au dernier desespoir. Comme on attribuoit une partie de ces malheurs, à la mauvaise conduite du Doge, il en conçut tant de regret, qu'il mourut la troisieme année de son Gouvernement, & on luy substitua
1343 ANDRE DANDOLO, que plusieurs avoient déja voûlu faire Doge avant Gradenigo, quoi qu'il n'eût alors que trente ans. C'est le premier des Nobles Venitiens, qui prit publiquement le degré & le bonnet de Docteur, & qui à l'âge de trente ans étoit déja Procurateur de St. Marc. Ce Prince est fameux pour avoir écrit deux Histoires de Venise, l'une étenduë & l'autre abbrégée, & pour avoir fa-

favorisé de tout son pouvoir les hommes de lettres, entre lesquels il caressa particulierement Petrarque, qui depuis la mort de sa belle Laure s'étoit retiré pres de Padoüe, dans la solitude d'Arqua, où il me souvient d'avoir trouvé le paysage fort agreable & aussi digne que Vaucluse en Provence, du séjour de ce grand homme, si non que les Olives, qui y croissent en assez grande abondance, y ont un goût tres-amer, qui peut être leur fut communiqué par les regrets de Petrarque, qui pleura le reste de sa vie la perte de son amante dans ce desert. Au reste je me fais un plaisir de renouveller icy en passant les marques de ma reconnoissance envers deux tres honêtes Cavaliers, Comtes Leoni de Padoüe, qui me firent autrefois l'honneur de m'y conduire, & de m'y fêtoyer dans une maison de campagne, qu'ils ont en ce beau séjour, & envers lesquels ne pouvant user d'autre retour, je m'acquite avec plaisir de cette reconnoissance.

Zara, la toûjours indocile Ville de Zara quitta pour la huitieme fois les Venitiens pour vivre sous le sceptre de Hongrie. Marc Justinien envoyé pour 1354
la reduire la tint assiegée pendant toute une année, & Louis I. Roy de Hongrie pour reconnoître un si grand devoüement alla en personne avec une armée pour la dégager. Mais n'ayant pû faire subsister ses troupes dans le pays, d'où apparemment les Venitiens devoient avoir enlevé les vivres, il fut contraint de s'en retourner sans rien faire, & la Ville à se soûmettre à un joug, pour lequel elle montroit par tant de rechûtes, quelle étoit son aversion: Les Génois, les Turcs, & le Comte de Gorice donnerent de leur côté de l'occupation aux armes de la Rep. avec des succes tantôt facheux, & tantôt avantageux. Outre ces Ennemis la Ville de Venise fut affligée d'un tremblement de Terre qui dura 15. jours, & qui, à diverses reprises, fit tomber plusieurs édifi-

ces & publics & particuliers & éboula tellement le terrein que le fond du grand Canal élevé fut à sec pendant quelques jours. La peste se fit en suite sentir, & emporta les deux tiers des habitants : De sorte que si les malheurs publiques avoient rendu odieux le nom & la personne de Gradenigue, les Venitiens avoient sujet de concevoir la même alienation contre Dandolo, qui neantmoins joüit jusques à sa mort de l'éstime & de l'affection universelle. Il mourut au bout de douze ans de Gouvernement &

1354 MARIN FALIER lui succeda. Celui-ci étoit Ambassadeur de la Rep. à Rome, quand il fut élû. Il portoit le titre de Comte de Valmarin, & de Chevalier de l'Eperon d'Or, & il avoit eû & soûtenu toute sorte d'emplois dans la République à la satisfaction universelle. Il étoit âgé de 80. ans, & n'ayant jamais eu d'enfants il avoit pour son malheur, épousé une jeune femme dans sa Vieillesse, qui, comme il est assez ordinaire aux femmes de cet âge, qui ont de vieux maris, écoutoit les cajolleries d'un Jeune homme, qui apparemment revenoit davantage à son humeur. La chose étoit si connue que dans un Bal & réjouissance publique, où le Doge assistoit, le favory eut la hardiesse de se laisser voir deniere, ou à côté de la chaise de la Duchesse, & de l'entretenir à la vûe de tout le monde. Le Doge selon la coutume de Venise, où les hommes sont d'un côté & les femmes de l'autre dans les sales de bals, étoit assis vis à vis de la Duchesse, & voyoit l'effronterie du Jeune homme & la complaisance de sa femme, qui n'avoit point de honte de s'entretenir avec lui. Il envoya dire au Galant de se retirer & que ce n'étoit pas là une place, qu'il dût occuper. Le Galant se le fit dire deux fois, & obeit, mais pour se venger du déplaisir & de l'affront, il fit en sorte que le Doge venant le jour suivant dans le Senat selon la coûtume, trouva une paire de cornes

de

de Beuf dans la place où il devoit s'asseoir, avec un écriteau, au dessous, qui l'insultoit en rime & luy reprochoit que s'il avoit une belle femme, un autre en avoit la jouissance. Le Doge se plaignit au Senat d'un affront si sensible & en demanda une réparation proportionnée. Personne ne doutoit que Steno (c'étoit le nom de la maison du Galant de la Duchesse) ne fût l'autheur de l'injure, attendu ce qui s'étoit passé le jour précédant. Le Doge insistoit au chatiment de ce temeraire, qui non content de l'avoir outragé se vantoit encor, & faisoit trophée de son crime. Mais soit que le jeune homme eût beaucoup d'amis parmy les Juges, ou que ceux ci, en consideration de la jeunesse inclinée aux plaisirs, voulussent l'épargner, la sentence de sa condemnation n'alla qu'à le bannir de la Ville pour six mois, & le Doge fut contraint de s'en contenter. Il le fit, mais avec le chagrin, qu'on peut penser d'un homme d'un sentiment tres-vif, non seulement par temperamment & par nature, mais par la considération de son caractere & de sa Dignité. Il digéroit ses regrets, quand il arriva un autre accident dans la Ville, qui le précipita hors des limites de la moderation, où il se fut peut etre contenu sans cela. Il y a dans l'Arsenal de Venise une quantité d'ouvriers, qui sont tous sous l'inspection d'un seul, qui les dirige & les commande ; & quoi que celui-ci ne soit pas Noble ni de l'ordre des Patrices, neantmoins l'importance de sa charge le fait beaucoup considérer, & il est rare qu'un Noble l'affronte & perde le respect à son egard. Il arriva cependant que dans un démélé particulier un gentilhomme (s'il m'en souvient) de la Maison Donat en vint jusqu'à lui donner un soufflet, dequoi l'autre n'ayant pas eû le moyen, ou peut être n'ayant pas jugé à propos de se ressentir sur l'heure il en porta ses plaintes au Doge, & lui demanda satisfaction dans les formes ju-

diciaires. Le Doge ayant ouï & l'affront, & la réparation qu'on lui demandoit, repondit froidement à l'offencé, *Que voulez-vous que je vous fasse? & quelle Justice pouvez-vous attendre d'un Senat, qui s'est moqué de moi même qui suis son Prince, & qui m'a refusé la réparation que je lui demandois du plus sanglant affront, qu'un homme d'honneur puisse recevoir?* L'Amiral, c'est le nom de la Charge de l'Officier, nullement satisfait de cette réponse, & outré d'un ressentiment tres vif repartit brusquement au Doge que s'il avoit de la patience de reste pour souffrir ses propres injures, il n'étoit point de son humeur, & qu'il étoit resolu de se vanger à quelque prix que ce fût, sur quoi il lui tourna le dos & prit le chemin de la porte. Le Doge voyant un homme si fier & si disposé à tout entreprendre, le rappella, & entrant dans ses sentiments lui proposa de tirer une vengeance solennelle & commune d'une Noblesse qui faisoit un si méchant usage de son autorité, & qui administroit si mal la Justice. Là dessus ils complottent de la massacrer toute, & concertent les moyens de reussir dans ce complot. Ils furent neantmoins découverts dés les premieres démarches, qu'ils firent pour le mettre en execution, & trahis par un de ceux, qu'ils voulurent engager dans leur entreprise. Cette découverte se fit de nuit & dés la nuit même le Doge ayant été pris, & l'échaffaut dressé à la porte même du Palais Ducal, il eut la tête coupée, & son corps resta exposé au même lieu à la vuë de tous les Nobles, qui venoient le matin, comme à l'ordinaire, se promener sur le *Broglio*, devant le Palais, où la Noblesse traite ses affaires particulieres en se promenant à petites troupes. Cette execution se fit par l'autorité des seuls Inquisiteurs d'Etat, qui sont trois, ou tout au plus par le Conseil des Dix, qui juge souverainement des crimes d'Etat & de la Noblesse: Mais ce fut par
un

un arrêt du Senat qu'il fut decrété que le portrait de ce Doge ne seroit point mis au rang des autres dans la grande Sale du Palais, mais qu'a sa place on mettroit l'Inscription suivante,

Locus Marini Falerii Decapitati pro Criminibus.

JEAN GRADENIGO succeda au malheureux *Falier*; Il étoit âgé de soixante & seize ans, il avoit le surnom de *Nason* à cause de son grand né, & d'ailleurs encor méprisable pour les desagréments de sa personne, & de ses manieres. Toutefois grand Jurisconsulte, & porté pour le bien de sa Patrie. Il est loüe de ce qu'il conclut la paix avec les Génois, qui avoient l'année derniere ruiné la flotte de la Rep. sur les côtes de la Morée, & emmené à Genes le grand Etendard de St. Marc & 5000. prisoniers. Le Duc de Milan *Jean Visconti*, sous la protection duquel les Genois s'étoient mis, fut le Mediateur de cette Paix, qu'il souhaittoit, pour joüir tranquillement de la Souveraineté qui lui avoit été déferée. Il en avoit cependant usé généreusement avec ses nouveaux sujets, car comme ceux-ci n'avoient recherché sa protection que pour être plus en état de résister aux Venitiens, il les aida de ses richesses pour equipper une puissance flotte; Ce qui ayant jetté la terreur dans l'ésprit des Venitiens, ils se liguerent de leur côté avec les Seigneurs de l'Escale, qui dominoient à Verone, avec les Carrares Seigneurs de Padoüe, & avec les Princes de Ferrare de la Maison d'Este. L'Archevêque Jean qui étoit en même temps Duc de Milan, avant que d'en venir aux hostilités, envoya à Venise le fameux Petrarque, pour offrir la paix, qui fut rejettée. Le Duc fit donc entrer le nouvel armement dans le Golfe, où n'ayant point trouvé les Venitiens en état de deffense, il fit un tel dégat sur les côtes & dans plusieurs lieux dépendants de la Rép. que les Venitiens 1355

nitiens fermerent leur port par une chaine de Vaisseaux, craignant d'étre attaqués dans leur Ville
1354 même. Ils sortirent l'année suivante, ou firent sortir leur Armée navale sous le commandement d'un Pisani, mais ce ne fut que pour recevoir un nouvel échec plus grand en toute maniere que le premier, Pisani fut entierement deffait, la moitié de son armée ayant été détruite & l'autre conduite prisonniere à Génes: Et ce fut alors que se fit la Paix, dont on a parlé, par l'entremise du Duc de Milan.

1356 JEAN DELFINO prit la place de Gradenigo, mort des le commencement de la 4. année de son Gouvernement. Delphino se trouvoit assiégé dans la Ville de Trevise, par le Roy de Hongrie, quand il fut élû, & n'ayant pû obtenir la permission de sortir pour aller prendre possession de sa nouvelle Dignité, il se resolut de passer en dépit des assiegeants, ce qu'il executa courageusement à la téte de deux cens Chevaux, que les Hongrois ne purent arrêter. Cette action de valeur, & la paix qu'il moyéna en suite avec le même Roi de Hongrie, qui l'avoit tenu assiegé, fut tout ce qui rendit son gouvernement remarquable. Il mourut, & fut le premier des Doges à qui on fit des obseques publiques, & son corps fut exposé avec des éperons d'Or, & d'autres marques de Chevalerie. On fit de nouveau de son temps la defense qu'aucun Noble Venitien n'allât en qualité de Podestat en quelque Ville que ce fût hors de l'Etat, à cause des embarras, où cette dignité engageoit quelquefois la Rep. & la premiere fois que cette loi fut faite, ce fut à l'occasion de Pierre Thiepolo fils du Doge Laurent Thiepolo, qui se trouvant Podestat à Milan quand l'Empereur Frederic II. prit la Ville, sa rançon coûta de tresgrandes sommes aux Venitiens.

1361 LAURENT CELSE fut élû pour succeder à Delphino contre l'opinion de tout le monde. Ce qui le

le fit préferer à trois Concurrents, qui étoient sur les rangs, fut la nouvelle qu'on reçut, pendant qu'on vaquoit à l'Election, qu'il avoit remporté une insigne victoire sur les Génois, ce qui fit tourner toutes les voix de son côté. L'Histoire de Génes ne parle cependant d'aucune perte de bataille que les Genois ayent faite en ce temps là: Mais qu'au contraire les deux Rep. vivoient en bonne intelligence, la quelle ne fut alterée que quelque temps apres, pour raison de préseance au couronnement de Pierre II. Roy de Chypre, dont les Tuteurs étant partisants des Venitiens, firent de tres-grands affronts aux Génois, jusqu'à faire jetter par les fenêtres du Palais Royal de Famagouste, huit Nobles de cette Rep. qui s'y promenoient sans penser à rien, de quoy les Génois se vengerent depuis cruellement contre les Venitiens. Du temps du Doge *Laurent Celse*, Pierre I. Roy de Chypre passa par Venise, allant en France solliciter une Croisade contre les Infideles possesseurs de la Terre Sainte. L'Archiduc d'Autriche y alla de même, & y accommoda les differents qu'il avoit avec la Rep. au sujet de la Ville de Trieste, qui est encor aujourd'hui du patrimoine de sa Maison. Mais la visite la plus éclatante que reçut la Ville de Venise, fut celle de *François Petrarque*, qui en reconnoissance des honneurs qu'on lui fit à Venise legua en mourant, sa Bibliotheque au Senat, lequel des sa premiere arrivée lui destina une maison, ou plûtôt un palais pour son séjour, & le combla de toutes les marques d'estime, qu'il pouvoit souhaiter. Il venoit alors de Milan, où il avoit été Conseiller d'Etat de *Galeace Visconti*, & ce fut apparemment cette fois qu'il fixa sa demeure à Padoue, où il fut fait Chanoine, quoy que sa grande reputation l'eût deja long temps auparavant fait connoître à André Dandolo, comme on la remarqué.

marqué. Du temps du Doge Laurens Celse, l'Ile de Candie secoüa le joug de la Rep. & donna bien des affaires aux Venitiens, qui commençant peut être à se deffier de la fidélité, ou de la valeur de leurs propres Gentilhommes, choisirent *Luquin del Verme* pour lui donner le commandement de leurs forces. Cet usage dure encor aujourd'hui, ils prennent à leur Solde un Général Etranger pour les commander, mais ils luy donnent en même temps un Ajoint, sans le conseil du quel il ne peut rien entreprendre d'important: ce qui les délivre également du danger de se voir trahis par les leurs, ou par les Etrangers. La chose n'est pas neantmoins sans embarras; Car comme le souverain commandement ne veut guerre être qu'en une seule personne, il arrive assez souvent que la multiplicité de têtes fait perdre de bonnes occasions, & que la diversité d'avis cause de l'alienation & du refroidissement entre les Chefs, ce qui n'est jamais sans quelque risque pour les affaires. Aussi est il souvent arrivé que les Généraux étrangers pris à la solde de la Rep. sont sortis peu contents de son service, se plaignant, que celui qu'on leur avoit donné pour Ajoint, faute d'intelligence dans le metier, leur avoit ôté les moyens d'aquerir de l'honneur & de procurer l'avantage de la Rep. Les Candiots ayant été remis à l'obeissance, on en fit des feux de joye pendant plusieurs jours à Venise: Mais ce ne fut pas la derniere fois que ces Peuples se revolterent, comme on le dira dans la suite.

L'Histoire remarque que le Doge Célse ayant encor son Pere vivant quand il fut élû, & celui-ci appuyé sur les droits & l'authorité paternelle, refusant de s'humilier devant lui, le Doge fit mettre une croix de pierreries sur sa couronne Ducale, afin que le Pere adressant ses humiliations à

ce

ce signe de nôtre salut, eût moins de répugnance à satisfaire à ce devoir qui lui étoit commun avec tous les autres sujets de l'Etat. A propos de couronne Ducale, ou Corne, comme on l'appelle à Venise, ce n'est que depuis le temps du Duc *Renier Zen* c'est à dire l'an 1245. que la forme en avoit été changée, c'étoit auparavant un bonnet de Velours rouge un peu abbaissé par le devant, bordé d'une Couronne d'Or; la coutume de couronner le Doge sur le grand escalier du palais, quand il va prendre possession de sa dignité, ayant commencé alors, par un Statut qui fut fait à cette occasion, que le plus jeune des Conseillers lui mettroit la couronne sur la tête, comme cela se pratique encor aujourd'hui

MARC CORNARO. Porta une grande réputation de 1365
savoir & de probité sur le trône, qu'il n'occupa qu'environ deux ans, parmy les applaudissements que tout le monde donnoit à sa conduite & à ses bonnes qualités.

ANDRE CONTARIN lui succeda malgré qu'il en 1367
eût; le Senat l'ayant envoyé chercher hors de la Ville, où il s'étoit retiré pour ne point accepter cette charge, & l'ayant menacé de le bannir & de confisquer tous ses biens, s'il n'acceptoit la Dignité qu'on lui presentoit Ce qui la lui faisoit fuir étoit une prediction à laquelle il ajoutoit foi, que la Rep. auroit à souffrir les dernieres extremités & les plus grands malheurs, qu'elle eut encor soufferts, s'il en devenoit jamais le Prince. En effet ce fut sous son Gouvernement que l'ancienne émulation entre les deux Rep. de Génes & de Venise jetta son plus grand feu. François de Carrare Seigneur de Padoüe, le Patriarche d'Aquilée, le Roy de Hongrie, & ceux de Trieste s'unirent avec les Génois & conjurerent tous ensemble d'exterminer le nom Venitien, & chacun de son côté fit ses efforts pour cela. Ceux des Genois furent les plus puissants. En effet étant

étant les Maîtres de la Mer ils percerent jusques à Chioggia, Ile voisine de Venise, & s'en rendirent les Maîtres: Mais les Venitiens reprenant cœur dans les dernieres extrémités mirent une puissante armée sur pied, composée d'une grande partie des Habitants même de la Ville, & le Doge Contarin s'étant mis à leur tête alla chercher les Ge-
1380 nois à Chioggia, assiegea & prit la place, & fit en même Temps plus de 4000. Génois, & 2600. Padoüans prisonniers, qu'il conduisit en triomphe dans la Ville avec les applaudissements qu'on peut s'imaginer d'un Peuple, qui s'étoit vû à deux doigts de sa ruine. La Rep. se tira de même de l'embarras, où ses autres ennemis l'avoient jettée; apres quoi le Doge *Contarin* plein de gloire, mourut la 15. année de son Gouvernement.

1381 MICHEL MOROSIN eut le regret de voir une fâcheuse peste désoler sa patrie, & mourut lui même de ce fleau la premiere année de son régne.

1381 ANTOINE VENIER fit servir les forces publiques à aider quelquesfois, & quelquesfois à faire la guerre à divers Princes d'Italie, selon que leur etat étoit avantageux ou nuisible à celui de la Rep. Il fut ami & ennemi de Jean Galeace Visconti Duc de Milan, & de la Maison de Carrare, qui dominoit à Padoüe, soûtenant successivement, ou s'opposant à leur grandeur, selon qu'il le croyoit utile aux affaires particulieres de sa Rep. Mêlé dans les affaires des Grecs, il aquit quelques places dans la Morée; & l'Isle de Corse, qui avoit autrefois appartenu à la Rep. retourna à sa devotion. Sansovin parlant de la reprise de Padoüe des mains du Duc de Milan écrit que le Duc Venier la rendit à François Carrare, en lui en donnant l'investiture au nom du Senat, sans doute afin qu'il lui en fit la reconnoissance. Ceci suppose

se que la Rep. ayant aidé ce Confederé à recouvrer son Etat, elle lui en fit un don, & s'en reserva le Souveraineté. Ce qui feroit porter les droits des Armes auxiliaires bien plus loin qu'on ne croit ordinairement qu'ils ne doivent aller. Le Doge Venier procura à son fils Nicolas le Mariage d'une Dame, à qui les Historiens donnent le nom de Duchesse de l'Archiepel; Ce qui ne se peut entendre que de quelques Isles particulieres, qui étoient dans sa Maison. Il mourut l'an 1400. &

MICHEL STENO lui succéda. Ce choix eut tant 1400
d'applaudissements du public, qu'on en fit des rejouissances dans la Ville pendant plusieurs mois: Il eut l'honneur de recevoir à Venise l'Empereur Rupert ou Robert, que les Electeurs avoient substitué à Venceslas, dégradé par eux de l'Empire à cause de sa lâcheté. On ne voit guerre ce que Robert avoit à faire à Venise, si ce n'est pour s'y faire voir. Peut être est ce parce que ses armes contre le Duc de Milan, qu'il étoit venu chasser de son Etat, ayant eû tres-peu de succés, il n'avoit rien de plus important à faire en Italie. Ce qui rendit bien plus remarquable le gouvernement de ce Doge, fut la conquête que fit la Rep. de Venise des Villes de Padoüe, de Veronne, & de Vicence sur le dernier des Princes de la Maison de Carrare. Quelques Historiens donnent une fâcheuse idée de la maniere, dont les Venitiens se saisirent de cet Etat: François Carrare pour des démélés, qui arrivent tous les jours entre les voisins, étoit assiégé dans sa Capitale de Padoüe. Ce malheureux Prince ne voyant point d'autres ressource à ses affaires, offrit de racheter sa liberté du Général Venitien, à des conditions, qui ne lui fissent pas perdre entierement sa Souveraineté. Le Général s'excusant de n'avoir pas un pouvoir assez ample pour traiter avec lui d'un intérêt si relevé, lui conseilla d'aller à Venise, au

Senat

Senat même ; ce que Carrare fit, s'embarquant avec son fils unique (quelques uns lui en donnent deux) pour plaider plus efficacement sa cause par cette démonstration de confiance. Il fut admis dans le Senat ; Il parla, pria, pleura, & demanda grace & pitié par tout ce qu'il crut le plus capable d'émouvoir les cœurs. On l'envoya dans l'Isle & Monastere de S. George, qui est vis à vis du Palais de St. Marc, attendre ce qu'on ordonneroit de lui : Et ce qu'on délibera fut de lui couper le col & à son fils, & de se saisir de son Etat, afin de n'avoir plus personne qui pût en disputer la possession à la Rép. On lui objecta des crimes, qui ne sont guerre apparents, qu'entre des particuliers, comme d'avoir fait bâtir des forteresses sur un terrein, que la Rép.
1406 croyoit lui appartenir, & semblables. C'est depuis ce temps là que les Venitiens ont commencé à posseder ce qu'ils appellent l'Etat de Terre ferme, quoi qu'ils se fussent déja long temps avant, rendus Maîtres de Trevise & d'une partie du Frioul, dont cependant ils n'eurent pas une possession continuelle, qui leur fut souvent disputée & ôtée, soit par les Patriarches d'Aquilée, soit par let Archiducs d'Autriche.

Il y a quelque apparence que cette conquête de Padoüe fut ce qui inspira au Doge Steno l'envie d'avoir des chevaux à Venise, où l'on écrit qu'il en nourrissoit une tres-grande quantité, & des plus beaux, en sorte que son Ecurie passoit pour la plus nombreuse & la plus riche qu'eut aucun Prince d'Italie. Ce n'est pas qu'il n'y eut deja des chevaux dans la Ville. Non seulement le commun en nourrissoit quelques uns par magnificence, mais les Conseillers ou Magistrats publics alloient au Palais en mules, on sur des chevaux, & jouissoient pendant le temps de leur Magistrature d'un certain revenu particulier pour détraïer ces montures. La Ville n'étoit

toit point alors ni si habitée ni coupée par tant de canaux. Ils ne furent faits qu'apres le regne de Steno, ce qui fit perdre l'usage des montures & introduisit les Gondoles, qui dans les commencements ne furent point universellement couvertes, le privilége de les couvrir d'un drap noir, étant réservé à la Noblesse.

Sansovin asseure que la Rép. de Venise avoit encor en ce temps ci un commerce tres-florisant dans toutes les parties du Monde, & qu'elle maintenoit 45 grosses Galeres pour conduire & ramener des Pays étrangers ses Marchandises. Alors la Noblesse n'avoit aucune honte de s'employer elle même au Négoce & on voit dans les Matricules manuscrites, conservées dans les Maisons particulieres que tels & tels des plus grandes maisons négotioient en telles & telles places avec de gros capitaux. Les Génois en usoient de même, & la raison en est qu'alors n'ayant pas d'Etats en terre ferme capables de leur fournir des revenus proportionnés, par la recolte des terres, ils étoient contraints de faire multiplier leur argent par le Negoce. Aujourd'hui ce n'est plus le même. Outre que la vanité est entrée en jeu & ne veut plus entendre dire qu'un Noble est en ligne egale avec un Marchand, les risques fréquents qu'il faut souffrir sur la Mer, & la facilité d'aquérir des Terres, ont fait pancher la Noblesse de ce côté ci, & ont causé à la Rép. un tres-grand domage; les armements de Mer, qui étoient necessaires pour la seurete du Commerce, ayant été negligés, & la Noblesse s'etant affectionnée à la terre, a meprisé des emplois hazardeux, & a insensiblement perdu le goût de la Mer, & par consequent l'envie de se rendre habile à servir la Patrie sur cet Elément.

La Ville de Zara passa encor au pouvoir de la 1408
Rép. par un nouveau droit. Cette Ville qui ne se pouvoit accommoder de la domination des Venitiens

tiens étoit retournée au pouvoir des Rois de Hongrie, comme se croyant membre de ce Royaume. Le Roy Sigismond étant demeuré perdu apres la malheureuse bataille de Nicopolis, les Hongrois se diviserent en deux partis, dont un qui avoit à sa tête l'Evêque de Zagabria, & le Gouverneur de Zara son frere élut Ladislas Roy de Naples, & l'envoya prier par une Ambassade de venir prendre possession de cette Couronne. Ladislas étoit fils de Charles III. dit le petit, des Ducs d'Anjou, qui avoit été lui même une autrefois élû Roy de Hongrie savoir l'an 1386. apres la mort de Louis I. à l'exclusion de Sigismond Roy de Bohéme, fiancé avec Heduige, ou Marie, heritiere presomptive du Royaume mais il avoit été malheureusement assassiné. Ladislas étant arrivé à Zara y fut reçu comme Souverain, le Gouverneur étant dans le parti de ceux qui l'avoient appellé : Mais n'ayant pû être reconnu par le reste de la Nation, les Venitiens se servirent de cette occasion pour traitter avec lui de la Ville de Zara, qu'il ne vouloit pas retenir seule, & pour quelques milliers de Ducats ils en obtinrent la cession à son retour à Naples : & c'est ce que Sansovin appelle en l'an 1408. *acquisto di Zara havuto per accordo dal Ré Ludovico*. Il prend Louis pour Ladislas, que Leandre Albert & les autres Historiens appellent de son nom.

1413 THOMAS MOCENIGUE, n'est renommé que par le soin qu'il prit de rendre fleurissant le commerce des Venitiens.

1423 FRANÇOIS FOSCARIN eut le plaisir de voir la Rep. accroître son Domaine de plusieurs places & Iles dans le Levant & de belles Villes dans la Lombardie, mais il souffrit d'ailleurs plusieurs de ces fleaux de Dieu, auxquels la prudence ni les moyens humains ne sauroient apporter de remedes. La peste, la secheresse, & les inondations affligerent de son

temps

temps la Ville & l'Etat de Venise & toute l'attention des Magistrats fut employée à faire en sorte que le Peuple en reçut la moindre incommodité qu'il se pourroit. On bâtit un magnifique *Lazaret*, comme l'appellent les Italiens, pour le séjour de ceux qui seroient atteints de la peste. Et il y a une particularité à savoir au sujet des sécheresses, qui arrivent à Venise, qui mérite une considération particuliere. Pour peu que durent les grandes chaleurs de l'été, les puits de la Ville séchent & il y en a tres peu qui ayent de l'eau. On remedie à ce besoin d'eau douce en en faisant venir du fleuve Brenta dans des barques ouvertes, qui parcourant les canaux, en pourvoient toute la Ville, chacun en achetant autant qu'il lui en faut, & chaque sçau ne se vendant qu'au prix de la moindre monoye de cuivre, qui a cours & qui s'appelle un *Bezzo*. Ce transport d'eau douce à Venise s'accorde comme toutes les autres charges & emploix publics à celui qui achete le droit de le pouvoir faire seul, & cette amodiation ou *impresa* comme l'apellent les Italiens, se fait ordinairement pour plusieurs anneés, s'en écoulant quelques unes, que ce droit ne rend rien du tout à celui qui l'a amodié; l'été étant pluvieux & tous les puits demeurant par consequent fournis d'eau. Il y a d'autres anneés plus séches dans lesquelles il se rembourse de sa dépence. On se souvient d'avoir été à Venise une annee, que le fermier du transport d'eau douce gagna, à ce qu'il fut dit, trente mille Ducats sur sa ferme: on entend des Ducats d'argent vulgairement appelle Ducats de Venise de la valeur de 6. l. 4. S. car les Ducats d'Or, qu'on appelle sequins y en valent dix sept, & quelquefois plus. Les inondations qui ne sont pas tout à fait rares à Venise, & qui y durent tantot plus, tantót moins, sont toûjours ruineuses,

&

& y font de grands dégats : car comme la Ville eſt bâtie dans la Mer & ſur un terrein extremément bas, on ne peut y faire des caves, & les plus bas étages des Maiſons ſont à fleur d'eau, qui ne peut par conſequent croitre tant ſoit peu, qu'elle n'inonde par tout, & ſur tout les Magazins, où ſi les marchandiſes ſont telles qu'elles puiſſent étre altereés ou corrompues en reſtant moüilleés, la perte qu'on y fait eſt inévitable, & ſouvent tres grande, d'autant plus que l'eau eſt ſalée, & d'une ſalure corrompue par les ordures des Canaux.

Les Villes de Breſſe, de Bergame, & de Creme, qui étoient du Duché de Milan, devinrent membres de la Rép. de Veniſe apres divers efforts & pluſieurs guerres faites ou ſoutenues contre le dernier Duc de Milan Philippe Viſconti, & François Sforza ſon Gendre, qui lui ſucceda dans cet Etat. J'ay donné dans mon Hiſtoire de Milan le détail de ces guerres, par lequel on peut voir le grand deſir qu'avoit la Rép. de Veniſe de s'accommoder de ce beau Duché apres la mort de Viſcomti, ſous le pretexte que les raiſons de Sforza n'étant fondeés que ſur ſon Mariage avec Blanche Viſcomti, qui n'étoit que fille Naturelle du dernier Duc & qui par conſequent n'avoit point eu de légitime heritier, ſon état pouvoit étre reputé du premier occupant. L'adreſſe neantmoins & la Valeur de Sforza le maintinrent dans la poſſeſſion de la plus grande partie, de ce Duché, & les Venitiens qui l'avoient ſi fort traverſé, furent contraints de faire la paix avec lui.

1437 Ce fut au temps de ce Doge, ſavoir l'an 1437. que Jean Paleologue Empereur de Conſtantinople, ſon frere Alexis, le Patriarche Grec & neuf cent perſonnes qui les accompagnoient, paſſant par Veniſe pour ſe rendre au Concile de Ferrare, furent

rent reçus, logés, & deffrayés cinq jours durant aux depends de la Rép. qui leur rendit tous les honneurs & leur fit toutes les caresses, que meritoit leur caractere, pendant le séjour qu'ils firent dans la Ville. Le Duc Foscarin eût un malheur, qui n'étoit encor arrivé à aucun Doge. Il fut deposé de sa dignité au bout de 34. ans de Gouvernement, uniquement par ce que son grand âge ne lui permettoit plus d'assister aux fonctions publiques. Il prit si fort à cœur cette deposition, qu'il mourut deux jours apres qu'il eut été reconduit dans sa maison. On mit en sa place

PASQUAL MALIPIERO. Qui pour premier usage 1457
de son authorité fit passer une loi au Senat qu'on ne deposeroit jamais aucun Doge, quelque âgé & infirme qu'il fût, puisque jusqu' alors la Dignité avoit été à vie, & qu'il n'y avoit aucune raison qu'un Prince, qui avoit fait son devoir, fut châtié de la punition du plus grand démerite, qui est la déposition, & la degradation de son emploi. On fit aussi une loi que le Doge iroit au moins une fois la semaine dans le Palais, & dans les chambres, où il y avoit des Tribunaux, recommandant l'observation exacte de la Justice, & l'expedition des causes, & qu'il porteroit en tout temps un habit de couleur rouge cramoisi, comme la plus Noble, & la plus proportionnée au Caractere des Souverains, qui ont toûjours porté la pourpre. Sous son Gouvernement l'Art de l'Imprimerie fut apporté à Venise par un nommé Nicolas Penson Alleman, & s'y perfectionna beaucoup dans la suite; Alde Manuce ayant inventé les Caracteres qu'on nomme Italiques, quelque temps apres. Sansovin & quelques autres veulent que cet art ait été introduit de la Chine en Europe, un Alleman qui y avoit été l'ayant apporté dans son Pays. Il est assez étonnant qu'une chose qui n'est

que du 15. Siecle soit si peu connue, qu'il y ait quasi autant d'opinions que d'Autheurs touchant ceux qui la mirent les premiers en usage, & les lieux, où on commença de la pratiquer. Comme la Rep. de Venise jouissoit alors d'une paix assez tranquille la vie du Doge Malipierre n'est remarquable, que du côté de la pieté & des bonnes meurs, ayant laissé à la posterité une douce memoire de sa conduite & de sa personne. Il mourut &

1462 CHRISTOPHLE MORE lui succeda, il avoit même âge que son predecesseur, quand il fut elû, savoir 72. ans. Mahomet II. Empereur des Turcs s'etant
1453 rendu maître de Constantinople quelques années auparavant, & poussant ses conquêtes plus loin attaqua les Venitiens dans la Morée, où ayant surmonté le Mur, nommé ***Examile***, de la longueur de six milles, qui est l'espace entre les Golfes de Lepante, & d'Engia, il se saisit de Corinthe & d'autres places & mit les Venitiens dans la necessité continuelle de se deffendre contre un si puissant ennemi. Pour y reussir ils firent ligue avec le Pape Pie II. le Roi de Hongrie Ladislaus V. & Charles le Hardy Duc de Bourgogne, ou plutôt avec son Pere Philippe, puis que cette ligue est de l'an 1463. & la chose alla si avant que le Pape & le Duc de Venise avoient resolu de monter en personne sur la flotte qu'on avoit armée, & de faire eux mêmes la guerre contre les Infideles. Le Pape Pie, qui étoit homme de cœur, & qui avoit une grande experience des affaires du Monde, ayant été Sécretaire, Chancelier, Ambassadeur & Ministre de l'Empereur Frederic III. & de divers Papes & Conciles, s'étoit déja rendu à Anconne pour cet effet, & le Doge alla l'y trouver dans la même resolution: Mais le Pape étant mort, quand il croyoit s'embarquer, la ligue finit & l'expedition que l'on meditoit fut differée, la Rep. se trouvant seule embarassée à soûtenir les efforts

forts des Infideles, ce qu'elle fit néantmoins avec divers ſuccés avantageux, mais auſſi avec des pertes conſidérables. Celle de l'Ile de Negrepont lui fut tres ſenſible. Mais elle fut en quelque ſorte réparée par l'aquiſition qu'elle fit du Royaume d'Albanie, tel que l'avoit poſſedé & deffendu contre les Turcs le fameux Georges Caſtriot, nommé autrement Scanderberg, qui ayant toute ſa vie fait la guerre contre ces Barbares, laiſſa en mourant ſes Etats, ſes armes, & tout ce qu'il avoit poſſédé en ce monde, à la Rep. pour l'encourager & lui fournir autant qu'il pouvoit, les moyens de combattre cet Ennemis du nom Chrêtien. Le Cardinal Beſſarion, un de ces illuſtres fugitifs, qui laiſſerent Conſtantinople à la priſe de cette malheureuſe Ville par les Turcs, careſſé & honoré par les Papes, & par les Princes Chrêtiens d'Occident, legua de même ſa riche Biblioteque à la Rep. de Veniſe, comme une marque de l'éſtime qu'il faiſoit d'un Etat, qui par engagement & par zéle combattoit contre les Tyrans de ſa Patrie. Enfin la Rep. trouva moyen de renoüer une autre ligue avec Uſſum Caſſan Roy de Perſe, & cela par le moyen d'un de ſes Nobles de la maiſon des Zen, qui avoit épouſé une Niece de ce grand Prince, appellée Deſpine. Ceci paroîtra ſuſpect, & pourtant eſt tres-vrai, & en voici, les preuves. On a écrit que les Venitiens devenus Maîtres d'une partie des Iles de l'Archipel, les donnerent en fief à diverſes Maiſons Nobles, la Rep. s'en reſervant la ſeule Souveraineté. Ces Nobles contracterent dans la ſuite diverſes Alliances avec les Grecs, & même avec les Empereurs de Conſtantinople & de Trebiſonde, qui comme c'étoit aſſez la coutume des Grecs, ne cherchoient pas toûjours des têtes Couronnées pour en faire des Gendres, ou des Beaufreres. Nicolas Creſpo étoit un de ces Feudataires, d'une famille ſortie de Veniſe, & qui parvint

vint à une ſi grande puiſſance, par le moyen des Iles qu'il poſſedoit pour les avoir reçues du Senat ou acquiſes, qu'il en portoit le titre de *Duc dans l'Archipel* non pas de l'Archipel, qui aſſeurément ne lui appartenoit pas tout entier. Celui ci eut deux filles: une nommée Florence qui fut mariée à Marc Cornaro, Pere de Catherine qui fut Reyne de Chypre par ſon mariage avec Jaques Roy de cette Ile, & l'autre nommée Deſpine fut femme de Catarin Zen, qui fut l'Ambaſſadeur, & le Mediateur de l'alliance de la Rep. avec le Roy de Perſe. L'alliance entre ces deux derniers, dont Sanſovin nomme l'un Oncle & l'autre Neveu, eſt fondée ſur ce que Uſſum Caſſan avoit épouſé une autre Deſpine ſeur de Valence, femme de Nicolas Creſpo, Pere de la femme de Zen. Ces deux Princeſſes étoient filles de Jean Comnene Empereur de Trebiſonde, & d'Jrene fille d'un des derniers Empereurs de Conſtantinople; De ſorte que Zen & Cornaro ſe trouvoient en même temps qualifiés par les Alliances les plus illuſtres, dont des particuliers puiſſent étre honorés. Uſſum Caſſan ne vecut pas aſſez pour faire de puiſſantes diverſions contre les Turcs en faveur de la Rep., qui ne laiſſa pas de ſe ſoutenir aſſéz long temps contre les forces terribles de ces In-
1468 fideles. L'an 1468. l'Empereur Frederic III. paſſa par Veniſe allant conferer à Rome avec Paul II. des moyens d'arrêter les grands progrés des Turcs, & il y fut reçu à l'ordinaire de la maniere généreuſe & ſplendide, dont en uſoit le Senat envers les Princes, qui venoient le viſiter. Sanſovin écrit que Frederic s'entretenant avec le Doge, lui dit par un eſprit de Prophetie, qu'il prévoyoit avec regret que ſes Decendants en uſeroient mal avec la Rep. & lui feroient de la peine: Ce qui fut vrai, ajoute cet Auteur, dans la perſonne de l'Empereur Maximilien ſon fils, qui entra dans la ligue de Cambray. Cette

te anecdote a bien la mine d'étre une de ces Propheties trouvées apres coup, & l'Hiſtoire ne repreſente guerre Frederic III. comme un homme à revelation. Mais ſuppoſé qu'on veüille mettre tant de prevoyance & de politique dans l'éſprit de ce Prince, ne pourroit-on point dire que voyant croitre ſi fort la puiſſance de la Rep. qui s'accommodoit de tout ce qu'elle pouvoit, aux dépens des Puiſſances Voiſines, lui prédit l'effet naturel, que devoit cauſer cet agrandiſſement, ſçavoir la jalouſie & le reſſentiment qui les uniroit & les armeroit un jour contre elle, comme la choſe arriva en effet par la ligue de Cambray ?

A propos de Marc Cornaro, dont on a fait mention ci deſſus, & qu'on a qualifié de Pere d'une Reine, il eſt a propos d'expliquer de quelle maniere cette fille devint Reine, apres avoir mis ſur le Trône des Doges

NICOLAS TRON, qui ſucceda à More l'an 1471. 1471
puis que ce fut la premiere année de ſon gouvernement que cette fille devint Reine. La Maiſon des Cornaro étoit déja extremement riche des devant ce temps la, & poſſedoit des biens conſiderables dans le Royaume de Chypres. Un Jeune Seigneur, de cette Maiſon nommé André d'humeur un peu gaye & hardie, porté à la dépence, en quoi il s'étoit fait quelques affaires à Veniſe, alla reſider à Famagouſte, tant pour éviter les pourſuites qu'il avoit à craindre que pour y vivre avec une liberté & une pompe proportionnée à ſon inclination. Il n'y fut pas long temps ſans étre connu de Jaques fils naturel de Jean III. Roy de cette Ile, qui ayant été deſtiné contre ſon inclination à la vie Eccleſiaſtique, afin qu'il ne pretendît point à la ſucceſſion, aimoit les plaiſirs, & faiſoit volontiers habitude avec ceux qui avoyent le même panchant. André Cornaro étant de ſon côté dans les mêmes

dispositions, & ayant d'ailleurs les moyens de fournir à la dépence, vivoit dans la plus étroite amitié avec le Prince, telle qu'a coutume d'étre celle qui se contracte, & qui regne parmi des compagnons de plaisirs. Pendant qu'ils vivoient dans cette union, il arriva un jour qu' André Cornaro, ou par hazard ou peut être par quelque vüe plus éloignée, laissa tomber de sa poche un portrait en petit d'une fille, que le Prince ayant voulu voir, & croyant que ce fut celui de quelque maitresse, que Cornato eut laissée à Venise, celui-ci l'asseura que c'étoit le portrait d'une de ses Niéces, appellée Caterine, que son frere lui avoit envoyé, afin qu'il vit les beautés que l'âge avoit ajoutées au visage de cette Enfant depuis qu'il étoit parti de Venise. Comme le Prince se fut récrié plusieurs fois sur la beauté extraordinaire qui paroissoit effectivement dans ce portrait, Cornaro prenant adroittement son temps continua à lui representer le chagrin, dans lequel il s'obligeoit de passer sa vie en renonçant au mariage, que son âge & son rang lui demandoient : que la couronne lui étant dûe par le droit de sa naissance, il la laissoit imprudemment emporter à un etranger pour vivre contre son inclination dans un état qui l'obligeroit à une continence éternelle, & à la pratique des vertus les plus austeres. Comme le Prince paroissoit émeû de ce que Cornaro lui representoit, celui-ci voyant que le coup avoit porté, continua à lui dire que s'il trouvoit effectivement quelque charme dans le visage de sa Niéce, & qu'il voulût lui faire l'honneur de l'épouser, il savoit le moyen de l'elever à un état qui la rendroit digne de son Alliance, en la faisant adopter & déclarer fille du Senat & de la Rep. de Venise, outre une dote de telle considération qu'elle le mettroit en état de se faire rendre justice sur le Royaume de son Pere, dans laquelle poursuite il ne devoit point douter de

de trouver dans le Senat tous les ſecours qui lui ſeroient neceſſaires. Les avis & les offres de Cornaro ayant été goutés, le concert fut pris entre le Prince & lui de pouſſer l'affaire; le premier promettant dépouſer la Dame, & le ſecond d'avoir du Senat toutes les aſſiſtances, qu'il avoit promiſes: Ce fut par ce moyen que Louis de Savoye qui avoit épouſé Charlotte heritiere legitime du Roy Jean, ou Janus III. de Luſignan, perdit le Royaume, & que Catherine Cornaro devint Reine par ſes nôces avec Jacques le bâtard, qui ſe prévalant de l'abſence de Louis ſe ſaiſit de la Couronne à la mort de ſon Pere.

Nicolas Marcelle fut élû pour ſucceder au 1473 Doge Tron, apres que pendant l'interregne on eut fait quelques loix touchant la famille de celui qui ſeroit élevé ſur le trône de la Patrie. Il y a un Magiſtrat pour cet effet à Veniſe qu'on appelle des Correcteurs des loix, dont le ſoin eſt de propoſer celles qu'il leur paroit devoir être abolies, ou d'en inſtituer de nouvelles. Alors il fut reſolu que le fils du Doge *pro tempore* ne pourroit être promû plus haut qu'au Conſeil appellé de *Pregadi*, qui eſt proprement le Senat de la Rep. ainſi nommé à cauſe que les Senateurs n'ayant point autresfois de ſéance ordinaire, on les prioit de s'aſſembler pour déliberer des affaires, qui étoient ſur le tapis. Deplus que le Doge ne ſeroit repreſenté dans les monoyes de la Rep. qu'à genoux aux pieds de St. Marc, & en acte de recevoir l'étendard, ſigne du Commandement: & que le preſent que les Doges avoient coutume de faire à l'Egliſe de St. Marc ne pourroit être d'un prix inferieur à la valeur de 40. Ducats.

Il faut remarquer en paſſant que le Doge Nicolas Tron fut le premier qui fit mettre ſon effigie ſur la monoye publique & cela comme les autres Princes en buſte: Ce qui n'eut point de ſuite, la

loi, dont on vient de parler ayant pourvû à ce que le Doge y soit emprainț à genoux, & à corps entier, la petitesse de sa figure étant cause qu'on ne le distingue que par son nom, qui est autour de la Monoye. C'est encor une chose digne de remarque que le Doge à genoux aux pieds de St. Marc à son cornet, ou sa couronne en tête; ce qui ne paroît pas s'accomoder avec la posture humiliée, dans laquelle il est representé, ni à l'acte de recevoir d'un Saint Glorifié l'étendard, ou le signe du commandement, à moins qu'on ne veuille dire que le Saint lui a déja mis la couronne sur la tête, & qu'alors il lui met l'étendard à la main. Mais si on ôta quelques marques d'honneur au Doge Marcel, il en obtint d'autres, qui lui tinrent lieu de celles, dont il se voyoit privé. Il fit décreter dés son avénement à la Couronne que cette même couronne seroit d'Or, & qu'il pourroit s'habiller de drap d'Or avec un Manteau à la Royale. On a touché dans la vie du Duc Laurent Celsi que le premier bonnet des Doges n'étant que de velours rouge, il fut orné d'un cercle d'Or sous le Dogat de Renier Zen. L'an 1328. il fut fait une autre Loi, par laquelle on prescrivoit la somme de quinze cents Ducats pour le prix de l'Or & des pierrenes, qui pourroient entrer dans la couronne, & il fut peu apres encor décrété que le Doge ne paroitroit jamais en public sans sa couronne, pour attirer une plus grande vénération sur sa personne. Depuis ce temps là ces loix somptuaires ont été abolies, & la couronne Ducale avec laquelle on fait la céremonie de mettre les Doges en possession de leur dignité est estimée cent cinquante mille Ducats. Le Doge porte de toute ancienneté sous sa couronne, une coiffe de toile fine, qui lui décend jusque sous les oreilles, où elle finit en deux pointes, comme pour se joindre sous le menton. Il est bien difficile de donner une bonne raison de cette

cette cérémonie, & ce qu'en dit Sansovin, qui y veut trouver du mistere, est bien froid. Ne peut-on pas dire que cette cérémonie est du vieux temps, où les Venitiens étoient de bonnes gens. Il se pratique encor adjourd'hui d'autres cérémonies à Venise, qui ont autant de puerilité que celle la.

Ce fut du temps de Nicolas Marcelle que la Rep. rendit au Roi Jacques de Chypre des service si importants, qu'il eût tout sujet de se loüer d'avoir fait alliance avec elle. Comme la voye par laquelle ce Prince étoit arrivé au trône ne paroissoit pas trop juste à beaucoup de personnes, il y eut des Insulaires de Chypre même, qui presenterent cette couronne à Ferdinand Roi de Sicile & de Naples, offrant de faire épouser à un fils naturel qu'il avoit, une fille de même naturelle du dernier Roi, afin d'accréditer ses raisons par ce mariage. On a dit que les Cypriots offrirent la Couronne à Ferdinand pour épargner la memoire de ce Prince: Car si on consulte ce qu' écrivent de lui certains Historiens, on sera bien plus porté à croire que lui même les dispo-sa à le seconder dans cette usurpation. Quoy qu'il en soit, les choses allerent jusques à un tumulte & un soulévement, dans lequel André Cornaro Oncle de la Reyne fut massacré, ce qui étant sçu à Venise on dépêcha Pierre Mocenigue avec des forces capables de réprimer tout les mouvements, ce qu'il fit en effet, par un sevére châtiment de ceux qui en avoient été les Autheurs. Les Venitiens eûrent encor à deffendre la Ville de Scutari contre les Turcs, qui vouloient se rendre Maîtres d'une place, autresfois siege du Royaume de l'ancienne Illirie & qui étoit alors une des plus considerables de celui d'Albanie, dont le brave George Castriot avoit fait present à la Rep. de Ve-

nise en mourant l'an 1467. les Venitiens reussirent pour le coup à obliger les Infidéles à abandonner ce siege, ayant fait ligue avec le Roi de Hongrie: Mais ils perdirent la place quelque temps apres. Le Doge Marcel n'ayant vécu gueres plus d'un an

1474 PIERRE MOCENIGUE lui fut substitué. Il étoit brave en toute maniere, ayant soûtenu toute sorte démplois tant Politiques que Militaires, & si le mérite avoit servi d'autre chose que d'ornement & de réputation à la Dignité de Doge, dépoüillée quasi de toute autorité dans le Gouvernement, il auroit pû faire des merveilles. Aussi dans son Eloge, qui est le plus vif & le plus spirituel, au moins le premier de ceux de cette espéce, qui furent mis sous les portraits des Ducs, est il fait mention de ses actions les plus glorieuses, qui le firent créer Doge, & là l'Eloge finit, car ce Doge, n'eut plus le moyen de rien faire en particulier dêclattant pour le public. Cet Eloge mérite d'étre inséré pour la raison qu'on a dite

Ille ego qui Phrygias Urbes, Asiæque potentis
Oppida, qui Cilicum classem, Cyprumque recepi,
Æquora Pyratis, Scodram Obsidione Levavi,
Patrum consensu, Populi Dux voce creatus.

Comme les Turcs s'étoient résolus de chasser les Chrêtiens du Monde, ils continuerent d'attacquer les places que la Rep. possedoit dans la Grece, & qu'elle defendit avec diverse fortune. Antoine Loredan se rendit immortel dans la deffense de la Ville de Lepante qu'ils assiegerent pendant quatre mois, & dans celle de l'Ile de Stalimene, qui est l'ancienne Lemnos, où Vulcain tomba quand Jupiter indigné de le voir si laid, le culbuta du Ciel, & une des boutiques de ce Forgeron. Mais les Venitiens battus dans l'Albanie y perdirent Croye Ca-

Capitale de la Province: Et ce que jamais les Infideles n'ont fait avec plus de terreur pour l'Italie, Dix mille Turcs apres avoir mis en deroute 1475
Jacques Badoer dans le Frioul, faillirent á triompher de la Ville de Venise même, qu'ils mirent dans une extrême confusion, s'étant avancés jusqu'à *Tagliamento*, riviere qui ayant traversé le Frioul débouche dans la Mer à quelques milles de Venise, mettant tout le Pays à feu & à sang.

ANDRE VENDRAMIN succeda à Mocenigo & dût son élection plûtôt à son bonheur qu'a son merite, puis qu'il n'avoit eû aucun emploi éclattant. On écrit seulement de lui qu'il étoit le plus beau Cavalier de son temps, orné de qualités, qui le rendoient encor plus aimable, éloquent à s'exprimer, & sur tout extremement complaisant & officieux, ce qui lui avoit attiré l'amitié de tout le monde. Il avoit une nombreuse quantité de fils & de filles, qu'il avoit tous alliés avec les premieres familles de la Rep. & comme si la fortune eût pris plaisir à le rendre heureux, elle lui procura la Souveraine Dignité de sa patrie à l'âge 84. ans, & il en jouit encor pendant l'espace de 14. mois.

JEAN MOCENIGO frere du Doge Pierre, lui suc- 1477
ceda à l'âge de soixante & dix ans; Car les Doges ne servant plus guerre, comme on a dit, que d'ornement à la Rep. on avoit coutume de les choisir âgés, afin qu'ils fussent en état de donner plûtôt lieu à d'autres, & que par ce moyen plusieurs pussent gouter de cette Souveraineté en peinture: De son temps la Rep se delivra par la perte de l'Ile de Negrepont, & de plusieurs autres places, de la guerre qu'elle avoit contre Mahometh II. & entra en une autre guerre avec les Princes d'Italie, qui lui couta dans la suite bien des chagrins & de la dépence. Les Florentins entêtés du dessein de ren-

dre leur Rép. aussi considérable que celle de Venise, se tourmentoient à chercher de tout côté les moyens de s'aggrandir. Le Duc de Ferrare, celui de Milan, le Roi de Naples, & les Papes entroient pour & contre dans des engegements divers, qui faisoient suivre & même naitre une guerre de l'autre. Sixte IV. parvenu en ce temps là à la Papauté quoique pourvû de beaucoup d'ésprit & de prudence, neantmoins aveuglé de l'amour de son sang, s'engagea plus que tous dans des desseins de difficile reussite. La Rep. eût des guerres contre tous ces Princes, & j'ay dit ailleurs que l'Histoire Anecdote accuse le Senat de Venise d'avoir fait perir par poison le Cardinal de la Rovere, Neveu de Sixte, en passant par Venise, à son depart de Milan, où il étoit allé concerter au nom de son Oncle avec le Duc Galeace Sforza certains projets, qui ne pouvoient étre executés qu'a la ruine de la Rep.

La Ville de Venise fut pendant ce temps travaillée d'une peste, qui y faisoit mourir 150. & 200. & plus de personnes par jour, ce qui diminua considérablement le nombre de ses habitants, & on crut que le Doge même mourut de ce fleau, au bout de huit ans de Gouvernement. Le feu consuma encor une partie du Palais Ducal & de l'Eglise de St. Marc, qui ne furent rédifiés que sous son Successeur

1485 Marc Barbarigo, qui ayant à peine vécu neuf mois donna lieu à l'election de son frere. Il fut le premier des Doges couronnés, ceremonie qui se fit au dessus du grand Escalier du Palais.

Augustin Barbarigo, fut élû Doge a cause de la bonté de son frere, universellement aimé de tous les ordres de la Ville. Celui-ci eût le bonheur que de son temps le Royaume de Chypre vint au pouvoir de la Rep. par la mort de Roi Jacques, dont
1487 on a parlé ci dessus. Il laissoit un fils heritier de son nom & de son Etat; mais la Reyne qui étoit étran-

gere,

gere, & qui se deffioit avec raison de la fidelité des Insulaires, de l'avis de Georges Cornaro son frere qui l'assistoit, recourut à la protection du Senat, qui lui envoya des forces suffisantes pour se maintenir, & l'on peut dire qu'alors il prit possession de ce Royaume. La raison en est parce que le jeune Prince ne survecut que deux ans à son Pere, au bout desquels la Reine comme héritiere de son fils ayant transferé tous ses droits à la Rep., celle-ci prit possession du Royaume en son propre nom, les choses étant disposées en telle maniere que personne ne fut en état de lui disputer cette possession, se trouvant saisie de toutes les pieces du Royaume. La Reine par inclination envers sa Patrie, prit le parti de retourner à Venise avec tous les joyaux de la Couronne, & les richesses qu'on peut s'imaginer. Elle habita le Palais appellé aujourd'hui des *Cornari della Regina:* Mais la Rep. lui fit don, & même lui en fit bâtir un à Asola, lieu tres agreable dans le Bressan, où elle se plut d'avantage, & où elle passa la meilleure partie de sa vie dans des amusements, où la Noblesse de Venise, qui s'y rendoit en foule, s'efforçoit de lui faire perdre le souvenir de sa grandeur passée, & dans lesquels, à ce que porte la tradition, elle prenoit en effet un tres grand plaisir. Georges Cornaro son frere & son heritier eut de si grandes richesses, que le Senat l'obligea à marier trois fils qu'il avoit, & à leur bâtir à chacun un Palais, pour partager & dissiper ainsi ses grands biens. Celui de l'Ainé est le Palais qu'on apelle des *Cornari della Casa Grande*, sur le grand Canal, & où il y a des richesses si grandes en meubles & en ornemens qu'elles paroitroient incroyables, si on ne savoit comment elles ont pû y être assemblées, & quel moyen les propriétaires ont eu pour cela. L'ainé de cette famille herite par *fidei commis* de la plus riche bague, qu'avoit la Reine Catherine, qu'il a coutume de

porter au doigt, & dans laquelle est enchassé un diamant d'un prix en quelque maniere inestimable.

La Navigation des Indes par delà le Cap de Bonne esperance commencée par les Portugais, qui tirerent par ce moyen à eux le commerce de ces riches Provinces, fut une perte, qui affligea sensiblement les Venitiens, par ce qu'auparavant tout ce commerce passoit par leurs mains. Les Indiens n'avoient point de connoissance de l'Europe & ils portoient leurs marchandises dans le Golphe de Perse, ou dans la Mer rouge. Les Egiptiens alloient prendre dans les ports de cette derniere Mer les Drogues, les pierreries, les soyes, & les cottons qui venoient des Indes, & les portoient au grand Caire, où les Venitiens, sortis de leur Golfe n'avoient qu'à traverser la Mediterranée avec leurs Galeres pour les aller prendre, & c'étoit à Venise que s'en faisoit la distribution par tout le reste de l'Europe. On a oüi dire d'une personne intelligente dans ces affaires, dans Venise même, que la decouverte de la route aux Indes pâr le Cap de bonne Esperance, que firent les Portugais en ce temps là, a ôté aux Venitiens plus de trente millions d'Or tous les ans, qui leur passoient par les mains par le moyen de ce commerce.

Le passage de Charles VIII. en Italie, & la facilité qu'il trouva à se saisir du Royaume de Naples ayant fait craindre aux Italiens qu'il ne cherchât à se rendre maître de tout ce qu'il pourroit conquerir, firent naître une ligue entre le Pape Alexandre VI. Ferdinand Roi d'Espagne, le Duc de Milan, & la Rep. de Venise, pour empécher ses progrés, & même pour empécher son retour en France, que Charles, voyant cette tempête se former contre lui, se hâtoit de regagner. Il fut arrêté

rêté & contraint de combattre contre tant d'ennemis à Fournoüe, dans le Parmeſan: Et grand mercy à l'impatience des Stradiots, Cavallerie Grecque à la Solde des Venitiens, leſquels dés le premier avantage remporté au commencement de la bataille, ſe jetterent ſur les Bagages du Roi, & mettant les Alliés en confuſion, lui donnerent le moyen de ſe tirer d'affaires, & de continuer ſon voyage. Ce Prince étant mort quelques années apres, dans le temps qu'il ſe diſpoſoit à retourner
en Italie, Louis XII. lui ſucceda. Comme il étoit 1498
prévenu que le Duché de Milan lui appartenoit en qualité de Duc d'Orleans, à cauſe du mariage de Valentine fille du Duc Jean Galeace Viſcomti avec Louis d'Orleans ſon Ayeul, ſes premiers ſoins furent de faire valoir ſes droits, & d'y porter la guerre. La Rep. ſe ligua avec lui & ſtipula que Cremone, Soncino, & la Province de Ghiara d'Ada lui reviendroient pour le ſecours qu'elle s'obligeoit de donner au Roi dans ſon entrepriſe, ainſi qu'elle avoit quelques années auparavant ſtipulé la ceſſion des Villes de Brindes, Monopoli, Manfredonia, & Otrante, pour d'autres ſecours, qu'elle avoit promis à Ferdinand, ou Ferdinandin Roi de Naples contre le Roi Charles VIII.

D'autre côté, la Rep. perdit les Villes de Modon & de Coron dans la Morée, & Lepante dans la Livadie, autrefois Achaye, ou Hellade, que Bajazet II. excité, à ce qu'on prétend par le Duc Louis Sforza, Uſurpateur du Duché de Milan ſur ſon Neveu, lui enleva, ou par ſoi même, ou par ſes Generaux. Le Duc Auguſtin Barbarigo ſe voyant avancé en une grande & foible vieilleſſe, ſe montra prompt à renoncer à ſa dignité, comme incapable d'en faire les fonctions, mais ſa modeſtie fut refuſée, & il mourut ſur le trône l'an 1501.

1501 Leonard Loredan, lui fut ſubſtitué, homme de grande habileté & courage, & il n'en falloit pas moins pour gouverner la Rep. en un temps qui fut aſſeurément le plus facheux, où elle ſe fut encor trouvée. Jules II. qui avoit paſſé une partie de ſa vie dans la conduite des armées, (l'Italie étant depuis long temps devenue un théatre de guerres continuelles) dés qu'il ſe vit ſur le trône Papal penſa plus que jamais à contenter ſon humeur martiale. La Rep. de Veniſe étoit devenue ſi puiſſante qu'elle ſembloit donner la loi à tous les autres Etats d'Italie. Jules reſolut de lui ôter une partie de ſes forces pour en avoir moins à
1508 craindre, & ménagea pour cet effet une alliance, qui fut appellée la ligue de Cambrai, du lieu où elle fut conclue entre les plus grandes Puiſſances de l'Europe. Il lui fut d'autant plus facile de les porter à conſpirer contre elle, que chacune en particulier avoit de fortes pretentions contre la Rep. comme poſſedant des places, qui leur avoient appartenu. Le Pape au nom du St. Siege répétoit Ravenne, Favence, Cervia, & d'autres Places de la Romagne & de la Marche. L'Empereur Maximilian pretendoit les Villes de Padoüe, Verone, & Vicence, comme démembrées de l'Empire ſans raiſon, & le Frioul comme uſurpé ſur ſa Maiſon en particulier. Le Roi de France Louis XII. vouloit qu'on reunît à ſon Duché de Milan, dont il jouiſſoit alors, Cremone, Breſſe, Bargame, & les autres Villes & Terres, qui lui avoient appartenu, & le Roi de Naples répétoit les places & le ports de la Poüille, dont les Venitiens étoient devenus les Maîtres. Ce qu'il y eût de ſingulier dans le maniment de ce traité de ligue entre tant de Princes, (auſquels on peut encor joindre le Duc de Ferrare, & le Marquis de Mantoüe, qui voulurent y étre compris) c'eſt que la Rep. n'en eut

jamais

jamais le moindre vent, & qu'elle ne l'apprit que quand tous ces ennemis se declarerent contre elle. Il fallut donc qu'elle se deffendît du côté de la Romagne, dans la Marche Trevisane, dans la Lombardie, & le Royaume de Naples tout à la fois; & quoi qu'elle fit tout ce qu'un danger si pressant demandoit d'elle, armant, & pourvoyant ses places autant qu'elle en avoit les moyens, cependant la partie étant trop inegale. Dés qu'elle eut perdu la bataille qu'on appelle de la *Giara d'Ada* parce qu'on 1409
la donna sur les rives de ce fleuve entre Cassan & Agnadel, la Rep. permit aux Villes de son obeissance dans la Terre ferme de se rendre à l'Empereur, ou au Roi de France, selon qu'elles en seroient requises, n'ayant pas les forces necessaires pour les deffendre. Par ce moyen le Roi de France recouvra ce qui étoit du Duché de Milan, le Pape, l'Empereur, & le Roi de Naples, ce qui avoit été de leurs Etats. Les Venitiens ne se negligerent point cependant, ils employerent tout ce que l'adresse & la force peuvent metre en usage pour se deffendre. Il prirent à leur solde les meilleurs Capitaines Italiens de ce temps là, le Comte de Pitigliano de la Maison des Ursins, Barthelemi d'Alviane, & le Duc d'Urbin, & en auroient encor eû d'autres, si le Pape se servant de son autorité ne les eût empechés de prendre parti. Ils tâcherent par toute sorte d'artifices de desunir les Alliés, & en dernier lieu s'offrirent de reconnoître l'Empereur Maximilian pour leur Souverain, & de rentrer dans la sujettion de l'Empire, pour l'engager à leur deffence. Les Historiens de Venise ne parlent point de cette offre, mais la chose est si fort avérée, par les autres, qu'il faut se faire violence pour ne la pas croire. Ce fut en effet du côté de Maximilien que vinrent les premiers rayons de leur ressource: Ce Prince étoit si negligent dans ses affaires les plut importantes,

qu'il

qu'il ne ſut, ou ne voulut jamais ſe prevaloir de l'occaſion de s'aſſeurer au nom de l'Empire la poſſeſſion de tout ce qui lui avoit autrefois appartenu. Quoique, comme on a dit, les Venitiens euſſent donné la liberté aux Villes de Lombardie, Verone, Vicence, Padoüe, & autres de le reconnoître, il eut beſoin du ſecours & des troupes du Roi de France, alors Maître à Milan, pour les conſerver, au lieu de faire avec ſes propres forces des conquêtes, comme il en étoit convenu par ſon engagement dans la ligue. Mais ce qui retira en effet les Venitiens du précipice, où ils étoient presque tombés, étant réduits à la ſeule Ville de Veniſe de tout leur Etat de Terre ferme, fut le changement du Pape Jules II. qui, nonobſtant qu'il eut été le premier à former la ligue, & à y porter tous les autres Princes, qui l'avoient ſignée, ſe laiſſa à la fin fléchir, ou à la pitié que lui demandoient inceſſamment les Venitiens, ou toucher à la vanité de ſe faire connoître comme leur liberateur, & comme l'Arbitre des affaires d'Italie. Il s'étoit piqué contre le Roi Louis XII. qui n'entroit pas dans toutes ſes vûes, & ce reſſentiment alla ſi loin que Jules réſolut de le chaſſer d'Italie, & de lui faire perdre le Duché de Milan, dont la poſſeſſion étoit cauſe que le nom & l'authorité du Roi étoient conſidérés & que la plus part des affaires prenoient le branle, que ſes conſeils ou ſes volontés leur donnoient. Il n'eut pas de peine de faire concourir à l'expulſion des François, Ferdinand Roi d'Eſpagne, qui étant Maître
1511 du Royaume de Naples, avoit les François pour concurents à la poſſeſſion de cet Etat, leſquels lui en diſputoient la juſtice. Les Venitiens furent encor plus aiſes & plus prompts à entrer en cette nouvelle Alliance, qui les delivroit de deux ſi puiſſants ennemis. De plus Jules fit tout ſon poſſible pour les reconcilier encor avec l'Empereur Maximilien,

mais quoi que celui ci ne fit point alors la paix precisement avec eux, il fut bien aise de voir, qu'on prenoit pour pretexte de ce nouveau changement d'affaires le rétablissement de Maximilien Sforza dans le Duché de Milan, d'où le Roi Louis l'avoit chassé pour s'en rendre Maître lui même.

Comme le Pape Jules étoit d'une humeur violente, il commença à proceder par des excommunications & des censures contre le Roi Louis & ses adherents, entre lesquels Jean d'Albret Roi de Navane fut le plus malheureux, le Roi Ferdinand, s'étant servi du pouvoir que donnoient ces Censures de degrader & de dépoüiller les Excommuniés, pour le chasser de son Royaume. Les Alliés entre lesquels étoient les Venitiens, ne laisserent pas d'avoir
du desavantage contre les François, qui les battirent 1512
tous à Ravenne, & les Venitiens en particulier, l'année suivante dans le Vicentin; Mais les Suisses, qui faisoient la plus grande force des Troupes des Alliés eurent leur revanche bien tôt apres à Novare, où
ils defirent entierement les François, & remirent 1513
Maximilien Sforze à Milan. Louis chassé d'Italie pensa à la Paix, qu'il fit avec le Roi Ferdinand & les Suisses, & pour empêcher que le Roi d'Angleterre ne se declarât contre lui, comme le Pape l'en faisoit solliciter, il en épousa la fille Marie, se trouvant alors veuf d'Anne de Bretagne sa premiere femme. Il mourut cependant l'annee suivante, ou le premier jour de l'an 1515. pendant qu'il se disposoit à repasser les monts avec une armée qu'il avoit mise sur pié, & qui servit à son successeur François I. qui prit avec la couronne le titre de Duc de Milan; quoi que toutes les raisons des Roix de France ne soient fondées, comme on l'a dit, que sur le Mariage de Valentine Visconti avec Louis Duc d'Orleans; l'investiture Imperiale donnée au premier Duc ne faisant aucune mention des Filles, qui par là en sont exclues.

Les

Les Venitiens qui s'étoient remis au large, & qui avoient déja reconquis une partie de leur Etat à la faveur de la derniere ligue, trouverent à propos de se tourner alors du côté du Roi François I. qui avec leur secours, gagna en persone la fameuse bataille
1515 de Marignan. Ce fut par cette adresse de ceder & de se roidir selon les temps, de négotier & de combattre, & de faire tantôt une Alliance & tantôt une autre, que les Venitiens opprimés par la fortune, trouverent les moyens de la faire revenir à eux, & de reconquerir ce qu'ils avoient perdu, excepté les Villes de l'Etat ecclesiastique, & du Royaume de Naples, qu'ils perdirent pour toûjours; l'indolence & la foible conduite de l'Empereur Maximilien leur facilita la reprise du reste qu'ils avoient perdu dans la Lombardie & dans le Frioul. Le Doge Loredan est loüé dans l'Eloge, ou Inscription qui fut mise sous son portrait, d'avoir consacré courageusement & constamment au service de sa Patrie ses soins, ses enfants, & ses biens; ce qui est une loüange tres-entiere, puis qu'on ne peut donner d'avantage.

1521 ANTOINE GRIMANI, âgé de 87. ans, succeda à Loredan, & fut préféré à neuf autres Competiteurs, tous tres considérables pour leur capacité & pour leurs services: Cette préference lui dût être d'autant plus agréable qu'il avoit eprouvé tous les chagrins, que peut mériter & souffrir un sujet, qui ne sert pas sa Patrie avec autant de Zéle qu'il devroit. Il fut accusé, pendant qu'il étoit à la tête de l'armée, de n'avoir sçu ni même voulu empêcher certaines pertes, que fit la Rep. en quelques rencontres. Dans cette supposition, il fut dégradé de son Généralat, & privé de plus de la Robe de Procurateur de St. Marc, & relégué en une Ile de Dalmatie, pour y vivre en bannissement. Il avoit un fils Cardinal, ce qui lui fit prendre la liberté de chan-

changer ſon exil pour aller à Rome, où nonobſtant ſa disgrace, & le reſſentiment qu'il en devoit naturellement avoir, il s'employa ſi utilement en cette Cour en faveur de ſa Patrie, qui avoit alors de ſi grands interêts à démêler, qu'il fût non ſeulement remis en grace dans la Rép. & en poſſeſſion de la Dignité de Procurateur de St. Marc, mais même élevé à celle de Doge, dans laquelle il mourut apres un an & dix mois de gouvernement.

ANDRE GRITTI lui ſucceda il avoit rendu d'auſſi 1523
grands & d'auſſi importants ſervices à ſa Patrie que ſon Prédéceſſeur. Le plus conſidérable fut celui de porter la Cour de France à rendre la paix à la Rep. & il y travailla pendant qu'il y étoit, priſonnier de guerre, apres avoir été deffait avec Barthelemi d'Al- 1513
viano & Marc Dandolo dans le Vicentin par l'armée du Roi Louis XII. Il ſçut ſi adroitement s'inſinuer dans l'éſprit du Roi, & de ſes Miniſtres, qu'il les portât à tout ce qu'il voulut. Ce ne fut neantmoins que ſous le Roi François I. que la nouvelle alliance fut utile aux uns & aux autres; les François efficacement ſecourus des Venitiens, ayant remporté 1515
la fameuſe Victoire de Marignan, qui remit leurs armes en réputation.

L'alliance des Venitiens avec le Roi François I. leur fit prendre part à la disgrace, qu'eût ce Prince à la journée de Pavie; & on racconte que l'Ambaſ- 1524
ſadeur de Charles V. étant entré au College pour donner part de la Victoire de ſon Maître, au moment que celui de France en ſortoit, le Doge répondant ſelon la coutume au compliment, lui dit que le Senat avoit appris de St. Paul à ſe réjouir avec ceux qui étoient en joye, de même qu'a verſer des larmes avec ceux qui étoient affligés. Ils eurent occaſion de s'affliger encor d'avantage de la perte de Louis II. Roi de Hongrie deffait par les Turcs, & 1526
tué à la bataille de Mohats, car Soliman devenu ex-

tre-

trement fier par cette Victoire, les menaçoit
1537 autant que les Hongrois. En effet ce Sultan assiegea Corfu, mais inutilement; ce qui accrut le courage des Venitiens, qui se deffendirent contre lui avec une égale valeur en d'autres rencontres. Ils s'interesserent pour la restitution de François Sforza II. dans le Duché de Milan, & firent ligue avec le Pape pour le rétablir, contre Charles V. qui disposa cependant absolument de cet Etat, lequel étant enfin venu à vaquer par la mort de Sforza sans heritiers, l'Empereur le donna à son fils Philippe II. destiné à la succession de tous ses autres Royaume d'Espagne & d'Italie, ce qui, comme on peut croire, ne plût guerre à la Rep. de Venise par la raison que des Voisins trop puis-
1527 sants sont souvent incommodes. La prise de Rome, & l'extinction de la Rep. de Florence, dont l'Empereur fit un Duché pour le Neveu du Pape Clement VII. que ses Lieutenants avoient pris prisonnier a Rome, ne dûrent pas non plus beaucoup plaire aux Venitiens : Mais la grande & redoutable fortune de Charles V. les tint dans le respect, & ils aimerent mieux lui étre amis, que d'entreprendre de se mesurer contre un homme, qui avoit triomphé des premieres Puissances du Monde. Ils s'allierent même avec lui & le Pape Paul III. contre Soliman, ce qui les aida à soutenir leur fortune contre ce redoutable ennemi, qui auroit bien fait d'autres progrés, contre les Chrêtiens, s'il n'avoit eû en tête un Empereur, qui n'envoyoit pas ses Généraux à la guerre, mais qui leur donnoit l'exemple de l'activité & du courage necessaire pour vaincre.

1538 Pierre Lando succeda à Griti à l'âge de 78. ans, & la guerre contre Soliman se continuant sous son gouvernement apres beaucoup d'attaques & de deffences, il fallut ceder à celui-ci les Villes de Malvasie

fie & de Naples dans la Morée, pour avoir la paix avec lui & pour ſauver le reſte. On fortifia encor ſous ce Prince, les bouches du Port même de Veniſe : C'eſt à dire que l'on bâtit deux Châteaux ou Forterèſſes, qui ne ſont pas neantmoins d'une grande étendue, ſur les deux rivages du Canal, par lequel on entre ordinairement à Veniſe, & qui ſervent plutôt de Magazins de munitions de guerre que de Forteréſſès; le port, où abordent les vaiſſeaux qui traffiquent à Veniſe, n'étant pas là, mais à Malamocco.

François Donat ſucceſſeur de Lando ſe rendit 1545 plus celebre pour ſon merite perſonel que lui. Il étoit tres ſavant dans les lettres divines & humaines, éloquent, & ſi honête dans toutes ſes manieres que le public témoigna une joye particuliere de le voir élevé à la ſupreme Dignité. Comme ſes vertus étoient toutes pacifiques, le bonheur voulut que la Rep. joüit d'une profonde paix pendant ſon gouvernement, quoi que presque toute l'Europe & l'Italie même fuſſent en guerre ; la fortune de l'Empereur Charles V. la Tyrannie de Soliman, peut être un peu d'envie des Rois François I. & Henri II. contre le premier, & le deſir de faire recevoir les nouvelles religions tenant quaſi tous les Peuples en armes. Pendant ce temps de paix, le Doge fit achever le Palais Ducal, & fit orner la place de St. Marc de tout le bel edifice qui fait front au Palais de la Segneurie, & à la ſale du grand Conſeil: Edifice qui contient la Biblioteque, qu'on appelle de St. Marc, & l'Hôtel de la Monoye. Rien n'eſt plus digne de la grandeur de la Rep. de Veniſe que cette riche & ſpatieuſe Bibliotheque, devant laquelle il y a une ſale où les Profeſſeurs de Veniſe font leurs leçons publiques. Il y a des Profeſſeurs de toutes les facultés & c'étoit autresfois quaſi tous des Nobles, qui ſe faiſoient honneur de ces exercices.

Mais

Mais comme l'Université de Padoüe est le lieu du plus grand concours pour les Etudes, les Lecteurs de Venise, qui sont neantmoins conservés, ne font ordinairement qu'une leçon publique pendant toute l'année, & quelques uns même en badinant; Comme le Medecin Florio fit il y a quelques années, ayant pris pour sujet de son discours *Savio chi l'indovina*, & montré par toutes ses preuves que la Medecine n'étoit qu'un amas de conjectures, & que celui là étoit le plus habile Medecin, que le hazard favorisoit le plus souvent, l'art étant aveugle, & n'ayant aucune voye asseurée pour arriver à son but. Il y a toûjours un Procurateur de St. Marc pour premier Bibliotequaire & Surintendant de la Bibliote-que: mais comme il ne peut pas vaquer à ce soin, il y a une personne substituée à sa place & qui est toûjours un homme d'esprit. Il faut s'en fier à sa fidélité autant qu'à sa science, cet homme ayant tout en main, & en pouvant bien ou mal user, selon les dispositions de son Cœur. Aussi se souvient on d'avoir connu un de ces Bibliotequaires en second, Grec de Nation, qui fut surpris & convaincu de malversation dans sa charge, & décendit pour cela dans des prisons, d'où on n'a jamais ouï dire qu'il soit sorti. Ce Grec étoit Ecclesiastique & dans les opinions que l'Eglise Romaine condamne d'Heresie dans les Grecs. On asseure qu'il s'interessoit si fort dans ces opinions, qu'il passoit une partie des jours à alterer des originaux Grecs, & à substituer des paroles à d'autres qu'il rayoit, pour les prouver; Chacun sçait que le Cardinal Bessarion legua sa Bibliote-que au Senat de Venise: d'autres encor l'ont enrichie de beaucoup de M. S. precieux qu'on déroba à la Barbarie des Turcs, quand ils se rendirent Maîtres de la Grece, outre ceux que la Rep. y avoit aquis pendant qu'elle possédoit tant de places dans le Levant. Le malheureux Bibliotequaire fut aussi ac-

cusé

cusé d'avoir vendu pour de l'argent beaucoup de ces MS. dont on disoit qu'une partie étoit passée dans la Biblioteque du Cardinal Mazarin. On a appris tout ceci à Venise de personnes dignes de foy.

MARC-ANTOINE TREVISAN porta sur le trône 1553
de sa Patrie une vertu qui se trouve rarement en ces lieux elevés. Il refusa pendant quelque temps la dignité qu'on lui offroit par une pure humilité & un vrai mépris des honneurs du monde, & il regna avec des sentiments si religieux & si chrêtiens, qu'on en fait un Saint dans l'éloge qui fut mis sous son portrait dans la Sale du grand Conseil. Ce qui y contribua peut être le plus, fut qu'il mourut un matin pendant qu'il assistoit à la messe dans une Sale du palais, ce que quelques uns attribuerent à une foiblesse, que lui causoient ses Jeûnes continuels, les autres à une extase de dévotion & d'amour de Dieu, auquel il s'étoit abandonné pendant les saints misteres, & dans laquelle il trouva à l'impourvû cette mort pretieuse, qui fait monter les ames pures dans le Ciel, sans besoin d'être détachées du corps par l'épreuve des maladies. Il ne gouverna qu'un an, &

FRANÇOIS VENIER lui succeda : la Republique 1554
continuant à jouir sous son Gouvernement de la paix, quoique toute l'Europe souffrit les ravages des guerres commencées entre les grands Rivaux qui la gouvernoient.

LAURENT PRIULI fut celui, sous lequel on com- 1556
mença à ressentir à Venise une partie des fleaux publics. La Peste s'y découvrit dés la premiere année de son Gouvernement : elle eut peu de cours par la vigilance des Magistrats à l'éteindre, mais elle fut suivie d'une cherté, causée par l'interruption du commerce, qui fit manquer les aliments au Peuple. Paul IV. entêté de ses opinions &

de ses passions particulieres, voulut obliger la Rép. à prendre parti avec lui contre Philippe II. ayant envoyé à Venise le Cardinal Caraffa son neveu, afin qu'il portât le Senat à entrer dans cet engagement: Mais le Senat le servit plus utilement, en lui persuadant au contraire de s'accommoder lui même avec le Roi, & à recevoir en grace les Colonnes, que le Pape ne persécutoit que par ce qu'ils étoyent dans les interêts de Philippe. Du reste les revolutions de l'Europe ne tirerent point la Rép. de sa situation pacifique. Elle vit les guerres de Philippe & de Henri II. sans y prendre part, & quoique le Duc de Savoye Emmanuel Philibert eût attiré une partie des guerres en Italie, elle sçût toûjours par le moyen de ses Ambassadeurs, conserver l'estime & l'amitié des uns & des autres. La satisfaction avec laquelle Priuli gouverna fut cause qu'on lui substitua apres sa mort

1559 JERÔME PRIULI son frere, qui continua à presider aux affaires de la Rép. à la satisfaction aussi de tous les ordres: Mais comme les affaires ne firent point d'éclat au dehors, & n'altererent rien au dedans, sa principale réputation demeura établie sur sa pieté & ses bonnes mœurs. Il eut pour Successeur

1567 PIERRE LOREDAN, sous lequel une autre peste & une autre disette se firent sentir successivement à Venise. Selim II. fils & Successeur de Soliman II. entreprit de dépoüiller les Venitiens du Royaume de Chypre. La Rép. en étoit en possession depuis le decés du jeune Jaques de Lusignan, fils d'un autre Jaques, mari de la Reine Catherine Cornaro. Selim prétendoit qu'ayant succedé aux Sultans d'Egypte, dont Selim I. avoit usurpé l'état, & desquels les Rois le Chypre avoient paru relever, il pouvoit en priver les Venitiens qui ne lui en avoient point fait d'homage. Quelques uns écrivent que les Venitiens offrirent l'Homage, & qu'a cela près ils auroient

bien

bien voulu conserver un Royaume, qui leur étoit d'un si grand rapport, particulierement pour les vins excellents qu'ils en tiroient, & qu'ils distribuoient en suite à toute l'Europe avec de grands profits. Mais ces bons vins de Chypre furent la cause même, pour laquelle Selim vouloit se rendre Maître de l'Ile. Il aimoit le vin à la fureur, & Malgre l'Alcoram, qui en deffend l'usage à ses sectaires, il se souloit quasi continuellement des meilleurs vins du Monde, qu'il faisoit chercher, & apporter à Constantinople à grands frais. Un jour qu'il s'entretenoit avec un certain Juif Portugais, appellé Jean Miquez son favori, & le compagnon de ses débauches, de l'excellence des Vins de Chypre, qui étoient ceux qu'on lui servoit en cette occasion, le Juif pour le flater lui dit d'un ton railleur, qu'il étoit honteux à un si grand Prince de devoir acheter des vins etrangers pour sa table. Ceci suffit pour faire naître a Selim l'envie de se rendre possesseur du Royaume, & d'en entreprendre la conquête. Il la fit avec les circonstances & les succes, qu'a si bien decrit l'Evêque d'Amelie Antoine Marie Gratiani dans une Histoire particuliere qu'il en a faite. Sansovin fait honneur au Doge Pierre Loredano, d'avoir donné de tres-bons conseils à la Rép. pour soutenir cette guerre, qui auroit peut être eû, dit-il, un autre succés, s'ils avoient éte suivis. L'arsenal de Venise faillit à être consumé par les flammes, dés la premiere année de cette guerre. Le Magazin des poudres y sauta en l'air avec un renversement ou ébranlement de tous les lieux voisins, & on attribua cet incendie aux pratiques du Juif Jean Miquez, dont on vient de parler, qui, pour óter aux Venitiens tout d'un coup les moyens de deffendre le Royaume de Chypre, avoit trouvé le moyen de faire mettre le feu aux poudres, & prétendoit détruire entierement cet arcenal. Il fut cependant secourû

courû à temps & il n'y brûla que les pondres. Le Doge Loredan mourut dés le commencement de la guerre, & ce fut sous son successeur
1570 ALOUYS MOCENIGO, qu'il fallut acheter la paix avec Selim, en lui abandonant le Royaume de Chypre. Ce fut à la prise de Famagoste que le brave Marc-Antoine Bragadin, contre la foi publique, & la promesse jurée par les Infideles, fut écorché vif en vengeance de la longue & valeureuse résistance qu'il avoit faite. La constance qu'il fit paroître dans ce cruel Martyre, l'a rendu immortel à la memoire de tous les Siecles: de même que le courage d'une fille, qui avec beaucoup d'autres d'une extraordinaire beauté, ayant été mise sur une galere avec les plus riches dépoüilles de la Ville pour étre conduite à Constantinople, preferant une glorieuse mort aux avantages qu'elle pouvoit espérer de l'amour de Selim, en se prostituant à ses embrassements, mit hardiment le feu au vaisseau, & sacrifia par ce incendie sa vie à sa chasteté.

Les Venitiens avoient dés le commencement de la guerre, fait une ligue pour leur deffence avec le Pape Pie V. & Philippe II. Roi d'Espagne & ils en reçurent des forces navales. Le premier fit partir les siennes sous le commandement de Marc Antoine Colonne, & le second sous celui de Don Juan d'Autriche son frere Naturel, celles de la Rép. étoient conduittes par Sebastien Venier.
1571 Il se donna le 7. d'Octobre de l'an 1571. la fameuse battaille de Lepante, ou des Cursolaires, qui sont des Iles à l'embouchure du Golphe de Lepante, où l'armée Chrêtienne triompha pleinement de celle des Turcs, ceux-ci y ayant perdu trente mille combattants, quatre vingt vaisseaux qui y fureut brûlés, & cent nonante vaisseaux ou galeres prises, de même que trois cent quarante

pieces

pieces d'artillerie, outre 3486. Esclaves Chrêtiens délivrés de leur captivité. C'est a l'occasion de cette perte, qu'on dit que Selim, qui n'avoit point été à la battaille en ayant appris la nouvelle, répondit fierement *les Chrêtiens m'ont taillé quelques cheveux, qui me recroîtront bien tôt, mais je leur ai taillé un bras, qui asseurement ne leur reviendra plus.* Voulant parler de la conquête de Chypre, qu'il leur avoit enlevée l'année précedente. Gratiani Autheur de l'Histoire de Chypre raconte que les Turcs quelque temps avant la battaille s'étant presentés devant une de ces Isles Curzolaires, les Habitants & le Gouverneur eûrent la lâcheté de s'enfuir de la Ville; Ce que leurs femmes ayant vû, elles eurent le courage de prendre des habits d'hommes, & de se presenter sur les murailles pour les deffendre, & qu'une en particulier ayant mis le feu à un canon, qui par hazard se trouva pointé contre la premiere des Galeres Turques, qui s'étoit le plus avancée, & en ayant abbatu le mât avec grand frâcas, les Turcs craignant de trouver une trop grande résistance abbandonnerent l'entreprise.

Selim ayant à la fin fait la paix avec la Rép, Venise fut tranquille de ce côté là, mais elle souffrit une cruelle peste, & pour en étre delivrée elle fit veu au Redempteur du monde de lui bâtir un Temple, qui est cette belle Eglise, qu'on appelle encor aujourd'hui du Redempteur, dans le quartier de la Zueca. Il mourut cedendant 80000. personnes à Venise, devant que ce fleau du Ciel cessât, & une partie du Palais public, de même que de l'Eglise de St. Marc avoit été brûlée quelque temps auparavant. Entre ces malheurs Henri III. réjouït la Ville de Venise par sa presence à son 1574
passage de Pologne à Paris, où il alloit receüillir la succession du Roi Charles IX. son frere, mort

ſans enfans. Comme le Senat vouloit faire montre de ſon pouvoir, & de ſa magnificence en une ſi belle occaſion, entre autres honeurs & regals qu'on fit au Roi, il fut un jour invité à voir l'Arcenal, & à y prendre un repas. On lui fit voir un chantier vuide, lors qu'il ſe mit à table, & on travailla à ſes yeux tant que dura le diné, avec tant de diligence à la conſtruction d'un vaiſſeau, que devant qu'il ſe levât il fut achevé de tout point, & même fourni de ſon artillerie, qui fut toute déchargée pour accompagner la ſanté que le Roi but à la fin du repas à la proſperité de la Republique.

1577 SEBASTIEN VENIER, qui avoit été Géneral des forces de la Rép. à la bataille de Lépante & par conſequent qui avoit eû grand part à la gloire de cette célébre journée, fut mis à la place de Mocenigo par le conſentement unanime de tous les Electeurs, qui dés le premier ſcrutin concoururent tous à le nommer Doge. On a dit que la Rép. avoit fait la paix avec Selim & il ſemble que ç'avoit été à contre temps, les armes Chrêtiennes étant en ſi beau train de remporter de plus grands avantages. Mais il faut ſçavoir que dés devant la bataille de Lepante, & dans le temps que les trois armées Chrêtiennes ſe diſpoſoient au combat, il arriva un accident qui faillit à rompre dés lors la bonne intelligence, qui devoit regner entre elles, & l'altera beaucoup dans la ſuite. Un Capitaine Eſpagnol mis avec ſa compagnie ſur une Galere Venitienne, ſe broüilla avec ceux de la Galere. Le bruit en étant venu aux Oreilles de Venier il y envoya de ſes Gens pour l'appaiſer, & bien loin que l'Eſpagnol reçut en bonne part les prieres & les remontrances qu'on lui faiſoit, il en vint aux mains, avec ceux-ci, ſecondé de ſes Soldats, quelques uns de part & d'autre ayant été bleſſés, & même deux Venitiens tués. Venier croyant que la Majeſté publique & les egards dûs à ſon

son caractere avoient été violés, fit prendre l'Espagnol & ses complices, & sans un plus long procés les fit pendre à l'antenne de la Galere. Don Jean d'Autriche étoit sur le point de se séparer des Venitiens, quand D. Marc Antoine Colona General des forces du Pape, le fit convenir de remettre son ressentiment à une autre occasion, & de ne pas perdre celle qui se presentoit de battre les Infidéles. La bataille se donna, & ceux ci furent battus: mais apres la Victoire D. Juan d'Antriche ne voulant en aucune maniere traitter avec Venier: la Rép. le rapella & lui donna le commandement, ou Généralat, comme ils appellent, du Golfe, lui substituant dans l'armée confederée Jaques Foscarin, afin qu'il agît de concert avec elle. Quoique les Espagnols parussent avoir perdu une partie de leur feu, soit que leur flegne naturel y contribuât, ou que le chagrin seul de D. Jean en fut la cause, le Senat ne voyant pas les choses disposées à de plus grands progrés, fit demander la paix a Selim, qui ne fut pas fâché de s'assurer la conquête du Royaume de Chypre par cette reconciliation.

Venier en arrivant à Venise apres la Victoire de Lepante y reçut un honneur, que l'Histoire ne dit point qu'on ait conferé à aucun autre Général des Troupes de la Rép. Il y entra precedé des Turcs esclaves, & de tout le butin fait sur les Infideles, échûs aux Venitiens pour leur part de la victoire obtenue. Non seulement une multitude de peuple fut au devant de lui, mais le Doge & tout le Senat le recurent à la porte de l'Eglise de St. Marc, où ils le conduisirent en triomphe & avec toute sorte d'acclamations pour rendre graces à Dieu de l'avantage remporté sur les Turcs: Et comme on a dit, le trône étant devenu vacant par la mort de Mocenigo, Venier fut élû avec un applaudissement general, sans égard à aucun autre Concurrent. Ce fut au cou-

couronnement de son Epouse apellée Cecile Contarin que le feu prit de nouveau au palais & y causa une ruine d'autant plus considerable, que dans la sale du grand Conseil tous les portraits au naturel des Doges qui y étoient, furent reduits en cendre. Le Prince ne tint que huit mois & vingt jours la souveraine Dignité de sa Patrie, & depuis le jour de la bataille il marcha toûjours boiteux à cause d'une blessure qu'il reçut à la hanche, qui étoit un souvenir continuel de sa Victoire.

1578 NICOLAS DU PONT lui succeda à lâge de 88. ans renommé dés sa premiere jeunesse pour son savoir, qui lui fit remplir une chaire de Professeur en Philosophie dans la Ville de Venise. La Rép. ayant obtenu la paix de Selim, & satisfait (par le moyen de ce même Nicolas Du pont qu'elle envoya en Ambassade au Pape Gregoire XIII. qui se formalisoit de cette Paix, comme si on avoit fait grace à l'ennemi du nom chrêtien, pendant qu'on etoit en état de le poursuivre) jouit du repos, & s'en servit pour orner la Ville de quantité d'édifices publics, qui restent encor aujourd'hui. Il donna la derniere main a l'entiere restauration du Palais, brûlé sous son Predecesseur, & à l'edifice de ces beaux palais, qui environnent une partie de la place de St. Marc, & servent de demeures aux Procurateurs de ce nom. De son temps la Rép. accepta les réglements du Concile de Trente, où le Doge avoit eté Ambassadeur avant son élévation, & comme en considération de cet exemple, (la Rép. de Venise ayant été la premiere Puissance Catholique, qui l'eût accepté) le Pape avoit donné pour le sejour des Ambassadeurs Venitiens le Palais de St. Marc à Rome, qui étoit autresfois la demeure des Papes; le Doge Du Pont fit acheter des deniers publics le Palais du feu Doge André Griti à saint François de la Vigne, qui fut réciproquement donné pour la demeure des Nonces du Pape à Venise.

Le

Le Duc François I. de Medicis, qui en premieres noces avoit épousé Jeanne d'Autriche fille de l'Empereur Ferdinand I. & en avoit eû une nombreuse posterité, se trouvant veuf, épris de l'amour d'une Dame Venitienne appellée Blanche Capello, veuve elle même d'un Seigneur de la Maison des Salviati de Florence, se resolut de l'épouser. Il envoya à Venise Marius Sforza pour traiter de cette alliance, que le Senat considerant comme glorieuse à la Republique non seulement voulut bien approuver, mais pour rendre digne la Dame de cet hymen Souverain, elle l'adopta & la déclara fille de St. Marc comme on avoit fait autresfois Catherine Cornaro, créant de plus le Pere & le Frere de ladite Dame Procurateurs de St. Marc, qui est la plus haute dignité où puisse parvenir la Noblesse de Venise apres le Dogat. Don Jean de Medicis frere puisné du Grand 1579
Duc vint ensuite à Venise pour complimenter le Senat, & le Doge sur cette nouvelle Alliance, & deux des plus considérables Senateurs passerent à Florence pour le même Office, & pour assister au couronnement de la nouvelle Duchesse, dont les portraits, qui restent dans diverses Maisons, de Venise, font encor voir l'incomparable beauté.

Le Doge eut le plaisir de voir la Ville dans de semblables rejouissances pour un autre sujet. Il vint à Rome au Pape Gregoire XIII. des Ambassadeurs du Japon, pour l'y réverer comme Chef de la Religion, qu'on leur avoit prêchée. Apres avoir été fetoyés en toute maniere dans la Capitale du monde, ils eurent la curiosité de voir Venise; où le Senat voulant se faire honneur, usa à leur égard de toutes les demonstrations d'estime, qu'il put envers des hôtes si extraordinaires. Le Duc Du Pont fonda pour l'Eglise de St. Marc un Seminaire, semblable à celui qu'avoit déja fondé le

Patriarche pour son Eglise Cathedrale, en execution des Decrets du Concile de Trente, qui donna un ordre si necessaire pour l'éducation de ceux qui se destinent au service de l'Eglise, & dont les meurs ne sont pas souvent un bien grand honneur à leur ministere. Le Doge arrivé à une extrême vieillesse donna lieu par sa mort à l'Election de
1585 PASCAL CICOGNE renommé pour la singuliere innocence de ses meurs. Ce fut sous son gouvernement que le beau pont de Rialte fut entrepris & bâti, le grand Canal jusqu' alors n'ayant été passable que sur un Pont de bois. Ce pont est d'un seul arc, assez semblable au Pont du Gard, à quelques lieües de Nimes, que les Romains y firent bâtir pour le trajet des eaux qu'on vouloit conduire en cette Ville: Mais il y a cette difference que sur le Gard, ou Gardon, il y a trois ponts l'un sur l'autre, le premier d'en bas n'ayant qu'un arc de grosses pierres de taille en quoi le Pont de Rialte lui est semblable. Il est étonnant que M. Baudrand, ou au moins ses Compilateurs & l'Autheur du Dictionaire Geographique universel asseurent qu'il a six arches dans l'étage le plus bas, douze dans le second, & trente cinq dans le troisieme. Si ma memoire ne me trompe, dans la visite que la curiosité m'en fit entreprendre il n'y a pas beaucoup d'années, je ne vis dans le fond qu'un seul arc, qui suffit pour unir les deux côtés des montagnes, ou plûtôt des rives du Canal du Gardon, qui ne paroît étre qu'une ravine courante au fond d'un fossé, que le cours de l'eau semble avoir creusé. Dans le second étage des trois Ponts du Gardon, il ne me paroît pas de même, qu'il y ait plus de trois arches, & environ une vingtaine beaucoup moindres dans le plus élevé, sur lesquelles il y a un Canal couvert par où passoit l'eau, que l'on conduisoit à Nimes, &
dans

dans lequel il me souvient fort bien d'étre entré & d'y avoir admiré la solidité de l'ouvrage, & du ciment, dont le dedans du Canal est enduit. Il y a beaucoup de ces dernieres arches détruites tant d'un côté que d'autre, & on passe sur le premier pont, les pieds des secondes arches ayant été un peu taillés pour faciliter ce passage. Si les relations sont si differentes sur des choses, desquelles il est si facile de s'éclaircir, quel sujet n'a t'-on point de douter de tant de choses extravagantes, dont nous informent les voyageurs?

La forteresse de Palme, dont les Venitiens ont muni leurs frontieres du côté du Frioul, fut aussi bâtie du temps du Doge Cigogne. La medaille frappée à cette occasion dit que la fin pour laquelle elle a été bâtie fut pour asseurer l'Italie contre les Ennemis de la Foi. En effet les Turcs percerent encor plus avant en Italie l'an 1475. mais il y a bien de l'apparence, que la vüe de deffendre ce que la Rép. posséde dans le Frioul, contre l'Empereur, qui possède & qui pourroit bien prétendre le reste de cette Province, n'a pas été la moindre raison.

Le Doge Pascal Cicogne voulut étre enterré dans l'Eglise qui est aujourd'hui des Jesuites, & qui en ce temps là étoit des Religieux Portecroix (Ordre aujourd'hui supprimé) par ce qu'il faisoit ses prieres en cette Eglise, quand on lui vint apporter la nouvelle qu'il avoit été elû Doge.

Marin Grimani, qui succeda à Pascal Cicogne, 1595
vit deux grands évenements, qui donnerent beaucoup de soins & de peine à la Rép. la guerre des Uscoques, & l'excommunication de Paul V. Cette guerre des Uscoques fut décrite dans le même temps qu'elle se faisoit, par un Secretaire du Pape Clement VIII. appellé Minucio, qui fut depuis Archevêque de Zara, & a été traduite en François

 par

par M. Amelot de la Houssaye, qui l'ajouta à son Histoire du Gouvernement de Venise. Comme cette Histoire regarde la connoissance des affaires de la Rép. & les premiers & quasi les seuls démêlés qu'elle ait eûs avec la Maison d'Autriche, on en donnera ici un précis. Les Uscoques sont des Peuples voisins de la Hongrie, Dalmatie, Servie, & Croatie, ainsi appellés parceque *Scoco* dans la langue du Pays veut dire *fugitif* ou transfuge, & qu'effectivement ce peuple est un mêlange de ces Nations, dont plusieurs particuliers s'étant retirés pour diverses raisons, s'y habituerent & y établirent leur demeure. Il y a de l'apparence cependant que le Pays étoit déja habité par des Naturels, qui y avoient leur séjour avant que les Turcs inondassent l'Europe, qui est le temps qu'on assigne ordinairement à l'établissement des Uscoques, mais comme les nouveaux venus étoient pour la plus part gens de main, qui ne cherchoient qu'à réparer les pertes, qu'ils avoient faites par l'invasion des Infidelles dans leurs Pays, & qu'effectivement ils s'en montrerent toûjours irreconciliables ennemis par des courses, dans lesquelles ils tâchoient de leur faire tous les maux possibles, le bruit de leurs exploits donna le nom à la Nation, & fit qu'on ne la regarda plus que comme un Peuple, qui faisoit son métier principal de la guerre, ou au moins de la garde des Confins contre les Turcs, quoique le nombre de ses combattants ne passât pas six cents. Clisse, forteresse sur les frontieres de la Dalmatie vers la Province de Serraio fut la premiere place où ils s'habituerent, & qu'ils fortifierent de tout leur possible pour y etre à couvert, & pour mettre en sureté les butins qu'ils feroient sur les Turcs. Cette place appartenoit au Royaume de Hongrie, dont le Gouverneur les reçut, & fut ravy de se voir assisté

&

& deffendu par une milice déterminée, en un temps où le Royaume de Hongrie disputé entre Ferdinand frere de l'Empereur Charles V. & Jean Comte de Scepus avoit fourni l'occasion à Soliman d'en usurper une partie. Les Uscoques firent merveilles au commencement de leur établissement, mais les Turcs se voulant délivrer de ces fâcheux voisins, assiegerent & prirent Clissa l'an 1537. les Uscoques chassés de leur forteresse se refugierent à Segna, place de la Morlaque, sur le Golfe de Venise, & dans l'endroit du rivage qui est opposé aux Iles de Vegia ou Veglia, & d'Arbé, appartenantes aux Venitiens. Ils continuerent pendant quelque temps à poursuivre avec le même zele les ennemis de la Foi, qui avec l'avantage de la prise de Clissa se répandoient dans les Provinces de le Dalmatie & de la Croatie. Celle ci appartenoit à Ferdinand, qui jugea à propos par le moyen d'une compensation, de tirer Segna des mains des Comtes Frangipani, auxquels cette place appartenoit, pour l'asseurer contre les Turcs, qui venant l'assieger, n'auroient pas manqué de l'emporter, attendu le peu de moyens qu'auroit un Comte particulier de la deffendre. Ferdinand usa en ceci des droits des Rois de Hongrie, à qui comme tels, avoit appartenu non seulement la Croatie, mais la Dalmatie même & touts les Pays jusqu'a la mer Adriatique, lesquels sans contredit ayant relevés de cette Couronne, n'en avoyent été distraits que par le malheur des temps, ou même par une independance affectée par les Gouverneurs de ces mêmes places ou Provinces, & negligée par les Souverains ses Predecesseurs, embarassés en diverses guerres. Ferdinand lui même étant detourné par les affaires continuelles, que lui donnoit l'Empire (où il avoit été declaré Roi des Romains, de Hongrie, & du reste de ses Etats particuliers,) ne pouvoit avoir l'œil à tout ce que feroient les Uscoques établis à Seigne, dont

une partie avoit été enrollée dans le nombre de ses Milices, afin de l'engager par l'avantage de la solde, à se porter avec encor plus de zéle, dans la guerre contre les Infideles, & à la deffence des confins. Cela fut cause que dans la suite des temps les Uscoques avec le metier de soldats, apprirent encor celui de voleurs, & que n'ayant exercé jusqu' alors leur zéle que contre les Turcs & les Juifs, la vûe de la proye les fit échapper à en insulter encor d'autres, qui passoient par cette Mer pour traffiquer à Venise. C'est ainsi au moins que l'écrit l'Archevêque de Zara : & quoi qu'il ne soit pas improbable que la qualité du sejour eut reveillé dans les Uscoques l'esprit des Anciens Liburniens habitants des côtes de cette Mer, & fameux par leur pyrateries, il peut bien étre aussi que les Turcs, qui se reposoient sur les Venitiens de la sureté de la Mer Adriatique, & qui faisoient comme ils font encor aujourd'hui une partie considerable du negoce de cette Ville, se voyant inquietés par les Sujets de la Maison d'Autriche, avec laquelle ils étoient en guerre, s'en plaignirent à la Rép. qui en vertu de cette Souveraineté du Golfe, dont elle se fait un droit aquis, commença par l'execution du chatiment de ceux qu'elle prenoit pour coupables, en donnant des ordres à ses Généraux, qu'ils executerent en toute rigueur, de pendre tous ceux qui se trouvoient armés sur cette Mer, ce qui sans doute emût les Uscoques de leur côté à lui declarer la guerre, & à faire des prises sur elle.

Il est vrai que les Venitiens porterent des plaintes à Vienne, pour faire cesser les pyrateries des Uscoques, tant sur leurs sujets que sur ceux de la Porte Ottomane, & que la Cour ne s'empressa pas à donner la deffence que les Venitiens demandoient. Le même Historien en attribue la cause aux Ministres de l'Empereur, que les voleurs tenoient dans leurs interêts en partageant avec eux les profits de leurs

leurs vols : mais peut étre est il vrai aussi, que ce délai venoit d'une autre cause, ou de ce qu'on n'approuvoit pas à Vienne que la Rép. fut si promte & si vigoureuse, à s'y faire justice des sujets de S. M. J. ou parcequ'on ne voyoit point encor de sureté pour ceux ci contre les Infideles, dés qu'on auroit cessé de les inquiéter, la guerre demeurant en sa force par tout ailleurs, comme auparavant. En tout cas si c'étoit un chagrin à la Rép. de voir que son commerce fut interrompu : ce n'étoit peut être pas un moindre déplaisir à Ferdinand de se voir empêché de nuire à un ennemi, qui employoit toutes ses forces pour lui faire du mal.

Ferdinand neantmoins donna l'ordre aux Uscoques que les Venitiens demandoient, & leur deffendit de troubler le commerce du Golfe avec leurs barques. Mais le malheur voulut que le bruit des profits, qu'ils faisoient sur la Mer s'étant répandu, quantité de gens sans aveu, sujets de la Rép. & même du Turc se jetterent à Segna, & y accrurent de telle sorte le nombre des Pyrates, tous compris sous le nom d'Uscoques, que les ordres de Ferdinand y furent reçus sans y étre executés ; ces picoreurs exerçant comme en cachette leurs rapines, continuant peut étre sous l'aveu, au moins tacite du Gouverneur dans leurs Pyrateries. C'est dés ce temps là que la Rép. resolut pour la sureté de son commerce avec les Sujets du grand Seigneur, d'avoir toûjours deux Galeres en Mer, l'une allant & l'autre retournant de Spalatro à Venise pour le transport des marchandises reciproques ; ces bâtiments plus considerables, étant capables de resister aux attaques des barques des Uscoques, qui n'étoient que de trente hommes ou environ chacune, & dont toute la force consistoit dans l'agilité, avec laquelle ils surprenoient ceux qu'ils vouloient attaquer, & dans la commodité de la retraitte parmi un labirinte d'Iles,

d'Iles, dont les côtes de la Dalmatie sont bordées.

Les plaintes continuant à la Cour de Vienne non seulement de la part des Venitiens, qui cependant continuoient à faire main basse de leur côté sur tous les Uscoques qui tomboient en leur pouvoir, mais encor de la part du Pape & du Roi d'Espagne, dont les Sujets du Royaume de Naples, aussi bien que ceux de l'Etat Ecclesiastique, souffroient des Corsaires, & le remede ne venant point sous le pretexte qu'on ne pouvoit dégarnir cette frontiere d'une brave milice, qui tenoit les Turcs en respect, le Sultan donna la commission particuliere au Bassa de la
1592 Bossine d'exterminer les Uscoques, & d'asseurer ainsi aux Sujets de la Porte la liberté du Golfe de Venise, & des places qui relevent de la même Porte sur ces côtes. Cette guerre particuliere se commença avec un appareil plus fastueux que bien réglé, le Bassa à la tête de quarante mille hommes, se promettant d'anéantir d'un premier effort une poignée de gens, tels qu'étoient les Uscoques. Il fut neantmoins la dupe de sa presomption, & cinq mille hommes de cette Nation l'ayant surpris au passage de la Cupa le defirent entierement, les premiers des siens ayant été massacrés & les autres noyés dans la riviere, qu'ils s'efforçoient de repasser dans leur fuite.

Ce succés, qui fit grand bruit dans le monde, reveilla le zéle du Pape Clement VIII. qui se flattant de frapper de grands coups de ce côtelà, où les Turcs étoient restés étourdis, par la mort du Bassa, Général de l'expedition, de son Frere & des principaux Officiers de l'armée Ottomane, il pratiqua à force d'argent des Intelligences dans les Pays voisins parmi les Chrêtiens sujets du grand Seigneur, & les disposa à entreprendre de se saisir de diverses places, entre lesquelles étoit particulierement celle de Clissa, qui avoit été la cause de la guerre, & qui

qui donnoit entrée aux Infideles sur les Terres des Chrêtiens. Comme il est rare, que tous ceux qui s'offrent à servir en des emplois si dangereux par l'éspoir du gain, soyent capables de le faire avec succés, la surprise de Clissa reussit à la vérité, mais elle fut executée avec si peu de précaution, que les executeurs manquant de toutes les choses nécessaires pour s'y maintenir, les Turcs reprirent incontinent 1596
la place, & y exercerent sur eux, tout ce que la rage, peut inspirer à des barbares qui cherchent à se vanger. Les Venitiens avoient envoyé du monde sur les confins afin de pourvoir à leur seureté particuliere, pendant que deux puissants ennemis se battoient à leur porte. L'Empereur ne pût leur pardonner qu'en une occasion, où il s'agissoit d'affoiblir l'ennemi commun, qui se piquoit si peu d'observer religieusement ses promesses & les traités qu'il jure le plus solennellement, ils se fussent montrés non seulement si indifferents à profiter de l'avantage qui s'étoit offert, mais même eussent laissé reperdre une place de si grande importance, qu'ils auroient pû secourir par tant de manieres, sans même rompre ouvertement avec le Turc. Les Uscoques en furent encor plus irrités, & prenant cette indifference des Venitiens pour une collusion avec les Infideles, ils se declarerent plus ouvertement contr'eux, & leur coururent sus avec le même acharnement, qu'ils faisoient contre les Turcs. Il y a de l'apparence qu'on n'étoit pas entierement fachés à Vienne que les Venitiens eussent quelque mortification: Mais on ne dit point non plus que les Uscoques fussent ouvertement approuvés en ce qu'ils faisoient, & beaucoup moins que l'Empereur leur eût fait commandement d'en user de la sorte. Mais les Venitiens sans examiner plus outre le plus ou le moins de part que la Cour Imperiale avoit dans l'affaire des Uscoques, envoya Almoro ou Almeric Thiepolo

polo avec une Escadre, qui ravagea toutes les côtes de Segna & fit pendre sur le champ tous ceux qu'il y trouva capables de porter les armes & de faire quelque résistance. Le Général Venitien, jeune & d'un ésprit ardent, auroit poussé les choses plus loin, si le Senat ne lui eût envoyé ordre de s'arrêter, par la considération que la Porte, etant en guerre ouverte contre la Maison d'Autriche dans le même Pays, un aveu, ou une poursuite publique des mêmes hostilités, l'auroit rendue extremement odieuse au reste du monde Chrêtien. La chose en demeura donc du côté de la Rép. dans les termes du pur soin de deffendre ses Sujets, & ceux qui venoient traffiquer à Venise: mais il se passa je ne sçais quoi, qui donna lieu de croire que les Venitiens ne vouloient pas l'entiere défaite des Turcs, & qu'il vouloient les soulager sans se declarer entierement. On ne voyoit guerre sur leur flotte que des Dalmatins, tant parceque la Rep. n'aime point à mettre les armes à la main à ses Sujets Italiens de Terre ferme, que parceque cette defence sembloit regarder ses seuls sujets de Dalmatie. Elle trouva à propos de licentier ces Dalmatins, sous pretexte qu'on les détournoit de la culture de leurs Terres, & prit à sa solde des Albanois, dont la plus part étoit sujets du Turc; & comme cette nation est extrêmément feroce, & qu'elle fait la guerre avec un acharnement barbare, il se trouva que les Uscoques eurent à faire à des gens, qui en sçavoient autant qu'eux en matiere de fiereté, & de résolution à se battre, & qui souvent en faisoient plus qu'on ne leur en avoit commandé; Les Venitiens se servant de la même excuse qu'on leur avoit tant de fois donnée, qu'ils ne pouvoient empêcher ces gens de suivre un panchant indocile à toute sorte de commandements.

1597 Jean Bembo succeda à Thiepolo, & portant les ho-

hostilités encor plus loin, se mit à assieger les ports de Fiume & de Trieste, empêchant que rien ne pût entrer dans ces deux places: L'Archiduc de Gratz qui jouïssoit de cette Province, entendant les plaintes de ses Sujets, qui se voyoient à la veille non seulement d'être privés de tous les avantages du commerce, mais même d'être réduits à souffrir les extremités de la faim dans l'enceinte de leurs murailles si ce blocus duroit, pensa tout de bon à faire ce que la Cour de Vienne négligeoit depuis si long temps, sçavoir de terminer les courses par Terre & par Mer des Uscoques, en tirant de Seigne ceux qui les faisoient, & en les employant ailleurs à son service. Il envoya le Comte Joseph de Rabata à Venise pour y faire savoir sa resolution, & prier cependant le Senat de rendre le commerce à ses places, en levant le blocus, par lequel on les tenoit resserrées. Le Comte n'eut point d'audience favorable du Sénat, qui vouloit, disoit il, voir l'exécution des promesses de l'Archiduc, devant que de rendre la liberté aux Villes blocquées, sans trop considerer que cette exécution n'étoit pas une chose à voir éclorre en un jour, & qu'il étoit necessaire de beaucoup d'adresse & de quelque temps pour amener les choses au point qu'on le souhaitoit. Le Comte employa l'Ambassadeur d'Espagne en cette affaire, afin que ses prieres & ses remontrances en fussent plus considerées. Celuici étoit Don Ignigo de Mendoza, homme plus capable de concevoir de grandes esperances, que d'acheminer des affaires delicates. Jusqu'alors il n'y avoit point de guerre déclarée, & quoi qu'on se donnât reciproquement des coups, qui n'étoient point differents de ceux qu'on frappe dans les guerres les plus sanglantes, neantmoins une image de paix couvroit les violences réciproques, & on faisoit encor semblant d'être amis au milieu des plus grandes hostilités. L'Ambassa-

baſſadeur reprenant la choſe, ou le Comte l'avoit laiſſée, annonça hardiment à la Rép. de la part du Roi, qu'elle ne le devoit nullement ſuppoſer aſſéz indolent pour ſouffrir qu'on ruinât les Sujets d'un Prince de ſa Maiſon, & que puis que les remontrances & les prieres étoient inutiles pour obtenir Juſtice, le Roi ne tarderoit point pour ſon honneur, & pour l'interêt de ſon Couſin (car Philippe I. avoit épouſé la ſœur de Charles Archiduc de Gratz & Pere de Ferdinand) de ſe la procurer, ſi on ne le prevenoit dans ſes juſtes reſſentiments. La Rép. ayant apris par des éclairciſſements tirés de la Cour de Madrid, qu'on ne vouloit pas pouſſer les choſes ſi loin, rit des menaces de l'Ambaſſadeur, qui même, (pour lui ôter les moyens de faire d'autres menaces ſans commiſſion) fut rappellé par le Roi en Eſpagne. Cela n'apportant point cependant de remede à la playe, d'où ſortoit tant de ſang, Donat autre Général de la Rép. reſſerra encor davantage les Sujets de la Maiſon d'Autriche, faiſant bâtir des forts ſur les avenues de leurs terres, qui les tenoient dans une ſujettion continuelle: & encheriſſant encor ſur tous ſes Predéceſſeurs, il fit des courſes dans l'Iſtrie avec tous les desordres, qui ſuivent ces hoſtilités. On crut que ſon deſſein étoit d'obliger les Peuples à ſe ſoulever par le deſeſpoir de ſe voir ainſi traités, ſans que leurs Princes fiſſent aucune, ou au moins fort peu de demarches pour les ſoulager. Enfin l'Empereur Rodolphe II. ou importuné des plaintes de ceux qui ſouffroient, ou détrompé des mauvais conſeils de ſes Miniſtres, qui le faiſoient roidir en lui repreſentant les choſes ſous une autre vüe que celle qu'il les falloit conſidérer, donna plein pouvoir à l'Archiduc de Grats Ferdinand de terminer abſolument cette affaire par le voyes, qu'il jugeroit le plus à propos. L'Archiduc ſe ſervit encor du même Comte Joſeph Rabata, qui ayant toûjours

jours temoigné une grande fidélité, & un violent desir de voir ses Maîtres hors de cet embarras entreprit la chose avec le zéle qu'il falloit, & s'y prit d'une maniere capable de faire cesser tous les desordres. Apres avoir communiqué sa commission au Général Venitien, & tiré parole de lui qu'il n'entreprendroit rien de nouveau, pendant qu'il l'executeroit, afin de ne rien deranger qui en pût détourner l'effet, il vint à Segna bien armé & accompagné d'un Commissaire qu'il voulut que le Général Venitien lui donnât, afin qu'il pût étre témoin de la sincérité avec laquelle il se comporteroit en cette affaire. Il commença par faire le procés à plusieurs Chefs des Pyrates, qui convaincus d'avoir abusé de la force à l'oppression des Etrangers qui passoient par le Golfe, furent pendus, ou exécutés à mort par d'autres genres de supplice. Il rendit à la Rép. ses Sujets rebelles, qui avoient pris leur azile à Segna pour pirater. Il deffendit à tous les Sujets de l'Archiduc l'usage des barques armées, sans la permission du Général de Croatie: Mais cette derniere restriction ne plaisant point aux Venitiens, qui ne veulent pas qu'aucune autre Puissance que la leur, puisse envoyer des barques armées sur le Golfe, il fallut temporiser sur cet article, & s'en remettre à un autre temps. Il tira tous les Uscoques de la Ville de Segna, où il n'en laissa que cent des plus pacifiques avec autant de Soldats allemans pour en faire la garde. Les autres allerent s'établir dans les Villes voisines de terre ferme: Ce qui se fit avec ceremonie, l'Evêque les ayant benis, & Rabata leur ayant donné de l'argent, & des provisions pour subsister quelques mois.

Rabata fut fait Capitaine de Segna, & tout ce qu'il avoit fait fut approuvé par l'Archiduc, & la Rép. même le régala d'une Chaine d'Or de

cinq à six mille Ducats, qu'il n'accepta qu'avec la protestation d'employer de plus grandes sommes de son patrimoine pour maintenir inviolable l'observation de ce qui avoit été reglé. Cette sincerite & ce zéle pour le bon service rendu à son Maître étoit trop éclattant pour ne lui pas attirer des envieux en une Cour, où l'excessive bonté de ses Princes avoit peu de Courtisans & de Ministres qui se portassent avec le même zéle à leur service. Ce seroit une odieuse réflexion, que de repasser sur le Gouvernement de la plus part des Princes de la Maison d'Autriche, & d'y remarquer qu'on voit peu de Souverains qui ayent éte doüés de plus grandes vertus, qui ayent eû plus de tendresse pour leurs sujets, & dont les sujets ayent cependant été plus malheureux. La cause n'en est pas difficile à deviner, & c'est sans doute à ceux qui ont été au timon des affaires à se disculper, d'où sont venus les malheurs de l'état. Un bon Prince est plus facile qu'un autre à se laisser surprendre dans le choix de ceux, qui se presentent pour le servir. Sa bonté fait souvent perdre de vüe au Ministre le chemin du devoir, pour prendre celui de son avancement particulier : Et quand les premiers desordres, qui suivent du choix sont arrivés, la même bonté fait trouver des motifs au Souverain pour détourner les yeux de dessus le coupable, & attribuer les malheurs à une fatalité superieure à la malice du Ministre. Ainsi un péché couvert de cette maniere couve & fait éclôre dans l'ame du coupable d'autres pensées d'user mal de son pouvoir, & de profiter même de ses crimes, soûtenu en cela par la facilité de son Maître à lui pardonner. A la vérité tous les ministres malheureux ne sont pas toûjours mal intentionnés : Mais est ce une excuse à un Ministre d'étre ignorant dans sa charge, & au Prince de n'avoir pas eû le cœur de la refuser à un mal habile homme, dont l'incapacité en-

entraine la ruine de tant de peuples innocents ? L'autheur allegué, dont on a l'Histoire des Uscoques fait le procés, sans en faire le semblant, aux Princes de la Maison d'Autriche, qui gouvernoient alors, sur cette matiere, & rapporte quelques cas, où des chatimeuns bien legers avoient suivi des fautes tres grandes : Mais il semble que les Princes de la Maison d'Autriche naissent quasi tous sous cette constellation, & qu'on loüera éternellement leur bonté, sans cesser de faire des plaintes de quelques uns de leurs Ministres.

Le Comte Joseph Rabata apprenant qu'on le desservoit à la Cour de l'Archiduc, & que la bonté du Prince donnoit lieu à la malice de ses envieux de le charger, au hazard de lui faire perdre non seulement le mérite de sa bonne conduite, mais encor l'honneur & la grace de son Souverain, prit resolument le parti d'aller se justifier en personne à Grats, & detruire les mauvaises impressions qu'on donnoit de lui à la Cour. Il eut de la peine à être oüi, sur le pretexte qu'il n'avoit pas dû quitter un Gouvernement aussi important que le sien, dans un temps, où son absence pouvoit donner lieu à de fâcheuses révolutions. Il l'obtint cependant, & avec cette confiance qu'inspire aux Innocents une conscience sans reproche, il sçut si bien effacer de l'ésprit de l'Archiduc tout ce qu'on avoit voulu y imprimer de sinistre contre lui, qu'il eut la joye d'être déclaré pleinement justifié, & apres quelques marques d'une estime particuliere que le Prince lui donna, il fut renvoyé à son Gouvernement.

Entre autres dispositions qu'il avoit faites pour affermir le repos & la paix, qui avoient été si long temps bannies de Seigna, il avoit obligé les plus mutins à se bannir volontairement de la Ville, & d'aller établir leur sejour en d'autres lieux avancés dans la terre ferme; & cependant voisins des frontieres

tieres du Turc, afin de laisser à leur genie élevé & nourri dans les factions militaires l'occasion de s'exercer contre cet ennemi, sans danger d'interesser les Puissances amies de la Maison d'Autriche dans leurs courses. Quelques uns avoient obei de bonne grace, & d'autres sembloient irresolus & par consequent disposés à exciter de nouveaux troubles, si on les forçoit à s'éloigner, apres leur avoir promis l'amnistie du passé. Le Comte Rabatta cependant ne les voyoit pas volontiers à Segna, tant par ce que c'étoit laisser leur desobeissance impunie, ce qui souvent est un puissant motif à de nouvelles entreprises, que par ce que ces gens étant accoutumés à tout autre chose qu'au travail, il falloit peu pour les porter à quelque violente resolution. Le Comte se fit envoyer un ordre de faire choix d'une troupe de ceux ci, la plus nombreuse qu'il pourroit pour envoyer à Canisse, dont on savoit que le Turc méditoit le siege, & y être employés à la deffence de cette importante place. Le Comte se servant de ce commandement comme d'une chose nouvelle, fit connoître à ceux ci le merite qu'ils aqueroient envers leur Prince, & la gloire, qu'il y auroit à servir en une occasion aussi importante: Que ce seroit le moyen d'effacer de la mémoire des hommes l'idée desavantageuse, que leur conduite passée avoit fait concevoir d'eux. Les Uscoques furent contents, on témoignerent de l'être, du parti qu'on leur offroit, & se disposerent à partir. Mais a peine furent ils en voyage, que quelqu'un des plus malicieux leur ayant representé que le Comte avoit pris ce prétexte de les envoyer en Hongrie pour s'en deffaire & pour les faire massacrer loin de leur pays, & sans secours, ils s'en retournerent furieux à Segna, où ayant forcé les portes du château ils se jetterent sur le Comte, qui n'ayant pas d'au-
1602 tres moyens de retenir ces Assassins, en tua quel-

ques

ques uns avec ses pistolets, & il fut incontinent massacré par cette multitude, qui pour en témoigner un plus grand mépris, jetta son corps dans la ruë, où les femmes de ces perfides furent vües suçant le sang qui couloit de ses playes, pour assouvir ainsi plus pleinement & plus brutalement leur rage.

Ce qu'il y eut de plus fâcheux pour ceux qui aimoient à rendre à chacun la justice qui lui étoit duë, est que les Cours de Gratz & de Vienne par cette lenteur qui leur est ordinaire, négligerent alors, & depuis encor perdirent tout à fait la volonté de connoître & de châtier un aussi grand desordre, nommant pour succeder au Comte dans ce Gouvernement, un homme qui professoit une amitié publique avec ses Assassins, & qui laissa retomber les choses dans la premiere confusion. Comme il est impossible de tenir des soldats en discipline, quand on ne leur paye pas leur solde, les Uscoques, dont on avoit pris quelques centaines pour la Garde ordinaire de la Ville de Segna, ne voyant point de payement réglé sous ce nouveau Gouverneur, soit que l'Archiduc négligeât effectivement de l'envoyer à cause des autres embarras où il se trouvoit, ou que le Gouverneur l'employât à son propre usage, interpretant cette négligence de les satisfaire, pour une permission tacite de se pourvoir où ils pourroient, recommencerent à bâtir des barques armées & à aller en course par tout où ils trouvoient à prendre. Les Turcs se voyant particulierement attaqués armerent aussi, & les Canaux de la Dalmatie alloient devenir le theatre d'une nouvelle guerre, si les Venitiens qui ne la vouloient pas si prés d'eux, n'eussent promis à ceux ci d'empêcher que les Uscoques ne les offençassent. Ils firent pour cela ce qu'ils avoient fait autresfois, leur

Général fit pendre tous les Uscoques qu'il put attraper en course, la deffence d'en faire étant l'un des articles de la derniere paix qu'on avoit faite avec eux. Ce fut pendant le Dogat de Marin Grimani que s'étoit fait cette Paix, & une grande partie des choses que l'on vient de décrire. La
1603 Rép. fit encor une Ligue avec les Grisons l'an 1603. dans la vuë sans doute, de se servir de cette Nation dans la deffence de ses terres, & peut être aussi pour offencer celles de la Maison d'Autriche, dont cette Nation est voisine, s'il n'y avoit pas d'autre moyen de terminer les differents qu'elle avoit avec elle, toutes les ligues n'étant pas seulement diffensives, mais souvent aussi offensives.

Mais ce qui fit autant & plus de bruit dans l'Europe que la guerre des Uscoques, & l'alliance de la Rép. de Venise avec les Grisons, furent les démêlés qu'elle eut avec le saint Siege, & qui commencerent la derniere année du Gouvernement du
1605 Doge Marin Grimani. Paul V. Borghese d'une famille, de Sienne transferée à Rome, étant devenu Pape, se revêtit d'un zéle extraordinaire de soutenir les libertés & les prérogatives de l'Ordre Ecclesiastique, & dans ce dessein, ayant entrepris de critiquer & même de casser tout ce qu'il y croyoit contraire, il s'engagea dans de facheux embarras, par la résistance qu'il trouva, particulierement à Venise, dans l'execution de ce projet. Il obligea les Republiques de Luques & de Genes à revoquer quelques loix qu'elles avoient faites, quoique favorables à la Religion, pour cela seul qu'elles les avoient faites sans sa participation, & par une autre authorité que la sienne. Les Venitiens avoient fait emprisonner un Chanoine de Vicence & un Abbé de Nerveze, pour des crimes tres-scandaleux, ils avoyent dés l'an 1603. fait un Decret, par le quel il étoit deffendu de bâtir des Eglises

sans

ſans la permiſſion du Sénat, & cette année 1605. ils en avoient fait un autre, qui deffendoit l'aliénation des biens immeubles aux Eccleſiaſtiques ſans le même aveu du Senat. Le Pape Paul ſe plaignit à l'Ambaſſadeur de la Rép. de ces trois choſes, comme de trois attentats intollérables contre la Liberté Eccleſiaſtique, commandant qu'on eût à conſigner à ſon Nonce les deux Délinquants, dont lui même connoîtroit la cauſe & en feroit la punition, & à abolir les Decrets, *faute de quoi*, adjout-t'il, *il trouveroit bien les moyens de ſe faire obeir*. Les remontrances & de l'Ambaſſadeur, & d'autres encore que le Senat fit agir, furent inutiles pour fléchir la reſolution du Pape, qui expedia deux Brefs datés du 10. de Decembre, l'un addreſſé au Doge Marin Grimani, & l'autre au Senat de Veniſe, pour leur étre preſentés par ſon Nonce immediatement, par leſquels il les exhortoit à révoquer ce qu'ils avoient fait, leur aſſignant un terme peremptoire, apres le quel s'ils n'avoient obei, il en viendroit indubitablement aux Cenſures. Il voulut même que la menace de ces Cenſures eût ſon effet avant que d'étre prononcées & que le terme fût échû. Le Nonce avoit reçu les Brefs, & avoit différé de les preſenter, à cauſe que la Rép. avoit nommé un Ambaſſadeur extraordinaire pour aller à Rome traiter avec le Pape, croyant que ce Seigneur pourroit accommoder les affaires. Le Pape lui envoya un nouvel ordre de les preſenter, nonobſtant cette Ambaſſade, & l'ordre ne fut reçu que le jour de la mort du Doge, à qui il ne put par conſéquent parler. Le Pape lui en dépêcha un troiſieme de s'oppoſer à l'élection d'un nouveau Doge, comme devant étre ſans aucune force, étant faite par des Gens Excommuniés

LEONARD DONAT avoit été elû Doge dés le 6. de Janvier, celui là même qui avoit été nommé Ambaſſadeur Extraordinaire de la Rép. pour aller trai- 1606

ter avec le Pape ; il fit savoir son élection au Pape, qui se relâchant déja de sa rigueur, dont sans doute il prevoyoit le peu de fruit, lui répondit par une lettre obligeante, ou par le motif qu'on vient d'alleguer, ou peut étre par l'attention qu'il fit sur ce que ce Seigneur ayant été envoyé jusques à sept fois à Rome avec la qualité de Ministre public, & s'y étant toûjours comporté avec l'approbation générale de toute sa conduite, il espéra qu'il se serviroit de sa nouvelle Dignité, pour porter les Venitiens à le satisfaire. La chose n'arriva pas cependant selon ce sentiment de S.S. Le nouveau Doge & le Senat ayant enfin ouvert les Brefs, & leû les exhortations & les ménaces du Pape, y répondirent en faisant des excuses de la necessite d'éxercer l'emploi dont Dieu les avoit chargés, comme tous les autres Princes Souverains, de faire tout ce qu'ils jugeoint nécessaire pour la conservation de leur Etat, tant en châtiant les Malfaicteurs, qu'en établisant des Loix pour prévenir les desordres qui pouvoient naître. Le Pape selon le stile de la Cour de Rome, usa de mille adresses pour amener les choses au point où il les vouloit tantôt se relâchant de quelque chose de celles qu'il avoit prétendues, tantôt en ajoutant d'autres menaces aux premieres : mais le tout n'ayant de rien servi, Paul qui avoit montré en plusieurs rencontres, même en presence des Ambassadeurs ordinaire & extraordinaire de Venise, (car la Rép. en avoit envoyé un depuis l'éléction du nouveau Doge) des marques d'un ésprit plus emporté que modéré, en vint à la fulmination des Censures & de l'excomunication du Doge, du Senat, de leur Conseilliers fauteurs & adherents, qui furent publiquement affichées à Rome. Le Senat étant averti de cette démarche, envoya prémierement une protestation contre ces Censures comme nulles, à tous les Chefs Ecclesiastiques de ses Etats, leur enjoi-

gnant

gnant de ne defferer en aucune maniere à l'Interdit attaché à l'excommunication, qui deffendoit l'usage public & particulier de l'Office divin & l'administration des Sacrements dans toutes les Eglises & Chapelles du Domaine de Venise, & ordre aux Recteurs & Gouverneurs des Provinces & des Villes sujettes, de tenir la main à ce que personne n'y defferât. Tout le Clergé tant seculier que régulier obeït aux ordres du Sénat, & il n'y eut que quelques Réguliers qui voulant passer pour plus sages que les autres, refuserent de s'y soumettre, & ils furent priés de sortir de Venise. Le départ du Nonce fut suivi de celui des Jesuites, des Capucins, des Theatins & des Religieux Réformés de St. François, qui allerent amoindrir la pitance de leurs Confreres dans les Cloîtres où ils se retirerent; les autres Réguliers continuant comme devant à faire le Service dans leurs Eglises, où il ne parut aucun changement. Le Senat pourvoyant au dehors, donna part à toutes les Cours de l'Europe des démarches du Pape à son égard, & y fit protester que sans perdre le respect dû au St. Siege, ni se vouloir séparer de l'Eglise Romaine, il entendoit que les Motifs du Pape étant nuls de plein droit, il étoit resolu par le même droit de s'y opposer.

Ce qui fut le plus étonnant en cette affaire, est que le Pape fit de tres fortes instances à Vienne, à Madrid, à Paris & dans les autres Cours Catholiques pour qu'on y publiât ses Censures & qu'on y traittât en Excommuniés tous les Venitiens, qui s'y trouvoient, Ambassadeurs & autres. Ses Nonces y eurent même des démêlés à ce sujet, mais toutes les Cours, & celle même de Vienne & de Madrid, nonobstant tout le credit & les efforts des Jesuites, qui sembloyent y dominer, refuserent d'entrer en connoissance de cette affaire & d'y prendre le parti du Pape, & continuerent d'en user avec les

Ministres & les Sujets de la Rep. comme par le passé. L'indifference alla à quelque chose de plus en quelques unes, car le Duc de Mantoue assistant à une prédication du P. Gaillard Jesuite, où ce Pere se licentia à déclamer contre les protestations du Senat & les mœurs de la Rép. de Venise, il le fit taire publiquement, & l'ayant fait décendre de chaire il lui commanda de sortir de ses Etats en six heures de temps, & d'aller tenir ailleurs, où il fut toléré, des discours si peu respectueux contre une République de si grande autorité & de tant mérite. Tous les Princes d'Italie & celui ci plus particuliérement, offrirent leur médiation pour un accommodement, mais les deux Couronnes d'Espagne & de France voulurent avoir l'honneur de cette pacification. Les Ambassadeurs de France à Rome & à Venise s'y porterent avec tant de chaleur, que Ceux d'Espagne jaloux que cette Couronne, qui ne possédoit aucun Etat en Italie, y fit valoir si haut son crédit, offrirent au Pape main forte pour se faire obeir, c'étoit ce que Paul V. souhaittoit le plus ardemment, apres avoir vû combien peu ses Censures avoyent été respectées. Le Senat cependant ne vouloit point entendre parler même selon les Insinuations de la Cour de France, de faire les premiers pas vers la réconciliation, protestant qu' étant innocente & offencée sans sujet dans les droits les plus essentiels de la Souveraineté, c'étoit à celui qui avoit été l'Aggresseur, s'il desiroit la paix, d'en faire les premieres recherches: qu'il ne feroit que se deffendre, & que n'ayant rien à se reprocher, il attendoit de pié ferme ce qui pourroit arriver de la colere & des censures du Pape. Les choses parurent accrochées à cette fermeté de la Rep. & le Pape sur les promesses des Espagnols fit semblant de vouloir armer, & d'user de la force pour contraindre la Rep. à obeir. La Rep. de son côté assembla son armée Navale,

le, donna ordre de retenir tous les vaisseaux, qui passeroient dans le Golfe, deffendit le transport de tout or & argent dans l'Etat Ecclesiastique, & mit en sequestre les revenus de tous ceux qui possédant quelque bénéfice ou Charge dans le Domaine de la Rép. montroient par leur absence qu'ils adhéroient aux injustes vexations que leur faisoit le Pape. Le Vice Roi de Naples & le Gouverneur de Milan avoient en effet armé extraordinairement, ce qui donnoit credit aux promesses, que l'on publioit que le Roi Catholique avoit faites au Pape de le soutenir puissamment. La Rép. en fit faire des plaintes à Madrid, auxquelles il fut répondu que le Roi en usoit ainsi pour aquerir du crédit & de l'estime aupres du Pape, pour pouvoir dans la suite employer l'un & l'autre au profit de la Rép. en portant sa Sainteté à lui donner satisfaction, quand elle auroit accepté la mediation qu'on lui offroit, & se seroit remise à l'efficace de ses bons offices: qu'au reste les promesses faites n'alloient qu'a asseurer le Pape qu'il seroit secouru, si la Rep. ou quelqu'autre Puissance que ce fût, venoit à le vouloir inquieter par les armes.

Cette déclaration des Espagnols en faveur du Pape contre les Venitiens, & l'insulte que fit en ce temps là le Général des Galeres de Naples avec quelques bâtiments à la Ville de Duras en Albanie, ayant réveillé le Sultan, il envoya offrir toutes ses forces à la Rep. & contre le Pape & contre le Roi d'Espagne, bien loin d'attribuer à aucune négligence de sa part, l'outrage que ses Sujets avoient reçu. Il envoya même un Bassa avec 55. Galeres à Corfu, & fit prier la Géneral Venitien de l'employer ou seul ou en sa compagnie où il voudroit pour le service de sa Rep. Le Géneral prétextant de n'avoir aucun ordre d'emplo-

yer les forces du grand Seigneur, demanda du temps pour en écrire au Senat, qui fit adroitement donner part au Pape de cette offre des Turcs, avec quelque sorte de menace de s'en servir, si on le poussoit aux dernieres extrêmités.

Celles ci étoient trop hasardeuses pour que le Pape s'y pût resoudre, quelque envie qu'il eût d'ailleurs de remporter la victoire dans la dispute où il s'étoit engagé. Il fit premierement publier divers Ecrits pour justifier sa conduite, & pour donner crédit à ceux de ses Emissaires, qui publioient par tout, que la Rep. n'avoit aucune raison pour autoriser sa resistance & qu'elle ne s'obstinoit dans le refus de defferer aux Décrets de l'Egise, que par une confiance aveugle en ses forces temporelles & aux secours qu'elle se promettoit. La Rep. de son côté fit des réponces, qui trouverent plus d'Approbateurs que les Panégiristes outrés de la Puissance illimitée du Pape & l'écrit entre autres du P. Paul Sarpi de l'Ordre des Servites, parut si fort à Rome même, qu'il se voit encor aujourd'hui à Venise dans le dortoir de ces Peres aux pieds d'un Crucifix un poignard ou stilet, avec lequel un Assassin pensoit tuer ce Religieux dans ce dortoir même, il avoit été envoyé, à ce qu'on croit, de Rome pour cette exécution. Ceci fit dire au Pere échappé du danger par l'assistance d'un Noble, qui se promenoit alors avec lui, qu'il ne falloit pas s'étonner de cette entreprise, & qu'elle étoit selon le stile de la Cour Romaine: *Questo è lo stilo della Corte Romana, Hic est stilus Curiæ Romanæ.* On passa tout le reste de l'an 1606. & les trois premiers mois de 1607. à débatre les Conditions, sous lesquelles on feroit une paix, à la quelle le Pape avoit plus envie de venir que la Rép. quoi qu'il fit tous les semblants possibles de vouloir employer la force pour se faire obeir, érigeant une Congregation de guer-

re

re, commendant des levées de Corses & de Suisses, & le Gouverneur de Milan faisant de son côté des démonstrations de vouloir rompre pour les interêts de sa Sainteté. Mais pendant tout ce bruit & cet éclat, le Roi de France qui s'étoit saisi de la mediation, dans laquelle voulurent entrer mais inutilement, l'Empereur & le Roi d'Espagne, travailloit à porter les choses à l'accommodement duquel cepandant les moyens étoient tres-difficiles à trouver, le Pape ne voulant point révoquer à pur & à plein ce qu'il avoit fait, sant avoir reçu quelque satisfaction, & la Rép. ne voulant recevoir aucune Absolution, Benediction ou Reintégration dans la grace du Pape, par quelque cerémonie que ce fût, qui pût marquer qu'elle avoit failli. Elle ne vouloit ni révoquer ces Lois, ni renoncer au droit de juger les Ecclesiastiques ; Tout ce qu'on put obtenir fut qu'elle consigna à l'Ambassadeur du Roi T. C. les deux prisoniers en question, avec protestation de non prejudice à l'autorité qu'elle avoit de les juger, & qu'elle permit le retour dans ses Etats aux Religieux, qui avoient defferé à l'Interdit, excepté les Jesuites, dont le bannissement perpetuel avoit eté décrété pour des causes particulieres, qui ne regardoient point l'Interdit, comme pour avoir été Autheurs de séditions & de mouvements dans l'Etat, pour avoir blessé l'honneur de la Rep. dans leurs prédications, & blâmé la forme du Gouvernement public.

Ce fut le 28. Jour d'Avril que le Card. de Joyeuse, & Monf. du Fresne Ambassadeurs l'un extraordinaire & l'autre ordinaire du Roi T. C. s'étant rendus au College, déclarerent que les Censures étoient levées : ce qui se fit sans aucun écrit & sur la seule parole du Pape, les Parties n'ayant pû convenir d'aucune forme d'expression, qui fût d'un consentement réciproque. Le Doge de son côté leur

donna un acte de révocation, conçu en des termes par les quels il paroissoit que la Rep. se desistoit seulement des protestations qu'elle avoit faites contre les Censures du Pape. Voici la Teneur de cette revocation.

„Leonard Donat par la Grace de Dieu Doge de „Venise, Aux Rever. Patriarches, Archevêques, „Evêques, &c.

„Puisque par la Grace de Dieu il s'est enfin trou„vé un moyen de faire connoître à N. S. P. le Pa„pe Paul V. la candeur de notre révérence pour „le St. Siege & que sa Sainteté gagnée par nos rai„sons, à bien voulu faire cesser la cause de nos „differens (chose que nous avons toûjours desirée „& recherchée tres ardemment, comme Fils tres„obeissants de l'Eglise) ce nous est mainteant un „grand sujet de joye de voir l'accomplissement de „nos justes desirs. C'est pourquoi nous avons vou„lu vous en informer par nos presentes lettres, „vous avertissant que comme S. S. a levé ces Censu„res, nous entendons que la protestation que nous „fimes, lors qu'elle les publia, reste abolie & sup„primée, afin qu'il paroisse par là, comme par „toutes nos autres actions, que c'est notre dessein „de conserver inviolablement la Piété & la Reli„gion de nos Ancêtres.

S. Marc Ottobon Sécretaire.

Il est remarquable que ce même Leonard Donat étant autrefois Ambassadeur de la Rép. à Rome sous le Pontificat de Clement VIII. Prédécesseur de Paul, celui-ci qui étoit alors le Cardinal Borghese, traittant un jour avec l'Ambassadeur de ce même different qui étoit déja ému, le Cardinal se laissant emporter à son zele, s'échappa à lui dire que s'il étoit Pape, il ne feroit pas tant de Paroles mais qu'il excommu-

nieroit la Doge & le Senat de Venise, à quoi Donat repliqua que s'il étoit Doge, il se mettroit fort peu en peine de ses Excommunications : ce qui arriva dans la suite au pié de la lettre, Borghese ayant, comme on a vû, lancé ses Excommunications, & le Doge les ayant traittées d'inutiles.

Au reste Donat étoit un homme d'une profonde connoissance dans les affaires du Monde, ayant û toute sorte d'emplois dans la Rép. particulierement civiles dans les premieres Ambassades, & Magistratures de l'état. La guerre des Uscoques continua de son temps, mais avec des succés qui n'ont rien de relevant, la maison d'Autriche differant de pourvoir à ce que les Peuples vecussent en discipline, & la Rép. continuant à venger les pertes qu'ils faisoient souffrir à ses Sujets par de cruelles represailles. Le Doge mourut âgé de 76. ans, & il eut pour Successeur

MARC. ANTOINE MEMO âgé de 70. ans & d'une 1612
stature au dessus de l'ordinaire, qui lui attiroit le respect, & qui le fit peut étre préferer à trois Competiteurs, que paroissoient par leurs mérites lui disputer la Souveraine Dignité. Nani dans le premier livre de son Histoire, qui commence par la seconde année du Gouvernement de ce Duc, semble exprimer assez ouvertement qu'on doit attribuer a un bonheur particulier que l'Europe ne se vit pas enveloppée en une guerre dont le Roi Henri IV. la menaçoit, & qui fut dissipée par sa mort. Chacun sçait la pensée de ce Prince qui étoit de diviser l'Europe en seize Principautés à peu pres égales, & on ne peut asséz admirer que ce Roi, qui a eû le nom de Grand pour s'étre frayé le chemin au trône en d'épit de tous les obstacles qui sembloient s'y opposer, ait été capable de concevoir un projet, où la Raison & la Justice paroissent également lézées, la chose étant aussi diffi-

cile dans l'execution, que celle-ci étoit contraire aux droits de tant de Souverains qu'il auroit fallu dépoüiller de leurs justes domaines, pour en revêtir d'autres qui n'y avoient aucun droit: outre que quand on seroit parvenu à cette égalité de Domaines partagés entre les seize Souverains, cette égalité n'auroit subsisté que jusqu'à ce que l'ambition entrant dans la tête de quelqu'un d'eux, l'auroit porté à entreprendre de troubler le repos public, sans consulter ni la raison ni ses propres forces, comme il arrive tous les jours. La mort de Henri IV. ayant coupé la trame de cet injuste projet, la paix de l'Italie fut troublée par celle de François de Gouzagne Duc de Mantoüe, qui ne
1612 laissant qu'une fille nommée Marie & deux freres, Ferdinand Cardinal, & Vincent, fournit l'occasion à cette rupture. La Veuve du Deffunt étoit la Princesse Marguerite fille de Charles Emmanuel Duc de Savoye, & le mariage de ces deux Princes avoit été fait pour appaiser certaines querelles entre les deux Maisons au sujet du Duché de Montferrat, qui fut partagé entre elles à cette occasion, & les fit vivre en paix tant que vecut François Duc de Mantoüe. Comme Charles Emmanuel Duc de Savoye étoit d'un esprit & d'un cœur entreprenant, qui lui avoit déja suscité bien des affaires avec les Rois de France & d'Espagne, les Interêts des quels il avoit embrassés successivement, il prétendit que son Gendre ne laissant qu'une fille, elle devoit hériter tout au moins de la dote de sa Mere, c'est à dire de ce que la Maison de Mantoüe possedoit du Montferrat, qui paroissoit ne lui avoir été cédé qu'en vertu de cette Alliance. Il insista premierement que la Princesse Marguerite sa fille, & Marie fille de celle-ci fussent transferées en Piemont, où tout au moins à Milan, ou en quelque autre Lieu neutre, sous prétexte qu'elles ne jouissoient

issoient point à Mantoüe d'une asseurance toute entiere, les Beaus Freres pouvant avoir des esperances de succéder, qui leur fissent désirer la mort de la jeune Princesse, non pas pour obtenir le Duché de Mantoüe, au quel les femmes ne succedoient point, mais celui de Montferrat, qui leur étoit ouvert. Comme la Veuve Duchesse de Mantoüe pouvoit être, & même avoit publié qu'elle étoit grosse, le Cardinal Ferdinand se servoit de cette raison pour la retenir à Mantoüe, representant que pouvant donner un fils héritier necessaire à l'Etat, il étoit hors de toute apparence qu'elle s'eloignât de Mantoüe pour aller accoucher ailleurs. Comme le Duc Charles Emanuel avoit epousé Catherine Michelle fille du Roi d'Espagne Philippe II. il n'eut pas grande difficulté d'engager dans ses interêts la Marquis d'Inoyosa Gouverneur de Milan, qui envoya à Mantoüe le Prince d'Ascoli, avec une suite nombreuse & armée, demander au nom du Roi d'Espagne les Princesses, plûtôt avec menaces qu'avec les offices d'une commission pacifique. Le Cardinal Ferdinand pour autoriser son refus, opposa de son côté, les noms de l'Empereur, & du Roi de France, dont il avoit l'honneur d'être Parent, protestant de ne pouvoir se desaisir des Princesses sans leur aveu & de vouloir depecher des Couriers à Vienne & à Paris, pour y donner part de ce qui se passoit. Il le fit, l'Empereur Matthias approuvant ses raisons, par un decret particulier lui attribua la régence de l'Etat & la tutéle de la jeune Princesse, au moyen de quoi les bruits furent pour lors appaisés. La Senat de Venise, sans qu'il parut, s'étoit entremis en cette affaire, & avoit employé de puissants offices aupres de l'Empereur Matthias, le piquant de jalousie de ce que les Espagnols vouloient faire les Maîtres dans les Fiefs d'Italie, qui relevoient de l'Empire, & à Mantoüe aupres du

Cardinal, à qui ils envoyerent un Ministre sans nom pour l'encourager à tenir ferme contre le Duc de Savoye, de l'humeur inquiete duquel il craignoit de voir la paix d'Italie mise en confusion, si on ne s'opposoit à ses desseins. Cette esperance ne fut pas néantmoins de longue durée. Le Duc de Savoye prenant plûtôt conseil de son esprit impatient & inquiet que des convenances des autres, trouva moyen de retirer la Princesse Marguerite sa fille de Mantoue, & de refuser un second mariage, que le Cardinal Ferdinand offroit à celle-ci pour éteindre toutes les Jalousies entre les deux maisons. Apres cela le Duc de Savoye comme si tous les motifs de la cession du Montferrat au Duc de Mantoue avoient cessé, entreprit de se remettre en possession de cette Province par les armes. Il surprit plûtôt qu'il n'assiegea, en même temps, les places de Trin, d'Albe, & de Montecalvo, S. A. R. s'étant acheminée en personne contre la premiere, & ayant envoyé deux autres corps de ses troupes contre les deux autres: En suite ne trouvant point de resistance il se mit en possession de quasi tout le Montferrat. Le Senat de Venise, qui ne voyoit pas volontiers la guerre s'allumer en Italie, envoya lui faire de pressantes exhortations à la paix, qui furent inutiles parce que le Prince n'y étoit nullement disposé. Le Duc de Mantoüe recourut à la Rép. comme à la Puissance de la quelle il pouvoit avoir un secours plus prompt & plus asseuré. La crainte d'exciter d'autant plus le Duc de Savoye à la guerre, qu'il trouveroit les conquêtes plus faciles, fit que le Senat envoya un Resident à Mantoüe avec de l'argent qui y leva trois mille hommes pour le service du Duc, & ils furent envoyés à Casal, pour asseurer cette Place. Toute l'Italie craignant que ces premieres étincelles ne produisissent un plus grand incendie

cendie souhaittoit qu'on les éteignit dès le commencement. Le Roi Catholique y faisoit alors la principale figure, & il sembloit que c'étoit à lui à apporter ce remede. En effet le Marquis d'Inoyosa Gouverneur de Milan, enjoignit au Duc de Savoye de la part du Roi de desarmer, & de restituer au Duc de Mantoüe ce qu'il lui avoit pris. L'Ambassadeur que la Rép. de Venise tenoit à Turin s'étoit déja plusieurs fois entremis envers le Duc, mais avec un ton plus moderé, usant de prieres & de remontrances, ce qui avoit obligé le Duc, qui ne vouloit point entendre de semblables discours, de le licentier: Mais un troisieme Mediateur se joignit aux deux autres & eut plus d'effet, ce fut l'Empereur qui envoya des ordres précis au Duc de desarmer & de restituer tout ce qu'il avoit pris, faute de quoi il seroit mis au ban de l'Empire. Le Duc qui ne vouloit pas être réduit à ces extemités, proposa la négotiation, dans laquelle pour lui accorder quelque sorte de satisfaction, il fut conclu que la Princesse Marie, à l'occasion de qui naissoient tous les differents, seroit ôtée au Duc de Mantoüe & conduite à Milan. Le traité fut fait entre les Ministres de la Maison d'Autriche & du Duc de Savoye, sans en consulter le Duc de Mantoüe, qui refusa nettement de s'y soûmettre, quand on lui en fit part, Ceci remettant les choses dans les premiers troubles, le Duc de Savoye se mit de nouveau en campagne, & pour se mieux disculper, envoya son fils à Madrid, pour faire aggréer ses raisons à S. M. Catholique.

Les Venitiens qui ne vouloient pas abandonner le Duc de Mantoüe firent de plus grands armements pour lui, & le grand Duc même mit jusqu'à dix mille hommes en campagne auxquels les Genois & le Duc de Modene ayant refusé les pas-

sages,

ſages, il les prit par force ſur le Modenois. Mais comme on vouloit en toute maniere empêcher que les choſes n'allaſſent à de plus grandes ruptures, on renoüa vue nouvelle Négotiation, pendant laquelle il vint de nouveaux ordres de la Cour d'Eſpagne, par leſquels il étoit enjoint au Duc de Savoye de deſarmer, & de rendre ce qu'il avoit pris, faute de quoi le Gouverneur de Milan devroit l'y obliger par la force. Le Roi Catholique ayant fait dire au fils du Duc, qui étoit déja arrivé en Catalogne pour venir à la Cour, de ne s'y point preſenter devant qu'on eût des Nouvelles que ſon Pere avoit obei. Pour le coup le Duc Charles donna les mains à la reſtitution d'une partie de ce qu'il avoit pris, & on crût les choſes en termes d'un accommodement total.

1613 Il arriva deux choſes pendant cette année, qui firent craindre à la Rép. de Veniſe d'avoir les Turcs ſur les bras, nonobſtant les grands égards qu'elle avoit témoignés pour eux dans l'affaire des Uſcoques. La premiere fut que le Vice Roi de Sicile ayant armé huit galeres, en alla ſurprendre dans le port de Scio douſe richement chargées & appartenantes aux Sujets de la Potre, deſquelles en ayant ſubjugué ſept il s'en retourna heureuſement à Meſſine avec un tres-riche butin de Marchandiſes & d'Eſclaves. La ſeconde fut que Charles Duc de Nevers, qui étoit venu de France en Italie pour ſervir le Duc de Mantoüe ſon Couſin, ne trouvant point qu'on fit une guerre aſſez vive dans le Montferrat pour ſatisfaire ſon Eſprit martial, s'étoit porté en diverſes Provinces & y avoit par l'autorité de ſon exemple particulier, diſpoſé pluſieurs perſonnes à la guerre contre le Turc; Outre cela il tenoit prêt quelque nombre de vaiſſeaux dans divers ports de France, & par le moyen de quelques intelligences, qu'il avoit liées avec des Grecs du Peloponeſe, & des Galeres du Pape, qu'on lui avoit promiſes, il n'aſpiroit

piroit à rien moins que de faire une puissante guerre aux Infideles. Le Pape, qui étoit de concert avec lui pour l'exécution de ses desseins, travailla à porter les Venitiens à prendre part à l'entreprise, & l'avis en étant parvenu à Constantinople, le Sultan furieux protesta qu'il se vangeroit dès le printemps de l'année suivante, non seulement de la Rép. mais 1614
de tous les Chrêtiens. La chose n'eut cependant aucune suite, à cause que le Sultan qui étoit Achmet se trouvoit alors embarassé de tant de côtés qu'il n'eut pas les moyens de se tourner de celui-ci.

Les brouilleries du Montferrat eurent plus de suite, le Duc de Savoye, qui avoit paru céder l'annee precedente, & vouloir se réduire à la paix, fit de nouvelles levées, se plaignant de ce que la Couronne d'Espagne vouloit user à son égard d'une autorité injurieuse à sa propre Souveraineté. Il retourna au premier dessein qu'il avoit û de se rendre Maître de cette Province. La France qui avoit concouru avec l'Espagne à l'obliger au desarmement, à cause que la Reine Marie de Medicis qui travailloit à faire le double mariage qui suivit en effet du Roi Louis XIII. son fils avec l'Infante d'Espagne, & de sa fille Elizabeth avec le Roi Philippe III. entroit alors dans toutes les vues du Conseil de Madrid. Elle se trouvoit elle même brouillée au sujet de Concino son favori appellé ordinairement le Maréchal d'Ancre. L'occasion parut favorable au Duc de Savoye, qui recourut à la Rép. de Venise, laquelle ayant alors renouvellé sa ligue avec les Grisons, sembloit être plus en état de le secourir. Le Gouverneur de Milan voyant ces nouveaux mouvements du Duc lui renouvella les ordres de la Cour de Madrid qui l'obligeoint à demeurer en repos, & le Duc pour témoigner le peu de cas qu'il en faisoit, lui renvoya

voya la Toison d'Or qu'il avoit reçue du Roi, en protestant qu'il ne vouloit pas même étre retenu par cette chaine d'honneur & de bienseance, dans une sujettion qu'il disoit injurieuse à son rang & à sa liberté. Faisant suivre les paroles par les effets, il conduisit ses troupes dans le Milanois, où il brûla & butina quelques terres; ce qui étant venu aux oreilles de l'Empereur Mathias, il mit le Duc au ban de l'Empire, si dans le terme de quelques jours il ne donnoit satisfaction de ces attentats. Le Pape & le Roi de France le firent exhorter à désister d'une entreprise aussi hardie, qu'étoit celle de se vouloir mesurer contre un Roi aussi puissant que l'étoit S. M. C. & dans laquelle il trouveroit infailliblement sa ruine. Son inclination le rendoit sourd à toutes ces remontrances, mais à la fin la crainte d'un avenir, dans le quel il ne voyoit d'autre appui que celui de son courage, tous les autres Princes d'Italie qui l'avoient autrefois voulu secourir, détournés par les Espagnols, l'ayant quitté, il donna la main à un traitté, dans le quel le Gouverneur de Milan, qui vouloit avoir la gloire d'avoir mis fin à ces broüilleries, & réduit le Duc Charles, lui fit des conditions si avantageuses qu'il en fut desapprouvé à Madrid, & auroit perdu ses Charges sans la faveur du Duc de Lerme Favori & Ministre du Roi Philippe III. qui le protegea & qui excusa ses bonnes intentions.

1615 Le Duc apprenant que la Cour d'Espagne n'approuvoit pas son traité recourut aux armes, de même que le Gouverneur de Milan, qui battit ses troupes prés de la Ville d'Asti. Cette déroute fit remettre d'autres traités sur pié, dans lesquels le Senat de Venise entra plus avant que par le passé, puis qu'il promit au Duc une garantie secrete contre tous, si ce dernier accord étoit encor desavoüé: Et sans doute que le chagrin que le Senat avoit de l'affaire des Uscoques, qui continuoit sur le pié des hostili-

tés réciproques, quoi que toûjours sans déclaration de guerre ouverte, le disposa à donner cette garantie, qui paroissoit en toute maniere hors de necessité, puisque la Rép. prenoit part en des intérêts, qui ne la regardoient guerres, & cela en faveur d'un Prince plus ardent à se faire des affaires que prudent & puissant pour s'en tirer. En effet ce fut dans cette année que les choses s'étant aigries, entre la Maison d'Autriche & la Rép. on vit des armées dans les formes en campagne de part & d'autre; les Venitiens s'étant jettés dans le Frioul & dans l'Istrie, quoi qu'avec un succés inegal, leurs troupes ayant été batues dans cette derniere Province, où elles s'étoient avancées pour détruire les Salines de Trieste. Cette déclaration ouverte des Venitiens contre la Maison d'Autriche, porta le Duc de Savoye à la premiere nouvelle qu'il en eut, à envoyer offrir à la Rép. sa personne, celles de ses fils, ses troupes & tout ce qui étoit en son pouvoir, avec aussi peu de besoin, & de convenance à ses propres intérêts, que la Rép. avoit û peu de necessité à se declarer pour lui l'année derniere. Ce fut sur la fin de celle-ci que le Duc de Venise M. Ant. Memo étant mort, on lui substitua

Jean Bemeo, que la suite de l'Histoire veut qu'on 1615
nomme, quoi que depuis long temps les Doges fussent à Venise, des personages sans crédit dans le maniment des affaires publiques, ou tout au plus d'une autorité tres-peu considérable, si leurs sentiments n'étoient appuyés du concours & de l'approbation des Conseils de la Rép. La guerre des Uscoques duroit toûjours de la maniere dont où l'a décrit, c'est à dire avec un acharnement de part & d'autre qui mettoit en usage les plus barbares hostilités. Le 1616
Senat de Venise pour se soûtenir, cherchoit de tout côté des Alliances & des secours, dans cette vuë elle envoya au commencement de cette annee en

en Allemagne demander l'un & l'autre aux Princes, qu'on appelloit de l'Union Proteſtante, s'addreſſant particulierement au Duc de Wittemberg & à l'Electeur Palatin, qui promirent une partie de ce que le Senat demandoit. L'Empereur Matthias continuoit de ſon côté à s'entremettre pour un accommodement entre la Rép. & l'Archiduc, mais inſiſtant pour preliminaire que le Senat reſtituât avant toute choſe ce qu'il avoit occupé des terres de l'Archiduc, la négotiation reſta infructueuſe. Les Venitiens avoient en vüe le ſiege de Gradisque, bonne place dans le Frioul, ce qui fit remuer Don Pierre de Tolede, qui avoit dés la fin de l'année precedente ſuccédé au Marquis d'Inoyoſa dans le Gouvernement de Milan. Il ſe diſpoſa à agir par diverſion contre les Venitiens, s'il n'y avoit pas d'autres moyens de les détourner de ce ſiége. D. Alfonce de la Queva Ambaſſadeur du Roi d'Eſpagne à Veniſe y faiſoit des plaintes contre la conduite de la Rép. envers l'Archiduc d'un ton ſi fier & ſi haut, que c'étoit plûtôt des menaces que des remontrances, prétendant que l'Empereur ſe portant pour Médiateur dans cette affaire, le moins qui fut dû à ſon entremiſe & à ſa dignité étoit de ſe deſaiſir, ou tout au moins de mettre en ſequeſtre les uſurpations que la Rép. avoit faites en une guerre entrepriſe ſeulement pour vanger le tort fait à quelques particuliers par des gens ſans aveu, & que l'Archiduc leur Maître deſapprouvoit auſſi bien qu'eux : Mais le Senat ne l'entendoit pas ainſi, & n'étoit nullement diſpoſé à deferer ni à l'autorité de l'Empereur ni aux menaces du Miniſtre d'Eſpagne en une affaire, où il prenoit un interêt bien plus grand que celui qu'on diſoit.

La guerre du Piemont, qui avoit paru appaiſée par le Traité fait avec le Marquis d'Inoyoſa, & renouvellée par la repriſe des armes que fit le Duc, tenoit

tenoit d'ailleurs les éſprits en ſuſpens Le changement de Gouverneur au Duché de Milan donnoit pretexte au Duc de demeurer armé. En effet quand ce nouveau Gouverneur lui renouvella les inſtances de donner execution au Traité, dont le premier article étoit un deſarmement réciproque, & la ceſſion de la part du Duc des places du Montferrat, le Duc le refuſa hautement, d'autant plus que le Gouverneur vouloit qu'il obeît le premier & qu'il s'en remît à la bonté du Roi C. qui de ſon côte ne pouvoit pas deſarmer, vû la guerre que la Rép. faiſoit à l'Archiduc, que l'honneur ne permettoit pas au Roi ſon Maitre d'abandonner. Dans cette diſpoſition, le Duc & le Gouverneur, quoi qu'ils ne veuſſent en aucune rupture ouverte, ne laiſſoient point de chercher toutes les occaſions de ſe nuire, en procurant par des voyes ſecretes de ſe ſaiſir des places, en corrompant les Gouverneurs & les Garniſons. Mais comme les choſes ne pouvoient pas en demeurer là, on en vint enfin aux déclarations ouvertes, la Duc réſolu à tout tenter plûtôt que de ſe ſoûmetre aux conditions qu'on exigeoit de lui, & le Senat de Veniſe l'encourageant à entreprendre quelque choſe par des ſecours d'argent, qu'il lui fourniſſoit, moyennant quoi il fit un bon nombre de Troupes: La plus grande partie venoit de France, par la connivence, & quelque choſe de plus du Duc de l'Ediguieres, qui étant Gouverneur du Daufiné & de la Provence donnoit la main à ce paſſage. La choſe étoit déſapprouvée par la Cour de France, qui vivoit en ce temps la en fort bonne intelligence avec celle d'Eſpagne: Mais c'étoit alors le temps que les Gouverneurs de Provinces ſe moquoient de ce que la Cour leur commandoit, & le Cardinal de Richelieu n'avoit pas encor mis les choſes ſur le pied où elles ont eté depuis, & où elles ſont aujourd'hui, où non ſeulement un ſimple Gouverneur, mais

mais le premier Prince du Sang, n'oſeroit faire un pas en cette matiere, au de là de ce qui lui eſt preſcrit.

Le Duc de l'Ediguieres lui même alla à Turin noüer une Intelligence éclattante avec le Duc Charles, à qui il promit tout ce qui dependoit de lui, & le Duc rendit cette venue encor plus éclattante, par le bruit qu'il fit repandre que la Couronne de France étoit abſolument dans ſes intérêts. Cela ne laiſſa pas d'avoir un effet avantageux pour le Duc. Le Gouverneur de Milan faillit neanmoins à lui faire une piece, qui auroit reculé de bien loin les affaires, ſi elle avoit û ſon effet. La Maiſon de Nemours en France étant une branche de celle de Savoye, le Duc de ce nom étoit appellé à la ſucceſſion, ſi S. A. R. n'avoit point û de poſterité. Il en avoit, & même une fort nombreuſe : mais comme la Cour d'Eſpagne lui étoit alors contraire, Toledo Gouverneur de Milan perſuada au Duc de Nemours que le Roi Catholique lui donneroit la confiſcation des Etats du Duc, s'il vouloit contribuer à l'en chaſſer pour le punir de ſa deſobeyſſance. Le Duc de Nemours, ne heſita point à entrer dans les engagements qu'on lui propoſoit, & feignant de vouloir aſſiſter comme bon parent, le Duc même de Savoye, il ſe mit à faire des levées en France, qu'il ſe diſpoſoit de conduire lui même en Savoye, & là ſe declarer contre lui, dans la confiance d'etre ſoutenu par un corps d'Eſpagnols qui lui viendroit de la Franche Comte & de Bourgogne : ce qui étant trop tôt decouvert n'eut point d'effet.

Cependant les Venitiens travailloient à ſe fortifier autant qu'ils pouvoient, non contents d'avoir recherché le ſecours des Proteſtants d'Allemagne, ils tenterent d'avoir celui des Suiſſes & des Griſons, ce qui ne reuſſit pas, ces derniers étant gagnés par le Gouverneur de Milan, leur refuſerent des levées,

vées, & le passage à celles que les Suisses paroissoient prêts à leur accorder. Ils n'en faisoient pas la guerre avec moins de vigueur dans le Frioul & dans l'Istrie. Ils avoient toûjours en vuë la prise de Gradisque : mais le Comte de Trautmansdorf, qui commandoit les forces de l'Empereur en cette Province, n'étoit pas plus attentif à se divertir, que vigoureux à se battre dans l'occasion. Tout se passoit en factions peu considerables, excepté quelques forts, que les Partis faisoient bâtir sur le terrein l'un de l'autre pour s'y établir à mesure qu'ils y pénétroient, & qui étoient ensuite attaqués avec la derniere vigueur. Le Pape se tournoit de tous côtés pour trouver les moyens d'eteindre cette guerre, qui menaçoit de s'etendre encor davantage; Il faisoit porter par tout des propositions de paix : mais les moyens de la retablir ne se presentoient nulle part, la Rép. se promettant tout de la continuation de la guerre du côté de l'Archiduc, & se tenant comme asseurée du côté de Milan par la diversion du Duc Charles Emmanuel, qui tiendroit assés occupées les forces du Gouverneur, pour qu'elle n'en eût rien à craindre. Il étoit par la même raison impossible de faire goûter au Duc aucune proposition de paix; celui-ci se tenant fier de l'alliance des Venitiens, qu'il supposoit devoir donner assez d'embarras au Gouverneur de Milan, pour que ses armes pussent faire des conquêtes considerables. Il fut encor confirmé dans son refus par l'arrivée du Comte de Mansfeld a Turin de la part des Protestants d'Allemagne avec de grandes promesses tout au moins de diversions considerables. Il le fut par des secours effectifs de nouvelles Troupes Françoises, que l'Ediguieres lui envoya du Dauphiné, & par d'autres que la Rép. négotioit en Hollande, & qni arriverent en effet par mer quelque temps
aprés

aprés, sous la conduite du Comte Jean Ernest de Nassau, au nombre d'environ six mille Hommes, qui furent incorporés dans les troupes de la Rép. mais qui ne lui rendirent quasi aucun service, les maladies & les desertions les ayant fait perir, aussi bien que leur Général, qui mourut à Udine dans le Frioul.

Ce fut apparemment à la vüe de tant d'ennemis, qui s'unissoient contre la Maison d'Autriche, que le Triumvirat, comme l'appelle Nani dans le 3. livre de son Histoire, du Duc d'Ossone Vice Roi de Naples, de D. Piere de Tolede Gouverneur de Milan, & de D. Alfonce D. la Cueva Ambassadeur d'Espagne à Venise, conçut le terrible dessein de cette conjuration, qui devoit faire sauter l'Arsenal de Venise, & même ôter du monde la Rép. de Venise, s'il faut ajouter foi à ce qu'en écrivent quelques Historiens Italiens, & quasi tous les François, qui par l'antipatie entre les deux Nations, ne manquent guerres de charger l'Espagnole de tout ce qu'il y a de plus odieux, à la moindre occasion qu'ils en ont. M. l'Abbé de S. Real a même donné depuis peu une Description particuliere de cette Conjuration, mais comme les choses presentent un tout autre aspect, quand on les considere avec tout ce qui les accompagne, que quand on ne les voit qu'en partie, il y a bien des choses dans cette Narration qui en donnent une toute autre Idée, parce qu'on les débite sans cet accompagnement, ou parce qu'on les débite accompagnées d'autres circonstances, qui n'y ont aucun rapport: c'est dans la vüe d'en donner une Idée, qu'on s'est arrêté à détailler l'état où se trouvoit alors la Maison d'Autriche & la Rép. de Venise, afin qu'on pût plus aisement former le jugement qu'on en doit faire, en réfléchissant aux extrêmités, où les choses étoient réduites par l'aigreur con-

concuë reciproquement entre les Puissances & leurs Ministres. Monsr. de St. Real veut que le premier motif qui poussa les Autheurs de cette entreprise fut le ressentiment de ce que la Rép. de Venise n'avoit pas voulu accepter la médiation de la Couronne d'Espagne dans son accommodement avec le Pape Paul V. Il faudroit pousser le ressentiment bien loin pour lui attribuer une resolution aussi extrême, & il faut bien avoir envie de mettre tout à profit pour se servir d'un pretexte aussi mal fondé pour en faire la cause certaine d'un crime aussi énorme. La verité est que la Couronne d'Espagne offrit ses forces au Pape, s'il en falloit venir aux armes contre les Venitiens, & que le Roi Henri IV. offrit les siennes à la Rép. La déclaration de la premiere l'excluoit naturellement de la médiation, sans que pour cela celui qui en étoit exclus eut grande occasion de s'en fâcher, puis qu'il se faisoit honneur de sa partialité pour le Pere Commun des fidéles. Henri IV. qu'on ne croyoit pas asseurément à Rome aussi porté pour le St. Siege que le Roi Catholique, n'y surprit personne, quand on y apprit qu'il se declaroit pour les Venitiens, & ceux-ci étoient naturellement portés à le préférer à l'autre dans la negotiation de leurs interets; quoi que si on veut avoüer la verité, le Roi Henri n'eut guerre plus de part à l'accommodement que le Roi Philippe, la Rép. ne s'étant jamais voulu relâcher à quoi que ce fut, pour toutes les instances des Ministres du Roi T. C. que dans la grimace de leur consigner les deux Ecclesiastiques prisonniers, que ces Ministres abandonnerent immediatement au Commissaires du Pape. Tout le reste s'étant passé de la maniere qu'il se seroit passé, si ce Pape s'étoit voulu réconcilier à la Rép., sans Médiateur, c'est à dire en la laissant dans la jouissance du droit

I de

de faire telles loix qu'elle croiroit à propos pour ſon Gouvernement, & en tenant les Jeſuîtes non ſeulement éloignés, mais bannis de ſon Etat, qui étoit ce que les François firent tant d'efforts inutiles pour obtenir. Les portraits que le même Autheur nous donne des Miniſtres ou Entrepreneurs de la Conjuration, ont bien plus la mine d'éſtre des portraits de fantaiſie, que des portraits tirés d'après nature; car dans quel autheur a-t-il puiſé p. e. tous les talents & les qualités du Marquis de Bedmar D. Alfonce de la Queva, ſinon dans l'idée qu'il s'eſt faite d'un homme, qu'il ſuppoſe avoir dû étre tel qu'il le décrit, pour entreprendre, & pour reuſſir dans l'entrepriſe qu'il lui attribue? Il faut aſſeurément que c'ait été un homme hardi, adroit & ferme dans ſes reſolutions. Tout le reſte, ſi on n'en a des preuves preciſes, eſt de la pure liberalité du Peintre, qui prend plaiſir d'egayer ſon pinceau, comme celui-ci l'avoit fait dans le petit Roman de Don Carlos, qui fut ſi bien reçu dans le monde, quoi qu'une bonne partie des circonſtances en ſoit fauſſe; les hommes aymant naturellement à voir de beaux portraits, quoi que par le deffaut de l'original abſent on ne puiſſe juger s'ils reſſemblent à ceux qu'on a voulu repreſenter, ſans quoi ils ne valent que la toile & les couleurs. On peut dire le même de quaſi tout ce qu'il debite au ſujet de cette Conjuration, c'eſt a dire qu'il n'eſt pas mieux fondé en realité. Ceux qui connoiſſent le genie doux & religieux du Roi Philippe III. & celui du Duc de Lerme ſon premier Miniſtre, n'auront garde de les impliquer en cette affaire. Le ſiſteme qu'il donne de l'état d'alors de la Rép., où il ſuppoſe les *Commandants hardis à inventer de nouvelles vexations ſur le Peuple, qui devenoit tous les jours plus impatient à les ſouffrir, beaucoup de perſonnes parmi les Grands, qui n'aymoient point le Gouvernement,*

&

& étoient partisans de la Cour de Rome, & mille autres semblables Anecdotes, sont asseurément de belles chiméres pour ceux, qui sçavent la carte du Pays. Mais enfin M. de St. Real a voulu faire une histoire, qui plût, & dans laquelle en deployant l'adresse de son ésprit, il fît voir les choses comme elles pouvoient étre, si ce n'est pas comme elles étoient. Il y a encor une autre occasion, ou sujet d'érreur pour la plus part des Historiens. C'est que pleins de la connoissance, qu'ils ont de la constitution du Gouvernement de leurs propres Pays, ils debitent ce qu'ils racontent des autres sur le plan du leur, & font dependre les affaires, ou leur font prendre le train qu'elles prendroient chez eux, sans reflêchir sur la diversité des inclinations des Peuples, parmi lesquels tels succés font une tres violente impression, qui ne seroient pas considerés ailleurs, & ont des suites & y produisent des effets, qu'elles ne produiroient point ailleurs.

Pour venir au fait de la Conjuration que les Autheurs ont toûjours nié, mais que le sang répandu a rendu plusque probable, sans imaginer tant de mistéres, on peut tres-bien croire que les trois personages, dont on a parlé, savoir le Duc d'Ossone Vice Roi de Naples, Don Pierre de Tolede Gouverneur de Milan, & D. Alfonce de la Queva Marquis de Bedmar Ambassadeur d'Espagne à Venise conçurent d'eux mêmes & sans aucune participation de Madrid, l'extravagant dessein de faire une si grande peur à la Rep., & même si on veut, d'en changer le Gouvernement, ou même de la détruire. Chacun y contribua de sa part, le Vice Roi, & le Gouverneur par des milices & ministres, qui devoient étre les Exécuteurs de cette entreprise, & l'Ambassadeur par la direction de tout, comme étant sur les lieux, où la chose devoit étre exécutée. Les Esprits, comme on a dit, étoient extrémément aigris.

gris. Le Senat depuis beaucoup d'années faisoit exercer tous les plus cruels ressentiments contre les sujets de l'Archiduc de Gratz en represaille des pirateries des Uscoques, qu'on veut avoir été fomentées par les Ministres de ce Prince, parce qu'ils profitoyent secrettement des prises, que ces voleurs partageoient avec eux. Les choses étoient venues à une rupture manifeste, & les Venitiens tenoient actuellement Gradisque dans le Frioul assiégé. Ils avoient fait des troupes de tout côté, jusques à en faire venir de Hollande, avec laquelle Rép. qui n'étoit point encor reconnue libre par la Couronne d'Espagne, le Senat avoit depuis long temps fait alliance par l'envoi d'un Ministre particulier pour cela; ce qu'on ne peut pas douter qui ne déplût infiniment à la Cour de Madrid. Ils fomentoient l'humenr inquiete de Charles Emmanuel Duc de Savoye, & avoient fait une ligue deffensive & offensive avec lui, lui fournissant les moyens de faire & de poursuivre une guerre qu'on ne sçauroit quasi attribuer qu'à son caprice. Nani avoüe ingenûment qu'on lui avoit déja fourni plus de deux millions de Ducats, quand le Senat lui assigna encor de nouveau 90000. écus tous les mois pour continuer la guerre. Le credit & la puissance de la Maison d'Autriche en Italie étoit alors dans son plus haut point: ce qui rendoit les oppositions du Senat de Venise à cette couronne, & l'envie qu'il paroissoit avoir de la détruire, beaucoup plus sensible. Le Roi Philippe III. comme on a dit, étoit un Prince fort doux: mais ses Ministres n'étoient pas tous de même, & il n'y a pas à s'étonner que quelques uns ayent conçu le dessein d'en faire un ressentiment éclattant: Et du plus au moins les trahisons ont été de tous les siecles, & le nôtre peut être plus qu'aucun autre, auroit occasion de rougir, si on rendoit publiques les entreprises de cette nature, qui s'y sont for-

formées. Le Duc Bembo eut le bonheur de mourir devant que cette fatale entreprise se fit sentir & son successeur

NICOLAS DONAT, qui ne gouverna que quarante jours eut celui de découvir & de tirer vengeance d'un attentat, qui auroit enseveli sa Patrie dans ses ruines; Nani aussi bien informé que le pouvoit être tout autre, écrit au sujet de cette Conspiration, que le Marquis de Bedmar ayant réuni à Venise une quantité de persones de diverses Nations, dont le Duc d'Ossone lui avoit envoyé une partie, & le Gouverneur de Milan l'autre, les avoit disposés à se saisir de l'Arsenal, mettre le feu à quelques endroits, & à faire main basse sur tous ceux qui s'opposeroient avec la force au dessein de se rendre Maîtres de la Ville, dont il leur abandonnoit le pillage pour recompense. Le Duc d'Ossone devoit soûtenir le dessein de cette surprise par un armement naval, pour l'introduction duquel il avoit fait faire des barques propres à passer par les canaux, nonobstant le peu de fond des eaux de la Mer dans ces endroits là: que la tempête & la rencontre de quelques Corsaires ayant empeché cette flotte de s'approcher, & l'entreprise renvoyée à une autre saison, deux François complices (que Nani veut avoir été parents du Duc de l'Ediguieres) allerent révéler la conjuration au Conseil des Dix, qui se servant des adresses, qu'on leur donnoit de la qualité des personnes, & des lieux où étoient logés les Conspirateurs, se saisit quasi de tous, & les fit mourir de diverses sortes de supplices, peu s'étant sauvés par la fuite. Le Peuple de Venise informé que l'Ambassadeur d'Espagne avoit eû part, & même qu'il avoit été l'architecte de cette conspiration, faillit à le mettre en pieces, mais le Senat le fit, aussi bien que ses Domestiques & ses meubles les plus pretieux, transporter en seureté hors de l'Etat, &

1618

ne voulut point qu'on imputât au Roi, ou à la Nation une entreprise si detestable.

Donat n'ayant vecu que 40. Jours, on lui substitua

1618 ANTOINE PRIULI, sous lequel les troubles d'Italie & des Uscoques prirent fin, par un traité conclu à Madrid, qui obligea enfin le Duc de Savoye à desarmer, & retira de Segna les Uscoques, dont les familles furent transferées ailleurs, & les barques

1619 qui leur avoient servi, à pirater furent brûlées. L'Archiduc Ferdinand, qui fut elû Empereur à la place de Mathias son Oncle, & le soulevement de la Boheme, furent les causes, qui firent renaître la paix, & terminer par un accord définitif des sujets de querelles, qui auroient diverti des armes, dont on devoit avoir un si grand besoin ailleurs. Les François aussi bien que les Espagnols n'aymant point à voir les Venitiens mêlés avec les Grisons, s'étoient opposés à l'effet de la Ligue que le Senat avoit fait avec ceux-ci, c'est à dire au passage des secours que le Senat esperoit d'en tirer. Ou peut dire qu'une autre raison beaucoup plus forte avoit porté le Senat à rechercher cette Alliance. Les Etats de la Rép. étoient quasi de tous côtés environnés par ceux de la Maison d'Autriche. Il n'y avoit que ce seul terrein des Grisons, ou de leurs Sujets les Valtelins, qui empechassent que le Tirol, ne joignit le Duché de Milan : D'où il n'est pas merveilleux qu'elle s'efforçât d'empécher cette contiguité d'Etats suspets, & qu'elle cherchât à se conserver une porte pour récevoir des secours dans le besoin. Nonobstant les oppositions qu'on avoit autresfois faites à cette Alliance, le Senat se resolut de la renouveller, & même d'en former d'autres, dés que la Paix d'Italie, dont on vient de parler, eut été conclue. Le Duc de Savoye Charles Emmanuel dominé par son genie inquiet ; quelque experience qu'il eût fait

par

par le passé, que ses desseins avoient des succés peu favorables, étoit toûjours prêt à entendre de nouvelles propositions. La Senat lui fit offre d'un renouvellement de ligue deffensive, qu'il accepta, & s'engaga à tout ce qu'on voulut. Le Senat esperant que son exemple pourroit porter les Princes d'Italie à faire le même, fit representer aux Ducs de Mantoüe, de Modene, de Parme, & d'Urbin, la gloire qu'il y auroit à rendre une fois à l'Italie son premier lustre, en la délivrant du joug des Etrangers ; ce qui seroit facile en s'unissant tous contre ceux, qui pretendoient en étre les Arbitres, & lui donner la loi. Le pretexte étoit un peu mince pour embrasser une entreprise aussi hardie ; avec si peu d'apparence de succés, ou au moins à travers tant de dangers. Aussi tous refuserent-ils d'y prêter les mains, & le Grand Duc, à qui les Venitiens n'eurent garde d'en parler, s'étant declaré ouvertement en faveur de Ferdinand son Beaufrere, à qui il envoya des troupes pour le servir dans la guerre de Boheme, son exemple fut plus fort que toutes les insinuations du Senat.

Celui-ci qui avoit resolu de tirer dans ses interets toute l'Europe, voyant la France embarassée de ses propres affaires, demanda encor & conclut une ligue avec les Etats de Hollande, ausquels à la vérité le Roi d'Espagne avoit accordé une Treves de douze ans, mais ne s'étant point encor depoüillé de l'esperance de les remetre sous son obeissance, il ne voyoit qu'a regret qu'on recherchât leur alliance. Aussi n'y avoit-il que le Roi de France, & les Protestants d'Allemagne, & des Princes infidéles qui temoignassent d'etre bien aises de les voir entierement separés de la Couronne d'Espagne: Et ce n'étoit qu'avec un étonnement particulier qu'on avoit vû les Venitiens à la sollicitation du Roi Henri IV. établir cette Alliance de leur Rép. avec les Hollan-

dois, & envoyer un Sénateur de la premiere Noblesse, qui fut Thomas Contarin, pour en conclure le
1610 traité. La Rép. fit encor alliance avec l'Angleterre, avec les Protestants d'Alemagne, & même avec les Bohemiens, qui s'étoient revoltés contre le nouvel Empereur Ferdinand, & comme la recherche de toutes ces Alliances paroissoit assés inutile en un temps où la Rép. de Venise jouissoit de la paix, on ne sçavoit à quoi attribuer cet empressement, sinon à un soin extraordinaire de sa conservation.

Il est vrai que le Duc d'Ossonne Vice Roi de Naples, qui se rendit si fameux par la bizarrerie de ses pensées, tenoit les Venitiens dans quelque inquietude, demeurant continuellement armé, dans la vuë, disoit il, d'entreprendre contre les Infidéles, qu'il envoya en effet quelquefois insulter sur leurs rivages, ou dans les Iles de l'Archipel. Mais enfin
1620 l'an 1620. fut la derniere de ses entreprises & des jalousies, qu'il pouvoit donner, ayant été rapellé à Madrid, & étant mort en prison: ce qui semble justifier assez que la Cour n'avoit aucune part a l'extravagance de ses entreprises. Cette même année fut la premiere d'un nouveau different, dans lequel entra la Rép. avec la Maison d'Autriche au sujet de la Valteline, Les Valtelins Peuples Catholiques sont sujets des Grisons Protestants, & comme depuis long temps ceux-ci cherchoient à faire recevoir leur religion par leurs sujets, en envoyant pour les gouverner les personnes les plus zélées de leur croyance, qui en bâtissant des Temples, en instituant des Ecôles, & par d'autres manieres, inquiétoient ces Peuples, ils recoururent au Pape, qui les recommanda au Roi d'Espagne, au nom duquel le Gouverneur de Milan prit leur protection. La Valteline est un petit Pays qui s'étend des deux côtés de l'Ada depuis le Tyrol jusqu'au Milanois. Rien au monde n'étoit plus utile à la Maison d'Autriche que ce

ce petit Pays, qui auroit uni les Etats, qu'elle poſſede en Allemagne à ceux qu'elle a en Italie, mais c'étoit cela même qui animoit tous les jaloux de la Grandeur de cette Maiſon à s'oppoſer à cette union, & les Venitiens en particulier, à qui la bonne politique ne conſeilloit pas de ſe laiſſer enfermer encor de ce côté par les Etats de cette Maiſon. Outre cela la Rép. étoit en ligue avec les Griſons, leſquels criant au ſecours contre le Gouverneur de Milan qui vouloit détacher leur ſujets de leur obeiſſance, trouverent non ſeulement la Rép. de Veniſe, mais encor la France diſpoſées à les ſecourir. Cette declaration fit que le Roi d'Eſpagne retira ſon Ambaſſadeur de Veniſe, quoi que ſans aucune proteſtation expreſſe de rompre avec la Rép. Mais ſes Miniſtres dans les autres Cours faiſoient à ceux de la Rép. des difficultés ſur le traitement, dont ils pretendoient alterer la forme. La Rép. de ſon côté parmi les proteſtations d'éſtime & de reſpect envers la Couronne, en uſoit avec la même fermeté au ſujet des Valtelins, envoyant des ſecours aux Griſons, pour reduire ceux-ci: ce qui n'étoit pas une choſe auſſi facile, qu'elle pouvoit paroître. Gregoire XV. qui avoit 1621
ſuccedé tout fraichement à Paul V. ſans deſapprouver ouvertement la conduite du Senat en cette affaire, faiſoit tous ſes efforts pour la terminer au contentement de tout le monde. Mais en même temps il en embaraſſa le Traité par des inſtances tres-vives qu'il fit au Senat de recevoir les Jeſuites bannis de Veniſe depuis le temps de l'Interdit. Le Marquis de Cœuvres allant Ambaſſadeur de France à la Cour de Rome, & paſſant par Veniſe ajouta tout ce qu'il put aux inſtances du Pape, en y en joignant de nouvelles au nom du Roi T. C. mandiées apparemment de ſa Majeſté ſous le pretexte de rendre les commence-

ments de son regne recommandables par la pié-té de cette intercession : Mais la Rép. tint ferme, & sans se dementir de ses premiers Décrets fit comprendre à ces Princes le peu de convenance qu'il y avoit de la forcer à rompre une loi qu'elle avoit crû nécessaire à la seureté de son Gouvernement. Le Duc de Feria cependant Gouverneur de Milan, donnoit d'autres inquiétudes au Senat en vengeance des secours, qu'il donnoit aux Grisons. Philippe IV. ayant en ce temps là succedé à son Pere avoit temoigné qu'il souhaitoit que ces broüilleries prissent fin, & avoit même envoyé des ordres au Duc de Feria de desarmer, & de laisser en paix les Grisons & les Valtelins, l'accommodement desquels seroit traité en Espagne. La Rép. y donnoit les mains; mais le Gouverneur par d'autres vûes ne deferant point à ces ordres, la Senat fit prier le Duc de Savoye de lui faire quelque peine, comme il feroit de son côté, afin qu'on pût parvenir au but, qu'on s'étoit proposé, & qui n'étoit differé que par la contumace du Gouverneur. Celui-ci ayant prevû ce qu'il devoit craindre, avoit gagné le Duc de Savoye, en l'embarquant dans le dessein de se rendre Maître de Genéve, par le moyen des puissans secours, de toutes sortes qu'il lui fourniroit pour y reussir. La prétention des Ducs de Savoye d'unir la Ville de Genéve à leur Etat, est fort ancienne, dans la prévention, où ils sont, que cette Ville leur a appartenu, quoique peut être ils n'y ayent d'autre droit que celui d'avoir quelque temps exercé beaucoup d'autorité dans cette Ville, pendant que ses Evêques étoient de leur Maison, & qu'ils vouloient bien le souffrir : Car il est sûr que les Evêques en étoient les Souverains, quoi que la Ville ait eu des Comtes, qui la gouvernoient sous la Souveraineté de l'Evêque.

La

La Rép. de Venise s'interessant à ce que le Duc ne s'engageat point dans un dessein qui pouvant avoir de grandes suites le détourneroit des affaires d'Italie, firent tant par leur Ambassadeur pres de lui, qu'ils en tirerent parole qu'il n'attacqueroit point la Ville de Geneve; ce qui est une obligation particuliere, que les Genévois ont à la Rép. de Venise, dont apparemment le Pape Gregoire XV. ne leur tint pas grand comte, non plus que de la paix qu'ils procurerent l'année suivante, unis avec le Roi d'Angleterre, aux Huguenots de France, pour attirer les armes du Roi T. C. dans la Valteline. Dans la vuë de faire en toute maniere sortir les Espagnols de cette Province, ils firent encor solliciter le Comte de Mansfeld, fameux avanturier de ce temps là, qui avec une armée recueillie de toute sorte de personnes faisoit non pas la guerre, mais ravageoit dans les Provinces d'Allemagne sous ses propres auspices, empruntant tantôt de l'un tantôt de l'autre des prétextes de ruiner quelque pays. Original, comme l'appelle Nani au 5 l. de son Histoire, qui a apris à d'autres Capitaines comme l'on peut subsister & faire subsister une armée sans solde, & sans Etat, par le seul moyen des contributions & des brigandages. 1622

Pendant que le Senat travailloit au dehors à se faire des alliances, d'autres aussi travailloient au dedans pour faire reussir le même dessein. Quelques communautés des Grisons se souleverent & massacrerent les Garnisons du Tyrol, (car l'Archiduc d'Inspruc étoit depuis quelque temps entré dans la partie, pour soûtenir le soulévement des Valtelins contre les Grisons.) L'Archiduc voyant ce nouveau genre de faire la guerre proposa de nouveaux traités sans attendre la conclusion desquels, ses troupes firent une nouvelle irruption dans le Pays, pour se vanger de la surprise & du massacre de

leurs camarades. Le Roi Louis XIII. ayant enfin à la sollicitation du Roi d'Angleterre & de la Rép. de Venise accordé la paix aux Huguenots fit le voyage de Lion, où le Duc de Savoye, & un Ambassadeur de la Rép. s'étant trouvés, on y concerta les moyens de donner une nouvelle face aux affaires, & de mettre sur pié une armée de quarante mille hommes & de six mille chevaux à frais communs pour venir à bout par la force, de l'expulsion de la Maison d'Autriche du Pays des Gri-
1623 sons & de la Valteline. La ligue offrit de nouveau trois cens mille Ecus à Mansfeld, s'il vouloit au moins faire une diversion contre l'Espagne dans la Franche Comté de Bourgogne, où s'approcher du Tyrol & des Provinces en dispute: Mais il aima mieux se donner aux Hollandois, qui l'invitoient à leur service, & aller faire la guerre dans les Pays bas, où il y avoit bien plus à gagner que dans les montagnes stériles du Tyrol & des Grisons.

Les Espagnols voyant la France resolue à prendre part tout de bon dans l'affaire de la Valteline, pour se délivrer de l'embaras, où ils alloient entrer par l'opposition de cette Couronne, offrirent de remettre au Pape la Garde des places, qu'ils occupoient, jusqu'à ce qu'on eut conclu une paix, qui asseurât aux Valtelins soulevés la liberté entiere de leur religion, & l'oubli de leur soulévement. Les Ambassadeurs de France & de Venise firent tout ce qu'ils purent pour détourner le Pape d'accepter ce dépôt, mais Grégoire estimant qu'il y alloit de sa gloire & de son crédit, s'en chargea volontiers, & envoya son frere le Duc de Fiano avec des troupes pour en prendre la possession. Les places furent consignées aux Milices du Pape avec assez de fidélité, mais à peine celui-ci en reçut il la nouvelle, qu'il mourut, & un mois apres

lui

lui le Doge Antoine Priuli, à qui on substitua
FRANÇOIS CONTARIN, qui ne vécut qu'un an & 1623
trois mois, & qui n'eut pas occasion de voir de grands événements. Il vit néantmoins la chûte du Marquis de Puisieux premier Ministre de France, qui s'étant porté avec beaucoup moins d'ardeur que la Rép. ne vouloit, dans les affaires de la Valteline nouvellement embrassées par le Roi, perdit son poste, à la persuasion en particulier de Jean Pesaro Ambassadeur de la Rép. de Venise à Paris. Urbain VIII. avoit succedé dans le Pontificat à Gregoire, & comme l'affaire qui étoit sur le tapis avoit une grande apparence de Religion, puis qu'il s'agissoit pour remettre toute chose dans le premier état, d'abandonner les Valtelins Catholiques à la discretion des Grisons. Il n'y avoit pas grand lieu d'esperer de ces derniers une plus grande modération que par le passé envers des sujets, qu'ils auroient reduits à leur premiere sujettion. La necessité de frustrer la Maison d'Autriche de la commodité du passage & de la communication de ses Etats d'Allemagne & d'Italie, qui étoit le seul motif du chagrin de la France & de la Rép. de Venise, ne paroissoit pas si important, qu'on dût absolument écouter ces Puissances sur toutes leurs propositions, Urbain, dis-je, se montroit fort irresolu. Il souhaitoit pour cela de se tirer de cette affaire, dans laquelle il prevoyoit bien que la force décideroit plûtôt que la raison, ce qui seroit à sa honte particuliere, ayant les places de la Valteline en dépôt, & n'étant pas en état de les deffendre. La chose arriva en effet ainsi. Le Cardinal de Richelieu ayant monté au poste de premier Ministre auprès du Roi Louis XIII. & ayant conçû d'autres maximes de conduite que ses Devanciers, fit chasser les Garnisons du Pape de Forts de la Valteline par le Marquis de Cœuvres, qui voulant pousser ses armes contre le Gouverneur de Mi-

lan, qui avoit fait fortifier quelques lieux sur ces frontieres, fut repoussé avec perte. Le Pape mortifié de ce procédé résolut d'employer la force pour se faire restituer les places déposées, mais ses efforts n'ayant pas eu de grands effets, il envoya le Cardinal son Neveu à Paris, où il fut fort peu considéré par raport au sujet principal de sa commission, & qui ne reüssit pas mieux en Espagne, où il passa ensuite, parce que quoi qu'on lui fit de grands honneurs, les forces de cette Couronne, qui avoient autresfois donné le branle aux affaires d'Italie, n'étoient plus en état de s'y faire obeir, & de lui procurer les satisfactions qu'il en attendoit.

1626 Pendant que chacun se preparoit à faire de nouveaux efforts, il arriva que les deux Rois firent la paix, qui fut appellée de Mouzon à cause du lieu, qui est une petite Ville d'Aragon où elle fut traitée en presence du Roi Philippe IV. qui s'étoit transporté en ce Royaume pour y assembler les Etats. Les affaires de la Valteline y furent décidées, sans y appeller les Ministres de la Rép. de Venise, qui y prenoit si grand interêt, & cela par un passedroit de la Puissance des plus Grands, qui n'ont guerre coûtume de prendre conseil des moindres qu'eux, quand il s'agit même des interêts les plus grands de ces Inferieurs. Les conditions de cette Paix furent que de côté & d'autre on retireroit les armes de la Valteline, & que les Valtelins reconnoîtroient les Grisons pour leurs Seigneurs: mais que les Valtelins éliroient eux mêmes leurs Magistrats, que les Grisons seroient obligés de confirmer, faute de quoi après quelque espace de temps, qu'auroit duré leur refus, les Valtelins seroient censés être indépendants & libres de toute sujetion. Que dans l'exécution de ce Traité les Forts seroient remis entre les mains du Pape, qui les feroit incontinent démolir & aussi que la Religion Catholique seroit maintenue dans la Province,

vince, sous l'autorité & la protection des deux Couronnes.

Cette paix, ne plût ni aux Venitiens, ni aux François mêmes, les maximes vigoureuses du Cardinal de Richelieu, n'étant pas entrées en ce traité avec autant d'avantage pour la gloire de la Couronne, qu'elles y entrerent du depuis. Les troubles qui survinrent à la Cour de France n'étant point de ce sujet, on dira que la Rép. n'entreprit rien alors pour troubler l'execution de cette Paix, mais l'occasion n'en tarda guerres; puis qu'elle entra en de nouveaux engagements, qui lui parurent plus importants que ceux ci. Le Duc François Contarin étant mort dés l'an 1624. on lui avoit substitué

JEAN CORNARO, Sujet également respecté pour 1624
le crédit, & les richesses de sa maison & pour la pieté de ses mœurs, qui l'élevérent à la Souveraine Dignité de sa Patrie, quoi qu'il n'eut eu que des Gouvernements de Villes, qui ne semblent pas comme les Ambassades & les Généralats, former l'esprit au commandement. Aussi est-il accusé d'une certaine mollesse & indulgence dans sa conduite, principalement envers ses propres enfants, de laquelle avec la liberté de Republiquain il fut plusieurs fois repris par un certain Renier Zane, qu'un fils du Doge, pour s'en venger, voulut assommer à coups de hache un soir, que Zane sortoit du Conseil des Dix, & se fit pour cela bannir de l'Etat, & rayer du nombre des Patrices. On se souvient d'avoir encor entendu à Venise que ce furent les filles de ce Doge, qui secoüerent les premieres le joug de la coutume que les femmes de qualité avoient à Venise de marcher sur des patins, ou pantouffles si hautes, qu'il est étonnant que le bon sens ait jamais pû approuver un usage si incommode; si ce n'est qu'on ait voulu

voulu les retenir à la maison par cette sorte d'entraves, & d'embaras, comme les Chinois font leurs femmes, par la petitesse des pieds, que la mode est de se procurer avec tant de soin, en les tenant si contraints dés leur premiere jeunesse, qu'à peine peuvent elles marcher, & bien moins courir hors de leurs maisons.

Ce qui attira & occupa les soins de la Rép. fut la guerre qui nâquit à l'occasion de la succession de Mantoüe. Vincent Gonzague Duc de Mantoüe mourut l'an 1627. & comme il ne laissoit point d'enfants, sa succession fut cause d'un nouveau trouble en Italie. Le plus proche de ses parents etoit Charles Gonzague Duc de Nevers, fils de Louis de Gonzague frere de Guillaume, Ayeul des trois derniers Duc de Mantoüe. Ce Louis s'étoit établi en France dés l'an 1565. par son Mariage avec Henriette de Cleves heritiere de François de Cleves II. Duc de Nevers & de Rethelois frere de cette Princesse tué à la bataille de Dreux en 1562. Cet établissement en France, & la crainte de voir regner en Italie un Prince François fut cause que l'Empereur Ferdinand II. refusa de lui donner l'Investiture ; & se fondant sur ce qu'il se presentoit plusieurs héritiers à cette succession, il prétendit que le Duché de Mantoüe fut mis en sequestre entre ses mains, jusqu'à ce qu'il eût reconnu & jugé qui y avoit le meilleur droit. Le Duc Vincent avoit la veille de sa mort, à l'instance du Marquis de St. Chaumont Ambassadeur de France fait épouser la Princesse Marie fille du Duc François II. son frere au fils du Duc de Nevers, & obligé le Peuple de Mantoüe à lui jurer fidelité, c'est pourquoi le Duc de Nevers étant accouru, il fut reconnu sans difficulté, & entra en possession des Duchés de Mantoüe & de Monferrat. L'Empereur mit le Duc au Ban de l'Empire, comme celui qui s'étoit intrus en cet Etat, sans attendre son jugement

ni-

ni aucune Investiture Imperiale. Le Gouverneur de Milan & le Duc de Savoye attaquerent le Montferrat comme exécuteurs du Ban: Mais le Roi Louis XIII. ayant pris le parti du Duc de Nevers, envoya une armée en Italie pour le soûtenir, reprit quelques places, & obligea D. Gonzale de Cordoüe 1629
Gouverneur de Milan à lever le Siege de Cazal. L'Empereur envoya le Général Colalto, avec une armée, qui mit le Siege devant la Ville de Mantoüe même. Le Senat de Venise qui n'avoit jamais perdu de vuë les intérêts de la Valteline, s'embarqua de nouveau en cette guerre, & secourut le Duc de Nevers, au commencement sans déclaration expresse, & dans la suite ouvertement, quoi que sans declaration. Le Doge Cornaro mourut sur la fin de la même année, que cet engagement fut pris. D'ailleurs la peste qui s'étoit répandue par l'Italie, & particuliérement dans la Lombardie, inquiétoit terriblement la Rép. laquelle perdit soixante mille hommes dans la Ville de Venise, & plus de cinq cens mille dans le reste de l'Etat.

NICOLAS CONTARIN substitué à Cornaro, fut ce- 1630
lui sous lequel la peste fit le plus grand degat, & le Ville de Mantoüe fut prise & saccagée par les Allemans. Le Cardinal de Richelieu, premier Mobile du Gouvernement de France passa à la verité les Monts pour la venir secourir, pressé de le faire par les instances du Senat, qui ne voulant point déclarer la guerre ni à l'Empereur ni au Roi d'Espagne, souhaitoit passionément que la France fit l'un & l'autre: Mais comme dans tous ces troubles le Duc de Savoye se comportoit en sorte qu'aucun des partis ne sçavoit que se pouvoir promettre de lui, le Cardinal ayant effectivement passé les monts, se jetta sur ses Etats, assiegea Pignerol, & faillit à l'enlever lui même avec son fils à Rivoli, lieu de plaisir, où le Duc étoit alors, apres quoi le Cardinal s'en

s'en retourna en France. Le Marêchal d'Etrée resta en Italie avec un corps considérable de troupes pour secourir le Duc de Mantoüe, & il agit de concert avec les forces des Venitiens, qui y avoient un Général & une armée à eux. Mais la nuit du 18. de Juillet les Allemans ayant passé sur des barques, en un endroit appellé de la *Palata*, & ayant attaché le pétard à la porte du château, & des échelles aux murailles voisines, surprirent la place, après avoir trompé ceux qui les auroient pû empêcher, par un faux avis qu'ils étoient un secours Venitiens, qui entroit dans la Ville. Mantoüe fut saccagée, & le beau palais des Ducs, qu'on estimoit le plus richement meublé de tous ceux d'Italie, fut dépoüillé quasi en un instant, les Soldats n'écoutant ni commandement ni discipline, dans la premiere ardeur de butiner qui anime des Milices apres qu'elles sont entrées victorieuses dans une Ville forcée. Le sac dura trois jours, & dés la premiere entrée des Allemans dans la Ville, le Duc, sa famille & le Marechal d'Etrée s'étant retirés à *Porto* qui est comme une petite forteresse en un coin de la Ville, il y fit sa Capitulation, qui fut de pouvoir se retirer avec tous les siens dans le Ferrarois, & que les troupes Venitiennes, qui étoient dans la Ville auroient de même la permission de se retirer chéz elles. Il n'y eut de tué que ce qui fit resistance, mais tous les bourgeois furent également saccagés, aussi bien ceux qui étoient & avoient toûjours témoigné d'être d'inclination Imperialistes, que les plus affectionnés au Nouveau Duc. Le desordre sans doute le plus grand & le plus déplorable fut celui de la Peste, qui s'accrût dans la continuation de cette guerre, & pour comble de maux, il survint un nouveau sujet de mécontentement entre l'Empereur, le Roi d'Espagne & la Rép. qui faillit à les mettre aux mains, & à faire naître entre eux une guerre particu-

ticuliere. L'Infante Marie ſeur du Roi d'Eſpagne, deſtinée pour épouſe au fils de ſa M. J. avoit été amenée à Naples avec une flotte, qui ſe diſpoſoit à la tranſporter plus outre, juſques à Trieſte, Port appartenant à la Maiſon d'Autriche, c'eſt à dire de-paſſer par le Golfe de Veniſe. Les Eſpagnols, outre la compétance & le point de la Juriſdiction, que les Rois Catholiques n'avoient peut être jamais reconnue appartenir tellement à la Rép de Veniſe, qu'ils ne s'en pûſſent attribuer la communication, ſe ſervoient de la raiſon & des égards de la Peſte qui ravageoit alors la Lombardie, & dont on ſçavoit que la Ville de Veniſe n'étoit pas exemte, pour refuſer l'offre des bâtiments Venitiens, que le Senat faiſoit pour le tranſport de la Princeſſe. Mais enfin la choſe s'accomoda à l'amiable, l'offre ayant été acceptée, & la jalouſie des Venitiens guerrie de la crainte de devoir employer la force pour ſoûtenir leurs droits. La Ville de Veniſe fut délivrée de la peſte avant la mort du Duc Nicolas Contarin, puis qu'il ſe trouve des medailles, ou des monoyes frappées en ſon nom, qui repreſentent la belle Egliſe, qu'on nomme aujourd'hui à Veniſe *de la ſalute*, qui fut bâtie pour remercier Dieu de cette delivrance. Le Senat fit encor offre à l'Egliſe de Notre Dame de Lorette d'une lampe d'Or avec un fond ſuffiſant pour l'entretenir continuellement allumée, afin de recommander l'Etat à la protection de la Vierge & pour la remercier de ſes faveurs. Le Doge étant mort, on lui ſubſtitua

FRANÇOIS ERIZZO, fameux par des Ambaſſades 1631
ſoutenues avec éclat, & par le Généralat qu'il ſoutenoit actuellement quand il fut élû. La Diette de de Ratisbonne ayant accordé toutes les querelles qui partageoient l'Italie quoi que l'execution de l'accord fût encor embaraſſé par beaucoup de nouvelles difficultés, la Rép. parut joüir de paix de ce côté, quand

quand elle se vit enveloppée en d'autres embarras du Coté de Rome. Le Pape Urbain VIII. ayant depuis la reünion du Duché d'Urbin à l'Eglise conferé à son Neveu le titre de Préfet de Rome, que ce Duc possedoit, ce Neveu entra en prétention d'un rang superieur aux Ambassadeurs des Têtes couronnées. Celui de Venise fut le premier, qui essuya le chagrin de lui disputer cette préminence, & les honneurs que le Pape prétendoit y devoir être annexés. Le même Urbain, au milieu des troubles de toute la Chrêtienneté, ayant aussi accrû les prérogatives des Cardinaux avec le nom *d'Eminences*, & des formes inusitées d'un Traittement Nouveau, la Rép. ne croyant pas pouvoir être obligée à changer l'ancienne maniere de traiter ces Messieurs, se vit en butte à un dépit du Pape d'autant plus grand, que celui-ci trouvoit plus de condécendance dans les autres Cours sur cette matiere. D'autres sujets de chagrin succederent à celui-ci, comme les confins du Ferrarois, qui furent cause qu'il y eut des coups donnés, & qu'il fallut que la France s'entremit en cette affaire. Mais comme les grandes affaires de l'Europe divertissoient l'attention de cette querelle particuliere, qui cependant ne finissoit point, le Pape Urbain pour tirer une vengeance plus éclattante fit changer dans les Inscriptions qui accompagnent les Peintures, qui sont dans les sales du Palais Vatican, celles qui attribuoient à la Rép. de Venise un merite particulier pour des services rendus au Pape Alexandre III. contre l'Empereur Frederic Barberousse. Cette Inscription étoit ancienne & faite sur les mémoires d'un temps où l'ignorance, & le respect qu'on portoit aux Papes étoient asseurement plus grand, que n'a été l'un & l'autre dans les temps suivants, ou bien des gens, & mêmes des plus verses dans l'Histoire ne se sont pas crûs obliges d'y prêter beaucoup de foi. Mais enfin l'inscription étoit

toit publique, dans un lieu éminent, & la Rép. se fit un point d'honneur qu'elle fut conservée, aux yeux des Peuples, quelque jugement qu'en pussent faire les Savants plus scrupuleux. Aussi en fit elle de grandes démonstrations de chagrin; Elle retira son Ministre de Rome, & rompit ouvertement la communication avec Urbain, qu'elle n'avoit point interrompue nonobstant les disputes precedentes.

Il se passa quasi quatre ans, sans que cette correspondance fut renoüée: Mais pendant qu' Amu 1639
rat IV. etoit occupé dans la guerre de Perse, & au Siege de Babilone, & que pour s'asseurer contre les Chrêtiens, il avoit fait venir les Corsaires de Barbarie pour la garde de l'Archipel, ceux-ci se croyant tout permis, & insultant tous les ports & tous les bâtiments Chrêtiens, qu'ils trouvoient & sur les Côtes de la Poüille & dans le Golfe, Marin Capello Général de la Rép. les enferma & leur enleva Seizes Galeres. D'où il arriva que la crainte que le Sultan ne voulût s'en ressentir contre tous les Chrêtiens, obligea le Pape, qui craignoit pour ses côtes, de renoüer avec la Rép. & de prendre avec elle des mesures pour leur seureté commune. En effet Amurat retourné victorieux de la guerre de Perse, menaçoit de tirer une haute vengeance de l'affront fait aux pirates, & du peu de respect porté au Port de la Vallone, qui étoit une de ses places, où le Général Venitien les avoit pris, lors qu'il tomba malade, & par sa mort, qui suivit quelque temps apres, laissa à son Successeur à déméler cette fusée. La Rép. eut cependant une autre different avec Urbain, qui passa a de plus grands desaggréments qu'auparavant. Le Duc Odoard de Parme possedoit entre autres petits Etats, le Duché de Castre aux Confins de l'Etat Ecclesiastique. Les Barberins Neveux du Pape cher-

cherchoient à s'accommoder de quelques terres de ce Duché, qui étoient à leur bienseance, mais le Duc ne vouloit entendre parler ni de vente ni d'échange; ce qui fut la premiere source de leur aliénation. Le Duc devoit de grandes sommes à Rome, dont il payoit l'interêt avec les grains qu'il retiroit de ce Duché de Castre; les Papes ayant coutume de tenir en des Greniers publics des ressources & des provisions pour le Peuple Romain en
1640 toute occasion. Le Duc ayant fait un voyage a Rome dans la vûe d'y négotier un chapeau pour le Prince François Marie Farnese son frere, les Neveux lui firent proposer un mariage avec une de leurs sœurs, au moyen de quoi il obtiendroit non seulement le Cardinalat, mais un rabais considérable de l'interêt qu'il payoit pour une grande somme d'argent emprunté. Le Duc fit semblant de consentir à cette alliance, mais s'étant broüillé publiquement avec eux à cause du traitement, qu'il prétendoit du Prefet, il partit de Rome sans voir ni le Pape ni aucun de sa famille, apres avoir obtenu la diminution du cens, qu'on lui avoit fait esperer. Les Barberins se voulant venger de la tromperie du Duc en prirent occasion d'interdire l'entrée des grains de son Duché de Castre à Rome, sous pretexte que l'Etat Ecclesiastique en étoit abondamment pourvû. Cette interdiction fut cause que le Duc ne put payer les interêts accoutumés qu'il devoit pour ses emprunts, & que le defaut de ce payement ayant fait reclamer les Montistes (on appellé ainsi à Rome ceux qui ont contribué l'argent, qu'on prête en suite à interêt aux
1641 particuliers) le Pape confisqua le Duché hypotequé pour ce payement. Le Duc resolu de s'y opposer, fit travailler à quelques fortifications autour de Castre, & rechercha des alliances pour soutenir ses oppositions. Le Pape le declara rebelle & ex-
com-

communié, si dans trente jours il ne licentioit ses troupes, & s'il ne cessoit de faire travailler aux fortifications commencées: & pour donner plus de force aux commandements & aux menaces, il commença à assembler des Troupes. Tous les Princes d'Italie, & le Vice-Roi de Naples au nom du Roi firent de fortes instances auprès du Pape, afin que la querelle s'accommodât à l'amiable: Mais les Barberins croyant que tout se passeroit en offices & en mediations de la part des Princes, pousserent leur pointe & se saisirent de Castre. Cette saisie fit redoubler les offices des Médiateurs & accrût la confiance au Pape, qui non content d'avoir soumis Castre, commença à faire fortifier sur le Ferrarois quelques lieux voisins des Etats de Parme, y faisant couler des milices capables de tenir le Duc en apprehension & en respect: Cette disposition donna de l'ombrage à la Rép. qui se determina à prendre ouvertement le parti du Duc. Urbain cependant à bon conte, déclara le Duc tombé dans les 1642
Censures, pour avoir laissé écouler le temps, qui lui avoit été prescrit, sans se soumettre, & comme tel le declara déchû de tous ses Fiefs, & condanné à tous les depends de la guerre. La Chambre prit possession de son Duché de Castre comme d'un bien dévolu au St. Siege, & les troupes s'etant acheminées au nombre de vingt mille hommes contre le Parmesan pour en faire la même saisie; Ce procédé fit conclure une alliance défensive en faveur du Duc de Parme entre la Rép. le Grand Duc, & le Duc de Modene, qui tous mirent des troupes en campagne pour le soûtenir. Mais sans qu'il fût besoin d'elles, la terreur s'étant jettée dans l'armée du Pape, elle se vit entierement dissipée en peu de temps & le Duc Odoard avec trois mille chevaux, sans aucune Infanterie ni autre attirail de Guerre, battit aux champs, & au travers de tout l'Etat Ecle-

clesiastique, par où il passa sans aucune resistance s'approcha de Rome, ou il étoit prest d'entrer & d'y mortifier ses ennemis, quand ceux-ci l'embarassant par des propositions d'accord l'aresterent, & lui firent perdre l'occasion de sortir glorieusement de son démêlé & de se retirer à Castre. La guerre dura encor
1643 quelque temps: Mais Urbain se voyant sur la fin de ses jours reçut le Duc en amitié, & lui restitua son
1644 Etat. Il mourut cepandant sans restituer l'inscription, qu'il avoit fait rayer dans les peintures du Vatican.

Ce ne fut pas le seul chagrin, qu'eut la Rép. & a peine la guerre des Barberins fut-elle finie que les Turcs se jetterent sur le Royaume de Candie, & le Senat choisit le Doge même pour Général de la deffence; chose fort rare à Venise, où l'on regarde avec une jalousie extrême, à ce que le Souverain commandement des armes ne se trouve point entre les mains de celui qui est revêtu de la suprême dignité, quoi que cette dignité, comme on a dit, ne donne depuis long temps quasi aucune autorité dans la Rép. pour la disposition des affaires; On ne pouvoit pas faire choix d'un plus habile commandant que du Doge, qui avoit soutenu jusques à dix fois le commandement Général, toûjours avec réputation: Mais Dieu en avoit disposé autrement, car pendant qu'il se préparoit à partir, & à monter sur la flotte, il mourut au bout de dix jours de maladie, & donna lieu à l'élection de

1645 François Molin homme d'un regard sévére & de peu de paroles, à cause qu'il avoit vieilli à la guerre; d'ailleurs incorruptible & sans reproche. La guerre de Candie: occupa la Rép. pendant tout le régne de ce Doge, qui fut de neuf ans, & celui de quelques uns de ses Successeurs. Cette guerre commença à l'occasion de la prise d'un Galion, dans le quel un vieil Officier du Serrail alloit à la Mecque,

que, escorté d'autres Galeres & bâtiments, sur lesquels il y avoit plusieurs personnes de tout sexe, & condition; Les Chevaliers de Malthe avoient 1644
fait cette prise l'année precedente, pour la rendre plus fameuse dans le monde, ils avoient publié qu'ils avoient pris un Enfant du Sultan même, que sa Mere envoyoit à la Mecque pour l'y faire circoncire. Ce Sultan étoit Ibraim, le plus brutal de tous les hommes, lequel ayant appris cette perte entra en une telle fureur qu'il jura mille fois qu'il extermineroit le nom Chrêtien, & fit faire le plus puissant appareil de guerre qu'aucun de ses Prédecesseurs eut encor fait, particulierement par Mer. Ces apprets tinrent quelque temps en allarme le Pape, le Roi d'Espagne, & toutes les Puissances d'Italie, parce qu'on ne savoit point encor de quel côté éclatteroient ces foudres. La Rép. plus que tous avoit sujet de craindre, ses Etats étant les plus exposés, aussi fit elle tout ce qu'elle put tant pour découvrir les vrays desseins du Sultan que pour se mettre en deffence. Si le Sultan n'avoit eû dessein que de se vanger des Chevaliers de Malte qui avoient pris les Galions, & des Nations qui composent cet Ordre Militaire, il semble que les Venitiens en devoient être exempts; la Rép. n'ayant point coutume d'envoyer à Malte les Chevaliers des deux Commanderies, qui sont à Venise, où ceux qui en jouissent (qui sont les Cornares & les Lipomans, familles, qui les ont fondées) font leur séjour continuel; Aussi le Sultan faisoit il asseurer bien expressément les Venitiens qu'il ne pensoit point à eux, & que ce seroit sur l'Ile de Malte qu'il alloit executer la vangeance projettée; cependant le 24. de Juin de l'an 1645. l'Armée des Turcs composée de 368. vaisseaux & galéres, sur lesquels étoient embarqués cinquante mille hommes, sans les vaisseaux & les Milices Bar-

bares, ayant fait mine d'aller à Malte, abborda à l'Ile de Candie, & ayant emporté d'emblée quelques petites places, elle forma le Siége de la Capitale. Cette Ville qui donne son nom à tout le Royaume, fameux pour l'honneur qu'il a eû d'étre la Patrie des Heros, & des plus grands Dieux de l'Antiquité payenne, étoit gardée avec le soin & la jalousie que demandoit la deffence d'une place si-tuée pour ainsi dire au milieu des Etats du Turc, qui possédant la partie la plus Orientale de l'Europe, & la plus occidentale de l'Asie avec l'Egypte, trouvoit au sortir de l'Archipel cette Ile au milieu de son chemin vers cette derniere partie de ses Etats: Et il ne faut pas douter que la vüe de s'affranchir de cet embarras, & de s'asseurer d'un puissant Etat, qui tenoit les siens en echéc, ne fût le premier motif qui le porta à en entreprendre la conquête. Cette conquête lui couta cher, car pour dire ici le précis de cette guerre, Candie fut attaquée cette annee & ne se rendit que l'an 1669. c'est à dire apres 25. ans de siege, dans lequel il mourut plus de soixante mille Mahometans, qui y employerent toutes les provisions necessaires pour soutenir vivement une si longue attaque. Les Venitiens aussi de leur côté employerent à la soûtenir pendant tout cet espace de temps quatre millions & deux cens cinquante cinq mille Ducats, outre les munitions & les provisions de toute sortes, qu'ils tirerent de leurs Magazins. Ils y sacrifierent la vie de vingt neuf mille quatre vingts & huit soldats de leurs Sujets & des Auxiliaires qu'ils acheterent, ou attirerent à leur secours. Au bout de quoi ils rendirent un monceau de ruines, à quoi la Ville avoit été réduite par la continuation des mines, des batteries, & des assauts donnés & soûtenus. Tous les Candiots voulurent partir avec l'armée Venitienne, quand elle quitta la Ville, & il n'y resta à Candie qu'un Prêtre Grec, trois Juifs, &

& douze ſoldats, qui voulurent embraſſer le Religion Mahometane. Il ne faut pas omettre une remarque qui change un peu l'idée de la longueur du ſiege de Candie plus long en apparence que celui de Troye, c'eſt qu'il ne dura pas toûjours avec une force égale, & qu'il n'y eut que le commencement & la fin, qu'on put véritablement appeller les années du ſiege. Hibraim Empereur des Turcs, ſous lequel on l'avoit commencé mourut quelque temps aprés, & la longue minorité de Mahometh IV. ſon ſucceſſeur & ſon fils, fut cauſe qu'encor que les hoſtilités continuaſſent, cependant elles étoient beaucoup plus foibles & ſouvent interrompues. La Porte eut d'autres guerres ſur les bras, & outre cela le changement de Grands Vizirs, que la Sultane Mere ne laiſſoit en charge pendant un long temps, que juſques à ce qu'il ſe preſentât quelque autre pour acheter ce premier emploi dans la Cour Ottomane, fut cauſe qu'on ne pouſſoit point la guerre avec la même vigueur.

Il n'arriva rien de conſiderable dans la Ville de Veniſe pendant le Gouvernement du Doge Molin, 1648
ſi on en excepte l'aggregation honoraire du Cardinal Mazarin a l'ordre de la Nobleſſe Venitienne. Ce Miniſtre rendu ſi fameux par l'éclat de ſa fortune, & encor plus pour avoir entierement changé la face du Royaume de France, qui par ſes conſeils & par ſa direction, commença d'étre gouverné avec des maximes qui l'ont en ſuite rendu ſi redoutable, luittant alors contre la mauvaiſe fortune, avoit été contraint de ſortir du Royaume avec quelque apparence que ſon bonheur pourroit bien l'abandonner du tout, & continuer ſes faveurs au parti qui s'étoit déclaré contre lui, & qui étoit compoſé des Princes du Sang, & du Parlement de Paris. Dans cet état le Cardinal penſant à ſe pourvoir d'une protection, à l'ombre de laquelle il put jouir des avantages en-

cor tres-considerables qu'il avoit retirés de sa premiere faveur, il demanda l'appui du Senat & l'honneur d'étre compris dans l'Ordre de ses Nobles, pour s'asseurer à l'abri de ce caractére. L'Historien Nani T. 2. l. 4. asseure qu'il ne trouvât pas la moindre difficulté à l'obtenir; ce qui est digne de quelque consideration, puisque si le Cardinal avoit à la fin entierement succombé sous le poids de sa mauvaise fortune, non seulement la conquête que la Rép. auroit faite de sa personne n'étoit pas fort considerable, mais elle demeuroit chargée de la haine de la Cour de France, qui ne devoit pas voir avec plaisir qu'un Sujet odieux eut trouvé protection aupres d'elle. Mais apparemment le Senat fondoit tant sur le savoir faire du Cardinal, & sur l'humeur inconstante de la Nation Françoise, qu'il ne douta point qu'elle ne fut à la fin la duppe de cet habile Italien, qui en effet malgré tous les efforts des Princes du sang, & des Compagnies Souveraines, & les plus respectables du Royaume, sçût se maintenir dans la faveur, à quelques petits intervales prés, qu'elle parut éclipsée, & même en faire de si prodigieux profits, qu'il laissât en mourant (ayant commencé avec rien) une succession de soixante & dix millions, comme il paroît par son testament imprimé: Et outre ces richesses les titres les plus éclattants dans une famille qu'il laissoit heritiere de son nom, & de ses biens dans le Royaume.

Le même Historien veut que ce fut sous le même Doge Molin que les Dames Venitiennes quitterent leurs socs, ou patins, qui, dit il, *les rendoient vénérables & leur donnoient une presence plus auguste.* Il faut avoir des Idées, qui ne sont pas communes à tous les hommes, pour concevoir comme plus dignes de veneration des femmes montées sur un étalage, qui semble au contraire les avoir renducs plus ridicules, & plus gênées, puis que tels de

ces patins, que l'on conserve encor à Venise, étoient hauts d'un, deux, & trois pieds, sur lesquels ces femmes exhaussées & affublées de juppes trainantes à terre, & amplifiées par de larges vertugadins, ou Gard-infants à la maniere des Espagnoles, ressembloient bien plus à des statues exposées au hazard continuel de tomber de leurs échasses, qu'à des femmes qui doivent marcher avec d'autant plus de commodité que la pudeur ne leur permet pas de faire de longs sejours dans le public; outre que c'etoit une indécence contraire non seulement a l'honêteté, mais en quelque façon à la Religion, que des femmes que Dieu veut être soumises à l'homme, dominassent sur lui par cette espece de pied d'éstal, qui les leur faisoient considerer de haut en bas & quasi comme leur inferieur. Les siecles passés ont vû des choses, desquelles il seroit bien difficile d'ajuster l'usage avec les regles du bon sens & de la raison. Il est vrai cependant, qu'il y a bien encor aujourd'hui des modes qui ne paroissent guerres plus raisonnables, particulierement dans les habits & les ornements des femmes. Mais ce n'est pas ici le lieu de faire une déclamation contre ces extravagances de la pretendue raison humaine.

CHARLES CONTARIN & FRANÇOIS CORNARO fils 1655
du dernier Doge de cette famille vecurent si peu, 1656
qu'il n'y a rien a dire de leur Gouvernement, qui roula sans qu'ils se fussent signalés par aucune action memorable, ni l'Etat par aucun succés digne de considération, excepte une Victoire remportée sur la flotte des Turcs aux Dardanelles, où l'on leur tua dix mille hommes, on leur prit une quantité tres grande de bâtiments, & on délivra cinq mille Esclaves Chrêtiens: Mais tous ces avantages ne finissoient point la guerre de Candie. Le Gouvernement de

1656 BERTUCE VALIER qui dura deux ans fut memorable par le refus de la paix que les Turcs offrirent à la Répub. & dont elle ne voulut point profiter, dans l'esperance de recouvrer le perdu, & de conserver ce qu'elle possedoit encór dans l'Ile de Candie. Le Doge cependant n'étoit pas de ce sentiment, & son opinion étoit au contraire qu'on ne feroit point mal de se prévaloir d'une occasion, comme celle-ci, de terminer la guerre avec honneur; les offres de paix que faisoit le Sultan à la Rép. ne pouvant étre plus glorieuses pour elle. Il mourut, & celui qui avoit été le plus ardent à opiner pour la continuation de la guerre lui fut substitué, savoir

1658 JEAN PESARO, Celui ci qui avoit fait beaucoup parler de soy dans les Ambassades & les emplois, qu'il avoit soutenus, s'ensevelit en quelque maniere sur le trône, sa dignité l'ayant empêché d'agir au dehors, où il avoit toûjours parû avec éclat. Son Mausolée, qui est des plus magnifiques qui se voyent, est dans l'Eglise des Cordeliers de Venise, avec sa Statue au dessus, qui paroit encor animée de la Majesté & de l'Eloquence, qui avoit coutume de l'accompagner. Le Grand Emmanuel Thesauro, le Phenix des beaux Esprits d'Italie composa le bel Eloge en deux Colones qui se lit au même Mausolée, par le recit & la copie duquel Jean Palazzi a honoré son livre des *Fastes des Ducs de Venise*, dans lequel il s'est évertué de faire comme il a pû, les Eloges de tous ces Ducs, Ouvrage de la force & du stile de ses autres Histoires Latines. Il a oublié cependant l'agreable invention, avec laquelle cet ingenieux Autheur a marqué l'année de la naissance du Doge Pesaro, celle de sa mort, & celle de l'érection du Monument, qui fut élevé quelques années apres par les soins de Leonard Pesaro son Neveu *Vixit.* MDLXXXIX. *Devixit* MDCLIX. *Revixit* MDCLXVI. C'est au Doge Pesaro que les Jesui-

tes

tes ſont obligés de leur rapel à Veniſe, ce qu'il avoit obtenu dés l'année 1657. que le Pape Alexandre VII. s'intereſſant pour eux, & la Rép ayant beſoin de ce Pape pour en obtenir des ſecours dans la guerre qu'elle ſoutenoit contre le Turc, l'eloquence de Peſaro, qui n'étoit alors que Procurateur de St. Marc, triompha de l'alienation juſqu'alors invincible, quoi que ſouvent attaquée par d'autres inſtances des Papes & des Puiſſances Chrêtiennes, que le Senat avoit temoignée de les admettre & de les recevoir de nouveau dans la Ville Dominante & dans aucune de celles de l'Etat, car ils avoient été chaſſés de tous les Etats de la Republique. Il eſt certain que ſans la neceſſité, où les Venitiens étoient alors réduits, ils n'auroient jamais conſenti à leur retour, & ce qui eſt ſuivi à leur égard en eſt un bon temoignage, car au lieu d'un College qu'ils avoient auparavant en une belle ſituation, on les relégua dans le Cloître d'une de ces Religions, que le Pape venoit d'abolir pour en donner les biens à la Rép. c'eſt à dire quaſi hors de la Ville, & dans un endroit comme deſert, avec un ordre de changer tous les trois ans leurs Religieux, au delà deſquels il n'eſt permis à aucun de la Compagnie de prolonger ſon ſejour à Veniſe. Quoi qu'on leur ait permis d'ouvir un College pour y enſeigner, il y a tres-peu ou point de Nobles, qui frequente leurs Ecoles; & le fameux P. Vota s'étant licentié à y ouvrir une eſpece d'Academie en faveur de ceux-ci, dans laquelle il donnoit des leçons de Geographie, de Politique & d'Hiſtoire, il n'eut pas lieu de ſe fatiguer long temps dans cet Exercice, le Senat lui ayant envoye ordre non ſeulement de fermer ſa boutique, mais encor de ſortir de l'Etat, où il n'eſt plus rentré depuis, outre mille autres deboires que ces bons Peres ſont contraints d'avaler à Veniſe, dans l'eſperance ſans doute que tout le Senat recevra un

jour le commandement particulier & expres du Ciel, qu'ils disent que reçut un Sénateur du vivant de leur Fondateur Ignace, qui s'étant transporté à Venise, & y mourant de froid sous les arcades des Palais publics des Procurateurs, ce Senateur reçut commandement de l'aller prendre, de le loger chéz lui, & de lui faire tous les honneurs possibles.

1652 DOMINIQUE CONTARIN eut un regne plus long que beaucoup de ses Predecesseurs, puis qu'il vecut plus de quinze ans sur le trône. Il y monta par la seule force de son merite, car par un excés de modération, qui est peut étre sans exemple dans toute l'Histoire de Venise, non seulement il ne fit aucun pas pour y arriver, mais pour s'en éloigner davantage il sortit de la Ville, & s'alla cacher dans une de ses Maisons de Campagne au temps de l'élection, de peur que sa presence même ne parlât pour lui, & ne briguât le suffrage des Electeurs. Outre la guerre avec les Turcs & le siege étroit que ces Infidelles mirent enfin à la Ville de Candie & qui dura pendant les années 1666. 67. 68. & 69 dans laquelle elle se rendit, quelques succés etrangers rendirent les temps de son Gouvernement remarquables. L'année 1660. le Prince Portia premier Ministre & Favori de l'Empereur Leopolde, lui ayant inspiré la volonté de visiter ses Etats de la Stirie, Carinthie, & Carniole, & S. M. Imperiale étant arrivée jusqu'a Trieste, la Rép. l'envoya complimenter par une Ambassade extraordinaire de deux de ses principaux Sénateurs sur son voyage, & sur son approche de l'Italie. Nani dans son Histoire ne dit point que ces Ambassadeurs eussent d'autre commission du Senat que celle de complimenter l'Empereur : Mais on a apris à Venise de quelques personnes bien informées, qui asseuroient qu'ils avoient ordre de l'inviter à passer jusques à Venise, & à faire l'honneur

neur à la Rép. de se laisser voir dans cette Capitale, où l'on étoit dans la disposition de le recevoir & de lui faire tous les honneurs possibles, si S. M. J. y fut venue. Il est sûr que les Venitiens que lisent dans la liste des Princes, qui ont recherché d'étre écrits dans le rôle de leur Noblesse, les noms de plusieurs Rois, souhaitent passionément d'y écrire celui de quelque Empereur de la Maison d'Autriche, dont aucun n'a jusqu'a present recherché cette aggregation, & que comme la venue de l'Empereur Leopolde auroit été une occasion favorable pour lui offrir, ou pour lui demander cet honneur, ils en auroient temoigné leur reconnoissance par tout le meilleur & le plus superbe accueil qu'ils eussent pû, à quoi leur generosité naturelle les tient tout disposés. Mais l'Empereur Leopolde ne le fut point de pousser son voyage jusques à Venise, sans qu'on sache trop par quelle raison il refusa une occasion, qui ne pouvoit qu'étre avantageuse à sa gloire, & dans laquelle il auroit pû renouveller quelques uns des droits, dont ses Predecesseurs ont autrefois joui à Venise; les honneurs qu'on auroit rendus à sa dignité, quelque precaution qu'on eut prises de n'en pas trop faire, ne pouvant manquer de la rendre plus éclattante qu'elle n'est depuis long temps à cause de l'absence, & du peu de soin qu'ont pris les Empereurs de la faire valoir en Italie.

Deux ans apres cet évênement, la Cour de Savoye ayant depuis plusieurs années interrompu le commerce avec la Rép. de Venise, à cause du titre de Roi de Chypre que Victor Amedée I. avoit pris, & du traitement avec lequel il vouloit recevoir les Ambassadeurs de Venise, different de celui qu'ils avoient toûjours recû, fit les avances pour renoüer la bonne intelligence altérée. L'Abbé Dini partit de Turin & vint à Venise pour cela & au nom de la Duchesse Christine Mere du Duc Charles Ema- 1662 1631

nuel II. s'étant premierement insinué comme particulier auprés de quelques Senateurs, & leur ayant communiqué le sujet de son envoi, il fut ensuite admis au College, où ayant fait reconnoître ses lettres de Creance, il parla au nom de la Duchesse, & exposa le desir qu'elle avoit aussi bien que le Duc son fils, qui étoit alors devenu Majeur, & avoit commencé de Gouverner par soi même, de rentrer dans la premiere correspondance, qui avoit été entre ses Ancêtres & la Rép. Il fit souvenir, & donna pour marque de bonne volonté, l'envoi de deux de ses Regiments, que S. A. avoit fait depuis peu passer au secours de Candie. Le Senat ayant temoigné la même disposition, on convint apres quelques negotiations, que les Ambassadeurs de la Rép. seroient traités doresenavant à Turin comme ceux des autres Puissances du premier Ordre, que le Duc en traitant avec eux, useroit des termes & des formes accoutumées devant l'interruption de la bonne correspondance, qu'il recevroit les lettres du Senat, quoi que conçues dans les termes anciens & avec les titres accoutumés, & que l'Ambassadeur qu'il envoyeroit à Venise à l'occasion de cette reconciliation, exprimeroit dans sa premiere audience le déplaisir qu'avoit S. A. de ce qui s'étoit passé, & elle même useroit d'une semblable expression par celui que la Rép. lui envoyeroit aussi tôt apres que le sien auroit été oüi, que celui-ci seroit traité dans les formes anciennes, & sur tout qu'un certain livre du Jesuite Monod dédié au Duc, dans lequel il étoit parlé des fondements, qui appuïoient ses pretentions au titre de Roi de Chypre, seroit supprimé, & tous les exemplaires retirés, & consignés au Chancelier, comme d'un livre deffendu.

1665 La Rép. eut encor un autre petit démêlé avec le Pape Alexandre VII. duquel elle se tira avec le même honneur. Ce Pape connu pour avoir eu beau-

beaucoup de desseins peu nécessaires à soûtenir la Sainteté de son caractere, se mit en tête de disputer à la Rép. le Domaine de la Mer Adriatique, & comme en vertu de ce droit la Rép. se fait payer quelques chose des vaisseaux, qui y navigent, à titre de la seureté du commerce, de l'entretien de laquelle elle s'est chargée, Alexandre pretendit que ses sujets en devoient être exempts, & leur deffendit de rien payer. Il passa même jusqu'à faire arrêter dans les ports quelques bâtiments de la Rép. à cette occasion: Mais le Senat ayant commandé d'user de répresailles, & ayant beaucoup plus de moyens que le Pape de les faire plus fortes que les premieres Insultes, tout le commerce des sujets de l'Etat Ecclesiastique fut bien tôt en échéc & interrompu, ce qui ayant été porté aux oreilles du Pape, avec les plaintes bien hautes des Peuples qui en souffroient, Alexandre remit les choses sur le premier pié, sans que personne se crût obligé envers lui pour cela.

Le Pape étant mort l'année suivante, Clement IX. qui lui succéda fut un Pape tel que la Rép. le pouvoit souhaiter par rapport à ses Intérêts, & aux secours dont elle avoit besoin pour soutenir la Guerre contre les Turcs. Non seulement il fit de son côté tout ce qu'il pût pour la secourir de ses moyens spirituels & temporels, ce que n'avoit pas toûjours fait ni Innocent X. ni Alexandre VII. tout appliqués à l'aggrandissement de leurs familles, mais il s'employa efficacément aupres des Puissances Catholiques pour le même effet. Ce fut à son instance que le Roi T. C. se resolut à la fin de lever le masque, & d'envoyer de tels secours à Candie, qu'on put s'en promettre des fruits pro- 1668
portionnés. Le Duc de la Feuillade y avoit déja conduit un corps de 600. volontaires, la plus part personnes de qualité: Mais si peu capables de mo-

dération & de conduite, qu'ils s'exposerent & perirent quasi tous inutilement ; leur courage inconsideré les engageant à tous les hazards, dont ils ne rapportoient le plus souvent que des coups, & la vaine satisfaction d'avoir bravé la mort avec tout l'appareil qui la rend terrible dans les fonctions militaires. Ceux ci apres avoir évaporé l'ardeur de leur courage s'étoient déja rembarqués, quand le Roi prit la resolution d'y envoyer, mais sous les Etandards du Pape, à cause de l'alliance & de la paix que la Couronne de France garde avec la Porte, un plus grand secours que tout ce qui étoit parti jusqu'alors de son Royaume. Il choisit le Duc de Beaufort son Grand Admiral pour conduire & pour commander ce secours qui selon que S. M. s'en expliqua avec l'Ambassadeur de la Rép. devoit consister en douze regiments des plus aguerris qui fussent dans ses Troupes, trois cent soldats à cheval, & deux cents Mousquetaires d'entre les Gardes du Corps, outre une quantité considérable d'Officiers & de Gentilhommes surnumeraires, qui s'offroient de grossir ce secours. Ce fut à cette occasion que Clement IX. créa Cardinal le Duc de Boüillon, autrement appellé l'Abbe d'Albret, Neveu du fameux Marechal de Turene, qui ayant abjuré ses premiers sentiments touchant la religion, & étant passé du parti des Réformés à celui de l'Eglise Romaine, le Roi souhaitoit de le voir honoré de la pourpre pour servir à faciliter d'autres conversions. Clement envoya encor au Duc de Beaufort un étandard beni, où étoit peint un Jesus crucifié qui devoit servir d'Etendard principal à toute la Troupe, & persuader que cette troupe étoit des soldats du Pape ; le Roi l'ayant ainsi souhaité, pour ne point irriter le Sultan, avec lequel sa Couronne a coutume de vivre en paix, pour des vûes particulieres de prote-

ger

ger les Chrêtiens, qui vivent ſous l'Empire Turc. Le Mareſchal de Bellefonds offroit outre cela de lever à ſes frais deux autres mille hommes, & de les conduire en Candie, à condition que la Rép. recevroit eux & lui à ſes gages & lui accorderoit un titre de Général: ce qui neantmoins n'eut point d'effet à cauſe du commandement qu'il ſouhaitoit, & qu'il n'étoit pas poſſible de lui accorder, ſans déranger les diſpoſitions établies.

Le bruit d'un ſecours qui devoit être ſi puiſſant, donna de la crainte aux Turcs, qui non ſeulement retinrent l'Ambaſſadeur de France que le Roi vouloit retirer, afin qu'il ne demeurât pas exposé aux Inſultes de ces Barbares, s'ils étoient battus, mais en envoyerent un à S. M. pour le détourner de la réſolution d'envoyer ces troupes contre eux. Monſr. Chardin qui ſe trouvoit alors à Conſtantinople, ſemble donner un autre motif à cet envoi & inſinuer même que le rappel de l'Ambaſſadeur de Vantelet ne provenoit point de la raiſon alleguée, mais de la mauvaiſe maneuvre que faiſoit ce Miniſtre à la Porte, où il ſe laiſſoit maltraiter avec peu d'honneur pour ſon caractere, à cauſe d'une friponerie faite par quelques François; dont ceux-ci accuſoient les Génois, qui étoit d'avoir jetté dans le commerce de cette grande Ville des pieces de cinq ſols frappées au coin du Roi T. C. de bas alloi, ou même fauſſes au lieu des bonnes, qui venoient au commencement de France. Quoi qu'il en ſoit de cette affaire, le ſecours François partit des ports de Provence au commencement du mois de Juin 1669. ſous le commandement de Meſſieurs les Ducs de Beaufort & de Navailles, le premier s'étant embarqué ſur 14. vaiſſeaux de guerre, & quelques autres juſques au nombre de ſoixante, & le ſecond ſur treize Galeres & trois Galiottes. Ces forces qui montoient environ à ſix

mille hommes & à six cens chevaux, ayant debarqué à Candie, il fut impossible d'empecher les François de tenter une sortie dés le lendemain, qui fut le 24. du même mois de Juin. On attendoit encor d'autres puissants renforts de Troupes & de Munitions d'Italie, sans lesquelles les Generaux n'étoient point d'avis qu'on entreprît aucune chose d'importance, à cause des suites fâcheuses, que pouvoit avoir un mauvais succés de l'entreprise. Mais la bravoure des François n'ayant point d'oreilles pour entendre de si justes remontrances, il fallut les laisser faire, & pourvoir au mieux qu'il fut possible à les soutenir. Les François divisés comme ils l'avoient été dans leur voyage, en deux Troupes, conduits par les deux même Commandants, sortirent donc la nuit du 24. quelques heures avant le 25. Ils firent merveille de leurs personnes, renversant & tuant tout ce qui se presenta, & obligeant les Turcs à prendre la fuite de leurs trenchées & de leurs bateries, auxquelles ils penetrerent. Ils avoient déja gagné trois rangs des premieres, & quelques bateries abandonnées, quand dans une de celles-ci le feu ayant malheureusement pris (on ne sçait comment) à quelques barils de poudre, les François conçurent une telle épouvante, qu'ils si mirent incontinent en desordre, & commencerent à reculer. Ils s'imaginerent que tout le terrein sous lequel ils marchoient étoit miné, & que ce qu'ils avoient ouï, étoit le premier effort des mines, qui seroit suivi de l'éclat de toutes les autres, sous lesquelles ils alloient être ensevelis. On eut beau leur representer que le repos où ils étoient les asseuroit contre cette crainte : les premiers se renversant sur les derniers mirent tout en confusion, & quelque priere ou menace, dont put user le Duc de Noailles, tout fut inutile pour les retenir, chacun s'efforçant, même en jettant ses armes, de regagner les murailles. Cette confusion ayant été re-

remarquée par les Turcs qui avoient fui, ils se rallierent & taillerent en pieces environ 500. François qui demeurerent sur la place. La perte la plus considerable fut celle du Duc de Beaufort qui manqua, sans même qu'on pût jamais trouver son corps, & sans qu'on sçût, où ni comment il avoit été tué. On sçut seulement qu'ayant au sortir de la Ville pris à gauche ; & du côté de la Mer, pour faire une attaque séparée, il étoit vrai semblablement peri en un Vallon où l'obscurité de la nuit, & l'ignorance des chemins l'avoient précipité ; les premieres nouvelles de la deroute des autres ayant obligé les siens à l'abandonner pour se mettre eux mêmes en sûreté. Le grand secours qu'on attendoit d'Italie arriva quatre jours apres cette action & la perte peu considerable, par le nombre des morts qu'avoient fait les François, ne paroissoit pas capable de les décourager. Cependant n'ayant pû être rassûrés, ils se resolurent à partir & à retourner en France, sans qu'aucune considération d'honneur & de necessité les pût retenir. Ils partirent en effet le 22 Aoust le jour même qu'un autre puissant secours de toutes sortes de provisions & de plus de mille soldats, arriva à Candie sous la conduite du Duc de la Mirandole. Ce Prince abbattu par le mauvais exemple des François, ne fit que debarquer ses troupes & ses provisions, & prit le chemin du retour sur les Galeres du Pape, il protesta aussi bien que le bataillon de Malthe, & les Allemans, qu'il ne vouloit plus continuer une deffence, qui lui paroissoit inutile, la place étant reduite à de telles extremités, qu'il n'y avoit plus d'autre parti que celui de s'en tirer avec la meilleure composition qu'il se pourroit. La Ville de Candie fut rendue aux Turcs le 6. de Septembre apres un siege mémorable à tous les siecles, pour le concours de toutes les Nations Chrétiennes, qui se signa-

ſignalerent à l'envi pour ſa deffence.

Quoi qu'il n'y eût perſonne à Veniſe qui ignorât l'extremité où la place étoit reduite, quand François Moroſin, qui étoit alors Generaliſſime de toutes les forces de la Rép. la rendit, cependant il n'y manqua pas de gens, qui trouverent à redire à ſa conduite, & qui porterent leur decri & leur cabale juſques à vouloir qu'il lui en coutât autant qu'une trahiſon découverte pouvoit meriter. Mais un autre parti s'éleva en faveur du Général pour le diſculper, & par de bonnes raiſons, & par quelque choſe de plus fort que les raiſons, & qui a coutume d'appaiſer ceux qui n'entrent dans les partis que pour y faire nombre, & qui s'en retirent quand ils trouvent du profit à le faire, travaillerent en ſorte qu'apres une vigoureuſe harangue, que le ſavant Cavalier Jean Sagredo fit pour le deffendre, & de laquelle on dit qu'il fut fort bien recompenſé, il fut ſolennellement abſous de toute imputation, tant de lâcheté à rendre la place, que de peculat, en profitant injuſtement des dépoüilles qu'on en put tirer.

Le Doge Contarin ſurvéquit à la perte de Candie juſqu'à l'an 1674 que lui ſucceda

1674 NICOLAS SAGREDO. Celui-ci a été un des grands Princes qui fut jamais à la tête de la Rép. Majeſtueux dans ſa perſonne, profond dans ſes conſeils, & ſingulierement éloquent, lors qu'il s'agiſſoit d'expliquer ſes ſentiments particuliers, & ceux du Public, apres qu'il fut éle é à la ſupreme dignité. Comme il avoit une grande réputation quand il fut élû on renouvella en ſa fave r, une coutume de long temps abolie, que les V lles de l'Etat vinſſent par des deputations particulieres congratuler & regaler le nouveau Prince. On oüit à cette occaſion de tres-belles harangues, dont ou voit quelques unes d'imprimées, & le Doge répondit à toutes avec une

une Majesté & une eloquence si grande, que tous les Peuples sujets furent convaincus par le rapport de leurs Ambassadeurs, qu'on n'avoit pû faire choix d'un homme plus capable de soutenir la souveraine Dignité de la Rép.

Mais si son eloquence paroissoit dans les discours où il ne s'agissoit que d'expressions de civilité & de reconnoissance, sa pénétration éclattoit particulierement dans les réponces que comme Doge il donnoit aux Ambassadeurs & Ministres étrangers dans les rencontres où ils traittoient des matieres & des interêts les plus importants. Il y a une étoile & une espece d'ascendant, qui se fait reconnoître en quelques personnes, & qui les fait regner sur les esprits les plus independants, & dans les Rép. les plus libres. On peut dire que le Doge Sagredo avoit été marqué du Ciel à ce coin & qu'il jouissoit eminemment de cette prérogative. Aussi s'en servoit il dans les occasions qu'on a dites, & il n'arrivoit guerre qu'un Ministre Etranger proposât quelque chose, sans que le Doge, qui n'a coutume de donner d'autre reponce sinon. *On y avisera*, prévenant les sentiments du Senat, ne donnat quasi de formelles resolutions touchant l'approbation ou la negative: De quoi, bien que les Senateurs en particulier temoignassent du chagrin, comme d'une chose qui portoit l'autorité du Doge au delà des limites où elle a été reduite, jamais cependant le Senat ne lui en temoigna le moindre mécontentement, & il le laissà ainsi dominer jusques à la mort, ses sentiments ayant toûjours prévalu, & la force de son Eloquence ayant applani tous les obstacles, que les opinions particulieres y vouloient opposer. C'est ce qu'on a appris de quelques Ministres Etrangers, qui residoient à Venise du temps de ce Doge, & qui se felicitoient encor de ce que par cette prerogative du

Doge

Doge Nicolas Sagredo, ils avoient l'avantage de comprendre dés la premiere proposition qu'ils faisoient des affaires de leurs Maîtres, quelle en seroit l'issue, ou la nature des difficultés qui en traverseroient la conclusion. Le Doge ne vecut qu'environ un an & demi sur le trône de sa Patrie, & l'éloge qui reste sous son portrait dans le palais public, fait foi de ses grandes qualités; & du regret de tous les Ordres touchant sa perte. Son nom étoit en effet si vénéré que sa mort ayant donné lieu à une nouvelle élection, elle tomba sur la personne de *Jean Sagredo* Procurateur de St. Marc, les Electeurs croyant ne pouvoir mieux perpetuer le bonheur dont la Rép. avoit joui sous son Predecesseur, qu'en lui substituant le même nom, la même famille, & le même esprit. Ce Jean Sagredo est l'Auteur des beaux *Mémoires des Monarques Ottomans*, dans lesquels la suite de l'Histoire de cette fameuse & redoutable Monarchie lui donnant les moyens d'étaler les lumieres de son genie superieur, il y a également expliqué les routes les plus cachées d'un Gouvernement plein d'ambition & de Tyrannie, & découvert les moyens d'en empêcher la durée & la violence. si les Peuples opprimés, ou plûtôt les Princes deshonorés par la competence de ce pouvoir monstrueux, étoient aussi disposés à tirer avantage de cette découverte, que l'Historien a été heureux en la faisant. Outre l'esprit que le Procurateur Sagredo avoit commun avec son Predecesseur, son visage étoit marqué d'un certain air de sévérité, qui donna sans doute de l'aversion à la Noblesse; Elle ne peut voir dans la personne même de ses Souverains aucune chose, qui leur inspire quelque confiance superieure à l'ordre commun dans un Etat, où tous se croyent membres égaux de la Souveraineté. Cela fut cause que son élection n'eut point de suite, non pas, comme écrit Monsr. Amelot,
parce

parce qu'il ne put avoir l'approbation du Peuple, qui n'eſt jamais neceſſaire dans cette rencontre, mais par ce qu'il avoit des adverſaires trop puiſſants dans le Corps de la Nobleſſe, pour la cauſe qu'on vient de marquer. Ces adverſaires conſideroient l'aſcendant que ſon Predeceſſeur avoit pris dans les déliberations publiques, toléré par la ſeule conſideration de ſon habilité rendue aggreable par ſes manieres également Majeſtueuſes & honêtes. Ils voyoient dans celui ci la même force de genie, mais denuée de ce temperamment de douceur qui l'avoit mis en état d'uſer de paſſedroits, ſans irriter des éſprits ſi delicats ſur le point de l'égalité & de l'independance. C'eſt pourquoi reſolus de ſe ſouſtraire au danger de voir ſuccomber celle-ci ſous l'autorité du grade Souverain, ils entreprirent une choſe, qu'ils avoüent eux mêmes avoir été de tres pernicieux exemple, ſavoir de ſoulever la populace, qui fut en tumulte à la porte du Palais, criant qu'elle ne vouloit point de ce Doge, & qu'on en choiſit un autre. Rien n'eſt plus ſeur que cette ſédition étoit procurée par la Nobleſſe, & que le Peuple bien loin de desapprouver un Prince, dont l'authorité tint en reſpect ce grand nombre de Nobles, qui le dominent & mâtinent, ſous pretexte de la part qu'ils ont dans le Gouvernement, il l'eut au contraire prié d'en uſer encor avec plus de ſévérité, afin de ſoulager en quelque maniere les chaines de ſa ſujettion en reduiſant dans un ſeul le pouvoir Souverain, dont tant de gens avoient coutume d'abuſer: Mais la qualité des ſoûlevés fit aſſés connoître qu'ils étoient envoyés & ſervoient de Miniſtres à la paſſion des autres, puis que tous ces oppoſants étoient des Gondoliers, tous attachés à la Nobleſſe, dont ils recevoient le branle pour émouvoir la ſédition. Auſſi la Nobleſſe ſe ſervant adroitement de l'occaſion,

ſion, fortifia l'inſtance des ſeditieux, & feignant de craindre de plus facheuſes ſuites de ce ſouléve-ment, fit incontinent procéder à une élection nou-velle. Les premiers Electeurs furent gagnés par le généreux exemple de Sagredo, qui ne fit aucune dif-ficulté de céder ſon droit aquis, & de mépriſer également & la dignité & l'envie qui lui étoit bien connue, de ceux qui la lui deroboient ſans raiſon, n'ayant point reclamé les loix fondamen-tales de la Rép. qu'on violoit, en ſe ſoûlevant contre une élection faite ſelon toutes les formes les plus rigoureuſes de ſes Statuts.

Cette violation des Loix étoit encore une cho-ſe de tres pernicieux exemple par rapport à la po-litique, & à la ſeureté du Gouvernement, en ce que paroiſſant ainſi ceder à l'inſolence d'un tres petit nombre de ſoûlevés, non ſeulement on fai-ſoit connoître ſes forces au Peuple, mais on l'au-toriſoit pour ainſi dire, à entreprendre avec la même hardieſſe dans toutes les occaſions, où il ſe croiroit lezé, & voudroit prendre les diſpoſitions du Senat pour incommodes à ſon libertinage. Auſſi ne peut on excuſer les autheurs de ce tumulte que par la connoiſſance qu'ils avoient du genie de la populace de Veniſe, & des forces toûjours promp-tes & efficaces pour la reprimer, quand il en ſe-roit temps: Ce qui les fit paſſer par deſſus toutes les conſiderations des mauvaiſes conſequences que leur entrepriſe pouvoit avoir, en s'en ſervant com-me d'un remede preſent à l'inconvenient qu'ils vouloient éviter, & dont ils ſçauroient bien empê-cher les mauvais effets, ſi jamais on tentoit d'al-terer le temperamment de leur Corps, par une ſemblable medecine. Ce n'eſt pas que cette con-fiance ſoit auſſi bien fondée qu'on pourroit ſe le perſuader; puis qu'enfin le fait eſt ſuivi, & qu'on a depoſé un Doge ſur les plaintes du Peuple, qui ne

ne l'a pas voulu, & qui ainsi a reconnu ce qu'il pouvoit: De sorte que ce qui est arrivé une premiere fois pouvant succeder une seconde, s'il arrive jamais que quelqu'un veuille, ou puisse mettre ces humeurs en mouvement, il y a sujet d'en craindre des suites peu favorables à la seureté publique.

LOUIS CONTARIN étoit l'homme qu'il falloit aux 1675 Venitiens pour les rasseurer contre la crainte d'avoir des Doges trop éloquents, ou trop sevéres, & d'un ascendant dangereux à leur liberté. C'étoit un Seigneur de l'humeur le plus douce & la moins entreprenante qui fut jamais, enfin qu'on pouvoit appeller la bonté même. Il avoit battu la carriere ordinaire des emplois au dehors & au dedans, & même on lui fait l'honneur qu'étant autrefois Ambassadeur de la Rép. à Paris, il s'y employa utilement pour la reconciliation du vieux Duc d'Orleans avec le Roi Louis XIII. Rien ne signala son Gouvernement que la crainte de la peste, qui ayant pénétré du Frioul jusques dans quelques lieux de l'Etat de Venise, fut empechée de passer plus outre par les soins, qui furent pris pour cela. Il regna sept ans, & eut pour Successeur,

MARC-ANTOINE JUSTINIEN, dont la famille, 1683 quoi que des plus anciennes & des plus nobles de Venise n'avoit point encor donné de Prince à la Rép. & celui ci fut élû, on peut quasi dire, précisement parce qu'il éstoit encor meilleur & plus doux que son Predecesseur. L'intention de n'en point élire d'une autre qualité étoit si ferme & si universelle, que du vivant même du Prédécesseur de celui-ci on sçait qu'il y avoit un Senateur, qui se tenoit si asseuré de lui succeder, qu'il avoit déja fait faire son service d'or, & la plus part des meubles qui servent au Prince, sur l'assûrance sans doute qu'on lui donnoit de l'elire: Et cependant on peut dire que peut étre dans toute la Noblesse il n'y avoit

voit pas un Sujet d'un plus petit ésprit que lui, dont il donnoit une marque bien certaine par les dispositions qu'on vient de dire, sans attendre, non seulement l'effet des promesses qu'on lui donnoit par une élection effective, mais même sans consulter son âge, & s'il auroit asséz de vie pour pouvoir succeder à celui qui étoit sur le trône, qui en effet lui survecut. On ne parle point par cœur. Justinien n'avoit guerres fait parler de soi, quand on le substitua à Contarin, & tout ce qu'on en disoit, étoit que c'étoit un tres bon Gentilhomme, qui prioit bien Dieu, & qui passoit sa vie avec des Moines & des Prêtres, qu'il édifioit par ses discours & par ses bons exemples. Il avoit cependant été envoyé Ambassadeur à Paris pour demander au Roi des secours pendant le siege de Candie, & le Panegiriste qui fit son Oraison funébre, lui fait honneur d'avoir non seulement encouragé la Noblesse de France à s'engager à cette expedition, mais disposé même les Dames à se cotiser pour y contribuer de leur côté: Ce qui, dit-il, n'eut point deffet, peut étre par ce que la Rép. eut honte de cette espece de mandicité.

Ce qui rend le Gouvernement de ce Doge fameux, & d'un agréable souvenir à la Rép. est la Ligue qu'il contracta avec l'Empereur Leopolde & la Republique de Pologne contre les Turcs, qui avoient mis le siege à Vienne la même année de son election. La bénédiction du Ciel, qui donna la force aux armes Imperiales & Polonoises de repousser ces Barbares avec une entiere deroute loin des murs de Vienne, encouragea la Rép. à se liguer contre eux, quoi qu'avec bien de la resistance & de la defiance de plusieurs Sénateurs, dont l'ésprit encor plein de la terreur des forces Ottomanes; & de la perte du Royaume de Candie, ne pouvoit goûter qu'on s'embarquât en une nouvelle guerre con-

contre les Infideles. Ce qui parut singulier en cette occasion fut que la resolution en fut prise à la fin par les conseils du Doge, entierement gagné par les exhortations que lui faisoit faire les plus efficaces qu'il pouvoit, le Pape Innocent XI. qui connoissoit sa probité & son bon zéle, & par celles d'un autre Senateur, qui n'avoit guerre plus de credit que celui d'un bon homme, & qui cependant triompherent de toutes les raisons & de toutes les defiances politiques des autres. Aussi quand les Venitiens virent le bonheur extraordinaire, avec lequel on faisoit cette guerre, ils l'appellerent *la Guerre des Miracles* tant en consideration des voyes qui l'avoient fait conclurre, que de celle des moyens avec lesquels on faisoit tant de conquêtes. Sous le gouvernement de Justinien les armes de la Rép. soûmirent l'île de St. Maure, une grande partie du Continent qui est en face, & tout le Peloponese: Et les conquêtes étoient si frequentes qu'on n'entendoit que des Te *Deum* à Venise. A propos de Te Deum, quand le Courier qui anonçoit la prise de Bude par le Duc de Lorraine, fut arrivé à Venise à la premiere nouvelle que le Doge en apprit dans sa chambre, il entonna par un entousiasme de tendresse & de devotion particuliere le Te *Deum*, & le continua dans le chant de l'Eglise jusqu'à la fin avec ses Domestiques, qui se trouverent alors auprès de lui: Et il est certain que ce Prince avoit tant de pieté & tant de reconnoissance des graces du Ciel, qu'il pensat serieusement dès lors à se démettre & à quitter sa dignite & à se retirer dans un Cloître, pour y servir & remercier Dieu, disoit il, sans distraction des grandes faveurs, qu'il repandoit alors sur le Christianisme. Il fut pourtant dissuadé, (quoi qu'avec bien de la peine) d'executer cette resolution, & il continua a regner autant que s'étend l'autorité du Doge à Venise, parmi les applaudissements

que tout le monde donnoit au bonheur qui accompagnoit les armes de la Rép. pendant ſon gouvernement. Voila ce que dit l'Hiſtoire publique. La particuliere détaille un peu plus l'affaire de cette devotion qu'avoit le Doge de ſe faire Religieux. Le Doge Marc. Ant. Juſtinien avoit deux freres qu'on pourroit appeller Devots comme lui, mais ſi on doit dire le vrai, d'un éſprit encor plus borné que le ſien. Celui-ci les ayant appellés au Palais pour y faire comme parents, les honneurs de la Maiſon & lui tenir compagnie, comme ils avoient toûjours mené une vie privée, ſans ambition, & peut être ſans habileté à ſoutenir une vie plus éclattante, ils voulurent continuer au Palais leur maniere de vivre: de ſorte que l'un s'en allant à ſes devotions de Moynes, & l'autre s'amuſant à des bagatelles, non ſeulement le Palais n'étoit point habité & l'on n'y voyoit perſonne pour recevoir les viſites, mais chacun des trois freres y mangeoit à ſes heures particulieres, & y faiſoit table à part. Cette conduite obligea enfin le Doge à ſe plaindre à ſes freres, mais ceux-ci ne montrant aucune diſpoſition à ſe conformer à ce qu'il ſouhaittoit d'eux, il leur proteſta à la fin qu'il les quiteroit, & que renonçant à une dignité qu'il n'avoir acceptée (diſoit il) que pour eux & pour faire honneur à ſa maiſon, il iroit ſe faire Moine à St. George, qui eſt une belle & riche Abbaye en une Ile de ce nom, ſituée vis a vis de la grande Place de St. Marc & du Palais, où pluſieurs Doges, pouſſés de quelque chagrin ont autrefois pris l'habit religieux.

C'eſt une opinion conſtante que ce Doge mourut Vierge, & ſon Panegiriſte rapporte mille réponces qu'il donnoit à toute ſorte de perſonnes, qui témoignent toutes une grande pieté, & un grand attachement à Dieu. Auſſi le Pape Innocent XI. l'eſtimoit-il beaucoup & en a parlé ſouvent avec de

gran-

grandes recommandations. Il mourut entre les bras des Prêtres, qui prioient autour de son lit, lui même répondant à leurs prieres jusqu'au dernier soupir.

Il est certain que la Rép. couroit quelque danger à la mort de Justinien par la concurrence, où étoient resolus d'entrer six des principaux & des plus riches Senateurs, si les merites trop éclatants de 1688

FRANCOIS MOROSIN alors Capitaine Général, & qui contoit autant de triomphes qu'il avoit donné de batailles & formé de sieges, n'eussent determinés les suffrages en sa faveur. Il y avoit encor à craindre du côté du Peuple, si on avoit fait choix de tout autre Sujet que de lui, toutes les murailles s'étant trouvées chargées d'ecriteaux qu'on ût à donner la couronne à un homme qui avoit aquis des Royaumes à la Rép. Ce qui étoit un avertissement asséz expres de n'y pas manquer, à moins que de se voir exposé à un tumulte semblable à celui qui deflit le Doge Jean Sagredo, si quelqu'un l'avoit voulu exciter. Morosin cependant étoit fort peu agreable à la Noblesse, à cause de je ne sçai qu'elle fierté dans ses discours & dans ses manieres, qu'il avoit contractée à l'armée, ayant deja été élû deux fois Capitaine Général pendant la guerre de Candie. On se souvient que quand les Venitiens resolus d'entrer dans la Ligue avec l'Empereur & le Roi de Pologne, le nommerent Géneral, il donna de nouvelles marques de fierté bien mortifiantes à toute la Noblesse. C'est la coutume à Venise que les Capitaines Généraux étant élûs & devant s'embarquer pour l'armée, ils prennent l'habit de Géneral, qui est particulier & tres-magnifique, mais embarassant, & s'étant transportés au *Lido*, qui est le Port où ils s'embarquent, ils reçoivent là les compliments de la *ben'andata*, comme ils parlent & les souhaits d'une heureuse expedition. Mo-

 rosin,

rosin, qui s'étoit deffendu d'aller à l'armée, tant parce qu'il étoit fort âgé, qu'à cause de l'affront qu'on lui avoit fait de le vouloir dégrader de la dignité même de Procurateur de St. Marc alors qu'il rendit la Ville de Candie, se voyant contraint d'accepter l'emploi, se dispensa de la formalité ordinaire de recevoir la *ben' andata* au *Lido*, & sans s'embarasser de la *Togue* ou Robe de Généralissime, reçut en simple Robe de chambre de brocard, les compliments de la Noblesse dans l'Abbaye de St. George, & cela d'un aïr si froid & si méprisant que la plus part en fut tres-mortifiée. Mais il reçut lui même en cette rencontre une mortification, qui donna quelque plaisir à ses envieux. On avoit chosi pour être son Lieutenant Général, ou la premiere personne dans l'armée apres lui, Alexandre Molin jeune homme vigoureux & resolu, s'il en fut jamais, & celui-ci refusa hautement l'emploi, avec des protestations publiques qu'il ne vouloit point servir sous un homme, qui avoit été le meurtrier de son Pere. Pour comprendre la cause de cette imputation, il faut sçavoir que pendant que Morosin exerçoit son premier Généralat dans la guerre de Candie, il venoit à Venise de si frequentes plaintes contre sa conduitte, que le Senat se crut obligé d'envoyer un Commissaire à l'armée pour prendre information de la verité. Le Pere de Molin avoit été deputé, & il ne fut pas long temps au Levant qu'il y mourut, & sa mort fut attribuée à l'air qu'il avoit respiré sur la flotte, au quel n'étant point accoutumé il en étoit mort. Molin étoit un homme extremément sévére, & ce fut la cause pour laquelle on l'avoit envoyé faire inquisition de le conduitte du Général. Sa mort n'ayant point éclairci le Senat de ce qu'il vouloit savoir, il fut envoyé un nouvel Inquisiteur à sa place, qui craignant, à ce qu'on a entendu dire à Venise même de

la bouche de quelques Nobles, que l'air du Levant ne lui fût aussi nuisible qu'a son Prédecesseur y demeura fort peu de temps, pendant lequel il reçût mille honêtetés du Général, & rapporta à Venise les meilleures Informations du monde de sa conduitte, ce qui mit le Général à couvert de la medisance de ses ennemis.

Morosin ayant été rappellé, comme on a dit, à la charge de Capitaine Général, lors que la Rép. en 1684. se déclara contre le Turc, il fit la guerre avec des succés inesperes, & mérita, ce qui n'avoit peut être jamais été accordé à personne depuis le commencement de la Rép. de voir sa statue érigee dans la Sale des armes, qui se gardent au Palais, sur un piedestal orné d'un trophée & de l'Image du Peloponese avec cette Inscription *Francisco Mauroceno Peloponesiaco adhuc viventi Senatus posuit Anno MDC. LXXXVII.* La Rép. l'ayant honoré du titre de Peloponesiaque à l'imitation des Romains, qui donnoient à leurs Généraux ceux des Nations qu'ils avoient subjuguées. La mort de Justinien étant suivie l'année d'aprés, il fut élû Doge par une acclamation publique, devant que d'être nommé tel par les 41 Electeurs, ausquels il appartient de faire cette Election; Morosin etoit alors à l'armée, & comme les égards jaloux de la liberté publique ne permettent pas de laisser la souveraine direction des armes à celui qui joüit de la premiere dignité de l'Etat, on trouva bon de limiter son autorité par l'assistance de deux Adjoints, sans le consentement desquels il ne devoit rien entreprendre. Voici la lettre, par laquelle le Senat lui donna part de son Election, & une partie des formalités qu'on l'obligea d'observer dans l'usage de sa nouvelle dignité.

Au serenissime Prince François Morosin,
Elû Doge de Venise, Capitaine Général de Mer.

Dieu ayant par sa suprême disposition appellé au repos eternel le sérénissime Marc Antoine Justinian *Prin-*

ce digne d'une éternelle memoire, on a tenu les Conseils ordinaires pour lui destiner un Successeur, selon que nos loix le prescrivent: Et les 41. Electeurs s'étant assemblés, & apres avoit invoqué le nom du St. Esprit, reflechissant sur le merite singulier qui orne votre Sérénité, & sur sa valeur insigne, de la quelle la Patrie a retiré de tres grands & tres importants avantages dans beaucoup de charges & particulierement dans celle de Souverain Capitaine Général de Mer qu'elle exerce aujourd'hui pour la troisieme fois, avec toute sorte de loüanges, ils ont concouru avec un consentement unanime & un applaudissement universel à l'elire Prince & Chef de notre Rép. Nous qui trouvons un veritable contentement de la voir placée dans un poste, & une dignité dûe à ses eminentes vertus, nous nous en rejouissons avec nous mêmes, ainsi que nous le faisons tres vivement avec V. serenité, sous les heureux auspices de la quelle nous nous promettons de voir toujours plus prosperer les interêts publics.

Nous sommes certains qu'elle voudra bien continuer dans la direction des importantes affaires, qui la tiennent occupée, comme nous le jugeons necessaire jusqu'à ce que nous y ayons autrement pourvû, & qu'elle continuera avec sa prudence, attention, & zele ordinaires, de les avantager, selon que sa grande experience & maturité le jugeront à propos pour le bien public, & pour sa gloire particuliere, pendant que nous nous appliquerons de nôtre côté avec le soin le plus attentif à lui fournir toutes les assistances, & les renforts possibles, afin qu'elle ait les moyens proportionnés à l'execution de ses entreprises militaires, correspondantes à la dignité du Chef de la Rép. qui les doit diriger. De tout ce qui pourroit être ici ajouté, & qui regarde sa direction, elle voudra bien en conferer & s'entendre avec notre Secretaire Zuccato, que nous expedions avec la presente, &

avec

avec le bonnet Ducal, lui prêter la même foy qu'elle prêteroit à nous mêmes. Cependant nous prions S. D. M. de donner une longue & heureuse vie à votre Serenité. Donné au Palais Ducal le 2. Avril 1688. V, Serenité aura le pouvoir de se servir de toutes les marques de sa dignité dans les occasions, qui lui paroitront à propos, de même que de se servir du sçeau de plomb, dont on continuera de même à sçêler les lettres, qui s'expedieront de cette Ville.

Dans celles qu'on expediera dorenavant à elle, on usera de cette forme. A notre Serenissime Prince François Morosin, la Seigneurie de Venise salut & affection. Dans les siennes elle se contentera de dire A la Serenissime Seigneurie de Venise. Les quarante & un Senateurs, qui l'avoient élû, lui écrivirent une lettre particuliere pour lui donner part de leur deliberation en ces termes.

Le Dieu de toutes les benedictions, qui a élû Votre Serenité pour être le Deffenseur de sa sainte Foi, & le Promoteur de nôtre gloire a fait concourir par un esprit d'union & de paix les cœurs de ces tres-Eccellents Seigneurs en une même volonté de lui mettre le diademe sur la tête, & de reunir en une même main le sceptre & l'épée de la Rép. pour étendre en même temps le bonheur du Gouvernement au dedans, les triomphes & les conquêtes de l'Etat au dehors. L'uniformité de nos suffrages est soutenue en cette occasion, de la concorde de tous les esprits, lesquels remplis de Zéle pour l'avantage public & d'un respect singulier pour votre personne lui souhaittent & implorent de la Toute Puissance Divine une longue vie & la continuation de ses Victoires, qui accroissant toûjours plus nos esperances, & agrandissant nostre Empire, l'approchent plus de l'éternité & de la durée immortelle de la Religion Catholique, de la quelle il est un des plus fermes soûtiens.

Que Votre Serenité reçoive donc comme un témoignage de l'estime & de la Vénération universelle les sentiments de joye & les protestations de respect que nous lui offrons & avec les applaudissements du passé les souhaits des progrés les plus heureux pour la prochaine Campagne, desquels il resulte au nom de votre Sérénité la gloire des plus heureux Princes qui l'ont précédé dans le Gouvernement de cette Rép. Chacun de nous avec un nouveau & particulier respect l'asseure cependant qu'il est.

De V. Serenité.

Le nouveau Duc continuant dans l'exercice de Capitaine Général entreprit l'année même le siege de Negrepont, qui ne lui reussit point : ce qui lui donna à ce qu'on asseure, un si grand chagrin, qu'il en tombât malade, de sorte que ses Medecins ayant jugé qu'il n'y avoit que son retour qui put retablir sa Santé
1690 il le demanda & l'obtint. Il arriva le ii de Janvier à Venise, & trouva en débarquant douze Senateurs qui étoient venus par Ordre public le feliciter sur son heureuse arrivée. Tout le Senat en corps le vint ensuitte prendre dans le même lieu, & le conduisit dans le grand Vaisseau, dit le Bucentaure, comme en triomphe à Venise. Il y demeura dans les fonctions & les honneurs de sa dignité jusqu'en Novemb. de l'an 1692. qu'il fut de nouveau élû Généralissime, & partit pour aller prendre le commandement de l'Armée le 2. de Juin de l'année sui-
1693 vante. Il y soutint la reputation & les conquêtes, qu'on avoit faittes, jusques aux premiers jours de l'année suivante, que se disposant à entreprende un nouveau siege de la Ville de Negrepont, il retomba malade & mourut le jour des Rois. Ses entrailles furent enterrées à Napoli de Malvasie : Mais son corps embaumé fut apporté à Venise & inhumé

humé dans l'Eglise de St. Etienne des Religieux Augustins.

SILVESTRE VALIER lui fut substitué. Il étoit 1694
fils du Doge Bertucci Valier, & rehaussoit l'imperfection de la Nature, qui l'avoit fait naitre boiteux par une droiture & une grandeur d'ame qui n'etoit pas ordinaire. Il avoit été plusieurs fois Ambassadeur, mais ce qui lui donnoit le plus d'éclat étoit son activité, & ses manieres également libres & obligeantes, qui l'avoient fait connoître dans tous les emplois par où a coutume de passer la Noblesse, officieux, & aimant à servir également le public, & le particulier. Il revouvella la coutume de faire couronner sa femme, pratiquée par plusieurs Doges, & fit frapper & distribuer des medailles à cette occasion, où cette Dame est representée avec la Couronne Ducale, semblable à celle des Doges, & l'hermine sur les Epaules: Il l'aimoit tendrement, quoi qu'il n'en eût point d'enfants, & on se souvient de l'avoir vû avant qu'il fut Doge dans le temps des réjouissances du Carnaval, conduire cette Epouse aux reduits publics de la Noblesse, l'exciter à y prendre part, & lui temoigner toutes les complaisances imaginables. Aussi voulut il que la ceremonie de son couronnement se fit avec toute la pompe & la magnificence imaginable: que tous les Corps de la Ville, & même le College, qui est le premier, la visitassent & la congratulassent par des harangues particulieres. Elle le fut par le Nonce du Pape par tous les Ambassadeurs & Ministres publics qui se trouvoient à Venise, & il procura que sa dignité fut reconnue dans plusieurs fonctions solennelles, tant dans la Capitale que dans quelques Villes de l'Etat, où elle eût occasion d'aller. Cette fortune auroit été soutenue avec bien plus de faste par beaucoup d'autres Dames Venitiennes: Mais celle-ci étoit la modestie & la bonté même, & en recevant tous ces honneurs elle secondoit beaucoup

plus l'inclination de son Epoux que la sienne. Aussi se donnoit elle tout eentire aux œuvres de la pieté & de la charité Chrêtienne, ce qui lui attiroit les bénédictions de tout le monde. La guerre contre les Turcs continua pendant tout le Gouvernement de Valier avec des succés toûjours plus heureux, sinon qu'il ne se presenta aucune ouverture pour reconquerir le Royaume & l'Ile de Candie, dont la possession seroit d'une tres grand consequence à la Rép. La Paix se conclud enfin avec les Infidéles au com-
1699 mencement de l'année 1699. à Carlovitz Capitale de la Croatie Imperiale; tous les Alliés, sçavoir l'Empereur & la Rép. de Pologne y donnerent les mains pour procurer du soulagement aux Peuples, qui soutenoient depuis si long-temps le poids de la guerre. La Rép. en particulier demeura en possession de tout ce qu'elle avoit conquis au Levant, sçavoir de toute la Morée ou Peloponese, des Iles & des places de l'Albanie qui furent ses premieres Conquêtes. Elle abbandonna neantmoins ce qui s'étoit rendu à elle au delà du Golfe d'Engia dans la Province que les Turcs appellent de Livadia, parce que n'aiant point de places fortes pour en conserver la possession, les peuples auroient été exposés aux Continuelles avanies des Infideles., & la Rép. aux occasions fréquentes de se broüiller avec eux. Ils tirerent neantmoins quelques restes d'antiquités d'Athenes, & des lieux d'alentour, autrefois si fameux pour la politesse de leurs habitants. Le Doge Valier étant mort le 5.de Juillet de l'an 1700. on lui substitua le 16. suivant

1700 MARC ANTOINE MOCENIGUE, qui gouverne aujourd'hui, & sous lequel ou ratifia enfin la derniere
1701 Paix avec les Turcs, que beaucoup de Senateurs n'approuvoient pas trop. On en a entendu à Venise, qui se recrioient contre l'Empereur, comme s'il avoit en quelque maniere contraint la Répub. à faire Paix

Paix en un temps, où il paroissoit qu'on pouvoit encor pousser plus loin les conquêtes. En effet la chose n'étoit pas hors d'apparence, mais la situation des affaires d'Europe persuada à l'Empereur de finir cette guerre pour être en état d'en soûtenir une autre plus importante à ses interêts, où il prevoioit bien devoir être engagé, en cas de la mort du Roi d'Espagne Charles II. comme il arriva en effet peu de temps après. Cette mort à donné lieu à la guerre qui se fait, au sujet de cette grande succession prétendue & surprise par le Roi T. C. qui en mit son petit fils Philippe Duc d'Anjou en possession, & disputée par l'Empereur Leopold, qui nomma de même son second fils l'Archiduc Charles pour Roi, & en faveur duquel s'est formée une puissante Ligue de la Couronne d'Angleterre, du Roi de Portugal, du Duc de Savoye, des Etats des Provinces Unies, & de ceux de l'Empire. Comme entre les Etats qui composent cette succession, le Duché de Milan est un des plus considerables, l'Italie n'a pas manqué de prendre part à cette guerre, ce Duché ayant adheré au parti du Duc d'Anjou, par le moyen du Prince de Vaudemont qui en étoit Gouverneur, & qui se trouvant disposé à accepter le Testament, entraina la Province à cette reconnoissance. L'Empereur Leopolde de son côté se disposa à le revendiquer, & envoya pour cela dès l'année 1701. une armee en Italie. Les Etats de la Rép. de Venise se trouvant entre le Tyrol & le Milanois, il sembloit qu'elle dût prendre parti avec l'un ou avec l'autre des Pretendants, quand ce n'ût été que pour affranchir ses Peuples des incommodites des passages, & du séjour des troupes ennemies. Cependant elle se resolut à une rigoureuse Neutralite, & l'a gardee jusqu'a present avec une exactitude également onereuse pour elle, & étonnante pour tout le monde. Les François qui se trouverent à Milan, voulant empecher les Imperiaux

periaux d'entrer en Italie, les allerent attendre ſur les Frontieres du Tyrol, & firent toutes les Fortifications qu'ils voulurent ſur les terres de la Républ. pour fermer les paſſages qu'il falloit que les Allemands forçaſſent pour entrer en Italie. Mais ces obſtacles ne ſervirent de rien, & les Allemands ſurmonterent les Fortifications & les Rivieres, & gagnerent premierement le Mantouan, dont le Duc avoit trouvé à propos d'accorder l'uſage aux François, & apres avoir fait paſſer une partie de leurs troupes en Piemont, en dépit de tous les empechements que le Duc d'Orleans qui commandoit les armes de France en Italie, y put mettre, tout le Milanois fut reduit à leur pouvoir par le moyen de la bataille de Turin, où l'armée de France fut miſe en une entiere deroute l'an 1706. Les particularités de cette guerre ne regardant point l'Hiſtoire de Veniſe, on dira ſeulement que cette Rép. obſerva des le commencement juſques à la fin une exacte Neutralité, donnant également ſon terrein & ſes proviſions à l'un & à l'autre parti, ſelon qu'ils en ont eu beſoin pour leurs fins particulieres. Cette neutralité eſt d'autant plus à eſtimer que la Rép. s'étoit miſe par un puiſſant armement en état de ſe deffendre de la violence des combattants ſi elle l'eut voulu. Elle ſouffrit neantmoins des uns & des autres de grandes violences, auxquelles elle n'oppoſa que des plaintes, & il y a ſujet de croire qu'elle aſpire à obtenir par le merite de tant de patience, l'honneur de la Mediation dans les premiers Traittés qu'il faudra une fois faire, quand les Parties ſeront laſſes de ſe battre. C'eſt dans cette vüe qu'on croit qu'elle expedia cet été dernier deux Ambaſſadeurs Extraordinaires à Londres: Car quoi que cet office ſoit ordinaire dans touts les avenements des nouveaux Souverains à la Couronne d'Angleterre, cependant le Roi T. C. ayant fait faire publiquement des

des propositions de paix aux Alliés, l'occasion sembloit rechercher cet offre de Mediation en un temps, où les felicitations à la Reine de la Grande Bretagne étoient propres à en faciliter l'acceptation. Jusqu'à present on n'entend pas neantmoins que les offres ayent été recues, & le bruit courut à l'arrivée des Ambassadeurs Venitiens à Londres, que comme cette arrivée étoit bien trardive par rapport à des congratulations à la Reine sur son nouvel avenement au Trône, elle étoit de même trop hâtée pour offrir une mediation à conclure une guerre, qu'on n'étoit point encor disposé à finir. On touchera encor dans la 2. Partie d'autres particularités sur la situation presente de la Rép. de Venise par rapport aux Puissances étrangeres.

Fin de la premiere Partie.



DU GOUVERNEMENT DE VENISE, ET DES MEURS de la NATION.

II. PARTIE.



Uand j'ai dit que je parlerois du Gouvernement de Venise, je n'ai point prétendu marcher sur les brisees de Monsieur Amelot de la Houssaye, qui en a fait un livre, où il a dit beaucoup de choses qu'il se seroit bien passé de publier, par la considération qu'elles étoient aussi peu seures qu'honorables à une si puissante Rép. Rien n'est plus facile que de se tromper en tirant de quelques cas particuliers des Maximes Générales, & de decrier toute une Nation, ou les maximes de sa conduite, parce qu'elle paroît avoir en quelque rencontre, pris certains biais qui donnent prise à des esprits portes à juger & a croire mal du fond,

&

& de l'intention. Ma pensée est seulement de toucher la forme générale de son Gouvernement, afin qu'on voye en quoi il est semblable & en quoi il est different de celui des autres Etats. J'ai ajouté que je parlerois de la forme du Gouvernement Républiquain tel qu'il est aujourd'hui, & dans l'état present des affaires, laissant à parler du passé, dont on a pû former un jugement sur ce qu'on a dit dans la premiere partie de ce Livre. On raconte que le Duc de Guise se trouvant embarqué dans la révolution de Naples, au temps de Thomas Aniello, & que se voyant abandonné par la Cour de France, dont le Ministre pour lors le Cardinal Mazarin, ne voulut point qu'elle s'engageât en cette affaire, par un desagrément particulier, que ce Ministre avoit du Duc; on dit donc que celui-ci pour se conserver une partie de la distinction avec laquelle on l'avoit reçu dans la Ville, persuada aux Napolitains de s'eriger en République, se faisant par cet artifice, continuer dans le Commandement, dont ils avoient besoin jusque à ce qu'ils fussent en état de mettre leur projet en execution. Que les choses roulerent quelque temps sur ce pied, jusqu'à ce que les Napolitains se croyant en état de pouvoir executer le projet de leur Rép. sommerent le Duc de Guise d'y donner la main, en se depouillant du Commandement, & en le remettant aux Modérateurs de la nouvelle Aristocratie. Que le Duc se voyant reduit à ce facheux parti, trouva le moyen d'en sortir en semant de la division parmi ceux qui l'obligeoint à se depouiller, & en leur demandant sous quelle forme de Rep. ils se vouloient mettre. Il y a, leur dit il, des Répub. gouvernées entierement par les Nobles, comme celle de Venise, il y en a de toutes populaires comme celle des Suisses, & il y en a de mêlées, où les Nobles & les Populaires sont également admis aux emplois & aux charges du Gouverne-

vernement, comme celle des Provinces Unies des Pais Bas. Il arriva de cela ce que le Duc de Guise avoit prévû, sçavoir que la Noblesse Napolitaine voulant seule avoir le direction de tout, & les Populaires n'étant nullement disposés à la lui ceder, le projet de se mettre en République s'évanoüit entierement.

Rien n'est plus seur que la Rép. de Venise est aujourdhui une Rép. de Nobles, c'est à dire dans laquelle les seuls Nobles ont part au Gouvernement; Non pas tous les Nobles, qui sont dispersés dans les Provinces & les Villes de l'Etat, comme en Hollande, mais ceux la seuls, qui resident, & qui ont un établissement dans la Ville de Venise, & qui sont immatriculés dans la liste qu'on appelle des Patrices & qu'on nomme à Venise *le livre d'or.* La chose n'a rien en soi de merveilleux ni d'injuste. Quand les Venitiens embrasserent cette sorte de Gouvernement, ils ne possedoient aucune Ville de l'Etat qu'ils appellent de terre ferme, & leur puissance ne s'entendoit qu'au Levant. C'est pourquoi il n'est ni injuste ni étrange que les Villes de Padoüe, Verone, Vicence &c. quoi qu'elles ayent des familles Nobles, soient exclues du Gouvernement, dont la forme étant établie avant quelles fussent sujettes, elle a demeuré la même apres leur sujettion. On peut dire au contraire que le Senat ou l'ancienne Noblesse de la Capitale de Venise, bien loin d'envier son privilege à la Noblesse étrangere, devenue sujette, a fait tout ce qu'elle a pû pour le lui rendre commun, en aggregeant à son corps toutes les familles de celle-ci qui se sont presentées, dans les occasions où la porte du grand Conseil (comme on parle à Venise) a été ouverte & a même usé envers quelques unes de celles-ci d'une indulgence particuliere & secrete, en leur remettant une partie de la somme que les autres payoient pour être aggregées, quand celles-ci n'avoient pas les moyens d'y satis-

satisfaire entierement. Cette conduite à la verité a beaucoup servi, puis qu'en la suivant, l'ancien Senat a tiré dans le corps de sa Noblesse toutes les familles les plus considerables de son Etat de Terre ferme, & par ce moyen s'est asseuré de l'affection des Peuples qui en dependoient, & qui auroient pû leur adhérer en cas de revolte, le reste de celles qui n'ont pas été aggregées, n'étant pas assez considerable pour y pouvoir causer des soulevements, ausquels les nouveaux Nobles ne puissent remedier par le credit qu'ils conservent encor dans ces Villes. Il faut avoüer cependant que ce benefice n'est pas pour toûjours durer; Car quoique les familles p. e. Padouanas, Vicentines, & autres, retiennent jusques à present leurs anciennes Maisons dans ces Villes, & que même plusieurs Nobles y aillent de temps à autre faire quelque séjour, cependant les Emplois où ils s'engagent peu à peu dans la dominante, les y attacheront à la fin entierement, & les enléveront par ce moyen à leurs Villes Originaires, où ils deviendront entiérement étrangers, & y perdront ainsi le credit & les moyens de faire servir celui-ci au bien de la Capitale.

Tout le monde sçait qu'il y a de deux sortes de Noblesse à Venise, également capable des charges publiques, l'une qu'on apelle vieille & de plusieurs classes, l'autre nouvelle & aggregée à l'occasion de la guerre de Candie, & de la derniere que la Rép. a soutenue contre les même Infidelles, liguée avec l'Empereur & la Couronne de Pologne, & qui finit l'an 1697. par la paix de Carlowitz. Mais chacun ne sçait peut être pas que même parmi la Vieille Noblesse & celle qui devroit indifferemment être admise aux emplois & aux dignités, il y a deux Classes, qu'on pourroit appeller l'une dominante, & l'autre esclave, & qui n'a que le

nom

nom de dominante sans aucune réalite. Dans la fameuse Instruction de Frà Paulo *per l'Eviternità d'ella Rép.* comme il parle dans le titre de ce recueil d'avis, qu'il a laissé au Senat pour un bon gouvernement, il est parlé souvent de cette distinction entre les grandes familles & les petites, qu'il nomme *la Plebe d'el Gran Consiglio*, le Vulgaire & le petit Peuple du Grand Conseil; Suggerant beaucoup de moyens pour le tenir sujet, & pour lui diminuer & ôter tout le credit, qu'il pourroit esperer par le droit de sa Naissance. En effet comme il est au dessus de l'humanité de n'avoir aucune passion, & que la plus violente de toutes est le sentiment de la misere, etant impossible que dans un nombre aussi grand de familles Nobles qu'il l'est à Venise, il n'y en ait une quantité de pauvres, & comme telles capables de séduction, il est tres-juste de prevenir par tout moyen les maux qui peuvent naitre de cette pauvreté. Ce qui ne se peut faire qu'en l'éloignant des affaires, & en lui ôtant les occasions de faillir; n'étant pas possible de les enrichir toutes. On ne peut pas dire que l'instruction de Frà Paolo sur cet article, ait été négligée à Venise, & quoi que l'application du reméde demande beaucoup de délicatesse & de temps, & quoi qu'il n'y ait pas encor cent ans que l'avis est donné, un peut dire cepandant qu'il a eû quasi tout son effet, & que tout le Gouvernement effectif est entre les mains de peu de familles, ce qui constitue une véritable Oligarchie à Venise. On rapportera quelques cas où la chose paroit assez claire, pour n'en point douter.

Voici encor quelque chose de particulier touchant la qualité & le nombre des Nobles. La rigueur extrême que l'on pratique à Venise pour empêcher que la Noblesse n'ait aucun commerce avec les Ministres étrangers, & que les pauvres Nobles ne puis-

puissent être assistés dans leurs besoins par quelqu'un, qui en pût retirer avantage au domage de l'Etat, cette rigueur dis-je, mettoit souvent ces derniers au deses-poir, si leur misere n'étoit effectivement soulagée par d'autres voyes. Pour y remedier on a imposé une obligation aux plus riches de donner quelques soulagement à un certain nombre de familles pauvres: Ce qu'ils font en argent, en vins, & grains, avec d'autant moins de repugnance, qu'en cela ils concourent avec la volonté du Corps dominant, qui leur en tient conte, & qu'ils s'etablissent eux mêmes comme Souverains d'un petit troupeau de Sujets, qui dépendant de leur liberalité, font gloire d'être entierement dévoués à leurs volontés. Les bienfaicteurs protestent au contraire de ne prétendre quoi que ce soit que le plaisir de faire du bien à ceux a qui Dieu n'a pas donné tant de richesses qu'à eux: Mais quand l'occasion se presente de faire quelque èlection qui dépende du grand Conseil, ces necessiteux ne manquent pas d'aller à l'Oracle & de recevoir l'ordre qu'ils doivent suivre dans la direction de leurs suffrages: Ce qui ne se fait point par un commandement expres que ceux-ci reçoivent d'élire tel ou tel; ce qui seroit trop grossier & sentiroit trop la vénalité, mais par une honête dispute de desinteressement de la part du riche, & de déference volontaire de la part du pauvre, qui ayant protesté de ne recourir au riche que pour apprendre qui en effet est le plus digne du poste qu'on veut remplir, connoissance qui lui manque par le peu d'accés qu'il a eû aux emplois publics, l'autre répond avec la même modestie que dans sa conscience particuliere, & sans pretendre entrainer la liberté d'aucun, il croit un tel le plus digne: Ce qui suffit pour lui assûrer les suffrages de ces demandeurs d'avis. C'est de cette maniere que la Noblesse dispose des charges Ecclesiastiques du bas Ordre, c'est à dire des Cures de la

Ville,

Ville, qu'elle semble avoir abbandonné à l'Election du Peuple; Car ces Nobles de la Paroisse ayant voix comme les autres, & se mêlant au jour de l'Election parmi le Peuple, apres avoir déja prevenu en particulier ceux qui ont eu occasion de traitter avec eux, font semblant de s'informer qui est le plus capable & qui merite mieux la charge qu'on va conferer, & si on leur en propose quelque autre que celui qu'ils veulent qui soit élû, alors ils mettent celui-ci en consideration, & en temoignant qu'ils le connoissent & le croyent le plus digne, ils imposent une espece de necessité aux autres de concourir à leur choix, qui se faisant à suffrages publiques, ils ne manqueroient pas de sçavoir ceux qui ne les ont pas secondés, & de les mortifier en suitte en mille manieres, qui ne leur manquent pas; à quoi les Populaires se gardent bien de s'exposer.

Au reste rien n'est plus exageré que les mauvaises qualités, que M. Amelot attribue aux Nobles Venitiens en Général, les traitant de *Trompeurs*, de *Defiants*, de *Vindicatifs*, *d'Ingrats*, de *Cruels*, de *Fourbes*, *d'Avares*, de *Voluptueux*, de *Superstitieux*, & que ne sçai je pas? Il est tres seur que si on avoit demandé à cet Ecrivain les preuves qu'il avoit pour attribuer tous ces vices à cette Noblesse, n'ayant pû avoir que tres peu de commerce & peut être aucune occasion particuliere de s'en éclarcir par soi même, il auroit été contraint de citer en sa faveur, la prévention de quelques Etrangers, la relation peu fidelle de quelques petites Gens de la Ville, dont le témoignage merite tres peu de croyance, & tout au plus, quelques cas particuliers qui semblent authoriser ce jugement desavantageux. On peut dire au contraire, que les deffauts en Général de la Nation Italienne, par exemple la grossiérete du Lombard, la malice & la chicheté du Toscan,

ſcan, l'affectation du Romain, & la vanité ridicule des Napolitains, regnent beaucoup moins à Veniſe qu'elles ne ſont dans ces autres pays. On ne peut pas dire à la vérité, que les Venitiens ſoyent ſans deffauts, Ce ſeroit un privilege dont aucune Nation n'a joüi juſques ici, mais leurs deffauts ſont balancés par d'autres qualités qui les rendent moins incommodes qu'aucun autre Peuple d'Italie. On parle de la Nobleſſe, dans laquelle il faut toûjours diſtinguer deux claſſes, comme on la déja dit, ſçavoir la grande & la petite. Rien n'eſt plus vrai que ceux de ce dernier ordre ſont envieux, rampants, & diſſimulés, & qu'entre ceux-ci il y en a, & on en a connu à Veniſe, qui outre ces vices, ont ceux d'être fourbes, traitres & ſur tout médiſants; le chagrin du mauvais état de leur fortune, portant leur eſprit à chercher de ſe ſoulager par cet effort de malignité. Mais ils ſont en tres-petit nombre, Gens qui ne ſe ſouciant point du tout de leur honneur ou reputation, ſont comme dit le proverbe Italien, *d'ogni herba faſcio*, ſont diſpoſés à tout ce qui leur peut procurer quelque avantage preſent. Il faut encor ſçavoir que comme l'uſage de la Veſte ou de la Togue, n'eſt point deffendu aux Bourgeois, qui n'exercent aucune art, ou qui exercent même une profeſſion civile, pluſieurs d'entre eux ſe donnant le nom de Nobles, s'inſinuent aupres des étrangers, & pour en tirer quelque choſe, leur débitent les pretendus ſecrets de l'Etat, & les deſordres auxquels ils diſent que le Gouvernement eſt ſujet, ſelon qu'ils voyent que ceux avec qui ils conferent, ſouhaittent d'être inſtruits, ſe joüant ainſi de leur crédulité.

Quoi qu'il ſoit vrai de dire qu'à meſure de l'éſprit les vices ont ſouvent plus ou moins de cours parmi les hommes, qui naturellement y ont un panchant plus au moins fort, on doit neantmoins

moins reconnoître que le même esprit sert aussi souvent à retirer du vice, ou tout au moins à lui ôter une partie de sa laideur & du scandale. Si cela est vrai en quelques lieux, c'est particulierement à Venise, où la Noblesse garde un exterieur si composé, qu'il faut être tout à fait prévenu pour la croire coupable de quelques vices, au moins de ceux qui nuisent à la Societé. La Noblesse de Venise en général a infiniment d'ésprit, & cet esprit y meurit même avant l'âge ordinaire. Une preuve de ceci c'est qu'elle comprend tres-bien les affaires, & a un talent particulier pour la Negotiation, dans laquelle M. Amelot même la reconnoît tres-habile. Il est d'ailleurs evident que la Noblesse de Venise étudie tres-peu, & quasi rien du tout cette science qu'on appelle de l'Ecole, d'où il faut nécessairement conclure que l'habileté lui vient naturellement & qu'elle l'apporte en naissant. Les Colleges y sont tres peu frequentés de la haute Noblesse, qui a coûtume de faire instruire ses enfants à la Maison par des précepteurs particuliers, qui leur donnent une teinture générale des belles lettres, & de la Philosophie, qui est tout ce qu'ils apprennent. Quelles sont dont, demanderat-on, les sources d'où leur coule l'ésprit & le savoir, s'ils ne travaillent point à l'aquerir? Il faut premierement reconnoître que l'air de Venise est tres-bon, qu'il contribue beaucoup à former des corps d'un bon temperamment, & par consequent des organes avantageux à l'ame pour se perfectioner. La nouriture en suite y est bonne, sans y être superflue, ou composée de divers ragouts capables d'affoiblir le temperamment. La Noblesse de Venise ne sçait ce que c'est que de festins & de débauches, & sa nouriture ordinaire étant de bonne viande de beuf qu'on y amene de Hongrie, de poulets, chapons, pigeonneaux, & poullets d'Inde, tous de bonne qualité,

lité, il ne se peut que la santé ne soit vigoureuse & le corps robuste. Le vin sur tout ne s'y prend point avec excés & il est fort convenable au temperamment. La vûe des parents, & une certaine liberté, à la verité assez grande, avec laquelle on éleve les Enfants dans le domestique, sert encor beaucoup à les eveiller, & a leur ouvrir l'ésprit, qu'une education plus forcee & plus sombre étouffe souvent, ou tout au moins l'empêche de prendre un effort aussi libre qu'il le faut pour se former le genie. La conversation entre les Nobles vient en suite, qui achéve de leur donner une entiere consistance. Ces Messieurs nageant pour ainsi dire, dans une mer d'affaires publiques du reste de l'Europe & de leur Etât en particulier, dont ils s'entretiennent tous les jours, dès qu'ils sont admis *au broglio*, c'est à dire dès qu'ils ont pris la Veste, manquant aussi peu de frequenter ce reduit, où la Noblesse s'assemble tous les jours, que les marchands font la bource, où leur absence est prise pour une banqueroute, & d'où l'on bannit même par un châtiment particulier, les Nobles qui commettent quelque faute moins considerable.

L'Italien en Gènéral à l'esprit ouvert, connoît facilement le fort & le foible d'une affaire, & en juge droitement. Les Venitiens ayant ajouté à ce talent naturel, l'usage du monde, c'est à dire entendant tous les jours les plus âgés & les plus experimentés, raisonner sur les affaires, il est impossible qu'ils ne les entendent bien, & qu'ils ne se forment l'esprit à en bien Juger, en quoi consiste l'habileté dans le commerce du monde. En effet rien n'est si charmant que de les entendre discourir des Nouvelles. Outre l'energie de la langue Italienne, ils y apportent un certain genie superieur, des expressions & des conjectures si justes, que l'on conçoit tout ce que le present & l'avenir peuvent offrir à l'esprit.

En

En général on peut dire que l'idée d'un Noble Venitien est celle d'un honnête homme, & d'un officieux ami, soûtenu dans ses discours & dans sa conduite par la force d'une habileté particuliere, & par des égards qui ont ordinairement l'honneur & le plaisir de faire le bien par de bons motifs & avec probité. J'en fais son caractere particulier, & la raison qui m'y porte, outre l'experience que j'en ai faite pendant plusieurs années, est que dans le Moral aussi bien que dans le Phisique, je tiens pour sur que *par in parem non habet potestatem* qu'à forces égales l'un ne nuit & ne peut nuire à l'autre, & que tous les Nobles Venitiens supposant par une prévention necessaire dans leurs égaux, la même habileté, la même connoissance & le même pouvoir de nuire, ils s'abstiennent de le faire, par la crainte & la considération du retour auquel ils devroient s'attendre, s'ils en usoient autrement : De sorte que comme la nature n'aime point à être gênée, ils prennent le parti de se relâcher les uns envers les autres, & de se pardonner les mauvais offices, que a malignité de la Nature pourroit leur suggérer dans les occasions particulieres. Ajoûtous à ceci que les rencontres, qui ont coutume d'irriter le plus vivement les passions des hommes leur manquent. Venise n'a ni Cour, ni Prince, l'accés & la faveur duquel ils puissent se disputer avec l'aigreur & les mauvaises pratiques, qui mettent ailleurs les courtisans en action. Tout le sujet de leurs jalousies, & de leurs deffiances est la concurrence à quelques emplois, & ils embrassent sans beaucoup de difficulté la nécessité de se ceder les uns aux autres sans querelle, par l'espérance ou les promesses du retour en d'autres semblables rencontres.

C'est ici encor une particularité de l'Histoire de Venise, dont on a déja parlé, que les choses y étant enfin arrivées à une Oligarchie quasi découverte,

verte, tout le nerf du Gouvernement dépend d'un petit nombre de familles plus puissantes qui disposent de tout, non pas à la verité par un arbitre & une disposition publique, mais par la suitte que chacune d'elles tire secrettement apres soi d'autres moins considerables, qui sont entierement a leur devotion. On a touché le moyen par lequel s'est formée & se maintient cette dépandance. Ceci à la Verité devroit naturellement être sujet à beaucoup d'inconuenients & de troubles dans une Rép. où il semble qu'un si grand nombre de Nobles devroit avoir une part égale aux affaites. Mais comme la vicissitude des choses humaines a fait dechoir beaucoup de familles de leur premier éclat, & que d'autres se sont déméfurément enrichies dans les emploix lucratifs, cette difference a dû nécessairement faire pancher tout le crédit d'un côté, & la necessité & l'impuissance reduire les autres à le souffrir. Et comme les loix de la Rép. n'accordent aux pauvres Nobles d'autre moyen de s'enrichir que ceux, qu'ils peuvent exercer dans l'enceinte du palais, c'est a dire dans les Judicatures, ou dans les Gouvernements du dehors, les premiers étant peu de chose & les derniers leur étant quasi tous ôtés, il suit que leur étant impossible de se tirer de la misere autrement, ils se resolvent à faire de necessité vertu, ce qui est addouci par les secours secrets qu'ils recoivent, comme on a dit, des plus riches qui disposent des affaires.

Un des inconvenients les plus fâcheux qui naissent, & qu'on n'empeche pas toûjours, de cette éspece de monopole de la premiere Noblesse, est la préference aux charges de ceux qui les méritent le moins à d'autres qui y auroient plus de droit, & qui pourroient les exercer avec plus de réputation. Il arriva l'an 1681. ou 2. un cas, qui fit voir clairement ce deffaut, sans qu'on y remediât, & la chose eût

de

de grandes ſuittes. Les Ambaſſades ſe font à Veniſe aux frais particuliers de ceux qui y ſont nommés, ce qui n'etoit pas autrefois beaucoup à chargé, à cauſe de la frugalité & de la modeſtie, avec leſquelles les Ambaſſadeurs Venitiens vivoient dans les Cours Etrangeres: mais la choſe eſt devenue tres-onéreuſe dans la ſuite à cauſe de l'ambition, dont quelques uns étant poſſedés, ils ont voulu avoir des Equipages & des Cours, & faire des dépences en habits, en jeux & en autres divertiſſements égales à celles des Princes. Ceci (comme on voit) ne ſauroit être ſans de grand frais, il y a de l'apparence que les premiers qui entreprirent de ſe traitter avec cette magnificence, avoient les moyens de la ſoutenir: Mais d'autres ayant été dans la ſuite nommés à ces emplois, & ayant voulu les imiter par la mauvaiſe honte de ne pas faire autant que les premiers, & peutêtre dans la penſée de ſoûtenir l'honneur de la Repub. par ce pompeux èclat du Miniſtere, il eſt arrivé qu'on s'en eſt fait une néceſſité, & que perſonne ne va aux Ambaſſades que bien reſolu d'y faire une figure égale, & ſouvent même plus grande que ſon Predeceſſeur. Il y a cepandant une de ces Ambaſſades, où l'Ambaſſadeur bien loin d'y mettre du ſien, y acquiert & y fait des profits conſiderables, & cette Ambaſſade, qui eſt celle de Conſtantinople a coûtume de ſe donner par une eſpéce de reconnoiſſance a ceux qui en ont fait d'autres, & qui peuvent s'être incommodés en les ſoutenant. Il arriva donc l'année qu'on a marquée, que s'agiſſant de nommer un Baile à la Porte (c'eſt ainſi qu'on nomme l'Ambaſſadeur de la Rép. à Conſtantinople) la Chevalier Michel qui avoit déja ſoûtenu les Ambaſſades de Thurin, de Paris & de Vienne, & qui avoit conſumé & le peu de bien qu'il avoit, & la riche Dote qu'il avoit eüe de ſa femme, ſe preſenta pour la demander, & naturelle-
ment

ment il la devoit obtenir par la consideration de ses services. Cepandant, comme il n'étoit point de la Sfere des Oligarches, une brigue de ceux-ci y nomma Jean Baptiste Donat, qui n'étant jamais sorti de Venise pour aucun emploi étranger, se crut assez habile pour exercer celui-ci qui est sans contredit, le plus hasardeux & le plus delicat. Il n'étoit pas difficile de prevoir que faute d'experience, il échoüeroit à la premiere affaire épineuse qui lui arriveroit, d'autant plus que les talents naturels de ce Noble étoient fort bornés, n'ayant guerres fait voir d'autre habilité dans Conseils de la Repub. où il avoit assisté pendant vingt cinq ans, que celle d'être de l'avis de ses compagnons, & d'opiner, comme on dit, du bonnet selon le sentiment des autres. Toute la famille se rejouissoit & se faisoit honneur & lui plusque tous, de ce qu'on l'avoit élû pour une charge aussi importante, & que son premier employ au dehors, fût celui d'Ambassadeur à Constantinople. Il y alla, & par le moyen de la belle barbe qu'il s'étoit laissé croître, selon la coutume (car ces Ambassadeurs, des le jour de leur nomination jusques à celui de leur départ, qui est ordinairement de sept à huit mois, ne se rasent point) & d'un riche *Caphtan* (c'est une veste à la Turque) il entra avec une aussi belle figure qu'aucun autre de ses Predecesseurs dans l'exercice de sa charge; d'autant plus que son en bonpoint, & un ventre, qui lui avoit fait donner le surnom de *Tambourin*, rehaussoit la majesté de sa presence. Il n'y a aucun doute que, comme dit alors une personne des interessée, & qui le connoissoit un peu plus qu'il ne se connoissoit lui même, s'il n'eut rencontre aucune affaire epineuse pendant le cours de son Ambassade, il fut retourné à Venise si gros & si rempli de l'estime de soy meme, qu'il eut fallu elargir les portes, pour le laisser entrer. Mais par malheur, il eût à

demêler l'affaire la plus facheuse qui lui pouvoit survenir & à laquelle il falloit s'attendre dans les conjonctures d'alors, il y échoüa & donna, comme on dit, du nés en terre. Les Turcs ayant mis le siége à Vienne l'an 1683. & l'Empereur dans la necessité de se deffendre du plus puissant ennemi qu'il puisse avoir, tous les Sujets de S. M. Imperiale confinants aux Turcs, se mirent en état de repousser du mieux qu'ils pourroient la violence, à la quelle ils étoient exposés, & même de faire tout le mal possible aux Infideles. Comme ces dispositions tenoient tout le monde en haléne, particulierement du côté de la Dalmatie & de la Croatie, où le genie de ces Nations est le plus porté à la guerre & aux coups de mains; il arriva qu'avec les Croates Imperiaux ils se mêla quelques Sujets de la Rép. des Provinces voisines, & comme les mains leurs démangeoient autant qu'aux autres, ils firent quelques courses dans la Bossine, & sur les Terres du Turc d'où ils enleverent quelques chévres & quelques hardes, qui est tout ce qu'on peut prendre à des peuples aussi misérables que le sont ceux-la.

La nouvelle en étant parvenue à Constantinople, les Ministres de la porte en firent un épouvantable vacarme, comme si on avoit brûlé & désolé cent lieües des pays les plus riches du grand Seigneur; Ils demanderent des réparations exorbitantes à l'Ambassadeur de la Rép. Celui-ci épouvanté du bruit, au lieu de tenir forme, comme il devoit, sçachant que c'est la coûtume des Turcs de tout exagerer & de faire des demandes les plus extravagantes, & les plus injustes, quand ils en ont le moins de raison, mollit aussi-tot, promit & paya sans attendre aucun ordre du Senat tout ce qu'on voulut, croyant avoir beaucoup gagné, en delivrant, comme il disoit, la Rép. d'une guerre par une somme d'argent. Il ne savoit pas, ou il ne vouloit pas savoir les

exemples de courage heroique, qu'ont montré tant de Ministres de la Rép. à la Porte, où ils ont souffert les dernieres extremités, & entre autres le Pere du grand Chancelier, Dominique Ballarin, lequel s'étoit laissé conduire deux fois jusques au lieu du supplice, & avoit vû la hache, dont on menaçoit de lui couper le col, plûtôt que de fléchir à des demandes injurieuses & honteuses à la Rép. Donat, comme on a dit, promit tout ce qu'on voulut, & comme il n'étoit pas en état de conter la somme de cent mille Ducats qu'on lui demandoit, il emprunta au nom de la Rép. à des Marchands de toutes les Nations Chrêtiennes qui étoient à Constantinople, de quoi aquiter ses promesses.

La chose ne fut apprise à Venise qu'avec la derniere indignation contre la làcheté de cet homme, que le Senat priva aussi-tòt de sa charge & lui expedia l'avis de sa dégradation avec un commandement exprimé en termes précis, de se venir constituer en prison, qu'il aggraveroit son crime d'autant de degrés qu'il tarderoit de moments à obeir, che *si ascrivarebbero a gradi di reità i momenti, che fraporrebbe ad obedire.* Un des Secretaires de la Rép. fut expedié avec ce Decret, & comme la Pape Innocent XI & l'Empereur faisoient depuis long-temps presser la Rép. de se déclarer contre le Turc, elle prit le motif de cette derniere violence pour le faire, & le Secretaire lui en porta la declaration, & eût l'adresse d'évader après l'avoir presentée.

Tout le monde croioit à Venise que le Baile Donat seroit perdu, n'y ayant aucune veritable raison, qui le put disculper de sa làcheté: Mais la même cabale, qui l'avoit porté sans mérite à la charge d'Ambassadeur, le fit èchapper de la justice sans chatiment. Il arriva à Venise, & comme tous ceux qui viennent du Levant sont obligés a faire la quarantaine dans le Lazaret, our se purger de tout soup-

çon du mal courageux, qui regne quasi toûjours à Constantinople, ses partisans prirent ce temps là pour briguer son pardon, qui lui fut enfin accordé, & toute sorte de peine remise, au grand étonnement de tout le monde, qui disoit hautement qu'il n'auroit pas fallu faire tant de menaces, ou châtier une faute inexcusable; sans quoi on donnoit lieu de croire qu'il n'y avoit plus de vigueur dans le Gouvernement, & que les amis & la faction lui ôtoient l'équité & la force. Au reste on entreprendroit de faire voir la foiblesse & la malignité de beaucoup d'autres imputations, dont on charge la Noblesse de Venise en Général, si ces imputations ne se détruisoient d'elles mêmes. Rien n'est plus mal fondé, comme on l'a dit, qu'une consequence générale tirée de quelques faits particuliers; & de faire un reproche à la Nation des fautes que quelques uns ont commises. *Erunt vitia donec homines.* Il y aura des passions tant qu'il y aura des hommes. La chose n'est pas même vraye à legard des personnes particulieres c'est à dire qu'on les doive toûjours soupçonner du même defaut, puis qu'elles peuvent changer d'inclinations & de conduite, quoi que selon l'axiome du droit *Semel Malus semper presumitur Malus in eodem genere mali.* Une reflexion qui doit modérer la facilité qu'on a á danner le prochain, c'est que les maximes de conduite dans une Répub. sont autres que celles du Gouvernement d'un Etat soumis à un Souverain absolu. Les Républiques sont filles, me disoit autrefois un Noble de fort bon sens dans Venise, & les Royaumes sons mâles. Or comme pour garder l'honneur d'une fille il faut employer des soins beaucoup plus exacts, que pour garder un jeune homme, de même pour maintenir l'honneur & la liberté d'une Rép. il faut d'autres & de plus sévéres maximes que pour maintenir l'autorité du Prince, à qui

qui les Sujets doivent obeïr, quelque commandement qu'il leur fasse, les y ayant déja disposés: Cela étant, la plus part des injustices que M. Amelot reproche aux Venitiens, devienent des soins necessaires au salut de l'Etat, & les autres, des précautions contre la corruption & le desordre, qui en entraineroit infailliblement la ruine. Il est étonnant qu'un Ecrivain entreprenne de decrier tout dans une Nation & dans un Gouvernement, sans y trouver quasi rien de loüable, & on ne peut guerre attribuer qu'à un chagrin personel une semblable disposition, ou à la hayne que peuvent avoir les Sujets d'un Prince absolu contre ceux d'une Rép. par une antipathie, que peu de gens desinteressés trouveront raisonable. Le Gouvernement Monarchique est bon: Mais comme cette bonté n'est point une de ces perfections Theologiques, qui rendent mauvais tout ce qui n'est pas revêtu de son Caractere, le Gouvernement Républiquain peut être fort bon dans son genre, sans que le Gouvernement Monarchique cesse de l'être dans le sien. On se souvient d'avoir lû une pensée dans la dedicace d'un livre Italien au Senat de Venise, qui dans son extravagance a je ne sçai quoi de plausible, & même de brillant. L'Autheur de cette Epitre ne pouvant nier l'unité de Dieu, Auteur & Gouverneur du Monde, & en cette qualité d'Un, lui refuser la Souveraine perfection, d'ou il semble resulter que le Gouvernement Monarchique est le plus parfait, il ajoutoit en suite, que sans s'inscrire en faux contre cette proposition, il pretendoit qu'on lui accordât que cette Unite de Dieu ne pouvant être parfaitement imitée par aucune creature, particulierement dans l'interêt du Gouvernement, à cause des defauts infinis qui rendent toujours le plus grand merite imparfait, dans quelque particulier qu'il se trouve, il arrivoit par un miracle de la nature Divine, que Dieu même

se multiplioit en plusieurs personnes, pour accrediter l'Aristocratie, & que pour donner l'Idée du Gouvernement le plus parfait, il avoit consulté en Senat la premiere des dispositions qu'il avoit faites hors de soi même & n'avoit parlé qu'au pluriel, & au nom de plusieurs *faciamus hominem ad Imaginem* &c. pour montrer disoit il, que le Gouvernement Républiquain étoit le plus excellent & le plus parfait. On ne veut pas entrer dans toute la pensée de cet Italien, mais on ose bien dire au moins qu'à l'egard de plusieurs Nations qu'il est le plus propre & le plus avantageux. Il y a, à la vérité des Pays, où les Peuples sont des hommes *ad servitutem nati*; mais il y en a d'autres où le Gouvernement despotique seroit tout à fait intolerable : Et quoi que le Peuple & le gros de la Nation soient éagalement sujets dans l'état Républiquain & dans l'état Monarchique, puisque par tout il obeyt, cependant on ne sauroit nier qu'on ne se flatte d'être plus heureux sous le Gouvernement de plusieurs que sous celui d'un seul, qui est plus facile à excéder dans l'usage de son pouvoir, que plusieurs que la jalousie reciproque empêche d'empiéter, & retient dans les bornes de la modestie, & dans l'amour de la Justice & de l'ordre. Que ceci soit dit par forme de digression & pour uné reponce Générale aux reproches que fait M. Amelot â la Noblesse de Venise, qui peut être plus qu'aucune autre d'Europe sait se contenir & s'accomoder aux régles de l'équité, si on la considére ou dans les personnes particulieres, ou assemblées dans l'exercice du Gouvernement. Le desordres que cet Ecrivain marque avec tant d'exaggeration sont des inconvenients attachés aux temps & aux conjonctures, qui forcent bien souvent ceux qui commandent à s'éloigner de cette uniformité & de cette douceur de conduite, dont on se fait une si belle idee dans la theorie

rie & dont l'exactitude & la perfection ne se trouve nulle part.

Ce n'est donc pas l'*Ingratitude*, que M. Amelot dit être *le vice ordinaire des Républiquains*, qui fait qu'à Venise les grands services y demeurent sans recompence. C'est la nature de Gouvernement qui ne souffre point d'élévation extraordinaire entre des égaux, lesquels cessant d'être tels détruiroient la forme & la constitution de l'Etat, dont le bonheur consiste à n'être point troublé, & à être exemt de révolutions. En une autre occasion M. Amelot prêcheroit comme un avantage & une gloire particuliere à un Gouvernement, qu'il s'y trouvât des Sujets capables & asséz zelés pour servir par le seul motif de faire son devoir, & sans espoir d'autre récompence que d'un plaisir de l'avoir fait. Ici il a voulu blâmer, & en a pris une preuve tres équivoque, qu'il croit pouvoir donner comme une demonstration.

La faveur du peuple n'est pas plus à Venise, qu'ailleurs un crime, qui y soit poursuivi avec châtiment. C'est un juste motif de deffiance & de crainte, qui oblige ceux qui gouvernent une Rép. à veiller avec un soin particulier sur ceux qui joüissent de cette faveur & qui en pourroient abuser. La négligence de cette attention peut être aussi mortelle au repos de l'Etat, qu'il est rare que ceux qui ne font précisément que leur devoir, arrivent à posseder cetre affection populaire. On se souvient d'avoir connu un Gentilhomme de la Maison Georgi, qui dans le Gouvernement d'une Ville sujette, faisant par un fond de charité vrayemnnt Chrétienne comme on le doit croire, des largesses extraordinaires aux pauvres fut averti, non pas de les modérer, mais de les faire par des mains tierces, & en sorte que cela n'attirat point sur sa personne les suites de la populace, dont le concours

& la foule pour quelque cause que ce soit, sont rarement exempts de tumulte & de desordre.

Ce n'est point aussi une *Ignorance* affectée que celle qui fait que la Noblesse de Venise n'étudie pas beaucoup les Histoires étrangeres, & qu'elle se contente des instructions qu'elle reçoit du commerce avec ses sembables & de ceux de son ordre, qui ayant une longue expérience des affaires peuvent l'en informer mieux que la lecture bigarée de tant d'Ecrivains, qui semblent aujourd'hui ne prendre la plume que pour déguiser la Vérité, & s'accommoder aux interrêts de ceux qui sont les Idoles de leurs passions. Qu'y a il en effet de plus pitoyable que la pluspart des Histoires, dont le monde est templi, & dans les quelles on ne lit que dés déguisements d'autant moins pardonables à des Historiens, qu'ils prétendent démentir l'evidence même, & persuader le contraire de ce qu'on a vû de ses propres yeux? Mais qu'y a-t-il de plus mal fondé que le raisonement de cet Ecrivain qui prétend fare un crime à la Noblesse de Venise de ce qu'elle n'étudie point les belles lettres, dans le temps même qu'il les justifie de cette negligence, en apportant les raisons qui l'excusent, savoir que l'eloquence impose souvent dans les Conseils: que les Sçavants perdent souvent les affaires à force de les subtiliser, & qu'ils sont plus propres à les broüiller qu'à les terminer, qu'ils sont moins dociles qu'ils ne devroient être dans les delibérations publiques, où le sens commun suffit avec l'experience, & d'autres semblables? Il n'est que trop vrai que l'esprit de chicane & de sophistiquerie, quand il a part dans les Conseils, sert bien plus à ruiner qu'à établir la Justice, comme on a vû dans ces derniers temps qu'il a été la cause déplorable de plusieurs guerres, au lieu que la clarté dans les expressions, & la sincerité dans les promesses, qui n'ont besoin d'aucu-

d'aucune étude pour être apprises, sont l'âme des negotiations & la source du repos public, quand elles regnent également dans l'un & dans l'autre party. On pourroit renvoyer M. Amelot aux legislateurs qui ont banni de leurs Etats cette dangereuse science, dont il semble se vouloir faire le deffenseur : Car s'il n'entend par le nom de belles lettres que l'art de s'exprimer heureusement & avec energie, il ne sait ce qu'il dit, quand il accuse les Venitiens de les ignorer, puis qu'en aucun lieu du Monde plus qu'à Venise on ne voit personne qui sans etude & sans meditation préalable, donne des avis & les explique avec toutes les raisons capables de les faire goûter, ou en renverse d'autres qui ont été proposes, avec une force de discours, qui n'a point de pareille. C'est d'ailleurs une malignité grossiere que d'accuser en général la Noblesse de Venise d'être ignorante dans l'Eloquence la plus fleurie, puisque le nombre des Ecrivains de la Nation & celui des Academies de belles lettres établies dans la Ville, prouve le contraire, & qu'on ne voit rien de si solide & en même temps de si poli que les lettres que leurs Ministres écrivent au Senat, & que les Relations qu'ils donnent à leur retour, des Cours où ils ont resídé, dans lesquelles il leur est permis de donner l'effort à leur eloquence. On ne peut s'empêcher de rapporter à cette occasion ce qui arriva à un jeune Seigneur de la Maison Foscarini, qui étoit Ambassadeur de la Rép. en France l'an 1683. Ce Seigneur écrivoit toutes les semaines selon la coutume des Ministres, des lettres au Senat les plus judicieuses & en même temps les plus éloquentes du monde; de sorte qu'il en remportoit un applaudissement extraordinaire. Il arriva que quelques uns, auxquels cette approbation publique faisoit mal au cœur, s'aviserent de dire que les lettres n'étoient point de l'Ambassadeur, mais d'un savant Religieux

qu'il avoit mené avec lui à Paris, en apparence pour jouir de sa conversation & de son entretien, mais en effet pour se servir de son esprit & de sa plume pour écrire ses lettres. Les amis de Foscarin l'avertirent du bruit qu'on faisoit courir à son desavantage, & comme il lui étoit facile de confondre ses envieux & de faire connoître leur malignité, il renvoya incontinent à Venise ce Religieux, avec ordre de se laisser voir tous les Matins sur la place de St. Marc à l'heure du Broglio pendant un mois, afin que toute la Noblesse le vît, & continuant cependant à écrire des lettres de la même force & de la même beauté, il convainquit tout le monde, que les premieres, qu'on avoit si fort admirées, venoient de la même source, & ayant ainsi fait taire la medisance, il rapella le Religieux à Paris, pour continuer à y jouir de sa conversation. C'est encor une sécheresse de bon sens que d'accuser la Noblesse de Venise d'ignorer les affaires étrangeres; car comme est il possible qu'elle ignore ce que les Ministres, qu'elle a dans toutes les Cours, en écrivent réguliérement toutes les semaines, & dont les lettres se lisent en public? Il faut n'avoir jamais ouï parler aucun Noble sur cette Matiere & asseurement M. Amelot n'en avoit entendu aucun, comme étant attaché à l'Ambassadeur de France, ce qui est cause qu'il a parlé par prévention.

Les exemples, qu'il apporte pour prouver que les Venitiens sont des *Trompeurs* (il parle ici du Corps du Senat & du Gouvernement) ou prouvent trop, ou ne prouvent rien; & si sur de semblables preuves il pretend les condamner, il enveloppe beaucoup d'autres Princes dans sa condamnation. Le premier exemple qu'il en apporte, est de Sixte IV. qu'il asseure avoir été trompé par les Venitiens, dit précisément tout le contraire. & tous ceux qui ont lû la vie de ce Pape, & particuliérement dans le Continuateur

tinuateur de Platina savent qu'il étoit si aveuglé de l'amour des siens & du soin de leur agrandissement à quelque prix que ce fût, qu'il troublât toute l'Europe pour en venir à bout: Ce qui n'autroise que trop le peu de confiance que les Venitiens pouvoient prendre dans sa parole. Il est étonnant que voulant dire du mal des Venitiens par rapport à ce Pape, il ne les a pas chargés d'avoir fait empoisonner son Neveu le Cardinal frere Pierre de la Rovere du même Ordre de St. François, dont Sixte avoit été, Neveu qu'il aimoit plus que sa Vie, & la mort duquel faillit à le faire mourir lui même. Car s'il avoit sçu cette particularité, il auroit lû dans l'Autheur qui la raconte, que Sixte venoit de conclurre par le moyen de ce Cardinal Neveu avec Galeas Sforza d'établir ce Duc de Milan Roi de Lombardie, & par consequent de lui ajuger tout ce que possedoit la République de Venise en Terre ferme; Ce qui ayant été pénétré par le Senat, & le Cardinal en partant de Milan ayant eû la vanité indiscrete d'aller se faire voir à Venise, il y prit une maladie, dont il mourut peu après son retour à Rome, & derangea par sa mort les dispositions projettées en faveur du Sforza pour l'établissement du nouveau Roiaume de Lombardie, & pour celui de la famille de la Rovere dans la Toscane, qui étoit une suite du premier, Sforza s'étant obligé à y concourrir, comme le Pape l'avoit promis de son côté.

La *dissimulation* dont Monsieur Amelot fait un crime à la Noblesse de Venise paroît à des gens de bon sens, une adresse & un procedé nécessaire pour maintenir la discipline & la paix dans la République. Que veut cet Autheur? Que les Nobles qui n'ont pû, ou même qui n'ont pas dû servir leurs amis de leurs suffrages dans les élections, leur aillent dire sans façon qu'ils ne les en ont pas jugé dignes, ou qu'ils ont eû des motifs tres-pressants

pour en élire d'autres! Quand même ils auroient manqué à ceux qui ont recherché leurs voix sans autre raison que celle d'user de leur liberté, c'est à ceux-ci de reconnoître qu'ils auroient tort de se plaindre, que dans une Rép. libre, la liberté des suffrages y fût un crime, & un sujet de reproches, & que quiconque brigue les emplois, s'il est porté d'un veritable desir de servir sa Patrie, doit être content d'avoir fait voir qu'il étoit prét à le faire, si on l'eût employé; Toute plainte que l'on fait d'avoir été négligé pour d'autres, fait connoître qu'on étoit plus porté du desir de contenter sa vanité ou son interest, qu'à servir le Public. C'est se moquer que de reprocher de la dissimulation à des personnes engagées dans le maniment des affaires publiques, puisque le secret est une obligation particuliere du Ministére. On peut même dire qu'on n'y trompe personne, puisque cette obligation suit de l'engagement, & qu'on doit par conséquent s'attendre à ne pas prendre les paroles des Ministres pour des promesses, sur lesquelles on puisse immanquablement faire fond.

L'accusation *d'Ingratitude* pourroît paroître mieux fondée, si on ne regardoit la medaille que d'un côté. Il est vray que dans une Assemblée, où l'on procéde particuliérement par scrutin & par des suffrages secrets, la mauvaise volonté peut avoir beaucoup de part, soit dans l'infliction des peines, soit dans la méconnoissance des graces: Mais n'est il pas vrai aussi que la maniment de la justice, ou vindicative ou reconnoissante, n'appartenant de droit à aucun particulier, celui-ci ne peut, & ne doit même jamais faire valoir ses sentiments charitables ou officieux au prejudice de l'interest public? Un Prince absolu peut absoudre ou user de reconnoissance, même extraordinaire, parce que les graces sont du patrimoine de la Souveraineté, dont il peut disposer comme du sien: Mais où le

parti-

particulier n'a que l'administration, il n'est pas en droit de détourner l'usage naturel de ce patrimoine, & il doit suivre la route la plus exacte de l'equité souveraine, à moins que de vouloir attenter à un pouvoir qui ne lui appartient pas. Le cas particulier que M. Amelot apporte pour prouver l'ingratitude de la Rep. de Venise envers le Roi T. C. ne dit pas asseurement tout ce qu'il prétend. L'an 1671. dit il, S. M. *lui fit demander la liberte des François qui servoient à la rame sur leurs Galeres, & on lui envoia un conte de tout ce qu'on avoit fourni à ces misérables pour s'en faire rembourser, ayant déja mis en oubly toutes les assistances généreuses, qu'ils avoient reçues de S. M. durant le siege de Candie.* On ne dit point que la Rép. eût fait ces François esclaves. Ils avoient passé des Galeres Infidelles sur les siennes, & comme on n'auroit osé demander leur liberté aux Infideles, sans payer leur rançon c'étoit une honêteté toute pure, dont la Rép. usoit envers eux de leur accorder la liberté & une demande raisonable d'être remboursée des frais de leur entretien par un Prince aussi puissant qu'est le Roi T. C. qui les reclamoit pour l'honneur de sa Nation. Au reste les Assistances que la Rep. avoit reçues de la France pendant la guerre de Candie furent à la verité considérables, mais ne manquerent elles pas au plus grand besoin, comme on l'a vu, ne perdirent elles pas tout leur merite par une retraite qui precipita la perte de cette capitale, qui avoit tant couté à la Rép. & au Monde Chrêtien? Quand on fait un reproche, il est bon de prevoir la reponce qu'on y peut faire, & si elle est plus forte que l'objection, c'est prudence de la dissimuler.

L'Autheur critique des coûtumes de la Noblesse de Venise l'accuse d'une *sordide avarice dans son traitement particulier*, & d'une intemperance aussi honteuse quand il lui arrive de se régaler aux dépens d'autrui.

trui. Le malheur est qu'il est tres mal informé d'une partie de ce qu'il avance sur ce sujet, & qu'il altere l'autre d'une maniere qu'on n'y reconnoît point du tout la verité. Il est vrai que les Nobles Venitiens ne font guerres de repas ensemble, & hors de leurs maisons, mais il est faux qu'il y ait de l'epargne à leur table, & qu'ils ne s'y traitent pas aussi splendidement que leur condition l'exige. S'il avoit eû occasion de l'éprouver, il n'en parleroit pas asseurement de la sorte : Mais toute personne attachée, ou en commerce avec des Ministres Etrangers, est par cela même bannie, non seulement de la table, mais encor de la Maison de quelque Noble que ce soit. Il est vrai, comme on l'a dit ailleurs, que la splendeur des tables Venitiennes ne consiste pas en entremets, confitures & en desserts ouvragés, comme celle du fameux Apicius: Mais il est vrai aussi que rien n'y manque de toutes les viandes solides, qui sont le fondement des bons repas, chairs volailles & poissons de tout sortes, dont les places de marchés de Venise ne manquent jamais d'être garnies. Il y en a même, & on se souvient d'avoir mangé à la table d'un Noble, qui se faisoit servir tous les jourss dans la forme des Princes avec Ecuyer tranchant, viandes presentées à la table en cérémonie, & le couvert orné de Trophées, sans que cette magnificence fut taxée du public, ni enviée du particulier. Outre cela on peut dire que s'il y a quelque épargne dans l'entretien de leur table ordinaire pendant le séjour qu'ils font à la Ville, celui qu'ils font à la campagne dans l'arriere-saison est si splendide, qu'il recompénse abbondamment le premier. C'est là où ils font montre de leurs richesses, & de leur magnificence en habits, en trains, en festins, & en toute sorte de divertissements. Aussi disent ils qu'ils épargnent toute l'année pour répandre dans ce temps de re-

création,

création, qu'ils passent à la Campagne dans leurs Maisons de Plaisance, dont chaque famille est pourvue en quelque endroit de leur Etat de Terre ferme. Comme le nombre de ces familles est grand, & qu'elles ont toutes cherché à avoir de ces Tusculanes, ou Maisons de plaisance le plus pres de la Ville qu'il se peut, il suit de là que tous les Territoires de Padoüe & de Trevise en sont pleins, & que depuis le rivage des Lagunes jusqu'au Frioul tout fourmille de ces lieux de recréation & de plaisir. Il faut n'avoir jamais eté de Venise à Padoüe pour ignorer combien il y en a sur les rivages de la Brenta qui est la petite riviere où canal qui conduit de l'une de ces Villes à l'autre. Ce voisinage de tant de palais & de Maisons de Plaisance est cause de l'emulation qu'ils ont de les orner, & de les avoir les plus propres & les plus riches qu'il se peut: Et c'est là qu'ils se visitent, se fêtoyent & font voir également leur bon goût & leur magnificence dans le choix & le nombre des regals & des divertissements, qu'ils se donnent à l'envi l'un à l'autre. On s'est trouvé present un jour qu'un de ces Messieurs en un Bourg du Padouan, où il avoit son palais, & où il y en a jusqu'a dix on douze autres dans les environs, prenant l'occasion d'une foire qu'il y avoit dans cette Bourgade & du concours de la Noblesse du Voisinage, qui y venoit pour s'y divertir, les regala au nombre de plus de quarante personnes de l'une & de l'autre sexe d une maniere toute particuliere. Il les invita à une petite Academie, qui devoit se faire ches lui l'apres-diné. Ces assemblées ou chacun lit ses compositions en prose ou en vers, avec un melange de Musique, sont le grand ragout des Venitiens en particulier. L'Academie, où il ne fut parlé que de joye, & de plaisirs exprimés en diverses sortes de vers & de discours ingenieux (tous les Italiens sont naturellement eloquents

quents sur cette matiere) fut suivie d'une Comedie dont le Theatre & les Acteurs se trouverent prets en une sale voisine de celle de l'Academie. Celle-ci qui roula encor sur un commerce d'intrigues toutes badines fut suivie d'un grand Bal, & le Bal d'un plus grand soupé à toute la compagnie, qui eut occasion d'être satisfaite de la maniere dont on l'avoit regalée. On connoit un Seigneur de la Maison Thiepolo, qui avoit coûtume pendant la même saison de donner le plaisir de la chasse sur ses terres à tous les Nobles, qui vouloient y prendre part, & non seulement de les défrayer eux, leurs suites, & leurs chevaux pendant six semaines, mais leur donner de plus tous les jours le divertissement de la Comedie, se faisant suivre pour cet effet par une troupe de Comediens, qu'il défrayoit chez lui à cette occasion. Comme ce Seigneur encor jeune, quand on l'a connu, étoit homme d'ordre, & d'une magnificence tres-bien entendue, qu'il possedoit des Terres dés la Ville de Venise jusqu'au Frioul, c'est à dire, qu'il pouvoit tous les soirs aller coucher en quelqu'une de ses Maisons, quand sa troupe de Camarades étoit assemblée dans celle de ces Maisons, qui étoit la plus proche de la Ville, il ouvroit ses chasses dans les formes, ayant ses Veneurs, pourvûs de tout l'attirail nécessaire à cet exercice. Chaque camarade étoit obligé d'avoir son cheval & ses chiens en propre, & tout étoit logé & defrayé aux dépens de Thiepolo qui les réveillant dés le matin avec les cors de chasse leur faisoit trouver un grand déjeuné prét, de chapons, dindonneaux, jambons, saucisses, & tels autres mets, avec toute sorte de liqueurs, où chacun assistoit on ceremonie, c'est à dire en habit de chasse, avec ses chiens en lesse à ses côtés, pendant que les valets tenoient les chevaux sellés & bridés à la porte. On sortoit ainsi au son

des

des cors & des Trompettes, & apres avoir couru le lievre jusqu'à deux ou trois heures apres midi, toute la troupe retournoit avec le même accompagnement à la Maison, où l'on trouvoit un grand repas preparé, dans lequel chacun pouvoit abondamment & delicieusement satisfaire à l'appetit, qu'on ne manque jamais de gagner en courant le lievre. Le soupé étoit suivi de la Comedie, entre les acteurs de laquelle, Comediens de profession, il arrivoit toujours que quelques uns des Gentilshommes Chasseurs prenoient des rôles à soutenir, chacun selon son talent : Ce qui n'étoit pas un des ragouts moins délicats du plaisir de la Compagnie; le succés, avec lequel ces Acteurs étrangers remplissoient leurs rôles donnant asséz souvent occasion de rire & de plaisanter. Ceci paroitra étrange à ceux qui ne savent pas que la Comedie Italienne est differente de la Françoise en ce que dans celle-ci chacun apprend son role, & le recite tel qu'il là appris; au lieu qu'en Italie dans toutes les Comedies, on expose derriere la scene une seule feuille de papier, ou la distribution des Actes & des scenes est marquée avec le sujet en gros, duquel doivent discourir les personages, de sorte qu'il faut qu'ils tirent a l'impourvû de leur esprit les discours & les dialogues propres au sujet qu'ils doivent traiter, sans qu'il arrive jamais de deffaut, qui donne lieu de remarquer que l'acteur s'ecarte de son rôle. La chose paroit etonnante aux François, & les Italiens, Comediens de profession, s'etonnent encor plus que les François puissent se charger la memoire de tant de milliers de vers, ou de matiere qu'il faut qu'ils sachent par cœur, lorsqu'ils ont plusieurs Comedies de suite à representer.

Ceux qui n'ont pas vu, ou oüi parler de Piazzola, lieu de plaisir d'un Seigneur de la Maison Contarin dans le Territoire de Padoue, ne savent pas jus-

jusqu'où peut aller la magnificence d'un particulier, qui n'ayant pas les richesses de ces anciens Romains, sçait neantmoins donner à sa conduite une idée de grandeur & de delicatesse, qu'on peut comparer à tout ce que ces Anciens ont fait de pompeux & d'admirable. Ce Seigneur, qui n'avoit rien au dehors qui montrât la force ni même le bon goût de son esprit, ayant trouvé le moyen d'emprunter de tres-grandes sommes sans s'incommoder en aucune maniere du payement de l'interêt, s'appliqua à agrandir un palais qu'il avoit à la Campagne, ou pour mieux dire d'en bâtir deux aupres, dont le premier qui étoit déja fort grand ne fut dans la suite que la troisieme partie. Pour juger de cette grandeur il suffit de dire qu'elle égale la plus longue façade de St. Marc de Venise, que tout le monde sçait être une des plus grandes qui se voyent. Tout est régulier dans la construction de ce grand Palais: Sales chambres & appartements ménagés de telle sorte que tous se donnent la main sans être dominés l'un par l'autre. Le frontispice en est revêtu de colonnes, de statues & d'autres embellissements fort bien entendus: & les étages de côté sont surmontés d'une double explanade, ou terrasse, qui regne sur les deux tiers de la Maison, qui étant fort èlevée decouvre une Campagne à perte de vüe, & qui est terminée de tout côté par une magnifique balustrade, & sur le devant par un nombre de grands Colosses & Statues, qui representent les Dieux du Paganisme. Au milieu des deux terrasses s'éleve la troisiéme partie du Palais, d'une Architecture differente, & l'étage superieur de celle-ci renferme un grand salon appellé *de la Musique* à cause qu'il est rempli de toute sorte d'Instruments, qui sont en usage parmi toutes les Nations connues, & de livres Imprimés ou Manuscrits, qui regardent cette science, le tout recherché avec un soin égal à la depence. Le

Maître

Maître du Palais tient des hommes gagés, qui savent joüer de tous ces Instruments, & qui sont versés dans toutes sortes de chants, afin de satisfaire la curiosité des étrangers qui abordent pour voir ce Palais. La sale pour mieux rendre les sons est toute garnie de bois, planchers, parois & platfonds, & on a ménagé avec les plaisirs de l'oreille encor ceux de la vue, l'ouvrage étant de tous côtés formé de bois de diverses couleurs, qui lui sont naturelles & qui expriment diverses figures en marquéterie dans des compartiments du même travail: Cette sale prend jour sur le devant, & tout le Palais est entouré d'un fossé ou canal, sur lequel il y a des gondoles ou petits bâtiments peints & dorés, tres-propres pour y prendre le frais. La grande Place qui est au devant du Palais de la moitié d'un Ovale est entourée de divers édifices tous bâtis aux frais du Seigneur, & tous joints par une riche gallerie, dont les Colonnes soûtiennent le devant de tous ces bâtiments, habités par les Sujets du Seigneur. Les bâtiments à gauche les plus pres du Palais, sont un Theatre d'Opera: & ceux qui sont à droite sont une Grande Maison, ou Manufacture pour des ouvriers, dont le Seigneur entretient plusieurs centaines de la qualité & pour la fin qu'on va dire. Comme à Venise le nombre des Orphelins & des Enfants trouvés est tres-grand, & qu'une des plus grandes charités qui s'y pratique, consiste dans l'éducation de ces enfants, on a bati dans la Ville quatre grands & superbes Hôpitaux, ou l'on y en éléve un tres-grand nombre. Contarin pour prendre une part extraordinaire en cette charité, qui est toute aux fraix du public, & des particuliers qui leur laissent souvent de gros legs, fit bâtir cette Maison, dans laquelle il reçut plus de trois cents de ces enfants, mais deja un peu grands, & capables d'apprendre quelques metiers. Il les pourvût de maîtres, & comme

me c'est lui qui leur fournit tout, aussi tous les ouvrages qu'ils font demeurent à sa disposition. La plus grande partie de ces enfants est de filles, & les ouvrages qu'elles font consistent principalement en dantelles, nuances, broderies, tapisseries, étoffes de soye: & même ce qui est tout à fait singulier pour le Sexe, en livres qu'elles impriment & qui se débitent avec le nom de leur Imprimerie. Comme la Musique est le grand plaisir des Venitiens, Contarin la fit enseigner dès le commencement à celles de ces filles, qui y avoient la voix la plus propre: De sorte que dans la suite quand elles furent assés instruites il leur fit reciter des Operas sur le Theatre, qu'on a dit qu'il avoit fait bâtir vis avis du Laboratoire; leur faisant representer toutes sorte de personages, c'est à dire aussi bien ceux des hommes que des femmes, & cela avec tant de succés, que ces representations n'avoient rien a envier à celle qui se font à Venise, si on en excepte la difference des voix, toutes étant ici voix de filles: Mais dans les Operas même de Venise la coutume l'ayant emporté que quasi tous les personages sont representés par des Musiciens châtrés, à cause que la douceur de la voix y plaist d'avantage que la force, cela n'a rien qui rebute dans les Operas de Piazzola, où les filles representent, comme en a dit, toute sorte de personages.

A propos de cet Opera, il arriva un cas au fondateur du Theatre, qui merite d'être rapporté, & qui donnera une Idée non seulement de la force de son ésprit à l'entreprendre, mais de l'estime dans laquelle il sçavoit soutenir son autorité. Quand il voulut donner le premier Opera dans son Theatre de Piazzola, apres avoir fait instruire ses Actrices de leurs rôles, & les leur avoir fait apprendre par cœur, il pria un Musicien, qui étoit alors à Venise, à la verité un des premiers & des plus accredités dans

ſa profeſſion de vouloir bien ſe donner la peine de former pendant quelques jours ces jeunes filles, & les inſtruire des airs & des manieres, avec leſquels elles pourroient paroître ſur la ſcene avec moins de desâgrément. Pour peu qu'on contribue à cette inſtruction, les Italiennes y reuſſiſſent admirablement, étant toutes naturellement portées à paroître, & à mettre en pratique tous les moyens de ſe faire eſtimer, ce dont elles trouvent les grandes occaſions ſur le Theatre. Contarin étoit trop généreux pour demander ce ſervice au Muſicien ſans lui en vouloit tenir conte. Mais ſoit que celui-ci ne ſe promit pas une auſſi grande recompence qu'il l'auroit voulu, ou qu'il crut que ce ſeroit trop s'abbaiſſer, que de donner ſon temps à cette inſtruction, il eut l'incivilité de s'excuſer au Cavalier ſous de de ſi mechants pretextes que ce fut la même choſe que s'il l'avoit nettement refuſé. Le Cavalier ne lui repliqua rien ſur le champ, qui le put chagriner; mais quelques jours apres l'ayant rencontré ſeul à ſeul dans la Ville il lui dit froidement que n'ayant pas lieu d'être contents l'une l'autre il étoit à propos qu'ils ſe ſeparaſſent, afin de ſe délivrer tous deux de ce chagrin, que lui outre ſon âge avancé, étoit embaraſſé d'une famille, qui le retenoit à Veniſe, & qu'il ſeroit moins incommode à lui Muſicien, de s'en aller n'ayant rien qui le retint à la Ville. Le Muſicien étourdi du compliment ne ſavoit que lui repliquer; auſſi le Gentilhomme ne lui en donn a-t'il pas le temps, lui ayant tourné le dos dés le moment qu'il eut ceſſé de lui parler. Cette ſentence de banniſſement n'étoit point publique, mais il y avoit le même danger à la mepriſer, que ſi elle eut été prononcée au nom & avec toute l'autorité du Senat. Auſſi le Muſicien, qui ſçavoit que ſans archers n'y bourreaux un Noble du rang & de l'autorité de celui-ci ſçait faire executer

ses arrests, quelque precaution que puisse prendre le condanné, se resolut au parti de la retraite, trop heureux qu'on lui eut fait la grace de l'avertir, & d'en être quitte pour un simple bannissement. Ce bannissement neantmoins étoit la ruine entiere de sa fortune, Venise étant le Perou d'où les Musiciens remportent d'immenses richesses, particulierement quand ils sont estimés autant que l'étoit celui-ci. Croyant donc s'être fait un merite de son obeissance il employa dans la suite tout ce qu'il avoit d'amis & de Protecteurs pour obtenir son pardon. La Noblesse de Venise & tous les Princes d'Italie parlerent ou écrivirent en sa faveur à Contarin, qui rit de tous ces offices, en disant qu'il ne savoit de quoi on lui parloit, & protestoit au contraire d'être fâché que le Musicien fut absent de la Ville, où il prenoit, disoit il, part au plaisir que tout le monde avoit de l'entendre chanter. Mais le Musicien bien informé que les menaces des personnes de sa qualité ne vont jamais sans leur effet; voyant que son ennemi ne donnoit aucune parole de lui pardonner & ne l'asseuroit point contre son ressentiment, il ne se hazarda jamais de rentrer à Venise tant que Contarin vécut, il prit la tonsure même & entra dans l'Etat Ecclesiastique, afin de vivre avec plus grande seureté à l'âbri de ce Caractere.

Au reste le Theatre de Piazzola est si grand en dedans, quoi qu'il soit mediocre en dehors, c'est à dire du côté des spectateurs, qu'on y a vû jusqu'à deux cents chevaux effectifs en même temps sur la scene distribués en quatre rangs, qui formoient les Ecuries de Semiramis, une année que la vie de cette Reine fut le Sujet de l'Opera, qu'on y represента. On n'a coutume d'y representer que de tres-belles pieces, dans lesquelles rien n'est épargné ni pour la musique, ni pour les decorations du Theatre,

tre, ni pour la richesse de l'habit des Acteurs: & ce qui est le plus Noble est que la porte n'en coute rien, non plus que la loge, le livre de l'Opera, & la bougie même pour lire, le Cavalier donnant tout gratis. Comme il ne faisoit representer ces Operas que pour le divertissement de la Noblesse dans le temps qu'elle est à la Campagne, c'est à dire dans les mois de Septembre & d'Octobre, tous ceux qui souhaittoient de les voir n'avoient qu'à lui écrire qu'ils en vouloient recevoir la grace en compagnie de deux trois, ou quatre personnes de leurs familles, ou de leurs amis, & le Cavalier leur indiquoit le jour, qu'ils pouvoient venir, auquel ils étoient reçûs avec toute sorte d'honêtetés, & placés dans des loges, avec cet agrément particulier que l'eau à cause des chaleurs de la saison, couloit par tout sous les pieds des spectateurs sans les moüiller: Ce qui ne pouvoit être sans une dépence considérable, car on faisoit monter cette eau dans les loges les plus élevées. Comme l'Opera finit trop avant dans la nuit pour s'en retourner, le même Seigneur a fait bâtir une quantité de Maisons, & ce sont celles qui forment le demi Oval dont on a parlé en face du Palais entre le Theatre de l'Opera & le Laboratoire. Ces Maisons sont fournies de logements tres-propres pour y recevoir toute sorte de personnes. On y trouve toutes les provisions & les commodités necessaires pour manger & pour dormir, au même prix que dans une grande Ville: Et comme tous ces logements appartiennent à celui qui les a fait bâtir, c'est de leur loüage, & de la consomption des aliments qui s'y fait, & qui se tirent tous des terres voisines, qui lui appartiennent, qu'il retiroit quelque avantage de sa generosité, ses revenus trouvant leur débit dans cette occasion. On ne parle point des Jardins Orangeries, Parcs, Etangs, Boccages, & autres delices, qui accompagnent cette Maison: parce qu'on les

les doit ſuppoſer comme un accompagnement, qui ne manque pas à d'autres Maiſons de bien moindre conſidération.

On a rapporté ces exemples de la magnificence, & de la ſplendeur des Nobles Venitiens pour d'étruire la mauvaiſe idée que M. Amelot en avoit donnée. Que ſi on venoit à dire que ces exemples ſont de quelques particuliers en trop petit nombre pour en conclure à l'avantage de tout le corps de la Nobleſſe, on repliquera avec la même raiſon que les imputations infamantes ne prouvent rien, puiſqu'à peine rapporte-t-il un ou deux cas particuliers pour en conclurre au deshonneur de tous les autres. Il y a de plus que les exemples qu'il rapporte, ſont quaſi toujours tirés de l'Hiſtoire, & de la Politique, dans leſquels tout le corps du Senat a eû part, comme quand il accuſe p e. les Venitiens d'être de grands trompeurs, qui ne voit que ces pretendues tromperies ſont des demarches battues par la plus part des Souverains, dont quelques uns trompent avec bien moins d'apparence de probité, & des ſuittes bien plus facheuſes, que les cas qu'il reproche à la Rép. de Veniſe? Il ſuffit de dire à l'occaſion de l'avarice qu'il leur reproche, & qui a donné lieu à cette digreſſion, que ce n'eſt pas connoître les Régles & les coutumes des Republiquains, que de les vouloir obliger aux folies dèpences des peuples, que leurs Souverains veulent ruiner en autoriſant le luxe. Si on y prend garde un peu de pres, qu'eſt ce que cette varieté de modes, & cette profuſion de richeſſes qui ſe perdent dans les frequents changéments d'habits & de parures, ſinon un artifice malin du Prince ou de ſes Conſeillers qui les mettent en credit, pour procurer le debit des denrées aux marchands, & accroitre les revenus du Treſor royal par une recepte plus abondante des Taxes & des Impoſitions, deſquelles ces denrées

ſont

ſont chargées? Les François, comme aſſeurent quelques uns, ſe moquerent à l'entrevue des deux Rois à l'Ile des faiſans ſur les frontieres des deux Royaumes, en voyant les habits des Eſpagnols de draps ſimples, eux qui étoient enſevelis en des tas de rubans & de broderies. Ils ne reflechiſſoient pas qu'en matiere de richeſſes un de ces Eſpagnols portoit plus en un cordon, ou en un bouton de Diamants, que dix de ces Courtiſans enrubantés ou brodés: avec cette difference que les ornements de ceuxci ceſſoient d'être richeſſe à la fin de la Ceremonie qu'on quittoit les habits, au lieu que les pierreries des Eſpagnols étoient un capital ſur lequel le temps ne peut rien, & qui eſt toûjours d'un riche & nouvel uſage. Il ſuffit de dire que jamais la Ville de Veniſe ne fut ni ſaccagée ni brulée, & que la Rép. ayant autrefois conquis & poſſedé tant d'Etats, il faut neceſſairement que ſes Citoyens ſe ſoient enrichis, & que s'ils n'affectent pas de faire paroître tant de pompe dans leur traitement que quelques autres Nations, ce n'eſt pas qu'ils ne le puiſſent, mais ils s'en abſtiennent pour le bon exemple, & par ce principe de moderation, qui eſt le maintien des Rép. où l'inegalité eſt ce qui en ruine la concorde & la paix. On n'a qu'à voir les ammeublements des Palais des Cornaro, Mocenighi, Contarini, Moroſini, Soranzi, & autres, pour être convaincu qu'il eſt auſſi glorieux à ces Seigneurs de ſçavoir ſe contenir dans la modeſtie parmi tant de richeſſes, qu'il eſt rare d'en voir un ſi grand aſſemblage dans des Maiſons particulieres de quelques Etat que ce ſoit.

Apres l'avarice Monſieur Amelot reproche la *debauche des femmes* à la Nobleſſe de Veniſe, en quoi on peut dire qu'il n'a pas tout à fait tort, mais qu'il excede beaucoup dans les limites ſans limites qu'il lui donne. Il n'eſt pas rare à la verité

de voir à Venise un puisné ou cadet de Maison entretenir une Compagne de plaisir : Mais il est vraiement rare qu'un homme marié soit dans cet engagement : Et encor plus faux, qu'il soit plus jaloux de sa concubine que de sa femme. Monsieur Amelot porte cette jalousie des maris pour leurs femmes à l'exces, comment accorder en suite cette delicatesse avec la préférence des Maîtresses ? On peut asseurer que pendant l'espace de plusieurs années qu'on a demeuré à Venise, on n'a connu aucun homme marié en commerce avec d'autre femme que la sienne, parmi un assés bon nombre de cadets, & même de veufs, qui entretenoient quelque Concubine. Encor moins a-t'-on connu, ou ouï parler de maris qui prostituassent leurs femmes à leurs freres, comme le même Autheur ose l'asseurer. Il est vrai que plusieurs Cadets se trouvent quelquefois sans scrupule chés la femme de plaisir, à qui ils contribuent également les moyens de subsister : Mais ceux qui sçavent ce qui en est, n'ignorent pas que ces assemblées sont des assemblées de divertissement, & des reduits, où ils veulent joüir d'une plus grande liberté de faire & de dire tout ce qui leur plait. Il y a plus ; ils y conduisent sans difficulté leurs autres amis, qui ne contribuent nullement à la subsistance de la femme, dans la même vue de s'y divertir, & de manger ensemble : Mais supposé le pardon, dont on trouve asiés digne, cet effort de l'incontinence & de la fragilité humaine, qu'y a-t'il en cela de plus lâche selon le monde, ou de plus criminel selon Dieu que dans l'usage d'une débauche vague, qui se satisfait en toute sorte de lieux & d'occasions, comme il arrive ailleurs à ceux qui ne peuvent se contenir, ou même dans les galanteries outrées des femmes d'une certaine Nation, que Monsieur Amelot connoit mieux que personne, qui ne rougissent point de violer quasi à la vue de tout

le monde les liens sacrés du mariage, & qui se servent des privileges de leur condition pour pecher plus impunèment, comme les histoires anecdotes & un peu libres de la Nation, nous en instruissent, même jusqu'a les nommer, afin que nous ayons moins de sujet d'en douter? On dira peut être que ces Histoires sont des chroniques scandaleuses fabriquées par des esprits malins, qui veulent satiriser aux depens de l'honneur de quelqu'un. Eh! ne repondra-t'-on pas que les relations de Monsieur Amelot sont de la même nature, puis qu'apparemment il ne se vantera pas d'avoir été pris pour compagnon d'aucun Noble Venitien dans ces debauches qu'il décrit, ni d'avoir eû part aux faveurs d'aucune Dame, aupres de laquelle il ait trouvé les freres de son mari dans la même confidence? Encor une fois, comme on a reproché à l'Ecrivain d'un certain voyage, qu'une grande partie de ses relations étoient des visions de son esprit, ou des effets d'une credulité trop facilement donnée à des fripons, qui l'ont voulu tromper, comme il arrive quasi toûjours à ceux, qui ne s'informent des meurs des autres, que pour avoir occasion d'en médire. on peut dire à celui-ci que ses relations ne sont pas mieux fondées.

On rapportera neantmoins ici, sans pretendre en tirer une consequence desavantageuse à tous les autres, ce qu'on sçait d'un Noble Venitien par rapport a une Maitresse qu'il entretenoit, non pas de sa debauche, mais de sa bizarrerie & de sa cruanté envers elle. Ce Noble qui n'etoit point marié s'etoit laissé prendre de jeunesse aux charmes d'une fille de petite condition à laquelle il donnoit un entretien d'une somme de Ducats tous les mois, pour ses habits & sa nourriture, sans mille autres dons gratuits, & extraordinaires que cette fille, qui avoit autant d'esprit que de beauté, sçavoit lui tirer des

N 2 mains

mains dans les accés de la passion du Gentilhomme. Il arriva avec le temps que l'interêt de sa maison l'obligeant à se marier, il voulut premiérement se deffaire de sa Maîtresse, à qui ayant encor fait de nouvelles liberalités, il lui choisit un époux tel qu'il voulut, & de qui il tira promesse qu'il ne la toucheroit point, ne voulant pas disoit-il, qu'une femme qu'il avoit tant aimée, fût jamais caressée par qui que ce fut, & qu'un autre se pût vanter d'avoir eu les mêmes faveurs qu'il en avoit reçûes. La condition ne parut point rude au mari, qui par son mariage passoit de la pauvreté à l'abondance, mais la femme qui étoit encor jeune & accoutumée au plaisir, ne put s'accommoder de cette abstinence, & quoi qu'elle promit à son premier amant, elle étoit disposée à ne lui tenir parole, qu'autant qu'elle n'auroit point d'occasion de la violer. La chose arriva bientôt, ses charmes ne pouvant manquer de faire des conquêtes, & son adresse n'ayant pû faire en sorte que son secret ne vint à la connoissance de son Amant, qui outré du peu d'estime que cette femme faisoit de son engagement, la fit saisir, & pour satisfaire à plein tout l'excés de sa jalousie & de sa fureur, il la fit hâcher en pieces, quelques uns disent même en sa présence, & jetter tous les morceaux de son corps ramassés dans un sac au fond de la mer. La chose fut assés publique pour que peu de personnes l'ignorassent, mais la qualité du vindicatif étoit si considerable, que tout fut supprimé, sans que personne en poursuivit la Justice ou le ressentiment. Il est aussi ordinaire à Venise que de jeunes Seigneurs debauchent des filles, & les marient en suite, apres en avoir joui quelque temps, qu'il est rare qu'ils prennent interêt dans leur conduite apres qu'ils les ont mariées, & beaucoup moins qu'ils viennent à ces extremités de jalousie & de rage, telles que le pratiqua celui-ci.

Au reste les exemples de l'incontinence des Dames de Venise mariées sont tres-rares, contre ce que dit M. Amelot, qui veut que *tout fins que sont leurs maris, ou qu'ils croyent l'être, ou leur en fait bien passer au logis, & qu'il faudroit que le Senat les fit garder, comme il se pratiquoit à Sparte pour les femmes des Rois, s'il vouloit empêcher qu'il ne se glissât chez elles des Nobles de contrebande.* Il faut ignorer absolument les coutumes du Pays pour parler de sa sorte. Il avoüe lui même que les Nobles Venitiens ne se visirent point chéz eux. Les Dames ne sont visibles que dans les Eglises, & dans les bals qui sont assez rares & encor dans les bals, les Dames sont elles placées séparément des hommes; de sorte qu'il n'y a nulle conversation. Entre-t-on dans la maison d'une femme, dés qu'elle plait, & en obtient on les dernieres faveurs, sans y avoir preparé l'esprit, par des entretiens, & par des caresses ou par des prieres? Le *chivaili* qui est à toutes les portes, c'est a dire un des Serviteurs & jamais des Servantes qui seroient plus faciles à gagner, est il si facile à ouvrir au premier venu, & à le laisser percer à l'appartement des femmes, qui est quasi toûjours au plus haut étage de la maison, & la Dame au milieu de ses enfants, & d'un tas de femmes de service? Quand on passe en imagination par dessus tous ces obstacles, on croit sans doute être en France, où tout est permis, & où la liberté de visiter les femmes de qualité, passe pour un devoir, dont on n'empêche personne de s'aquiter. Mais ceux qui ont vû & pratiqué l'Italie, & Venise en particulier, se moquent des contes de M. Amelot, & s'ils tombent d'abcord que le cœur des Dames Venitiennes n'est pas impenetrable, ils sçavent à quelle sorte de gens il est plus facile à s'ouvrir, sçavoir à ceux, qui sont indispensablement logés dans la maison, quelque difference de condi-

tion qu'il y ait entre les parties. Mais ce desordre n'est pas même si frequent qu'on le pourroit croire, & la crainte du poignard, dont M. Amelot veut qu'on se serve si facilement à Venise, arrête beaucoup de personnes de l'un & de l'autre sexe sur le panchant des inclinations les plus glissantes. On a lû avec le dernier mepris le nouveau livre de la *guerre d'Italie, ou Memoires du Comte d'* * * * plein d'Historietes faites à plaisir, & telles que M. Amelot les auroit fabriquées, s'il avoit voulu détailler & publier en contes ancedotes les Maximes, qu'il debite dans son Histoire de Venise.

Mais si cet Ecrivain a donné de mechantes preuves de sa sincerité en ce qu'il a écrit jusqu'à present des mœurs de la Noblesse de Venise, il les donne asseurement tres-pitoyables de son discernement, en ce qu'il avance de leur religion, qui selon lui, n'est qu'une *timidité superstitieuse.* S'il avoit été à Rome il auroit appris que cette Cour n'a pas la même opinion que lui touchant la Religion des Venitiens, & qu'au contraire ils passent dans cette Ville pour des gens, qui s'embarrassent moins que peuple du monde de tout ce qu'on appelle exterieur de Religion, & dans lequel, quoi que mal à propos, on fait souvent consister toute la Religion. Les Venitiens les plus déliés & les plus raffinés de tous les Italiens, sont au gré de plusieurs partisans outrés de la Cour de Rome, des Athées tout purs, mais dans le sens, que l'étoit autrefois un parlement compris aujourd'hui dans le Royaume de France, qui pour n'avoir pas fait droit aux Instances portées à ce corps au nom d'un Cardinal touchant une pension, que S. E. avoit obtenue sur un Benefice, & qui en absorboit quasi tout le revenu, fut excommunié, & nommé sans façon *Impia Curia D.* En entrepenant de combattre les Venitiens de ce côté là c'est à dire du côté de l'impieté & de l'irreligion

ligion on est seur d'avoir des partisans, mais en les accusant d'estre superstitieux, & cela par ce que les moindres apparences & ombres de Religion les étourdissent, & les remplissent de crainte, c'est se mettre au hazard d'être seul de son opinion. Les preuves que M. Amelot apporte à son ordinaire, pour faire valoir son imputation que *tout leur fait peur, & met leur prudence en desordre, par ce qu'il s'arrêtent dit-il aux bruits du Peuple comme au jugement des sages.* Ces preuves ne convaincront pas facilement ceux qui jugent des choses publiques & des deliberations des Magistrats, par les regles de la prudence, qu'on suppose être ordinairement consultées par ceux qui gouvernent. Car enfin ne peut on pas attribuer autant à prudence qu'à timidité, *de ne rien vouloir donner à la fortune, & de ne songer à vaincre qu'apres avoir mis ordre à n'être pas vaincus?* Peut on blâmer les Venitiens d'avoir préféré *le Comte de Pitigliano, lent de sa nature, à Barthelemi d'Alviano, qui combattoit toûjours, & estimoit que c'étoit lâcheté de temporiser & grandeur de courage que d'executer promtement* ce qu'il croyoit devoir reussir? Cependant celle-ci & d'autres semblables sont les preuves que cet autheur apporte pour conclurre que les Venitiens sont naturellement timides, & timides jusqu'à la superstition. Il traite de même leur conduite à l'egard de leurs Generaux. *Ils sont,* poursuit il, *d'une humeur contraire à tous les Princes pour les Capitaines qu'ils appellent à leur service. Ils n'en veulent point de braves ni d'habiles, & s'ils en rencontrent de tels, ils leur donnent tant de mortifications & de traverses, qu'ils émoussent bientôt toute la pointe de leur courage.. Le Senat ne se sert des étrangers que pour rejetter sur eux toutes les fautes, & toutes les disgraces de la guerre.* A interpreter avec cette liberté la conduite de tous les Princes, on en trouve-

ra peu hors d'atteinte, & exemps de blâme. Le mal eſt que la plus part des actions des hommes ayant deux faces, l'une ſous laquelle elles paroiſſent raiſonnables & innocentes, & l'autre ſous laquelle on les peut concevoir comme deraiſonables & injuſtes, tant que le blâme ne ſera pas ſoûtenu par des preuves claires & inconteſtables celui qui les condannera paſſera toûjouts tout au moins pour temeraire, s'il n'eſt abſolument condanné comme malin. Ce qui eſt une tres-mechante tache à un Hiſtorien. Mais ſi Monſr. Amelot n'étant pas ſatisfait de cette reponce générale, vouloit quelques choſe de raiſonné ne lui pourroit-on pas dire qu'il ne connoît pas, ou ne veut pas connoître la qualité de l'Etat Republiquain, qui doit d'autant plus neceſſairement fuir les occaſions d'entrer en guerre lorſqu'elle lui peut être plus prejudiciable qu'aux Etats, & Puiſſances Monarchiques? Les Sujets d'une Republique, où il regne toûjours une liberté plus grande que dans les Monarchies ne ſont pas ſi prompts à concourir aux moyens de ſoutenir la guerre que les Sujets d'un Prince abſolu, qui diſpoſe de leurs biens, & de leur vie à ſon plaiſir. Cela étant ceux qui gouvernent n'ont-ils pas raiſon d'être plus retenus, & de retenir ceux qui commandent pour eux, qu'un Prince qui ne conte quaſi pour rien la perte de ſes Sujets? C'eſt dans les Rép. principalement où l'on étudie & où l'on ſe regle ſur ce bel axiome, qui devroit être la maxime de tous ceux qui commandent, *qu'il eſt plus glorieux de conſerver la vie à un Citoyen que de tuer mille ennemis.* Quand cette conſideration entre dans les Conſeils, il eſt rare d'y voir conclurre à la guerre purement offenſive, la ſeule deffence de la Patrie étant ce qu'on s'y propoſe, & à quoi on tourne toutes les reſolutions. M. Amelot en condannant la *lenteur* des Venitiens, ſe laiſſe transpor-

ter

ter à l'ardeur de sa Nation, où il semble que la Noblesse principalement naisse avec un dégoût de la vie, & n'a pas de plus grand plaisir, que celui de la prostituer à la guerre, & où les Princes profitant de cette disposition ne sont point *lents* à embrasser, ou même à faire naître les occasions de la faire: Monsr. Amelot reproche encor aux Venitiens que *les Ministres des Princes leurs sont tres suspects, & particulieremeut ceux qui sont intelligens & resolus, comme étant plus difficiles à tromper, & à gouverner que les autres.* Rien n'est plus seur que les Ministres intelligens & resolus, par cela même qu'ils sont tels donnent lieu de soupçonner qu'ils employent leur esprit & leur adresse à nuire à l'Etat, où ils resident: Mais ne sont ils pas suspects aupres de toute sorte de Princes, & encor plus à ceux qui ont un plus grand soin de la seureté, & de la tranquillité de leurs Peuples? Ce reproche ne fait point de honte à un Souverain, qui ne sauroit être trop exact à veiller sur ses interêts, particulierement quand les Ministres qui resident auprès de lui, sont Ministres d'un Prince entreprenant, & qui se sert des moindres occasions pour empieter sur ces Voisins. Faire un crime avec cela aux seuls Venitiens que le fondement de leurs soupçons est la mauvaise disposition où ils sont, de vouloir *gouverner* & *tromper* les Ministres Etrangers, l'imputation est asseurément du crû de l'Ecrivain, qui voulant blâmer en tout maniere, dresse à cette fin tout ce qu'il raconte. S'il avoit eû presentes à son Esprit tant d'Histoires, qui font foy que ces Ministres *intelligens & resolus* se sont effectivement employés au dommage de ceux, aupres desquels ils faisoient, ou sembloient faire des fonctions d'amitié & de paix, il n'auroit pas sans doute crû avoir droit de blâmer la vigilance de la Rep. sur la conduite des Ministres Etrangers. Philippe de

Comines est plein des artifices, dont se servoit le Roi son Maître par le moyen de ses Ambassadeurs pour corrompre les Ministres dans les Cours Etranger: Monsr. de Vicfort, qui fait de ces pratiques un droit commun à tous les Ambassadeurs en raporte une quantité d'exemples, & celui en particulier d'un Evêque de Montpelier Ambassadeur de France à Venise, qui ayant corrompu quelques Nobles, qui furent en suite découverts & punis, se servoit des decouvertes qu'il faisoit par leur moyen, pour informer les Ministres du Sultan des desseins de la Rép. Cela étant, se plaindre qu'on est trop exact à veiller sur la conduite des Ministres Etrangers, n'est ce pas donner lieu de croire qu'on leur souhaite une plus grande liberté que celle qui leur suffit, pour vivre en hommes sages, & éloignés de toutes les dispositions de troubler l'Etat?

On n'auroit jamais fait si on vouloit redresser tout ce que cet écrivain a pris plaisir d'abbatre, & repondre par le detail à tout ce qu'il avance contre la Noblesse de Venise. Tous les soins de bien administrer la justice ne sont qu'affectation. Les Venitiens sont même incapables de le faire, parce dit-il, *qu'ils sont presque tous ignorants dans le Droit, & ne jugent que par une certaine routine de leurs loix. Ils condannent sans discernement, & confisquent sans raison les biens de leurs Sujets, & particulierement des Gentilshommes de terre ferme*; De sorte qu'il est arrivé à lui même *dans la visite qu'il a faite des maisons de plaisance, qui sont sur la route de Padoue de Vicence & de Verone, de ne s'être jamais informé du maître du logis, qu'on ne lui ait repondu qu'il etoit banni ou proscrit, & toûjours pour des causes, qui sentoient bien la violence du Gouvernement. Ils ont un tel entêtement dit-il encor, de leur Noblesse, qu'ils se croyent égaux aux plus grands Princes: Ce qui fait qu'on se moque par tout*

de

de leur orgueil, & de leurs prétentions ridicules. Il n'y a lieu au monde selon lui, où la jeunesse soit plus licentieuse & plus insolente qu'à Venise, où elle vit à sa mode, n'étant retenue dans le devoir ni par la crainte ni par la honte qui sont les deux principaux instruments de la vertu. Enfin toute leur bravoure consiste à AUFERRE, RAPERE, TRUCIDARE, *les anciens Nobles ont une horrible antipatie contre les nouveaux*, &c. Il n'y a guerre de personnes qui en lisant tant d'imputations se sente disposé à les croire toutes, & qui par la même raison ne les estime toutes supposées: La regle du bon raisonnement enseignant que *qui nimium probat nil probat*, & que qui est une fois convaincu de mensonge ne merite aucune foi dans le reste de ce qu'il avance. La durée de l'Etat de Venise, qui subsiste depuis plus de douze cents ans, sans alteration notable, prouve contre tous ces reproches, qu'il faut que ses loix soient fort bonnes, puis qu'elles ont été capables de la soûtenir pendant tant de siécles: & si ces loix sont bonnes quelle honte y a-t-'il à les suivre (& c'est ici la reponce à la premier imputation) quelle honte à negliger des procedures, que tout le monde sait être des sources d'un plus grand nombre de maux que de biens dans les autres Etats? Quelle est la societé, fut elle la societé même des Voleurs, où il soit permis de renverser tout l'ordre de la justice, de condanner & de bannir à tort & a travers les Sujets de l'Ordre le plus éminent de l'Etat? Encor une fois la durée de la Répub. pendant tant de siecles prouve au contraire que les desordres y sont rares, & qu'on sçait y remedier par des voyes qui contribuent plus à son affermissement qu'à sa ruine à laquelle une conduite telle que la décrit Monsieur Amelot, l'auroit depuis long-temps precipitée. Il y a des preuves de fait dans le recit de cet ecrivain, qui pourroient imposer à ceux qui n'ont point vû

Venise, les supposant aussi vrayes qu'il est hardi à les débiter. Mais ceux qui sçavent la carte du Païs se convainquent par cela même que des gens mal-intentionnés ont voulu servir leurs passions aux dépends de la Verité, qu'ils ne pouvoient ignorer en lui suggerant les memoires sur lesquels il a écrit. Pour prouver l'aversion des familles anciennes contre les nouvellement agregées à la Noblesse, il avance qu'un Priuli appellé *Taglia braccia* voisin dit il de la Maison d'un de ces Nouveaux Nobles fit *briser en plein jour les armes de celui-ci avec ménace de faire pis, si l'autre avoit la hardiesse de les faire remettre avec une Couronne* qui étoit dessus. Il y a trois insignes fausſétes dans ce peu de mots; La première que ce Priuli qu'on a tres-particulierement connu, ait eû ce surnom de *Tagliabraccia* comme Monsieur Amelot l'insinue, parce *qu'il étoit le fleau perpetuel des Nobles faits par argent*, au lieu qu'il l'eut à cause que commandant à ses domestiques ou parlant aux petites Gens il avoit coutume de les menacer de leurs faire tailler les bras s'ils n'obeissoient: Ce qu'il ne disoit qu'en badinant, le sobriquet ayant eû cours par une pure Ironie, à cause qu'il étoit un des moins braves, qu'il y eût dans le corps de la Noblesse. Preuve de ceci c'est qu'il n'eut jamais la moindre pensée d'aller à la guerre, ni même de se mêler des affaires publiques; toute sa bravoure consistant à passer les jours à voir travailler le fameux Peintre Liberi, fait Cavalier de St. Marc pour l'excellence de son pinceau, & à se faire servir dans sa maison par ses domestiques, quoi qu'il y fut quasi toûjours seul, avec une exactitude & une magnificence toute bizarre. La seconde fausseté est que la Maison de ce Priuli étoit voisine de celle des Comtes Zanobrio, qui furent ceux auxquels on ôta les couronnes de dessus les armes. De laquelle elle est au contraire fort éloignée: Et la

troisiéme

troisiéme qu'il fut l'autheur du brisement des armes de ceux ci. Car ce fut le Senat, qui ayant jugé à propos d'oter toutes les marques de distinction entre la Noblesse envoya de nuit, non pas briser les armes, mais ôter les courones de Comte qui étoient dessus deux Ecus de Marbre de ces armes placées sur la façade de leur Palais, sans rien dire, ni rien faire entendre aux Comtes, qui sçachant bien que personne n'auroit été capable d'entreprendre une chose semblable à Venise sans une autorité Souveraine, se tinrent pour dit ce qu'on leur faisoit entendre, & ont laissé jusqu'à present les Ecus de leurs armes, qui y subsistent encor, en l'état où on les avoit mis, c'est à dire avec deux pointes de fer de reste qui tenoient les couronnes attachées. Ce n'est point la coutume à Venise de faire bruit dans l'exécution des choses les plus importantes. On se souvient que du temps qu'on étoit en cette Ville, le Senat ayant appris que le Marquis Obizzi, proprietaire d'un tres beau Palais & parc appellé *le Cataglio* situé dans le territoire de Padoue aupres du Bourg de la Bataille le vouloit vendre au Duc de Mantoue, ne fit autre chose que d'envoyer une nuit mettre sur la porte de ce Palais un Lion de St. Marc peint sur un bout de planche avec ces mots *Protector Noster* : Ce qui suffit pour obliger le Marquis à rompre le traité de vente, & le Duc à renoncer à l'aquisition qu'il en vouloit faire. C'est dans ce palais par parentese où se trouve à present que j'écris, c'est a dire pendant l'été de l'an 1708. Madame l'Electrice de Baviere. Ce lieu est des plus beaux & des plus delicieux de toute l'Italie. Il consiste dans un grand palais non seulement avec toutes les commodités pour le logement d'un Grand Seigneur, mais même avec un Theatre de Comedies, & une espece d'Arsenal, fourni d'armes pour plusieurs hommes, & chevaux. Outre les Jardins pour la necessité, &

pour le plaisir, le palais est joint per un grand Parc fermé, tout templi de cerfs & de chevreux: Ce qu'il y a seulement de facheux, c'est qu'un si beau & si agreable séjour, devant le quel passent continuellement des Barques sur un canal, qui sert â la communication, & au commerce de tous les environs de ce côté là àvec la Ville de Padoue, n'est ordinairement habité de personne: Les Marquis Obizzi, ausquels il est parvenu par succession, étant Gentilshommes de Ferrare, & le Chef de cette famille residant à Vienne, où il a des emploix au service de l'Empereur.

Une autre preuve que M. Amelot est peu informé de ce qu'il écrit avec tant de confiance, est qu'il met la Maison *Dandolo* entre les familles Venitiennes, retournées de Candie ou de Grece, qu'il dit être en abomination à celles, qui ont toûjours demeuré à Venise. On a dit dans la prémiere partie de cet Ouvrage que la Rép. de Venise ayant aquis le Royaume de Candie, y envoya une Colonie de Nobles & de Bourgeois: Et que cette Ile ayant eu le malheur de retomber entre les mains du Turc ce qui restoit de ces familles a eu la liberté de retourner à son ancienne Patrie, où celles qui ont pû prouver qu'elles avoient conservé leur Noblesse, & qu'elles étoient descendues de premieres, qui furent transferées, ont été admises dans l'Ordre des Patrices, & à la communication de toutes les prérogatives de cet Etat. Ces familles sont en tres-petit nombre & l'antipathie supposée est une pure vision, car elles ne sont nullement assez considerables pour donner de la jalousie aux autres: Mais bien loin que celle de Dandolo soit de ce nombre, elle est au contraire des douze qui éleurent le prémier Doge de Venise, venues d'Altin Ville de la Province voisine à l'occasion des ravages d'Atila, qui donnerent lieu à la fondation de Venise, &

aucun

aucun de cette famille à la vérité aujourd'hui bien dechue de sa prémiere considération, n'est retourné de Candie: De sorte que le *Brindisi in Greco* du Philosophe Jean Babtiste Conrarin al *Sig. Dandolo*, est un conte, dont on a régalé M. Amelot avec bien d'autres, dont son Histoire est remplie.

Quoi que cet Ecrivain ait dit tant de mal de la Noblesse de Venise que le Senat se crut en droit d'en demander châtiment au Roi de France, qui le fit mettre à la Bastille, peut être autant pour asseurer sa vie, que pour le punir, il ne laisse pas neantmoins de dire de tres-grands biens d'elle, & de lui donner de grandes Loüanges. C'est ce qui paroît étrange à bien des gens, qui admirent en lui & en quelques autres Historiens, cette contradiction, qui ne sçauroit que choquer un Lecteur, qui s'attend à trouver en un liure de quoi fonder son jugement sur la matiere, dont on l'entretient. Il est impossible d'avoir en même temps des qualités contraires, quoi qu'on puisse avoir de bonnes qualités d'une espece & des vices d'un autre: Ce que Monsr. Amelot écrit de bien, efface une grande partie de ce qu'il en a dit de mal, de sorte qu'il est impossible de lui préter foi en l'un & en l'autre. La description, qu'on donne du genie & de la conduite d'une Nation doit suivre l'examen, qu'on a fait de ses bonnes & de ses mauvaises qualités: En sorte que celles qui prevalent considérablement doivent en faire le caractere particulier; & les autres passer pour des deffauts, qui se trouvent en quelques uns mais qui n'infectent pas le plus grand nombre. Si M. Amelot en avoit ainsi usé, on sçauroit à quoi s'en tenir: Mais par malheur toutes ses propositions étant générales, il faut conclurre également à l'avantage & au desavantage. Si ce n'est qu'on veuille dire que c'est à ce dernier qu'il se faut tenir; sa prémiere partie, sur laquelle il s'est si fort étendu que le

Corps

Corps de la Noblesse de Venise, est une multitude infectée de tous les vices, dont il la charge, est la mieux prouvée, & que s'il dit quelque bien d'elle dans une page & demi qu'il a employée à la louer, ce n'est qu'un témoignage favorable à un petit nombre, qui se tire de la corruption générale, d'où il arrive que son livre, à lui donner son vrai nom, ne peut passer que pour une sanglante satire, qu'il a voulu écrire de gayeté de cœur, ce qui asseurement n'est pas fort glorieux à quelque Ecrivain que ce soit. Voici donc ce qu'un séjour de plusieurs années, la pratique sans reserve avec toute sorte de personnes, & de reiterées reflexions m'ont fait connoître de l'humeur des Venitiens, desquels vivant aujourd'hui fort eloigné, & n'en esperanr ni faveur ni déplaisir qui m'obligent à les peindre de fausses couleurs, il est sûr qu'on peut faire fond sur ce que j'en vas écrire. Pour commencer par la Religon, Venise comme les autres Villes d'Italie abonde en Eglises & en Ecclesiastiques. Il y a bon nombre de belles Eglises. Celles de St. Marc, la Patriarcale, *la Salute, il Redemtore*, (ces deux ici sont des veux du Senat, qui les a faît bâtir pour avoir vû la Ville deux fois délivrée de la peste) S. George le Grand, les Cordeliers, les Dominiquains, St. Zacharie, S. Laurens, les Carmes déchaussés, & quelques autres sont les principales. Il est à remarquer qu'il y a plusieurs Eglises à Venise dediées à des Saints du Vieux Testament, ce qui n'est peut être nulle part ailleurs. S. Moyse, S. Samuel, S. Job, S. Daniel, S. Simeon, S. Zacharie, & de tels Saints peu reverés ailleurs y ont leurs temples, de quoi il seroit peut être difficile de donner de bonnes raisons. Ne pourroit on point dire que les prémiers Chrêtiens n'ayant encor pour objet de leurs vénération que les Saints du Vieux Testament, ils leurs dédioient leurs Eglises: Ce qui étant par-

particulie-

ticulierement en uſage parmi les Grecs, dont les Venitiens ont ſuivi les manieres durant pluſieurs ſiécles, c'eſt la cauſe qu'il ſe trouve tant de ces Egliſes dans leurs Villes? Je ſçai qu'on peut oppoſer à cette réflexion l'uſage de ces mèmes prémiers ſiécles de dedier des Egliſes ſur les tombeaux des Martyrs, à leur memoire, & ſouvent dans les lieux, où ils avoient ſouffert, ce qui ſemble contraire à ce que j'ai dit: Mais ſans rien nier de cet uſage, qui fut fort fréquent principalement à Rome, & dans l'Italie, ne peut on pas tirer de cela même une preuve qui favoriſe la prémiere propoſition; la Ville de Veniſe, qui n'étoit point encor bâtie, n'ayant pû ſervir de lieu, où aucun Saint ait été martirizé, & par conſéquent, où l'on ait pû avoir cette occaſion de dedier des Egliſes à aucun martyr. J'ay touché en paſſant un mot qui peut faire quelque peine, ſavoir en quel ſens on peut entendre que les Venitiens ont ſuivi les manieres des Grecs pendant pluſieurs ſiécles. A quoi je reponds qu'encor qu'on ne puiſſe point invinciblement prouver que les Venitiens ayant ſuivi le Rite, ou la Diſcipline des Grecs dans ces prémiers ſiécles, la conſéquence eſt plus que probable que reconnoiſſant les Empereurs de Conſtantinople, comme on l'a pû voir dans la prémiere partie de cet ouvrage, & le Patriarche de cette Ville Imperiale étandant ſa Juriſdiction ſur tout ce qui leur étoit ſoumis, on ne voit pas comment les Venitiens pouvoient ſe diſpencer de ſe conformer aux manieres des Grecs, dont il ſemble qu'ils retiennent encor aujourd'hui une partie, comme on verra ailleurs. Ce qui eſt une preuve de cette conformité entre les Venitiens & les Grecs par rapport aux Egliſes c'eſt que celleſci & leur Clergé ſont fort pauvres, les Grecs n'ayant jamais fort enrichi leurs Eccleſiaſtiques, & ceux qui ſervent les Egliſes de Veniſe

Venise ne possedant quasi rien en comparaison des Ecclesiastiques des autres Provinces d'Italie. Ce n'est point la coutume à Venise que dans un nombre de cinquante & plus d'Ecclesiastiques attachés au service d'une Paroisse, autres que le Chef de l'Eglise qu'ils appellent *Piovan*, le Curé & le prémier Prêtre possedent rien de fixe, ceuxci ayant une habitation & tres-peu de revenus, & tous les autres vivant de leurs Messes quotidiennes, des assistances aux obseques des morts, & de quelques autres gratifications casuelles de cette nature, Les prêtres ne jouissent pas même à Venise du nom, honorable de *Don*, qu'on leur donne par tout le reste de l'Italie. Ils sont appellés simplement Prêtre Pierre, Prêtre Paul d'une telle Eglise *Pré Piero, Pré Paolo*, sans autre distinction ou marque d'estime.

Mais s'il faut dire la verité, ce bas Clergé ne fait pas de son côté de grands efforts pour gagner cette estime. Outre qu'il est tout pris du plus bas étage du Peuple de Venise, le peu de soin qu'il prend de se rendre habile dans les sciences, & encor moins de pratiquer les vertus morales, est cause qu'on n'en fait pas beaucoup d'état, & il est en quelque façon étonnant que tout le monde étant informé de sa conduite, il veüille bien recevoir de lui l'instruction & les Sacrements. L'incontinence publique & pratiquée aux yeux de tous n'est pas rare dans la personne des Prêtres, & on pourroit racconter des Histoires, qu'on sçait, qni font connoître un terrible endurcissement dans cette espéce de peché? Mais il vaut mieux tirer le rideau sur une scene si honteuse, que d'en exposer le detail. Ce que Rome reproche au Gouvernement est l'indolence, avec laquelle il voit un si grand desordre, auquel il pourroit aussi facilement remedier qu'on le fait ailleurs, où les échapées du Clergé ne sont pas impunies,

nies, quand elles viennent à la connoiſſance publique. On repond à Veniſe que le Gouvernement n'eſt chargé de remedier qu'à ce qui peut troubler l'Etat & nuire aux particuliers : Et que dans le cas de l'incontinence du Clergé, le public ni le particulier n'en recevant aucun contrecoup, le Senat ne met pas dans le nombre de ſes obligations celle d'en prendre connoiſſance, & laiſſe à la conſcience de chacun de régler ſa conduite, & à Dieu d'en faire le châtiment qu'il jugera à propos. C'eſt par cette raiſon que la juſtice Eccleſiaſtique n'aiant point à Veniſe de Tribunal à la ſeule diſpoſition duquel la force puiſſe agir, le Patriarche, à qui il appartiendroit de châtier les Prêtres incontinents, a les mains liées & tout ſon pouvoir s'etend à reprendre, & à faire avertir les coupables que leurs deſordres ſont connus, apres quoi ſi les avertiſſements & les corrections verbales ne font point de fruit, le reſte eſt remis au jugement de Dieu. On a oüi quelquefois le Patriarche Sagredo ſe plaindre du peu d'autorité qu'on permettoit à ſa charge, pour le châtiment de quelques uns, & particulierement de certains étrangers, qui abondent à Veniſe, & qui ſe preſentant avec des lettres d'Ordre, & des dimiſſoires quelquefois ſuppoſés, d'Evêques particulierement Napolitains, dont le Clergé eſt pour l'ordinaire auſſi pauvre que celui de Veniſe, ſe trouvent à la fin être tout autres que Prêtres, & de s'être ſervis de ce nom ſeulement pour friponner avec plus de ſeureté & de ſuccés. On a connu un de ces pretendus Abbés & Prêtres, qui étant arrivé à Veniſe quelques ſemaines avant que le fameux P. Lauria de l'Ordre de St François ſût fait Cardinal, & s'étant dit du même Païs & Ville que le Pere Lauria, dés qu'on eût la nouvelle que celui-ci avoit reçû le chapeau, publia une lettre de commiſſion, qu'il pretendit lui avoir été adreſſée par le nouveau Cardinal comme à un

un proche parent, de le pourvoir de velours, & d'autres riches meubles, pour garnir des appartements selon sa nouvelle dignité. Comme les Juifs sont par tout plus apres au gain que les autres, il y en eût un, qui ayant appris la prétendue commission de cet Abbé, & le voyant depuis quelque temps rouler par la Ville proprement vêtu, & ce qui fait au cas, apprenant qu'il disoit tous les jours tres-dévotement la Messe, s'alla presenter à lui, & s'offrit de lui fournir tout ce qu'il desiroit, avec un avantage de prix, qu'il ne trouveroit nulle part ailleurs. Le faux Abbé le reçut froidement, & lui ayant montré la liste de tout ce qu'il disoit que le nouveau Cardinal son Oncle souhaitoit d'avoir, le Iuif fit dés le soir même tout porter à la Maison de l'Abbé, avec qui il traita du prix sans neantmoins pouvoir en convenir entierement. Comme celui-ci lui montra une lettre de change, qu'il disoit avoir reçue du Cardinal pour payer son achapt, le Juif n'eut point de peine à lui laisser les marchandises, le voyant logé dans un appartement fort propre. Mais le Calabrois qui en savoit plus que lui en matiere de tromperie, ne vit pas plûtôt le Juif hors de sa chambre, qu'il allât chercher un Courtier, qui lui fit trouver argent content de tout, bien entendu le bon marché qu'il en fit, & déz la nuit même muni de cette somme, ayant pris l'épée, & une fille de joye, il s'embarqua & se deroba aux poursuites de ceux, qui le viendroient chercher. Le Juif ayant reconnu dés le matin qu'il étoit la duppe de son avidité au gain & de sa trop grande confiance en un homme, qu'il devoit mieux connoître, faillit à se pendre de desespoir, les velours, & autres denrées que le faux Abbé lui emportoit montant a plus de trois mille Ducats: Il eut beau demander au Maître du logis ce qu'étoit devenu son hôte, il repondit qu'en ayant été

payé.

payé, & ne s'étant point informé pour qui, ni à quel usage on avoit apporté toutes ces nippes dans sa maison il n'avoit point recherché avec quelle autorité on les enlevoit. C'est ainsi qu'on en use en Italie, où l'on voit tous les iours plusieurs personnes demeurer en une même maison sans aucun commerce, que des bonjours, & bon soirs, ou même des Coups de chapeau seuls quand on se rencontre. Cependant comme les Juifs sont tollerés par toute l'Italie, hormis dans le seul Duché de Milan, & qu'il y en avoit plusieurs d'interessés dans la banqueroute de l'Abbé, ils firent tant de diligences pour découvrir, où pouvoit être allé leur voleur, qu'ils sçurent à la fin qu'il étoit arrivé à Sinigaille, où à la faveur de son changement d'habit il se croyoit à couvert de toute recherche, & passoit le temps avec sa fille de joye, qu'il y faisoit passer pour sa femme Il fut arrêté avec ce qui lui restoit encor d'argent, qui fut restitué au Juif, apres les frais du procés, qu'il fallut faire pour mettre le coupable dans le tort: Et ce fut par le moyen de ces procedures, qu'on vint à decouvrir que le pretendu Abbé n'avoit jamais été admis à aucun Ordre sacré, & qu'il abusoit du nom d'Ecclesiastique pour friponner avec plus de licence.

Le Clergé Regulier n'est guerre plus reglé que le séculier à Venise & quoi qu'il y regne peut être un peu plus de sçavoir, a cause que les Moines étudient pour servir le Convent, & eux mêmes par le moyen de la prédication, dont on leur laisse percevoir & appliquer à leur propres usages les retributions pour les encourager à se rendre habiles, cepandant du côté des meurs on peut dire que c'est le même, si ce n'est encor pis, les commodités plus grandes qu'ils en ont par le moyen de l'argent, qui leur passé par les mains, servant à les porter à de plus grands excés. C'est la coutume en ce Pais là que qui veut

etre

être reçu dans un Ordre regulier, particulierement dans les rentés, doit avoir quelque pension de sa Maison, plus ou moins grande selon les commodités de la famille. Sous le pretxte de cette pension, & de ce que chacun se sçait procurer par son industrie, le Moine va toûjours la tête levée, & argent en poche: Ce qui est une continuelle & violente tentation à un homme, qui comme ces gens là, abbonde de santé & de loisir. Aussi ne veulent ils rien avoir pour la plus part à se reprocher dans l'usage de l'un & de l'autre, la bonne chere & les autres amusements étant les affaires qui occupent le plus ordinairement leur temps. L'impunité qui regne à Venise pour ces sortes de peccadilles, aide merveilleusement à y pousser les plus insensibles; d'où vient qu'il ne faut pas s'étonner si on entend souvent parler d'avanture, où quelque moine est impliqué, s'il n'est pas lui même le Sujet principal de la piece. A ce propos de panchant vers le plaisir ordinaire aux Religieux, on ne peut s'empêcher de racconter une chose effrayante, si on la regarde du côté de Dieu & de la Conscience du particulier, qui en est le Sujet, & divertissante si on la considére par raport à l'usage, à la fréquence des cas, qui en ont fait non seulement perdre toute l'horreur, mais même servent d'extretien dans toutes les conversations. Il y avoit vers la fin du dernier siécle un moine sçavant, & tres bien vû chés la plus part des Nobles de Venise où sa hardiesse & un certain air libre & enjoüé l'avoit introduit. Il jouissoit d'une chaire de Professeur dans l'Université de Padoüe, où il lisoit avec un applaudissement particulier. Il arriva que le deffunt Cardinal Gregoire Barbarigo, devenu évêque de Padoüe alla dans cette Ville pour y resider: & comme l'extréme pieté de ce Prélat l'appliquoit avec un soin particulier à tout ce qui regardoit la gloire de Dieu & le salut des ames, il voulut

lut travailler à la conversion de ce moine, dont il apprit bien tôt après son arrivée les desordres, & le scandale que ces desordres causoient dans l'Université. La jeunesse frequentoit ce Professeur avec un attâche & un plaisir particulier charmée de son esprit, & des discours enjoüés qu'il faisoit quasi toûjours tomber sur les plaisirs de l'amour par où il reveilloit l'appetit dans leur cœur par le sel & les agréments de sa conversation. Ce Cardinal ne crût pas faire tort à son Eminence de s'abaisser jusques à aller donner une visite à ce Religieux. Il la pretexta du bruit qui couroit de son sçavoir extraordinaire, qui lui inspiroit la curiosité de connoître une personne d'un si grande capacité & de rechereher son amitié. En effet le Professeur a donné au public quelque ouvrages de sa façon en Theologie Positive & en belles lettres, comme un *Livre* des *Eloges Latins de tous les Doges de Venise* en stile Lapidaire, & un *Commentaire* sur quelques livres de l'Ecriture sainte. Le Religieux repondit à la civilité du Cardinal de tout son serieux, tant que la matiere ne roula que sur des compliments: Mais le Cardinal ayant touché de loin le but principal de sa visite, qui étoit de l'avertir des mauvais bruits, qui couroient de lui, le moyne fit au commencement la sourde oreille, comme si la chose ne l'eut point regardé, jusqu'à ce qu'enfin le Cardinal s'étant expliqué plus clairement, le Pere qui n'avoit pas une idée aussi affreuse de son incontience que le Cardinal s'expliqua à la fin de ses sentiments par un souris, & par la liberté de mettre en goguenardant la main sur une des èpaules de son Eminence, en lui disant avec une ingénuité Napolitaine (il étoit de ce Pays là) ces mêmes paroles, que je rapporte dans leur langue, afin de ne pas donner à tout le monde une idée trop vive de leurs excés. *Bene mio, se Dio t'hà dato lumbi di giaccio, da gliene gratie, a me gli ha dato di fuoco, e però non sò contenermi.* On

On ne peut pas dire que les choses aillent tout à fait si loin parmi les Religieuses, qui sont une partie du Clergé Regulier de Venise, elles y sont neantmoins portées jusqu'à une liberté, que bien des Gens pourroient croire beaucoup plus grande, qu'elle ne semble convenir à leur état. On ne sçait ce ce que c'est dans leurs Monasteres de silence, ni de retraite & à toute heure du jour, depuis le matin jusqu'au soir, quiconque vient demander à parler à une Religieuse, la Portiere l'appelle incontinent sans consulter la Superieure, ou attendre aucune permission. Les parloirs à Venise n'ont qu'une seule Grille, qui les sépare de l'audience, & cette Grille est fort large, au lieu qu'il y en a deux & fort étroittes dans les parloirs de tout le reste de l'Italie: Mais en recompense les Convents de Venise n'ont châcun qu'un seul parloir, & tous ceux qui parlent sont exposés à la vüe de tous les autres, qui se trouvent là. Il y a cepandant certaines *heures* qu'on appellé en Italie *Brulées*, dans lesquelles les visites peuvent être particulieres, parce qu'il n'est pas ordinaire de frequenter les parloirs dans ces heures là. Il arriva une année que le Patriarche de Venise informé que durant le Carnaval, certains Masques prenoient ces heures pour visiter le Cloître de St. Laurens, il ordonna à ces Religieuses de tenir leurs parloirs serrés depuis midy jusque à trois heures. Les Religieuses ayant negligé d'obeyr, il envoya mettre un verrou par le dehors, dont il commit la clef à des gens fideles, s'asseurant que par ce moyen son ordre seroit executé, & les Religieuses delivrées de leurs Visites suspectes. Il se trompa neantmoins, & comme ce Cloître de St. Laurens est rempli de filles de la premiere Noblesse de Venise, les Religieuses se roidissant contre le Patriarche, & ne pouvant ouvrir de leur côté la porte du Cloître qu'il avoit fait serrer en dehors avec un verrou appliqué tout ex-

pres

près elles monterent au haut de leur Convent, & decouvrant de là le toit du coin qui étoit le plus plus proche de la porte (laquelle étoit dans un pan de Muraille qui joignoit le Monastere aux appartements des servantes, qui ont communication avec le dehors) elles commencerent à jetter des fagots allumés derriere la porte, & en jetterent un si grand nombre, en nourissant la flamme avec des linceuils trempés dans l'huile, que la porte à double battant en fut entierement brûlée, & par la même occasion un bon St. Laurens de Marbre posté sur cette porte, fut grillé de nouveau & quasi tout reduit en cendres. Le Patriarche fut informé du fait, & trouva bon de se taire, ne doutant pas que s'il eût pris la resolution d'en témoigner du ressentiment, & de se faire mieux obeyr, il eut vû les Religieuses sortir de leurs Cloitres, & retourner chez leurs parents, par la raison qu'elles débitent assés souvent à ceux qui les font parler sur leur clôture, que ne s'étant renfermees que par complaisance, elles n'entendent point de se charger de plus rigoureuses observances que celles qu'elles ont trouvées en usage à leur entree dans le Monastere. Les excés que débitent certains Ecrivains de voyages, comme ordinaires aux Religieuses de Venise, savoir de sortir de leurs Cloitres, de se trouver aux Operas, & de s'abandonner à leurs Amants avec autant de liberté que des femmes prostituées, sont des songes malins de gens qui ne sçavent ce qu'ils disent, ni ce qu'ils écrivent. Qu'il ne soit arrivé quelquefois quelque échappée secrette peut être n'auroit on pas raison de le nier absolument, mais d'en faire un libertinage ordinaire, c'est ne rien connoitre dans l'esprit jaloux des femmes, aussi incapables de se taire, si elles le savoient, que d'être frequemment trompées, si quelques unes pretendoient se dérober a leur connoissance. Il n'y a aucun Monastere à Venise où il n'y

ait ſoixante & cent Nonnes. Leur vie faineante les fait tournoyer tout le jour par le Monaſtere, ou s'attrouper en petites bandes pour ſe divertir faute de mieux: Et qui ne ſçait que le premier ragoût de ces aſſemblées oisives eſt de médire du prochain, & de forger des matieres, ſi les veritables ſujets manquent pour cela? Où les penſées les plus ſecretes n'echâpent pas à la cenſure maligne, eſt il vrayſemblable que les excés les plus réels puiſſent demeurer couverts? Encor une fois ces écrivains meritent auſſi peu de foi en ce quils avancent des Religieuſes de Veniſe qu'un moderne de leur trempe, en ce qu'il débite que s'étant trouvé à Rome au temps du dernier Conclave, il fut introduit aupres d'un des Cardinaux renfermés en ce lieu, & ſoupa un ſoir avec cette Eminence & d'autres Cardinaux de même humeur, & s'y divertit fort bien avec eux en compagnie de deux belles Demoiſelles, qu'ils avoient introduites dans leur cellules; ſottiſe à conter aux Gruës & aux Cigognes.

Il arriva il n'y a pas beaucoup d'années à Veniſe un deſordre en ce genre de Licence, non pas à la verité dans une Cloître, mais dans un lieu où le Public étoit perſuadé qu'on vivoit tout au moins avec autant de regularité que dans un Cloître. Une certaine femme du peuple nommée Cecile, ayant aquis une grande réputation de probité fut priée per quelles Perſonnes de prendre leurs filles en education. Elle s'en chargea & s'en aquita avec tant de ſatisfaction de ceux qui les lui avoient confiées, que ſon conſervatoire, (c'eſt ainſi qu'on nomme en Italie les lieux où l'on tient des filles pour les elever) fut bientôt rempli de jeunes filles, que toute ſorte de perſonnes s'empreſſoient à confier à ſes ſoins & à ſa direction. Comme le Diable ſe mêle par tout, il arriva que parmi ſes penſionaires y en ayant de ſingulierement belles, quelques jeunes Gentilshommes

mes en devinrent amoureux, & n'y ayant point d'autre voye pour en joüir que celle de gagner la Gardienne, ils s'y employerent si efficacément, qu'ils vinrent à bout de la disposer à leur permettre & même à leur procurer les satisfactions qu'ils souhaittoient. La chose étoit difficile en une nombreuse communauté, & la *Beate Cecile* comme on l'appelloit, ne vouloit pas décrier son Conservatoire par un abbandon ou prostitution publique de quelques unes de ces filles, dont le deshonneur auroit bien tôt éclatté. Elle s'y prit plus finement. Elle commença par caresser extraordinairement celles qu'on lui demandoit, & leur ayant inspiré quelques dévotions particulieres envers certains Saints, elle ne les eût pas exercé long-temps dans la pratique de ces devotions, qu'elle leur persuadât à chacune en particulier que ces Saints par reconnoissance vouloient les venir trouver, & leur faire goûter quelques douceurs, en recompense des prieres qu'elles leur avoient adressées. Elle avertit en même temps ces Amants passionnés de se travestir & de prendre quelques habits qui eussent du rapport à ceux des Saints, dont elle avoit parle à ses filles: Dans cet équipage les ayant introduit la nuit aupres d'elles, elle leur laissa joüer le personage qu'ils vouloient faire. La chose, comme il arrive toûjours, commença par peu & finit en un desordre universel; Le Conservatoire étant devenu un lieu de prostitution, où toutes ces filles servoient à contenter les passions lascives des premiers, & de ceux qui dans la suite s'étoient joints a eux pour avoir part au plaisir, moyennant leur finance, dont la Beate profitoit seule. Mais enfin la chose se decouvrit, & les parents ayant retiré leurs filles, le lieu fut aboli avec une inscription infamante, qui a resté long-temps, & qui peut être reste encor aujourd'hui sur la porte en execration de l'abominable commerce

qui s'y pratiquoit. Il étoit naturel de punir la Beate comme la cause au moins patiente de tout ce desordre: Mais soit qu'on crut qu'il y avoit autant de simplicité que de malice dans son fait, ou que les Nobles qui avoient joüi par son moyen de leurs plaisirs, s'employassent vivement à la sauver, elle en fut quitte pour une relegation & un banissement de la Ville.

On ne sçauroit non plus nier que Venise ne soit un lieu, où la frequente & trop libre conversation avec les femmes publiques ne soit tollérée avec une indulgence peut être un peu trop grande. Dans tout le reste de l'Italie il est defendu non seulement au Clergé, mais même aux hommes Mariés, & il leur en coûte s'ils sont surpris avec une femme de joye. A Venise on ne fait affaire à personne pour cette sorte de crime, & les Ecclesiastiques en particulier n'y sont pas plus maltraités que les autres. On y voit des Prêtres qui nourrissent publiquement les fruits de leur incontinence, & il n'est pas rare en se promenant vers le soir par certains endroits, où les bonnes pieces, le *Buone robe*, comme on les appelle en Italie, sont plus frequentes, de voir des Moynes prendre le frais à la fenêtre avec elles, & s'amuser à la vue de tout le monde dans leur entretien. Il faut cepandant dire, comme il est vray, que de tels Ecclesiastiques sont estimés ce qu'ils meritent de l'être, & qu'on fait une grande difference extre eux & ceux qui menent une vie conforme à leur état, dont il s'en trouve encor un bon nombre à Venise comme ailleurs de même que des Cloîtres fort retirés & observants. Ce qu'on peut justement reprocher aux Venitiens est que tous les Ecclesiastiques indifferemment n'y sont point estimés autant que merite leur caractere, & qu'on les employe dans les Maisons où ils s'introduisent, avec autant de liberté & d'ascendant, que

que si cétoient des Valets, ce qui ne vient sans doute que de la tollerance de ces Prêtres, qui pour subsister se fourrent par tout, & servent à tout. On se souvient qu'ayant un jour fait une visite à Monsieur Jerome Corraro, (celui qui a fait bâtir un Observatoire, pour s'appliquer avec plus de commodité à l'Astronomie, dans la quelle comme dans les au-autres parties des Mathematiques ce Seigneur étoit tres-bien versé), après quelques compliments, il parut un Prêtre avec une bouteille & des verres en main, & une serviette sur l'epaule pour verser à boire, ce Gentilhomme me faisant, disoit il, donner à boire, parce qu'il étoit informé des coutumes de nos pays, quoi que ce ne fut point celle d'Italie, pour l'honneur de la quelle il me vouloit faire goûter d'un vin, qui n'avoit peut être point son semblable en delicatesse en aucun autre endroit de la terre. En effet le vin me charma autant que l'honêteté & le sçavoir du Cavalier, mais mon étonnement s'augmenta au sujet du Prêtre, quand apres l'avoir vû faire l'echanson en presentant à boïre, il fit le valet de pied en courant à la porte où l'on sonnoit; De quoi ayant entretenu le soir un ami, que j'avois fait dans le Pays, il m'asseura que tous ces Prêtres, qu'on voyoit dans les Maisons des Nobles, (& il y en a quasi dans toutes) y étoient employés à tous les usages, & que plût à Dieu qu'ils ne le fussent que dans ceux que j'avois vûs.

Les fetes se celebrent à Venise avec le plus grand bruit du monde, mais je ne sçay si c'est avec autant de dévotion. Outre celles qui ont éte instituées par le Senat, c'est a dire dans lesquelles le Doge sort en public, & va à certaines Eglises pour y remercier Dieu de quelque faveur que la Repub. croit en avoir reçue, ou dans les guerres au dehors, ou par la delivrance de quelque danger au dedans, comme de peste ou de quelques conjurations, qui y

ſont tres frequentes ; Comme il y a une infinité d'Egliſes dans la Ville, & que chacune ſait à l'envi pour y attirer le peuple, toutes les fétes ſe célébrent avec un appareil & une pompe extraordinaire. Une Muſique nombreuſe, ſoit pour les voix, ſoit pour les inſtruments, n'y manque jamais, & on a oüi en un jour de feſte de la Conception de la Vierge trois cents tant voix qu'inſtruments de Muſique chanter & joüer dans l'Egliſe des Grands Cordeliers, qui par émulation contre les Dominiquains, ont pris ſur leur conte de célébrer par tout cette fête avec la plus grande magnificence qu'ils peuvent. Les femmes qui n'ont guerres d'autre liberté que celle de ces ſpectacles, ne manquent point de s'y trouver, & la devotion de les voir & de les mugueter y attire les hommes: de ſorte que comme Veniſe eſt pleine de plus de 300000. habitants, ſans y comprendre les Etrangers qui y abordent tous les jours & qui n'ont garde de manquer à ces fêtes, le concours y eſt incroyable, & c'eſt pour ſatisfaire à la curioſité autant qu'à la devotion publique, que toutes ces Egliſes n'épargnent aucune dépence dans la célébration des fêtes. Je ne ſçay ſi ce n'eſt point pour les êgayer d'avantage & pour la ſatisfaction particuliere de ceux qui ne vont aux Egliſes que comme aux Theatres, qu'on ne manque guerres dans ces bruiantes Muſiques de mêler les mêmes airs qu'on a ouy aux Operas, & qui ont plû d'avantage, & cela ſans aucun ſcandale à la faveur des paroles qu'on y change, & qui au lieu d'exprimer p. e. les amours de Pyrame & de Thisbé diſent quelque choſe de la vie du Saint dont on fait la fête. Quand la fête eſt dans l'Egliſe de quelque Couvent ſoit d'hommes, ſoit de filles, il y a des appartements dans les Cloîtres ou voiſins à l'Egliſe, où les perſonnes de qualité ne manquent point d'aller prendre quelque raſraichiſſement de liqueurs & de confitures ou de fruits,

ſelon

ſelon les ſaiſons. Alors on voit les Moynes officieux, vêtus le plus proprement qu'il ſe peut, courir çà & là, introduire ou accompagner leurs amis & les perſonnes de qualité dans leurs Cloîtres, dont la plus part n'ont ce jour là aucune Clôture, les femmes pouvant entrer au moins dans les endroits voiſins de l'Egliſe à cauſe de la foule, qui les étoufferoit dans ces Egliſes ſans un paſſage & une ſortie par une autre porte que celle par laquelle elles ſont entrées. Que ſi la fête eſt pour l'Egliſe de quelque Convent de filles, alors les Nonnes ſont comme les Moynes vêtues le plus galamment du monde, & paroiſſent à leurs grilles & à leurs portes, qui ſont ce jour la ouvertes, quoi que les Religieuſes ne puiſſent paſſer le ſeuil, & on voit de tout côté les parents & les amis de ces Dames, de l'un & de l'autre ſexe les entretenir, & le reſte du monde paſſer comme en revüe devant elles, qui ne manquent jamais de ſaluer tout ce qui merite de l'être avec des airs d'honeteté & de douceur, qui ſervent en ſuite à lier des parties plus étroites de correſpondance & d'amitié entre les Nobles & quelques unes de ces Religieuſes. Les choſes ne vont pas cependant ſi loin à Veniſe que dans le reſte de la Lombardie où les amitiés ſont plus fréquentes & ſouvent plus pernicieuſes. Il y a ici un Tribunal qu'on appelle *ſopre Monaſteri*, qui châtie ſévérement ceux qui ont le malheur d'y être déferés, & on ſe ſouvient d'avoir connu à Veniſe un jeune homme bien fait & riche, mais non pas Gentilhomme, qui s'étant amuſe a vouloir cultiver l'amitié particuliere d'une religieuſe, fut un matin cité à ce redoutable Tribunal, où un des trois Juges qui y ſiegent lui fit une ſi forte réprehenſion ſur ſon commerce, avec tant de hauteur de reproches & de menaces, qu'il en ſortit avec la fievre, & fut long temps ſans pouvoir ſe raſſeurer contre l'idée effrayante qu'il

s'étoit faite de la févérite de cet Areopage. Les Medisans disent que cette séverité se pratique seulement contre ceux qui ne sont pas du prémier Ordre des Nobles, mais que pour ceux-ci il n'y a point de correction: Cependant il est certain qu'il est arrivé des contrecoups à des Nobles de cette sphére pour ce sujet, particulierement quand ces amitiés ont fait du bruit, & ont été portées au de là des termes de la simple conversation, qu'on ne juge pas raisonnable d'interdire entierement aux personnes de cette qualité, de l'un & de l'autre sexe, qui pourroient rechercher des moyens plus criminels de se satisfaire, si on leur ôtoit celui-ci. C'est cependant sous ces visites que se couvre le plus dangereux appas qu'on dresse à Venise à l'honêteté des Dames mariées: Car pour les filles elles sont toutes élevées dans des cloîtres, d'où elles ne sortent que quand leur mariage est arrêté avec quelque Noble, qui dés lors peut leur rendre quelques visites. Comme ces Dames ne font guerres d'autres visites que celles des Religieuses leurs parentes, il arrive que si elles sont muguettées par quelqu'un, l'amant prend l'occasion de se trouver dans le même Cloître pour les entretenir. Il n'y a, comme on a dit, qu'un seul & grand parloir pour tout le monde: C'est pourquoi il n'est pas difficile en faisant appeller une autre Religieuse que celle avec qui la Dame est en conversation, de se placer aupres de celle-ci, & mêlant les discours de l'une à l'autre faire de deux une seule compagnie, si la Dame y consent, car pour les Religieuses, on n'a jamais vû de personnes plus officieuses qu'elles, & bien loin d'empêcher les approches de deux Amants, elles les favorisent de toute leur force dans les occasions, quoique par un motif d'envie qui est assez ordinaire à ceux qui ne peuvent jouir d'un bien, qu'on leur enléve, il semble qu'elles devroient les traverser. On se

se souvient sur ce sujet d'un accident qui fit parler toute la Ville. Il y avoit un Noble nouvellement marié à une Dame de la Maison Donato, qui passoit pour une des plus belles de Venise. Le Mari, qui étoit un jeune étourdi ne faisoit guerres bon ménage avec elle, quoique sa qualité de nouveau Noble & l'honneur de son alliance avec une Dame des plus anciennes & des plus illustres familles de l'Etat, le dussent obliger au contraire. Comme une des heures plus favorables du Berger, est celle dans laquelle on peut faire souvenir à une femme que son mari la traite mal, & qu'il merite qu'on en use de même a son egard, un Gentilhomme qui étoit devenu èperdument amoureux de celle-ci, cherchoit toutes les occasions de lui parler, & de la faire entrer dans les dispositions des femmes mécontentes de leurs Mais. La jeune Dame voyoit une Religieuse de ses parentes dans le Cloître de St. Côme & de St Damien, & comme les Religieuses de ce Cloître sont sur un pié de galanterie qui ne cede à aucun autre monastere de Venise, le Gentilhomme n'eut pas de peine de lier amitié auec une d'elles, qu'il ne manquoit point de visiter toutes les fois qu'il sçavoit que la Dame Donato se devoit trouver avec sa parente. Celle-ci cependant qui n'avoit aucune disposition à le contenter, non seulement ne correspondoit avec lui en aucune maniere, mais refusoit même de le voir & de lui parler, quoi qu'il fût toûjours placé aupres d'elle par le privilege, comme on a dit, que n'y ayant qu'un parloir, chacun se place où il veut. Cette rigueur alla si avant que le pauvre amant ayant un jour epuisé toute la tendresse de ses regards (car il n'etoit point admis a donner des paroles) il tomba évanouï aux pieds de la Dame, qui considerant l'accident comme une chose qui ne la regardoit point, poussa le dureté jusqu'a le laisser là sans aucune assi-

stance. Par malheur il n'y avoit point alors d'autres personnes qu'eux deux dans le parloir exterieur, & les Religieuses enfermées au dedans des Grilles ne pouvoient secourir le patient : Mais en revanche elles se dechainerent fortement contre l'impitoyable dureté de la Dame, à qui elles firent de tres vifs reproches de son indolence. Cela ne l'emeut pas d'avantage que le spectacle du moribond, qui dût attendre jusqu'à ce qu'on eut fait venir à force de cloches, du monde de dehors pour l'aider à revenir. On a parlé autrefois en France de la timidité d'un amant à se découvrir à sa maitresse, qui donna lieu à une quantité de sonnets entre lesquels les deux qui parurent les meilleurs partagerent les beaux esprits de ce temps en *Jobelins* & en *Vranins*, mentiones dans les écrits de Balzac : Mais asseurement cette avanture mérite autant d'être célébrée qu'aucune autre. Aussi ne manqua t'-on pas de le faire dans les assemblées academiques qui se tinrent dans la suite à Venise, où à la faveur du changement des noms propres en ceux d'autres Heros de l'Empire amoureux, il fut permis d'en parler. Au reste rien n'est si exageré ni plus offenceant que ce qu'écrit M. Amelot du motif pour lequel les filles de qualité sont élevées dans les Monasteres, où elles porteroient les vices les plus honteux, s'il étoit vrai qu'on les y jettât par force apres avoir satisfait, ou de crainte qu'elles ne satisfassent *le panchant qu'elles ont, dit il, au libertinage, leurs infames amours avec les valets, & d'autres saletés abominables qui feroient rougir le papier de honte si on les écrivoit.* Il auroit eû lui même beaucaup plus de raison de rougir de sa credulité, ou peut étre de sa malignité à supposer & à imputer publiquement à autrui des abominations dont il n'oseroit jamais asseurer qu'il ait eu aucune preuve que sa prévention, ou les rapports d'une canaille in-

indigne de tout creance, comme ceux de qui il peut l'avoir ouï.

S'il falloit juger de la Religion des Venitiens par l'estime qu'on y fait absolument de tout ce qui vient de Rome, on seroit tenté d'en juger à son desavantage. Quoi que Venise soit en Italie, & que le nom d'Ultramontain suffise aux François pour condanner comme respect & devotion outrée bien des choses qu'ils condamnent; cependant il n'y a pays au Monde où l'authorité du St. Siege soit plus limitee qu'à Venise, & sans prétendre les libertés de l'Eglise Gallicane, ou de quelque autre que ce soit, le Senat n'accorde au Pape que ce qui ne l'incommode pas, & sans se mettre aucunement en colere, il arrête toutes les entreprises de la Cour de Rome precisement sur les limites qu'il ne veut pas qu'elle passe. On a vû dans la premiere partie de cet Ouvrage, avec quelle vigueur il s'opposa aux entreprises, aux ménaces, & aux excommunications de Paul V. & avec quelle mortification pour le St. Pere toutes ces foudres, avec lesquelles on croyoit devoir reduire en cendre l'obstination des plus hautes Puissances de l'Univers, s'évaporerent en l'air sans faire mal à personne. Outre cela, il y a dans un Galetas derriere la Chambre du Senat un grand Coffre, ou *Cassone*, dans lequel on met toutes les Bulles qui arrivent de Rome, quand devant que d'être presentées on est informé qu'elles contiennent quelque chose capable de déranger le train ordinaire des affaires. Or cette information se doit faire immanquablement par le Nonce, ou tout autre qui les presente, par où le sujet ou la matiere de la Bulle étant connue, on répond en la recevant qu'on y avisera, & quand on en sollicite l'exécution, on dit, qu'on n'y a point encor avisé. Non seulement les Ecclesiastiques n'ont aucune part dans les emplois publics, mais les étrangers même de ce Ca-

 ractere

ractere de quelque dignité qu'ils soient revêtus, reçoivent à Venise un traitement si maigre, que personne ne cherche de s'en faire honneur. Les Cardinaux n'y paroissent jamais avec les marques exterieures de leur Eminence, & passent comme les petits Abbés sans aucune attention particuliere à leur état ou à leurs personnes. On n'empeche point cependant que les particuliers ne leur fassent toute sorte de bonne réception chez eux, & l'on a vû souvent le Cardinal d'Etrée reçû chés le Cardinal Delfin le vieux, se promener & assister aux fêtes, aux Bals, & à l'Opera en une même loge avec lui.

Quelque bonne opinion que toute l'Italie eût du Pape Innocent XI. les Venitiens lui donnerent une mortification qui lui tint extrémement au cœur, & de laquelle il a fait plus d'une fois ses plaintes. Les Grands Vizirs, Voleurs de Profession, particulierement quand ils peuvent dépoüiller les pauvres Chrêtiens, s'étant mis depuis long-temps sur le pied de déposer le Patriarche que les Grecs schismatiques avoient à Constantinople, & cela par la seule raison de profiter des sommes que d'autres leur presentoient pour être mis à la place de celui-ci, les Grecs à la fin resolurent de faire resider leur Patriarche ailleurs, & étant plus que tollerés à Venise, où ils ont une fort belle Eglise, des Prêtres, & un Cloitre de Caloyers, ils choisirent cette Ville pour son sejour. Non seulement le Senat y donna les mains, mais ravi de gratifier leurs Sujets de cette Religion qui habitent dans les Iles, qu'ils possedoient deja au Levant, comme Corfou, Cephalonie, & Zante, il reçut le Patriarche avec le même éclat, & les mêmes honneurs, qu'il a coutume de recevoir les Nonces du Pape & les Ambassadeurs des autres Souverains les plus grands. Innocent crût avoir raison d'être choqué de cette démonstration extraordinaire à un homme, qu'il ne croyoit peut-être

tre pas le meriter, attendu la pauvreté des Eglises Gréques, & le Schisme qui les separe de la Romaine. Il n'osa pourtant s'en formalizer ouvertement, mais ayant sçu qu'il y avoit à Venise un certain Cordelier Portugais nommé le P. Macedo dont l'esprit & le sçavoir veritablement extraordinaire, étoient en si grande estime aupres de toute la Noblesse, qu'on pouvoit esperer qu'il reüssiroit en tout ce qu'il voudroit entreprendre aupres d'elle, Innocent le fit venir a Rome sans lui dire pourquoi, & s'ouvrit à lui de son dessein qui étoit d'obliger les Venitiens à faire sortir de leur Ville un homme, qui lui disputoit le titre de Primat de toute l'Eglise. Le Moine lui fit sentir qu'il seroit difficile d'y reüssir à moins que d'y embarquer particulierement le Procurateur Jean Babtiste Nani, Autheur fameux de l'Histoire de Venise. Celui-ci etoit extrêmement considéré de tous à cause de sa Naissance, & de son sçavoir & étoit d'un si grand poids dans la Rép. qu'il etoit capable d'entrainer tout le monde à ce qu'il voudroit persuader. Les Papes n'ont rien de plus grand à offrir qu'un Chapeau de Cardinal, & qui ne s'embarque pour une elle recompence, ne s'embarquera jamais pour rien. Aussi le leurre est il si puissant que la plus part s'y laisse prendre, temoin ce Ministre de l'Empereur deffunt, qui se laissa il n'y a pas long-temps, persuader a trahir son Prince, sous l'esperance d'un bonnet que celui en faveur de qui il trahissoit, lui faisoit esperer du Pape. Innocent promit donc le chapeau, bien persuadé que Nani feroit pour l'obtenir ce qu'on desiroit de lui; & parce qu'il subçonna avec raison que le Cavalier pourroit bien n'en pas croire le Moine sur sa seule parole, il donna sa promesse par ecrit, que le P. Macedo pourroit montrer, si on faisoit dificulté de lui preter creance. On promit au Moine une autre recompense, & celui-ci ne doutant point d'avoir bientot une

Mitre d'Evêque sur la tête s'en retourna au plûtôt à Venise, où il mit les fers au feu pour reüssir dans sa commission. Il proposa adroitement l'affaire au Procurateur Nani comme une chose dont on l'avoit par occasion & par maniere de discours entretenu à Rome, où il pretestoit que ses affaires particulieres l'avoient obligé d'aller. Il lui representa qu'elle tenoit au cœur du Pape par la considération qu'on a touchée, que quoi que cet éloignement du Patriarche ne dût rien ajouter à son autorité dans une Rép. où il savoit qu'elle étoit réverée autant qu'il se pouvoit, il le souhaittoit neantmoins comme un temoignage de la complaisance que toutes les Puissances Chretiennes ont contume d'avoir pour le Pere commun de tous les Catholiques, & comme une démonstration de pieté que la Répub. se devoit à elle même pour ne pas donner lieu aux autres de croire qu'elle prenoit en quelque maniere plaisir de le braver, en faisant montre à ses yeux du support qu'elle donnoit à ses ennemis. Nani entrevit bientôt au travers de ce discours que le Moine parloit par suggestion, & feignant d'entrer dans ses sentiments avec cette familiarite & cette ouverture de cœur apparente, qui lui etoit naturelle avec tout le monde, lui tira son secret de sa bouche, & même de sa main la promesse d'Innocent, qu'il fit semblant de vouloir garder pour s'en prévaloir, quand il seroit temps d'exiger la recompence du service rendu. Le Moine crût par là l'affaire plusqu'à moitié faite. Il s'applaudissoit déja en secret du prompt succès que sa Negotiation avoit eû. Mais il étoit bien loin de son conte, car Nani se moquant du bonnet, qu'Innocent lui promettoit, dans la confiance où il étoit entré que celui de Doge de Venise ne lui pouvoit manquer à la mort de Louis Contarin qui regnoit alors, il deféra le Moine aux Inquisiteurs d'Etat & le fit passer pour un Emis-

Emissaire du Pape, qui se servoit de la faveur qu'on lui temoignoit à Venise pour épier & trahir, s'il en trouvoit l'occasion, & en cette qualité le pauvre P. Macedo avec tout son merite & sa science decendit dans un cachot, où il demeura bien long temps, pendant lequel Nani mourut sans être ni Cardinal ni Doge. Le prisonnier revint enfin sur la terre, mais si defigure & si affoibli que ce n'étoit plus que la moitié de ce grand homme qui avoit autrefois répondu aux questions de toute sorte de science en vers heroiques sur le champ & sans hesiter. Ce Pere avoit été dixneuf ou vingt ans Jesuite en Espane, & ennuyé de cet habit etoit passé dans l'ordre de St. François, à la faveur duquel ayant roulé par l'Europe, il s'étoit enfin arrêté a Venise, où on lui avoit donné une Chaire de Professeur dans l'Université de Padoüe. Quoique je fusse à Venise quand il sortit de prison & que je l'aye vû & entretenu en quelques occasions, je n'ay jamais pû sçavoir au vrai par quelle raison on lui avoit rendu la liberté, & on le souffroit à Venise, quoi que le soupçon qu'on avoit eû contre lui qu'il avoit été Emissaire ne pût être éteint par aucune preuve sincere, & suffisante à des Juges; & dans ce cas les précautions prises contre lui sembloient devoir durer. Il m'a ete de même impossible de m'éclaircir pleinement de la maniere dont le Patriarche Grec de Constantinople, qui a donné lieu à l'histoire du P. Macedo, quitta Venise quelque temps apres le depit causé à Innocent à son sujet. Ce que je conjecturai & qui est peut être le plus seur, c'est que l'eloignement de Constantinople d'une personne d'autorité & de credit comme le Patriarche des Grecs, ayant deplû aux Turcs, quoi que Barbares & qui estiment peu les interêts des Chrétiens, le Visir voulut qu'il retournât, à quoi la Rep. ne voulut point s'opposer pour ne se point faire d'affaires

avec

avec la Porte, où l'on sait que ce premier Ministre peut tout. Ainsi Innocent fut vangé de Nani qui l'avoit si sensiblement desservi, & le Senat fut obligé de lui faire en quelque façon, quoi que par force, amende honorable pour avoir retenu cet homme contre son gré dans la Ville. Le Senat fit quelque temps apres en 1684. une plus étroite paix avec Innocent, lors qu'il entra en ligue avec l'Empereur & la Pologne contre le Turc. Le Pape souhaittoit de toute son ame cette déclaration de la Rép. qui neantmoins fut vivement disputée dans le Senat. Michel Foscarin étoit à la tête de ceux qui s'y opposoient & harangua vivement contre cette entreprise, fondant ses oppositions sur ce que la Rép. se trouvoit sans Officiers, sans Soldats, & sans argent, les revenus publics ayant été terriblement diminués & engagés pendant la derniere guerre: Qu'il étoit à craindre qu'encor que l'Empereur fût engagé à poursuivre une guerre, qui commençoit de lui devenir avantageuse, cepandant son Conseil se reglant par les Espagnols, ceuxci le porteroient à faire la paix avec le Turc, dés qu'il pourroit sortir d'affaire avec quelque avantage considérable, afin qu'il les assistât dans les Pays-bas, que le Roi de France ne cesseroit jamais de troubler qu'il n'en fut devenu le Maître, & où il leur faisoit actuellement la guerre: Qu'alors le Senat resteroit seul aux prises avec le Turc, dont la puissance devoit être toûjours redoutable, quoi qu'elle parut alors en quelque maniere humiliée: Qu'on pouvoit faire la guerre au Turc secretement, en fournissant sous main des secours à l'Empereur, qui la soutenant par ce moyen avec moins d'incommodité, travailleroit à la ruine de cet ennemi commun, de quoi la Rép. retireroit le même avantage sans se commettre, & sans hazarder son état. Pierre Valier, qui d'ailleurs n'étoit pas un fort grand Genie, harangua

gua au contraire & remontra le danger qu'il y avoit de n'être jamais secourus de personne, si la Rép. refusoit alors, non pas de secourir mais de partager les conquêtes que l'Empereur & la Pologne étoient en état de faire sur les Turcs, apres les premiers & si considerables avantages, qu'ils venoient de remporter sur eux : Que l'Empereur ou feroit de plus grands progres, auxquels la Rép. n'auroit nulle part, & par lesquels il deviendroit d'autant plus redoutable, ou succomberoit; auquel cas les Infideles devenus plus puissants seroient eux mêmes plus à craindre, & qu'on ne pouvoit douter qu'avec cet accroissement de forces ils n'envahissent les Etas de la Rep. qu'en concluant à s'unir aux Princes déja Alliés, comme il faudroit faire la guerre par mer & par terre, la Rép. auroit seule la direction de toutes les forces maritimes, & que par consequent les conquêtes qu'on feroit avec elles lui demeureroient en propre : qu'il ne falloit pas conter pour peu la diversion que les Morlaques & les Croates Sujets de l'Empereur feroient, puis qu'avec un peu de direction & d'assistance on s'en pouvoit tout promettre, attendu la bravoure de ces Nations ce qui attirant une grande partie des forces du Turc de ce côté là, lailleroit immanquablement la Grece & les Iles de l'Archipel en proye aux Flottes de la Rép. Ce fut par ces raisons & d'autres semblables que la declaration fut résolue ; la jeune Noblesse insistant particulierement à cela dans la vüe du besoin, qu'on avoit de vieux Officiers, au deffaut desquels elle se promettoit d'avoir bonne part aux charges, & même de les occuper toutes : Comme on a dit, cette declaration plût infiniment au Pape Innocent qui donna des louanges, des benedictions & des secours à la Rep. autant qu'elle voulut, & des là renoua avec elle la meilleure intelligence du monde. Nonobstant cela, il faut sçavoir que quand le Pape demande

mande quelque chose au Clergé d'Italie, celui de Venise n'est jamais compris dans ses exactions, & qu'Alexandre VII. ayant voulu faire cotiser tous les Moines, & Réguliers rentés d'Italie pour leur faire payer les interêts d'une grande somme qu'il emprunta, & qu'ils n'avoient pas voulu lui accorder, en s'excusant sur leur impuissance, ceux de Venise reçûrent ordre du Senat de n'y rien contribuer : Ce qui arrive dans toutes les rencontres semblables, excepté quand la Rép. a besoin elle même de ces contributions de son Clergé, qu'elle les demande & les exige pour soy.

Il reste une chose concernant la correspondance de la Rép. de Venise avec le Pape, qui merite d'être rapportée. Quoi que la Rép. ne s'interesse aucunement dans les Elections des Papes, & qu'elle n'admette aucun Ecclesiastique dans son Gouvernement, cepandant les Papes quand ils font des Cardinaux en faveur des Couronnes, ils en créent toùjours quelque Venitien, quoi qu'ils sachent que ceuxci ne sont quasi d'aucune considération à Venise, qui comme on à dit, n'a point voulu admettre la pragmatique du Pape Urbain VIII. en leur faveur. Cette espece de mépris va si loin que quand il s'agit dans le Senat de quelque interêt, qui peut regarder le St. Siege, tous les parents des Cardinaux en sont exclus, & n'y ont aucun suffrage; tant on a peur que le Pape n'entre pour quelque chose dans les délibérations de ce Corps. Il semble neantmoins que cette crainte soit assés mal fondée, puis que nonobstant l'attachement envers le Pape, que la dignité de Cardinal semble inspirer à ceux qui la possedent, on voit tous les jours que le devoüement des Sujets envers leurs Princes l'emporte sur ce second engagement, au moins parmi les autres Nations. Sur tout le Senat ne veut point de Cardinaux Patriarches, parcequ'obligés à traiter avec lui,
il

il ne veut point changer l'ancien ſtile, ni ſe ſoûmettre aux nouvelles formes de traittement introduites par Urbain VIII. Avant même l'introduction de ces formes, il y eut quelque débat à l'occaſion du Patriarche de Veniſe, que les Papes vouloient ſoûmettre à l'examen, avant que de le confirmer, comme il fait les autres Prelats d'Italie, mais le Senat conſiderant que cette condition pourroit avec le temps affoiblir le droit d'élection qu'il a, & que ſous pretexte que l'élû pourroit être rejetté à titre d'incapable ou d'indigne, ce qui ſeroit un double affront au Senat, il tint ferme, & ſelon le proverbe Italien *Chi la dura la vince*, il gagna le proces. Le Pape d'aujourd'hui a neanmoins tenté s'il ne reüſſiroit pas au moins à embaraſſer le Senat, en nommant Cardinal le Patriarche Badoer. Ce ſujet étoit deja en poſſeſſion du Patriarchat, & donnoit toutes les ſatisfactions quant à ſa perſonne, qu'on peut ſouhaiter d'un digne Prelat. Il y a de l'apparence que le Pape ſe flattoit qu'on ne penſeroit point à lui ôter ſa dignité, dans laquelle celui-ci continuant, pourroit peu à peu apprivoiſer les eſprits auſſi bien que les yeux à voir & reverer la pourpre Romaine, auquel cas le reſpect qu'on lui rendroit comme Patriarche pourroit être attribué au Cardinal, ou s'augmenter en faveur de cette derniere dignité. Mais s'il l'a ainſi crû, il s'eſt aſſeurément trompé, car dés les moment que le Senat fut informé que Mr. Badoer ſe reſolvoit d'accepter le chapeau de Cardinal, il proceda à l'élection d'un nouveau Patriarche, & le Cardinal avec les ſeuls applaudiſſements de ſa famille, s'en eſt allé à Rome, où ç'auroit été au Pape à le pourvoir de bénéfices, les revenus du Patriarchat lui ayant échappés, ſi le Senat en conſideration de ſa famille ne l'eût nommé à l'Evêché de Breſſe. Le Cardinal Ottobon petit Neveu du Pape Alexandre VIII Noble Venitien, n'a pas été plus privi-

privilegé que les autres du vivant même de son grand Oncle ; lequel quoi qu'il ait fait tout ce qu'il a pu pour gratifier sa Patrie, le petit Neveu n'en a pas été plus au large pour ce qui est des traittements, & même il a eû le regret apres la mort du Pape de voir son Pere dégradé pour des causes particulieres, des dignités extraordinaires dont il avoit été revêtu en considération d'Alexandre. Le Pape vient d'avoir plus recemment une autre mortification en ce qu'ayant voulu alterer le Ceremonial touchant le traitement des Cardinaux, le Senat s'y est opposé, & son Ambassadeur ayant été le premier avec qui on l'a voulu pratiquer, il a été aussi le premier qui a quitté la Cour de Rome plûtôt que de démordre des honneurs qu'on avoit accoutumé de rendre à son Caractere. Il est certain que si tous les autres Princes étoient aussi fermes & aussi jaloux à maintenir les droits de leurs Souveraineté, la Cour de Rome verroit le nombre des siens de beaucoup diminué: Mais aussi entendroit-elle moins de langues parler avec chagrin de sa conduite, dont les prémiers soins paroissent depuis long temps appliqués à se procurer des grandeurs temporelles. Le sujet de la dispute étoit que le Pape avoit dispensé les Cardinaux de rendre aux Ambassadeurs dans les visites que ceux-ci leur feroient, les mêmes honneurs qu'ils leur avoient rendus par le passé, & qu'ils ne les recevroient, on accompagneroient à leur départ que jusques à certains pas que le Pape leur marquoit. A ce desaggrément il s'en ajouta un autre quelque temps apres, sur le point d'une nouvelle prétention ou entra le Pape, que les Ambassadeurs donnassent la paix aux Neveux des Papes, qu'on appelle à Rome Princes du trône *Principi del soglio*, ce qui est une ceremonie que tous ceux d'un même rang pratiquent avec leurs egaux. La vûe du Pape étoit sans doute

doute d'égaler ces derniers aux Representants des Têtes couronnées, & de les élever au plus haut rang, où ils puissent arriver par cette égalité. Comme dans le banc des Ambassadeurs, celui de Venise étoit le dernier, on lui intima le desir du Pape, la veille d'une fonction publique, dans la quelle on souhaittoit qu'il s'y conformat: Mais comme cette nouveauté derangoit les ordres ordinaires selon lesquels roule la conduite des Ambassadeurs, il refusa d'y acquiescer, ou du moins d'être la prémier à le faire, & pretendit un commandement expres de la Rep. sans lequel il prioit que le Pape trouvât bon son refus. Comme on a dit, rien n'est moins du goût des Venitiens que la nouveauté, & tant que le Pape insistera à faire recevoir celle-ci & toute autre, à coup seur il trouvera chez eux peu de satisfaction. Un Nani qui étoit Ambassadeur a Rome eut ordre d'en partir, & la fermeté du Pape à ne rien vouloir relâcher de ses prétentions l'a embarqué dans cette affaire, & dans d'autres encor plus fâcheuses, desquelles on ne voit pas trop comment il sortira sans quelque dechet de sa reputation & de son autorité.

Si la Rép. de Venise n'épargne pas le Pape quand il s'agit de conserver entieres les prérogatives de sa Souveraineté, & si elle vit dans une continuelle jalousie de la Cour de Rome, elle n'est pas moins sur ses gardes contre toutes les autres Puissances, avec lesquelles quoy qu'elle garde toutes les mesures d'honetête possible, elle ne s'y fie cepandant nullement: traitte & punit à toute rigueur toute sorte de correspondance particuliere de ses Nobles avec leurs Ministres. Comme elle envoye des Ambassadeurs quasi à toutes les Cours, il y a aussi à Venise des Ambassadeurs de quasi tous les Princes. Le Pape y a un Nonce, à qui la Rep. a même affecté un Palais, pour sa demeure en reconnoissance du Palais de St.

Marc

Marc que les Papes ont donné à la Répub. pour la demeure de son Ambassadeur à Rome. L'Empereur a coutume d'y tenir un Ambassadeur de meme que les Rois de France & d'Espagne, mais celui-ci ne paroit jamais aux fonctions publiques, à cause que celui de France est en possession de marcher apres celui de l'Empereur, & que l'autre ne veut point marcher apres celui de France. l'Angleterre y a à present le Comte de Manchester, mais il n'est pas ordinaire qu'elle y tienne un Ministre du prémier Ordre, n'y en ayant eu aucun pendant plusieurs années qu'on a été à Venise. Aussi à Londres, à Lisbonne, & en Holande la Rép. n'a-t'elle coutume de tenir que des Envoyés ou Residents, qui ne sont pas de l'Ordre des Patrices, quoi que par tout ils fassent une figure considérable.

L'Ambassade de Venise est prise pour une rélégation par tous ceux qui y sont envoyés, rien n'étant plus chagrinant à une personne de qualité que de ne pouvoir pratiquer avec aucune autre de cette Condition dans le pays où il reside. Si un Ambassadeur rencontre un Noble, un de ceux p. e. qui auront été Ambassadeurs aupres de quelque Prince, & qu'il veüille lui parler, le Noble l'ecoutera, & l'entretiendra quelque temps, sans jamais s'offrir ou accepter de se promener avec lui, apres quoi il doit aller rendre conte aux Inquisiteurs d'Etat des discours que l'Ambassadeur lui a tenus, & des réponces qu'il lui a données, autrement il se feroit une grosse affaire, & s'exposeroit à un tres-grand hazard, s'il y manquoit, & que la chose fut sçue par un autre. Non seulement il n'est point permis aux Nobles de pratiquer avec les Ambassadeurs, mais ils ne peuvent & n'osent approcher de Maisons & un Contarin fut pendu comme traitre à la Patrie pour avoir été vû de nuit grimper sur le toit d'un Ambassadeur, quoi quil y passât pour toute autre raison.

raiſon. Le Cavalier étoit amoureux d'une Dame, dont la Maiſon étoit de l'autre côté de celle de l'Ambaſſadeur qui étoit contigue à la ſienne. Comme cet amour étoit caché, il ſe ſervoit de la nuit pour voir la Dame, & n'ayant point d'autre moien que celui de ſe gliſſer dans ſa Maiſon par le toit, il paſſoit ſur celui de l'Ambaſſadeur, qui étoit entre deux. Il y fut un jour découvert & pris, & comme par reſpect pour la Dame qu'il ne vouloit point deshonorer, il diſſimula la verité, & ne voulut rien avoüer, on le tint pour convaincu d'une correſpondance criminelle avec l'Ambaſſadeur, & il fut pendu par un pied à la tête du Broglio, qui eſt le lieu où les Nobles ſont executés, afin que la vuë de leur ſupplice épouvante les autres. Il fut cru coupable juſqu'à ce que la Dame étant prête a mourir pluſieurs années après, & voulant ſatisfaire à la Juſtice divine pour les fautes de ſa vie, découvrit à ſon Confeſſeur cette intrigue, qu'elle avoit eûe avec Contarin, & qui avoit été cauſe de la mort de ce Noble, la choſe ayant été interprétée autrement. Le Confeſſeur jugeant qu'elle étoit obligée de reſtituer la reputation à ce Cavalier par une confeſſion publique de ſon commerce, comme ne pouvant tirer avantage de ſon ſecret au préjudice de la réputation d'un homme innocent du ſujet pour lequel on lui avoit donné la mort, elle avoüa Juridiquement la verité, laquelle étant reconnue, le Senat reſtitua l'honneur à la memoire de Contarin par une reconnoiſſance autentique de ſon Innocence.

On a vû il y a peu d'années à Veniſe un autre exemple de cette ſevérité ſur un innocent, qui n'alla pas neantmoins juſqu'a la mort, mais qui mit en un terrible embarras un Secretaire du Senat, quoi que l'imputation ne fût pas d'avoir eû commerce avec un Ambaſſadeur, mais ſeulement avec une perſonne ſuſpecte. N. Sarotti ayant été Reſident

pour la Rép. en Angleterre & y ayant conduit son fils unique, jeune homme deja versé dans les études, afin qu'il pút profiter de la conversation des Sçavants de ce Pays là, fit achapt avant son retour & en Angleterre & en Holande, d'une grande quantité de livres les plus rares & les plus curieux, & étant arrivé à Venise il en fit avec ceux qu'il avoit déja, & qu'il recouvra encor de France & d'Italie une Biblioteque dans sa Maison qu'il ouvrit, comme il le disoit dans la placard de la publication de son dessein, *a beneficio publico*, pour l'utilité & la satisfaction de chacun. On avoüe que la chose parut égalément hardie & dangereuse en un homme, qui entrant en vertu de ses emplois dans les Sanctuaires les plus secrets de l'Etat, s'exposoît par là à recevoir chéz lui toutes sortes de personnes suspectes & non suspectes. Avec la Biblioteque Sarotti ouvrit encor dans sa Maison une Academie ou Assemblée reglée de Sçavants, qui auroient les moyens de raisonner sur les causes Naturelles, en suite des experiences physiques que son fils, qui avoit rapporté d'Angleterre des machines pneumatique du fameux Monsieur Boyle, feroit en presence de la Compagnie. La chose eút de grands applaudissements au commencement, quoi qu'à dire la verité, le peu de vrais Sçavants qu'il y a à Venise, fit peu d'honneur à ces grands moyens, qu'on avoit de faire des decouvertes considérables, & de fonder par de solides raisonnements les justes consequences, qu'on pouvoit tirer de ces experiences. On s'est trouvé plusieurs fois à ces assemblées Academiques, mais les suppots de ces Assemblées étant quasi tous Moines, Sectateurs Jurés des visions mysterieuses du Peripatetisme, payoient de *qualités* sur toutes sortes de matieres, & à peine y avoit il quelques Medecins qui ayant lû les modernes osassent en proposer les sentiments. On se souvient encor d'un Lecteur encapuchon-

puchonné, auquel ayant en une autre Ville d'Italie osé refuser l'autorité d'Aristote pour solution d'une difficulté de Phisique, ce Lecteur tout irrité d'un si grande hardiesse, répondit fierement *Tu quis es qui audeas negare Aristotelem*, & à qui le Disputant ayant par un in promptu repliqué *Et quis es un qui audeas mihi imponere authoritatem Aristotelis?* La chose faillit à enfanter un grand scandale. Pour revenir à Sarotti, il avoit pris en passant par la France & conduit avec lui, un jeune Ecclesiastique, qu'on tenoit pour tres-habile, afin qu'il fût son Bibliothequaire, & que recevant dans l'appartement où étoient les livres, ceux qui les venoient consulter, il pût fournir ceux qu'on lui demandoit, & informer même les Curieux de la qualité de ceux qui étoient moins connus, comme le sont assés ordinairement en Italie les plus rares. Cet homme étoit mysterieux, de peu de paroles, & paroissoit fort occupé de l'Etude. Ce qu'on avoit prévû arriva. Comme tout le monde étoit admis dans cet appartement, les Gentilhommes de la famille de l'Ambassadeur de France y étoient les plus assidus, de sorte que le Maître de la Maison à peine osoit paroître dans sa Biblioteque, quoi que comme homme naturellement ouvert & de grand discours il aymât la compagnie, & à recevoir les loüanges que tout le monde donnoit à son nouvel établissement. Ce ne fut pas là le plus grand mal. A Venise tout homme étranger, & qui passe pour avoir de l'esprit y est pour cela même consideré comme dangereux, & il doit s'attendre immanquablement que sa conduite & tous ses pas sont étudiés. Dans le Bureau de la poste sur le rivage qu'ils appellent du vin, il y une chambre partagée en deux & dont les parties séparées communiquent par une ouverture, comme une grille de parloir de Religieuses, dans laquelle il y a une grande table en-

chassée, qui est dans l'une & dans l'autre chambre. Ceux qui portent des lettres les doivent jetter dés la partie du dehors sur cette table, & il y a toûjours en dedans un Officier de la Poste, qui sans faire semblant de rien, ou faisant semblant de faire les paquets, envisage tous ceux qui se presentent : Et s'il voit quelques lettres, sur lesquelles on puisse soubçonner du mistere, on ne manque guerres de s'en éclaircir. Il arriva un jour que le Bibliotequaire de Sarotti porta en personne au bureau une lettre qui alloit en France. Cette lettre fut arrêtée, & trouvée écrite en chifre, & dés lors on n'en fit pas à deux fois, on envoya enlever le Bibliotequaire, Sarotti, son fils, & absolument toute la famille & tout fut mis en prison. On appella le Bibliotequaire pour répondre de sa lettre & la dechiffrer: Il repondit froidement que le sujet en étoit des affaires de sa famille propre, dans lesquelles la Rép. n'avoit aucun interêt. On insista que puisque ce n'étoient que des affaires particulieres il devoit avoir d'autant moins de peine à les découvrir à des personnes qui n'y prenant aucun interêt, ne pouvoient lui nuire en aucune maniere. Il persista dans la même reponce, & se retrancha si fortement dans un silence étroit sur toute sorte de questions qu'on lui pût faire, qu'on se crut obligé de lui arracher son secret par des voyes plus efficaces. Il fut mis à la torture qu'il soutint sans rien confesser. On la redoubla sans autre fruit. Sarotti son fils & toute sa famille interrogés de leur côté, protesterent tous hautement n'avoir aucune part imaginable dans tout ce que pouvoit avoir tramé le Bibliotequaire, & comme il ne fut pas possible de rien avérer davantage, & qu'il l'étoit beaucoup que cet homme eut eû seul la main en de mauvaises pratiques, ils furent à la fin délivrés, & pour marque qu'on tenoit Sarotti pour pleinement absous, & reintégré

à la premiere confiance du Senat, on le renvoya de nouveau resider au nom de la Repub., si je ne me trompe, en Angleterre. Je dis, si je ne me trompe, car ayant alors quitté le sejour de Venise, quoi que j'aye appris par les nouvelles publiques qu'il a été remis dans la Carriere des emplois, je n'ose asseurer qu'il ait été renvoyé précisement en Angleterre, ou ailleurs. Le Bibliotequaire obstiné à se taire demeura en prison, où l'on m'a asseuré qu'on lui avoit donné plusieurs aures fois la torture, & comme sa lettre authorisoit tout au moins les soubçons, il y a de l'apparence, que l'issuë du cachot ne lui aura pas été si facile, quoi que je ne sçache pas non plus ce qui en est arrivé.

Voici un autre cas, où la finesse fut aussi & encor plus funeste à son autheur, que le silence ne l'avoit été à celui dont on vient de parler. Un certain homme arrivant à Venise, commença, pour y acquerir du credit, à pester contre la fortune, qui l'ayant engagé dés ses jeunes ans au metier de la guerre, ne lui avoit fait recüeillir que des pertes & des blessures, dont il asseuroit qu'une incommodité, qui le faisoit boiter, & le petit pied où il étoit reduit, étoient des témoignages. Il protesta qu'il étoit venu chercher du repos en un Pays, où il ne seroit plus obligé d'aller à la guerre, pour y subsister avec une partie des commodités que lui fournissoit sa condition. Il donna aussi tôt en rente à fond perdu une somme de deux mille Ducats sur une Communauté du territoire de Padoüe, qu'on lui indiqua qui étoit prête à se charger de cette oblgation. Il se mit en suite en une maison, qu'il meubla fort proprement, & la tint ouverte à tous les honêtes gents, qui voudroient y venir s'entretenir ou dans la conversation, on dans le jeu, en excluant seulement, & expressement tous ceux qui dépendroient en quelque maniere que ce fût, des

Ambassadeurs, avec lesquels il protestoit ne vouloir aucun commerce. On a été fort souvent chés lui, & on l'a toûjours trouvé un homme fort raisonnable, & qui discouroit, avec une pénétration particuliere, sur les affaires courantes. L'accueil qu'il faisoit à tout le monde, ne consistoit pas seulement en compliments, il regaloit d'excellents vins tous ceux qui lui temoignoient de l'attache particuliere. Rien ne lui étoit plus ordinaire que de leur donner des repas & des collations: Parmi ceux qui le visitoient, des Nobles Venitiens s'étant insinués des le commencement, peut être autant pour remarquer ce qui se passoit chés lui, que pour proffiter de ses repas, le prioient à leur tour à manger chés eux, particulierement hors de la Ville & dans leurs Maisons de Campagne; Cet avanturier entre autres bonnes qualités en avoit une particuliere de bien tirer du fusil, & détre fort adroit à la chasse. Jusqu'ici tout alloit le mieux du monde, & chacun paroissoit fort content, sur tout M.D... de son séjour à Venise, & des plaisirs qu'il y rencontroit, & ses amis du bon traittement qu'il ne cessoit de leur faire. Ses disgraces commencerent à l'occasion d'un valet, qu'il avoit amené de France avec lui, & qu'il congedia au bout de quelques mois paroissant fort irrité contre lui sans en specifier la cause. Comme la chose étoit naturelle, & qu'il pouvoit fort facilement arriver que ce Valet, qui étoit jeune, eut commis quelque fripponnerie à la maison, pour laquelle il meritoit d'être chassé, personne ne fit attention à cet éloignement; qui ayant duré quelque mois, on vit le Valet retourner à Venise, d'où il avoit disparu pendant ce temps là, & mendier les recommandations de céux qu'il avoit vû pratiquer chés son Maître pour obtenir la grace d'être repris à son service. On s'y employa dans la pensée que la chose n'avoit point d'autre mistere, &

apres bien des refus du côté de Monſ.D.... la grace fut accordée & le valet repris à la maiſon, ou il ſervit comme auparavant. Ce M. D.... avoit une playe ſur une hanche qu'il falloit panſer tous les jours, & qu'il diſoit être le reſte d'une bleſſure reçue en Portugal, pendant qu'il y faiſoit la guerre. Le valet avoit toûjours été employé à ſoigner cette playe, & ce fut la raiſon que le Maître apporta pour laquelle il diſoit qu'il s'étoit laiſſé induire à le reprendre, ne ſe trouvant pas auſſi bien ſervi de celui qu'il lui avoit ſubſtitué. Les choſes roulerent encor leur train ordinaire pendant quelques autres mois au bout deſquels M. D.... paroiſſant offencé d'un nouveau deſſervice de ſon Valet, le chaſſa encor l'épée aux reins hors de ſa maiſon, ſe plaignant au reſte que ſes amis l'euſſent contraint à le reprendre, quoi que le cœur lui dit qu'il n'auroit pas plus de ſujet d'en être content la ſeconde fois que la premiere.

Il arriva preciſement en ce temps là que la Rép. de Veniſe entra dans la Ligue avec l'Empereur & la Rép. de Pologne contre le Turc. Le beſoin où elle ſe trouvoit d'Officiers, lui faiſant regarder de tous côtés, elle fit offrir un emploi à M. D.... qui s'en excuſa vivement, & preſſé avec la derniere importunité ne voulut accepter que le commandement de la Garniſon d'une petite place frontiere dans la Dalmatie. Il y alla, mais à peine y eut il été quelques ſemaines, que le bruit s'etant repandu dans la place qu'un parti Turque étoit aux environs peu ſur ſes gardes, & en état d'être facilement enlevé le Gouverneur fut prié de ſortir avec une partie de ſa Garniſon pour l'aller ſurprendre & fut tué des premiers dans cette expedition. Sa mort non plus que ſa vie ne parut miſterieuſe à perſonne, la choſe étant ſelon le cours des armes, qui enlevent auſſi facilement un Officier qu'un Sol-

dat: Mais quelques jours apres que cette nouvelle se fut repandue dans la Ville, un de ceux qui en sçavoient plus que le commun rencontrant un des amis du deffunt lui en demanda des nouvelles, & sur ce que celuici lui repondit qu'il n'en avoit point d'autres que les publiques, qui lui avoient appris sa mort & qu'il pouvoit encor mieux savoir que lui, le Noble lui repliqua par une insulte à tous les Etrangers, que comme le mort croyoit en imposer, & par des personages feints se flattoit de tromper ceux qui avoient interêt à demêler ses artifices, on avoit suivi par tous les détours, dans lesquels il avoit affecté de se cacher, & qu'on lui avoit fait une grande grace de lui donner une mort dont la gloire apparente couvroit la honte de ses lâches desseins, qu'on auroit pû punir avec un éclat plus infamant.

On pourroit racconter quelques autres cas dans lesquels les Délinquants avoient eû une aussi méchante reussite que celuici dont les bonnes qualités & le savoir pour un homme de sa condition, méritoient une mort plus honorable: Mais enfin les Princes qui mettent une partie de leur gloire à sçavoir, & à déranger les affaires des autres, voudront toujours tenter, & il se trouvera toûjours des personnes qui au risque de leur vie, s'offriront à les servir. Une régle générale dont chacun doit être informé, est que tous les Etrangers de quelque qualité & condition qu'ils soient, abbordant à Venise sont éclairés par des gens, qui leur étant inconnus ne laissent pas de les suivre par tout, c'est à dire de prendre une exacte information de leur conduite, dans laquelle s'il se trouve quelque chose de douteux, ils doivent être seurs qu'on en informe le Gouvernement. Si cela est vrai de toute sorte de personnes de quelque considération, il l'est beaucoup plus de ceux qui font quelque figure, soit du

côté

côté de l'esprit, ou de celui de la dépence, ces sortes de gens étant de leur nature comme des *armes à l'enquerre* c'est à dire, qui attirent les yeux & la curiosité, & qui forcent en quelque façon le Gouvernement à rechercher leurs occupations, & quel peut être le but de leur séjour dans la Ville.

Pour passer des jalousies & des deffiances que la Rép. de Venise a de tous les Princes en général, à quelque particularité, on peut assûrer qu'elle vit avec toutes les reserves imaginables avec l'Empereur, qui est son plus redoutable Voisin, & si pendant l'empire du dernier elle a été comme asseurée de sa part qu'il n'entreprendroit rien à cause de son indolence naturelle, elle a repris une partie de ses craintes dés que celui qui regne est monté sur le trône, son esprit plus libre & moins gêné étant capable de lui faire de la peur, au moins en un temps où il ne seroit pas embarassé de tant de guerres. La conquête du Milanois par les armes imperiales n'est sans doute pas indifferente à la Rép ni la saisie de Mantoüe, pour la restitution duquel Etat elle s'est autrefois si vivement employée, pour qu'il fût rendu à un plus petit Prince, doit encor la tenir en une plus grande inquiétude. Aussi, dit on, qu'elle a déja fait faire de puissantes sollicitations à Vienne pour le rétablissement du Duc Ferdinand Charles, qui ont bien la mine de demeurer inutiles, si la fortune continue à favoriser la Maison d'Autriche en Italie, où ce Prince a fait tant de choses pour la desservir. On ne sçauroit nier que la Rép. n'ait tres utilement servi l'Empereur par sa neutralité & par le libre passage qu'elle a accordé aux troupes qu'il envoya en Italie au commencement de la guerre presente. Il est vrai qu'elle fit la même chose aux François qui se trouvoient en possession du Duché de Milan, en leur permettant de venir sur ses terres, s'y fortifier & deffendre les passages,

par lesquels les Imperiaux devoient parsser pour entrer dans le Milanois: Mais en toute maniere est il vrai que si les Venitiens eussent pris parti contre l'Empereur, il n'auroit jamais rien conquis en Italie, & se seroit trouvé embarassé d'une nouvelle guerre dans le Tyrol, l'Istrie & le Frioul, qui l'auroit terriblement incommodé: Outre que dans un Etat, où l'on a besoin de tout le monde, l'on doit tenir conte de son inaction à celui qui ne nous fait point de mal. On peut dire que les vieilles querelles que la Rép. de Venise a autrefois eues avec les Empereurs & la Maison d'Autriche, dont les interêts sont depuis long temps les mêmes, au sujet des Provinces, qu'elle a partagées avec eux, sont aujourd'hui tout à fait cessées, & qu'à moins qu'il n'en renaisse quelque nouveau sujet, on n'en parlera plus. Elle se plaignoit fortement l'an 1694. de la Paix que l'Empereur l'obligeoit de faire avec le Turc, sur lequel elle étoit en passe de faire d'autres conquêtes, mais outre que l'Empereur étoit épuisé de forces, & que les Princes de l'Empire le pressoient de faire la paix pour se décharger du poids de la guerre, ce qu'il prevoyoit devoir suivre à la mort du Roi d'Espagne, dont la santé alloit tous les jours en déclinant, l'obligerent à s'accorder avec les Turcs pendant qu'il le pouvoit faire avec avantage, & la Rép de son côté ne dût pas avoir de chagrin de souscrire à une paix, qui lui asseuroit des conquêtes si considerables, comme étoient celles qu'elle avoit faites sur les Infideles.

Il se passa il y a quelques années, entre l'Empereur & la Rép. de Venise un espéce de demêlé, dans lequel bien des gens soubçonnerent du mistere, & peut être ne s'y tromperent ils pas: Ceci précéda la derniere guerre, & par conséquent la derniere alliance, & l'occasion furent les

vûes,

vues, qu'on crut que la France avoit sur les Etats de S. A. R. de Savoye. Chacun est informé que le Roi T. C. avoit procuré à ce Prince son Mariage avec l'Infante de Portugal, alors héritiere présomptive de cette Couronne, devant que le Roi Don Pierre, qui est mort depuis peu, eut passé à son second mariage & qu'il eût des héritiers mâles. Un traitté fait par S. M. T. C. avec le Comte de Soissons, alors le plus proche de la succession de Savoye, par lequel on dit que celui-ci cédoit au Roi toutes les prétentions, qu'il avoit & qu'il pourroit jamais avoir sur cet Etat, donna l'allarme aux Puissances, qui s'interessent dans les affaires d'Italie, & ce fut par les soins d'une de ces Puissances qu'on mit sur le tapis le mariage du Prince de Carignan, qui pour ses indispositions naturelles avoit vécu jusques alors sans femme & sans disposition apparente d'en jamais prendre. Ce projet étoit fondé sur l'esperance que ce Prince auroit des enfants, lesquels se trouvant par le droit de leur naissance plus pres du trône de Savoye, que ceux du Comte de soissons, excluroient par consequent tous ceux qui voudroient se servir de ses droits pour se saisir de la Savoye. Le mariage fut traitté par un Noble Venitien, qui est aujourdhui Cardinal, & executé avant que la Cour de France en fut informée : Et comme elle tient depuis long temps le haut bout dans les affaires de l'Europe, elle se crut offencée du secret, qu'on avoit gardé avec elle au sujet de ce mariage, & en fit tant de bruit à Turin que S. A. R. fut contrainte d'éloigner le Prince de Carignan avec sa Nouvelle Epouse, qui pour cela se retirerent à Bologne. Ce ressentiment éclatta quelque temps apres contre le mediateur de cette alliance, & comme la France s'en faisoit un sujet de mécontentement contre toute le Rép. de Venise, à cause du sujet qui

l'avoit manié, la Rép. protesta qu'elle n'y avoit aucune part, & qu'il s'étoit ingeré de lui même à la faveur de son Caractere dans cette Négotiation, sans ordre du Senat; & pour preuve de cela le bannit, & le priva de la grace publique, comme on parle à Venise. L'Empereur cepandant, quoi qu'il ne parût y avoir aucun interêt qarticulier, le prit en sa protection, & c'est à la nomination de S. M. J. qu'il doit son chapeau. C'est à l'occasion de cette protection, qu'on a dit qu'il parut alors y avoir une éspece de démêlé entre l'Empereur & la Rép. de Venise, n'étant point la coutume, hors d'un temps de guerre, de proteger un sujet qui dechoit de la grace de son Prince, ce qui semble un insulte que l'on lui fait. On dit qu'il parut, mais non pas qu'il y eut un veritable démêlé, car on crut constamment que ç'avoit été l'Ambassadeur de la Rép. à Paris qui avoit découvert le traitté, par lequel le Comte de Soissons le prémier cédoit au Roi tous les droits qu'il pourroit jamais auoir sur la Savoye, & que même pour une somme d'argent considérable il en avoit eu l'original, qui fut montré au Duc de Savoye pour le convaincre des vûes, qu'on avoit sur son Etat, ce qui lui fit rompre son Mariage avec l'Infante de Portugal. La Rép. cepandant tint toûjours ferme sur la negative & fit bonne mine avec le Roi, contentant S. M. T. C. par toutes les apparences, & les protestations de deference & de respect imaginable: Mais la dissimulation est le fort de la Politique, & quand il s'agit de se tirer d'un mauvais pas & qu'on en peut sortir par des desaveus & des protestations, il est aussi incroyable qu'on ne le fasse pas, qu'il est peu seur d'y deferer quand les presomptions sont contraires.

C'est de la France particulierement que se deffie la Rép. de Venise, plus que d'aucune autre Puissance

ſance de l'Europe, parce que la France eſt la plus formitable, & la plus facile à mettre des pretentions ſur le tapis. Elle a vû autrefois avec plaiſir le pouvoir de la Maiſon d'Autriche en Italie bridé par les moyens qu'avoit la France par le poſſeſſion de Pignerol, d'accourir au ſecours de ceux que cette Maiſon auroit voulu opprimer, & de lui faire de la peine : Mais les forces de cette Couronne ayant crû a l'excés, & ſon deſir d'acquerir de tout côté s'étant aſſés expliqué, elle verra toûjours avec joye la diminution de cette exorbitante Puiſſance & y contribuera (pourvû qu'elle le puiſſe faire avec ſecret, & ſeureté) autant qu'elle en aura de moyens. Elle en a donné des marques en quelques rencontres. On ſe ſouvient que lors que le Roi T. C. s'aviſa de vouloir que les vaiſſeaux de toutes les Nations ſaluaſſent les ſiens, en toutes les mers, Marin Michel qui étoit alors Capitaine des vaiſſeaux de la Rép. eut ordre du Senat de ne rien innover dans l'ancienne pratique, & de ſe laiſſer plûtôt mettre en pieces, que de faire plus que ce qu'on avoit accoutumé. M. du Queſne étoit alors dans l'Archipel, & le bruit, couroit qu'on l'avoit envoyé promener, pour faire épreuve du ſuccés qu'auroit l'établiſſement du nouveau Ceremonial ſur ceux qui ſe preſenteroient. Mais ayant apris les ordres que Michel avoit eû de Senat, & que le Venitien étoit homme à lui donner plus d'affaires qu'il n'en voudroit, & peut être qu'il n'en pourroit démêler, il evita l'abbord & eſquiva les occaſions d'en venir aux mains. En effet Marin Michel dormit plus de quinze jours dans un fauteüil ſur la poupe de ſon vaiſſeau ſe promena au long & au large par les Iles, reſolu d'en decoudre, ſi on lui venoit demander plus qu'il n'avoit ordre d'accorder. On ſe ſouvient encor d'avoir lû autrefois à Veniſe la copie d'une lettre qui y fit grand

 bruit

bruit & qui regarde en quelques ſorte cette maniere de la diffiance qu'ont les Venitiens des étrangers. La Rép. s'étant declarée comme on a dit l'an 1684. contre le Turc, faiſoit des Soldats de tous côtés, & à meſure qu'elle en avoit enrolé quelque nombre elle les envoyoit au Levant, où elle faiſoit la guerre. Un Noble de la Maiſon Moroſin nommée Joſeph fut embarqué avec une compagnie, qu'on appelle à Veniſe *d'Oltramontani*, & dans la premiere lettre quil écrivit au Senat depuis ſon depart, il lui rendit conte de ce qui lui étoit arrivé ſur la route en ces termes. Voici ſa Lettre

„ SERENISSIME PRINCE,

„ Ayant fait voile le 12. du paſſé, je dreſſay ma
„ route vers Corfu, avec peu de vent mais favo-
„ rable, qui me dura leſpace de ſix jours & me fit
„ arriver en face de Raguſe, où attaqué d'une bou-
„ raſque cauſée par un vent de midy, je fus obligé a
„ prendre port dans l'Ile de Meleda. Pour réu
„ nir tous les bâtiments que j'avois en conſerve,
„ je fus contraint de demeurer dans ce port onze
„ jours, apres l'eſquels le vent s'étant montré fa-
„ vorable je levay l'ancre, & me mis en che-
„ min. La même nuit étant en face de la Ville de
„ Raguſe, & à cauſe du vent ceſſé contraint de de-
„ meurer en bonace, j'eus le malheur déprouver
„ un accident le plus fier qui me ſoit jamais arrivé.
„ Vers les ſept heures de nuit toute la compagnie
„ s'étant rebellée, & ayant à ſa tête le Colonel Ma-
„ jor de Vilmes, je me vis attaqué a l'impourvû
„ dans ma chambre, où étoit gardé les denier pu-
„ blic: le même Lieutenant Colonel avec touts les
„ ſouslevés crioit de toute ſa force *Allons, allons,*
„ *Vive le Roy de France, Vive Louis.* Je fus é-
„ trangement ſurpris de me voir trahy par une per-
„ ſonne, de qui j'avois ſujet d'eſperer toute ſorte
„ d'aſſi-

„ d'assistance & de soulagement, l'ayant toûjours
„ traitté avec toute sorte d'amitié & tenu a ma ta-
„ ble. A ce bruit m'étant renfermé dans ma cham-
„ bre avec le N. H. Jerôme Beregan mon Neveu,
„ & un homme de chambre qui a vieilli à mon
„ service, & en qui j'avois une entiere confiance,
„ me voyant dans l'impossibilité de resister à tren-
„ te rebelles, tous hommes les plus forts de la Com-
„ pagnie, je resolus, apres beaucoup de coups
„ qu'ils donnerent pour forcer & rompre la porte,
„ d'eteindre la lumiere, & de tâcher de sauver ma
„ vie de qui dependoit la conservation des deniers
„ publics. J'échappay par une fenêtre, & gagnay
„ le chateau du Navire, où je trouvay le Capitai-
„ ne Flamend avec quelques uns des siens, que j'a-
„ nimay a combattre les rebelles, qui avoient en-
„ fin reussi à rompre la porte de ma chambre au
„ moment que j'en étois sorty. Le Lieutenant Co-
„ lonel me cherchoit, pendant que le Capitaine Fla-
„ mend nommé André van Helder de Middelbourg
„ en Zelande qui me croyoit mort m'ayant recon-
„ nu courut avec une joye indicible m'embrasser, &
„ m'ayant laissé a la deffence du Chateau, il s'avance
„ avec quelques uns des siens armés de grenades sur
„ le pont d'où ils les jetterent sur les revoltés, &
„ en firent un grand carnage. De mon côté je fis
„ tirer une quantité de mousquetades contre eux:
„ Ce qui les obligea apres avoir tenu ma chambre
„ quasi une heure, de la quitter sans avoir pû se sai-
„ sir des deniers publics, que j'avois fait serrer en un
„ lieu fortifié & secret. Ils ne trouverent qu'une
„ cassette, qui ètoit à moy, quils rompirent m'en-
„ leverent environ 253 Ducats. Mais comme nous
„ les pressions en toutes manieres, continuant à
„ en tuer autant que nous pouvions, le cœur leur
„ manqua, & ils furent enfin tous taillés en pie-
„ ces; les ouvriers qu'on envoye à l'armée pour le

„ radoub des Vaisseaux s'étant encor joints a nous
„ en criant Vive St. Marc, & nous ayant aydé a
„ les exterminer. De mon côté je me mis a crier
„ aussi Vive St. Marc pour encourager encor les
„ Matelots qui étoient sur le Vaisseau à nous ay-
„ der, & Vive la Nation Flamande, de quoy celle-
„ ci toute joieuse combattit avec encor plus de
„ zéle contre les traitres, qui s'étoient retirés au cha-
„ teau de proüe & continuant à crier Vive France
„ appelloient à leur ayde les milices, qui étoient
„ sur les Vaisseaux. Ce combat fut sanglant & cruel
„ & dura l'espace de trois heures, au bout desquelles
„ je vins à bout de rendre le vaisseau libre de toute
„ vexation, & de rendre graces avec une joye uni-
„ verselle à St. Marc nostre Protecteur. La plus
„ part des rebelles fut taillée en pieces & le reste
„ de la compagnie fut forcé de se rendre, & gar-
„ dé jusqu'au jour qu'ayant fait les recherches
„ necessaires, & trouvé cinq des chefs de la revol-
„ te encor en vie, je les obligeay avec les tour-
„ ments à confesser leur felonnie ensuite de quoy
„ je les fis jetter dans la mer à la vüe des autres
„ vaisseaux du convoy, pour servir d'exemple du
„ juste chatiment pris d'une si grande mechanceté.
„ Dans le Combat le N. H. Beregan mon Neveu
„ fut tué, de même que mon homme de cham-
„ bre, qui dormoit à la porte de ma chambre, Ber-
„ nard Marian qui me servoit de Pilote, deux Ou-
„ vriers, deux Matelots, Alexandre Gulielmi un
„ autre de mes valets de Chambre, & un cousin du
„ Capitaine Flamend fut blessé dangereusement au
„ bras. Le Lieutenant Colonel de la compagnie
„ fut tué dans les premiers assauts, Dieu en dispo-
„ sant ainsi pour la punition de sa felonie. Sa mort
„ fut cause que la confusion se mit parmi les rebel-
„ les, & qu'ils perdirent beaucoup de leur coura-
„ rage. Au contraire le courage & la fidelité du
„ Capi-

„ Capitaine Flamand fut cause de la deffaite totale „ des conjurés, & pour cette raison merite toutes les „ benedictions du Ciel, & toute sorte de recom- „ pences de Votre Sérénité.

„ Abord du Vaisseau.... le... Juin 1687.

JOSEPH MOROSIN.

Le Senat ne menage pas plus la France que les autres Couronnes, non seulement quand il est question de conserver ses droits & ses prééminences, mais aussi quand il s'agit du respect, qu'il veut qu'on porte à ses Ordres dans sa Capitale. Deux laquais de Monsieur Amelot, alors Ambassadeur de France à Venise, étant un jour de Carnaval dans un Cabaret qui regarde sur la grande place de St. Marc, & selon la coutume de la Nation Françoise, pendant qu'ils beuvoient s'étant mis à chanter si haut qu'on les entendoit dans la place, celui qu'on appelle le *Capitain Grande*, qui est le Chef des Archers de la Ville, envoya un de ses Lieutenants pour leur dire que ce n'étoit point la coûtume de faire si grand bruit dans les Auberges. Les laquais au lieu de déferer à l'avis & de se contenir, ayant dit des sottises à ce Lieutenant jusqu'à le faire déloger du cabaret avec leurs epées nues, il arriva le jour suivant que deux masques armés de gros batons prirent les mêmes ou d'autres laquais de l'Ambassadeur aux pieds du pont de Rialte & les roüerent de coups quelque cris qu'ils fissent & quoi qu'ils reclamassent le nom & qu'ils portassent les livrées de l'Ambassadeur. L'Ambassadeur fit grand bruit de l'affaire & en demanda satisfaction, que le Senat lui accorda libéralement par un placard, qui promettoit deux milles Ducats à celui qui découvriroit le nom & la qualité des Masques qui avoient commis un si grand excés, mais il n'y avot rien à craindre pour

eux

eux, personne ne doutant qu'ils n'eussent étés envoyés expres pour apprendre aux laquais de quelque Ambassadeur que ce fût, qu'on n'insulte pas impunement à qui que ce soit de ceux qui sont revêtus de quelque partie de l'authorité publique.

Voicy cepandant un cas tout recent, dans lequel il semble que la France ait voulu se vanger, & où la Rép. a fait une bien humilante soumission. Chacun sçait que cette Rép. ne manque en aucun temps de Sujets, qui s'attirent par leurs mauvaise conduite ou le châtiment effectif, ou les menaces publiques du châtiment c'est à dire des bannissements & des condannations, qui ne sont privées de leur effet que parce que la fuite derobe souvent les coupables aux poursuites de la Justice. Deux criminels condannés dans les formes judiciaires, s'étant évadés crurent que la guerre d'Italie & la protection du Roi T. C. les asseureroient entierement s'ils se mettoient en état de se la procurer, en prenant parti dans les troupes des deux Couronnes. Ils le firent, & comme leur qualité faisoit espérer qu'ils pourroient servir utilement à l'enrôllement de quelques Compagnies de Soldats, ils furent pourvûs l'un d'une charge de Capitaine & l'autre de Lieutenant, & partirent pour aller engager du monde. Leur mauvais destin les porta à Venise, où l'on veut bien croire qu'ils n'étoient pas allés expressement pour insulter; mais où ils se croyoient sans doute en asseurance contre le ressentiment public à l'abri de leurs nouveaux emplois. Ils se tromperent neantmoins, & leur arrivée étant scuë ils furent pris & subirent, quoi qu'en secret, la peine à la quelle ils avoient été condannés par là sentence de leur procés. Le Roi T. C. s'en plaignit hautement, & parla terriblement haut sur le mepris du caractere dont ces gens étoient revêtus. Le Senat charcha à appaiser le Roi par des excuses, & le Pape entrant en cette affaire de son pro-

propre mouvement, fit passer toute sorte de bons offices par son Nonce pour ramener le Roi à la bonne correspondance avec la Rép. qui n'aboutirent a rien A la fin la Rép. qui ne vouloit point entrer en une guerre formelle contre le Roi consentit de revêtir son Ambassadeur ordinaire à Paris du Titre d'extraordinaire pour faire un compliment au Roi, & luj presenter une lettre de le part du Senat, par laquelle il protestoit de *son desir tres-sincere de se conserver l'affection de S. M. T. C. temoignoit son déplaisir de ce que quelques procedures de Justice qu'il s'étoit crû obligé de faire, lui eussent deplû, qu'il desaprouvoit tout ce qui pouvoit avoir donné lieu à S. M. de se plaindre, & la prioit de suppléer à ce qui pouvoit manquer à la force des expressions de sa lettre pour son entiere satisfaction.* On insera dans le Mercure Historique de Janvier de l'an 1703. une lettre pleine de reflections douloureuses, & sur la hauteur des pretentions de Roi T. C. à vouloir tout ranger à ses volontés & sur la dure necessité où s'étoit vû la Rép. à lui donner satisfaction. Mais sans toucher au premier point on peut dire qu'à Venise cette demarche n'a pas asseurement parû si soumise qu'on la fait. La Rép. se feroit sans doute bien passée de cette occasion de mettre en compromis son authorite avec les forces d'un si grand & si puissant Prince, mais ayant vengé sa Souveraineté & puni ceux qui avoient prétendu l'insulter à couvert d'un nom si redoutable, qu'a-t'-elle pû souhaiter & faire davantage pour sa pleine & entiere satisfaction, & est ce payer trop cher une démonstration si hardie que de faire passer un compliment, qui même dans la rigueur des termes ne se dédit de rîen & ne promet pas même d'en user à l'avenir en cas pareil, avec plus de ménagement. Ce que la Rép. souhaitte & ce que tous les Princes peuvent désirer est que

que leurs ordres ſoyent reſpectés, & les Violateurs punis; en quoi conſiſte préciſement le caractere & l'uſage de la Souveraineté. Obtenir ce point en face méme d'une Puiſſance ſuperieure, eſt un ragout qui fait gouter le pouvoir Souverain. Et tant que le monde ſera perſuadé qu'on ne peut point ſe moquer impunément des ſentences & des condannations du Senat de Veniſe, ſous quelque protection qu'on ſoit, on doute qu'il ſe trouve beaucoup d'avanturiers qui hazardent de le faire, quelque aſſeurance d'impunité qu'on leur puiſſe donner. L'exemple de ces derniers les arretera toûjours, & une entrepriſe qu'ils ne pourront ignorer devoir être ſuivie d'une fin ſemblable à celle de ces deux bandits, les étonnera plus que ne les encouragera la promeſſe de toute ſorte d'aſſeurance. Les Italiens ayment la réalité plus que l'apparence, & dans le cas de choiſir entre l'execution de leur reſſentiment, & la ſatisfaction d'une excuſe, à coup ſeur, ils embraſſeront le premier, & ne s'embaraſſeront guerre du ſecond, la diſproportion des forces & la neceſſité preſente attirant auſſi juſtement la compaſſion publique, que l'abus du pouvoir & des forces eſt odieux de ſoi même, dans celui qui les y contraint.

Comme l'Eſpagne n'eſt pas depuis long temps en état de beaucuup nuire à la Rép. on la ménage moins, quoi que ſelon les maximes politiques des Republiquains, on ne cherche point d'occaſions de guerre. Le voiſinage du Duché de Milan, duquel la Ville de Veniſe tire de grands ſecours, fait qu'elle a entretenu avec ſoin un bon commerce avec lui & les Eſpagnols, qui en étoient les Maitres. On ne doit pas croire cepandant que la memoire de la conjuration du Triumvirat Eſpagnol ſoit éteinte dans le ſouvenir des Venitiens, outre ce qu'on voit encor à Veniſe des commencements d'un puiſſant palais

lais *in volta di canale*, sur l'éndroit du Grand Canal, qui regne sur la plus grande étendue du rivage tant vers le port de Rialte que vers la place de St. Marc, qui fut autrefois entrepris par un riche Espagnol, qui disoit vouloir établir son séjour à Venise, & que le Senat fit cesser sur le soupçon, ou l'avis qu'il eut, qu'on pensoit d'en faire une espece de Château on Maison forte, qui auroit pû servir à des desseins dangereux à sa liberté. Les restes de ce palais se voyent encor aujourdhui dans l'endroit marqué c'est à dire une muraille épaisse, toute de pietres taillées en pointes de Diamants jusqu'a la hauteur des premieres fenêtres, sur laquelle on achevê un edifice mais beaucoup moins fort, qui sert aujourd'hui de grenier public.

L'Angleterre, qui comme on a dit, ne tient point de Ministre ordinaire à Venise, & par consequent qui n'a guerres d'occasions de se brouiller avec le Senat, vient cepandant d'avoir un demêlé, ou elle a fait voir en quelle consideration elle veut être tenue. Une Gondole de Monf. le Comte de Manchester ayant servi à introduire à Venise quelques Pieces de Drap d'Angleterre sans payer les droits, fut arrêtée par ordre sans doute, de ceux qui commandent. L'Ambassadeur ne prit nullement la chose en bonne part, quoi que la contrebande fut prouvée, puisqu'on avoit saisi les Draps dans la Gondole: il demanda satisfaction, & sur les délais de repondre positivement à ses instances, il sortit de la Ville & se disposa absolument à retourner à Londres. Il avoit déja donné ordre au licentiement de ses Domestiques, & à la vente de ses meubles, quand le Senat prévoyant les facheuses suites d'une rupture dans les formes, pria l'Ambassadeur de retourner, & lui promit toute satisfaction. La satisfaction fut de reconnoitre pour attentat contre le droit des Gens, & le respect dû à son

son caractere ce qui avoit été fait à l'egard de la Gondole, & de condanner aux Galeres comme criminels, ceux qui l'avoient saisie. Il y a de l'apparence que cette disposition du Senat suffira pour appaiser entierement l'Ambassadeur, & que content de cet ordre il intercedera pour la delivrance de ces malheureux qui n'ont peut être d'autre part en cette affaire, que celle d'avoir obei.

Le Duc de Mantoüe est celui de tous les Princes dont les interêts ayent fait le plus grand bruit dans ces dernieres années & qui ayent varié davantage à l'egard de la Rép. de Venise. Comme cette Ville est le sejour des plaisirs, & que le Duc semble en avoir fait sa plus grande affaire toute sa vie, il étoit consideré, quand il venoit à Venise, comme un ami, & l'on avoit relâché en sa faveur toutes les rigueurs & les reserves, dont on a contume d'user envers tous les autres Princes, qui arrivent dans cette Capitale. Il étoit permis à tous les Nobles indifferemment de le fréquenter, parce qu'on ètoit prevenu que la fin de tout son commerce avec eux aboutissoit a des parties de plaisirs. Mais dés qu'il se fut deffait de Casal, toutes choses changerent à son egard, & le Duc se vit aussi étranger à Venise que s'il fut venu de Moscovie, ou qu'il eut eû derriere soi une armée de Tartares. On reprit pour lui toutes les reserves accontumées avec les Princes desquels on se deffie, & hors de cette espece de personnes, qui prête, ou qui procure les plaisirs achetés, chacun s'en écartoit, comme d'un homme dangereux, & dont le commerce lui pouvoit nuire. Il parut que le Duc se voulut venger de cette froideur par un coup qui lui fit connoître encor plus sensiblement qu'il avoit perdu sa premiere consideration aupres du Senat. Il nomma pour son Resident à Venise un homme d'une si petite consideration, & de plus caracterizé d'une réputation

ſi délabrée, qu'on vit bien qu'il n'avoit plus lui même les égards qu'il avoit toûjours eûs, de n'employer pour ſes Miniſtres que des perſonnes qualifiées par leur naiſſance, ou tout au moins ſans reproche. Auſſi le Senat voulut il de ſon côté témoigner qu'il remarquoit cette difference, & rendre au Duc une partie du deboire. Ce nouveau Reſident ayant demandé d'être admis pour montrer ſes lettres de Creance au College, on lui aſſigna jour & heure, & apres qu'il eut attendu à la porte, tant que dura le College, on ſe retira par le paſſage qui entre dans les appartements du Doge, & un Secretaire ſortit par celle du grand Eſcalier, où faiſant l'etonné d'y voir le nouveau Reſident, il lui dit froidement qu'il falloit qu'on n'eut pas ſçû qu'il étoit là, & que pour le coup le College étant levé, il falloit qu'il remit à une autre fois s'il vouloit audience. Le Reſident la demanda donc pour une autrefois, & elle lui fut accordée avec la même facilité que la premiere, & detournée par un artifice ſemblable à celui qu'on avoit pratiqué avec lui quand il s'étoit preſenté la premiere fois. Cela ne le decouragea pas, il en demanda une troiſieme qui lui fut enfin accordée, mais apres l'exhibition de ſes lettres de Creance, & le compliment ordinaire, le Doge pour reponce lui dit en peu de mots que le Senat ayant eû toûjours envie de bien vivre avec le Duc, ne refuſeroit point d'oüir toutes les perſonnes qu'il lui envoyeroit pour traitter avec lui, de quelque qualité & condition qu'elles fuſſent. Non ſeulement le Reſident n'eut pas de grands applaudiſſements à Veniſe, mais il faillit à s'y faire aſſommer lorſque la Nouvelle de la levée du ſiege de Vienne arriva. Comme tout le monde en témoignoit de la joye, & que le peuple ſelon la coutume de la Ville en ſemblable occaſion couroit les rues avec des fallots

ou

ou plûtôt des trousseaux de petites cannes allumées en criant vive l'Empereur & la Chretienneté, ce Resident s'avisa de se fâcher du bruit que faisoient ces crieurs, & fit dire par ses Domestiques à ceux, qui passoient devant chéz lui, qu'ils eussent à s'en eloigner & à aller faire retentir plus loin des cris de joye, qui l'importunoient. On porta cette nouvelle au Comte de la Tour Ambassadeur de S. M. J. dont le palais n'étoit pas loin, & qui nageoit alors dans le plaisir de recevoir & de fêtoyer quantité de personnes distinguées de la Ville qui venoient le feliciter sur l'heureuse delivrance de Vienne. Le Comte étoit l'homme du monde le plus violent, & faisoit une figure à Venise la plus éclattante, tant par le nombre de ses Domestiques, que par la splendeur de son train, qu'aucun autre Ambassadeur eut fait de long temps. A peine eut il ouy ce qu'on lui disoit de l'Envoyé de Mantoüe qu'il commandât à ses gens d'aller assommer cet homme chez lui, ou le bruler dans sa maison comme un ennemy de Dieu & de l'Empereur & ceuxci qui étoient quasi tous gens de main, n'ayant pas attendu qu'on le leur dit deux fois coururent, avec toute sorte d'armes chéz le Resident, qui auroit asseurement mal passé son temps, si au premier bruit de la tempête qui alloit fondre sur lui, il n'eut pris le parti d'échapper par le toit de sa maison sautant, & se cachant dans les maisons Voisines, l'ôrage s'étant déchargé sur une partie de ses meubles, qui furent mis en pieces.

Pour retourner au Duc de Mantoüe, comme il ne temoignoit pas d'être fort touché de tout ce qui s'étoit passé à l'egard de son Resident, la Répub. poussa sa pointe encor plus loin. Ce Duc ayant comme on a dit coûtume de passer une partie de l'année à Venise, y avoit des Gondoliers affectés qui le servoient pendant le séjour qu'il y faisoit & pendant

dant son absence ne laissoient pas de porter ses livrées, à la faveur desquelles ils faisoient de petites contrebandes, qu'on vouloit bien dissimuler en consideration de S. A. Ces contrebandes étoient l'introduction du pain étranger dans la Ville contre les deffences. Car la prévention regne à Venise que le pain qu'on fait à *Fusine* la premiere bourgade qu'on trouve sur le rivage de la mer en allant à Padoüe, est de meilleur goût que tout celui qu'on fait dans la Ville: c'est pourquoi tous les Gondoliers, qui ont occasion d'aller là, ne manquent guerres de hazarder d'en rapporter à Venise, où ils sont surs de le bien vendre & d'y faire quelque profit. Les livrées du Duc de Mantoüe en particulier faisoient leur negoce de ce transport soit qu'il fut absent ou present à la Ville se servant à cet effet de grands paniers couverts, sur lesquels étoient les armes de S. A. & aux quels à cause de cela on vouloit bien porter respect, quoi qu'on sçût la fraude qu'ils couvroient. On leur déclara donc qu'on n'auroit plus d'égard à eux dés que le Duc seroit hors de la Ville, ce qui les fit disparoître incontinent, & lui donna ce petit déplaisir. On lui en fit un plus grand quelque temps apres. Un certain homme, autrefois peintre, battoit le pavé de Venise, quoi que proscrit pour quelques friponneries, où il avoit eû part & on le souffroit parce que le Duc l'ayant déclaré de sa Maison, il étoit des plus assidus à lui faire sa Cour, quand il venoit à Venise, & le servoit particulierement d'entremetteur de plaisirs & faisoit dans sa Cour la figure a peu pres qu'on dit que faisoit Petrone dans celle de Neron. Comme il n'y a point de si vieux peché, duquel on ne soit quelquefois contraint de faire une penitence toute neuve, comme disent les Italiens, on appella cet homme en Justice lors qu'il y pensoit le moins, & comme ses fautes étoient déja averées par d'anciennes preuves, il fut condanné

danné à être pendu. Le Duc ecrivit aussi tôt au Senat en sa faveur, mais on n'ouvrit sa lettre qu'apres que l'execution fut faite, & pour réponce on écrivit au Duc qu'on étoit fâché de n'avoir pas sû à temps qu'il prenoit intérêt à la vie de ce malheureux, qu'on auroit épargné à sa consideration, quelques démérites dont il fut chargé, & pour lesquels on avoit été contraint de lui donner la mort.

Il arriva quelque temps apres une autre occasion où il fut encor mortifié. L'Electeur Jean George IV. de Saxe vint à Venise au Carnaval de l'an 1685. Il y fut charmé de la voix d'une *Cantatrice*, comme on les appelle en ce pays là, qui chantoit à l'Opera, & lui offrit de l'emmener en Saxe avec un gros appointement, si elle vouloit y aller chanter. Cette fille, qui s'appelloit Marguerite, & qui par la suite de ses avantures s'est rendue fameuse, dependoit du Duc de Mantoüe à la maniere des gens de sa profession, qui se mettent sous la protection de quelque Prince d'Italie, ou de quelque personne de grande consideration, afin d'en être plus respectées, & de faire leur condition meilleure, quand on les recherche pour chanter quelque part; Ce protecteur étant celui qui regle le prix, qu'on leur donne pour leur chant. L'Electeur ne vouloit point passer par les mains du Duc de Mantoüe, ni lui faire demander son aggrément pour avoir cette fille, qui de son côté balançant entre l'avidité de gagner cent Ducats par mois que lui promettoit l'Electeur, & le plaisir de rester au pays, où elle ne manquoit pas d'amusements, prit conseil de ses amis sur le parti qu'elle avoit à suivre. Il arriva qu'un d'eux lui parla un jour fortement pour la persuader d'aller en Saxe, & de se mettre peu en peine de ce que pourroit lui faire le Duc de Mantoüe, qui ne lui faisant aucune pension, ne la privoit de rien en la privant de sa protection, puis qu'elle

en aqueroit une aussi puissante pour le moins qu'étoit celle du Duc dans la personne de l'Electeur. Le Duc de Mantoüe se trouvoit alors à Venise, & se formalisoit que l'Electeur voulut enlever cette fille sans la lui faire demander, & beaucoup plus de ce qu'on lui raportoit que l'Electeur ne parloit pas de sa personne avec une grande estime, & faisoit même des railleries sur sa conduite. Cela porta le Duc à lui envoyer un cartel de deffi, & de l'appeller à lui faire raison sur le territoire de Padoüe. La lettre fut portée à l'Electeur, qui se formalisant à son tour de ce qu'il ne trouvoit pas sur le dos de la lettre tous les titres qu'il desiroit, refusa de la recevoir. Le porteur voyant qu'il ne la vouloit pas ouvrir, ne laissa pas de lui en annoncer le contenu, & de lui signifier le Cartel, sur quoi l'Electeur comme en riant lui répondit que les Princes de sa qualité ne se battoient pas comme de petits Gentilhommes, & que si le Duc de Mantoüe avoit quelque chose à prétendre de lui, qu'il lui declarât la guerre & vint l'attaquer avec une armée, & qu'il lui répondroit avec une autre. Le Senat ne prit aucune part imaginable dans le démêlé de ces Princes, qui n'eut point d'autre suite, chacun croyant avoir satisfait à son honneur: mais ceux qui conseilloient ou avoient conseillé à la *Cantatrice* de suivre l'Electeur en Saxe, le payerent chérement au Duc de Mantoue, qui fit assassiner (au moins le crut on ainsi), celui dont on a parlé plus haut, lequel retournant un soir chés lui trouva un homme devant sa porte, qui lui lacha un coup de mousqueton dans la tête, dont il mourut sur le champ. On presenta encor un poignard à un autre, qui eut le bonheur d'éviter le coup, & comme on ne parloit dans la Ville que de la querelle des deux Princes, l'Electeur & le Duc, & que plusieurs prenoient le party de l'un ou de l'autre selon leur in-

clination, ce qui faisoit naître tous les jours des débats & des querelles de paroles, le Senat fit bannir quelques uns des plus échauffés à soutenir leurs opinions dans les réduits publics, entre lesquels furent les principaux partisans du Duc de Mantoüe, avec l'un desquels Romain de Nation qui étoit un grand causeur, & assés bon Poëte, on eut occasion de voyager quelque temps apres, de Bologne à Milan, & le plaisir de lui entendre conter ses avantures, & faire quantité de vers *in promptu* dans le Coche, sur tout ce qui se presentoit sur la route.

La Rép. de Venise cultive fort soigneusement la bonne intilligence avec le reste des Princes Italiens, parce qu'il ne lui en coute rien & qu'elle n'a de même rien à craindre d'eux. Elle a assisté les Ducs de Modene & de Parme dans leurs besoins, car elle a interêt qu'ils ne soient point opprimés, & que l'un ne devienne pas plus puissant par la dépoüille de l'autre, & particulierement le Pape, à qui il ne tiendroit pas d'aggrandir sa puissance aux dépends d'autrui. Le Roi T. C. étant Maître du Duché de Milan dans les commencements de la guerre presente, & le Duc de Modene ayant eu le malheur d'être chassé de ses Etats à cause qu'il s'étoit declaré pour la Maison d'Autriche, S. M. T. C. de son autorité absolue avoit déja donné ce Duché à celui de Milan & l'avoit ajugé a son petit fils le Roi Philippe: Mais l'Italie ayant été reconquise, il y a beaucoup d'apparence que la premiere liberté rendue au Duc n'a point été desagreable aux Venitiens qui s'interessent bien pour le Duc de Mantoüe, quoi qu'il fut peu estimé de la Rép. depuis qu'il se dépouilla de ce qui le rendoit considerable, & qu'il prêta ou vendit Casal & Guastalla pour en forger des fers à l'Italie. Le mauvais usage, que fit ce Prince de la restitution qu'on lui fit de Casal apres l'avoir repris aux François dans la derniere guerre, l'a privé en

celleci de Mantoüe : Cela nonobstant l'interest qu'a la Rép. d'avoir pour voisins de petits Princes plûtôt que des grands, l'engage à se remuer pour lui, & à coup seur il ne tiendra pas à elle qu'il ne retourne dans sa Capitale.

Voici une Anecdote, qu'on sçait de bonne part. Le Vieux Duc de Parme Ranuce II. étoit en si grande estime de prudence aupres du Senat de Venise, qu'il en fut consulté plus d'une fois dans les affaires par des deputations de Senateurs : Et on peut dire à la verité, que ce Prince étoit d'un genie si grand & si Superieur à toute sorte d'affaires, qu'il étoit tres-capable de gouverner quelque grand Etat que ce fut, & par consequent de donner les meilleurs conseils. Ce qu'il y a de bien rare est que tout un Senat envoye demander conseil dehors, ce qui asseurément fait bien de l'honneur à la droitture de ses intentions.

Ce de quoi on ne pent pas encor parler avec précision est comment la Rép. se gouvernera à l'avenir avec S. A. R. de Savoye, au cas que ce Duc demeure Maître de tout le Montferat, & d'une partie si considerable de l'Etat de Milan, qui lui ont été remises par l'Empereur en cette guerre. On a déja touché ailleurs les jalousies, qui ont failli autrefois à mettre aux mains ces deux Puissances pour des disputes de titres seulement. La Rép. a toûjours soutenu le pari des Ducs de Mantoüe contre ceux de Savoye, dans les guerres qu'ils y a eû entr'eux à l'occasion du Montferrat. Comment verra-t'-elle aujourd'hui le Duc de Savoye accru de tant de forces, & le Duc de Mantoüe son ancien Competiteur comme entierement chassé de la sçene du Monde, & hors d'état de faire aucune figure dans les affaires? C'est deja un mistére de sçavoir comment celuici subsiste, car il est de notoriété publique qu'il n'a jamais pensé à l'avenir, & beaucoup moins songé a se préparer des ressources pour une occasion

comme celle-ci, où asseurement il ne titre aucun revenu ni de son Duché de Mantoüe ni des Etats qu'il avoit dans le Royaume de Naples. Cepandant il subsiste, & subsiste à Venise ou dans l'Etat de Venise, & à moins qu'il ne subsiste de la pension du Roi T. C. qui à la verité lui a été promise mais qu'on a sujet de douter qu'elle lui soit payée, il est bien difficile de croire qu'il subsiste d'emprunts n'ayant rien à present dans les mains, qui puisse cautioner les prêts d'argent qu'on lui feroit. Il ne manquera pas de personnes qui s'imagineront qu'il reçoit des secours d'une main invisible, qui a ses vues en les lui fournissant, & que devant que se deméle la grande querelle de la succession d'Espagne, on pourroit bien voir incidenter une nouvelle guerre, qui aura pour but de ramener l'Italie a son premier Etat, auquel cas le Duc proffitant de la révolution seroit en passe de satisfaire, & même de recompencer ceux qui l'assistent aujourd'hui. Mais l'avenir n'est pas le sujet d'une Relation. On peut seulement dire que les apparences ne sont pas tout à fait tranquilles, & qu'on n'est pas sans sujet d'aprehender quelque nouvelle révolution en Italie à son occasion.

La Rép. de Venise a envoyé depuis quelques mois seulement deux Ambassadeurs pour feliciter la Reine Anne sur son exaltation au trône de la Grande Bretagne, quoi qu'elle y soit assise depuis plusieurs annees. Il est plus que vraisemblable que ce delai & cette resolution ont eu chacun leurs raisons à part, que quelques uns s'employoient pour prolonger le premier & que l'etat des affaires qui ne devenoit pas pire pour la Ligue a fait embrasser la seconde. Quoi qu'il en soit, on asseure que la Reine entendant parler de l'envoi de ces Ambassadeurs dit sur le champ un bon mot, Savoir que *s'ils venoient pour lui faire compliment sur son avenement au Trône, ils* ve-

venoient bien tard, & que s'ils venoient pour être Mediateurs d'une paix, ils venoient trop tôt; les choses n'étant point encor en état, que si on concluoit la paix, on eut sujet de l'esperer de durée. En effet on crut que le premier motif de cette Ambassade étoit pour offrir la mediation de la Rép. de Venise pour une paix, qui semble ne lui pouvoir être refusée, attendu l'inviolable neutralité, qu'elle a gardée envers les deux partis en guerre, pendant tout le temps qu'elle a duré en Italie, & parce qu'il ne paroit pas qu'on puisse déferer cette mediation à aucune autre Puissance, qui n'ait des exceptions plus que les Venitiens. Ces Ambassadeurs cepandant sont revenus sans qu'il ait été parlé d'aucune offre de mediation faite de leur part, & beaucoup moins d'aucune disposition à la paix: Tout le fruit de l'Ambassade ayant été l'envoy d'un nouveau Ministre de la Reine avec le titre d'Ambassadeur Extraordinaire à Venise, au lieu de l'Envoyé ou Resident qui y étoit auparavant, & qui pourroit bien reprendre sa place apres que l'Ambassadeur aura soutenu pendant quelque temps ce caractere; n'étant point la coûtume que l'Angleterre ait des Ambassadeurs ordinaires à Venise, non plus que la Rép. à Londres.

La nouvelle Alliance de la Rép. de Venise avec les Grisons est ce qui merite plus d'être consideré dans l'etat present des affaires. Elle n'est pas tout a fait nouvelle, puisquelle fut deja recherchée conclue & renouvellée par les Venitiens au commencement du siecle passé, mais les fruits en parurent si minces, & la nouveauté occasionna tant de bruits, qu'il est étonnant, à moins qu'elle n'ait des vuës de faire la guerre, & d'attirer en ce cas cette Nation dans ses interêts. Le changement arrivé en Lombardie, comme on a dit, peut faire naitre ces vuës, mais la dépence & les embarras à se jetter en une

nouvelle guerre sont si grands, qu'il est bien difficile de se persuader que la Rép. y donne les mains, quelque instigation qu'elle en reçoive d'ailleurs : D'autant plus qu'en déclarant la guerre sur un leger pretexte, elle pourroit ôter le scrupule aux Turcs de la lui declarer, & de reprendre avec peu de peine tout ce qu'elle lui prit sur la fin du siécle dernier.

Voila tout ce qu'on a crû devoir dire de la Rép. de Venise par rapport aux Etrangers. Pour retourner à la Ville, voici ce qu'on ajoutera à ce qu'on en a déja écrit, & qui servira à donner une juste idée de l'humeur, des Inclinations, & des coutumes particulieres des Venitiens.

Il est assez connu qu'il y a de quatre sorte de Bourgeois ou Citoyens de Venise, *les Nobles*, auxquels on donne généralement le nom *d'Illustrissimi*, & jamais celui d'Excellence, s'ils ne sont ou n'ont été Senateurs & employés dans des charges qui ont l'authorité de juger dans des Tribunaux Souverains. *Les Secretaires* auxquels ou donne le nom de *Clarissimi*, & jamais celui d'*Illustrissimi*, au moins dans la Ville, *les Citadins*, qui n'ont point d'emplois que dans les Secretairies, au nombre desquels on range les Avocats, Procureurs, Medecins & ceux qui vivent de leurs rentes, ou d'un trafique ou metier Noble, comme les marchands en or & en soye, les Jouailliers & Orfevres, & *le commun* du Peuple, artisans pescheurs &c. Rien n'est plus seur que quand la Rép. étoit un peu plus République qu'elle n'est aujourd'hui, le titre de Citoyen de Venise, absorboit tous les autres, & les comprenoit tous de quelque qualité qu'ils fussent : & on a vû diverses formules d'aggregations de Généraux & de Princes étrangers, au Corps de la Rép., où l'aggregation est exprimée par les mots de *Te Civem nostrum creamus*, parce qu'on ce temps là cette qualité les égalant

lant toutes, on ne pouvoit rien accorder de plus relevé dans ce genre : Mais depuis la clôture du grand Conseil, ou comme parlent les Histoires de Venise *doppo il Serrar de Consiglio*, depuis le temps du Doge Pierre Gradenigo, où l'on déclara seuls capables d'entrer dans le grand Conseil ceux qui en étoient actuellement, ou en avoient été une ou deux années auparavant, l'ordre des Patrices s'étant distingué & élevé par dessus les autres, il est resté propre au premier Corps de l'Etat, comme celui qui est seul demeuré investi du droit de gouverner.

Comme il arriva que dans cette clôture du Conseil, plusieurs familles tres considérables en demeurerent exclues parceque le hazard avoit fait qu'elles n'avoient aucun des leurs, qui fut actuellement ou qui eût été l'année precédente de ce Conseil, c'est à dire du nombre de ceux qu'on èlisoit tous les ans le jour de la St. Michel pour gouverner pendant l'année; de là vint que ces familles furent toûjours en une particuliere considération, & traittées avec une distinction d'honneur, qui les approchoit beaucoup des Patrices. Elles furent employées dans la chancelerie, laquelle quoi que ce soit une charge qui paroît necessaire en tous les Etats, n'étoit cepandant point connue à Venise avant l'an 1268. qu'un certain *Conrad Ducato* fut elû premier Grand Chancelier de Venise: Et comme l'importance de l'emploi le mettoit en grande considération, le changement arrivé environ 20 ans apres dans la Rép. sous le Gouvernement de Gradenigo, donna occasion d'affecter à cette Chancellerie tous les Citoyens du second ordre, c'est à dire tous ceux qui étoient demeurés exclus du grand Conseil, & quelques autres familles considérables, qui eûrent en quelque maniere part au Gouvernement par le moyen de la charge, de Secretaires du Senat, & de tous les

Conseils de la Rép. avec l'esperance qui leur fut laissée de pouvoir aspirer à la dignité de Grand Chancelier, à la quelle est annexée le titre d'Excellence, & qui est toûjours occupée par l'un d'eux. Non seulement ceux de cet Ordre sont Sécretaires nés de tous les Conseils de la Rép. mais ils sont admis à être Ministres du second Ordre, c'est a dire Envoyés & Résidents dans toutes les Cours, où la Rép. ne tient point d'Ambassadeurs ordinaires. De sorte que non seulement ils savent à la Ville toutes les affaires, qui sont sur le tapis, & auxquelles la Rép. prend quelque part, & cela par la lecture qu'ils font de toutes les depêches qui arrivent, & par la construction de celles qu'on envoye au dehors, mais traittent eux mêmes ces affaires dans les Residences où ils sont employés, ont ainsi les interêts publics dans les mains de même que les Ambassadeurs de l'Ordre Souverain des Patrices. On peut même dire qu'ils ne sont exclus d'aucun maniment public. Car chaque Ambassadeur reçoit en partant un de ces Secretaires, choisi par le Senat sans en demander l'avis de l'Ambassadeur, & est le Secretaire de l'Ambassade & outre les depeches de l'Ambassadeur, forme encor les siennes particulieres, qu'ils n'est pas obligé de communiquer à l'Ambassadeur, duquel il ne dépend que par bienseance, & autant que le bon service public le requiert, étant defrayé par le Senat afin qu'il puisse joüir d'une plus grande indépandance.

Le privilege de porter le même habit que les Patrices n'est pas seulement commun aux Sécretaires, mais encor à tous ceux qui vivent de leurs rentes, & qui n'exercent aucun metier. Il y a de fort bons Citoyens ou *Citadins*, comme on les appelle à Venise, qui ayant toujours eu moyen de subsister du leur, ou ayant tant gagné dans quelque metier, qu'ils peuvent se maintenir de leur rentes, portent tous egalement la Veste de Noble. Les Avocats, les Procu-

cureurs, & les Medecins jouïssent du même privilege & parmi tous ces Hommes de robe il s'y en fourre une quantité, qu'on peut apeller excrocs, qui à la faveur du même habit, employent toute sorte de moyens pour vivre aux depends d'autrui. Ils sont trompeurs jurés aux jeux permis dans les reduits publics, entremetteurs de toute sorte de commerces, Parasites, particulierement aupres des Etrangers, auxquels ils font croire quils sont Nobles du premier rang, mais rejettés des emplois publics à cause de leur pauvreté, & que ne laissant pas d'être informés de tout ce qui se passe de plus secret dans les affaires, ils sont prêts d'en donner une tres-exacte connoissance. Comme ils sont habiles causeurs, il y a toujours quelqu'un, qu'ils prennent pour dupe & qui croyant leurs prétendues relations, les payent bien, & content pour grande fortune d'apptendre d'eux mille sottises, qu'ils debitent en suite comme des Anecdotes importantes dans leurs Ecrits On ose asseurer qu'une bonne partie de ce qu'écrit Monsieur Amelot eit de ce genre, & que s'il a conté de bon argent on lui a vendu de tres-mechane marchandise.

En general les Venitiens sont comme les autres Italiens, dissimules, vindicatifs, & portes à la debauche. Ces trois qualités naissent avec eux & se fortifient avec l'age, & les occasions qu'ils ont de les mettre en pratique. Ce que les Venitiens ont de singulier en ceci c'est qu'ils sont plus habiles à couvrir leur dessimulation, & moins retenus à cacher leurs dèbauches. Rien n'est plus naturel que l'air de léur visage, & la facilité de leurs discours, de sorte qu'il faut une grande attention, & une longue experience pour n'être point pris à leurs tromperies. Le petit Peuple en particulier, a un art si naturel a feindre ce qu'il pense, qu'on prendroit souvent pour le plus sot du monde tel homme qui couve dans son ame un dessein, auquel on ne croiroit

roit pas qu'il eut jamais pensé. Aussi sont ils tous tres-propres à la Comedie, & à feindre divers personages, dont ils épousent les inclinations & les manieres avec un art incroyable. Ils n'ont nullement besoin de l'âge ni des années pour perfectioner ce talent naturel. On peut dire qu'ils le possedent dans sa perfection dès qu'ils commencent à parler & à pratiquer le monde. On avoit déja soupçonné & crû une partie de cette ingenuité trompeuse en voyant en une certaine Ville au deça des monts, une famille Venitienne, qui s'y vint établir il y a quelques années. Il y avoit deux jeunes enfants dans cette famille de l'âge de sept & huit ans, qui passoient les jours entiers sur le pas de la porte à considerer le nouveau pays, où on les avoit transporté, & si discrets & si retenus à rèpondre aux voisins qui les interrogeoient, ou si adroits à dissimuler ce quils sçavoient de leur propre famille, que tout le monde en étoit surpris. On a eu occasion de s'en convaincre entierement par le séjour de plusieurs années, qn'on a fait dans la Ville de Venise même, où tous les jours font naître mille occasiòns de se détromper de l'opinion qu'on pourroit avoir en voyant les Venitiens apparemment si ingenus, qu'il n'ont pas assés d'adresse pour tromper les autres. S'il falloit donner quelques conjectures sur ce qui rend le peuple de Venise si rusé (car pour la Noblesse il n'y a rien de merveilleux) on pourroit dire qu'une grande partie de ce Peuple étant de gondoliers, cette profession qui les attache anx Nobles, & leur donne le moyen de les ouïr, & de les servir en mille choses, où il faut du secret, elle apprent d'eux & se forme dans l'usage de cette dissimulation par les frequentes & continuelles occasions qu'il en a: Et comme d'ailleurs ne demeurant point chés les Nobles, quoi qu'il les serve, il pratique avec le reste du petit peuple, ce reste se

se raffine dans leur commerce, & apprend de même l'art de la dissimulation & de la tromperie, qui ne va pourtant guerre, si ce n'est avec les Etrangers, qu'à se faire croire reciproquement quelque badinerie, qui leur donne en suite sujet de tire de celui qui a eté trompé. La chose va toûjours plus avant avec les Etrangers, car comme ils ne se commettent ordinairement que pour avoir moyen d'assouvir une sensualité dereglée, les entremetteurs, & les complices ne manquent guerre de vendre cherement l'usage des plaisirs, & il y a peu de ces Etrangers, qui n'ayent sujet de se plaindre, quand ils ont découvert ce panchant à Venise, quoi qu'ils l'ayent satisfait, ce qui se peut faire en toutes les formes les plus extravagantes & les plus criminelles à Venise. Ajoutons à ce commerce des Gondoliers & du petit Peuple celui des Prêtres & des Moines, qui ayant besoin de quelque dehors de probité pour ne pas entierement prostituer leur caractere, enseignent ce ménagement à la Canaille complice de leurs debauches, & la marquent au même coin de dissimulation & d'hypocrisie.

Pour donner en peu de mots un portrait des mœurs des Venitiens, on les considerera par ce qui en paroit en public, car de les qualifier & de leur attribuer du bien ou du mal, par ce qui est au dedans, on ne peut y penetrer que par des soubçons ou des conjectures, ce qui est le fait d'un Devin & non pas d'un Historien Les choses qui donnent une idée précise d'un Peuple est l'usage qu'il fait de la Religion, de la Justice, du commerce, & des divertissements. C'est à ces quatre chefs qu'il semble qu'on peut réduire tout ce qu'on en dit, & c'est de ces sources qu'on peut puiser la connoissance de son véritable génie, & ce qui le rend semblable ou dissemblable des autres, en quoi consiste la science du monde, & le fruit de la Lecture & des Voyages.

On a déja touché quelques points qui concernent le culte Religieux & la maniere dont on le pratique à Venise, qui semble suffire pour en former son jugement. Belles Eglises, Offices celebres avec une tres-grande pompe, grand concours de toute sorte de monde au fêtes : Mais avec tout cela si peu de recueillement & de veritable attention à la priere, que ce n'est pas à la multitude qu'on doit attribuer la plus grande & la plus solide Dévotion. Il ne manque pas néantmoins de Cloîtres & d'Eglises, où l'on prie Dieu avec plus de pieté & moins de bruit, & ceux que voudront blâmer le faste religieux des grandes fêtes de Venise feront en même temps le procés à toutes les grandes Villes, où l'on employe l'éclat pour satisfaire à la multitude, & où la multitude ne pouvant être sans confusion, se prive des moyens de vaquer aux exercices de la Religion avec le silence, & la Componction qu'elle demande. Ainsi se plaindre que toute le religion n'est que faste dans Venise est confondre dans sa condamnation toutes les autres Villes qui seront comme elle, peuplées d'un grand monde, & où par consequent il ne peut y avoir plus de recueillement à cause des nombreuses Assemblées.

Mais y-a-til autant d'Athées à Venise qu'on le prétend quelque part, & comme en parlent certaines personnes plûtôt prevenues qu'informées par leur propre experience ? On peut donner pour reponce Générale que personne n'y fait publiquement profession d'autre genre de Vie que de celle que prescrit la Religion Catholique Romaine, & qu'on n'y souffre personne, qui ne s'aquitte des devoirs communs & indispensables du Christianisme comme de se confesser à Pâques, & ouïr la messe les fêtes & tels autres. Que l'Inquisition est établie aussi bien à Venise qu'en toutes les autres Villes d'Ita-

d'Italie, & que quoi que les Inquisiteurs Ecclesiastiques n'y soyent pas tout afait si authorises qu'ailleurs, à cause de l'assistance d'un Senateur Laïque en toutes les assemblées où l'on examine les matieres de ce Tribunal, cepandant on n'y tolére aucun attentat contre la Religion, & quelque protection, ou merite que possede un sujet coupable, on le redresse, & on le remet sur le grand chemin, quoi que sans user des voyes & des moyens aussi vigoureux qu'on pourroit faire ailleurs. Ainsi on a vû à Venise plus d'un de ces fameux broüillons, qui à la faveur de leur esprit & du credit qu'ils avoient trouvé aupres de la Noblesse, abusant de la liberté tollérée aux Ecclesiastiques du Pays, ont été Contraints de reprendre les marques de leur profession religieuse, qu'ils avoient abandonnées & chatiés avec une telle sévérité, que leur esprit indocile & habitué dans le desordre ne la pouvant supporter, ils ont pris l'essort, & courent en Vagabonds par le monde pour se satisfaire. On repondra en troisieme lieu qu'il ne faut pas se fier entierement à la relation de certeines personnes, qui toutes dévoüées au parti de Rome Ambitieuse de tout faire plier sous son pouvoir temporel, traittent d'Athees & de gens sans religion, ceux qui se trouvent quelquefois en opposition a ses Maximes & a ses ordres: C'est ainsi que du temps de l'Interdit de Paul V. Il se trouvoit à Ferrare & à Bologne une quantité de petits esprits, qui plus par l'esperance d'un avancement temporel & par flaterie que par zele, ne cessoient de déclamer, contre le Senat de Venise, comme contre une assemblée d'Athees, qui ne visoient à rien moins qu'a saper tous les fondaments de la Religion qu'ils croyoient consister toute entiere dans une obeissance aveugle à tout ce que le Pape se mettroit dans l'esprit de vouloir ordonner. Enfin pour repondre encor plus préci-

cisement à la question on peut dire qu'où il y a beaucoup d'esprit, il n'y a pas toûjours autant de cette piété, qui consiste comme dit St. Paul, à captiver son entendement au service de la foi, & croire sans examen & sans opposition tout ce que l'Eglise nous propose comme article de Croyance necessaire à salut. Dans ce sens comme les esprits sont extrêmément déliés à Venise, particulierement parmi la Noblesse, peut être ne trouvera-t'-on pas une aussi grande docilité pour tout ce qui s'appelle croyance Romaine, qu'en beaucoup d'autres lieux : Mais aussi faut il supposer que les maximes, qui portent si loin l'autorité de ce qu'on appelle Eglise, & qui n'est souvent que l'opinion de quelque Congregation ou Assemblée députée par le Pape pour examiner quelque chose, ne sont pas aussi anciennes que l'Eglise, & qu'un Pape même a autrefois ingenument confessé apres avoir été revêtu de la Thiare, que les sentiments qu'ils vouloit qu'on reçut alors étoient contraires, à l'ancienne croyance *Tuebamur antiquam sententiam*, & que sans faire ce tiers parti des Catholiques Romains que les Protestants lui reprochent, on peut être tres bon Catholique sans approuver un détail de menuës dévotions, qui quoi que fondées sur un principe de solide piété, ont neantmoins visiblement degeneré en honteuses superstitions, & en pratiques plus ridicules que religieuses dans l'approbation desquelles neantmoins, les partisans outrés de l'Eglise Romaine mettent une partie de la véritable dévotion. C'est ainsi qu'il se trouve à Venise une quantité de Gens, qui se moquent de ces processions continuelles, où l'on ne voit paroître que des Crocheteurs payés pour endosser un habit de Confrerie & porter un flambeau, durant ces fêtes dans la Célébration des quelles on dépense des milliers d'Ecus pour avoir les meilleurs Joueurs, ou Musiciens, & on épuise les garde robes pour orner les Egli-

Eglises de tapisseries de vaisselles d'argent & de tableaux les plus rares quoi qu'ils representent des nudités, & des Histoires les plus scandaleuses. On y rit de ces quêtes, où l'on voit des fripons les plus fieffés courir les rues avec des habits bigarrés de diverses figures & couleurs sous pretexte de mandier des aumones, que l'on dit destinées à l'honneur & au culte de divers Saints, qu'on fait maquignons & trafiquears de graces particulieres à ceux qui se montrent liberaux envers eux: On y raille de ces pelerinages de diverses cohues d'hommes & de femmes de neant, qui apres avoir quêté plusieurs mois avec une croix de drap rouge sur l'épaule, s'embarquent ensuitte pour aller à Lorette, à St. François d'Assise, à la Portioncule & tels autres lieux devenus fameux par ces concours de pelerins & de dévots, qui croyent que deux ou trois patenôtres nonobstant tous les desordres d'un voyage entrepris par pure badinerie, sont capables de sanctifier eux mêmes, & ceux pour qui ils prient, qui ne laisseroient pas le moindre de leurs amusements les plus criminels pour tous les pelerinages du monde Des gens qui se mocquent de ces sortes de pratiques, il s'en trouve une tres-grande quantité à Venise: Mais ne s'en trouve-t'-il pas à Rome & par tout ailleurs où regne le bon sens, & où la prévention n'est pas tout à fait aveugle? Il y a de même des gens, mais en tres-petit nombre, eu egard à la quantité de la Noblesse, qui passant au dela des bornes de la raison, & de la religion Chrétienne se font honneur en secret, & aupres de quelques particuliers de ce qu'on appelle *Esprit fort* parmi les gens du metier, & de ne croire que peu de chose *da i copi in su*, quoi que *da i copi in giu* ils croyent & vivent comme les autres, & se gardent bien de montrer le fond de leur ame. On se souvient d'avoir eu deux entretiens avec deux personnes de cet ordre, la premiere inconnue, & la se-

conde

conde que l'on pratiquoit assez familierement. On fut joint un soir d'été que l'on prenoit le frais sur le rivage du grand canal vis a vis de l'Eglise de la Croix, par le premier de ces Athées, qui ayant debuté par un compliment fort court qu'il aimoit a parler avec les Etrangers, qui avoient plus de bon sens que ses compatriots, se dechaina ensuitte avec si peu de retenue sur tout ce qui regardoit la Religion & le Gouvernement, se recriant à toutes les pauvretés qu'il disoit s'il n'étoit pas vray que la chose fut ainsi, qu'on n'eut pas de peine à se persuader que c'étoit un de ces Espions, qu'on dit chargés du soin de s'informer des sentiments des Etrangers sur le Gouvernement, mais qui s'en aquitoit tres-mal pour découvir ce que pensoient les personnes qui n'ont pas coutume de se jetter à la tête du premier venu. Le second avoit déja fait connoître en quelques rencontres que sa religion ne l'embarassoit pas fort, mais il n'avoit point encor entrepris de prouver par raisonnement que son opinion fut raisonable. Il le fit un jour qu'il parut m'avoir prié à diner chez lui pour cet effet. Apres les entretiens ordinaires, qui assaisonnerent comme c'est la coutume les premiers mets de la table, il se jetta sur la Religion, & apres une réflexion dedaigneuse sur la varieté des opinions des hommes en une affaire qu'on a prêchée comme si importante, il prononça enfin qu'il s'étoit determiné, convaincu par la force de ce raisonnement, sçavoir qu'une opinion, qui avoit eû des approbateurs dans tous les siecles, dans tous les Pays du monde, & dans toute sorte conditions, ne pouvoit être que raisonnable : que celle de laisser au petit Peuple l'empressement de croire ce qu'on lui dit touchant la Religion étoit de cette nature, d'où il resultoit que c'étoit tres-bien se servir de sa raison, que de ne point embarasser sa conscience de tant de sujets de crainte, & de matieres d'obligations. Comme ce raisonnement

ment n'eſt pas admirablement fort, uſant de la liberté qu'il m'avoit permiſe dés le commencement de nôtre connoiſſance; je ne fis que ſourire à cet effort d'imagination, & lui temoigner, que je m'en remettrois volontiers à ſa preuve même s'il vouloit la prendre pour arbitre de nôtre querelle. Il y a eu des gens de tout âge, de tout Pays, & de toute condition, lui dis je par retorſion, qui ont eſtimé la Religion, & l'ont cru indiſpenſablement néceſſaire à ſalut, donc il faut l'embraſſer & la ſuivre. La conſequence n'eſt pas moins convaincante en ma faveur qu'en la vôtre, lui dis je, & même elle l'eſt bien davantagé, car il n'y a nulle comparaiſon entre le nombre & la qualité de ceux qui ont ſoutenu l'une & l'autre opinion, outre que des deffenſeurs de l'Atheiſme il s'en trouve peu ou point qui ne changent d'opinion aux approches de la mort, & qui ne condannent ainſi ce qu'ils ont paru approuver, pendant que la volonté corrompue encouragée par la ſanté preſente leur conſeilloit de rejetter toute Religion pour pecher avec moins de remors. Cette reponce, a laquelle il n'avoit peut être jamais fait attention, quoi qu'elle ſaute aux yeux des plus groſſiers, l'ayant tout à coup dérangé, pour ſe tirer de cet embarras, il ſe jetta en un autre, avoüant que cet argument preſſoit ceux qui croyoient l'immortalité de l'âme, mais qu'elle ne portoit aucun coup contre ceux qui la croyoient mortelle. C'eſt joüer, lui dis je alors, tout ſon capital ſur une carte pour ſe venger de la fortune qui nous a fait faire quelque petite perte: Mais comme il n'eſt pas ſi facile d'avoir de certains ſentiments que de les feindre, je veux m'efforcer, lui dis je, de vous ramener à des diſpoſitions, leſquelles je veux croire que vous n'avez jamais entierement perdue de vuë. Je commençay par le premier argument de l'impoſſibilité qu'il y avoit a renoncer entierement à une vie éternelle,

nelle, à lui prouver l'immortalité de son ame: Qu'on se dit souvent à soi même des choses dont on n'est nullement convaincu, parce que c'est l'amour propre, la fureur des passions, & la corruption du cœur, & non pas les lumieres de l'esprit qui nous parlent. Qu'à toucher & manier par les mains d'une consideration sincere, ce cadavre que nous croyons mort, il rend du sang, qui fait voir qu'il n'est que blessé ou même seulement assoupi, & que pour se rendre justice, il ne falloit pas suivre des songes, qui n'ont rien de réel que notre imagination altérée, mais prendre conseil d'un jugement, qui ne nous trompe jamais, quand nous ouvrons véritablement les yeux de notre entendement à ses lumieres.

L'immaterialité, l'indivisibilité, l'independance dans laquelle nous sentons que notre ame est de tout ce qui est sujet au changement & à la mort, & que par consequent ne pouvant recevoir aucune alteration de toutes ces choses, elle ne peut perir ni par aucune deffaut interieur, ni par aucune violence du dehors, furent les raisons par lesquelles je tâchai de le rendre sensible à ce qu'eprouvent tous les hommes en eux mêmes de l'immortalité de leurs ames, quand ils y veulent serieusement réfléchir, jusques là qu'il y en a de tres-sçavants, qui tiennent pour l'indefectibilité des substances spirituelles, & qui ne se peuvent persuader que Dieu même les puisse détruire: Ce qui est tres-concevable en un sens, puis que Dieu s'étant une fois librement résolu à les créer, & ne pouvant être touché d'aucune considération nouvelle, qui l'oblige à changer de sentiment & à les anéantir, elles doivent éternellement subsister, à moins qu'on ne veuille qu'il les ait crées pour un temps; ce qui ne nous paroit pas clair, & offence en quelque maniere la gravité de ces desseins éternels, selon cette décla-

déclaration de Dieu même *Ego Deus & non mentior.* Comme pour expliquer toute la force de ces raisons il falloit employer quelques termes de l'Ecole, il se recria contre ce procedé, comme contre un artifice captieux, dont je me servois disoit-il, pour le surprendre, ce qui fit que je lui repliquai par un sobriquet qui finit la dispute, & parut l'avoir mis hors de selle. Je lui demanday brusquement s'il connoissoit aucun peintre dans la Ville. Je sçavois qu'il passoit les journées entieres dans la maison d'un d'entre eux. Il voulut quasi se mettre en colere, mais lui ayant dit que je le priois de me répondre, & qu'il verroit que l'usage que je ferois de sa repence serviroit à éclaircir nos difficultés, il m'avoüa qu'il alloit souvent voir travailler le N. & qu'il prenoit plaisir & à ses discours, & à le voir faire de si belles choses, comme étoient les tableaux qui partoient de sa main. J'insistay que puisqu'il y étoit si assidu, & qu'il avoit toute la commodité de remarquer comme ce fameux ouvrier appliquoit ses couleurs, il y avoit de l'apparence qu'il avoit lui même appris a peindre, & que s'il vouloit se servir du pinceau il reussiroit du moins à quelque chose. Comme il ne prévoyoit pas encore où je voulois aller, il fut quasi fâché de mon discours, & me repondit avec quelque emportement qu'il n'étoit pas homme à avoir besoin d'exercer aucune profession, qu'il avoit des biens suffisamment pour vivre, & que les visites qu'il faisoit chéz ce Peintre n'étoient que pour s'amuser & pour passer le temps, n'ayant jamais eû aucune pensée de lui envier son adresse & son art. Alors je le ramenay à la dispute, en lui disant qu'il en étoit de même de la science necessaire pour entendre, & sçavoir discourir des choses qui avoient besoin d'un raisonnement soûtenu par les régles de l'art, que la difficulté qu'il trouvoit a se convaincre, par exemple de l'immortalité

talité de l'âme, venoit de ce qu'il n'avoit jamais fait étude des regles de la Logique, & n'avoit point coutume d'assujettir son esprit au travail qu'il y a à suivre un raisonnement Philosophique, & se demêler des termes de la profession, sans la connoissance desquels la science ne peut subsister : Que dans les choses d'usage & qui regardent le commerce du monde, l'esprit d'une personne de qualité comme lui, avoit toute l'habileté nécessaire pour s'y conduire sans y faire de faute, mais que dans la speculation des choses métaphisiques & abstraites, n'en ayant jamais fait son étude ni son métier, il étoit à leur égard tel qu'il se reconnoissoit dans le laboratoire du peintre, c'est à dire suffisamment éclairé pour voir appliquer les couleurs sur la toile, ce qui lui étoit commun avec tout le monde, mais inferieur & plus malhabile que le moindre des Eléves & des Apprentifs du Peintre, qui faisoient leur affaire d'étudier l'art, dont il n'avoit aucune disposition ou volonté de prendre connoissance. Qu'ainsi les distinctions & les suppositions introduites dans l'usage de la dispute entre les Philosophes, n'étoient point comme elles lui paroissoient, de méchants artifices pour se derober aux prises d'un homme assez habile & plus que capable avec les seules lumieres du bon sens pour comprendre le fort & le foible d'une question, quelque profonde qu'elle fut, mais des regles pour se conduire en une route, qui n'avoit qu'un seul sentier, hors duquel quoi que le pays fut large & qu'on fût en état de courir, on étoit sûr de faire naufrage, ou de tomber dans le précipice.

On a encor connu une autre de ces personnes *de petite foi*, qui ayant coutume de proposer des difficultés sur les matieres de controverse, se retiroit aussi tôt, sans vouloir rien approfondir, quoi qu'étant familier avec lui, on temoignât en toute occasion

casion d'être disposé à lui prêter le collet : Mais il se tiroit d'affaire en disant qu'il étoit bien persuadé que j'avois assés de savoir faire pour l'embarasser, mais qu'il en apelloit à mon esprit qu'il croyoit trop raisonnable pour croire tout ce que je serois capable de lui prouver. J'avois beau lui repliquer que je ne croyois pas seulement en Chrêtien & par une pure docilité & déference aux loix de l'Eglise, mais en philosophe, & avec connoissance de cause, & que je tâcherois de l'en convaincre, s'il vouloit serieusement entrer en matiere avec moi. Il ne voulut cepandant jamais y consentir, semblable en ceci aux enfants, qui vous deffient de leur attraper la main, avec laquelle ils vous touchent, mais la retirent avec un mouvement si prompt qu'ils vous échappent toûjours. On conte des historiettes des Venitiens, qui prouveroient beaucoup en cette matiere, si elles étoient vrayes. Comme celle de ce Noble Venitien, qui s'entretenant un jour sur la place de St. Marc avec un Juif & la cloche de Mydi venant à sonner, comme il prit garde que le Juif ne se découvroit point pour faire la priere accoutumée, lui donna un grand soufflet, & comme le Juif se fut excusé sur ce que n'étant point Chrétien il n'avoit pas crû être obligé à cette démonstration de culte exterieur, le Noble lui répondit qu'il en croyoit en toute maniere encor moins que lui, mais qu'il ne falloit jamais se singulariser dans le public, & faire moins que les autres ne faisoient. Ce qu'il y a de sur est qu'il y a à Venise comme par tout ailleurs, des gens qui ont peu de pieté & de Religion, mais qu'il n'y en a aucun qui prenne l'essor publiquement, & qui se dispence des devoirs de la Religion communement reçue.

Les dehors de la Religion sont même si soigneusement gardés a Venise, que quoi qu'on y souffre le sejour ordinaire plusieurs Protestants, particulierement

rement Allemans, la Nation y ayant un Magazin magnifique appellé le *Fondago de Todeschi*, il ne leur est pas permis de rien faire en public, qui demente le culte exterieur de la Religion Catholique; sur quoi on nei|sçait bonnement si le zéle ou la tollerance des Venitiens ne va pas plus loin qu'elle ne devroit. Les Allemans ont une Eglise qui s'appelle de St. Barthelemi au pied du Pont de Rialte & pas fort loin de leur magazin. C'est là où l'on enterre tous les Catoliques de cette Nation qui meurent à Venise. Ce qu'il y a de singulier est qu'on y fait le service accoutumé non seulement pour les Catholiques, mais encor pour les Protestants, qui sont obligés d'y presenter les corps, & de payer les Prêtres, qui chantent selon la forme de l'Eglise Romaine, quoique les corps de ces Protestants n'y jouïssent pas de la sepulture, mais soient transportés la nuit hors de la Ville, où on les enterre. Cette presentation se fait apparemment contre le gré de plusieurs de ces Messieurs Protestants, mais on peut dire qu'elle se fait encor du consentement & même par le commandement de quelques autres, & l'on se souvient d'avoir vû les funerailles d'un Lutherien, qui l'ordonna ainsi expressement par la déclaration de sa derniere volonte. Ce Seigneur étoit un Maître d'Hotel de l'Electeur de Saxe Jean George IV. qui venu avec S. A. E. à Venise y trouva les vins si fort à son goût, qu'il contractât une maladie, qui le conduisit au tombeau. Se voyant prest de mourir il ordonna par son Testament que son corps seroit accompagné à la sepulture ordinaire de ceux de sa Nation, par cent Prêtres de la Ville, tenant en mains chacun une torche, & auxquels il assigna pour cette assistance une retribution plus abbondante qu'a l'ordinaire. En effet ils assisterent tous gayement a ces obseques, chantant sur le même ton, & les memes prieres qu'on a coutume de chanter pour ceux qui meurent

dans

dans la communion de l'Eglise Romaine, qu'il n'avoit cepandant nullement embrassée, étant mort bon Lutherien. J'eus la curiosité de demander à un de ces Prêtres avec quel esprit, où plûtôt avec quelle espérance il avoit chanté, & s'il croioit que ses prieres eussent profité au deffunt : Et je le trouvai assés instruit pour me repondre, (quoi que la science des cas un peu difficiles à resoudre, ne soit pas trop le fait des Prêtres de Venise, qu'il avoit chanté pour la pure gloire de Dieu, & sans aucune pensée que ses prieres dûssent servir au soulagement d'un homme mort hors de la communion de l'Eglise Romaine, qui n'offre point ses suffrages & ses oraisons à Dieu pour ceux qui meurent hors de son sein & de sa communion. Qu'il l'avoit fait pour obeïr au public, qui en le souffrant, ou même en le commandant, avoit une vuë qu'il croioit tres-raisonable de ne point sçandalizer le Peuple, en lui faisant connoître qu'on souffroit des Hérétiques, ce qu'il ignoroit en voyant les mêmes démonstrations au dehors, qu'il voioit pour ceux de sa Religion.

Non seulement les Lutheriens sont tollerés à à Venise mais les Reformés, les Grecs Hérétiques & Schismatiques & les Turcs, étant permis à tous d'exercer en particulier quelque sorte de culte que ce soit, & aux Grecs même en une Eglise publique, pour les raisons qu'on a dites ailleurs. Les Turcs ont un quartier qu'on ferme tous les soirs comme celui des Juifs, où ils vivent à leur mode. Les Armeniens & autres Levantins de toutes les Sectes, y ont pareillement des reduits sçus & connus de tout le monde à peu près comme les Catholiques Romains en Hollande, avec cette difference que les Prêtres Armeniens y portent leurs habits Ecclesiastiques, qui est une chappe, ou manteau bleu jusques à terre, & attaché sur la poitrine avec une

agraphe, & un Turban en teste à la Persane. Sur tous ceux-ci l'Inquisition n'étend point son pouvoir, & les interêts du negoce lui font suspendre toute sorte de recherches, qui ne manqueroient pas dans tout le reste de l'Italie. C'est là pourquoi les Romains appellent Venise *Ginevra la Grande*, la Grande Geneve, par où ils entendent qu'à Venise toute sorte d'abominations est tollerée, comme ils s'imaginent qu'elles le sont à Genéve, comme pour user de represailles contre celle-ci, qui se forme une idée à peu pres semblable de la Ville de Rome. Les livres aussi bien que les personnes suspectes & de Religion differente sont tollerés à Venise, où on permet d'en apporter, mais avec cette precaution qu'ils sont responsables au Governement politique & non point à l'Inquisition. On se souvient qu'étant à Venise un Certain Libraire François chassé de Naples nonobstant toute la protection du Marquis del Carpio alors Viceroy, à cause qu'il trouvoit moyen d'introduire toute sorte de livres deffendus, s'étant retiré à Venise, y fut reçu à exercer sa profession de Libraire & crut être mis par là en état de braver le Tribunal qui l'avoit si mal traité dans sa premiere demeure. Cependant avant même qu'il eût ouvert sa boutique, il fut cité à comparoitre devant un autre, où un des Juges qui étoient Senateurs lui fit entendre qu'on étoit informé pourquoi il avoit quitté Naples pour venir à Venise: où à la verité il n'auroit plus affaire à l'Inquisition, s'il continuoit à traffiquer en livres deffendus, mais qu'on lui commandoit de deferer tous ceux de cette nature, qui lui pourroiant tomber entre les mains de quelque maniere que ce fût, au même Magistrat, devant lequel il comparoissoit alors, pour en recevoir les ordres qu'on jugeroit necessaires de lui donner pour le debit ou la suppression desdits livres, & qu'il ne manquât point à ce faire s'il ne vou-

vouloit éprouver les moyens qu'on avoit de se faire obeyr. La commission étoit delicate & le danger de desobeyr, même sans malice, étoit grand comme l'experience le fit reconnoître quelque temps apres. Voici le cas. Ce libraire avoit fait en arrivant à Venise un ami qui se plaisoit beaucoup à la lecture & cet ami s'étoit d'autant plus volontiers attaché à lui qu'il esperoit de lire par son moyen des livres rares & extraordinaires. Il arriva qu'un jour le Libraire ayant reçu une bâle de livres d'Allemagne, cet ami vint à passer par devant sa boutique pendant qu'il l'ouvroit. L'ami curieux entre & portant sa curiosité à voir la qualité des livres il en trouva un petit, qui avoit pour titre *Epistola Lisimachi Poloni ad Nobilem quendam Marchicum.* Il en lût quelques lignes & reconnut qu'on y traittoit des affaires de Hongrie & des engagements de Teckely avec certaines Puissances etrangeres; Ce qui l'obligea de l'acheter sur le champ; Le Libraire ne consideroit le livre que comme une bagatelle, parce qu'il n'en étoit pas même fait mention dans la note des autres livres qui composoient sa bâle. C'est assez l'ordinaire que ceux qui impriment ces sortes de brochures sur les affaires publiques, les envoyent aux autres Libraires sans leur en parler, afin de rendre la chose plus misterieuse & plus secrette, n'en demandant le payement qu'aux contes généraux du negoce, que les Libraires soudent entre eux ou tous les ans, ou encor plus rarement. L'ami ayant trouvé dans la lettre latine du Polonois un d'étail fort circonstantié des voyes par lesquelles Teckely avoit été engagé à susciter la guerre de Hongrie, & des moyens avec lesquels il la soutenoit, il lui vint fantaisie de la traduire en Italien, & de la donner à un Imprimeur, qui pour gagner quelque argent par la publication de cette Anecdote, la mit incontinent sous la presse avec ce titre *de la Mina Suenta-*

ta, la mine éventée, ou les *correspondances secrettes de Teckely heureusement decouvertes*, &c. Les Copies commenceoient à se debiter sous le manteau, quand Monsieur de la Haye alors Ambassadeur de France à Venise en fut informé. Il jetta feu & flammes à cause des choses qu'on y disoit de Teckely, comme d'un homme qui n'agissoit que par la sollicitation de cette Couronne, de laquelle il avoit reçu les sommes pour faire son armement, les lettres qu'il avoit reçues des Ministres du Roi T. C. étant rapportées & déchiffrées. Il se trémoussa pourtant inutilement, & quoi qu'il dit & fit, l'Autheur de la Traduction & l'Imprimeur lui demeurerent inconnus; au moins n'apprit-on pas qu'il leur fût arrivé aucun mal.

A propos de livres, il y a une Biblioteque Publique à Venise dont les Procurateurs de St. Marc ont le soin & qui est placée dans le même bâtiment, qui sert à la fabrique des monoyes sur la grande place, & vis à vis du Palais public & du *Broglio*. Cette Bibliotheque est considerable particulierement pour les Manuscrits grecs que le Cardinal Bessarion lui legua avec le reste de ses livres. On prétend qu'il y a quelques originaux des S. S. Peres Grecs & en particulier de St. Athanase, ce qui donna occasion à la fourbe qu'on va décrire. Il y a environ 25 ans qu'un certain Abbé Gradenique venu de Candie étoit Bibliotequaire. Cet homme étoit d'assez mauvaise mine, nourrissant à la mode des Grecs, une longue barbe qui le rendoit encor plus hideux, quoi qu'il eût toûjours une belle Togue de soye à la maniere des Moines ou Abbés Grecs, & qu'il fût asséz accredité à Venise auprès de la Noblesse, soit pour son sçavoir, ou peut être parce qu'il étoit descendu d'une branche de la même famille Gradenigue tres Noble & considerable, transferée autrefois en Candie. L'Histoire porte que cet homme n'étoit

pas

pas aussi fidele qu'il devoit l'être dans l'exercice de sa charge, & qu'il fût surpris rayant dans certains Manuscrits Grecs tres anciens des paroles pour en substituer d'autres, dans la vuë de favoriser par ces temoignages supposés, les erreurs de l'Eglise Greque qu'il professoit encor. C'en fut assez pour aller *sotto i piombi*, comme on parle à Venise, c'est a dire dans les plus bas cachots, d'où on ne l'a jamais vû sortir, soit qu'il y soit mort de chagrin ou que comme il arrive à bien d'autres, on lui ait donné un passeport secret pour aller de là en l'autre monde. J'ay oui dire à Venise que comme il avoit fait long temps l'office de Bibliotequaire, il avoit aliéné pour des sommes à son profit particulier, divers Originaux anciens, dont une partie est passée dans la Biblioteque du Roi T. C. à Paris, & qu'on y voit encor. Le Procurateur Silvestre Valier, qui a depuis été Doge, & qui étoit alors chargé du soin de la Biblioteque de St. Marc, fut celui qui le persecuta le plus vivement, & qui se montra le plus âpre à déclamer contre la foi & la fidélité des Grecs contre laquelle Mons. Amelot veut que tous les Nobles Venitiens soyent si fort prévenus: Ce que je n'ai nullement remarqué en tant d'années que j'ai demeuré à Venise. Au contraire j'y ai connu quelques Grecs de Nation & de Religion qui y étoient fort bien venus, comme un Docteur Bon, fort versé dans les Medailles, & qui s'est vû prevenir dans la publication qu'il vouloit faire d'une quantité de Medailles grèques, par Mons. Vaillant. On a encor connu un autre Archimandrite, ou Abbé du Cloître grec qui est à Venise, Theoligien des plus sçavants & qu'on a vû souvent dans des disputes publiques presser & les Défendants & les Maîtres aussi vivement qu'on le pouvoit. On a déja dit que bien loin que les Grecs soyent méprisés à Venise, la Rép. au contraire tient dans les Evê-

chés, qu'elle possede dans le Levant, comme Corfou &c. deux Evêques, un Latin & un Grec, & les protege tous deux également, à cause de ses sujets de l'une & de l'autre Religion, & l'on a connu des Nobles comme les Calergi, qui pour retenir encor la croyance de leur Eglise grecque (depuis qu'ils étoient venus de Candie) & pour pratiquer, & recevoir les Sacrements dans l'Eglise grecque de St. George à Venise, n'en étoient pas vûs de plus mauvais œil par le reste de la Noblesse.

On ne parle guerre de la Justice qui se pratique à Venise sans porter la chose à l'excès. Il est certain que tous les pechés contre l'Etat sont mortels, mais en toute autre chose il y a composition, & on en échappe comme on fait ailleurs, par le moyen des Protecteurs & des amis. On peut faire tout ce qu'on veut à Venise, pourvû qu'on ne fasse, ou qu'on ne trame rien contre le Gouvernement. On y voit, dit on, disparoître plusieurs personnes: Mais doit on pour cela croire le Gouvernement tyrannique? N'est il pas trop vrai que Venise étant regardée avec des yeux d'envie par d'autres Puissances, il peut arriver tres-souvent qu'on forme des entreprises contre sa liberté? Tout homme d'esprit & riche qui arrive à Venise, doit se tenir pour dit qu'il a du monde inconnu autour de lui qui épie toutes ses actions. Personne ne peut recevoir ni loger chez soi un étranger sans en donner part à ceux qui sont préposés au soin de veiller sur ces Etrangers. On est donc sûr d'être connu. Il faut se regler sur cela, & s'attendre à toutes les fâcheuses suittes que peuvent avoir des entreprises criminelles. On se flatte souvent d'en échapper, & la vuë du gain engage témérairement les entrepreneurs. C'est leur faute s'ils y succombent, & ils ne doivent se plaindre que d'eux mêmes. Les captures ne se font guerres que de nuit, & même sur la ruë & quand le coupable est

eſt ſeul, afin d'eviter le bruit. Déz lors le detenu eſt perdu ſans reſſource, ou licentié avec le même ſecret, & obligé a quitter l'Etat, afin qu'il ne publie point ſon reſſentiment, & ne trouble pas le repos de la Ville, qui ne voyant aucun ſpectacle effrayant vit en paix & en indolence. Dire comme fait Mr. Amelot, qu'on y punit de mort juſqu'à l'ombre & le ſoupçon du Crime, & que même pour ne pas perdre le temps à inſtruire le procés d'une perſonne inutile à l'Etat, on la depêche ſur la premiere délation, c'eſt outrer la choſe, & ôter la reputation de la probité indiſpenſable à tout Souverain, & à un Senat qui ſçait trop ce qu'il fait pour en agir ſi tyranniquement. On y fait d'ailleurs tres rarement juſtice publique, & dans un ſéjour de plus de ſix ans qu'on a fait à Veniſe, on n'a vû qu'une ſeule fois le Gibet élevé ſur la place.

Pour ce qui eſt des autres crimes publics, comme l'homicide & la larcin, il faut qu'ils ſoient bien avérés pour être condannés au dernier ſupplice. Les Voleurs finiſſent ordinairement en galere, & ceux qui dans des querelles particulieres ont verſé du ſang, trouvent peut être trop ſouvent les moyens d'en échapper pour quelques ſommes au bleſſé, ou aux héritiers du mort. On ſe ſouvient d'avoir été un jour aupres d'un Noble des plus puiſſantes familles, où arriva un jeune étourdi, qui ſe jetta à ſes pieds pleurant & implorant ſa protection. Le Noble lui ayant demandé de quel embarras il ſouhaittoit d'être delivré, l'autre lui répondit qu'il s'étoit trouvé dans une compagnie où il avoit joué des couteaux. Le Noble demanda s'il y avoit quelque mort, à quoi le jeune homme ayant repondu qu'il n'y avoit que des bleſſures, tant pis, lui dit il, à mon grand étonnement: Car il te ſera plus difficile d'en échapper, que ſi tu avois tué. Un homme mort ajouta-t'-il, comme pour m'expliquer ſa penſée, ne parle plus,

& on oblige les parents à accorder grace au meurtrier, apres quoi le Prince pardonne facilement, mais quand un homme n'est que blessé il faut des dépens qu'aucune intercession ne peut modérer; & jusques à l'entier payement il faut tenir la campagne & être banni. Ce qui est particulier à la Justice de Venise est que sans la remission & l'accord avec les parents du mort, le meurtrier ne peut point demander sa grace, que le Senat n'accorde jamais sans cette remission, afin de ne pas exposer les parties à la tentation de commettre de nouveaux meurtres si elles n'étoient pas réconciliées. Au reste il se passe mille choses à Venise qui iroient à la connoissance de la Justice publique, sans l'autorité qu'ont ou que prennent les Nobles d'appaiser les parties dans leurs Maisons & sans formalité de procés: Ce qui peut avoir en vûe l'accroissement du credit de ce corps auprès du Peuple, & l'épargne aux particuliers des frais qui se font si inutilement ailleurs à la poursuite des procés. Quoi que la Noblesse, par le moyen de ce grand credit, soit en quelque maniere au dessus des loix & hors des recherches de la Justice, elle ne laisse pas neantmoins d'être responsable, & quelque fois même châtiée assez sévérement pour des démêlés qu'elle aura eû avec quelqu'un d'un ordre inferieur, qui paroit moins respectable que le sien. On se souvient qu'un Noble ayant répondu incivilement & maltraité le Superieur d'un Cloître Religieux, à cause qu'il ne vouloit pas lui accorder la continuation du séjour à Venise d'un de ses Moines, que ses desordres obligeoient le Superieur d'eloigner, celuici en ayant porté ses plaintes au Senat, le Noble fut condanné à lui faire réparation, jusqu'à lui demander pardon de l'excés qu'il avoit commis contre lui. Mais le Superieur n'eut pas plûtôt obtenu cette satisfaction qu'il se retira de Venise, & dit adieu à la Ville, jugeant a-

vec

vec beaucoup d'apparence que sa vuë ne pouvant servir qu'à nourrir dans l'esprit du Noble le souvenir de ce qu'il avoit été obligé de faire à son égard, il pourroit arriver que ce souvenir animant son ressentiment, il ne lui seroit pas seur d'y demeurer exposé.

A propos de la Justice de Venise, & de l'usage qu'on y en fait, on veut ici rapporter un cas particulier, qui en donne une idée assés complete. On étoit à Venise lors qu'un jeune homme de famille bourgeoise ayant été émancipé, & selon une coutume asséz ordinaire aux Venitiens, ayant pris à maintenir pour ses plaisirs particuliers, une jeune fille qui avoit passé jusqu'alors pour assez sage, il arriva qu'un certain voisin de cette fille s'avisa de la railler sur cette nouvelle fortune, & cela d'une maniere qui ne put luy plaire. Elle en fit ses plaintes à son Amant, qui choqué de la liberté du voisin, l'envoya quelques jours apres dans l'autre monde. Comme la chose étoit connue & qu'on avoit ouy sortir de la bouche du jeune homme des menaces qui étoient de violents indices contre lui, il fut cité pour rendre conte de sa conduite, & à soûtenir l'examen qu'on vouloit faire des prejugés qu'on avoit formés contre lui. Ce Jeune homme avoit été quelques années auparavant page d'un Noble, que étoit Ambassadeur de la Rép. à la Cour de Vienne. Il vivoit sous sa protection: Ce qui fut cause que sur la parole du Protecteur, il se presenta à la Justice, & se laissa examiner. L'examen étant fait, comme il fallut débattre sa cause devant le Tribunal de la Quarantie, qui juge les Criminels, le malheur voulut, que *l'Avogador*, qui est comme le Procureur Fiscal, qui agit au nom de la Justice contre les coupables, se trouva être un Gentilhomme de la Maison *Donati*, lequel entrant pour la premiere fois dans l'exercice de sa Charge, & ayant

envie d'y paroître, s'étoit étudié d'une maniere extraordinaire à la bien remplir, c'est a dire à faire connoître en toutes les manieres possibles, la faute de sa partie adverse, & de la faire condanner. Mais le criminel de son côté avoit obligé le plus fameux Avocat qui fut alors, nommé Lazaro Ferro à plaider sa cause, & à déployer toute la force de son éloquence à le défendre. C'est la coutume que l'Avocat de l'accusé parle le premîer, & il peut pousser son discours & ses deffences pendant l'espace d'une heure entiere qu'il lui est permis de parler. Il la remplit entierement, se servant de tout ce que les loix ont de favorable aux accusés, quand leurs crimes ne sont point evidents, & de ce que l'equité & la piété Chrêtienne peuvent suggerer pour les faire présumer innocents. Mais l'Avogador ayant hautement refuté tout cela & par par les figures les plus fortes ayant exagéré & établi le crime, tira de même en faveur de son imputation, toutes les presomptions qui concluoient au châtiment, & les dangers publics & particuliers qui pouvoient naître de l'impunité des coupables. Comme il est permis de repliquer autant de fois qu'on veut à ce Tribunal en faveur de criminels, Ferro apres l'heure que *l'Avogador* avoit employée toute entiere à detruire ses deffences, remonta sur la Tribune, & les rétablit pendant une troisieme heure de discours, dans lequel son éloquence deploya tout ce qu'elle avoit de plus fort pour ce effet. *L'Avogador* qui n'en vouloit point avoir le dementi, repliqua aussi à tout pendant une troisieme audience, recapitula toutes les raisons qu'il avoit avancéés pour la deffence de son accusé, & s'efforça d'affoiblir tout ce que l'Avogador avoit prétendu dire au contraire. Ce qui surprit agreablement un grand nombre de personnes attirées à cette audience par l'importance de la cause, & par la renommée de ceux qui la devoient plaider, fut qu'il s'arre-

s'arreta au milieu de son discours, & ayant regardé avec un silence effrayé tous les Juges en face, il descendit brusquement de la tribune, & trainant le jeune homme qui estoit là lié, & present selon la coutume, jusques aux pieds des Juges, il laissa là étendu le visage contre terre, & recommença un nouveau discours tissu des figures les plus pathetiques pour exciter la pitié, faisant valoir les larmes de la mere, la jeunesse & les merites de l'accusé, l'esperance des services qu'il étoit pour rendre à l'Etat, l'injustice de le rendre coupable d'une mort, que le deffunt avoit pû s'attirer de mille endroits par ses discours licentieux & sa mauvaise conduitte, enfin la compassion de toute l'Assemblée qui prioit pour lui, & cela avec des mouvements si vifs & si touchants, qu'effectivement toute l'Assemblée l'interrompit & demanda hautement grace, les larmes coulant des yeux de tout le monde sur quoi le Juges ayant fait donner avec la cloche le signal à tout le monde de se retirer, apres une courte consulte, le jeune homme fut absous & renvoyé, si non à titre d'innocent, qu'il étoit peut être un peu difficile de lui accorder, du moins comme capable d'une absolution que le Tribunal pouvoit accorder comme Souverain. On a lû les oraisons les plus touchantes de Ciceron & d'autres grands Orateurs, mais on doute que Rome ait rien vû de plus fort en ce gentre que ce que vit le palais de Venise ce jour là.

On ne dira rien ici du commerce de la Ville de *Venise*, qui lui a autrefois fait donner le surnom de *Riche*. Il est aujourd'hui tout a fait diminué, & il ne consiste guerre que dans quelques marchandises qu'elle donne & reçoit des Allemans & des Turcs. On a touché ailleurs la premiere & principale cause de sa décadence, qui a été le passage des Portugais & des Hollandois dans les Indes par

delà le Cap de Bonne Esperance, & qui a fait prendre la même route aux marchandises & aux richesses de ce pays là, qui venoient autrefois toutes au Golfe Persique, ou dans la Mer rouge, d'où elles passoient par terre à Alep de Syrie & à Alexandrie d'Egypte, où les Venitiens les alloient prendre, & les distribuoient en suite par toute l'Europe. Ajoutéz à cela que les Venitiens ne possedant autrefois rien dans la terre ferme de Lombardie, ils mettoient tous leurs soins à s'enrichir par le commerce maritime qui étoit la seule voye par laquelle ils le pouvoient faire. Mais s'étant établis & ayant commencé d'aquerir des revenus en fond dans cette Province, ils ont peu à peu negligé un commerce accompagné de risque & de danger, jusqu'à ce qu'ils l'ont abbandonné entierement. C'est un plaisir de voir dans les vieilles Histoires Manuscrittes de Venise, les noms & les grands biens que possedoient dans le Negoce les principales familles de ce qu'on appelle aujourd'hui la Noblesse capitale de la Ville & de l'Etat. N. Contarini N. Mocenigo tenoient *banco aperto* dans les principales Villes de l'Europe, de l'Asie, & de l'Affrique, par laquelle banque on ne peut entendre qu'un capital en argent ou en marchandises', que leurs Commis administroient comme font aujourd'hui ceux des Compagnies Royales d'Angleterre & de Holande dans les Indes. Aujourd'hui il semble que tout se reduise à Venise à traffiquer avec les Etrangers quelques Manufactures qui s'y font, & à en recevoir les choses necessaires à l'usage des habitants du Pays. Les Cristaux, la Theriaque & la Cire travaillée sont quasi les principales de ces Manufactures, & quoi qu'on voye quelquefois dans l'appareil des boutiques commandé pour honorer la prise de possession de tous les nouveaux Procurateurs de St. Marc, des barres & des lingots d'or &

d'ar-

d'argent, ce sont des choses si rares & souvent si minces que cela ne vaut pas la peine d'en parler.

Pour toucher quelque chose des divertissements de la Ville de Venise on dira qu'il y en a d'esprit & de corps, de permis & de deffendus, de ceux qui lui sont communs avec toutes les autres Villes d'Italie, & de ceux qui lui sont particuliers. Entre les premiers on peut conter comme meritant le premier lieu, les Assemblées Academiques, dont il y a plusieurs à Venise, comme celle des *Dodonées*, celle des *Pacifiques*, & d'autres. Ces Assemblées dont toutes les bonnes Villes d'Italie se font un point d'honneur & une affaire particuliere, consistent dans le rendez-vous en un lieu spatieux & commode, de tous les hommes de lettres & sçavants de la Ville, où chacun de ceux qui y sont preparés & qui le veulent bien, lisent quelque composition en prose ou en vers qu'il a faite & donne ainsi des marques publiques de son habileté qui sont toûjours suivies de quelque applaudissement si la chose le merite. Cette Assemblée se choisit un Prince, qui est toûjours une personne de qualité qui fait la dépence de la musique & des illuminations necessaires quand l'Assemblée dure jusques dans la nuit comme en hyvers. Ce Prince ouvre toûjours la conference par un discours qui propose la matiere déja communiquée dans la derniere, afin que chacun se puisse préparer à en parler, & qui est toûjours quelque probleme Politique ou Moral, ou les Loüanges de quelque personne d'un grade ou d'un merite extraordinaire qui aura été élevée à quelque grande dignité ou sera morte dans le Pays. C'est ainsi que toutes les Academies de Venise célébrerent la mort du Procurateur Nani, Autheur de l'Histoire de son temps, & firent en suite imprimer le recueil de tout ce qui avoit été dit sur ce sujet en prose & en vers. Apres le Prince, il y a

toûjours au moins deux Academiciens qui soutiennent le pour & le contre, quand la matiere dont on doit parler, est un probleme. Apres ceuxci, on nomme successivement tous ceux qui en entrant ont donné part au Secretaire de l'Academie qu'ils vouloirent reciter, & chacun en prend tel sujet qu'il lui plaît & peut s'exprimer en quelque langue que ce soit. On mêle de la musique à touts ces recits pour recréer la Compagnie, & lui donner le temps de prendre quelques verres de liqueurs fraîches, que le Prince de l'Academie fait servir en été, quand il est généreux. l'Academie à son Nom, & tous ceux qui y sont inscrits doivent en prendre un à leur gré, qui est ordinairement expressif de quelque qualité qu'ils veulent leur être particuliere, comme le vigilant, le dépiteux, le taciturne, & outre cela chacun fait faire un Embleme dont le corps qui doit avoir quelque chose de commun avec le corps de l'Embleme generale de l'Academie, explique cette qualité accompagnée d'une devise qui lui est propre, avec le vrai nom, & le surnom adopté de l'Academicien. A dire le vrai l'amour a la plus grande part dans les poesies, le grand panchant des Italiens les portant aux plaisirs: On ne laisse pas neantmoins d'entendre des pensées tres vives sur d'autres matieres, & des loüanges tres bien tournées en diverses occasions.

Les Theatres de Venise sont ce qui lui a donné un si grand nom, & qui y attire tant d'Etrangers pendant le Carneval, qui y dure quatre ou cinq mois, par rapport aux Operas & aux Comedies. Car le carnaval de la masquerade, ne dure jamais précisément qu'un mois. La langue Italienne soutenant dans la pronontiation quasi toutes ses sillabes, est sans doute plus propre à la Musique que la Françoise qui a trop de sillabes muettes: Mais le grand charme des Operas est la Musique, dans la quelle les Italiens

taliens excellent sur toutes les toutes les autres Nations, & Venise sur toutes les autres Villes d'Italie, à cause du proffit excessif qu'elle produit à ceux qui professent cet art enchanteur. Les meilleurs Maîtres & les meilleures voix courent à Venise, & chacun y trouve de l'emploi, y ayant quatre, cinq, & quelque fois six Theatres où l'on joüe l'Opera tout à la fois, & les Operas changent dans chaque Theatre au moins deux fois pendant le Carnaval. Cette quantité de representations est cause de plusieurs desordres considérables qui devroient déja les avoir fait cesser. Le premier est que les Musiciens de l'un & de l'autre sexe y sont si fiers que ceux qui sont les plus accrédités ne veulent point chanter à moins de deux & trois cents pistoles pour un Carnaval, outre la dépence de toute la Cohue de leurs valets & familles, qu'ils font monter à des sommes exorbitantes, n'ayant point de honte de demander effrontément tout ce qui leur vient en fantaisie, & qu'il faut leur accorder, afin qu'ils ne laissent pas l'Opera commencé. La fameuse Marguerite ne chantoit point les dernieres années avant qu'elle allat en Saxe, à moins de mille Ducatons sans tout le reste, & les presents qu'il falloit lui faire de tous côtés, faute de quoi elle étoit chagrine, & se negligeoit sur le Theatre. La Maison Grimani, à qui deux Theatres appartiennent en propre, s'est trouvée si incommodée de ces excessives dépences, qu'elle a été contrainte de loüer ces Theatres à des Compagnies, que plusieurs Gentilhommes ont coutume de former pour faire rouler l'Opera à frais communs, pertageant en suite les profits entre eux. Un autre desordre qui choque les Etrangers est la quantité de Musiciens châtrés, que l'on voit sur le Théatre, & qui y font quasi tous les personages, parmi lesquels à peine entend-on un Tenor ou une *Basse*. A ce propos il arriva une

assez plaisante rencontre à un de ces Etrangers, qui ayant été conduit pour la premiere fois à un Opera, où le Heros de la piece étoit Odoacre Roi des Herules, Vainqueur de Rome, & se preparant, le livre en main, à entendre ce Barbare ouvrir la scene par des insultes à l'Empire Romain jadis si puissant & si fier, il oüit avec plaisir la Symphonie qui précéde toûjours la premiere scene, veritablement accommodee au sujet, & propre à accompagner & à encourager par l'effroi d'une foudroyante harmonie formée d'une quantité d'Instruments les plus bruyants, la fureur d'une armée victorieuse, qui porte la desolation & le fer dans une Ville prise d'assaut. Mais il fut bien surpris quand il vit paroitre Odoacre dans la figure d'un petit musicien châtré, qui avec sa voix grêle & delicate étoit plus capable d'endormir un enfant que d'épouvanter des hommes, comme la vrai semblance le requeroit. Ce qui fit que tout depité il jetta son liure à terre, & pesta contre cette bizarre action d'un personage, qui avoit besoin d'une voix de tonnerre, & qui ne l'avoit que d'un petit chat : Mais c'est là le caprice des Italiens, qui ne veulent rien que de chatoüillant & de doux, & content pour rien l'inconvenient d'unir deux choses si disproportionnées dans le même personage. Un autre inconvenient qu'on peut reprocher aux Operas de Venise est que la composition tant pour l'intrigue que pour l'expression n'en vaut quasi jamais rien. Le profit cepandant du Poete qui la compose n'est pas petit, car outre la Dedicace de son livre, qui tombe ordinairement sur quelque Etranger de qualité, qui se trouve alors dans la Ville, & qui est bien payée, la vente de tous les exemplaires est pour son conte, & comme pour joüir de l'Opera il en faut au moins connoître le sujet & les personnages, tous ceux qui vont au Theatre l'achetent, de sorte que le débit en est

seur,

ſeur. A propos de Dedicace, l'on ſe ſouvient qu'étant une année à Veniſe, un Poete ne ſachant à qui dedier ſon livre, vendit pour deux piſtoles toutes ſes eſperances & ſon droit au Libraire qui le lui avoit imprimé. Le Libraire ayant découvert à Veniſe un Polonois de qualité l'alla ſurprendre par une dedicace conſiſtant en une douzaine de ligues les plus mal arrangées de monde, avec laquelle il lui preſenta ſa Comedie à tout hazard. Mais le filet ne pouvoit être jetté en un endroit plus à propos pour faire une bonne pêche. Le Polonois ravi qu'on l'eut démêlé parmi tant d'Etrangers qui étoient alors à Veniſe, & que tous ces Etrangers qui étoient à l'Opera dûſſent le connoître par le moyen de cette dédicace, fit acheter un baſſin de cinquante ducats d'argent, & ayant mis trois cent ducats d'or dedans l'envoya pour régal au Libraire qui comme il étoit bien juſte l'en remercia tres humblement, & laiſſa peſter le Poete, qui ayant apris le cas faillit à ſe pendre de deſeſpoir. Ces Poetes d'Opera, quoi que l'Italie fourmille de Poetes, ſont ordinairement fort maigres & peu capables de rien faire d'accompli, comme il ſemble que le ſujet le demanderoit, puis qu'on fait une ſi forte depence pour mettre leurs vers en public. Ce ne ſont pas ordinairement les plus habiles, mais les plus heureux, qui obtiennent de faire aggréér leurs pieces par celui qui fait rouler l'Opera; outre que la Muſique emportant quaſi tout le temps que dure la repreſentation, il n'eſt pas poſſible en ſi peu de vers d'hiſtorier ſuffiſamment une intrigue, & la rendre vrai ſemblable par un nombre ſuffiſant de circonſtances.

Rien n'éſt plus charmant que la Comedie Italienne dont il y a toûjours deux on trois Theatres qui joüent enſemble à Veniſe. Il y en a qui n'éſtiment pas ces Comedies, parce qu'elles ſemblent être le par-

tage

tage des petites Gens, & qu'il coûte plus cher d'aller à l'Opera, ce qui leur paroît plus digne de leur qualité. Asseurément si les plaisirs sont d'autant plus ragoutants qu'ils coûtent plus cher ces Messieurs ont raison : Mais si on juge des divertissements par le plaisir qu'ils donnent à ceux qui ont le sentiment ordinaire de leur pointe, la Comedie doit être censée avoir des aggrements beaucoup plus touchants que ni les l'Operas ni leur Musique. Les Italiens sont naturellement dissimulés, ce qui les rend plus capables de bien imiter la Nature, & de representer les sujets qu'ils traittent, en quoi consiste l'aggrément de ce genre d'entretiens. Leurs comedies roulent toutes sur des intrigues d'Amour, en quoi le Theatre Italien est different du François, où l'on en voit plusieurs qui roulent sur d'autres matieres. Les masques comme on les appelle dans le pays, sont ceux qui sont chargés de donner le principal divertissement. Le Docteur fait sentir le ridicule de ces Avocats qui rompent la tête à tout le monde des termes de leur art, le Capitaine celui de la fausse bravoure, le Pantalon de l'acharnement au profit, & les deux Valets le sot & le fripon des extravagances & des desordres qu'ils causent assez souvent dans les Maisons, où ils sont employés : Outre la naiveté avec laquelle chacun soutient son personage, leurs discours sont remplis de pensées & d'expressions si fines & si badines, & en même temps assaisonnées d'un sel si agreablement piquant, que dés qu'on entend parfaittement la langue italienne, on est charmé de ce divertissement. On a connu un Etranger, qui alloit à la Comedie pour y prendre Medecine, car quoi qu'il y fut seul, il y rioit & se rejouissoit si fort, qu'à force de rire son sang s'échauffoit, & rentroit en un nouveau mouvement, ce qui le faisoit, disoit il, rajeunir, & le delivroit des flegmes qui le rendoient mélan-

mélancolique & pesant. Outre les Theatres publics il y en a mille particuliers dans la Ville, où non seulement de jeunes gens, mais des hommes faits récitent pour leur plaisir & pour celui de leurs amis, & cela leur est d'autant plus facile qu'ils n'apprennent rien par cœur, mais parlent à l'impourvû, ce qu'ils font avec une tres-grande facilité. Que diroit on si on avançoit que non seulement les Seculiers mais encor les Religieux de l'un & de l'autre Sexe récitent des Comedies dans leurs Cloîtres? Cepandant rien n'est plus vrai, ce qui ne se pratique pas seulement à Venise, mais par toute l'Italie: & on en a vû à Rome, à Bologne, à Milan, & à Mantoüe, & même chez les Theatins qui professent un genre de vie si retiré. C'est là au contraire, c'est à dire parmi les Moines, que se trouvent les bons Acteurs, car comme l'esprit ne leur manque pas, & qu'ils s'appliquent de tout leur cœur à ces divertissements, ils y réussissent à merveilles, & ne sont point chiches de faire part de leur representations aux étrangers, pour peu qu'ils leur soient connus, quoi qu'ils n'ayent pas coutume d'y admettre indifferemment tout le monde. Les Abbayes & les gros Monasteres ont des Theatres formels en un endroit de leurs Cloître, d'où ils ne peuvent être entendus de la rue, & on y conte pour observance d'y reciter des pieces dans les temps des récréations un peu libres, comme celle du Carnaval, afin disent ils, de tenir les Religieux à la maison, & de les y amuser de sorte qu'ils ne cherchent pas ailleurs des divertissements ou plus criminels, ou qui donnent lieu de parler au desavantage de leur profession. Ce n'est pas que ces Religieus n'aillent aux Operas publics à Venise & ailleurs où il y en a. On y a vu en des loges de ces Messieurs avec les habits de leur ordre, qui ne cherchoient nullement à se cacher, & une fois entre autres, le

P. In-

P. Inquisiteur, le Prieur de St. Dominique, & l'Evêque Lepori, qui avoient été du même Ordre, tous trois en une loge assister publiquement à un Opera du Theatre qu'on appelle de St. Luc à Venise, & y recevoir les saluts de tous ceux, qui leur en envoioient des loges voisines ou du parterre. La plus part cepandant de ces bons Religieux, pour ne point se faire remarquer prennent l'habit de masque, le plus ordinaire de Venise qui est une *Jamberluc* ou robe fourrée de peaux de haut en bas, une *babute*, qui est une espece de *Domino* ou Capuchon de tafetas qui descend jusques sur les Epaules, couvre toute la tête excepté les deux yeux & le néz, & un demi masque, c'est à dire qui ne couvre que le front & le néz. & un bonnet qui se tient avec, & en cet équipage ils se trouvent aux theatres & par tout où ils veulent, sans être connus. On se souvient qu'étant un soir à l'Opera, en une loge avec un Seigneur de la premiere qualité, & assez facile à prendre feu, on frappa à la porte de la loge, d'une maniere à faire croire qu'on avoit envie de le brusquer: Et comme la jeune Noblesse de Venise va rarement sans un stilet, qu'elle porte sous la veste, glissé dans la ceinture du haut de chausses, le Gentilhomme qui crut que quelqu'un lui en vouloit, ayant immediatement pris en main son stilet, & l'ayant haussé en ouvrant la porte pour être en état de rendre le coup qu'on lui pourroit porter, fut bien surpris, & moi encor plus, quand l'ennemi soubçonné se fit connoître par un éclat de rire, & par son nom qui étoit celui du Gardien d'un Couvent de Récolets d'une petite Ville où ce Seigneur avoit une belle maison joignant le Cloître de ces Peres, ce qui lui avoit donné le moyen de se rendre familier aupres de lui, & la liberté de le venir trouver dans sa loge, pour y entendre l'Opera, ce qu'il fit s'asseyant en son habit de masque aupres de nous où il

il demeura jusqu'à la fin. Pour retourner aux Moines qui sont eux mêmes Acteurs dans les Comedies, on ne peut oublier ce qui arriva un jour à Bologne pendant qu'on demeuroit en cette Ville. On assista un soir à une Comedie, que representoient les Chanoines Réguliers dans leur Monastere, qu'on apelle de *St. Giovanne in monte.* Tout y alla le mienx du monde, & chacun fit tres-bien son personnage, mais entre tous on fut charmé d'un de ces Messieurs, qui representa cequ'on appelle en terme de Theatre, le Sig. *Melenzo*, & dont le caractere particulier est une ingenuité portée jusqu'à la sottise la plus platte & la plus insipide, le personage n'étant capable de rien, & se faisant répéter cent fois ce qu'on lui dit, pendant que de son côté il desespere la patience la plus ferrée par ses redites. Ce bon pere joüa ce personage avec tant de naiveté, feignant de tout entendre de travers & se récriant sur tout avec des admirations éternelles, que chacun lui attribua la palme ce soir la. Il arriva que le jour suivant on reçût une lettre de Modene par laquelle on étoit prié de passer certain office auprès de ce pere dans un interest, où il prenoit quelque part. On le fut incontinent chercher dans son Abbaye sans le connoître & l'ayant nommé au Portier celuici dit tout froidement qu'il alloit chercher le *Sr. Melenzo*, & qu'il paroîtroit bien tôt. Ce mot réveilla l'idée du personage que le Pere avoit joüé le soir auparavant: Ce qui fut cause que s'étant presenté, on fut un peu embarrassé à se tenir en posture. Le Pere connoissant d'où venoit l'embarras, prit plaisir de l'accroîte en commenceant son compliment avec le ton de voix & les grimaces étonnées de son personnage de Theatre, il n'y eût pas moyen de se tenir de rire, & les éclats qu'on en fit, sans pouvoir les retenir furent si grands, qu'on fut contraint

de

de lui demander grace, & de le prier de changer de ton s'il vouloit sçavoir ce qu'on lui vouloit dire. On asseure qu'il arriva autrefois au P. Santeuil à Paris quelque chose de semblable & qui fut encor poussé plus avant. Le Pere à ce qu'on dit, trouvoit fort à son goût les grimaces du fameux Arlequin de la Comedie Italienne à Paris. Ce homme jugeant que l'approbation d'un si grand Genie meritoit d'être reconnue par quelque acte de gratitude, prit un jour ses habits de Theatre, & s'étant enveloppé d'un long manteau, arriva à la porte de la Chambre du P. Santeüil où ayant quitté ce qui couvroit son personnage & pris le reste des ornements qu'il avoit sur le teatre, il frappa pour se faire ouvrir. Le P. Santeüil ouvre en effet, & alors Arlequin l'ayant salué avec les gesticulations, voix & grimaces de son personage, le Pere fut si frappé de la qualité de cette visite imprevuë qu'oubliant dans le moment ce qu'il étoit, repondit sur le même ton & avec les mêmes grimaces, de sorte qu'ils firent tous deux sur le champ, une scene qui attira toute la Maison, & qui divertit fort agreablement les spectateurs, & encor plus les acteurs, qui deployerent leur veine à l'envi l'un de l'autre, & échaufferent leurs talens par cette mutuelle émulation.

Les Operas, & le masque sous lequel tout le monde a coutume d'aller à Venise, servent à beaucoup de commerces, qui seroient terriblement difficiles sans ce secours. Les femmes y trouvent par là l'occasion de se promener & d'entretenir compagnie avec des personnes qu'un habit semblable au leur, empeche de soubçonner d'avoir d'autre matiere à discourir que celle qui peut être entre personnes d'un même sexe, Toutes les auberges de la Ville sont ouvertes à ces sortes de compagnies qui se forment souvent sur la rue, & qui se separent de même apres une

heure

heure de tête à tête dans ces reduits, où tout demeure couvert, pourvû que l'argent satisfasse l'hôte & paye la commodité. On y prend même des repas entiers sans s'y découvir, & dés que la table est servie les Domestiques se retirent, & laissent une liberté toute entiere aux Etrangers, qui le veulent ainsi : De sorte que cette commodité assemble assez souvent des personnes, qui ne font jamais semblant de se connoître par tout ailleurs. Une chose qui sert de couverture assez plausible à ces assemblées de pieces rapportées, est que la principale Noblesse de la Ville de l'un & de l'autre sexe, prend plaisir en cette saison d'aller manger à l'auberge une certaine espece de petits canards appellés fouques, ou *foleghe*, qu'on apporte du lac de Mantoüe à Venise, où cette viande est estimée un ragoût de Carnaval, & ne paroît bonne que quand on en a cuit une grande quantité ensemble dans un pot, ce qui est cause qu'on va la manger à l'auberge, ou l'on en trouve toûjours bonne provision : Et comme ces personnes de qualité ne veulent point être connües dans ces èchappées, quoi qu'elles n'ayent rien de coupable, la prévention de ces marques innocentes en couvre & en excuse bien d'autres, qui n'y vont pas pour le seul plaisir de manger.

Il y a des bals à Venise, mais sans aucune dance figurée, tout y consistant entre le Cavalier & la Dame à se promener & s'entretenir ensemble pendant quelques tours de sale, ou d'une chambre à l'autre, quoi que les Joüeurs qui y sont joüent des airs à dancer entremélés de quelques simphonies. Les hommes sont toûjours en un lieu separé des femmes, & cellesci ne peuvent être priées à dancer que quand elles ont ôté leurs masques & leurs gants, que celles qui ont des

des maris d'une humeur un peu ombrageuſe ne quittent jamais. Toute ſorte de maſques ont entrée dans ces bals, & c'eſt une régle générale à Veniſe que le maſque eſt permis dans toutes les fêtes & réjouiſſances publiques, où le plus grand nombre de ceux qui y aſſiſtent eſt toûjours travesti. On dance dans les Maiſons particulieres & de petite condition avec plus de liberté, quoique ce ne ſoit pas avec plus d'art, les bals consiſtent en un trepignement des hommes avec les femmes, dont chacun ayant choiſi la ſienne ſe mêle avec le gros des danceurs, & fait connoître ſon adreſſe à toûjours avoir ſa Dame en tête au milieu de toute la troupe, qui ne ceſſe de ſe tremouſſer en changeant continuellement de place au ſon des Inſtruments qui joüent des airs particuliers & propres à cela. Ils ont encor d'autres ſortes de dances tout à fait extravagantes, comme celles où tous les danceurs, hommes & femmes, ſont obligés de faire des tours & retours paſſer entre les uns & les autres, avec des contorſions & une viteſſe tout à fait incommode, d'autres où l'homme & la femme ſe pourſuivent & ſe cherchent au travers de la troupe, l'un fuyant & cherchant d'échaper à l'autre; d'autres encor où tout l'art conſiſte à ſe montrer les pieds l'un à l'autre en cadence, ſe ſoutenant alternativement ſur l'un & ſur l'autre, & mêlant à ce tremouſſement des piroüettes, dans leſquelles l'un doit toûjours exactement faire la même ſingerie que l'autre. Mais le bal le plus plaiſant des Venitiens eſt celui qui ſe fait toutes les fêtes en public & dans la rue pendant l'été. Il ne conſiſte que dans deux jeunes filles, une deſquelles touche un tambour de Baſque, & chante en même temps que ſa compagne dance à peu pres le dernier des bals décrits. Ces grizettes qui ſont ordi-

ordinairement filles de Gondoliers ſont vetues le plus proprement du monde, c'eſt à dire avec un ſeul corps d'une legere étoffe de ſoye, une Juppe de même, ou d'Indienne diaprée des couleurs les plus vives, & une ample chemiſe avec ſes dentelles goderonnées autour du col & au poignet, la tête en cheveux avec un bouquet ſur l'oreille ou entremêlé avec les treſſes. Ce qu'il y a de ſingulier eſt que les chanſons qu'elles chantent ſont des chanſons compoſées dés la commencement du monde & auxquelles on n'a jamais rien changé, les jeunes les apprennent des plus âgées ſans aucune alteration ou nouveauté. C'eſt encor une autre ſingularité à Veniſe à propos de ces chants, que ces filles apprennent par cœur des legendes de vers, qui fatigueroient la memoire des plus habiles Predicateurs, & les chantent par une émulation entre elles, qui s'éveille par des deffis qu'elles ſe font de chanter, & de faire preuves de leur ſçavoir. Ces vers ſont le Poeme du Taſſe, qu'elles apprennent par cœur déz leur plus tendre jeuneſſe, & auſſi tôt qu'elles apprennent à lire. Comme ce Poeme eſt écrit en octaves, ou ſtances de chacune huit vers le combat conſiſte a chanter chacune la ſienne correctement & ſans manquer, en reprenant où la compagne à fini, ſans jamais dire une ſtance pour l'autre, car celle qui le fait ou qui demeure muette, perd la partie & ſe retire confuſe, allant mieux etudier ſa leçon ce qu'elle fait avec toute l'ardeur imaginable pour pouvoir remonter au plûtôt ſur les rangs & regagner, ſa réputation.

Non ſeulement les filles ſe piquent de ſçavoir par cœur le Taſſe & de le chanter, mais encor les Gondoliers s'en ſont honneur, & en regalent les Princes Etrangers qui arrivent à Veniſe, quand dans l'eſperance d'en tirer quelque *manche*, ou gratification, ils veulent bien leur faire cet honneur. Ils l'ac-

compagnent du ſon d'une guitarre qu'ils touchent apres chaque ſtance avec un refrain ordinaire, qui eſt comme les chanſons des filles, auſſi ancien que le monde. Il arriva que quand la Reine Doüairiere de Pologne paſſa par Veniſe à ſon arrivée en Italie, la Communauté de ces Muſiciens à rames lui defera cet honneur, & lui deputa de ſon corps pluſieurs couples de ces Chantres qui armés de leurs Guitarres, ſe preſenterent une nuit (car ils ne chantent que la nuit) ſous les fenêtres du logement qu'elle avoit pris. Comme il s'agiſſoit de gagner les bonnes graces & les effets de la liberalité d'une Reine, ils ne faut pas demander s'ils firent de leur mieux, & s'ils deployerent & la douceur de la voix, & la force du chant & l'harmonie des Inſtruments de la maniere qu'ils purent la meilleure : Mais par malheur la Reine ne ſe trouvant point diſpoſée à ſe laiſſer prendre à ces doux enchantements, les envoya remercier, & prier de s'epargner la peine qu'ils ſe donneroient inutilement s'ils continuoient à chanter. Les Muſiciens ayant pris cette Ambaſſade pour un compliment & pour un effet de la modeſtie de la Reine qui refuſoit peut étre ce qu'elle étoit ravie d'entendre, pouſſerent la ſerenade, & redoublerent leurs efforts pour mieux faire : De quoi un des Domeſtiques de la Reine indigné leur fit jetter de fenêtres un ſeau d'eau ſur la teſte pour les obliger à ſe retirer. Alors un de la troupe ſans s'alterer aucunement de l'incivilité des Polonois, qui traittoient ainſi des gens venus pour faire honneur à leur Reine : Retirons nous, dit il a ſes camarades, & ne nous plaignons point d'avoir été maltraittés, puis qu'on nous regale à pleins ſeaux d'une choſe auſſi pretieuſe qu'eſt *l'eau de la Reine*, dont les autres achetent de petites bonteilles à ſi haut prix.

Le guerre des coups de poingts eſt cepandant la

bra-

bravoure dont les Gondoliers & tout le bas peuple de Venise tire le plus de gloire. Cette guerre si fameuse est l'exercice qui tient le plus en heleine cette multitude oisive les jours de fêtes, dont il n'en passe aucune pendant tout l'eté, qu'il ne s'en donne quelques échantillons, & quelques escarmouches. C'est l'opinion des Etrangers qu'on a introduit cet exercice pour tenir le bas peuple divisé, & l'empecher de s'unir dans quelque conspiration contre l'Etat; mais ceux qui savent combien ce Peuple est affectionné au Gouvernement & attaché à la Noblesse, se moquent de cette vision, & croyent, comme c'est la verité, qu'elle n'a été inventée & qu'elle ne se maintient, que pour le seul amusement public, & pour divertir le peuple en quelque chose, comme fait celui de toutes les autres Villes d'Italie, où l'usage a introduit ou les courses de chevaux, ou d'autres amusements, dans lesquels le Peuple se divertit les fêtes, apres avoir satisfait aux devotions ordinaires de la journée. Quelque émulation qu'il y ait entre les *Castellans*, & les *Nicolotes*, qui sont les deux partis qui se font la guerre, rien n'est plus uni que le Peuple de Venise, & tout ce que s'imaginent au contraire quelques uns, n'est que pour accrediter le prétendu mècontentement qu'ils supposent regner contre le Gouvernement comme tyranique de la Noblesse. En quoi ils se trompent tres-asseurèment, le Peuple Venitien ne pouvant avoir une plus haute idée qu'il en a de la douceur & de la Justice avec lesquelles il est traitté.

Cette guerre donc consiste en deux sortes de combats, les uns particuliers & les autres généraux. Les particuliers qui se font quasi toutes les fêtes, s'appellent montres, & consistent en un duel modéré par la presence de deux parains, qui ayant choisi, chacun dans son parti, un homme de

forces & de ſtature à peu pres égales à celle de ſon Antagoniſte, les ſont embraſſer pour marque qu'ils n'ont aucune aigreur l'un contre l'autre, & les mettent aux mains ſur un pont, qui eſt ordinairement celui de St. Barnabé, où ils ſe donnent juſques à trois aſſauts à coups de poings autant qu'ils peuvent, ſur le néz & la bouche apres quoi ils viennent aux priſes & ſe renverſent & s'entrebattent juſques à ce qu'on les ſepare. Ils viſent à porter leurs coups de poing ſur la bouche ou le néz à cauſe que le premier qui ſaigne a perdu la partie, & alors le parti du Victorieux fait de grands cris de joye & d'applaudiſſement mêlés de huées pour témoigner qu'on ſiffle le parti du Vaincu. On les ſepare, & c'eſt le fait des parains, quand ils ſe ſont roulés quelque temps, afin qu'ils ne s'acharnent pas trop à la vengeance, outre que ſe roulant ſur le pavé la tête pourroit recevoir des bleſſures conſidérables: Mais on leurs permet un nouvel aſſaut ſi ce n'eſt pas le troiſieme, apres lequel il ne leur eſt plus permis de ſe battre; & ſi aucun d'eux n'a rendu du ſang, ils s'embraſſent & ſe baiſent comme au commencement, & rentrent chacun dans la foule de ceux de ſon parti qui occupent la partie du pont, qui eſt de ſon côté, & tout l'eſpace à l'entour. Tant que dure l'apresdiné, on fait de ces ſortes de duels ou de montres, qui finiſſent quelquefois par une bataille générale, & c'eſt alors qu'un parti ayant ſouffert un grand nombre de defaites, & ne pouvant ſoutenir les ſuccés du parti Victorieux, demande d'en venir aux mains en une bataille générale, qui ſe fait en cette maniere. Comme il n'eſt pas permis d'uſer de ſupercherie les parains qui ſont toûjours ſur le haut du pont, qui eſt plain & uni, & qui n'eſt que de cinq ou ſix pas (car à cauſe du peu de largeur des Canaux de Veniſe, les ponts conſiſtent en nombre de degrés de chaque côté & en une petite eſplanade au deſſus,

dessus, cette hauteur étant necessaire pour donner passage aux Gondoles au temps de la haute marée) ces Parains, disje, étant convenus d'une bataille générale, qui se differe quelque fois jusques à la premiere fête, quoi qu'elle soit demandée par un parti à cause que l'autre ne se voit pas assez nombreux ce jour là, ils se font compliment, & s'embrassent; apres quoi ils sautent dans l'eau & laissent leurs partis s'approcher, ce qui se fait à ce signal avec une rapidité incroyable, les derniers poussant les premiers qui ont à peine le temps de donner quelques coups de poings, & de s'accoller qu'ils sont élevés en l'air par la foule de ceux qui les suivent, & tombent ainsi embrassés & acrochés ensemble à grands flots de l'un & de l'autre côté du pont dans le Canal. Ils s'en tirent incontinent, & ainsi mouillés & sales des ordures qui sont dans le Canal ils retournent au combat, & poussent à leur tour ceux qui les avoient poussés. Ils se poussent ainsi afin de tenir ou de regagner l'espace du pont qui est au dessus, & dans le possession duquel consiste la victoire. Ceux qui l'ont une fois pris s'y maintiennent en se tenant tous embrassés par le fort du corps; ce qui est cause que quand ils tombent dans l'eau, ils tombent comme on l'a dit) toûjours plusieurs ensemble, qui ne se détachent qu'en tombant, ou dans l'eau même. Il se trouve plusieurs milliers d'hommes dans l'un & l'autre parti, qui par une vicissitude continuelle se poussent & se culbutent dans l'eau, jusqu'a ce que la nuit mette fin à la bataille, ou que comme il arrive quelque fois, le parti vancu pour se vanger n'ait recourt aux pierres, & donne commencement à un autre combat, qui fait fuir tous les spectateurs qui se trouvent toûjours en grand nombre aux fenêtres des maisons qui ont vue sur le Champ de bataille & aux rues qui y aboutissent, & dont une grande partie, quoi qu'ils

n'ayent aucun interest, ne laisse pas de s'interesser en cette querelle, & de voir avec une extreme passion le succés du parti, que leur inclination leur a fait embrasser. Ceci est vrai particulierement des jeunes Gentilhommes qui voyant leur parti avoir du dessous, courent les rues pour avoir du secours, & ramenent de nouvelles recrues au champ de battaille apres leur avoir payé à boire dans les Cabarets, pour les rendre plus courageux : Car enfin ce n'est pas le jour seul de la bataille que dure l'honneur de la Victoire, la joye des Victorieux se repand les jours suivants par une quantité de sonnets & de vers imprimés à leur gloire qui inondent toute la Ville, & qu'on expose sur les boutiques des Marchands, & aux carrefours & aux rues les plus fréquentées, afin que tout le monde soit informé d'un succés si important, & qui ont cours jusqu'à ce qu'il y ait une nouvelle bataille, à laquelle les yeux & l'attention soyent rappellés. Un Etranger à qui l'usage de faire des vers bons ou mauvais n'étoit pas tout à fait inconnu, voyant la premiere année qu'il fut à Venise, ce déchainement de Muses forcenées en publia quelques uns de sa façon, non pas dans la langue du pays qui ne lui étoit pas encor assez familiere pour cela mais en latin, aussi bizarres & extravagants dans leur espece, que la maniere de la guerre des coups de poings est singuliere, & comme ces vers furent imprimés & firent du bruit, on en trouvera une copie à la fin de cet ouvrage.

On ne doit pas obmettre que quoi qu'il soit rare qu'il meure quelqu'un de Combattants dans la guerre des coups de poings, il ne l'est pas cepandant qu'il y ait beaucoup de blessés, particulierement des meurtrissures & contusions des coups qu'ils ont reçus, ou des chutes qu'ils ont faites. Pourvû qu'ils soient du parti victorieux ils ont le droit de quêter le jour suivant par la Ville, où ils promenent leurs em-

emplâtres, en faiſant valoir leur bravoure particuticuliere, & en débitant des circonſtances qui rendent leur victoire plus illuſtre. Les affectionnés au parti en uſent généreuſement à leur égard, & ne manquent point de les régaler & de leur donner abondamment de quoi boîre a outrance & payer les onguents dont ils ont beſoin pour guerrir. A propos de ces battailles un Chaoux Turc ſe trouvant une fois à Veniſe & ayant eu occaſion d'y en voir une, dit fort judicieuſement : Que ſi c'étoit tout de bon que ces combattants joüoient des mains, ils en faiſoient trop peu, mais que ſi ce n'étoit que par divertiſſement, ils en faiſoient trop. En effet a moins que d'avoir le corps extremement endurci, comme l'ont à la verité la plus part de ces gens là, les coups qu'on y reçoit, & les chutes qu'on y fait ſur le pavé & dans l'eau, ſuffiroient pour en faire mourir pluſieurs.

La Nobleſſe a une autre eſpece de guerre dans laquelle elle s'exerce pendant l'été, laquelle eſt appelléé le Jeu du coup de pié, *il giuoco del calcio.* Ce combat ſe fait dans un lieu de la Ville, qu'ils appellent *il Berſaglio*, où les Canoniers s'exercent à tirer du canon, afin de ſe rendre habiles à ſervir l'Etat dans les occaſions de guerre. Il y a une partie de cette campagne renfermée par une grande corde, ſoutenue par des pieux fichés en terre juſques à la hauteur de la ceinture au deſſus deſquels cette corde eſt attachée, & empêche les ſpectateurs d'entrer dans le champ de battaille reſervé aux ſeuls Nobles, qui y font experience de leur force & de leur agilité. Il y a deux grands portails de bois, par leſquels les deux partis entrent dans le champ clos chacun de ſon côté, l'un appellé de *la montagne*, & l'autre *de la plaine.* Les Combattans diviſés en deux bataillons marchent ſous leurs etendars l'un rouge & l'autre bleu, tous en

une espece de deshabillé, qu'ils portent l'été sous leurs vestes, & occupent chacun l'espace du terrein qui leur est propre, en laissant un espace au milieu, qui est le champ de battaille. On en donne le signal en jettant au milieu, un gros balon de cuir rempli de vent, les combattants courent à l'envi pour s'en saisir. Celui qui le peut prendre est incontinent attaqué par ceux du parti contraire qui tâchent de le lui enlever, ceux du sien l'environnent pour le deffendre, & lui donner le moyen de le porter dans leur quartier, en quoi consiste la victoire, mais avant que d'en venir là, il y a bien des chocs donnés & reçus, qui est la seule maniere de combattre qui soit permise; personne ne pouvant attaquer qu'en s'elançant contre l'ennemi, & en le heurtant avec le bras depuis l'epaule jusqu'au coude, ce qui se faisant avec toute la force que chacun peut avoir, on ne voit que gens culbutés sur le champ de battaille, ce qui en fait le plus grand divertissement, celui en particulier qui est saisi du balon le porte entre ses bras, ne pouvant le conserver, lorsqu'il est heurté ainsi rudement, & celui qui le reprend étant exposé aux mêmes coups, cela fait que le balon passe en une infinité de mains, toûjours poursuivi par ceux du parti qui la perdu, & deffendu par ceux du parti possedant, qui vont eux mêmes à la rencontre des poursuivants, les attaquent, & les culbutent de même jusques à ce que le possesseur soit en son quartier, où tous ceux du parti lui faisant escorte, & formant par leur continuité comme une muraille pour le deffendre, la victoire est pour eux, s'ils ne sont forcés dans leurs circonvallations, & si le balon n'est encor de nouveau couru. Le même Autheur qui éxprima la guerre des coups de poings par des vers forcés, tous commençans par des monosillables & par la lettre P. decrivit encor celleci par des vers commençants

par C. lesquels de même que les premiers ayant été rendus publics, on donnera une copie des uns & des autres, pour l'amusement de ceux qui se plaisent à rire de la contorsion & de la géne, qu'il faut donner à son esprit pour composer de semblables bagetelles, qu'on peut veritablement appeller *operosas nugas*, à moins qu'on n'ait une facilité si grande à trouver des Sinonimes, & à tourner les sens, que la chose ne coûte pas plus qu'un travail mediocre; comme il paroit être arrivé à l'autheur.

Les *Regatés*, comme on les appelle dans la langue du Pays, sont un autre divertissement à Venise, qui s'y permet, & même qu'on y a introduit dans la même vüe que celui des coups de poings, c'est a dire pour dresser le peuple par ces exercices, à la bravoure de combattre, & à l'adresse & la force de ramer. Ces Regates sont des courses faites sur l'eau en bateaux. On y propose un prix qui est emporté par ceux qui arrivent les premiers au terme de la Course. Il y en a de plusieurs sortes ou plûtot on fait ces courses dans plusieurs sortes de bateaux, les uns plus grands & les autres plus petits, tous montes par une quantité plus grande ou plus petite de rameurs, qui font de leur mieux pour devancer leurs camarades. Il y en a de six hommes par barques, de quatre, & de deux, & ces dernieres qui n'ont que deux rameurs s'appellent *fisòlere* & sont si petites qu'elles ne peuvent contenir que deux hommes, & à cause de leur légéreté paroissent voler. Elles portent le nom de *fisolere* de la chasse que fait la Noblesse de Venise dans les lagunes, dans ces sortes de barques, de certains oiseaux de mer appelles *fisòli*, qui étant extremement attentifs à leur seureté, ne se laissent quasi jamais approcher, ce qui en rend la chasse tres-difficile, & ce qui aussi pique cette Noblesse du desir de s'y signaler par le seul plaisir qu'elle y trouve; car l'oiseau ne vaut

rien à manger, & n'a rien de singulier que la blancheur éclattante de son plumage, qu'on mêle en quelques ornements. Le Noble qui va à cette chasse, se couche sur son ventre à la proüe de sa petite barque garnie d'un petit matelas fait exprès, & tient ainsi son fusil à fleur d'eau, un seul homme étant assis au fond de la barque à la pouppe, & la conduisant avec le plus grand silence qu'il peut avec deux petites rames ou avirons qui joüent toûjours dans l'eau, afin de faire moins de bruit. Il y a des Nobles qui font cette chasse avec des arbalêtes à l'usage du vieux temps, ce qui est beaucoup plus estimé que la chasse avec le fusil, qui est plus seure & plus decisive & où par consequent il y a moins d'industrie. Pour retourner aux *Regates* elles n'ont rien de singulier, sinon que quelquefois elles sont faites par des femmes qui voguent en toute sorte de barques, & voguent avec autant de vigueur que des hommes & même à l'envi des hommes. Il est tres seur que les corps sont de tres-bonne complexion à Venise. L'air de la mer y contribue beaucoup aussi bien que la bonne chair, dont on s'y nourrit: de sorte que ce n'est pas merveille, si les femmes y sont vigoureuses & robustes, capables d'y soûtenir la fatigue, à laquelle l'usage du vin qui leur est ordinaire les dispose encor plus. C'est une autre espece de *Regate* que *le Cours*, dans lequel les Gondoliers voguent le plus souvent à l'envi l'un de l'autre. Leur Course se fait par eau, de la même maniere que par terre avec les Carosses dans les Villes: Mais ce qu'il y a de plus curieux consiste dans l'adresse des Gondoliers à retourner, ou pour parler en terme de Marine à revirer leurs barques, qui étant considerablement longues, & glissant toutes l'une auprès de l'autre dans leur course, doivent se trouver embarassées dans ce retour, qui se fait de toutes en même temps & en même lieu. Cependant les

Gon-

Gondoliers y ont une si grande adresse, que cela se fait en un instant & sans se toucher, quoi que l'espace soit tres-petit, adresse à peu près semblable à celle des Cochers, qui couroient autrefois à Rome dans les Cirques, & qui mettoient leur adresse à tourner autour de la Pyramide, pour continuer leurs courses. En quelques Villes d'Italie comme à Bologne quand les Carosses ont roulé quelque temps dans le cours, ils s'arrêtent, & les Cavaliers decendent & vont entretenir les Dames aux portieres de leurs Carosses: Mais à Venise, les Gondoles volent plûtôt qu'elles ne voguent, & personne ne s'y salue, particulierement les Dames, si ce n'est les parents bien proches, & quand cela se fait, c'est en courant & par un seul coup de tête. Il y a un rivage sur ce cours, où se mettent ceux qui veulent avoir le plaisir de voir ou saluer quelqu'un: Mais ceux qui veulent voir, saluer & parler, vont en un autre cours reservé aux seules Courtisanes dans un canal appellé *Rio d'Asienza*, ou chacun peut s'introduire en barque, ou du rivage faire arrêter celle de la *Signora* avec qui il veut avoir conversation.

Entre les divertissements publics de Venise les Reduits sont les plus frequentés. Il y en a un reservé aux seuls Nobles, & où personne n'a accés sinon au temps du Carnaval, & encor y faut il aller masqué. Ce lieu est une grande Maison pres de l'Eglise de saint Moyse, dont toutes les chambres sont tapissées & pleines de tables à joüer, où prennent parti tous les jouëurs, chacun selon son inclination & ses moyens; car il y a des Tables, où lon ne joüe que gros jeu, & d'autres où l'on expose de moindres sommes. On ne joüe guerres sur la parole: Mais quand on le fait, & qu'on a perdu quelque somme que ce soit, il faut l'aporter le jour suivant au Maitre du Reduit, qui est un Bourgeois accommodé, qui la consigne à celui qui a ga-

gné. Y manquer c'est s'exposer à un reproche qui n'est agréable à personne, & qui cause souvent de grosses querelles. On se souvient qu'un Gentilhomme de la Maison Mora ayant perdu quelque somme contre un Pasqualigo, & s'étant presenté le jour suivant à joüer avec le même, sans avoir payé, le dernier lui demanda avec quelle hardiesse il se montroit sans l'avoir satisfait L'autre lui ayant repondu brusquement qu'il étoit malhonéte d'exiger avec tant d'exactitude le payement d'une somme si peu considerable, Pasqualigo pour replique, lui jetta au né un des chandeliers, qui étoient sur la table, ce que Mora ayant vû il tira son stilet ou poignard & le lui planta au travers de la Table dans l'estomach, de laquelle blessure Pasqualigo mourut le même jour. Le frere de Mora étoit en ce temps là le plus gros & le plus heureux joueur qui fut à Venise, & avoit gagné au jeu, a ce qu'on disoit, plus de cinq cens mille Ducats. Il tailloit en une chambre particuliere à tous les Princes qui passoient à Venise pendant le Carnaval, & c'etoit un plaisir de le voir avec un *Jamberlac*, ou Robe de chambre de velours Cramoisi, toute doublée de peaux de Loup Cervier, le bonnet de même avec une rose de Diamants surmontée d'une aigrette & une agraffe d'or enrichie de pierreries, qui attachoit la *Jamberluc* sur la poitrine, de le voir disje, avec un visage toûjours riant, tenir à toutes les sommes qu'on vouloit, n'ayant devant soi qu'un panier avec des jettons d'ébene & d'yvoire de diverses grosseurs, ausquels il laissoit la liberté de donner quelque prix qu'on vouloit, & qui étoit aussi tôt payé en belles especes, s'il avoit perdu, déz que le Joueur se vouloit retirer. Il y dans cette redoute des sommes immenses consignées au Maitre du Logis de la part des Tenants a la Bassette, (qui est le seul Jeu qu'on y joüe) & qu'il doit representer à ceux qui les

lui

lui demandent, ou même suppléer du sien, quand il en est requis pour satisfaire ceux qui quittent le Ieu au nom de ceux qui ont perdu. Il regne un silence éternel dans ce lieu, quelque quantité de personnes, qu'il y ait, de peur d'inquieter les joueürs, qui gagnent ou perdent souvent des sommes immenses *sans desserrer les dents* comme dit Monsieur Amelot. Les pertes ne sont pas rares, & quand la fortune a tourné le dos, il faut pour conserver sa réputation tout vendre ou engager pour payer, de sorte qu'on voit souvent des Gentilhommes fort riches obligés de vuider en une nuit leurs caves & leurs gremiers, & engager toute leur vaisselle d'argent aux Juifs pour se tirer d'affaires & ne pas manquer au payement de ce qu'ils doivent. Au réste chacun y est avec une entiere liberté de quitter le jeu quand il le trouve à propos, quoique dés qu'il est èchauffé on voye souvent des Joüeurs qui passent non seulement les jours, mais même plusieurs nuits à joüer, sans prendre autre nourriture que quelques taces de chocolat. Il y a cepandant dans ce même lieu toûjours des viandes prêtes pour y faire repas, & c'est une des obligations du Maitre du Logis d'avoir tout prest, ou de faire incontinent préparer a quelque heure que ce soit, tout ce qu'on lui commande. Aucune femme n'a entrée en ce lieu, hormis le Carnaval que quelques Nobles y conduisent leurs femmes pour leur donner le plaisir du jeu. On se souvient d'y avoir quelquefois vû entre autres Sylvestre Valier qui depuis a été Doge, avec Madame son Epouse, pour laquelle quoi qu'elle ne lui ait point donné de Successeur de ses grands biens, il a toujours témoigné une tres grande affection. On la vû non seulement souffrir, mais exhorter cette chere femme a jouër, & comme elle mettoit des sommes légéres sur les cartes, lui reprocher amoureusement sa timidité, & avec l'ingenuité Venitienne lui dire *Signora Betta non vogio che la fac-*

ciamo cosi da poco, ma che quadagniamo assai, mettant lui même des poignées de Ducats à la fois & riant quand il les perdoit. On a vû aussi un Mocenigo conduire pour la premire fois son fils au Reduit avec des milliers de Zequins, & pour le faire connoître à la Noblesse, l'obliger d'exposer au jeu des sommes tres-considerables, en disant qu'il étoit venu pour lui procurer l'honeur de leur connoissance en perdant ces *trè o quattro bezzetti*, les *Bezzi* de Venise sont la plus petite monoye de Cuivre qu'il y ait. Les autres Reduits repandus dans Venise, sont de veritables coupe gorge, & tout Etranger qui se hazarde d'y aller joüer est seur de perdre, & quelque fois d'avoir pis. On se souvient d'avoïr une fois accompagné un ami dans celui de St. Georges des Grecs (car chacun a son nom & sa réputation particuliere) où il perdit une somme assez considerable pour en étre incommodé, & cela parce qu'il avoit à faire à des frippons, qui en Italie s'appellent *Bari*. Piqué de sa perte il courut à la maison, & quoi qu'on lui pût dire, il prit une nouvelle somme d'argent qu'il voulut aller joüer de nouveau. Le seul expedient qu'on trouva fut de le faire accompagner par quelques amis, qui se trouverent presents, tous bien resolus d'avoir raison de la supercherie, si on prétendoit encor l'employer pour vaincre. Comme tous étoient masqués (car c'étoit au temps de Carnaval & de nuit,) tous lui firent escorte, & entourerent la table, où le joüeur demanda sa revanche. On ne put la lui refuser, & cette seconde fois celui qui tailloit là fut si bien éclairé, qu'il ne put en appeller à aucun, qui étant de sa cabale lui donnat raison, quoi qu'il y en eut plus d'un dans la chambre. Il fut même si malheureux qu'il perdit quelques douzaines de pistoles des siennes, qui étoient tout le capital de la banque qu'il avoit alors devant soi apres quoi on le salua par une nazarde,

on ſe retira par le milieu de ſes ſuppots, qui voyant la partie un peu forte & diſpoſee à ſe faire jour ſi on vouloit l'arrêter, le laiſſerent paſſer & ne l'accompagnerent que de quelques murmures ſecrets, & de l'eſpérance d'un occaſion plus favorable à leur reſſentiment.

Tout le monde a ouï parler des amuſements du Carnaval de Veniſe, qui ſont tout ce qui eſt en uſage parmi toutes les Nations pour divertir le public & le particulier. Il y en a même de payés par l'Etat, & entre autres un vol, qui ſe fait tous les ans le jeudy gras & auquel le Duc, la Seigneurie, & les Ambaſſadeurs ont coutume d'aſſiſter en cérémonie. Le Clocher de St. Marc eſt des plus élevés qui ſoient dans l'Europe, on attache aux plus hautes fenêtres de ce clocher, une corde qui traverſant toute la place de St. Marc du côté de l'Ile de St. George, va finir à une galere qui eſt en mer, où celui qui vole va tomber, & eſt reçû ſur des matelas. C'eſt la coutume & le vol ordinaire, qui n'eſt pas, comme on peut voir, ſans riſque puisqu'on doit ſe tenir ſuſpendu en équilibre en voltigeant par un ſi long eſpace. Mais il y a quelques années qu'un Gondolier nommé *Santo*, s'aviſa non pas de décendre mais de montér une année à cheval, & l'autre en gondole, de la mer juſqu'aux fenêtres du Clocher. La choſe poroît incroyable & on en a vû cepandant l'execution, la premiere avec moins d'etonnement que la ſeconde, qui eſt ſans doute la plus hazardeuſe entrepriſe qui ſemble pouvoir tomber dans l'eſprit d'un homme. Santo fit paſſer dans la pemiere de ces experiences, la corde au travers de la Selle d'un cheval, qui par ce moyen demeura ſuſpendu en lair, & l'homme aſſis à l'ordinaire ſur la Selle. Il avoit fait attacher une autre corde à l'arçon de la ſelle, qui paſſant par les fenêtres du clocher où l'autre abboutiſſoit, tiroit en haut le cheval par le

moyen d'un contrepoids, qu'on faisoit couler en bas par dedans le clocher. L'homme & le cheval ayant volé par ce moyen jusqu'au milieu de la Carriere, le Gondolier feignant de s'arrêter pour faire la révérence au Doge & au Senat, qui assis en une loge du palais se trouvoient à peu pres à se vue, joüa assez long temps d'un étendard qu'il avoit en main, recita un sonnet & en jetta des copies imprimées qu'il avoit sur lui, jusqu'à ce qu'un autre contrepoids ayant été attaché à la corde, il eut moyen d'achever sa carriere, au grand étonnement de tous les spectateurs qui le virent s'élancer gayement de cheval en arrivant aux fenêtres du Clocher. Mais sa seconde tentative fut en toute maniere plus hazardeuse que la ptemiere, & il l'executa de la maniere suivante. Il suspendit une de ces petites barques, qu'on a nommées *fisolere* par le moyen de deux poulies attachées aux deux bouts à la corde tendue du clocher à la Mer. Dans cet équilibre de la barque qui cedoit au moindre mouvement, il monta sur la pouppe non pas au milieu & avec la corde entre les jambes, mais sur le bord du côté droit comme font les Gondoliers dans le barques ordinaires, & cela sur un espace de ce bord, qui n'a pas la largeur d'une semelle. Les Gondoles étant sur l'eau & chargées d'un attirail considérable, empechent les Gondoliers de les faire pancher du côté qu'ils pressent du poids de leur corps, mais le hazardeux *Santo*, au moment qu'il sauta sur le bord de sa *fisolera* pancha son corps de telle façon par le moyen d'une rame appuyée sur l'autre bord opposé, qu'il tint toûjours sa barque en équilibre, & se laissa enlever comme l'autrefois par le moyen d'un contrepois coulé du haut du clocher mais plus doucement, afin que la lenteur de son voyage lui donnât le moyen d'avoir lœil continuellement à la manœuvre qu'il faisoit ; le danger étant continuel de se rompre le col à tous les moments

ments s'il étoit tombé. A cette posture, qui étoit déja assez forcée, il ajoutoit le mouvement continuel de sa rame, faisant le même geste, que s'il eut actuellement vogué dans l'eau. C'étoit un insulte continuel au danger où il étoit, puisque le moindre mouvement qui l'eut tiré de l'équilibre l'auroit fait précipiter. Nonobstant cela étant arrivé au milieu de sa course, & en face de la Seigneurie, il sauta dans la barque, & là il se dépouilla & changea de chemise, comme c'est le coutume des Gondoliers, qui ont fait une longue traitte, apres quoi il récita son sonet au Doge, & en jetta une quantité de copies sur le peuple qui étoit dessous, & qui trembloit pour lui en le voyant exposé à un si grand danger. Ce qu'il avoit fait jusques alors n'étoit que le moins hazardeux, puisqu'il pouvoit avoir été assisté à se mettre en équilibre sur le bord de sa barque, en commençant à y monter, & faire experience de son adresse sans danger sur ce premier pas qu'il n'étoit point encor éloigné de terre. Mais remonter au milieu de l'air, & se balancer du premier coup avec tant de justesse qu'il s'etablit sur un soûtien aussi mobile, comme étoit sa barque, & cela dans l'équilibre qui lui étoit necessaire pour achever sa course, c'est ce qui surprit tout le monde, & lui fit donner des applaudissements, qui l'encouragerent sans doute à franchir avec plus de hardiesse le reste de sa carriere, comme il fit en effet parmi les acclamations, qui ne cesserent de l'accompagner jusques au bout. Il avoit resolu, à ce qu'on dit, de monter l'année suivante en chaise roulante au dessus du clocher, & il y a de l'apparence qu'il y auroit reüssi, vû les preuves qu'il avoit données de son adresse, particulierement dans cette derniere entreprise : Mais la mort le prevint avant l'année revolue. Ce qu'il y avoit de plus merveilleux en son fait, étoit qu'il imaginoit de sa teste seu-

le

le la fin & les moyens de ses entreprises, & que sans prendre conseil de personne, il disposoit tout, & exécutoit de même. Aussi fit on peindre & graver son portrait avec des éloges extraordinaires, & on en parle encor aujourdhui à Venise, comme d'un homme que personne n'a précédé ni suivi dans ses hazardeux desseins. Le plublic donne annuellement trente sequins ou Ducats d'or à celui qui fait ce vol, mais la singularité de celui de *Santo* lui ayant obtenu la permission de quêter, il recueillit des sommes considerables de la liberalité de la Noblesse, qui avoit été spectatrice de son vol.

Ce vol est précédé d'une autre fonction qui se fait de même en presence du Doge. Le Patriarche d'Aquilée qui étoit autrefois un puissant Prince, ayant eû de longues guerres contre les Venitiens, & ceux-ci ayant une fois remporté sur lui une grande victoire, ils instituerent une fête publique pour en conserver le souvenir. Cette fête fut de couper le col à un bœuf & à douze cochons, sous la figure des quels ils prétendoient insulter à la mémoire du Patriarche vaincu, & des douze Chanoines de son Eglise. Cette institution sent terriblement l'ingénuité, pour ne pas dire la brutalité d'une Populace Républiquaine. Mais qu'y faire? Les Esprits étoient alors moulés sur ce modele. Les temps un peu plus civilisés ont retranché de la cérémonie celle de tuer les cochons, & on a conservé le Massacre du Beuf, qu'on a doublé, en y en ajoutant un autre, mais tous deux si maigres & si foibles, afin de ne pas faire honte aux coupeurs, qui ne reüssiroient pas si les animaux étoient plus vigoureux, qu'ils sont déja moitié morts, quand on les amene sur la place.

Il y a de même un regal assigné des deniers publics pour les ouvriers de l'Arcenal, qui font le même jour & dans la même place une èpreuve de leurs forces, qui mérite d'être considérée. Mais le Doge

&

& la Seigneurie n'y aſſiſtent point, parce qu'elle ſe fait en un lieu de la place, qui eſt hors de la veuë du palais. Cette épreuve conſiſte à former un chateau d'hommes, dont chacun ſoutient avec l'epaule un brancard, qui appuye de même ſur celle de ſon voiſin. Ils ſont ſur un Theatre exhauſſé, afin que chacun les puiſſe voir de loin. Sur les brancars ſoutenus par les premiers hommes il y en monte d'autres avec de ſemblables brancards qu'ils appuyent de même ſur leurs épaules, & ſur ceux-ci encor d'autres, & ainſi conſecutivement, & toûjours en diminuant de nombre, juſques au ſeptieme, qui ſe trouve ſeul, & qui tire encor & monte ſur ſes épaules un jeune enfant, qui s'y dreſſe ſur ſes pieds & forme ainſi le huitime étage de ce chateau animé & vivant. Toute cette machine de pieces rapportées fait quelques mouvements, qui ne ſont pas ſans un peu de danger que les pieces ne ſe demontent: Mais enfin à la faveur du bon ordre & de l'intrépidité de chacun en particulier, la choſe ſe ſoutient, & apres quelque temps on apporte un gros couſſin de laine au milieu, où apres avoir décendu doucement l'enfant, dont le ſaut ſeroit le plus dangereux, tous les autres, en commençant depuis les plus hauts, ſe jettent ſucceſſivement deſſus, & échappent avec tant de viteſſe que le chateau ſemble ſe defaire en un inſtant

Il y a d'autres amuſements publics dans cette fameuſe place de Saint Marc pendant tout le Carnaval. On ne parle pas des bêtes farouches, des monſtres, des joüeurs de gobelet, & de marionettes, qu'on voit dans toutes les Villes, où il y a de grandes aſſemblées. Un des plus particuliers, & qui aſſeurement ne ſe trouve nulle part ailleurs, eſt un nombre des plus hupés & des plus habiles Italiens de tout état, & de tout ordre, qui à la faveur du maſque montent ſur les bancs des Charlatans, ou Aſtrologues Diſeurs de bonne aventure, dont le concours ne

manque jamais à Venise en ce temps là, & là débitent leur sçavoir en des disputes qu'ils forment entre eux le plus souvent sans se connoître. On a dit de tout état & condition, car parmi ces gens il y a fort souvent, & en plus grand nombre, des Moines & des Ecclesiastiques, qui par tout ailleurs gardent une gravité fort composée, se donnent là au cœur joye, & développent avec la plus grande liberté du monde, les sentiments de leur cœur sur les matieres les plus curieuses & les plus importantes. On traine également par les cheveux dans ces occasions sur ces theatres, des questions de Philosophie, de Morale, de Politique, & même de Religion, car comme les Italiens n'ont pas toute la liberté du monde de dire leurs sentiments à visage decouvert, & que cependant leur esprit est plein de doutes & d'irresolutions où les porte le libertinage qui leur est naturel, violenté & contraint par la rigueur des loix, & par le danger de donner prise à l'Inquisition, ils se donnent l'essor quand ils peuvent, & l'occasion du masque est la plus favorable de toutes, parceque leurs discours en ces rencontres sont sans consequence. On se souvient d'avoir oui autrefois sur les mêmes bancs un Juif de religion, mais athée de profession qui débitoit les choses du monde les plus pernicieuses, & cela avec un sel & une maniere si vive & si insinuante, que le diable n'a jamais peut être eû d'apôtre d'une plus grande efficace que celui-là. Il ne parloit pas neantmoins seul, car il avoit toûjours quelque Moine à ses trousses, qui tachoit de rabattre ses arguments, & c'étoit asseurement un venés y voir des plus singuliers que d'entendre traitter les points les plus importants de la Religion, & de la Morale sur un theatre de charlatans, & cela avec des raisons aussi vives qu'on les sauroit débiter dans les Ecôles les plus fameuses de la Théologie. On en a oui aussi dans le même Licée un autre,

qu'on

qu'on disoit avoir été Jesuitte, & qui avoit appris par cœur une quantité de ce que les Italiens appellent *belle Dicerie*, c'est à dire des Discours polis par la plus artificieuse eloquence sur des matieres Philosophiques, qu'il debitoit sous le nom de Paysan inconnu *Incognito Villano* avec toute la gravité de sa premiere profession, degoisant des descriptions de le Matiere premiere, des Universaux, de l'Etre en général, & de toutes les precieuses bagatelles, qu'on fait joüer aux yeux des enfants dans les Colleges, comme des choses animées du plus pur esprit de la Philosophie, & qui revêtues des pompeux ornements de paroles faites au tour, attiroient les oreilles des auditeurs, & leurs yeux sur un personage qui faisoit en un si grand jour une figure aussi inutile, qu'étoit celle de ce harangueur à credit, & qui donnoit pour rien ces agreables chiméres. On peut dire en général que quoi que le Carnaval de Venise soit le plus tumultueux qu'il y ait peut être en aucun lieu, à cause de la quantité incroyable de masques, travestis en toutes les manieres que l'extravagance la plus capricieuse puisse inventer, c'est cependant l'ecole où l'on peut se convaincre plus seurement des excés de folie, où l'homme peut tomber, au milieu desquels neantmoins la Providence fait reluire des traits visibles, par où l'on peut reconnoître son devoir & la mesure de ces obligations. Voila pour ce qui regarde le Carnaval si fameux de Venise.

Il y a outre cela une chose pendant toute l'année en cette Ville, qui donne lieu de penser que la debauche secrete contribue beaucoup à l'accommodement particulier de ceux qui sans passer les apparences de l'honêteté & de la pudeur, ne laissent pas de tirer de grands secours de leurs complaisances criminelles. On ne voit guerres de jeunes filles ni de femmes qui ne soyent fort proprement vêtues.

Le

Le plus grand eſpion qu'ayent les Etrangers, & qui decouvre leur état, eſt la depence, quand d'ailleurs ils ne ſont point connus, la choſe étant interpretée, & rapportée à des ſecours ſecrets, qu'ils ſont cenſés recevoir de quelque Puiſſance, qui s'en ſert pour des fins qui ne peuvent être avantageuſes à l'Etat: C'eſt pourquoi dès là ils ſont obſervés, & le premier faux pas, ou même équivoque, qu'ils font, les jette dans le précipice de la jalouſie publique. On peut appliquer cette régle aux femmes à Veniſe, dont les parents ou maris n'ayant pas les moyens de ſuppléer à la depence qu'on leur voit faire en habits & en nipes, on en peut tirer une conſequence tres ſeure, qu'elles ſe procurent ces choſes par des ſecours, qui ne viennent pas à la vüe de tout le monde. Il y a de deux ſortes de parents reſponſables de la conduitte de ces femmes, car il y en a qui ne ſont pas fachés & qui conſentent même expreſſement que leur femmes & leurs filles uſent d'induſtrie pour ſoutenir cette dépence, ce qu'on appelle en Italien *ingegnarſi.* Et dés là toute admiration du faſte dont on les voit pareés doit ceſſer. Il y en a d'autres que ces femmes étourdiſſent & détournent de penſer mal de leur propreté par une excuſe tres-recevable, & dont il eſt comme impoſſible de demêler la verité. Il y a des gens qui courent toute l'année les rues avec un petit étalage de pendant d'oreilles, de bas de ſoye, de chaines d'or & d'autres ſemblables nipes tres- precieuſes, & un livre dans le quel ils écrivent les noms de tous ceux, & principalement des filles, & des femmes qui veulent bien hazarder un ou deux ſols, dans l'eſperance de gagner un de ces bioux qui peut leur être aquis avec une ſi petite ſomme. Ces Lotteries, quand la ſomme neceſſaire au payement des denrées expoſées eſt receuillie, ſe tirent ſur une place publique, ou bien en quelques Cours de Mai-

ſons

ſons à la vüe de tous le monde & il arrive effectivement que telle qui n'aura mis qu'un *Marquetto* qui n'eſt qu'environ la troiſieme partie d'un ſol marqué emportera une paire de pendants d'oreille, ou une chaine d'or. Cela étant, rien n'eſt plus ordinaire que d'entendre dire aux filles & aux femmes qu'on voit proprement parées, qu'elles ont gagné toutes ces parures à la lotterie avec deux ou trois ſols; & que peut dire le mari, ou le Pere, qui voit ainſi venir le bien à la maiſon, ſans qu'il lui en coûte ni ſueur ni peine? Se mettra-t'-il en colere contre la bonne fortune? Il faut dont en demeurer là, & pour peu que la femme ait de beauté & de ſçavoir faire, elle ſera toûjours parée avantageuſement, & la lotterie lui fournira les moyens de le faire ſans incommoder le maiſon, ni être à charge à ſon mari ou à ſon Pere. On ſe ſouvient qu'ayant une fois pris logis à Veniſe en un endroit, vis à vis duquel une aſſez jolie femme avoit le ſien, comme on la voyoit tous les matins s'ajuſter fort proprement, & même employer quelques heures à cet ajuſtenent, & qu'on eut la curioſité de s'informer qui étoit cette femme, & de quelle condition pour pouvoir fournir à cette depence, on apprit qu'elle étoit femme d'un ſavetier, qui avoit un trou de boutique à quelques pas de là: Mais que s'étant mariée ſur ce pied de propreté & d'ajuſtement, elle continuoit ainſi ſans que perſonne ſçut par quels moyens elle pouvoit ſuppléer aux frais neceſſaires pour ſoutenir ce train; la prétieuſe employant d'ailleurs la matinée à aller aux Egliſes & l'apres diné aux viſites. Il faut ſçavoir que tout homme qui épouſe une femme à Veniſe de quelque baſſe condition qu'il ſoit, s'oblige à la maintenir de tout point, ſans qu'elle ſoit obligée de faire quoique ce ſoit; tout le profit de ſon travail, ſi elle veut bien en faire, eſt tout entier à ſon uſage & à ſon diver-

tiſſe-

tissement. On se souvient de même d'avoir été present au plaidoyé entre mari & femme, qui se fit en presence d'un des premiers Senateurs. Ce mari, Menuisier de profession en dependoit à la mode de Venise, où tous les Populaires se mettent sous la protection de quelque Noble. Il avoit conduit sa femme devant lui pour l'obliger par l'autorité de ce Seigneur, à promettre de concourir à l'entretien de la famille, qui étoit déja de deux ou trois petits enfants: Mais la femme refusa toûjours hautement de s'y soûmetmettre allegant l'usage du pais & le privilege du Sexe, & protestant autrement de laisser le mari & les enfants: Ce qu'elles font assez ordinairement, quand le mari les chagrine sur ce chapitre, ou retournant chéz leurs parents, ou se devoüant au service public. Ce qu'on remarqua de plaisant en ce plaidoyer est que la *Signora*, qui étoit d'aussi riche taille & belle que son mari étoit peu avenant, regardoit toûjours fixement le Senateur, & lui proposoit sans en parler, une autre querelle à vuider entre eux, où il pourroit prononcer la sentence au gré des deux parties. On sçut en effet que le Sénateur n'avoit pas été insensible à cette offre, & qu'il demanda dès le lendemain, à un de ses amis un *Casin* à emprunter pour une apres diné, où se traitta cet incident particulier. Cette fortune arrive assez souvent à ceux qui cherchent à produire leurs femmes, sous quelques pretexte que ce soit, elles ne manquent guerre de jetter leur filets, & de profiter de l'occasion pour faire quelque bonne prise. Ces *Casins* comme on les appelle à Venise sont certaines maisons dans les dehors de la Ville où il y a belle vue, lesquels sont tenus par quelques personnes qui n'en sont que les Concierges, n'y recoivent que ceux qui en payent le loyer, ou ceux qui ont un billet de ceux-ci, ausquels la porte est ouverte, & qui y peuvent conduire qui il leur plait pour y pren-

dre

dre le frais, ou tel autre divertissement qui leur est plus agréable. Ceci se fait pour porter loin de la maison certaines matieres de mauvaise odeur : Car quoi qu'on puisse dire de la débauche de Venise, toutes les personnes de quelques considération prennent de si grandes précautions, quand ils veulent s'y abbandonner, qu'il y a tres peu de mondes qui en souffre le scandale. Leur proverbe est *si non Caste saltem caute.* Sans quoi un homme de quelque rang & qualité qu'il soit, qui ne ménage pas avec assez de soin les apparences, est un homme sans estime & sans credit, & on se souvient d'avoir connu un certain Noble déja avancé en âge, qui n'apportant point assez de précaution à couvrir ses écarts, étoit sifflé de tout le monde, & même dans le grand Conseil, où son esprit vif & ardent le faisoit souvent entreprendre de parler des affaires publiques selon la coûtume, & en vertu de la liberté que tous les Nobles ont de le faire. Les desordres sont tollerés en consideration de la foiblesse humaine, mais ils n'y sont jamais excusés, & beaucoup moins justifiés, quelque Noblesse quelque richesse qui les couvre.

Il y a encor à Venise une autre espéce de desordre secret qui n'est pas moins criminel ni sujet à de moindres inconvenients. Un homme y prend une femme, & sans autre lien de mariage se met en possession de tous les privileges du sacrement, en se transportant en un endroit de la Ville, où il n'est point connu, il passe pour son mari & *la Signora* comme sa femme, pratiquant en tout honneur & liberté avec toute sorte de personnes. Les Italiens appellent cette union *un Mariage à fresco*, parce que comme les peintures *à Fresco* il s'efface avec de l'eau. Cette couverture couvre de plus grands desordres à Rome, & en quelques autres lieux qu'à Venise ; Car sous pretexte de ce mariage en peinture, le mari qui ne considére sa Compagne que comme une person-

ne

ne de qui l'honneur & les interêts lui ſont véritablement indifferents, la laiſſe vivre à ſon gré, & ſouvent en tire lui même ſa propre ſubſiſtance; particulierement quand c'eſt la femme qui a recherché cette union, ce qui n'eſt pas rare, & qu'elle a mis entre les articles de ſon traitté, qu'il aura toute liberté avec elle, mais qu'il ne l'empechera point de faire ce qu'elle jugera à propos. C'eſt cette indolence des Maris en peinture, qui a donné lieu au prouverbe qui court des Romains, *Roma la Santa e Popolo C.* ce qui n'eſt nullement vrai à la rigueur du ſens, puis que ces indolens n'ont que la figure & non pas la réalité de maris, & que le deshonneur conſiſte dans la complicité d'un crime, que leur état & leur devoir les obligeroit de detourner. A Veniſe les choſes ne vont pas ordinairement tout a fait ſi loin & quoi que l'engagement de ces prétendus époux ne ſoit nullement reel, c'eſt à dire qu'ils ne ſoient liés d'aucun lien de mariage, ils n'ont point coutume de ſouffrir que la licence qu'ils prennent avec ces femmes ſoit commune à d'autres. Ils vivent avec elles & élevent les enfants qui en naiſſent comme de veritables Péres: Mais comme ils les quittent ſouvent, ces creatures reſtent auſſi ſouvent expoſées à de facheux abbandons. On ſe ſouvient que la premiere année qu'on fut à Veniſe, mangeant dans la Maiſon d'un Senateur, on ouit un jour de grands cris d'une femme qui ſe deſoloit, & témoignoit d'être en une tres-grande affliction. Le Senateur ayant envoyé un des hommes qui ſervoient à table pour s'informer du ſujet de ces larmes, il retourna avec la réponce que la *Signora Geronima*, dont les fenêtres donnoient ſur le Jardin du Senateur, *étoit au deseſpoir, parce que ſon homme la quittoit pour ſe marier.* Le Senateur qui ſavoit l'uſage du Pays ne repliqua rien, mais comme il vit que cette reponce m'avoit beaucoup ſurpris, il commanda à celui qui l'avoit apportée de me l'expliquer & me la

faire

faire entendre. Ce jeune homme en riant me dit que le *Signor Philippo*, qui avoit passé jusqu'alors pour le vrai mari de la *signora Geronima*, la quittoit pour prendre une veritable femme, la chose, dit il, n'étant pas rare que tels qui paroissent mariés pour ne se point décrier dans le monde, se séparent dans la suitte, sauf à l'une & à l'autre des parties de prendre de véritables engagements avec d'autres s'ils le peuvent, ou s'ils le jugent à propos. Mais que deviennent les enfants, lui dis-je, qui naissent de la premiere union, car je suis bien trompé ou ceux qui se demarient aujourd'hui en avoient quelques uns? Ils en ont deux en effet, me repliqua-t'-il, mais il ne sera pas difficile de les faire entrer en quelque hôpital ou lieu de charité, moyennant une bonne recommendation, si le *Signor Philippo* n'est pas en état de les élever, comme il ne l'etoit pas en effet, n'étant qu'homme de chambre de sa profession, à qui ses parents avoient alors procuré la fille d'un marchand, qui avoit quelque chose, & c'étoit ce qui l'obligeoit de quitter sa premiere Compagne.

On pourroit écrire d'autres particularités de l'humeur & des manieres Venitiennes, s'il en étoit besoin: Mais ce qu'on a dit suffira pour en former un jugement un peu plus assuré, que celui qu'on fonde sur les relations que donnent tant de Voyageurs qui se copient l'un l'autre, ou qui écrivent selon les seules idées de leur prévention; ce qui est cause que leurs recits sont si differents & si bigarres. En tout cas ceux qui ne voudront croire ou rien du tout, ou que ce qu'il leur plaira de ce qu'on a écrit, le peuvent faire avec toute liberté, la chose étant tres indifferente à l'Historien, qui n'a eu vue que de satisfaire à la curiosité de ceux qui voudront bien prendre la peine de lire cette Relation.

Monsieur Misson Autheur d'un voyage d'Italie, ayant pris l'occasion d'un nouveau voyage de François Leguat, qui s'est imprimé pour y faire une pre-

face, s'y est terriblement déchainé contre l'Autheur d'un autre ouvrage de même nature, qui avoit osé remarquer quelques bevues qu'il avoit faites dans le sien. Il le traitte de la maniere du monde la plus outrageante. Il l'appelle *fripon, fourbe, qui impose au public, qui n'a que quelque lâcheté pour principal but*, c'est à son gré un *impudent Anonime qui à forgé un tissu de fables, & qui apres l'espoir de quelque vil & honteux proffit n'à eû d'autre vûe que celle d'insulter contre toute justice à une persônne qu'il devroit honorer & qui l'epargne depuis trop long temps.* Quoi que la plus grande vengeance qu'on puisse tirer d'un homme, qui voulant nuire à un autre se seroit laissé tomber dans la boüe, ou quelque chose de pis, soit de le laisser ainsi exposé au public chargé de sa honte; de semblables injures etant asseurement des ordures, dont peu de personnes raisonnables souffriroient qu'on leur reprochât de les avoir écrites, cepandant comme on a quelque raison de prendre interest dans cette insulte, ou a crû être obligé de faire connoître au Public le sujet qui a mis Mons. Misson de si mauvaise humeur, afin qu'il juge avec équité du bon, ou du meilleur droit des parties. Dans la preface des *Remarques Historiques, & Critiques faites dans un voyage &c.* qui est le livre, où l'on réléve quelques bevûes de Mons. Misson, l'Autheur s'étoit plaint de la facilité, avec laquelle tant de Voyageurs débitent des choses peu vrayes & s'étoit émancipé, si on veut, jusques à rire de Mons. Misson, *non pas des sotises incroyables dont il s'est chargé, mais de la credulité avec laquelle il les a reçûes.* Pour temperer l'amertume de cette raillerie, il avoit tâché de le faire réflechir qu'il *reconnoissoit lui même qu'il s'étoit aperçû qu'on le trompoit en beaucoup de choses, & que cette connoissance le devoit rendre plus retenu à croire ce qui choquoit les lumieres les plus foibles du bon sens & les notions les*

les plus communes de la raison: Que la fable p. e. de l'Ane de Verone, dont il décrit les voyages, l'heureuse fin, l'Apotheose & les honneurs religieux qu'il asseure qu'on lui rendoit en cette Ville n'etoit pas pardonnable à un homme qui a le moindre dicernement: qu'il étoit beaucoup plus naturel de traitter le marchand François qu'il dit lui en avoir fait le recit, de fripon qui cherchoit à lui en imposer, que de prendre pour des Anes tout ce qu'il y a de gens sages & habiles tant Ecclesiastiques que Seculiers dans Verone, qui verroient & souffriroient les Mommeries & les superstitions sacrileges, avec lesquelles il disoit qu'on porte cet Ane en procession comme une chose sacrée. Il avoit excusé la facilité de Monf. Misson à croire la fable de cet Ane, sur *la prevention de son zéle contre une religion* qu'asseurement il n'estoit pas fâché de décrier, & quoi qu'il eût dit que *non seulement dans les choses qui regardent le religion Romaine, mais dans d'autres qui ne regardent que des faits sans consequence, il avoit été mal informé, il lui avoit cependant fait une espece d'amande honorable en protestant qu'il ne pretendoit point decrier absolument un livre, parce qu'il pouvoit y avoir dedans quelques pauvretés mémes grossieres, & en reconnoissant qu'il en pouroit avoir beaucoup d'autres bonnes & curieuses.*

Cet aveu devoit ce semble, s'il ne le satisfaisoit pas entierement, l'empecher pour son propre interest d'en venir à une recrimination aussi injurieuse que celle qu'il a employée. Car outre qu'il n'est guerre seant à un Chretien, & beaucoup moins a un homme qu'on dit avoir des liaisons étroites avec des personnes, qu'il croit de la plus éminente perfection, d'avoir des ressentiments si vifs, & de se porter a des vengeances si cruelles, l'Autheur des Remarques bien loin de se croire détruit par des injures si grossieres, se flattera au contraire que son livre a été trouvé bon, puis qu'un homme qui la

lû dans la pensée de le critiquer avec toute rigueur, & le condanner comme un tissu de faussetés & de fables, n'en rapporte pas la moindre preuve particuliere. Ce qu'il auroit dû faire pour trouver quelque créance, sans quoi on pensera de sa censure toute autre chose que ce qu'il veut qu'on en croye.

Car enfin sur quoi fonde M. Misson la confiance qu'on le doive croire infaillible dans tous les faits qu'il rapporte, de sorte qu'il soit absolument impossible qu'on lui en ait imposé, privilége qu'aucune Nation n'acorde á qui que ce soit dans le monde? He quand on veut parler sans passion, qu'y a-t-il de plus facile qu'un Vayageur qui s'arrète quelques jours, ou même si on veut quelques semaines en une Ville, qui écoute des gens qui lui sont inconnus, & de la sincerité desquels il n'a d'autre preuve ou caution que sa bonne foi & le desir qu'il a d'apprendre des choses singulieres, soit trompé en plusieurs, & particulierement en des choses qui choquent le sens & la raison, comme est la fable de l'âne, sur laquelle on l'a fait reflechir sur sa trop grande credulité? On lui dira encor aujourd'hui de plus, que selon ses principes mêmes, il a dû croire le fable impossible & tres-mal concertée. On se moque dans sa Religion du culte des Reliques, & cepandant dans sa même Religion on confesse que les premiers siécles de l'Eglise ont été exemts de cette superstition. Comment peut il donc croire possible que les Chretiens de Verone dés les premiers siécles, se soyent charges de celle ci, à moins que de supposer une autre sottise aussi incroyable que la premiere, sçavoir que l'âne a veçû jusques aux siécles, où la superstition s'est introduite? Autrement avouer que le culte des Reliques est de ces premiers temps, il fournit, sans y penser, un argument aux Catholiques Romains pour prouver l'anciennété & par consequent la Sainteté de ce culte?

Mais

Mais ſans entrer dans ces controverſes, M. Miſſon ne niera pas qu'on trouve mille contradictions dans les Voyageurs qui ont écrit & qui écrivent tous les jours, quoi que tous aſſeurent avoir vû ce qu'ils écrivent. Il contredit lui même à mille choſes, qu'il a trouvées écrites d'autre façon qu'il ne veut qu'on les croye. Encor une fois ſur quoi ſonde t'-il le privilege de ſon infallibilité particuliere entre tous les Ecrivains? Eſt ce ſur le commerce qu'il a avec les Prophetes, dans les viſions deſquels il prend une ſi grande part, & de la vérité deſquelles il eſt caution envers le Public? Le jugement cepandant de ce Public ne lui eſt pas juſqu'a preſent fort favorable, puisque comme on écrit de Londres de ceux qui s'intereſſent en ce qui le touche *les uns n'excuſent ſon cœur qu'aux depends de ſon eſprit, & les autres n'execuſent ſon eſprit qu'aux depends de ſon cœur.* Ni l'un ni l'autre de ces jugements, comme on voit, ne lui eſt guerres favorable, & ne lui doit inſpirer guerre de Confiance de trouver par tout *le reſpect, qu'il pretend lui être dû.* Mais eſt ce perdre le reſpect à un homme que de lui dire qu'on croit être mieux inſtruit que lui ſur quelques faits particuliers? C'eſt véritablement le perdre, & on ne le doit faire à perſonne ſans avoir une autorité publique, que de l'appeller, *fourbe, frippon, impudent*, & de lui donner tels autres titres, dont il s'eſt montré ſi liberal envers l'Auteur des *Remarques Hiſtoriques &c.* puisqu'il n'y a ni fourberie ni impudence en un homme, qui écrit ce qu'il croit ſçavoir, ſans impoſer a perſonne la neceſſité de le croire; ces vilaines qualités ne pouvant être imputées qu'a ceux qui mentent de guet a pens en des matieres importantes, & qui employent des moyens extraordinaires pour cela, comme ſeroient les jurements, les aſſeurances reïterées & le pretendu crédit de leurs noms? l'Auteur des Remarques ne ſera que rire de ceux qui chercheront à le contredire

dans les choses mêmes qu'il sait le plus certainement, puis qu'il n'est d'aucune importance à son repos ni à son honneur qu'on croye qu'il a été trompé; la chose pouvant arriver à tout le monde, & encor plus facilement à ceux qui ont une plus grande confiance en eux mêmes, & qui se croyent les moins exposés à la tromperie. M Misson p. e. parlant du vin de Verone ou de Vicence, écrit que *ce vin est d'un doux si fade, qu'il fait mal au cœur*, & cependant il croit d'avoir lû dans Suetone qu'Auguste en faisoit sa boisson ordinaire. Que disent ceux qui lisent cet endroit? Il est seur que ceux qui ont bû de ce vin, se moquent de M. Misson ayant l'experience contraire à ce qu'il écrit. Pour ceux qui n'en ont point bû, est il probable qu'ils condamnent Auguste, & tous les Italiens, qui trouvent ce vin tres bon? Le raisonnement seroit ridicule. Ils diront plûtôt que M. Misson a un goût particulier, different de celui de tout le monde ou que quand il passa par ce pays là, il avoit le palais indisposé, & affecté de quelque mauvaise humeur, ou ce qui est encor plus facile, que l'hôte de l'auberge où il étoit logé (car on ne croit pas qu'on lui ait envoyé les vins de la Ville, comme il se pratique à l'égard des Princes en plusieurs lieux d'Allemagne, auquel cas il seroit raisonnable de supposer qu'on lui en eut envoyé du meilleur) cet hôte, dis-je, n'ayant point alors de ce bon vin, ne lui en donna que du fade, qui lui fit mal au cœur. M. Misson voudroit il souffrir qu'on lui dit un mot qui peut aider au denoüement de cette difficulté & de beaucoup d'autres qu'on forme sur son livre. C'est qu'il y parle en bien des endroits & dans celuici en particulier, avec tant de mepris des Italiens, que s'il a été aussi libre à exprimer en ce pays là ses sentiments, comme il l'a fait dans son livre, les Italiens ont asseurement pris plaisir à se venger de lui, en lui en faisant à

croire;

croire ; car il leur importe fort peu qu'on pense & qu'on écrive mal de leurs pays, ceux qui le font ne raportant de leurs relations que de la honte aupres de ceux qui sont instruits ; ce qui les venge hautement des medisances qu'on fait d'eux.

Quant à ce que M. Misson prétend que les Autheurs de Relations qui n'ont point de noms, sont par cela même qu'ils ne se nomment pas, *des fripons & des fourbes*, on lui répond que c'est trop se flatter que de croire que l'authorité d'un nom, quel qu'il soit, serve de quelque chose à faire recevoir ce qu'on avance dans ces sortes d'ouvrages. Le vieux Prince de Condé lui même, Autheur comme on pretend, d'un voyage imprimé, ne crût pas que le sien dût servir de quoi que ce fut à rendre croyable sa relation. Et en effet on ne croit pas que le nom d'un écrivain de voyage à la tête de son livre, y soit plus necessaire que le nom de ceux qui allument les lanternes de nuit sur le poteau qui les soutient, parce que chacun pouvant s'instruire soi même des faits rapportés, ou ne lisant ces sortes de livres que pour se divertir, il conte pour rien les noms les plus accredités dans la Rép. des lettres. M. Misson s'attache lui même à decrier dans la preface mendiée pour decharger sa bile, un Autheur qu'il nomme un *Moine bourru dont le voyage*, à son gré *est parsemé de fautes, de choses mal choisies, de repetitions dégoutantes, de neant ou de babioles, d'insultes pedantesques, de contradictions* [illegible] & mal *fondées* enfin dont le livre n'est *qu'une rapsodie de bagatelles.* Et cependant a raison d'ouvrages publics & a publier l'autorité de ce Voyageur est bien autre dans le monde lettré que celle de M. Misson, qui asseurément se flatte trop, s'ils croit se pouvoir mesurer avec le P. Montfaucon ; à moins que comme on a deja dit, il ne fonde son credit sur les nouvelles lumieres Prophetiques, ausquelles il n'y

a pas grand mal de ne prêter aucune foi.

On lui dira encor au sujet des noms supprimés à la tête des Relations, qu'il est souvent utile d'en user ainsi pout aquerir plus de croyance : Et que si lui même ne s'étoit pas fait connoître, peut être auroit il fait recevoir plus facilement ce qu'il écrit contre les Catholiques Romains, qu'on attribue maintenant au zéle de sa religion connue, comme les Reformés se mocquent de tout ce que ceuxci écrivent contre eux. Il dira peut être qu'il a mis son nom à son livre pour s'asseurer de plus en plus de la bienveillance, dont l'honore M. le Comte d'Arran, & pour lui donner ce temoignage public de sa reconnoissance comme il s'exprime dans sa dedicace. En effet c'est tout ce que peuvent persuader les écrivains qui dedient, car pour ce qui est de faire de grands progrés dans l'estime publique par la publication de leurs noms & de ceux de leurs Mecenes, c'est de quoi ils ne se doivent aucunement flatter, le monde fourmillant aujourd'hui d'Autheurs sans authorité, & de Mécénes qui souffrent qu'on leur dedie les plus grandes pauvretés du monde. Au reste il est messeant à un homme qui, à ce qu'on dit, ne vit que de gratifications, & de l'etablissement qu'il s'est fait de ses *profits* (car enfin on sçait que M. Misson n'a pas fait ses voyages pour le seul plaisir de se promener) de reprocher aux autres *la vüe du profit* qui revient d'un honête travail: Et c'est asseurément trop se flatter que de s'imaginer que l'Autheur des Remarques *n'a ecrit que pour l'insulter* lui qui se flatte d'être un homme, pour qui *il ne devoit avoir* eu que des sentiments *de vénération & de respect.* Quelque bonne opinion que M. Misson ait du merite de sa personne & de celui de son livre, l'éclat de l'un ni de l'autre n'est pas si grand, qu'il fasse mal aux yeux à personne. Il peut joüir de toute la gloire qu'il s'est aquise par son

voyage,

voyage, ſans décourager perſonne à travailler ſur les mêmes briſées. On lira & s'il veut on admirera ſon livre, particuliérement ceux qui n'ont pas lû les voyage de Laſſel, qu'il ſuit de ſi pres qu'on diroit qu'il n'a fait que le copier en ce qu'il a de bon en y mêlant ſes ſatires contre la Religion Catholique Romaine, mais on lira encor ceux des autres; & il faut bien que cette eſperance ſoit univerſellement répandue, puis qu'apres tant d'autres voyages qui ont été faits depuis le ſien, *François Leguat* imprime bien encor aujourd'hui celui, à qui lui même M. Miſſon prête la preface, & la forme ſous laquelle il paroit, quoi que deja arrangée par un autre, qui l'avoit devant lui mis en état de faire lire les veritables *riens* dont il eſt rempli. Car il veut bien qu'on lui diſe qu'on ſçait de toute aſſeurance que François Leguat n'a jamais atteint a la capacité de pouvoir faire, non pas même comme Jean Struys, le journal du Voyage, qui paroit aujourd'hui ſous ſon nom; le journal étant du Sr. P. B. de Metz, qui n'a pas eû la vanité que ſon nom y parut, & beaucoup moins la mauvaiſe foi qu'on y debitat certaines choſes, qu'il aſſeure être fauſſes, ce qu'on ſçait encor d'ailleurs.

On ne croit pas cepandant que *le Public ſoit fort intereſſé qu'on lui faſſe remarquer ces tours & d'autres de cette nature qu'on lui joüe, & dont il y a peu de perſonnes qui s'apperçoivent*, comme ſe recrie M. Miſſon dans ſa preface la choſe eſt de trop petite conſéquence. Ce a quoi s'intereſſe particuliérement l'Autheur des Remarques eſt que M. Miſſon ne ſe faſſe plus *violence à l'epargner trop long temps*, mais qu'il lui montre & ſpecifie les *fauſſetés* & les *fables*, pour leſquelles il a crû lui pouvoir donner le titre de *fourbe*, de *fripon de* [illegible] *& d'impudent*, autrement il doit ſe tenir pour dit tout ce qu'un homme d'honneur peut & doit dire à un homme qui l'outrage ſans droit & ſans raiſon. Afin de le diſpoſer

à cela on lui marquera ici quelques une des fausse-tés & des fables qu'il a débitées lui même dans son livre, qu'il croit si fort hors d'atteinte & de correction, & qui regardent precisement l'Histoire & l'État de Venise, en attendant de lui en faire connoître d'autres, s'il le souhaitte. Il parle des Lagunes de Venise comme un homme qui se pique de tout observer, & qui n'approfondit rien. Il dit que les plus grands vaisseaux y voguent en quelques endroits & cepandant il avoüe que ce n'est qu'une Campagne inondée qui n'a en aucun endroit un fond suffisant pour cela. En effet hormis un grand canal, qui a ce même nom à Venise, & qui peut être le lit de l'un des fleuves qui se dechargeoit par là dans la mer, aucun endroit des Lagunes n'a une profondeur suffisante pour soutenir des vaisseaux, dont on en voit bien quelques uns arriver à Venise, mais sans jamais se détourner de ce Canal, hors duquel ils s'embourberoient. C'est sur ce fondement en l'air qu'il fabrique l'Histoire de la maniere dont Pepin entreprit la guerre contre les Venitiens, qui est toute de son crû. Car il veut qu'étant sorti de Ravenne avec sa flotte, ses vaisseaux se trouverent miserablement embourbés, parce qu'ils croyoient voguer en pleine mer, au lieu que ceux du Doge Maurice, sçachant les endroits par où ils pouvoient passer, se tirerent heureusement d'affaire. Il faut que les Matelots de Pepin fussent alors venus des Indes pour ignorer ce qui etoit sçu de tout le monde, ou qu'ils fussent ivres pour le sçachant, faire une si miserable manœuvre. Ce ne fut ni contre le Duc Maurice, ni avec une flotte venue de Ravenne que Pepin s'avança dans les lagunes, s'il veut qu'on le lui dise. Les Venitiens ayant alors leur capitale a Malomocco, qui est veritablement sur le bord de le haute Mer, & où abordent encor aujourd'hui tous les vaisseaux, sa flotte pouvoit tres-bien le servir: Mais la crainte

de

de cette attaque ayant obligé les Venitiens à porter & à transferer le sejour de leur Ville à Rialte où est aujourd'hui Venise, & Pepin voyant ses grands vaisseaux inutiles, fit faire des radeaux, & ce fut par la dissipation de ces radeaux sur lesquels il avoit mis ses troupes, que les Venitiens pretendent en avoir triomphé par le moyen de leurs Plongeurs qui nageant entre deux eaux couperent les liens qui tenoient les radeaux attachés. Il est de même faux que les Génois se soyent avancés dans les lagunes & qu'ils ayent été vaincus par le même arrest de leurs vaisseaux dans les boües, car l'Histoire ne parle que de Chioggia qu'ils prirent, ce qu'ils pouvoient faire avec leurs grands vaisseaux & galeres, cette Ile ou Ville étant comme Malamocco sur le bord de la grande Mer: Mais il n'est parlé d'aucune bataille donnée dans les lagunes, mais bien aupres de Chioggia par le Doge André Contarini comme on l'a dit, & comme tous les Historiens le rapportent, sans faire aucune mention de cette tentative, ni de ces vaisseaux embourbés.

Mais comment est ce que M. Misson ne s'egareroit pas dans la speculation des choses eloignées, s'il se meprend dans celles mêmes qu'il a vûes de ses yeux? Il écrit qu'en entrant à Venise on voit une Ville battue par les *vagues* & que cela fut pour lui un spectacle tout à fait surprenant. He! bon Dieu qu'elle vague a-t'-il pû voir autour de Venise qui selon lui & selon tout le monde est dans une campagne inondée, où les eaux n'ont point une profondeur suffisante à exciter des vagues? Plaisancé, Cremone, & d'autres Villes sont sur les rives du Po, qui asseurement a autant de profondeur que les environs de Venise, on ne pense pas cependant que personne se soit encor formé aucune idée des vagues de ce fleuve à moins qu'on ne prenne ce mot en une signification si vague, qu'il puisse dire quelque cho-

ſe. Il arrive dans les lagunes quelques fois de ſouffles de vent, qui alterent un peu la face de la mer. Ces ſouffles s'appellent *reſſoli di vento* qui ſont quelquefois culbuter quelque gondole: Mais il eſt inoüi qu'aucun de ces *reſſoli* ait renverſé une barque un peu grande, ce qui eſt le propre de ce qu'on appelle *vagues & groſſe mer.* Il aſſeure de même qu'il y a des *moulins & d'autres machines* pour vuider les vaſes, qui s'amaſſent dans les canaux de la Ville, car hors de la Ville on ne fait nullement cette manœuvre. On voudroit bien ſçavoir où il a vu ces *moulins*, & quelles autres machines il a vûes employees à cet uſage hors des barques plattes que les Venitiens appellent *Scoazzere*, dans leſquelles on met les vaſes, qu'on pêche au fond des canaux par le moyen d'un éſpece de grande *cuilliere* attachée au bout d'une antenne, appuyée ſur la proüe d'une autre barque d'où on la manie. M. Miſſon avoit ſans doute les *moulins* de Hollande dans l'imagination, & il faut qu'il les y eut bien avant, puis qu'aucun objet équivoque n'a pû l'en faire ſouvenir à Veniſe, où il n'y a méme aucun moulin à vent pour moudre, tout le grain étant moulu en terre ferme, & arrivant en farine à Veniſe.

Il aſſeure qu'on emplit les *Citernes* de Veniſe d'eau de la Brenta; autre viſion de ſon eſprit, puis qu'il n'y a quaſi aucune citerne à Veniſe, ou quand les puits ſe ſechent par les chaleurs de l'été, on amene des eaux de cette riviere dans des barques, qui courent les canaux, où chcun s'en pourvoit a *un bezzo il calcedro,* à un denier le ſeau, ce qui eſt de quelque dépence quand les ſechereſſes durent long temps. On peut dire que pendant pluſieurs années qu'on a été à Veniſe, on n'y a jamais oüi parler du rempliſſage de ces Citernes: Mais que chaque Noble ou famille accommodee a des *pitari* comme ils les appellent, c'eſt à dire des vaſes ou

mar-

mortiers d'une pierre poreuse par lesquels on passe l'eau des puits afin de la decharger de ce qu'elle peut avoir de mauvais goût. Ce qui même n'est pas fort necessaire, ou d'un usage fort rare, si ce n'est pour les Abstemes, l'usage du vin étant commun à tout le monde, & ce vin étant déja mêlé avec de l'eau, qu'on fait boullir avec la vendange en le faisant. M. Misson reduit à 150. le nombre des puits qui sont à Venise, en quoi on ne sait ce qu'il a voulu dire. Car s'il parle des publics, ils n'arrivent pas à beaucoup pres, à ce nombre, & s'il parle des particulieres, il y en a plusieurs milliers, & même quasi chaque Maison a le sien.

Les speculations du même Auteur touchant le terrein des ruës de Venise, qu'il veut avoir été formé de *vases & de decombres*, n'est pas mieux fondé que le reste. Supposé comme il semble en convenir, que la Ville ait été bâtie en plusieurs Iles, il est inutil de chercher ailleurs que dans le terrein même le fondement des ruës, non plus que celui des Maisons, & ce seroit une extravagance aux premiers Fondateurs & habitants de la Ville d'avoir fait des ruës dans la Mer, avec la peine de les combler *de decombres*, d'ailleurs trop rares pendant qu'ils pouvoient les faire sur le terrein solide & preparé. Il y a une seule ruë à Venise qui a eté faite comme il dit, qui en porte encor le nom, & s'appelle *rio terrao*, c'est a dire canal rempli. Hors celle la, si Mons. Misson vouloit persuader son sentiment à quelque Vinitien assurement il se moqueroit de lui. Ajoutez a cela qu'il y a des ruës à Venise tres-longues, qui ne peuvent être l'ouvrage de ces pretendus *decombres* comme celle de St. Aponal jusqu'à la place de St. Marc, dans toute la longueur de laquelle on ne trouve que le seul pont de Rialte. Et que Venise n'ayant jamais ete brûlée il faudroit y avoir porte ces décombres de la terre ferme, ce qui auroit été

également onéreux & inutil, vû la commodité qu'il y a toûjours eû du terrein pour cet effet. L'expression cependant de Monsieur Misson qui convient qu'on pourroit augmenter à l'infini le nombre des Iles, si on vouloit planter des pilotis, & bâtir des maisons dessus, en adoptant l'erreur commune que cette Ville est bâtie dans la mer comme le mole de Genes, semble remedier à tous les inconvenients, qui suivent en effet de cette opinion, ce qui ne fait pas grand honneur à son discernement.

Il y a mille choses semblables où Monsieur Misson ne doit point trouver mauvais qu'on lui dise qu'il a été trompé, & même trompé avec malice, ceux qui les lui ont racontées ayant tres-bien sû le contraire de ce quils lui disoient. Il écrit que les *Jeunes Nobles Venitiens se mettent en tel equipage qu'ils veulent & que d'ordinaire ils n'epargnent ni les étoffes d'or & d'argent*, &c. Et rien n'est moins vrai, puis que tous s'habillent de noir, & tout au plus portent le satin ou le velours habit & manteau de cette couleur. *Qu'a quinze ans ils ont coutume de prendre la robbe, quoi qu'il faille avoir vingt cinq ans accomplis pour entrer au Conseil*; Ce qui est encor plus faux sur l'un & l'autre chef, puisque personne ne prend la robbe devant 20 ans, & que dés cet âge ils peuvent entrer, & avoir voix dans le grand Conseil, s'ils ont eû le sort d'être privilegiés le jour de St. Barbe, auquel on a coutume d'en admettre tous les ans trente, dont les noms sont tirés au sort parmi ceux qui ayant cet âge, se presentent pour cela, ceux qui restent n'etant pas ordinairement fort nombreux. Il ecrit que les *Protestants peuvent etre enterrés dans les Eglises Catholiques, si les parents du decedé le desirent.* La raison qu'il en apporte, est *qu'on ignore qu'il y ait des Protestants à Venise, tous ceux qui ne sont ni Juifs ni Grecs, ni Armeniens étant censés Catholiques Romains.*

mains. Cependant il est faux qu'on enterre aucun Protestant dans les Eglises. Il est vrai que les Allemans Lutheriens, font faire les obséques de leurs morts par des Prêtres Catholiques Romains, qui vont prendre leurs corps avec les chants accoutumés, & les accompagnent dans l'Eglise de St. Barthelemi qui est celle de la Nation Allemande, mais apres le service les corps demeurent exposés jusqu'à la nuit qu'on vient les emporter, & enterrer au Lido. On sçait & on connoit fort bien toute sorte de Protestants, auxquels on souffre un exercice secret de leur Religion en des maisons particulieres, & on se souvient d'avoir vû les Reformés le faire chéz un Nommé Guerin François ou Genevois, & d'avoir connu un nomme Monsieur Bergere, qui faisoit les fonctions de Ministre & qui eut de terribles démélés avec Monsieur Amelot de Gourdon, alors Ambassadeur de France à Venise, du cachet & nom duqu'el il abusoit pour introduire des Marchandises sans payer les droits, c'est pourquoi il fut mis & croupit long-temps en prison. Monsieur Misson n'est pas mieux informé quand il met les Armeniens entre ceux qui ne sont point censés Catholiques Romains; car ceux de Venise le sont & ont une Eglise publique *in Colie de Tusari*, & pendant qu'ils la réparerent, ils faisoient leur service a St. George Majeur, où ils se font enterrer. C'est encor une autre fausseté que ce qu'il pretend soutenir contre l'avertissement de son Ami de Londres, qu'il n'y à Venise que *cinq ou six maisons entre mille*, ou lon ne puisse aborder par eau, car a moins qu'il n'en demente ses propres yeux, il doit avoir vû au contraire plusieurs milliers de ces maisons, qui ne touchent à aucun canal. Toute la rue des Orfevres, toutes les maisons qui sont sur la place du change, hormis celles qui repondent au grand Canal, dans les places de St. Paul, de St. Aponal, de St. Marguerite, des

Saints Apotres, & dans diverses rues il y en a une infinité, c'est à dire la plus grande partie, qui ne regardent sur aucun canal, & par consequent où l'on ne peut abborder par eau. Il veut que les Robes des Nobles ayent une fourure en hyver & une autre en été de diverses peaux, & quoi qu'il ait changé de sentiment dans les Notes ajoutées à son livre, il asseure neantmoins encor que *les bords & les revers* sont aussi bien garnis de peaux en été qu'en hyver, ce qui est tres-faux, les Nobles portant leurs Robes en été sans aucune fourure, si ce n'est d'armoisin par tout, & sans ceinture; & la soutiennent le plus souvent retroussée sur le dérriere comme les femmes en temps de boüe font leurs juppes. Il soutient de même que quand un Jeune Noble prend la veste, il est introduit Broglio *par quatre de ses Amis*, & il y en a toûjours un grand nombre, parce qu'ils contractent à cette occasion un espece de parenté, qui les unit dans la suite d'une amitié plus étroite, & fait qu'ils s'appellent Comperes. Il est vrai qu'il n'y a que quelques uns qui les produisent & fassent le compliment, mais tous les autres assistent, & sont remarqués pour être entrés dans l'alliance du nouveau venu. Selon lui, les Operas de Venise sont des fadaises *sans habits, sans illumination, sans machines & sans bales : mechante musique par tout* de même que les Comedies sont des *Galimathias & de miserables bouffonneries.* Il écrit *qu'on ouvre la porte* du Theatre déz qu'on commence a reciter l'Opera, *à touts les Gondoliers*, qui incommodent tout le monde avec leurs crieries. Cependant il est faux que la porte soit ouverte à d'autres Gondoliers qu'à un de chaque Noble, qui entre avec lui & qui le conduit avec sa lanterne, apres quoi il se retire, & ne seroit nullement souffert dans le Theatre où ils ne retourne qu'apres le milieu du troisieme acte, qu'il vient reprendre son maitre pour le reconduire à sa bar-

barque ; Et parce que cet acte est exposé à le vue de ces Messieurs, il est appellé *l'Atto Barone*, l'Acte des Coquins. Il prend la figure de J. C. qui est sur les monoyes d'or de Venise & qui presente l'Etendard au Doge qui est à genoux devant lui, pour la figure du Primicier de l'Eglise de St. Marc, quoi qu'il n'y ait pas le moindre indice, qui puisse donner occasion de prendre J. C. pour ce Prelat. Il ecrit que le poignard ou stilet avec lequel on voulut assassiner fra Paolo est *dans l'Eglise des Servites sur l'autel de la Madelaine & pres du tombeau de Thomas Lipoman*, & constamment il est dans le Dortoir de ces Religieux, attaché derriere les pieds d'une Image de J. C. Crucifié en relief, qui fut l'endroit où l'assassin vouloit faire son coup, & où il fut desarmé ! On dit constamment, car on l'y a vû plusieurs fois pendant l'espace de plus de six ans qu'on a demeuré à Venise & qu'il n'y a aucune apparence qu'on l'en ait oté pour le porter a l'Eglise. On pourroit continuer a remarquer les écarts de Monsieur Misson, s'il en étoit besoin : Mais le nombre qu'on en a relévé est suffisant pour le convaincre que tous ceux qui se mêlent d'instruire les étrangers qui arrivent à Venise, ne sont pas eux mêmes toûjours bien instruits, ou ne disent pas toujours ce qu'ils savent, & qu'il a pû fort bien lui arriver ce quil croit être arrivé au P. Mabillon en parlant de la memoire qui reste dans l'Eglise de St. Marc de la reconciliation du Pape Alexandre III. avec l'Empereur Frederic Barberousse, savoir *qu'il s'est trop fie à sa memoire... qu'il a ecrit ce qu'il croyoit avoir vû.* Ce qui arrive tres-facilement a ceux qui comme lui veulent tout voir & *chargent leurs tablettes de tout ce qu'ils trouvent.* On prendra encor l'occasion de l'avertir ici qu'il n'est pas fort versé dans la connoissance de la langue Italienne & que ce deffaut lui a donné lieu de faire quelques fois des insultes assez mal à propos. Il se

ſe moque p. e. des *Ambaſſades* & des *Ambaſſadeurs*, comme ſi toute ſorte de perſonnes avoient la vanité ridicule de pouvoir envoyer des Ambaſſadeurs & des Ambaſſades. S'il étoit bien verſé en cette langue, il ſçauroit que le mot Italien d'*Ambaſciata* ne ſignifie autre choſe qu'un meſſage, & que quiconque porte un meſſage, fut-il laquais du dernier ordre, peut être appellé du nom d'*Ambaſciatore*, quoi qu'à la verité, on ne ſe ſerve pas ordinairement de ce nom mais de celui de *Meſſo*, & que celui d'Ambaſſade ſoit toûjours le même, & qu'il n'y en ait point d'autre pour exprimer un meſſage. Le mot d'*Intercolunnio* ſur lequel il debite comme un grand miſtere, la peur qu'il dit que les Venitiens ont de paſſer entre les deux Colonnes qui ſont ſur la place de St. Marc, eſt un nom inconnu à Veniſe, & par conſequent le *Guardati dal Intercolunnio*, qui ne ſortit peut être jamais de la bouche d'aucun ſi ce n'eſt de la ſienne. Il eſt vrai que le Doge *Marin Falier* ayant paſſé entre ces Colonnes quand il arriva à Veniſe pour prendre poſſeſſion de ſa dignité, & ayant en ſuite été decapité pour les raiſons qu'on a dites, quelques eſprits foibles attacherent un mauvais augure à ce paſſage, que quelques Nobles d'auſſi peu de jugement que les premiers ſe gardent encor de faire, mais il eſt faux que cet égard ſoit univerſel, & on a vû mille Nobles qui ne ſont nullement touchés de cette ſuperſtition. La raiſon pourquoi on ne paſſe pas ordinairement entre ces Colonnes, eſt parce que ce lieu eſt celui où on éleve le gibet, & qu'il eſt toûjours plein de Canaille, qui y joüe ſelon le privilege accordé à l'Architecte qui éleva ces Colonnes, comme on a dit, & par conſequent eſt un lieu peu propre à s'y promener.

C'eſt encor pour ne pas comprendre le force du mot *ſuperbo* qu'il raille auſſi mal à propos les Italiens de ce qu'ils le donnent à pluſieurs maiſons auſquel-

les il ne veut point qu'il soit accordé. Car s'il sçavoit que *superbo* s'applique à tout ce qui excéde en quelque maniere les choses considerées dans le train ordinaire, il ne se recrieroit pas aussi mal a propos qu'il fait, dans la pensée de faire une raillerié bien fondée, & qui ne retombe que sur lui. On appelle en Italien un dejeuné superbe, une maison superbe, quand l'un & l'autre se tirent de l'ordinaire, aussi élégamment & aussi justement qu'on dit en François un train superbe, & telle autre chose que contient veritablement l'Idée d'orgueil qu'il reproche aux Italiens. Ce qu'il y a de merveilleux est que M. Misson ne faisoit qu'entrer en Italie, quand il se dèchaine contre la superbe de tous les Italiens, qu'on ne doit nullement supposer qu'il connût assez alors pour en parler si decisivement; & en ce cas comment excuser le peu de jugement, qui paroít dans l'anachronisme, s'il est vrai qu'il ait écrit sa relation par pieces & par lettres, dattées des lieux, comme il le veut persuader par les dates qu'il y a mises? C'est avec la même confiance qu'il ecrit de Vicence *qu'il avoit déja vû je ne sçay combien de huitiemes merveilles du monde.*

A propos d'Anachronismes, n'en est ce pas un d'adopter l'opinion de ceux qui font Pepin Fondateur de l'Eglise de St. Zenon de Verone, & de rapporter sur la foi des Historiens, qu'au temps de Totila, c'est a dire plus de deux siécles auparavant, il y eut un tel debordement de l'Adige que ses eaux arriverent jusqu'aux plus hautes fenètres de cette Eglise? N'est-ce point encor un deffaut de jugement que de debiter comme une belle Morale parlant de l'Epitaphe du Doge François Foscari déposé, *que les Venitiens deposent leurs Doges & cela avec beaucoup de raison, quand ils deviennent incapables d'exercer leur emploi, parce qu'il n'est pas à propos que celui qui doit ètre le protecteur & la gloire d'une Maison soit un homme accablé d'in-*

d'infirmités. Cette leçon n'eſt elle point tirée de la Morale, ou du Ceremonial de ces Peuples qui aſſomment les Vieillards pour les délivrer des chagrins de la vieilleſſe ? Malheur à tous les Princes qui vieilliront jamais ſur le trône ſi les Conſeils de Monſieur Miſſon ſont ſuivis.

Il ne donne pas même une haute Idée de ſon intelligence dans la langue latine, lors qu'il lit l'Epitaphe du Procurateur François Moroſin. *Majeſtas quam ſuſpicis viator frontis Franciſci D. M. P.* l'abbreviation des mots qui expriment le nom propre faiſant prendre le genitif pour l'accuſatif que regit le verbe *refert* & la précipitation lui ayant fait mal copier le *Franciſci Mauroceni* tout entier, qui eſt imparfait. Sa ſpéculation ſur la faute qu'il veut trouver dans ces paroles latines n'eſt pas plus heureuſe que celle qu'il fait ſur une autre Inſcription, qui eſt dans la façade de St. George Majeur, où ayant lû. *Hanc inſulam Monachus incoluit ac ejuſdem inſtituit Viris pie legavit*, il donne de grandes contortions à ſon eſprit pour corriger *cet endroit qui lui paroit defectueux*, & n'oſe cepandant mettre la main à cette importante correction, où un enfant de la premiere ſyntaxe auroit vû que quand même la faute ſeroit dans le marbre il n'y avoit qu'à mettre une lettre devant l'autre, & lire *inſtituti* au lieu *inſtituit*, pour ſortir d'un embarras, qui lui a paru ſi terrible. Eſt ce encor une grande preuve de ſa pénetration que de rapporter un Epitaphe du Duc Marc Treviſan, le donner tout entier, & ſe contredire ouvertement dans le ſens qu'il lui donne ? Le Voici *Marc. Ant. Triviſanus dum Sacro in Imaginum aula intereſſet, nulla ægritudine, flexis ante aras genibus, in gremio Patrum moriens, migravit in Cœlum.* Apres une étude plus forcée pour bien deviner quel pouvoit étre le ſens de ces paroles, & dans la ſeconde impreſſion de ſon ouvrage, où il encherit

en beaucoup d'endroits sur ses premieres idées, il a fait mettre en marge. *Il mourut subitement dans cette Eglise en entendant la messe.* Quoi? l'*in aula imaginum* est-ce le nom d'une Eglise, & si c'est une Eglise avec quel enchantement le Doge Trevisan avoit-il entraine toute le Senat a venir être temoin de sa mort, comme le dit l'*in gremio Patrum moriens*? Un peu de Grammaire & le témoignage de tous les Historiens que Monsieur Misson ne voudra pas sans doute qu'on croye qu'il n'a pas lûs, & qui asseurent tous qu'il mourut au palais en assistant à la Messe, qu'on a coutume d'y celebrer dans une sale avant que de commencr les deliberations publiques, l'auroit empèché de tomber dans cette contradiction, qui lui fait moins d'honneur, qu'une exclamation que son zéle contre la Religion Romaine lui devoit suggerer en cette occasion contre l'idolatrie des Venitiens, qui tous miserablement plongés comme ils sont dans le Culte des Images, & comme le fut leur Doge, osent neantmoins en faire un Saint par un temoignage public, le mot d'*Images* exprimé dans l'épitaphe devant naturellement reveiller ce zele, & le faire déclamer, comme il fait en bien d'autres rencontres encor plus mal a propos.

C'est sur cet acharnement à décrier les Catholiques Romains, qu'on lui pourroit faire voir que sa controverse est aussi pitoyable que son zele est menteur. Il croit avoir déchargé un canon de cent livres de bâle contre l'eau benite en citant les deux vers d'Ovide.

O faciles nimium qui tristia Crimina cædis
Fluminea tolli posse putatis aqua.

Que repondroit-il lui méme à un Mahometan qui lui objecteroit ces vers contre l'efficace du Batteme? Il s'en moqueroit sans doute, & cela avec raison, mais il devroit repondre que l'eau & tout ce que Dieu veut elever a un ordre & à une activité superieure

rieure à sa nature peut produire des effets surnaturels. En ce cas qu'il prenne pour soi cette reponce, & qu'il vienne, laissant à part ces pauvres figures de rétorique, à combattre le point capital, & le fondement qui soutient ce qu'il croit abbatre avec de si foibles efforts.

Mais avec quelle hardiesse ose-t-'il ècrire qu'il *a été asseuré par un bon Catholique que les Confesseurs ne veulent pas qu'on les amuse dans la confession en leur racontant ces sortes de bagatelles* savoir des pechés mortels en matiere de sensualité, & *qu'ils demandent altra cosa.* Ne merite-t'-il pas qu'on lui donne icy la reponce que le P. Valerien Capucin fit autrefois à un témoin de son espece, savoir le *mentiris impudentissime.* Il faut en effet ou que ce pretendu bon Catholique fut un scelerat & le dernier des malheureux, ou que Monsieur Misson mente avec la plus grande effronterie du monde, puis qu'encor qu'il se rencontre dans l'Eglise Romaine des Confesseurs, qui ne sont que trop indulgents sur ce chapitre, il est inoui qu'il y en ait d'asséz ignorants & d'assez relachés pour traitter de bagatelles ce que la foi leur apprend être des offences mortelles contre Dieu, & que s'il y en avoit quelqu'un (ce qui ne pourroit aucunement demeurer secret) l'Inquisition inexorable en des choses beaucoup moindres, ne lui épargneroit pas le châtiment. Mais il en est du zéle de Mr. Misson pour sa Religion comme de la bravoure de D. Guichot de la Manche. Tout lui paroit avanture & occasion de se signaler, & jusqu'aux moulins à vent ce sont des Geans qu'il entreprend de terrasser. On replique ce qu'on à déja dit que ce qu'on releve ici de ses bevûes n'est qu'une partie de ce qu'on pourroit lui reprocher sur le seul article de Venise. Si l'essay lui plait, il n'a qu'à en demander la continuation; la moisson étant grande & fertile dans le champ de

trois

trois tômes, qui composent son voyage. Ce de quoi on le contraindra de convenir aussi bien que d'avoüer que sa communication avec les Profetes ne l'avoit point disposé à la patience & à la charité Chrêtienne ni même à l'honêteté civile, qu'il a le premier si indignement violée, en traittant l'Auteur des Remarques Historiques de *fourbe*, *de frippon*, *d'Impudent*, &c. dont on le remercie, puisque cela a donné occasion d'exercer la correction fraternelle envers lui, & de lui faire reconnoître ses fautes selon le Conseil du Sage. Prov. 26. v. 5.

Pendant que la presse rouloit sur cet endroit de l'Impression de ce livre, on a eû occasion de lire ce qu'on a écrit de Londres a Mons. Bernard, & ce qu'il a inseré dans le dernier mois de fevrier de ses Nouvelles de la Rép. des lettres touchant le genie & la conduite que M. Misson a tenue en Angleterre dans l'affaire des Prophetes. Cette conduite est si extraordinaire, qu'elle doit passer dans tous les esprits pour une conviction que ses preventions & les manieres violentes, dont il se sert pour les soutenir, sont à l'epreuve de tous les égards, que la Civilité met dans les esprits des honêtes gens, & de tous les efforts qu'on pourroit faire pour le détromper. C'est pourquoi on a crû que le travail en feroit inutile & sur ce pied on le laissera agir selon ses passions; à moins que de nouvelles injures aussi atroces que celles qu'il a vomies, n'obligent à ne lui pas laisser la satisfaction maligne d'outrager impunement, & sans replique ceux qui ne lui doivent rien. Il se trompe s'il croit son nom aussi respectable, que ses ecrits sont emportés, & encor plus s'il croit s'être pleinement justifié de ce qu'il a fait en Angleterre, par la lettre que Monsieur Bernard à inserée de lui dans son mois d'Avril, & qui ne touche que tres superficellement les plus legeres plaintes, qu'on avoit faites de lui. On lui en veut, dit

dit il, & c'eſt toute la Critique que ſes Adverſaires auront de ſa part. Mais pourquoi eſt ce qu'on lui en veut? Eſt ce pour ſon honêteté & les bons offices, qu'il rend a tout le monde? Il n'a qu'a appliquer ſon indolence preſente à ceux que l'envie lui viendra d'attaquer, & qui s'en feront plus d'honneur que lui, la qualité de ſes attaques n'étant guerte propre qu'à le decrier lui même.

AVERTISSEMENT.

LE temps que l'on s'étoit preſcrit pour la publication de ce Livre, ne permet pas d'inſerer ici les deux petits pœmes latins qu'on avoit promis dans le corps de cette Relation.



DES FAMILLES NOBLES DE VENISE.

III. PARTIE.



ON a un Recueil de ces Familles imprimé à Venise en 1682. dans lequel l'Autheur traitte de toutes celles qui étoient alors comprises dans la Matricule de la Noblesse Patricienne, tant de celles qui y étoient depuis plusieurs siécles, que de celles qui avoient été aggregées pendant la derniere guerre de Candie, & d'autres encor qui n'y sont mises que par honeur. On en a encor admis d'autres depuis ce temps là, qui seront rapportées ici, selon les memoires que l'on en a reçus. Monsieur Amelot en a donné une liste, mais plus courte, c'est à dire dans la quelle il traitte peu de ce qui regarde les familles en particulier, mais pourtant assez circonstanciée pour connoître la grandeur & le mérite des principales. Le P. Coronelli entre les choses assez inutiles qu'il a mises au jour, publia il y a quelques anneés, une autre liste des familles Nobles

de Venise avec leurs armes & blason seulement ; Apparemment que si ceux qui travailloient pour lui, avoient voulu entreprendre davantage, il en auroit encor beaucoup plus publié ; ce qu'il a donné au jour n'étant guerres qu'une répétition en livre d'une grande Carte, où l'on voit gravés les mêmes noms & les mêmes armes, comme on en voit tant d'autres des Villes particuliéres d'Italie, de France, de Flandre, de Hollande, &c. On a connu à Venise un certain Monsieur de Beatiano, Chevalier de St. Michel, qui travailloit à une ample exposition de toutes les familles Nobles, non seulement de la Capitale mais de tout l'Etât de Venise. Il faut que la mort l'ait empêché de finir, puis qu'on n'en a jamais rien vû dans le public. Il est l'Autheur de *l'Araldo Veneto*, dans le quel il donne les regles du Blason, sans s'attacher à tirer ses exemples de la seule Noblesse de Venise, comme il semble que le titre du livre le promettoit, quoy qu'il traitte beaucoup de choses, qui regardent cet Etât & les Provinces qui le composent. On a de même connu le P. Mascrani de la Compagnie de Jesus, d'une famille Florentine transferée à Lion, qui avoit entrepris de donner un *Armorial de toute l'Europe*, entreprise capable d'occuper plusieurs Ecrivains à la fois, & très-sujette à prendre, & à rendre publiques beaucoup d'erreurs en cette matiere, l'impossibilité de tout voir par soy même, assujettissant l'Ecrivain à la necessité de recevoir des mémoires de tous côtés, de la foy desquels il ne peut être garant, comme on luy fit connoître par expérience en lui renvoyant une liste de la Noblesse d'une certaine ville d'Italie, où l'on étoit alors, bien differente des premiers mémoires qu'on luy avoit donnés. On n'apprend pas non plus qu'il ait publié aucune partie de ce grand dessein, & il y a de l'apparence que le travail & le danger d'être la duppe de ceux, qui auroient voulu se servir de sa plume pour s'a-

s'accrediter dans le monde sur le pié d'une Noblesse qu'ils n'avoient pas, l'auront rebuté, & fait désister de son premier dessein. En attendant donc que l'Autheur des *Pregi della Nobiltà Veneta* donne une nouvelle Edition de son livre, augmentée de ce qui luy manque, on donnera ici un précis des Familles nobles Venitiennes, sans les distinguer en vielles & nouvelles, les rangeant toutes par ordre alphabetique, & indiquant seulement le temps auquel elles ont été reçues dans le Corps de la Noblesse. On ne comprendra pas dans ce nombre les familles étrangeres, parce que leur aggregation n'etant qu'honoraire, il semble, que leur connoissance ne regarde que peu ou point l'Histoire de Venise.

Les Venitiens ne content que douse familles principales, qui commencerent à composer le premier corps de Ville à Venise déz le commencement de son établissement. A cellesci, fort peu de temps apres, s'en unirent douse autres, qui furent dans la même considération de fondatrices, & qui conservent encor aujourd'hui quasi toutes la même estime; au moins celles qui subsistent, car il y en a quelques unes d'eteintes. Monsieur Amelot veut que ces familles furent considéres comme les premieres, parce qu'elles étoient déja fleurissantes avant la fondation, & il est étonnant qu'un homme, qui semble n'avoir écrit que pour mortifier les Venitiens en leur reprochant tout ce qui peut les humilier, n'ait pas sçû qu'il leur prétoit du sien cette prétendue splendeur plus ancienne que la fondation de Venise, & n'ait pas lû dans des histoires manuscrittes, dont il cite quelques unes, que ces familles venoient pour une grande partie, *d'alle Contrade*, comme l'expriment ces Histoires, c'est à dire du Pays d'alentour, sans specifier aucune qualité on distinction, qui les tirât du commun de celles qui vivent à la campagne. On ne peut guerre douter que dans la suite du temps il

ne vint s'établir à Venise d'autres familles des villes de Lombardie, comme dans un azile, où l'on vivoit en une plus grande seureté, qu'en terre ferme, toûjours exposée aux courses & aux ravages des Barbares. Mais la réflexion qu'il faut faire sur ce que ces premiers fondateurs reçurent des Gouverneurs de Padoüe pendant environ cinquante ans prouve, ce semble invinciblement, que ces premiers habitants étoient de peu de considération, & qu'on les regardoit comme un amas de petites gens, qui comme il est arrivé à tant d'autres Villes & à celle de Rome même, donnerent commencement à une Ville, qui dans la suite des temps est devenue très considerable.

Ce que Sansovin écrit dans sa Chronique sur l'an 501. que diverses Familles, qui s'étoient venues réfugier à Venise pendant les courses des Barbares, voyant l'orage passé, s'en retournerent chacune dans leur Ville pour les habiter, & les rebâtir, fait encor voir que quand entre les premiers habitants de Venise, il y en auroit eû de Nobles & de riches, ils la quitterent dés qu'ils crurent pouvoir retourner chez eux. En effet qu'auroient ils pû faire en un Pays où il n'y avoit ni terrein à cultiver, ni aucun moyen de se maintenir, qu'en prenant des filets pour pêcher, ou des rames pour gagner sa vie en transportant ce qui se presentoit d'un lieu dans un autre? Aussi tous ceux qui resterent à Venise & dans les Iles voisines étoient tous pêcheurs, ou gens de rame dans ces commencements: & si pour conserver quelque ordre il fut établi des Tribuns dans chacune de ces Iles, c'est une consequence mal asseurée d'en inferer que ceuxci étoient Nobles, puis qu'il est beaucoup plus naturel de dire que comme dans les montagnes des Suisses & du Pays de Valay, ceux qui president dans les lieux sont des habitants de ces mêmes lieux, paysans & grossiers comme les autres, qui demeurent avec eux, ainsi ces Tribuns étoient des gens de la même étoffe

que

que le reſte des Habitants des Iles, c'eſt à dire pêcheurs, & de petite condition comme eux. La lettre de Caſſiodore, qu'on a rapportée dans la premiere partie de cet ouvrage, le dit ſi clairement, quelque ſens detourné que les Hiſtoriens de Veniſe s'efforcent de lui donner, qu'il ſemble impoſſible d'en douter.

Mais ſans nous engager dans une diſcution odieuſe à ceux qui ne veulent pas l'entendre comme les Hiſtoriens du vieux temps, nous dirons ce que nous avons dit ailleurs ſavoir que juſqu'au temps du Doge Pierre Gradenigne, qu'on reſſerra le Grand Conſeil, & qu'on introduiſit la difference des familles, celles qui reſterent ſeules capables d'avoir part au Gouvernement, ayant retenu le nom de Nobles & de Patriciennes, toutes étoient également nommées Citoyennes de Veniſe, ſans diſtinction de Patriciat, & toutes étoient également capables des charges & des emplois dans la ville & dans l'Etat. Il ſe fit de temps à autre des recrues dans ce Corps, ſoit que les merites particuliers de quelques ſujets obligeaſſent le public à leur conferer le droit de cette Bourgeoiſie, ou que la neceſſité de l'Etat obligeat encor depuis la diſtinction introduite entre les Nobles & les Populaires, de reçevoir dans le premier rang diverſes familles qui s'étoient ſignalées, ou par des ſervices perſonels dans la guerre ou par la communication de leurs biens aux beſoins du treſor public: les deux Guerres de Gênes & de Candie, & plus récemment la derniere que la Rep. a faite au Turc, ſont les occaſions les plus éclattantes, où l'on ait fait ces nouvelles aggregations. Ce qui ſe verra plus ſpecifié dans la connoiſſance ſuccinte, qu'on donnera de toutes ces familles compriſes dans la matricule, ou regitrees au livre d'or (comme on l'appelle à Veniſe), dans la ſuite de tous les temps.

FAMILLES
DE LA
NOBLESSE VENITIENNE
PAR ORDRE ALPHABETIQUE.

A*Cquisti.* Cette famille n'a été aggregée au corps de la Noblesse l'an 1686. qu'en ouvrant sa bourse aux besoins de l'Etat, elle passa de l'ordre populaire à celuy de la Noblesse. Ces Messieurs étoient negotiants à Venise, & ils ont pour armes un écu *parti d'azur & de gueules, le premier chargé d'un chien courant de la droitte à la gauche de l'écu, apres un lieure, tous deux d'argent, & le second d'une main gauche en pal, pliée, le seul Indice droit & ètendu.*

Albrizzi. Cette famille a fleuri comme Noble dans les villes de Bergame & de Come, & ayant transferé son séjour à Venise, elle y fut reçue dans l'ordre dominant pendant la guerre de Candie l'an 1667. moyenant la finance taxée dés le commencement de la guerre. Elle a pour armes *un château maçonné d'argent à deux tours de même, sur lesquelles marche un Lion d'or, qui tient une roüe de même metal avec le pied droit de devant, le tout en champ d'azur.*

Angaran. Cette Famille est titrée du nom de Comte. Elle tire son origine de Vicence, où elle demeure quasi toûjours, quoy que dans la derniere guerre de Candie elle dèboursât la somme ordinaire de cent mille ducats pour être aggregée au corps de la Noblesse dominante.

Il faut sçavoir que par Ducats on n'entend que des

des ducats d'argent de Venise, dont cinq sont un peu plus d'une pistole, & que quand ceux, qui achetent la Noblesse deboursent cent mille ducats, ils n'en donnent que soixante mille en pur don à la Rép. celleci s'obligeant de leur payer les interets des autres quarante mille : Ce qui semble être une précaution fort raisonable, pour que ceux qui achetent la Noblesse, ayent quelques moyens asseurés pour en soutenir le rang, pouvant arriver que quelques uns s'incommoderoient de telle maniere par cet achapt, qu'ils seroient ensuite embarrasés de leur entretien. La famille Angarani porte *d'azur avec une face de gueules & trois étoilles d'or, deux en chef & une en pointe.* Les Regles du Blason ne sont pas des loix, ausquelles les Italiens se soumettent si absolument qu'ils ne s'en dispensent, quand ils le trouvent à propos : ou bien peut être les considerent ils comme des inventions qu'on propose comme plausibles, mais qui n'obligent que ceux, qui veulent bien s'y assujettir.

Antelmi. C'est une famille que quelques relations font originaire de Toscane, & d'autres la font venir de la ville de Lodi près de Milan, d'où elle passa à Cremone à l'occasion de ce qu'un Comte Antelmi fut élu *Podestà* de cette Ville : qui de là vint habiter à Venise, où un de ses Décendants nommé *Boniface* fut élu Grand Chancelier. Ce fut l'an 1646. qu'elle entra dans l'ordre de la Noblesse dominante, ayant vecu jusqu'alors dans celuy de la Noblesse sujette ; La voye de la contribution ordinaire pour les besoins de l'Etat luy en donna le moyen. Elle porte pour armes *Trois Casques d'argent 2. & 1. en champ d'azur.*

Arimondo. Que M. Amelot apelle Ariberti. Cette famille vient d'Aquilée, & est aussi ancienne à Venise que la Ville même. Elle n'est aujourdhuy guerre considérable, & fait peu parler d'elle. Il en est cependant sorti aux siecles passés des personnes considerables, comme un *Nicolas* Capitaine de plusieurs

Vaisseaux dans une guerre que le Duc Dominique Selvo faisoit contre Robert Guiscard dans la Poüille en faveur de Nicephore Empereur de Constantinople, environ l'an 1080. un *Antoine* Capitaine des Galeaces, dans la guerre de Chioggia, & un *Simon Arimondo*, qui se rendit célébre par son esprit & par la correction ou restitution du texte de Pline, qu'il publia. Ses armes sont un éçu *coupë d'azur & d'or, le premier chargé d'un Aigle eployée d'or.* On trouve en quelques Matricules manuscrittes de la Noblesse de Venise d'autres armes de cette famille, dans lesquelles il entre un quartier de celles du Royaume de Jerusalem: ce qui fait presumer que quelques uns des siens avoient rendu des services considérables aux Rois Chrêtiens de cette Sainte Ville, qui leur avoient merité cet honneur.

Arnaldi. Cette famille ne fut aggregée que l'an 1685. à la Noblesse de Venise, mais elle fleurissoit depuis long-temps avec le même titre de Noble dans la Ville de Vicence, d'où elle a envoyé à Malthe plusieurs Chevaliers, qui ont utilement servi la Religion, & elle en avoit un nommé *Alexandre*, la même année de son aggregation qui servoit dans les troupes de l'Empereur en Hongrie. Plusieurs de cette famille ont de même servi avec réputation la Rép. de Venise en divers emplois militaires, désque la Ville de Vicence fut comprise dans ses Etats. Elle porte pour armes, *un ecu coupé de sable & d'or, avec un dragon en pal de l'un en l'autre.*

Avogadro. Cette famille a l'honneur d'avoir été reçue dans le Corps de la Noblesse de Venise par une aggregation volontaire du Senat, qui en revêtit *Pierre Avogadro* & le créa en même temps Patrice & Chevalier de l'etole d'or, accordant à toute sa posterite le même caractere de Noblesse. Ce Gentilhomme qualifié de titre de Comte, dont sa Maison étoit depuis long temps honorée dans la Ville de

Bresse,

Bresse, se trouvant l'an 1439. dans sa patrie assiégée par Picinin Général de Philippe Marie Visconti de Milan, & l'ayant valeureusement deffendue, reçut de la reconnoissance du Senat cet honneur; & comme cette Ville étoit disputée entre le Duc & la Rép. quoy qu'elle eût été auparavant comprise dans le Duché de Milan, le credit du Comte fut ce qui fit pancher la balance, & entraina les Bourgeois dans le parti de la Rép. qui du depuis l'a toujours possedé; quoy qu'a dire le vrai les Bressans, & particulierement la Noblesse, ne luy soyent pas aussi soumis, qu'il seroit à souhaitter pour que la Rép. se reposât entierement sur leur fidelité. Louys XII. étant devenu Maître de l'Etat de Milan, & y voulant reünir ce qui en avoit été démembré, Gaston de Foix son neveu, Général des armes françoises en Italie, assiegea Bresse, la prit, & y fit mourir entr'autres le Comte *Louis Avogadro* comme un des principaux instruments de la difficulté qu'il avoit eüe à s'en rendre le maître. Un *Matthieu Avogadro* Chevalier & Docteur fut l'an 1533. élu de la Rép. pour être avec un autre Commissaire du Roy des Romains Ferdinand, Frere de l'Empereur Charles V. l'Arbitre & le Regulateur des confins entre les Etats de la Maison d'Autriche & de la Rép. de Venise: Ce qu'il executa en plusieurs conferences tenues à Trente avec le Ministre Imperial; réglant & terminant plus de cent points, qui étoient en controverse, au gré commun des deux parties. Un autre Comte *Nazare Avogadro* Capitaine de Cuirasses pendant la guerre de Candie signala le même zéle au service de l'Etat dans la Dalmatie, où il reçut une glorieuse mort pendant le Siege de Clissa. Ces Messieurs ayant toujours joüi à Bresse de la reputation particuliere d'être des premiers & des puissants Cavaliers du Pays, aiment à y faire leur sejour, plûtôt qu'à Venise, où l'où les voit rarement; Ils portent pour armes *d'argent à trois bandes crene-*

lées de geules de l'un & l'autre côté, mais pour distinguer entre eux les diverses branches de la famille, ils ont varié le nombre de ces bandes, & leur situation, les unes les ayant posé en pal.

Badoer. Est peut être la famille de Venise, qui a eû & conservé le plus d'authorité, pouvant conter sept Doges quasi consecutifs, comme on a pû voir dans la premiere partie de cet ouvrage, & ayant continué à donner dans tous les temps des personnes illustres, & employées dans toutes les charges de l'Etat. Elle s'appelloit autrefois des *Participaces*, nom qu'elle changea en celui qu'elle porte, on ne sçait par quelle occasion. Elle possede & habite encor aujourd'hui divers palais à Venise, qui font voir la puissance & les richesses, qu'elle a possedées, & il faudroit transcire toute l'Histoire de Venise, pour particulariser tous les hommes Illustres qu'elle a produits. Il vit à present de cette Maison un Cardinal que le Pape Clement XI. nomma dans sa premiere promotion, & qui étoit alors Patriarche de Venise. On a dit ailleurs ce qu'on pense de cette promotion, qui fit perdre le Patriarchat au Badoer, lequel semble dés ce temps là avoir choisi son séjour à Rome. On l'a vû autrefois qu'il n'étoit que Primicier de l'Eglise de S. Marc, de la quelle dignité il passa à celle de Patriarche. C'est un homme versé dans les sciences Ecclesiastiques, desquelles il tenoit alors des Conferences publiques dans son Palais; Et il a toujours vécu en une estime de probité particuliere. Les armes de cette Famille sont *de gueules à trois bandes d'argent, & sur le tout un Lion d'or.*

Basso. Est une famille qu'on croit originaire de Parme, d'où elle passa à Venise dés la fin du neuviéme siécle. Elle fut comprise dans le nombre de celles, qui demeurerent dans le grand Conseil, quand le Doge Pierre Gradenigue le reforma: Elle a donné quelques sujets d'un merite distingué dans la suite des temps,

temps, mais comme elle a été toûjours peu nombreuse, elle n'a pas fait beaucoup de bruit. La fortune ou la disgrace d'une Dame de cette Maison s'est fait plus remarquer. Son Pere passant avec toute sa famille vers la fin du seizieme siecle, au Gouvernement de l'Ile de Corfou, eut le malheur de tomber entre les mains des Turcs, qui voyant cette Dame d'une beauté extraordinaire, la firent passer dans le serrail, où elle devint femme d'Achmet, & mere d'Amurath IV. sur l'esprit duquel elle conserva toute sa vie un grand ascendant, & le détourna autant qu'elle pût, de faire la guerre aux Chrêtiens, en l'appliquant à la conquête de Babilonne; ce qui donne lieu de croire qu'elle ne renonça jamais à sa religion. Cette famille a pour armes un écu *parti d'or & d'azur avec deux bandes ou cotices de l'un en l'autre & en cœur un petit écu d'argent, chargé d'une Aigle noire membrée & courronnée d'or.*

Balbi. Il y a deux familles de ce nom qui semblent avoir une double origine. Elles se vantent pourtant toutes deux de venir de Rome & d'être arrivées à Venise apres, ou devant la destruction d'Aquilée, pour se soustraire au malheur, dont Attila le fleau de Dieu la menaçoit, & qu'il fit soufrir effectivement à cette Ville. Elles resterent toutes deux dans le grand Conseil à la reforme qui s'en fit l'an 1297. & l'histoire fait honneur à plusieurs personnages de l'une & de l'autre, de s'être signalés dans les emplois publics, tant au Senat que dans les armées. Les premieres Armes des Balbi sont *une face partie d'or & d'argent en champ de gueules* & la seconde est *un lion effaré & posé en pal, de sable avec la langue & les ongles de gueules en champ d'or*, ou pour parler en termes de l'art *armé & lampassé* de gueules.

Barbarani. Cette famille jouissoit du titre de Noble dans la ville de Vicence, quand elle fut aggregée au corps de la Noblesse de Venise l'an 1667. pendant

dant que la guerre de Candie obligeoit la Rép. à suppléer aux frais immenses, que coûtoit cette guerre par le moyen des sujets, qui étoient assez généreux, & assez puissants pour la secourir ; leur accordant en recompence cette prérogative. La ville de Vicence a été, comme on vera, celle d'où le Senat a reçu les plus grands secours, & qui comme pleine d'une Noblesse riche, a vû un plus grand nombre des siens admis au corps de la Noblesse dominante. Les Armes des Barbarani sont *un lion de sable armé & Lampassé de gueules en champ d'argent.*

Barbarigo. Cette famille vint de Trieste habiter à Venise dés le commencement de la fondation de la Ville, pour s'y soustraire à la fureur des Barbares, qui desoloient tout en terre ferme. Elle étoit Noble & possedoit des richesses considerables dés ce temps là, & même on tient du Chevalier de Beatiano, dont on a parlé, & qui travailloit à la recherche des Maisons Nobles de l'Etat de Venise, qu'elle possedoit en proprieté, la petite Ville de Muglia située dans l'Istrie sur le bord de la mer & peu loin de Trieste. Cette famille a en tout temps fait une figure tres considerable à Venise, ou par les richesses qu'elle y a toujours possedées, ou par les emplois de toute sorte, qu'elle a exercés à la Ville, dans les Cours Etrangeres, ou dans les armées. On a vû *Marc & Augustin Barbarigo* freres tous deux élevés successivement sur le trone de la Patrie, & revêtus tous deux de la Dignité Ducale l'année 1486. *Jean Barbarigo* Capitaine de vaisseau pendant la guerre de Chioggia fut le premier qui monta du Canon sur le sien, & il s'en seruit fort utilement contre les Génois ; personne avant luy, n'ayant encor tenté la même chose, qui du depuis est devenue si commune. La reussite de ce dessein extraordinaire luy fit donner la Veste de Procurateur de S. Marc à son retour à Venise. On voit encor aujourd'hui dans le Clocher, non pas dans la

sacristie

ſacriſtie des Chartreux de Veniſe, comme écrit Mr. Amelot, le Corps d'un *Auguſtin Barbarigo*, qui mourut à la bataille de Lepante d'une fléche empoiſonnée, ſon Corps par un prodige qui ſemble canoniſer ſa valeur, reſte encor entier, & le viſage reconnoiſſable depuis l'an 1571. quoy que tout a fait négligé, & mis en un coffre, ou biere de bois, où l'on le montre à tous les allants & venants, expoſé à toutes les injures du temps, avec un petit ſujet de reproche à cette riche famille qu'elle ne luy ait jamais fait ériger aucun mauſolée, ou au moins une ſepulture ordinaire. Ce Seigneur étoit Proediteur Général de l'armée Venitienne en cette journée, & l'hiſtoire le loüe comme un ſujet orné de toutes les qualités requiſes en un grand homme d'Etat, & en un brave Général.

Il eſt ſorti trois Cardinaux de cette famille, le premier fut crée l'an 1408. par Gregoire XII. Pape Venitien, non pas tant par la conſideration, qu'eut ſa Sainteté de faire honneur à ſa patrie, & peut être à la parenté qu'il avoit avec *Ange Barbarigo*, que par l'eſtime toute particuliere qu'on avoit de ſa probité. Il fut auſſi Eveque de Verone. De nos jours il y a eu deux Cardinaux Barbarigues, l'un nommé *Gregoire*, de le Création d'Alexandre VII. de l'an 1660. & l'autres nommé *Marc Antoine* Evêque de Corfou. Monſ. Amelot loüe beaucoup la pieté & l'exemplarité de la vie du premier, dont on ne parloit, dit il, que comme d'un autre S. Charles Borromée, & la choſe eſt auſſi vraye qu'il la dit. Ce Prélat a renouuellé à nos yeux dans ſon Evéché de Padoüe les exemples de toutes ſortes de vertus, qui ſiént ſi bien au caractére Epiſcopal; grand zele pour la diſcipline Eccleſiaſtique, qui eſt le premier devoir des Evéques, grand amour & charité pour les pauvres, qui ſont les enfants, à l'entretien deſquels ils doivent leurs revenus, & un entier détachement de toutes les

 vanités,

vanités de la terre, ainſi que l'on doit appeller tous ces emplois, qui attirent le bruit & de la reputation du monde, mais de ce monde, qui ne penſe qu'à ſoi & ſemble ne point penſer à Dieu. Ayant établi un nombreux Seminaire auprès de ſon Palais Epiſcopal, il faiſoit là avec ſes éléves tous les exercices d'une vie non ſeulement très-réglée, mais très-religieuſe, les ſervant lui même fort ſouvent de ſes mains dans le réfectoire, & pendant qu'ils mangeoient tous en commun. Comme l'ignorance, particulierement dans les Eccleſiaſtiques eſt la mere de tous les vices, pour accréditer les études parmi les ſiens non ſeulement il forma une riche Bibliotéque dans ce Seminaire, mais il y inſtitua une Imprimerie de toute ſorte de Caracteres, où il faiſoit imprimer avec beaucoup de propreté & d'attention les meilleurs ouvrages, tant anciens que modernes, dont on a des editions très correctes. En un mot il ſuffit de dire pour preuve que tout le monde eſt convaincu du merite extraordinaire de ce Prélat que le Pape Innocent XII. donna un Decret au Cardinal Cornaro alors Evêque de Padouë, d'informer Juridiquement de ſa vie, dans la penſée qu'apres les preuves authentiques de ſa ſainteté, il ſeroit mis au catalogue des Saints; à quoi on continuë de travailler depuis ce temps là.

Marc Antoine Barbarigo eſt mort depuis quelques années en une reputation auſſi bien que ſon parent d'une probité particuliere, quoy qu'en un degré inferieur. Il étoit Archevéque de Corfou, quand le Général François Moroſin alla prendre poſſeſſion de ſa charge & du commandement de l'armée apres la déclaration de la guerre contre le Turc, que la Rép. fit l'an 1684. le Général voulant ſignaler ſa pieté dans cette priſe de poſſeſſion & commencer par l'invocation du ſecours divin ſur ſes operations militaires, voulut que la choſe ſe fit dans la Cathedrale de Corfou,

qui

qui eſt le premier lieu que poſſede le Rép. hors de ſon Golfe, & celui où s'aſſemblent ordinairement les armées de mer, qui vont faire la guerre en Levant. Les Domeſtiques du Général ayant voulu èlever le trône, ou *prie-Dieu* de leur Maître dans la place où eſt ordinairement celui de l'Evêque, les Miniſtres de celuici s'y oppoſerent inutilement: Ce que voyant l'Evêque il crût que ſa dignité étoit lezée par cette occupation de la place ordinaire de ſon ſiége, & fit en ſorte que le Général étant venu à l'Egliſe, non ſeulement il n'y trouva aucun Prêtre pour faire les prieres publiques, mais ce qu'on appelle le Tabernacle, où l'on tient le Sacrement, fermé; de ſorte que le Géneral ne put faire la fonction, à la quelle il s'étoit attendu. Celuici à ſon tour ſe croyant offencé fit intimer à l'Archevêque d'aller rendre raiſon de ſa conduitte au Senat, auquel il avoit porté ſes plaintes: mais l'Archevêque ne jugeant pas à propos d'aller à Veniſe, où il ſe douta bien que ſes raiſons ne feroient pas grande impreſſion, ſe rendit à Rome, où Innocent XI. luy donna l'Evêché d'Aquapendente & le fit Cardinal ayant apprit que le Senat avoit ſequeſtré tous ſes revenus. Il a toûjours depuis vecu à Rome, ou dans ce ſecond Evêché avec beaucoup d'edification, ſans ſe mettre fort en peine des affaires du monde, ce qui eſt cauſe qu'on en a peu parlé.

La Maiſon Barbarigo diviſée en pluſieurs branches a donné tant de perſonnes inſignes en toute ſorte d'emplois, que le d'etail en rempliroit un livre. Ses armes ſont *d'argent à une bande d'Azur, chargée de trois Lionceaux d'or, la bande accompagnée de ſix barbes de ſable, trois de chaque côté.*

Barbaro. Cette famille comme la precedente vint de Trieſte à Veniſe, mais ſeulement dans le 9. ſiecle ſous le gouvernement du Duc Ange Participace ou Badoer, & apres que le ſiege de celuici eut été tranſporté de Malamocco à Veniſe. On trouve dans des memoires que

que ceux de cette famille eurent des emplois publics dés l'an 992. & quelques uns furent revêtus de la pourpre de Procurateur de S. Marc dès les premiers temps de l'institution de cette dignité, & qu'on n'en nommoit qu'un à la fois. *Francois Barbaro* Chevalier & Procurateur passa dans le 15 siécle pour également brave & sçavant, ayant vigoureusement deffendu la Ville de Bresse contre Philippe Marie Visconti Duc de Milan, & laissé divers monumens de son esprit, dont Sansovin fait mention. Il fut envoyé Ambassadeur de la Rép. aupres de l'Empereur Venceslas, du quel il obtint le privilege de pouvoir ajouter l'aigle de l'Empire à ses armes. Sa branche particuliere a fini de nos jours dans la personne *d'Antoine Barbaro*, qui fut Général en Candie, & Ambassadeur à Rome, & qui n'ayant point de Successeurs à qui laisser ses richesses en employa une grande partie à faire rebâtir l'Eglise de S. Marie Zobenigo, qui étoit sa paroisse, & à y faire construire cette magnifique façade toute de marbre grec, dans laquelle on voit sa statue au naturel, & celle de Francois Barbaro son Prédecesseur entre les ornements de cette façade.

L'Histoire fait mention de quantité d'autres Ambassadeurs, Généraux, & Senateurs de cette famille, qui l'ont rendue considérable, & égale à plusieurs autres des plus accréditées par leurs merites envers la Rép. & les Sçavants parleront éternellement avec eloge de la profonde doctrine *d'Ermolao Barbaro*, qui étant Ambassadeur de la Rép. aupres du Pape Innocent VIII. & non pas Paul V. comme il est dit dans les *Pregi della Nobiltà Veneta*, fut élevé par ce Pape au Patriarchat d'Aquilée, que plusieurs de sa famille avoient déja possedé. Cette élection du Pape n'ayant pas plû à la Rép. non pas tant parce que la personne de Barbaro ne fut reputée digne de cette dignité, que parce qu'elle n'aime point à voir que ses Ministres luy soyent ravis, & transferés dans un au-

tre

tre etat ſans ſa participation, cela chagrina Barbaro & toute ſa famille qui s'intereſſoit dans ſes avancements, de telle maniere que ſoit de douleur, ſoit d'autre choſe il mourut quelque temps apres à l'âge de 39. ans. La Rép. des lettres luy doit l'edition de l'Hiſtoire naturelle de Pline qu'il corrigea, & publia, un abbregé de Philoſophie, des queſtions de Geometrie & de Medecine, diverſes lettres & autres Traittés ſur pluſieurs matieres, ſans d'autres compoſitions qu'il laiſſa imparfaites. Les armes de cette famille ſont *un cercle de gueule en champ d'argent.* apres que *Marc Barbaro* dans la guerre de Romanie ayant perdu ſon étendard, pour retenir & reünir ſes gens en une bataille qui ſe donnoit, eût tiré de ſa tête, où il avoit déja reçu quelques bleſſures, un linge, dont il l'avoit enveloppée, & qui ſe trouva teint de ſon ſang en rond, & l'expoſa au deſſus dune lance pour ſervir d'étendard pendant le reſte de l'action; Cela luy ayant reuſſi heureuſement, il changea ainſi les premieres armes de ſa maiſon, qui étoient, *d'argent à une ou deux bandes d'azur*, & *trois Roſes d'or dans un champ d'azur.*

Barbo. Cette famille portoit autrefois le nom de *Barbolani* & *Centranici* que *Pierre Barbo* un des Electeurs du Doge Pierre Ziani changea, peutétre a cauſe de la memoire de Pierre Barbolano ou Centranico, qui ayant été élu Doge l'an 1026. eût le malheur d'être depoſé. Cette Election cepandant fait voir qu'elle étoit déja dés ce temps là en grande conſidération à Veniſe, puis qu'elle étoit capable de donner des Doges à l'Etat. On ne ſçait point préciſement, quand elle paſſa de Parme ou de Pavie, car les relations ſont differentes, à Veniſe: On ſçait ſeulement qu'elle produiſit dans tous les temps des ſujets, qui meriterent toute ſorte de dignités, & d'emplois. Mais ce qui ſemble donner le plus d'éclat à cette Maiſon, c'eſt d'avoir donné un Pape à Rome l'an 1454.

Ce

Ce fut *Pierre Barbo*, nommé dans son Pontificat Paul II. Il se trouvoit être neveu d'Eugene IV. du côté de sa mere sœur de ce Pape aussi Venitien, dont il sera parlé dans la suite, qui apres luy avoir donné plusieurs bénéfices le fit Cardinal l'an 1440. l'Histoire fait honneur à Paul II. d'une grande magnificence, qui le porta à accroître en beaucoup de choses l'éclat de la Cour de Rome, d'une grande charité envers les pauvres, & d'un zéle ardent de reunir les armes de tous les Princes Chrêtiens contre les Infidéles. Ce fut luy qui donna l'habit rouge aux Cardinaux en 1464. auxquels Innocent IV. avoit donné la chapeau de la même couleur dés l'an 1243. Paul créa Cardinal un de ses neveux Evêque de Vicence, nommé *Marc*: & dans la suite des temps sçavoir dans le 15 siecle cette famille donna encor à l'Eglise *Louis Barbo*, qui se rendit fameux par la réforme qu'il introduisit dans l'Abaïe de S. Justine de Padoüe, & qui de là se répandit premierement par toute l'Italie & dans les Isles voisines, & en suite en Lorraine, Bourgogne, Flandres, & France, où toute les Congrégations réformées de l'ordre de S. Benoit furent instituées sur le modelle de celle de Ste. Justine, qui prit aussi le nom de Mont Cassin, par respect pour ce premier Monastere où le fondateur de l'ordre avoit fini ses jours. Ce *Louis* ayant bien établi la réforme dans son Abaïe de Ste. Justine de Padoüe en fut tiré par le Pape pour être Evêque de Trevise, dans lequel Evêché il mourut en odeur de sainteté. Les secondes armes de la famille Barbo sont un *Lion d'or en champ d'Azur, & sur le tout une cotice d'argent*: les premieres, qu'elle changea à l'occasion qu'on a dit, étoyent *d'argent avec une bande & deux poissons de gueules appellés Barbeaux.*

Barozzi. Cette famille est une de celles qu'on nomme Tribunices, c'est à dire dont les Ayeux gouvernoient quelqu'une des Iles, & qui s'unirent pour

l'élection

l'élection du premier Doge de Venise. Elle étoit originaire de Padoüe. L'Histoire ne parle pas trop de cette famille: Ce qu'on en sçait, est qu'au commencement du dixieme siecle *Jaques Barozzi* s'etoit rendu si célèbre dans les armes, pendant la guerre contre les Sarasins, qui s'étoient saisis de la Sicile, que l'Empereur Basile, qui regnoit alors en Orient, luy donna en propre l'Ile de Santorin, & même quelques places en Dalmatie qu'il posseda, & transmit à sa posterité. *André* son fils continua à servir l'Empereur, qui le créa Baron des terres que son Pere avoit obtenues. Dans la suite la famille Barozzi ayant perdu ses Terres, qui luy furent enlevées par les Turcs, elle se retira en Candie, d'où elle est retournée à Venise avec celles, qui quitterent ce séjour à la chute de la place au pouvoir de Mahomet IV. La mémoire qui reste *d'André Barozzi* Général des Galeres de la Rép. au siege d'Acre dans la Palestine l'an 1104. & de *Jacques* revêtu de la même charge, fait voir qu'il étoit resté une partie de cette famille à Venise, quand le premier *Jacques* transfera son séjour à l'Ile de Santorin: mais celleci étoit finie au retour de l'autre de Candie. On a suivi Sansovin en marquant le sujet de la guerre, qui acquit aux Barozzi les terres, dont on a parlé, parce que l'Histoire fait mention de la guerre que fit Basile en Italie environ ce temps là: mais comme il en eut encor d'autres contre les Bulgares, qui ravageoient la Grece, il peut bien être qu'ils le servirent dans celleci, ce qui même paroit le plus vrai semblable. Les armes des Barozzi, qui ne font pas aujourd'hui grand bruit dans la Rép. sont *une face d'azur en champ d'argent*, qu'on dit qu'un Gentilhomme de cette Maison, prit en voyant dans un Tableau la translation de St. Marc à Venise, où le vaisseau qui portoit ce corps saint avoit, sans doute par pur caprice du peintre, un semblable étendart au haut de son grand mât: les premiers armes

mes de la famille étoient *un Lion d'or en champ d'azur.*

Barziza. Cette famille n'ést aggregée à la Noblesse de Venise que depuis le 17. Mars 1694. Elle joüissoit du titre de Comte à Bergame; Elle tire son origine du Duché de Milan. On trouve entre les sujets de cette famille un *Cuniforte Barziza*, qui à l'âge de treize ans fut passé Docteur dans l'Université de Pavie, apres avoir passé par l'examen & les preuves ordinaires en ces occasions, & qui dans la suite se fit connoître, & servit utilement en divers emplois le Roy Alfonce d'Aragon, & les Ducs de Milan, auprés desquels d'autres de cette même famille furent considérés. Les Empereurs Charles V. & Maximilien II. ont reconnu par des diplomes particuliers la Noblesse de quatre quartiers, tant du côté du Pere que de celui de la mere de cette famille, à la quelle ils confererent, & renouvellerent le titre de Comtes Palatins dans la personne de *Jean Marie Barziza* déclaré Cavalier, & Conseiller d'Etat de l'Empereur, à qui en cette qualité, fut deferé l'honneur de porter l'épée de Maximilian le jour de son couronnement à Aix la Chapelle. Les memoires qu'on a de cette Maison ne specifiant point les armes, mais seulement que l'Empereur Maximilian leur y accorda de nouveaux ornements, on ne peut point les déccrire ici.

Basadona. Cette famille qui se nommoit autrefois *Cà d'Amore* vint d'Altin, située dans la Marche Trevisane, à Venise à l'occasion de l'arrivée d'Attila qui detruisit cette Ville. Elle fut toûjours considerée, même dés ces commencements entre les plus Nobles & les plus puissantes familles de l'Etat, & eût le gouvernement de quelques Iles avec le titre de Tribun, qui fut cause qu'elle concourut nommément à l'election du premier Doge de Venise. Elle fut comprise dans le nombre des Patrices à la clôture du grand Conseil, & a donné en tout temps à la Re-

publi

publique des sujets, qui en ont soûtenu les premieres charges & dignités. *Pierre Basadone* étant Ambassadeur de la Rép. aupres du Pape Clement X. en fut nommé Cardinal; & de nos jours *Jerome Basadone* Procurateur de S. Marc fils de *Pierre* revêtu de la même dignité, étoit sur les rangs pour devenir Doge, tant étoit grande l'éstime qu'on avoit de son merite & de ses talents. Cette famille porte *gironné d'or & d'azur de huit pieces*, & quelques branches écartellent ou portent en cœur l'aigle Imperiale, & les fleurs de Lys par concession des Empereurs & des Rois de France, aupres desquels leurs Ayeux ont exercé les fonctions d'Ambassadeurs de la Rép.

Basegio. Cette famille comme la précédente est aussi ancienne à Venise que la Ville même, & concourut avec les autres, qui avoient des Tribuns ou Gouverneurs de Iles voisines à l'éléction du premier Doge Paul Luce Anafeste. Elle porta dans les premiers siecles le nom de *Mastalice*, & peut être est-ce de la fondation, qu'elle fit d'une Eglise à l'honneur de S. Basile, qui subsiste encor aujourd'hui sous le nom de *S. Basegio*, qu'elle prit ce nom. Elle a donné des hommes Illustres à l'Eglise & à la Rép. Dés le dixieme siécle on trouve un *Laurent* Patriarche de Grade, & quelque temps apres un *Basile* Procurateur de St Marc. Un de cette Maison nommé *Jean* pareillement Procurateur de S. Marc & Capitaine Général de Mer ayant fait des merveilles à la prise de Constantinople reçut de Baudoin devenu Empereur par cette conquête, les armes que porte aujourd'hui cette Maison, sans qu'on voye trop quel mistere est renfermé dans les pieces de ces armes, qui sont *trois os de mort*. *Jacques, André, & Marc* trois Généraux, & illustres, le premier par les avantages remportés dans le Royaume de Chypre sur les Génois, & le second dans l'Istrie qu'il remit à l'obeissance de la Rép. & le troisieme aussi contre les Génois dans le Golphe, font encor honneur

neur à cette Maison, de même que *Marie* femme du Doge Pierre Ziani. Aujourdhuy cette famille est quasi éteinte, & fait peu de bruit à Venise. Ses armes sont *d'azur avec trois os de mort d'or posés en face l'un sur l'autre, & une couronne en chef, du même metal.* Elle avoit d'autres armes savoir, *tranché d'or & d'argent avec une bande de gueules.*

Battaglia. Cette famille tire son origine de Cotignola patrie du fameux Muce, ou *Jacomuzzo Attendolo* surnommé *Sforza*, dont les décendants posséderent le Duché de Milan, & étoit liée de parenté avec lui. *Antoine Battaglia* étoit l'an 1500. Gouverneur du Chateau de Cremone pour Ludovic Sforza, quand ce Prince trahi par les Suisses fut pris à Novare & emmené en France, d'où il ne revint plus. Cela disposa Battaglia à donner cette place aux Venitiens, & à passer luy même à Venise, où il fut bien reçu, & même aggregé au corps de la Noblesse. Un Gentilhomme de cette Maison nommé *Jules* ayant servi avec un particulier attachement la personne du Roy Henry III. quand il repassa l'an 1574. de Pologne en France, en fut crée Chevalier. *Jerome & François Battaglia* rendirent de si grands services à l'Etat pendant le siége de Candie dans les premiers emplois de la Milice, qu'ils ont fait beaucoup d'honneur à leur famille, qui porte pour armes *de gueules à trois pommes de cedres d'or 2. & 1. avec un billet d'argent en cœur où est écrit Probasti.* On en trouve encor d'autres qui sont *de gueules à trois grenades posées comme les cedres.*

Belegno. Cette famille qui est la même qui s'appelloit autrefois *Selvo*, & qui donna à la République le Doge *Dominique Selvo* l'an 1071. vint habiter à Venise vers la fin du neuvieme Siécle & y fut dans la suite aggregée à la Noblesse, à l'instance & à la recommandation, comme parlent les Histoires Manuscrittes, d'un Empereur de Trebisonde,

où cette famille entretenoit un puiſſant negoce, & d'où peut être elle avoit tiré ſon origine. Comme cette aggregation eſt poſterieure au Dogat de Dominique Selvo (puiſque l'Empire de Trebiſonde ne fut fondé qu'au commencement du XIII. Siécle,) il faut croire qu'elle étoit demeurée exclue du grand Conſeil au temps du Doge Pierre Gradenigue, & qu'elle y fut reintegrée à la recommandation de quelqu'un de ces Empereurs, qui regnerent, juſqu'environ l'an 1460. autrement il faudroit ſuppoſer qu'une famille Ducale n'etoit pas reputée Noble. Ce qu'on a dit ailleurs qu'avant cette reforme du grand Conſeil cette difference entre les Nobles, qui ont depuis été appellés Patrices, & qui ſeuls devinrent capables des emplois & de l'adminiſtration publique, & les autres Citoyens Venitiens, n'étoit point encor connuë, éclaircit pleinement cette difficulté, puis qu'il pouvoit être que cette famille eut été dès le commencement contée entre les plus Nobles & les Ducales, & que dans la ſuite s'étant trouvée exclue du grand Conſeil elle y ait été rappellée à l'occaſion que l'on à dite. Le changement de nom de Selvo en celuy de Belegno vient de la perſonne d'un *Dominico Selvo* revêtu l'an 1198. de la Veſte de Procurateur de St. Marc, qui laiſſa le premier nom pour prendre le ſecond par un motif qui n'eſt point connu : Cette famille donna des ſujets à la Rép. qui la ſervirent utilement en toute ſorte d'emplois ; Outre divers Procurateurs de St. Marc par merite, qui eſt la marque la plus aſſeurée de la capacité, & des ſervices rendus. *Philippe Belegno* eut l'an 1342. le Commandement Général des forces publiques, & obligea la Ville de Zare de rentrer dans ſa premie ſujettion. De nos Jours *Catarin* & *Juſte Belegno* ont répondu glorieuſement à l'attente qu'on avoit conçue de leur habilete, le premier dans l'Ambaſſade d'Eſpagne, & le ſecond dans le Senat, & tous deux en d'autres emplois, qui leur ont

ont été confiés. Les armes de la famille sont *six cotices, ou bandes retrécies d'argent en champ de gueules, ou trois gemelles de même metal.*

Belloti est une famille de riches Citoyens de Venise qui passa dans l'ordre de la Noblesse l'an 1685. en fournissant la somme ordinaire de cent mille Ducats, pour les besoins de la guerre. Ses armes sont un ecu *parti; la premiere partition coupée d'azur & d'or & chargée d'un Lion contournée de l'un en l'autre: la seconde d'or avec une bande d'azur, & un scorpion de sable en chef.*

Bembo. Cette famille vint de Bologne au passage d'Atila en Italie, & fut une des premieres fondatrices de la Ville de Venise, où elle a toûjours été considérée comme une des 24. qui partageoient entre elles le Gouvernement des Iles sous le nom de Tribuns, & qui concurut à l'élection du premier Doge. Les vieilles Chroniques manuscrittes, dont on a vû une quantité à Venise appellent ceux de cette famille *sages, loyaux envers la Patrie & courageux*: C'est pourquoy il ne faut par s'étonner si ces vertus étant leur patrimoine particulier, ils ont toûjours été considerés & employés en toute sorte de charges, comme de Généraux, d'Ambassadeurs, au dehors & de Senateurs & de Procurateurs de St. Marc au dedans. *Marc Bembo* etant Baile, ou Resident de la Rép. à Constantinople, ou pour mieux dire vice-Doge & Gouverneur des sujets de la Rép. qui possedoit en propre une partie de cette grande Ville, & de l'Empire, selon le partage, qui en avoit été fait en la conquerant sur les Grecs, fut massacré avec tous les Venitiens, qui ne purent échapper, par ceuxci l'an 1259. lorsque Michel Paleologue s'en rendit maître, favorisé des armes des Génois. Rien ne fait plus d'honneur à la famille Bembo, que la memoire de *Pierre* Cardinal *Bembo* si fameux parmy les hommes de lettres à cause de la délicatesse de son stile dans les

les langues Toſcane & Latine, dans lesquelles il écrivit pluſieurs Ouvrages en proſe & en vers. Quoi qu'il n'eut aucun penchant pour la vie publique ſe contentant d'une vie privée, & toute adonnée à l'étude, Leon X. l'appella auprès de lui, & le voulut avoir pour ſon Sécretaire, dans lequel emploi il compoſa 16. Livres de lettres latines, qui ſont imprimés. Ce Pape étant mort, Bembo retourna à Veniſe, où il avoit repris ſon premier train de vie, lorſque Paul III. le créa Cardinal, ſans qu'il eût la moindre penſée de briguer cet honneur, dont il voulut même remercier le Pape. Il eût les Evechés d'Eugubio & de Bergame ſucceſſivement, dans les quels il remplit avec exactitude tous les devoirs d'un bon Paſteur, continuant ſes études, autant que ſes applications paſtorales le lui pouvoient permettre. Il mourut à Rome l'an 1547. âgé de 68 ans; & l'on voit ſon tombeau & ſon éloge dans l'Egliſe de la Minerve à Rome, & une ſtatue erigée à ſon honneur dans l'Egliſe de St. Antoine de Padoüe. Entre autres ouvrages il compoſa en XII. Livres, l'Hiſtoire Latine de ſa Patrie, admirée pour la pureté de ſon ſtile, & pluſieurs autres Ouvrages, entre les quels il y en a qui ſe reſſentent de la Jeuneſſe, dans la quelle il les écrivit, & même de la licence, qui regne à Veniſe, où la cohabitation avec une ſeule & même femme, quoy que ſans mariage n'eſt pes eſtimée un grand deshonneur, au moins parmi les Nobles. Auſſi Bembo eût il trois enfants d'une de ces femmes, qu'il avoit entretenues.

La famille Bembo reçoit un autre éclat, ſans doute plus pur de la ſainteté reconnue de trois de ſes enfants, qu'on révére dans l'Egliſe; comme revêtus de la gloire des Saints. Savoir le Bienheureux *Leon* Senateur, le Bienheureux *Antoine* Religieux de l'ordre des Jeſuites, maintenant ſupprimé, & la Bienheureſe *Illuminée* Religieuſe dans le Cloître de Ste.

Croix dans l'Ile de la Zueca. *Les armes de cette Famille sont un Chevron accompagné de trois étoiles d'or en champ d'azur.*

Benzon. Je n'ay pû trouver le temps précis de l'aggregation de cette famille. Ce que je trouve ècrit est qu'elle le fût pendant la guerre de Ferrare, dans la personne de *Benoit Benzoni.* Cette guerre de Ferrare est asiéz équivoque, car la Rép. n'eût point de guerre avec les Princes d'Est, si ce n'ést celle qu'elle entreprit au nom de François d'Est, fils d'Obizon II. contre Obizon III. qui l'avoit exclu, quoi que fils du premier lit, prétendant quil n'étoit que fils naturel. Ferrare fût attaquée l'an 1307. par André Sanuto qui ayant surpris une porte & s'étant glissé dans la Ville y fût massacré avec tous ceux qui l'avoient suivi : Mais l'année suivante Nicolai Querin la prit, & la garda quelque temps, Vital Michel qui fût le second Podestat envoyé à Ferrare, la perdit de nouveau. Il est probable que les Benzoni s'étant déclarés amis des Venitiens, furent contraints de déloger au départ de ceux-ci, & que ce fût alors qu'ils furent reçus à Venise & aggregés au corps de la Noblesse. On veut que les Benzoni ayent été maîtres de Créme, & de Cremone avant ce temps là : Mais si on doit dire son sentiment, il semble que cette prétenduë domination ne soit fondée que sur les Podestats, que ces deux Villes peuvent avoir eûs de cette famille, lesquels tant que duroit leurs charges étoient à la vérité comme Souverains dans ces temps que chaque Ville un peu considerable s'erigeoit en Rép. à cause de la négligence des Empereurs d'Allemagne, lesquels quoique reconnus Souverains en Italie, n'y faisoient pas cependant respecter leur autorité autant qu'il étoit besoin, pour s'en faire reconnoître les maîtres. Ce qu'il y a de bien seur est que cette famille étoit considérable, & que *Venturin Benzon* fameux Capitaine

ne de son temps fût choisi pour Gonfalonier de l'Eglise, quelques années avant la guerre de Ferrare, dont on a parlé. Ses armes sont *Ecartelées, au premier & dernier de gueules à un Lion d'or passant, & tenant avec le pied droit de devant une épée appuiée sur son dos, & au second & troisieme de vair moucheté de sable sous un chef d'or chargé d'un Lion passant de sable.*

L'année 1685. une autre Famille des *Benzon*, qui depuis très long-temps s'appliquoit au negoce dans la ville même de Venise fût aggregée à la Noblesse en suitte de la finance des cent mille Ducats déboursés au trésor public. Ses armes sont un écu *coupé d'azur & de vair comme les premieres, l'azur chargé d'un chien courant vers la partie droitte de l'écu.*

Beregani. Cette Famille est originaire de Vicence, où elle avoit aquis par le negoce des richesses si considérables qu'elle pût l'an 1649. pendant la guerre de Candie, fournir les cent mille Ducats taxés pour obtenir la Noblesse. Nous avons vû de nos jours *Nicolas Beregani* très-honête homme & très-habile Orateur & Poëte, dont les compositions étoient toûjours écoutées avec applaudissement dans les Assemblées Academiques des Dodonées, qui se tenoient alors chez le Procurateur Ange Morosin aux neuves Procuraties. Ce Cavalier qui avoit toûjours la joye peinte sur le visage, & un déluge de belles paroles à la bouche en toutes occasions, croyoit que pour conserver ce double talent, il servoit de beaucoup d'avoir sur soi une quantité considérable d'or & pour cet effet il avoit coutume de porter au tour de son bras gauche, une assés grosse chaine de ce pretieux metal, qui comme un bracelet l'environnoit de cinq ou six tours. On ne sait pas cepandant qu'il ait rien imprimé, si ce n'ést quelques Operas, & en particulier celui de Justin qu'il composa pour sa satisfac-

 tion,

tion, & pour se venger de tant de mechants poëtes, qui comme on a dit ailleurs, ont la fortune d'entendre chanter leurs plus mechants vers, & leurs intrigues mal conçües sur les Theatres de Venise. Cet Opera de Justin qu'on a entendu reciter plusieurs fois dans le Theatre de St. Luc reussit admirablement, tant pour la beauté des vers & des sentiments nobles, qui y étoient exprimés, que pour la varieté & la surprise des changements de scenes. Cette famille a des armes *tiercées en face, la premiere d'azur avec une comete d'or accompagnée de deux fleurs de lis d'argent, la seconde de gueules avec un Lion d'or passant & tenant une épée avec son pied droit de devant, & la troisieme d'argent avec un arbre planté en terrein, l'un & l'autre de sinople.*

Bergonzi. Cette famille a pour armes une tour *ou bâtiment maçonné d'argent, surmonté de deux petites tours, sur les quelles sont deux oiseaux affrontés, en champ d'or.*

Berlendi. Cette famille a pour armes, un champ *coupé d'azur & d'argent. Le premier chargé d'une échelle d'or surmontée d'une croix & accompagnée de deux étoilles d'or & le second de gueules.* Ces deux familles originaires, l'une de Venise & l'autre de Bergame passerent de l'Etat populaire à celui de la Noblesse pendant la guerre de Candie, les Bergonzi l'an 1665. & les Berlendi 1661. en fournissant chacune les cent mille Ducats accoutumés pour les besoins publies.

Bernardo. Cette famille est originaire de Venise, c'est à dire qu'elle ne reconnoit point d'autre Patrie d'où elle ait passé en cette Ville; s'y étant trouvée dés le commencement de sa fondation. Elle est des Tribunices, & du nombre de celles qui èlurent le premier Doge, & elle a donné en divers temps des Sujets honorés des emplois & des dignités publiques. Les palais qu'elle a, & qui ont servi a loger plusieurs grands Princes, venus en divers temps à Venise,

sont

ſont des preuves des grandes richeſſes qu'elle a poſſedées. Monſieur Amelot parle avec éloge d'un Procurateur *Antoine* qu'on a vû à Veniſe, & qui avoit ſoutenu les charges de Capitaine du Golphe, & de Géneral des Flottes de le Rép. Ce Seigneur avec la probité des premiers Magiſtrats, avoit encor retenu l'ornement de la barbe, qui faiſoit reſpecter les Anciens, & la ſévérité, plûtôt que la retenue d'un Caton avec la valeur d'un Heros dans l'exercice du Commandement militaire. On a connu un autre vieillard de cette famille qui n'ètoit pas dans ce predicament, quoi que le zele qu'il témoignoit pour le public, mit ſouvent ſon éloquence en exercice, & le fit haranguer avec peu de fruit, & peu d'approbation de ſes ſoins. Les armes de cette famille ſont un écu *tranché d'argent & de gueules avec deux points équipollés de ſable ſur l'argent.*

Bettoni. Laurens Bettoni chef d'une honête famille transferée de Bergame à Veniſe, & qui avoit juſques là exercé le negoce, fût le premier qui l'an 1684. offrit ſes biens à la Rép. dès qu'elle ſe fût déclarée contre le Turc, & entré dans l'alliance avec l'Empereur & la Pologne contre les Infideles. Son offre fût d'autant plus volontiers acceptée du Senat, que ſa promptitude donnoit aux autres un exemple, dont la Rép. avoit beſoin pour ſoûtenir ſon engagement, la guerre étant un goufre, qui dévore des ſommes immenſes, avec quelque avantage qu'on la puiſſe faire, comme il eſt facile de le remarquer dans les affaires d'une Couronne, qui depuis pluſieurs années ne fait qu'aquerir, & ſe trouve cepandant tous les jours plus épuiſée. On ſe ſouvient d'avoir vû ce *Bettoni* vêtir pour la premiere fois la Robe, & entrer au broglio, où ſa modeſtie lui concilioit un acueil & une réception, dont les compliments n'ont guerre coutume d'être ſinceres de la part de l'acienne Nobleſſe, quand elle ſe voit obli-

gée de ſouffrir à ſon côté un homme qu'on a vû juſqu'à la veille de ſon aggregation dans une boutique. Les armes que prit ce nouveau Noble & qui ſont celles de ſa famille, ſont un écu *ècartelé d'argent & de gueules avec quatre roſes ſur les quartiers, de l'un en l'autre.*

Bolani. Cette famille vint de Conſtantinople ſur les Galeres de Dominique Michel, Duc & Chef de la Rép. de Veniſe qui avec 140. Galeres travailloit ſelon la devotion de ce temps là, à chaſſer les Infidéles de la Terre ſainte. Le Royaume de Jeruſalem étoit déja entre les mains de Chrêtiens, & on continuoit à éloigner les Turcs qui avoient uſurpé une partie de l'Empire Grec. Cet Empire avoit été occupé ſur Michel V. Parapinace ou VII. ſur lequel Nicephore, dit Botoniac aſſiſté d'une armée de Turcs, l'avoit emporté. La famille des Comnenes en chaſſa Nicephore, & mit Alexis ſur le trône, qui eût à faire aux Turcs, & perdit & gagna pluſieurs Villes & Provinces avec eux. Ce malheureux Prince au lieu de recourir au ſecours des Latins contre les ennemis de la Religion Chrêtienne, jaloux de la proſpérité de ceux-ci dans la Paleſtine, les traverſoit autant qu'il pouvoit. Cela fût cauſe que les Venitiens lui firent la guerre, & que le Doge Michel alla avec cette nombreuſe flotte pour combattre les Grecs, & aſſiſter les Chrêtiens dans la Paleſtine. La mémoire particuliere qui reſte que la famille Bolani vint à Veniſe ſur la flotte du Doge, comme on l'a dit, fait croire que cette famille partit de Conſtantinople peut être par le ſeul déplaiſir de vivre ſous un Prince perfide & traitre au nom Chrêtien, ou parceque ſe trouvant en quelque gouvernement de place, ou de Vaiſſeaux ſoûmis par les Venitiens, elle prit la réſolution de changer, & de quitter la Grece pour l'Italie. Ces conjéctures ſont fondées ſur la conſideration des Temps & des affaires qui re-

régnoient alors. Car enfin on ne trouve guerre dans les Histoires Générales le detail des familles particulieres, & la tradition manuscritte des matricules qu'on a vûes à Venise, où ce passage & le temps sont exprimés est tout ce qu'on peut produire de plus affirmatif. Ce qu'il y a d'assuré est que la famille Bolani devoit être considérable dès le commencement de son séjour à Venise, puis que dès l'an 1275. elle se trouve nommée entre celles qui élurent le Doge Jacques Contarin : A quoy on pourroit opposer qu'alors le grand Conseil n'étoit point encor serré, & que par conséquent tous les Bourgeois avoient droit de suffrage : Mais on doit refléchir que ce n'étoit pas peu qu'elle eût déja aquis le droit de Bourgeoisie, outre qu'il n'est pas clair que les Elections du Doge se fissent alors par tout le Peuple indifferemment, comme les deliberations publiques se font en certains Cantons des Suisses ; ou si elles dependoient de ce qu'on appelloit déja dès lors le grand Conseil, dans lequel a la verite tous pouvoient être admis, on n'y admettoit pourtant, comme il est plus que vray semblable, que ceux qui étoient jugés capables d'administrer les affaires qui étoient déja trop importantes en ce temps là, pour les abandonner à la disposition du Peuple, attendu l'etendue du Domaine & des forces que la Rép. possédoit dés lors.

La reintegration de cette famille à l'ordre de Patrice pendant la guerre de Genes dans la persone de *Thomas Bolani* fait croire qu'elle en avoit été ou toute, ou en partie exclue à la reforme du grand Conseil, l'an 1297. Dès ce temps là elle fleurit dans la Rép. comme les autres, ayant eu des sujets renommés par les emplois publics qu'ils exercerent. *Marc Bolani* fut procurateur de S. Marc au commencement du 16. Siécle. *Dominique Bolani* fut Ambassadeur de la Rép en Angleterre auprès du Roy Edouard IV. quelque temps après, & depuis son retour à Venise

nise ayant été envoyé Podesta à Bresse, il fut elû Evêque de la même Ville par le Pape Gregoire XIII. où comme un autre S. Ambroise il se fit connoître aussi digne Pasteur qu'il avoit été Gouverneur vigilant. Monsieur Amelot fait mention d'un autre *Dominique Bolani*, qu'il dit avoir assisté au Concile de Trente: Mais comme le temps de la vie de l'un & de l'autre est le même, on peut croire qu'il a été trompé par le nom. Cette famille n'a jamais été fort multplieé & ne fait pas aujourd'hui beaucoup parler d'elle dans la Rép. Elle porte pour armes *cinq bandes, deux de gueules entre trois d'or, d'argent & d'azur.*

Boldu. Cette famille vante un séjour de plus de neuf Siécles à Venise, où elle vint s'établir de Conillan dans la marche de Trevise dés 810. Comme elle se trouva comprise dans le grand Conseil reformé au temps du Doge Pierre Gradenigue, il faut supposer qu'elle étoit déja considérable, avant ce temps là, puis qu'elle étoit dans les emplois publics, l'élection qui se faisoit annuellement le jour de St. Michel étant de ceux qui devoient gouverner pendant cette année là. Dés l'année 1000. elle fonda l'Eglise de St. Samuel. *Cyprian* & *Leonard Boldu* se rendirent considérables par les armes, dont ils eûrent des commandements. *Antoine Boldu* fut envoyé Ambassadeur à l'Empereur Charles V, & d'autres ont fait honneur à cette maison. Elle porte pour armes *tranché d'azur & d'argent & sur le premier une Colombe d'argent, qui a la tête passée par une couronne du même métal.*

Bon. Cette famille tire son origine de Bologne, d'où elle se transporta à Venise sous le gouvernement du Doge Ourse Badoer, savoir l'an 866. ou environ. Quelques uns veulent que ce *Rustico de Torcello*, qui apporta à Venise le Corps de St. Marc l'an 829. fut deja de cette maison, qui avoit son séjour

jour dans cette Ile. Quoi qu'il en soit du temps de la venue de cette famille, on peut la comparer aux plus illustres de la Rép. dans laquelle, en tout temps elle a été honorée d'emplois & de dignités. De nos jours *Philippe Bon* revêtu de la pourpre de Procurateur de St. Marc a fait bâtir le beau palais de St. Thomas, qui fait une si riche vüe sur le grand Canal, & qu'on peut asseurer être digne du sejour de quelque grand Prince que ce soit. Il y a deux branches de cette famille, dont les armes sont un écu *party d'argent & de gueules* : Mais pour se distinguer, une de ces branches porte *la partition de gueules à droite & sur cette partition une face d'azur chargée de trois fleurs de lis d'or*, qui est une concession des Rois T. C. à un Ambassadeur de certe Rép. aupres d'eux.

Bondumier. Cette famille vint avec quelques autres habiter à Venise après la prise d'Acri dans la Palestine, c'est à dire dès le XII. Siécle, soit que les Venitiens pour s'asseurer d'autant plus de cette place en ayent voulu transferer quelques unes des principales familles à Venise, ou que ces familles pour se délivrer des embarras & des allarmes de la guerre, qui se faisoit dans leur pays, ayent choisi volontairement le séjour de Venise pour celui de leur premiere Patrie : On trouve des memoires de cette famille dès le temps de l'election du Doge Laurent Thiepolo, sçavoir des l'an 1268. à laquelle concourut un *Marc Bondumier*, & à la clôture du grand Conseil elle fut du nombre des familles patrices. Elle a donné quelques personnes illustres dans les emplois du dedans & du dehors. *Maffee Bondumier* étoit Provéditeur d'armée au Siége de Zara l'an 1355. *André* Genéral de l'armée avec laquelle la Rép. disputoit la possession de la Lombardie au Duc François Sforza. *Pierre* Sénateur de grande estime & envoyé General en Candie. Dans l'ordre Ecclesiastique *André*

Bondumier fut le troisieme Patriarche de Venise l'an 1460. ses armes sont un écu *coupé d'azur & d'argent avec une bande de l'un en l'autre.*

Bonfadini. Cette famille est originaire du Tirol, d'où étant venue établir un negoce à Venise, elle y aquit des richesses si considérables, qu'elle put fournir au public cent mille Ducats pendant la guerre de Candie. Elle fut aggregée l'année 1648. & porte pour armes *l'Aigle imperiale éployée, les têtes couronnées d'argent en champ d'azur, au cœur de l'aigle un écusson coupé d'azur & d'or, l'azur chargé d'une tour d'argent, avec une fleur de lis d'or entre les couronnes de l'aigle.*

Bonlini. Une partie de cette famille, qui jouissoit d'une ancienne Bourgeoisie à Venise, où elle s'employoit au Negoce, fut aggregée à la Noblesse l'an 1667. en consideration des secours fournis au public pendant la guerre de Candie; & l'autre l'année 1685. pour un semblable sujet des besoins de l'Etat au temps de la derniere guerre. Les aggregations ne s'accordent qu'aux freres & aux fils de ceux qui sont reçus, de sorte que s'ils ont d'autres parents, pour proches qu'ils soyent, hors de ce premier degré, ils doivent fournir la même finance ou rester exclus. Cette famille porte des armes parlantes sçavoir *Cinq tiges de lin sur un terrein de sinople en champ d'azur, & deux chardonnerets affrontés & appuyés sur la seconde & quatrieme tige.*

Bonvicini. Cette famille vint de Bresse à Venise, où l'an 1663. elle fut aggregée comme les precedentes à la Noblesse du premier ordre. Elle porte un écu *coupé de gueules & d'azur, la premiere partition de deux colombes d'argent, qui boivent dans une coupe de même métal, & la seconde de deux bandes d'argent.*

Bragadini. Quelques Histoires veulent que cette famille soit la même que celle des *Hypati*, qui don-

na

na deux Doges à la Rép. au huitieme siecle, *Orso* & *Theodat.* Mais s'il faut dite ce qu'on pense il ne paroit pas que le nom *d'Hypati* fut un nom de famille, mais de dignité comme en conviennent les Historiens de Venise, qui le donnent à plusieurs de leurs Doges, qui en furent pourvus. On la croit être celle d'Ecuyers donnée par les Empereurs de Constantinople. Ontre que d'autres asseurent que cette famille des Doges *Hypati* est celle des Dandoles venus de Padoüe. Ce qu'il y a de bien seur est que la famille des Bragadins est très ancienne & très noble à Venise, & qu'elle posséda autrefois quelques Iles de la Dalmatie, entre lesquelles on nomme Veglia Ce fut un Sénateur de cette Maison, à ce que rapportent quelques Histoires, qui persuada d'élever à St. Marc le temple, qu'on voit encor aujourd'hui, & qui fut pour cela chargé du soin de ce Bâtiment, ce qui fut cause de l'Institution des Procurateurs de St. Marc, qui n'étant qu'un au commencement, furent dans la suitte accrus jusqu'au nombre de trois, pour pouvoir prendre un soin plus particulier des grands biens, qu'on léguoit à cette fabrique, le premier etant chargé du bâtiment, & les autres de receüilir les legs deça & déla du grand Canal, qui sépare la Ville de Venise, d'où ils ont pris leurs noms, comme le premier pour être distingué des autres s'appelloit de *supra* c'est à dire *Procurateur du bâtiment.* Le nombre de ces Procurateurs accrut encor dans la suite jusqu'à neuf c'est à dire trois par quartiers, jusques à ce que ce nombre s'est fixé à un plus grand, outre lequel on en crée encor des extraordinaires par mérite, & d'autres pour de l'argent; Cet employ ayant eu d'autres degrés d'éclat & d'autorité, qui l'ont rendu la premiere dignite de l'Etat, après celle de Doge. Cette famille *Bragadin* a éclatte en toutes les manieres que peut reluire une famille, ayant dans tout les temps donné
 des

des hommes de ſervice à la Rép. qui l'ont en effet ſervie avec reputation. *Marc Antoine Bragadin* mérite d'être célebré par toutes les plumes Chrêtiennes, pour avoir ſouffert courageuſement un martire tout à fait extraordinaire à la priſe de Famagouste au Royaume de Chypre l'an 1571. Muſtapha aſſiegea cette place au nom de Selim II. Empereur des Turcs, & Bragadin qui en étoit Gouverneur, la deffendit pendant deux ans avec tant de bravoure, queMuſtapha perdit quatre vingt mille hommes avant que de la prendre. Bragadin ayant été obligé à capituler, & la capitulation ayant été ſignée par Muſtapha, le Barbare fit arrêter priſonnier Bragadin, la Garniſon, & tous les Venitiens qui étoient dans la Ville, & ayant fait égorger tous les Officiers en preſence du Bragadin, il lui fit couper le nés & les oreilles, & travailler en cet etat aux réparations de la place, l'obligeant ainſi chargé de ſes chaines, & de materiaux pour la fortification, de ſaluer le viſage contre terre, Muſtapha toutes les fois qu'il paſſoit devant lui. Il le fit en ſuitte écorcher tout vif dans la place publique, ſans que ce brave temoignât aucun ſentiment indigne d'un cœur Chrêtien, content de reprocher à Muſtapha ſa perfidie & ſa cruauté. On aſſeure que ceux de ſa famille conſervent encor à Veniſe la peau de ce héros Chrêtien, que Muſtapha fit tremper dans le ſel & le vinaigre, & remplir de foin pour la remporter à Conſtantinople où elle fut miſe dans l'Arſenal, d'où ces Meſſieurs l'ont retirée dans la ſuitte. Les armes de cette famille ſont un écu *coupé d'azur & d'argent avec une croix de gueules*. Ses premieres armes étoient *un aigle noire en champ d'or*, mais deux freres ayant fait chacun une branche l'un prit la croix, qu'on a décrite, & comme ſa branche s'eſt conſervée ſeule, ſes armes ſeules ſont reſtées.

Brandolini. Cette famille eſt celle des Comtes

Valmarin, ancienne & connue parmi les principales de Lombardie. Le Comte *Guy* Chef de cette famille, „ voyant les armes de la Rép. heureusement triompher l'année 1686. dans la Morée, „ *comme il exprime dans la suplique qu'il presenta* „ *au Senat pour être aggregé à la Noblesse dominante*, insiste sur les glorieux Vestiges de ses „ Ancêtres, qui tous lui ont laissé des exemples de „ valeur, & en particulier l'auroient obligé à venger le sang d'un d'entre eux, mort autrefois en „ combattant dans cette Province contre les Infidéles, & n'auroit pas manqué de prendre l'épée & de payer de sa personne en une occasion „ si glorieuse & si importante, s'il n'avoit été detenu d'une infirmité qui lui en ôtoit les moyens. „ Que cependant ne pouvant souffrir la honte d'être spectateur oisif de son Prince & ne pouvant „ contribuer plus efficacement au bien public, il „ avoit resolu de lui offrir ses richesses & sa bourse „ pour s'en prévaloir de la maniere qu'il le jugeroit le plus à propos, & cela avec d'autant plus de „ plaisir qu'il faisoit cette offre, non pas comme „ quelques autres, qui pauvres ou tout à fait privés de gloire domestique, s'efforçoient de rendre „ leurs noms illustres, par un semblable Sacrifice, „ mais par le mouvement d'une joye toute pure de „ voir & de contribuer par ce moyen à l'avantage „ de sa Patrie. On a voulu rapporter le précis de cette requête pour donner connoissance de la forme, avec laquelle on procéde dans la poursuite de cette aggrégation, chacun exposant ce qu'il sçait de plus éclattant en sa faveur, afin de faciliter la grace demandée. Sur quoi il faut sçavoir que le Senat, quoi qu'il écoute tout ce qu'on lui dit n'exprime cependant dans sa réponse (qui est toûjours une espece de déclamation sur le stile de la supplique, & c'est dans ces occasions où l'on voit de très-belles

 piecés

piecés d'eloquence) que ce qui le persuade, & à quoi il prête foi, passant sous silence ou ne relevant pas certaines choses, dont il est peu convainçu. Il y a de l'apparence que le Comte *Guy* ayant avancé dans la suite de sa requête, où du panegyrique de sa maison, qu'elle tire son origine de celle des Electeurs de Brandebourg, élevés aujourd'hui à la dignité de Rois de Prusse, & sa reponce n'en parlant point cette particularité est de celles, dont il ne veut point entrer en discussion : Lui passant d'ailleurs l'ancienneté de sa Noblesse, & les services considerables que ses Ancêtres ont rendu à la Rép. en diverses charges militaires depuis environ trois siecles que sa Maison s'ést établie dans les Etats de Venise, soit dans les Royaumes de Cypre, de Candie, de Dalmatie, & d'Albanie, ou dans les Provinces qu'elle appelle de Terre ferme. Un nommé *Brandolini* de nom & de surnom fut celui qu'on asseure avoir transferé la famille en Italie environ l'an 1440. & à qui la Répub. fit don du Comté de Valmarin pour le recompenser de ce qu'il avoit laissé en Allemagne, & en consideration de ce qu'il avoit choisi son sejour dans ses Etats, & s'étoit devoüé à son service. Cette Maison n'a pas uniquement servi la Rép. Un *Tibere Brandolini* fut Conseiller, & servit si utilement l'Empereur Charles V. qu'il lui donna un fief avec titre de Baronnie dans l'Empire. Ses Armes sont un écu avec *six bandes de gueules & d'argent, les trois d'argent chargées de six scorpiont de sable* 1, 3. 2. *sous un chef d'argent chargé de trois ceintures d.....*

Bressa. Cette famille passa de Bresse à Trevise, d'où elle vint s'établir à Venise l'an 1652. qu'elle fut aggregée à la Noblesse patrice, ayant long temps auparavant joüi du titre de Noble, & de la considération que ses richesses lui avoient aquise. Elle porte *d'or avec une face de sinople chargee d'une Colombe d'argent au milieu de deux roses ou quinze fueilles de gueules.*

Briani.

Briani. C'est une famille venue de Bergame, mais domiciliée à Venise dès les premiers siécles de sa fondation. On trouve un *Rafael Briani* Général de la Rép. l'an 1161. Elle a fait tres-peu parler d'elle & encor aujourd'hui est elle tres peu considerée. Elle a pour armes un écu *tranché d'argent & de sinople avec un rameau chargé d'un fruit de gueules sur l'argent.*

Calbo. Est une famille de Padoüe qui s'établit comme la précedente à Venise dès les premiers années de sa fondation. Elle resta dans le nombre des Patrices à la cloture du grand Conseil du temps du Doge Gradenigo, & n'a pas fait plus de bruit que l'autre à cause du petit nombre de ses Décendants. Il est parlé cependant de *Louis* ou *Leandre Calbo* un des trois Proviseurs, ou Commandants Généraux dans l'Ile & Royaume de Negrepont, quand elle fut prise par Mahomet II. l'an 1470. & qui mourut courageusement à la deffence de la Capitale. Les armes de cette famille sont *écartelées d'or & de gueules, le second quartier chargé d'une croix alaisée d'argent.*

Calergi. Cette famille est Greque, du Royaume de Candie où elle a possedé des richesses considerables. Elle fut aggregée à la Noblesse de Venise l'an 1381. dans la personne de *George Calergi*, qui avoit donné avis au Senat d'une trahison qu'on tramoit dans l'Ile de Candie, pour secoüer le joug des Venitiens. Une branche de la famille *Grimani* porte le nom de *Calergi* uni au sien, sans doute pour avoir herité par quelque mariage des biens de celle-ci, qui depuis peu de temps avoit un Noble, qu'on se souvient d'avoir vû assister à l'Eglise & au service des Grecs, dont il professoit la croyance & les cérémonies. Les armes de cette famille sont *quatre bandes d'azur & d'argent, chargees d'un ovale d'argent dans lequel est un Aigle de sable à deux tetes, entre les quelles nait une croix d'or.*

Canale. Il y a deux familles de ce nom à Venise, & qui ont une origine toute differente. L'Une se croit décendue de la même, qui donna à la Rép. les Ducs *Maurice & Jean* qu'on a nommé *Galbay* dans la vie des Doges, & vint de la Ville d'Altin dès les commencements de la fondation de Venise, avec des richesses considérables qui la firent distinguer entre les principales familles de l'Etat. Elle concourut à l'élection du premier Doge, & l'autre tire son origine de la Ville de Ravenne, d'où elle se transporta à Venise dès le commencement du huitieme Siécle. Les histoires manuscrites la font connoître comme une Famille toute appliquée à la Marine, ce qu'elle continua de faire dans son nouveau séjour, ayant des galeres qui lui appartenoient, & avec les quelles elle facilitoit apparemment le Commerce, ce qu'elle faisoit sans doute avec plus de profit à Venise qu'à Ravenne; Comme nous voyons encor aujourd'hui dans les ports de mer d'Italie des personnes riches dont l'emploi est de servir avec leurs propres vaisseaux les marchands & ceux qui ont besoin de faire voyage par mer. Cette application à la Marine a été cause qu'en tout temps, la famille a eû de bons hommes de mer, & qui ont servi utilement la Rép. dans cette espéce d'emplois, & dans des commandements maritimes. *Philippe Canal* fut celui qui dans le guerre de Génes ayant secouru très-à propos avec deux de ses propres Galéres l'armée Venitienne qui étoit aux prises avec la Genoise sur les rivages du Peloponese, merita que sa famille fut aggrégée à l'ordre patrice. Depuis ce temps là on voit une suitte de Provediteurs Généraux, qui ont rendus d'importants services à l'Etat. On voit dans l'Eglise de St. Jean & St. Paul de Venise la sépulture d'un *Jorome Canal*, qui a été remarquée peut être comme l'unique, dans son espéce, où les armes du deffunt sont accompagnées de

de quelque ornement; n'étant point la coûtume des Venitiens dans les temps passés de rien ajouter aux armes, qui font la distinction des familles, sans doute pour ne point introduire dans la Rép. des distinctions & des marques d'honneur, qui pussent causer de la jalousie, & alterer l'égalité si necessaire dans ces sortes d'Etats. Les ornements sont deux halebardes passées en sautoir derriere l'écu: Mais le casque y est simplement chargé d'un bourelet, ou couronne de simple Gentilhomme. Sans cimier & sans lambrequins, quoi qu'il se trouve des cimiers sur plusieurs armes des Nobles Venitiens, mais qui ne servent qu'à la distinction des branches d'une même famille. Les deux familles Canale (car il n'ést pas possible de distinguer à la quelle ils appartiennent en particulier) ont donné de grands Senateurs, & des sujets honorés d'ambassades, & d'autres dignités. *Jean Canal* fut nommé Ambassadeur de le Rép. pour reconduire le Pape Alexandre III. à Rome, & être le témoin de l'entier rétablissement de ce Pape dans sa dignité, contre laquelle Frederic Barberousse, qui s'étoit reconcilié avec lui à Venise, avoit tant travaillé. *Marc*, *André*, *Guy*, *Pierre*, & *Nicolas Canal* furent tous cinq honorés du Commandement Général des armées de la République, & *Guy* en particulier de la pourpre de Procurateur de St. Marc, de même que quelques autres. *Antoine Canale* ayant été un de ceux que la Rép. avoit nommé pour disposer d'une partie des preparatifs qu'elle faisoit pour la réception du Roy Henry III. qui retournoit de Pologne en France, sçut satisfaire si fort le Roy en ce qui le touchoit en particulier, & s'insinuer si avanté dans ses bonnes graces que le Roi le créa Chevalier. Ce qui est une dignité particuliere dans la Rép. de Venise, qui ne se donne que par les Rois, quand ils veulent témoigner la satisfaction qu'ils ont reçue de la conduitte de quelque Ambassadeur

ſadeur Venitien auprès d'eux, & ne ſe vend nullement, comme écrit Monſieur Amelot, qui aſſurément n'auroit jamais ſçu produire aucun Chevalier fait par argent : Mais bien des Procurateurs de St. Marc. Les armes de la famille Canale ſont *un écu chargé d'un pal d'or en champ d'azur, accompagné de ſix fleurs de lis d'or, trois de chaque côté.* On trouve d'autres armes, de la même famille, où *l'écu eſt tiercé en pal d'azur, d'or, & de gueules,* mais ces variations ne ſont introduites, que pour marquer les diverſes branches d'une même famille. Les armes des Canale venus de Ravenne, ſont *un chevron d'azur en champ d'argent.*

Caotorta. Cette famille qui s'appelloit *Samacale* vient de la Province voiſine & commença des la fondation de la Ville à y habiter & à peupler la premiere l'Ile dite de Caſtello, où elle fonda l'Egliſe des Saints Serge & Bacche ; Elle a toûjours continué dans le rang de Noble, ou au moins d'y joüir du droit de Bourgeoiſie, qui lui permettoit dans les premiers ſiécles de prendre part au gouvernement. Elle en reſta exclue à la clôture du grand Conſeil l'an 1297. mais le changement ayant aigri des humeurs capables d'alterer le corps de l'Etat, elle fût rappellée l'an 1311. avec quelques autres familles, qui ayant toûjours été en une conſidération particuliere menaçoient d'engager dans le reſſentiment de leur excluſion, une grande partie du peuple, qui ne voyoit pas volontiers qu'on les eût entierement éloignés de toute ſorte d'adminiſtration des interrêts publics. On fait honneur à *Nicolas Caotorta* d'avoir donné des avis, qui contribuerent à maintenir la paix dans la Ville en une conjoncture ſi delicate, & que ce fut en récompence de ſa fidelité & de ſon attachement au Gouvernement introduit, qu'il fut admis avec ſa famille dans l'Ordre devenu patrice & ſouverain dans la Ville. Cette famille contribua beaucoup de

ſes

ses facultés au bâtiment de l'Eglise de Castello, qui dans la suite fut Cathédrale, & le Siége du Patriarchat. Elle donna divers Senateurs de réputation, & on a vû il y a quelques années à Venise *Jerôme Caotorta*, qui après divers emplois soutenus avec réputation fut membre du Conseil des Dix, qui est le Souverain de tous les Tribunaux, & où il n'entre que les têtes les plus expérimentées, & les plus sages de la Rep. Les armes de cette famille sont *un Lion d'or dressé sur ses pieds de derriere soutenant avec ceux de devant un cercle du même metal, en champ de gueules.* Les premieres armes étoient le seul *cercle d'or*, mais *Marc Caotorta* prit l'an 1425. *le Lion* pour une occasion qui n'ést pas exprimée dans les matricules manuscrites.

Capello. Cette famille est des plus Nobles & des plus nombreuses qui ait été, & qui soient encor aujourd'hui à Venise. Elle vint de Capoüe au commencement du neuvieme siécle pour fuir la violence des Sarrasins, qui en chasserent alors les Grecs. L'année précise n'ést pas connue : On sçait seulement que cette famille apporta de grands biens à Venise, & que dès sa premiere arrivée ayant acheté des maisons pour sa demeure, elle fit bâtir une Eglise à l'honneur de la Vierge tout auprès, ce qui est une grande marque de sa piété. Elle fut toûjours considérée pour Noble, & comme telle elle eût entrée dans les Conseils de la Rép. ayant été encor depuis comprise dans le nombre des Patrices à la clôture du grand Conseil l'an 1297. Il faudroit copier l'histoire de Venise si on vouloit rapporter les noms en particulier de tous les Procurateurs de St. Marc, des Généraux d'Armée, des Ambassadeurs, & des autres Personages illustres qu'elle a produits. *Jean* & *Marin Capello* furent Procurateurs de St. Marc dès le treizieme siécle, c'ést à dire dès le siécle même de leur institution, *Victor*, *Nicolas* un autre

autre *Victor*, *Paul*, *Vincent*, *Marin*, & plusieurs autres soûtinrent glorieusement le gloire dans le commandement des armes, quelques uns même plusieurs fois: *Paul* en particulier, surnommé le grand Chevalier, & Procurateur de St. Marc, soûtint si heureusement les interêts de la Rép. contre Bajazet, que le trône étant venu à vaquer par la mort de Léonard Loredan châcun le lui destinoit, & il auroît été élû n'eut été qu'on ne crut pas pouvoir le rapeller de l'armée, qu'il commandoit, sans mettre en danger la Rép. *Vincent* fut élû jusqu'à cinq fois Capitaine Général, & son nom est célébre dans les Eloges de Paul Jove, & par une statue que le public lui fit élever dans l'Eglise de St. Marie formose. *Jean Capello* soûtint encor le même employ dans la derniere guerre de Candie, & *Marin* Provediteur d'armée ayant appris que le Bassa Ali Picinin avec 24. Galeres Turcques étoit entré dans le Golfe de Venise avec dessein de saccager le trésor de l'Eglise de Lorette, courut lui donner la chasse, & celui-ci s'étant retiré au port de la Valone, il eût le cœur de le poursuivre dans cet azile, de le combattre & de lui enlév er ses Galeres au milieu d'une grêle de Cannonades, qui lui furent tirées de la place.

Mais ce que cette famille a de bien singulier est une grande Duchesse de Toscane, qui fut Epouse de François. II. Cette Dame qui s'appelloit *Bianca Capello* avoit été mariée à un Gentilhomme de la Maison Salviati de Florence, peut être plus pour l'extreme beauté, dont elle étoit doüée, que pour aucune dotte, que le Cavalier, d'ailleurs très-riche, avoit moins considerée que les aggréments d'une personne si charmante. Elle devint Veuve quelque temps après son mariage, c'ést à dire en un âge, où la beauté & les graces des femmes sont dans leur plus grande perfection. En cet état le grand Duc François l'ayant recherchée en mariage, le senat pour lui

lui complaire, & pour rendre la Dame digne de cette alliance, l'adopta, & la declara sa fille, en lui mettant une couronne d'or sur la tête, comme l'atteste expressément Sansovin, qui lui dédia son Histoire de Venise, *Barthelemy Cappello* son Pere, & *Victor* son frere furent créés chevaliers. Le grand Duc étoit veuf de Jeanne d'Autriche fille de l'Empereur Ferdinand I. qui lui avoit donné jusqu'à onze enfants en treize ans de mariage, & entre autres Marie de Medicis qui fut Reyne de France, mais Jeanne étant morte l'an 1578. le grand Duc fit ce second mariage l'année suivante, & veçut neuf ans avec cette belle Princesse, jusqu'a l'an 1587. Ce mariage ne fut point une alliance furtive. Il se traitta avec toutes les démarches ordinaires en semblables rencontres: Le Marquis Sforza vint à Venise traiter l'adoption de la Dame, & celle ci ayant été faite dans les formes les plus solennelles, Don Jean de Medicis Parent du grand Duc vint comme Ambassadeur de celui ci, remercier la Rép. & complimenter le Sénat & le Duc Nicolas da Ponte sur cette alliance; & le Sénat de son côté expédia Jean Michel & Antoine Thiepolo ses Ambassadeurs à Florence pour feliciter les Epoux sur leur mariage. Sansovin qui, dans la Dedicace, qu'on a alleguée, a fait une deduction de la parenté de cette grande Duchesse la fait petite fille de *Jerome* Senateur Insigne & exercé en tous les Emplois, frere de *Victor Capello*, qui fut Proveditеur & Inquisiteur Général dans tout le Royaume de Chipre. Ces deux freres furent fils *d'André Capello* Neveu & Gendre des deux Doges Marc & Augustin Barbarigo, neveux de *Louis* & de *Paul Capello* frere *d'André*, le premier des quels fut Duc en Candie, & le second avoit èpousé la Sœur de Catterine Cornaro Reyne de Chypre. Sans parler d'une suitte d'autres grands hommes, qui sont sortis en tous temps de cette famille. Les armes des

Ca-

Capelli sont parlantes, sçavoir *un chapeau avec deux attâches pendantes & passées en sautoir en un champ coupé d'argent & d'azur, les couleurs du chapeau de l'une en l'autre.* Les diverses branches de la famille portent des Aigles, des fleurs de lis & des roses sur la partie superieure de ce chapeau selon les Ambassadeurs qu'elles ont eûs en Allemagne en France, & en Angleterre, où les Souverains leur ont accordé de joindre ces pieces d'honneur à leurs armes. Le Cimier est une hyrondelle avec la parole *Libertas.* Autre Simbole de la Liberté.

Carminati. Cette famille vient de Padoüe, où elle étoit en considération de Noble, & ses armes sont *un char d'or en champ de gueules.*

Cassetti est une ancienne famille de Venise, qui fut aggregée à l'Ordre patricien, pendant la derniere guerre de Candie, par la voye qu'on avoit introduite d'y recevoir ceux qui contribueroient la somme de cent mille Ducats pour les besoins publics. Ses armes sont *d'azur avec une cassete ou petit coffre fermé d'or.*

Castelli. Cette famille jouissoit du titre de Comte dans les Villes de Bresse & de Bergame, & de Noble du St. Empire, lorsqu'elle fut reçue au nombre des Nobles de Venise l'an 1687. en recompence du donatif ordinaire pour aider la Rép. à soûtenir le poids de la guerre. Ses armes sont *Ecartelées. Au premier & dernier d'or à l'Aigle de sable eployée, au second & troisieme d'azur à Une Tour on chateau d'argent, crenelé, & surmonté d'autres trois petites tours de même.*

Catti. Les Catti venus d'Allemagne, ayant établi leur negoce à Venise dès l'an 1508. s'y enrichirent tellement, qu'ils furent en état l'an 1646. de contribuer le somme de 100000 ducats aux besoins de la guerre & ils furent dès lors aggregés à la Noblesse dominante. Ils portent *coupé de sable & d'argent*

d'argent avec deux D. en lettre Romaine de l'un en l'autre.

Cavalli. Cette famille tire ſon origine de la Baviere, d'où s'étant tranſportée en Italie elle donna des ſujets renommés pour leur bravoure dans des Emplois militaires. Les Scaligers autrefois Seigneurs de Veronne, & les Viſcomti de Milan, furent ſervis utilement par quelques uns de ceux-ci, mais d'autres de la même famille s'étant devoüés au ſervice de la Rép. de Veniſe dès le temps de la Guerre de Génes, *Jacques Cavalli* eut le titre de Général, & pour ſa bonne & heureuſe conduitte mérita d'être compris dans les trente familles, aux quelles la Rép. confera la dignité du Patriciat. Ce Jacques étoit venu de Verone, & fut le premier de ſa famille qui jouït de la Nobleſſe Venitienne. *Marin Cavalli* fut particulierement renommé pour ſon habileté dans le maniment des affaires d'Etat, ce qui le fit envoyer l'an 1593. Commiſſaire de la Rép. pour terminer avec ceux de l'Empereur Ferdinand I. les anciens & nouveaux differents, qu'il y avoit pour les Confins des Etats de la Maiſon d'Autriche, & de la même Rép. ce qui fut fait à la ſatisfactions reciproque de ces deux Puiſſances. Les armes de cette famille ſont *d'azur avec un cheval cabré d'argent, & une ſace de gueules brochante, chargée de trois ètoiles d'or.*

Celini. Eſt une famille enrichie par le negoce, qui fut aggregée à la Nobleſſe de Veniſe l'an 1685. par la voye ordinaire de la contribution d'une partie de ſes grands biens aux beſoins de la guerre. Elle porte des Armes qui s'écartent des regles du Blaſon, dont la connoiſſance, n'avoit pas fait l'étude des perſonnes appliquées à d'autres interrêts. C'eſt un écu *coupé d'azur & de Synople, l'azur chargé de trois Etoilles d'or & ſynople, de trois liévres ou lapins couchés d'argent, deux ſe régardant en profil, & le troiſieme affronté entre les deux autres.*

Ca-

Cavazza. Les Cavazza vinrent d'Allemagne, & se trouvent établis à Venise dès le treizieme siecle, puis qu'un *Simon Cavazza* commanda quelques troupes de la Rép. dans le Royaume de Candie, & y sacrifia sa vie au service de l'Etat l'an 1213. *Thomas Cavazza* se rendit de même fameux dans le siege de Padoüe, que la Rép. entreprit l'an 1256. à l'instance du Pape Alexandre IV. pour en chasser le Tyran Ezelin. Les Cavazza néantmoins dans ces derniers temps faisoient leur sejour le plus ordinaire à Padoüe, où ils jouissoient de la dignité de Comtes: Et ce fut le Comte *Jerome Cavazza*, qui n'ayant point d'heritier mâle, & qui ayant marié l'ainée de ses filles à un Comte *Leoni* de *Sanguineto* à condition qu'il porteroit le nom de *Leon Cavazza*, acheta pour lui & ses descendants la Noblesse de Venise pendant la guerre de Candie. Ce Seigneur avoit servi la Répub. auparavant en plusieurs emplois, les quels s'ils n'avoient pas autant éclatté que des Ambassades ou des Généralats ne laissoient pas d'être tres importants, étant constant que les Princes se servent souvent de Ministres, qui sans caractere apparent traittent des affaires de la derniere consequence. Ce Comte *Cavazza* que la Rép. comprit dans l'aggregation, qu'elle faisoit de son Gendre à la Noblesse dominante, a laissé un illustre monument de sa piété & de sa magnificence dans l'Eglise des P. P. Carmes Déchausses de Venise, dont il a fait revêtir la façade de très beaux marbres blancs; qui forment une piéce d'Architecture des mieux entendues, à deux ordres de Colonnes avec tous les ornements qu'elle pouvoit reçevoir; quoi que le voisinage du grand Canal, sur lequel est située cette Eglise porte un préjudice considérable aux marbres, dont la blancheur est fort altérée par le bas, des vapeurs salées de la mer. Les armes des Cavazza sont un éçu *parti d'argent & de gueules, les*

deux

deux partitions chargées de trois têtes de Lions arrachées & posées en pal de l'un en l'autre.

Celsi. On veut que les Celsi soyent venus de Rome à Ravenne, & de Ravenne à Venise, où ils étoient déja considerés dés le douzieme Siécle, puisque *Paul Celsi* fut un des 40. Senateurs qui élûrent le Doge *Malipiero* l'an 1178. & que quelque temps après *Nicolas* & *Marc* de cette famille furent honorés de la veste de Procurateur de St. Marc, qui n'étoit pas alors si commune qu'elle l'est aujourd'hui. *Laurens Celsi* fils de ce dernier, fut même élû Doge, pendant qu'il exerçoit la Charge de Général en Candie, l'an 1361. & cela du vivant même de son Pére, qui fit quelque difficulté de lui rendre ses devoirs, ne pouvant détacher la dignité de Prince, qui rendoit ce fils son Souverain, de celle de Pére, en vertu de la quelle il pouvoit lui commander. On dit quepour ménager cette delicatesse, le fils fit mettre sur sa couronne Ducale une croix, afin que le Pere pût dire qu'il soumettoit ses respets à ce signe de nôtre rédemption, non pas à la personne d'un homme sur lequel il vouloit en toute maniere conserver l'autorité paternelle. On a parlé de ceci dans la vie de ce Doge, de même que de ce qui rendit son Gouvernement éclattant. La famille des Celsis n'est plus aujourd'hui dans la consideration où elle fut autresfois, soit parce que n'étant pas fort nombreuse, elle n'a pû fournir quantité de sujets qui l'ayent soutenue dans l'estime & les charges publiques ; ou que destituée des richesses necessaires pour se faire distinguer, elle ait été contrainte de se contenir dans la moderation des plus pauvres. Elle porte pour armes *d'azur à trois cotices d'or, & six caractéres ou lettres Gothiques C. disposées en bande hors des deux plus petites cotices vers les coins de l'éçu, trois de chaque côté.*

Cicogna. Cette famille est aussi ancienne que la Ville de Venise, & fut une de celles qui vinrent des

premieres s'y établir. Son aggregation cepandant à la Noblesse n'est que du temps de la Guerre de Génes l'an 1381. pendant laquelle *Marc Cicogne* ayant utilement servi la Rép. fut compris dans le nombre de ceux qui furent admis dans l'ordre Patrice, tel qu'il avoit été institué, ou separé au temps du Doge Pierre Gradenigo; car auparavant comme on l'a déja écrit plusieurs fois, tous étoient également Citoyens Venitiens, & capables des emplois publics. *Pasquale Cigogna* élû Doge l'an 1515. fut la gloire de cette famille non seulement à cause de la souveraine dignité de la Patrie, qu'il a soutenue, mais à cause de l'innocence de ses mœurs, qui ne l'empêcherent pas de donner toutes les marques de valeur dans le maniment des armes, (ayant été dix ans Gouverneur du Royaume de Candie pendant lesquels il le deffendit toûjours heureusement contre les Turcs, qui venoient de se rendre Maîtres de Cypre,) & d'habileté dans les magistratures civiles, dont il fut revêtu, avant que de monter sur le trône. Il fit des merveilles encor dans ce dernier Etat & mourut regretté de tout le monde. Ce qui fait voir que la Piété n'amollit point le courage, & ne rend point un homme incapable des plus grands emplois, contre l'avis de ceux qui prennent pour pretexte & pour excuse de leurs desordres, les charges & dignités. La Maison des Cigognes comme la precedente a cessé de faire grand bruit à Venise, & n'y est pas aujourd'hui fort nombreuse, quoique très recommandable pour le merite de divers grands hommes, qui en sont sortis. Ses armes sont *une Cigogne d'argent en champ d'azur.* On dit que les Comtes Cigogne de Milan son sortis de cette famille.

Cyvran ou *Civrani.* *Paul Cyvran* originaire de la Ville de Cervia dans la Romagne, transporta sa famille à Venise dés le commencement du neuvieme Siécle, & s'y rendit recommandable par sa valeur

leur militaire dans la guerre que les Venitiens eúrent en ce temps-là contre les François, qui fit qu'il fut arrêté dans la Ville, & qu'il s'y établit. Cette famille se trouva comprise dans le nombre de celles qui furent declarées Patrices, & seules capables des emplois, à la clôture ou reforme du grand Conseil. Depuis ce temps elle n'a point cessé de donner de grands hommes à la Rép. employés en toute sorte d'administrations. On a connu à Venise *Pierre Cyvran* qui après avoir été Génerel en Dalmatie fut Ambassadeur à Constantinople, homme d'une grande estime & fort acredité dans la Ville. Les armes de cette famille sont *un cerf passant d'argent, & son bois d'or en champ d'azur*, quoi que d'autres armes qui se voyent de cette famille ne portent *qu'un demy cerf naissant du côté gauche de l'écu.*

Cocco. Est une famille venue d'Albanie des les premiers temps de l'habitation des Iles de Venise en une desquelles elle eût le titre & l'office de Tribun, c'ést à dire le commandement. Elle se trouva comme la precedente comprise parmy les Patrices l'an 1297. & a donné quelques hommes de service à l'Etat comme *Antoine Cocco* Général d'une Escadre de Galeres au temps du Duc Pierre Ziani, & *François Cocco* Général au Royaume de Candie & un autre *François*, qui commanda la Flotte Venitienne sur le Pò dans la guerre qu'eut la Rép. avec les Ducs de Milan. *Antoine Cocco* Archevêque de Corfù est nommé entre les Prélats, qui assisterent au Concile de Trente. Ses armes sont *un écû bandé de six piéces d'argent & d'azur sous un chef d'or* : Mais on asseure que ses premieres armes étoient *une face d'or en champ d'azur avec un oiseau*, dont on en voit beaucoup dans les lagunes de Venise, appellé *Cocale.*

Condulmier. *Ange Condulmier* ayant servi utilement la Rép. dans la guerre de Génes, vit sa personne & ses descendants qualifiés de Nobles patrices de

Venise par l'aggregation que le Senat fit de diverses familles pour les recompenser des services rendus en cette occasion: Mais il eût le regret de voir une partie des siens exclus de cet honneur, à cause quils n'avoient aucune part à ses services. La famille étoit très ancienne à Venise, où elle étoit venue de Pavie dés les premiers temps de sa fondation. Le Pape *Eugene* IV. qui sortit de ceux qui étoient demeurés parmi les Populaires, n'obtint l'aggregation que pour sa seule personne; le Senat n'ayant point encor pris la coutume d'aggreger les Papes, & leurs proches parents, c'ést pourquoi l'honneur qu'on defera à Eugene ne fut que personel. Mais dans ces derniers temps, sçavoir l'an 1654. pendant la guerre de Candie, la famille, ou la branche décendue des parents d'Eugene, obtint d'etre aggregée au corps de la Noblesse, par le moyen du donatif ordinaire des cent mille Ducats. Celle-ci cependant non plus que la branche ainée dans l'aggregation, ne semble pas se tirer de la sphere ordinaire des magistratures ou des emplois du second ordre, C'ést pourquoi l'Histoire publique ne fait pas grand bruit sur leur chapitre, leurs armes sont *d'azur à une bande d'argent.*

Contarini. Cette famille est des plus nombreuses, & des plus illustres de la Rép. Elle tire asseurément son origine d'Allemagne, où l'on asseure qu'elle étoit puissante, avant son arrivée en Italie. Monsieur Amelot resolu de medire de la Noblesse de Venise se raille hautement de cette origine: Mais la passion n'ést guerre un moyen de se faire croire, quand on méprise les autres. Ce qui est bien assuré c'est que cette famille a toûjours fait une très-grande figure à Venise, qu'elle a eû huit Doges, & un nombre infini de Procurateurs de St. Marc, de Généraux d'armées, d'Ambassadeurs & de Sujets revêtus de toutes les dignités & de tous les emplois que la

Rép.

Rép. peut accorder : Ses armes ſont *Trois bandes d'azur en champ d'or*, que les diverſes branches de cette famille alterent en y adjoutant les marques d'honneur reçües de leurs Ancêtres dans des Ambaſſades.

Contenti. On aſſeure qu'une branche de cette famille aujourd'hui éteinte jouiſſoit autresfois de la Nobleſſe de Veniſe, où elle a depuis pluſieurs ſiécles ſon établiſſement. Celle qui y fut aggregée dans la derniere guerre l'an 1686. avoit deja l'honneur d'étre apparentée avec quelques unes des familles Nobles vivantes, & ſoûtenoit avec des richeſſes proportionnées un état digne d'être élevée au premier ordre de la Ville. Ses armes ſont *un champ de gueules avec trois bandes d'argent chargées de dix croix de ſable, quatre ſur la bande du milieu & trois ſur chacune des deux autres.*

Conti. Les Conti d'ancienne Nobleſſe à Padoüe, furent aggregés à celle de Veniſe l'an 1667. par l'offre volontaire d'une partie de leurs richeſſes pour les beſoins de l'Etat. Ils prétendent qu'ils ont poſſedé autresfois, en divers endroits d'Italie des fiefs conſidérables, & c'éſt merveilles qu'ils ne facent pas venir leur origine de la famille des Conti aujourd'hui Princes Romains, qui eſt une des principales de la nouvelle Rome avec les Colona, Urſins & Ceſarini. *Proſdocimo Conti* commença d'aquerir du merite aupres du Senat de Veniſe dés le temps des Carrara, s'ètant ſecrettement employé à diſpoſer les choſes a ce que cette Ville tombât dans les mains de la Rép. Mais comme ſes efforts ne reuſſirent point pour lors, ils n'en rapporta point d'autre recompenſe. Leurs armes ſont un écu *écartelé au premier & dernier, parti d'argent & de ſable avec une Aiglé eployé de l'un en l'autre, au ſecond & troiſieme palé de gueules & d'or de huit pieces.*

Coppo. Cette famille eſt de celles qui peuplerent la Ville de Veniſe dés le temps de ſa fondation, & qui

eurent le bonheur de demeurer comprises dans le nombre des Nobles à la clôture du grand Conseil. L'Histoire cepandant parle asses peu d'elle, soit qu'elle ait été de tout temps peu nombreuse, ou que la fortune ne lui ayant pas accordé de grandes richesses, elle n'ait pas eû les moyens d'eclatter. Ses armes sont *de gueules avec un chevron, & trois coupes couvertes d'or.*

Cornaro. Cette Maison est la seule, qui ait à Venise le nom de Grande, au moins par rapport au palais habité par la principale des branches, qui en sont sorties, & qu'on appelle les *Cornari della Casa Grande.* En effet cette maison est grande par les honneurs, dont elle peut se vanter, par les richesses qu'elle possede, & par la quantité de familles, dans lesquelles elle est partagée. Les Historiens, ou les Panegiristes de Venise sont assés d'accord qu'elle tire son origine de la famille romaine des *Cornelii*, mais s'il faut dire la verité on se souvient d'avoir leû en plus d'une matricule manuscrite qu'elle vint de Rimini à Venise, & qu'elle s'appelloit des *Coronari*, qui pourroit bien être le nom d'une profession qu'elle ût exercée en cette Ville, de même que celui des *Ghirlandari* de Florençe. C'étoit la coûtume des Anciens de porter des couronnes de fleurs, en plusieurs occasions, comme les nouveaux mariés le pratiquent encor en divers lieux d'Allemagne le jour de leurs noces. Or il y a des couronnes de toutes les sortes, & on en fait non seulement de fleurs, mais encor de matieres pretieuses; qui peuvent rendre des proffits considérables à ceux qui en font & qui en vendent. On se souvient d'avoir lû en certains manuscrits d'un habile voyageur, dont les relations n'ont jamais été rendues publiques, une historiette qui sert à donner une idée des profits extraordinaires qu'on peut faire dans des professions les plus communes. Il asseure, que des gens dig-

nes

nes de foi lui avoient racconté à Milan qu'un Religieux Mendiant dans cette Ville, lequel par ses predications entrainoit plutôt qu'il n'attiroit un grand nombre d'auditeurs apres lui, s'étant par malheur laissé prendre à l'amour d'une jeune veuve, qui tenoit une boutique de cordes, & ne pouvant en obtenir les dernieres faveurs, que cette femme interessée avoit mises au prix d'une grosse somme d'argent, comme l'amour est ingenieux, il s'avisa de lui proposer un moyen de gagner cette somme, qui étoit en son pouvoir, & dont il lui donneroit l'ouverture par ses prédications. Ce moyen étoit de faire une quantité de petits licols de toute sorte de matieres, d'étoupes, de lin, de soye & même de tissu d'or & d'argent. La veuve qui avoit envie de gagner de l'argent, fit l'apprest que le Predicateur lui conseilloit, & celui ci ayant obtenu la permission & des Indulgences de l'Archevêque, se mit à prêcher un jour de grande audience une nouvelle devotion, de se reconnoître pecheur devant Dieu en portant un licol attaché au Col, à l'imitation de St. Charles Borromée, qui en fit de même un jour qu'il avoit intimé une procession pour appaiser la colere Dieu, & lui demander qu'il delivrât la Ville de Milan d'une Peste, qui l'affligeoit alors. Le Predicateur pour animer le Peuple, se mit lui même un licol, & enflant ses poulmons dit tant de belles choses sur la nécessité de la penitence & sur l'utilité de cette pratique, qu'il accompagna d'oraisons particulieres, dont il donna le modele avant que de sortir de chaire, qu'à peine eût il fini de prêcher, que tout son auditoire courut se pourvoir de licols, & comme on n'en trouva nulle part de faits que dans la boutique de la Veuve, qui de son côté eût soin de faire connoître la provision qu'elle en avoit, elle fit ce jour là & les suivants un profit considérable par ce debit, châcun selon le genie bigearre de la Nation, en voulant

des faits à sa guise, & la Veuve ayant pourvû aux moyens de contenter tout le monde. On pourroit par cette histoire prouver assés bien, s'il étoit necessaire, que le mêtier de bouquetier étoit capable de procurer des richesses à une famille qui l'auroit exercé: Mais qu'est il besoin de faire les *Cornaro* riches dès le commencement, s'ils vinrent à Venise dès la premiere fondation de la Ville, & si comme on a vû par la lettre de Cassiodore dans ce commencement & long-temps apres, tout y étoit si pauvre, que la pêche en faisoit toutes les richesses, & qu'on n'y connoissoit point d'autres monoye que celle qu'on pouvoir retirer de la vente du poisson?

Mais quoiqu'il en soit du premier ètat de la Ville de Venise & de la famille *Cornaro*, ce qui est seur, est qu'elle a été de tout temps une des plus illustres & des plus considérables de l'Etat: qu'elle a donné trois Doges à la Répub. & une quantité presque innombrable de grands hommes en toute sorte d'emplois & de dignités. Elle ne commença cependant de faire du bruit à Venise qu'à la fin du dixime siécle, le premier qui se trouve qualifié par un emploi considérable étant *Jean Cornaro*, à qui on confia le Gouvernement de la Ville de Sebenigo en Dalmatie, qui avoit passé avec une partie de la Province sous le pouvoir des Venitiens de la maniere dont on la raconté dans la vie du Duc Pierre Urseole II. Sur la fin du douzieme siécle, un autre *Jean Cornaro* se fit remarquer par l'heureuse reussite de deux Ambassades qu'il soutint aupres du Pape Gregoire VIII. & de l'Empereur Frederic I. Enfin elle monta sur le trône Ducal l'an 1365. dans la personne de *Marc Cornaro*, qui regna deux ans & quelques mois à la satisfaction publique.

L'arriere Neveu de celui-ci, fut celui qui mit la Famille Cornaro hors de pair, par le bonheur qu'il eut

eût d'être Pere de Catherine, qui devenant Epouse de Jacques Roy de Chypre, monta à la dignité de Reyne, & remplit sa maison d'honneurs & de richesses. L'occasion de ce mariage fut que l'Oncle de cette Princesse, appellé *André*, possedant des richesses si considerables que la Rép. l'avoit obligé à s'absenter de la Ville, pour n'y point porter les autres par la magnificence extraordinaire qu'il affectoit, à une dépence, qui contribuât à leur rüine, *André* disje, ayant choisi l'Ile de Chypre, où sa maison possedoit de grands biens, pour le lieu de son séjour, il y vint bien tôt à la conoissance du Prince Jacques, fils du Roy Jean ou Janus de Luzignan qui regnoit alors. Ce Prince n'étant point sorti d'un mariage legitime avoit été destiné à l'état ecclesiastique, & possedoit déja l'Archeveché de Nicosie, pour lui ôter la tentation d'usurper la Couronne sur la Princesse Charlotte Fille legitime, & heretiere présomptive du Royaume, qui avoit été donnée en mariage à Louis II. Fils d'un autre Louis Duc de Savoye. Mais comme cette Princesse & son Epoux se trouverent absents à la mort du Roy, *André Cornaro* donna occasion au Prince Jacques de penser à les prévenir & à se mettre en possession de la couronne par l'adresse ou le hazard qui suit. Il avoit un jour sur lui le portrait de sa Niece *Caterine*, & l'ayant laissa tomber en tirant son mouchoir, le Prince le voulut voir & le trouva extremement à son gré. Andre prit de là occasion de lui reprocher comme en raillant son devoüement à l'état ecclesiastique, que le privoit des douceurs, que portoit avec soi la possession d'une personne aussi aimable qu'étoit celle qu'il prisoit si fort; Comme le Prince lui eût dit que son engagement n'étoit pas si serré qu'il ne pût encor le rompre, André poussant sa pointe lui representa le tort qu'il se faisoit de laisser ainsi èchapper une couronne, qui lui apparte-

noit par le droit de sa naissance, lui offrit les secours de la Rép. pour la retenir, s'il vouloit s'allier avec elle en épousant sa Niéce, que le Senat adopteroit, & éléveroit par cette adoption à la qualité de Princesse, ce qui la rendroit digne de son alliance. Rien n'est plus facile à persuader à un homme que ce qu'il souhaitte, ni rien de plus agréable à lui proposer que les moyens d'y parvenir. Le Prince Jacques quittant l'habit Clerical se fit déclarer Roy, & le mariage se fit avec la plus grande pompe qui se pût, pour accrediter davantage sa possession. L'Oncle Andre résta aupres de la Reyne pour l'assister, aussi bien que son Epoux, de ses conseils, & pour être un mediateur continuel qui entretint leur correspondance avec la Rép & qui leur procurât du Senat tous les secours dont ils pourroient avoir besoin pour se maintenir. Ils en eûrent en effet besoin quelque temps apres, qu'une partie des Insulaires se declara en faveur d'Alfonce Roy de Naples & de Sicile, comme il a été dit ailleurs, il en fallut venir aux mains pour les réprimer, & ce fut dans cette occasion qu'André Cornaro eût le malheur d'être tué & de donner sa vie pour le soutien du trône de sa Niece, qui en effet triompha avec son Epoux des soûlevés.

Cette Reyne eût pour frere *George Cornaro*, Chevalier & Procurateur de Saint Marc, possesseur de tant de biens que le Senat lui ordonna de marier trois de ses fils, & de leur bâtir à chacun un palais; pour disperser ainsi ses grandes richesses. Ces fils furent *Jacques* Procurateur de St. Marc comme son Pere, *Jerôme* & *Jean*, & les autres fils furent *Marc Cornaro* créé Cardinal par Alexandre VI. & *François* revêtu de la même pourpre par Clement VII. Dans la suite *André*, *Louis*, *Frederic*, & un autre *François*, & *George Cornaro* furent de même Cardinaux, le premier crée par le Pape Paul III. le second par Ju-

les

les III. le troisiéme par Urbain VIII. le quatriéme par Innocent X. le cinquieme par Innocent XII. Cette même famille a encor donné *Jean & François Cornaro*, deux autres Doges, desquels il a été parlé. Il seroit inutile de donner un détail de tous les autres Généraux, Ambassadeurs, & Ministres publics, qui ont servi l'Etat & qui continuent à le servir, puis qu'il est impossible de lire l'Histoire de Venise sans trouver à toutes les pages des sujets de cette famille, placés dans des emplois de considération. Dans la derniere guerre *Jerôme Cornaro* fut Generalissime des forces de la Rép. & rendit sa conduitte tres utile à l'Etat, puis qu'il aquit les forteresses de Castelnuovo, de Sing, de Knin, & autres dans l'Abanie & dans la Dalmatie, celle de Napoli de Malvasie dans la Morée, & enfin celle de la Vallone, apres la conquête de la quelle, comme il se preparoit à faire le siege de Duras, surpris d'une maladie imprevue il finit ses jours sur sa Galére Générale, sans vouloir en aucune maniere abandonner son emploi ni se faire transporter ailleurs pour être traitté. Il n'y a que peu d'années qu'on a vû a Venise une Dame de la Maison Cornare, qui s'ést rendue aussi illustre qu'aucune autre de son sexe. Elle s'appelloit *Helene Lucrece*, & étoit Fille naturelle du Procurateur *Jean Battiste Cornaro*, qui ayant pris soin de la faire instruire dans les lettres humaines elle y reussit au dessus de toute espérance jusques à mériter le bonnet de Docteur en Philosophie qu'elle reçut solennement dans l'Université de Padoüe. Quoi qu'elle eût été légitimée par son Pere, qui obtint de la Rép. à prix d'argent sa réhabilitation à la Noblesse de Venise, dont ses enfants étoient nés incapables à cause de la qualité de leur Mere : & qu'elle put espérer de gros partis à cause des richesses paternelles, & de la tendresse particuliere que le Pere avoit pour elle plusque pour ses autres enfants : cepandant

elle prit de jeunesse le parti de consacrer à Dieu sa Virginité, & de se faire recevoir Dévote, ou Religieuse dans l'Ordre de St. Benoît, dont elle reçut l'habit par les mains de l'Abbé de Ste. Justine de Padoüe. Ce fut en cette Ville, où elle fit son plus ordinaire sejour, & où elle s'appliqua à l'etude, & à la composition de divers opuscules en plusieurs langues, dans lesquelles elle étoit versée, méme dans la Grécque & l'Hebraique, qui ont été imprimés apres sa mort. On l'a autrefois oüie à Venise, où les Sçavants de l'Academie des Dodonées l'ayant choisie pour leur Princesse, elle recita dans leur Assemblée, qui se tint pour cette fois dans le palais de son Pere, un discours éloquent, qui lui merita les applaudissements universels. Elle etoit neantmoins tres eloignée de toute sorte d'orgueil, & quoi qu'elle vecût en commerce de lettres avec diverses personnes de la premiere qualité de France & d'Italie, & qu'elle en fût même visitée en plusieurs rencontres, elle n'en tira cependant jamais aucune vanité, & on se souvient de l'avoir vûe souvent aussi modeste que chaste, fréquenter les Eglises, qui étoit quasi tout l'éffort qu'elle prenoit hors de sa maison & de ses livres. Elle mourut l'an 1684. âgée de 38. ans apres avoir écrit & envoyé au Roi Jean Sobieski de Pologne un brillant Panegyrique latin de sa composition, pour le feliciter sur la valeur qu'il avoit témoignée à la délivrance de Vienne. Elle est enterrée dans l'Eglise de Ste. Justine de Padoüe où son Pere qui étoit encor vivant lui a fait dresser un monument de marbre.

Elle étoit de la branche des *Cornaro* surnommée *Piscopia*, non pas d'une Ile ainsi appellée dans la Mer Mediterranée, pres de celle de Rodes, comme quelques uns le croyent, mais de celui d'une Ville située sur la côte meridionale du Royaume de Cypre, dont cette branche étoit venue en possession

à

à l'occasion qu'on va dire. Pierre Roy de Chypre s'étant mis en chemin l'an 1366. pour aller solliciter le Roi de France à prendre part à la guerre Sainte, & passant à Venise y fut reçu & logé dans le palais des *Cornaro* appellée de St. Luc, à cause du voisinage de cette Eglise. Et non seulement il y fut traité avec toute sorte de magnificence par *Frederic Cornaro* proprietaire du palais, mais il fut encor secouru par le même d'un prêt de soixante mille ècus d'or pour les besoins, qu'en avoit alors ce Roi. Pour reconnoître tant de générosité le Roi Pierre revêtit son hôte Frederic du titre hereditaire de Chevalier de Chypre, du domaine de la Ville, ou Terre surnommée *Piscopia* avec le droit de porter les armes du Royaume de Chypre dans lécu des siennes. Comme en effet ses Décendants les ont toûjours portées. Frederic au depart du Roi, pour rendre éternelle la memoire de cette concession Royale, fit graver en marbre sur la face de son palais, ou elles sont encor aujourd'hui, les Armes royales accollées avec les siennes, sur les quelles on voit une épée posée en pal avec un billet, ou ces paroles sont gravées *pour loyauté maintenir*, qui est sans doute la marque de la Chevalerie de Chypre, dont le Roi l'avoit honoré. Le Roi Pierre II. Fils & Successeur du premier, continuant dans la même estime pour la maison Cornaro, nomma le même Frederic pour aller épouser en son nom Valentine Visconti, fille de Barnabè frere de Galeace II. Duc ou Seigneur de Milan, & pour l'amener en Chypre; ce qu'il fit avec une magnificence & une pompe vrayment royale. De la vinrent les grands biens que la Maison Cornaro possedoit en Chypre, & le motif qu'eut *André Cornaro* d'y choisir sa residence, environ un siécle apres, ce qui donna occasion aux nôces du Roi Jacques avec Catherine se Niece. Les premieres armes de cette famille furent *une couronne*

d'or en champ d'azur, peut être par allusion au premier nom de Coronari qu'elle portoit. Ces armes se trouvent extrèmément variées dans les matricules. Car les uns ont fait un champ parti d'azur & d'or avec cette couronne de l'un en l'autre, les autres ont chargé les partitions de deux branches ècotées & posées en pal avec les même émaux transportés: Mais universellement les Cornaro d'aujourd'hui portent *parti*, comme on a dit *d'azur & d'or tout pur*, excepté les Cornari Piscopia, qui portent en cœur les armes de Chypre, qui est au premier & dernier quartier *de Jerusalem*, & au second & troisieme *de Lusignan* qui est *facé d'argent & d'azur de six pieces avec un lion de gueules.*

Corraro. On fait venir cette famille comme la precedente de Rome & il est certain qu'elle est très ancienne & très considérable à Venise, & que hors la souveraine dignité du Dogat, qu'elle n'a point eûe, elle a été revêtue de tous les autres honneurs de la République, à qui elle a donné des Procurateurs de St. Marc, des Ambassadeurs, de Généraux, & d'autres habiles Senateurs & Ministres. Outre cela elle a donné à l'Eglise un Pape qui fut *Ange Corraro*, nommé Gregoire XII. lequel quoi qu'il ne tint pas cette supreme dignité de l'Eglise jusqu'à la mort, merita cependant en la cédant d'être déclaré le Doyen des Cardinaux, & Legat perpetuel de la Marche d'Ancone. La cause qui l'obligea d'abdiquer fut qu'il avoit été éleû pendant le schisme de Benoit XIII. & qu'on l'avoit obligé de promettre qu'il s'en demettroit, quand son competiteur en feroit de même. Il envoya en 1415. sa cession au Concile de Constance qui lui substitua Martin V. Gregoire créa Cardinal un de ses neveux nomme *Antoine*; & un autre *Marc* & non pas *Gregoire* Corraro tint le Patriarchat de Venise, l'an 1465. également renommé pour l'innocence de

de ses mœurs & pour sa profonde Doctrine. Outre une quantité d'autres sujets qui, comme on a dit, sortirent en tout temps de cette famille (qui même avant la clôture du grand Conseil donna un Procurateur de S. Marc). On admire particulierement le bonheur de Beriola *Cornaro* Seur, Mere, & Grand-mere de trois Papes. Elle fut Sœur de Gregoire XII. dont on vient de parler, mere *d'Eugene* IV. de la famille Condulmier, où elle avoit été mariée, ce qui fut cause que Gregoire fit Cardinal Eugene, comme son Neveu; & grand-Mere de Paul II. de la Maison Barbo, dont le Pere Nicolas avoit épousé Polixene Condulmier Seur d'Eugene. On a eû occasion de connoître pendant le sejour, qu'on à fait à Venise, un parfaitement honête homme & obligeant Seigneur de cette Maison, nommé *Jerôme*, qui à toutes les bonnes qualités du côté des meurs qu'il possedoit, avoit joint une profonde connoissance des Mathematiques & particulierement de l'Astronomie, dans laquelle pour s'exercer avec plus de commodité & d'avantage, il avoit fait bâtir dans sa maison une haute tour, ou observatoire, où il s'appliquoit avec ses amis aux observations Astronomiques. Il étoit Fils *d'Ange Corraro*, qui ayant soutenu avec applaudissement l'ambassade de la Rép. dans les Cours de Paris & de Rome, & obtenu la dignité de Procurateur de St. Marc *per merite*, comme ils parlent à Venise, vieillit dans les premiers emplois ou Magistratures de l'Etat. C'est de lui qu'on a cette belle Relation de la Cour de Rome, qui a été renduë publique avec d'autres de même nature, qui sont les veritables sources, où l'on peut s'instruire fidelement de l'etat & des maximes de cette cerémonieuse, mais tres-puissante Cour. Les armes des *Corrars* sont *un champ Coupé d'argent & d'azur, avec un carreau ou lozange quarree de l'un en l'autre.*

l'autre. On trouve dans les vieux Manuscrits de l'Histoire, ou Matricules des familles de Venise, que dès le neuvieme ou dixieme siecle, deux freres *Jacques* & *Philippes Corrari* s'étant separés, prirent aussi deux armes: que le premier dont la famille est aujourd'hui éteinte, retint les anciennes Armes de la Maison qui étoient une *licorne* d'*argent en champ d'azur avec un Ange pour cimier, qui tenoit à la main un Cœur ouvert* & que l'autre prit celles qui restent aujourd'hui avec une licorne naissante pour cimier, qui tient en un pied le même cœur ouvert. On voit encor aujourd'hui dans l'Eglise Cathedrale ou Patriarcale de Venise, le tombeau de *Philippe* Chevalier & Procurateur de St. Marc & frere du Pape Gregoire XII. où les armes modernes de la famille sont surmontées, pour Cimier, d'un bras, qui montre un cœur ouvert avec cette Divise, formée sans doute par allusion au nom de Corraro, COR INVIOLABILE RARUM.

Corregio. Cette famille tire son origine des Princes de Corregio, qui posséderent autrefois une Ville & un petit Etat de ce nom, compris dans le Modenois, auquel il fut aggregé au commencement, du siecle passé. Un Cadet de ces Princes s'étant établi à Bergame, y fonda une maison, qui s'y est maintenue avec éclat, & des richesses considérables jusques à l'an 1646. qu'elle passa dans l'ordre des familles Patrices de Venise par la voye du secours pecuniaire contribué au besoin de l'Etat. On a vû *Augustin* & *Horace Correge* vivre à Venise avec un èclat extraordinaire, & qui ne démentoit point l'origine qu'on leur attribue, & lesquels à un traittement tout à fait magnifique joignoient une honêteté, & une douceur qui leur avoit aquis l'éstime publique. Pour dire un mot de la famille des Princes de Corregio, elle paroit aujourd'hui éteinte, quoi qu'on ait veu il y a environ 30.ans, de jeunes Princes de cette Mai-

Maison solliciter à Vienne leur rétablissement dans les biens de leurs Peres. Celuici ayant eû le malheur de s'attacher à un mauvais parti dans les guerres qui se firent en Lombardie au commencement du siecle passé, & le Duc de Modene s'étant enfin accordé avec les Espagnols, ils donnerent au Duc la Principauté de Corregio, dont ils s'étoient saisis, que les Ducs de Modenes possedent encor aujourd'hui, non pas les Ducs de Mantoue comme l'asseuré Baudrand dans son Dictionaire Geographique. Je n'oserois asseurer ce qu'une Dame de cette Maison m'a dit autrefois, que la famille des Princes de Correggio vient directement de l'Auguste Maison d'Autriche par la voye d'un Prince Naturel de cette Maison, à qui cette principauté fut donnée pour son établissement, comme le Marquisat de Burgau fut donné en un autre temps pour la même occasion à un autre. Elle en apportoit pour preuve la ressemblance des armes de l'une & de l'autre famille sçavoir *une face d'argent en champ de gueules*, *avec* la brisure *d'un chef d'Empire & de trois ceintures ou courroyes de sable*, ces dernieres par allusion au nom de la Ville & principauté de *Correggio*. Ce qu'il y a de seur est que la famille de ces Princes a donné des Sujets illustres par des commandements militaires, & par des dignités Ecclesiastiques, *Jerôme de Correge* ayant été revetu de la pourpre de Cardinal par le Pape Pie IV. & failli de devenir Pape lui'même à la mort de Pie. V.

Cottoni. Cette famille est de temps immemorial habitante de Venise, ou elle soutenoit un negoce considerable, des profits duquel ayant fait l'offre ordinaire au Senat, elle fut gratifiée de la Noblesse patrice le 22 Mars 1699. Elle a pour armes.....

Crotta. François Crotta Milanois homme riche & entreprenant; (quelques uns même écrivent qu'il étoit Noble) étant allé à Venise au commencement de siecle passé, & y ayant traité avec le Senat de

la

la ferme de certaines mines, qui ſont au pouvoir de la Rép. avança ſi bien ſes affaires dans ce negoce, qu'il ſe trouvât en état l'an 1649. d'acheter la Nobleſſe pour lui & ſes déſcendants, qui continuent d'en joüir. Ses armes ſont un amas de figures plus propres à remplir un tableau qu'un écu. Elles repreſentent *en champ d'Azur trois montagnes de Sinople, chacune ſurmontée d'un cypres de la même couleur avec une Grotte dans le ſein de ſes Montagnes, au fond de la quelle repoſe un Lion d'argent couché.* Cela apparement par alluſion aux mines.

Curti. Cette famille eſt comme la precedente originaire du Duché de Milan, & jouïſſoit du titre de Baron avant ſon aggregation, qui eſt de l'an 1688. par la voye ordinaire du ſubſide aux beſoins de l'Etat. Ses armes ſont *coupées: au premier, parti d'argent à un monſtre à deux têtes d'azur & de gueules, avec une Tour maçonnée d'argent & ſurmontée d'une Aigle éployée de ſable: au ſecond barré de gueules & d'argent de ſix pieces. Le tout ſous un chef d'Empire.*

Dandolo. Sur la foi de diverſes matricules ou hiſtoires manuſcrites des familles qu'on a vûes, la famille Dandolo vint originairement d'Allemagne, poſſeda de grands biens dans la Ligurie, paſſa de là à Altino, Ville autresfois conſidérable dans la Marche Treviſane, & detruite par Attila, à l'aproche duquel les Dandolo ſe retirerent dans les lagunes de Veniſe & en furent des premiers habitants. Ce n'eſt pas merveille ſi dans tous les temps ils ont fait parler d'eux, & s'ils ont occupé toutes ſortes d'emplois, & de dignités dans la Rép. Ils ont porté le nom de *Dauli*, & celui *d'Hypati* ſelon quelques uns, ils ont eû quatre Doges *Henri*, *Jean*, *François*, & *André Dandolo*, auxquels ſi on les confond avec les Hypati, il faudra en ajouter deux autres *Ours*, & *Theodate*, qui regnerent dés le commencement

que

que Venise eût des Doges. *Henry Dandolo* entre les autres, s'ést rendu le plus fameux par sa valeur & par la fortune qui favorisa ses armes, & celles de ses Alliés contre les Grecs, comme on la dit dans sa vie l'an 1192. L'eclat de son nom attira à Venise Maganippe Gouverneur ou proprietaire de la Rascie, Etat aux confins de la Hongrie & de la Servie, pour y demander une Niece du Doge Henry Dandolo pour femme, ce que non seulement il obtint, mais par les offices du Doge & de la Rép. il obtint encor la dignité de Roi, que le Pape Innocent III. lui confera, & lui envoya un Cardinal Legat, qui lui en porta le Diplome, & qui mit la couronne Royale sur sa tête, & sur celle de son Epouse. Ce Royaume a subsisté quelque temps. *Renier Dandolo* fils de Henri, demeura à Venise avec plein pouvoir & autorité de Vice-Doge pendant que son Pere alla en Orient à la Conquête de Constantinople. *Vital Dandolo* fut de l'expedition avec l'employ & la qualité *d'Admiral* de la Flotte des Alliés, & un autre *Vital Dandolo* fut le premier qui monta sur les murs de Constantinople, & qui arbora les étendards victorieux de Venise sur les rampars de cette Ville. *Julie Dandolo* fut femme de Laurent Priuli, & couronnée l'an 1557. grace accordée à peu de Princesses, afin de ne point introduire un trop grand luxe & trop de liberté dans le sexe à l'occasion des honneurs que la dignité de Duchesse exige des Dames de Venise. On fit encor à cette Duchesse des funerailles aux dépens du public, quoi que son mari fût déja mort, mais son Beaufrere Jerôme Priuli avoit succedé à sa dignité, & apparemment ce fut à la considération de celui-ci qu'on fit cet honneur à la Defunte, veuve de son frere. On ne s'étend point à donner un plus grand detail des hommes illustres qui sont sortis de cette famille. Il suffit de dire qu'elle en a produit d'illustres par toutes sortes

tes d'emplois. Les premieres armes de cette famille étoient un écu *coupé d'argent & de gueules*, mais étant arrivé que dans l'expedition de Constantinople, elles étoient les mêmes que celles du Marquis de Montferrat, un des Chefs principaux de l'entreprise, *André Dandolo* voulut bien les changer pour éviter la confusion, qui naissoit de cette ressemblance dans les bannieres, & prit un écu *coupé d'azur & d'argent avec trois fleurs de lis d'argent sur l'azur & trois d'azur sur l'argent*, qui sont celles que la famille porte aujourd'hui : Il y a pourtant des Dandolo, qui portent encor les premieres armes, comme les Décendants de *François Dandolo*, qui ajoutent *une croix d'argent sur l'azur*, pour conserver la memoire de la reconciliation de Clement V. avec la Rép. qu'il avoit excommuniée, comme on l'a rapporté autre part.

Delfini. La famille Delfini est une branche de la maison Gradenigo, dont Pierre étoit sorti à qui on donna le surmom de Daufin à cause de son adresse & de sa force quasi incomparable à nager. Ce premier Delfin prit encor pour ses armes particulieres un Daufin d'or en champ d'azur, que ses décendants retinrent jusqu'à Gregoire Delfin, qui se voyant de beaucoup superieur en richesses à tous ceux de son nom & de sa parenté multiplia les Daufins, & en prit trois dans le même champ d'azur. Cette séparation des Delfini & des Gradenigli précéde le douzieme siécle, des lequel temps on trouve une foule de Sujets considérables en toute sorte d'emplois tant dedans que dehors la Patrie. *Jean Delfin* fut élu Doge de Venise l'an 1356. Il y a eû plusieurs Cardinaux, comme *Zacharie Delfin* qui fut revetû de la pourpre par Pie IV. *Jean*, qui le fut par Clement VIII. & avoit été plusieurs fois Ambassadeur à diverses Couronnes, & en suite Procurateur de St. Marc. Un autre *Jean* & un *Daniel*

niel ſont morts depuis peu Cardinaux, le premier recommandable pour ſon grand ſçavoir, & le ſecond promettant beaucoup, car il avoit en peu de temps été Vice Legat, d'Avignon & Nonce en France, & promûs au Cardinallat par le Pape Innocent XII. On ne dira rien des Patriarches de Grado, & d'Aquilée,& des Evêques de Veniſe,& des autres Villes les plus conſidérables de l'état, qui ayant en tout temps embraſſé l'Etat Eccleſiaſtique,meriterent d'être élevés à ces dignités. Il ſuffit de dire que cette famille ſubſiſte dans ſa fleur, & continue à donner des Sujets conſidérables en toute ſorte d'emplois, y ayant encor aujourd'hui un N. Delfin actuellement Ambaſſadenr à Vienne. Cette famille a pour armes comme on a dit *trois Daufins d'or en champ d'azur.* Quoique pour diverſifier; les branches quelques unes de celles-ci ayeut *parti l'écu en deux champs d'azur & d'argent & d'argent & d'azur avec un ſeul Daufin.*

Diedo. Cette famille vint d'Altino à Veniſe aux approches d'Attila, c'eſt à dire dés le temps qu'on jettoit les premiers fondements de la Ville. Elle fut compriſe dans le nombre des Patrices l'an 1297. dés lequel temps elle a donné des Sujets employés en toutes les charges de la Rép. Généralats, & Ambaſſades. *Vincent Diedo* fut Patriache de Veniſe l'an 1555. & laiſſa une tres bonne odeur de ſa vie exemplaire ſur le trône patriarchal. On a connu à Veniſe *Angelo Diedo* qui avoit été Avogador: homme trespoli, & verſé en beaucoup de ſciences, & qui ſe faiſoit un plaiſir d'entrenir dans une eſpece de petit Palais aux extremités de la Ville, au bout du *Canaregio* une quantité de machines, qui par des reſſorts adroittement imaginés, ſurprenoient agréablement la curioſité de ceux qui y alloient pour en avoir le divertiſſement. La famille n'a jamais été fort nombreuſe, & à pour armes *un champ parti d'ar-*

d'argent & de sinople, la premiere partition chargée d'une face d'or. Les matricules anciennes donnent encor d'autres armes à cette famille, savoir *deux faces de sinople en champ d'or*, qui furent les premieres qu'elle porta, & des autres où lécu est *coupé d'or & de synople avec une bande de gueules.*

Dolce. Cette famille n'entra dans l'ordre de la Noblesse que l'an 1675. Cepandant comme il se trouve des personnes de ce nom qualifiées d'emplois & de dignités à Venise dans les premiers siécles de la Rep. cela donne lieu de croire qu'elle demeura exclue l'an 1297. à la clôture du grand Conseil, & qu'elle n'a fait que rentrer par sa nouvelle aggregation dans un rang qu'elle possedoit autrefois. Il est même certain que toutes les branches ne furent pas exclues, puis qu'on trouve l'an 1348. *Philippe Dolce* dans lequel manqua sa famille, qui étoit compris parmi les Nobles Venitiens. Ses armes sont un Ecu *coupé d'azur & d'or avec un animal semblable au Renard mais plus petit* appellé *Dolce de l'un en l'autre.* La peau de cet Animal sert aux fourrures.

Donato. La diversité des armes semble justifier la double Origine de cette maison, que quelque historiens cepandant veulent être unique. Les uns la font venir d'Altin, & les autres de la Marche, ce qui pourroit être une seconde preuve de la double origine, que quelques uns lui attribuent. Ce qu'il y a d'incontestable, c'est qu'elle fut toûjours dans le nombre des plus Illustres de Venise, témoins les dignités de toutes sortes, qui lui furent conferées. Elle a eû trois Doges *François*, *Leonard*, & *Nicolas*, desquels il a été parlé en leur lieu: & ce qui est assez particulier, *Pierre Donat* Senateur accredité de son temps, & un des Electeurs du Doge Laurens Thiepolo, & qui fut la souche de ces Princes par voye masculine & directe, le fut encor de quatre autres

autres par la voye des femmes, descendues de lui ; sçavoir de Leonard & Pierre Loredan, de François Venier, & de Marc Grimani, tous honorés de la supreme dignité de leur Patrie. Les Procurateurs, ni les Généraux d'armées n'ont manqué en aucun temps à cette famille, qui a encor la gloire d'avoir donné à l'Eglise des Prélats renommés par leurs doctrine, & par la sainteté de leurs mœurs. *Louis Donat* General des Cordeliers fut fait Cardinal par le Pape Urbain VI. qui neantmoins le fit mourir quelque temps après, avec d'autres revêtus de la même dignité, mais avec peu d'honneur pour lui même, puisqu'il n'en eut d'autre motif que celui d'une prétendue conspiration, dont il les accusoit & qui le porta à les traitter comme des scélérats du plus bas ordre, quoi qu'ils protestassent jusqu'a la mort de leur innocence. Monf. Amelot asseure que ce fut le premier Noble Venetien, qui fut fait Cardinal: Ce qui est une chose assez digne de remarque, attendu que Urbain vivoit à la fin du quatorzieme siécle, qui est bien tard pour la Rép. qu'on suppose ainsi n'avoir donné aucun sujet à l'Eglise revêtu de ce caractere. On pourroit faire plusieurs considérations la dessus, & la chose est d'autant plus merveilleuse que deux siécles auparavant on suppose que la Rép. eut tant de part à deffendre, ou même à venger le St. Siege contre les Empereurs, sans que pour cela il soit venu en pensée à aucun Pape de faire des Cardinaux Venitiens, & de reconnoître par cet honneur un si insigne bienfait. Est ce que cet honneur étoit si peu considérable, que la Rép. ne croyoit pas qu'il valût la peine de le rechercher pour quelqu'un des siens, ou que les Papes le portassent si haut, qu'ils ne jugeassent aucun de ceux-ci dignes d'en être gratifiés, quelque espece de merite qu'ils pussent aquerir ? La Maison Donat a encor eû un Patriarche de Venise vers la fin du XV.

siécle

ſiécle & pluſieurs Prelats d'autres Egliſes. Les armes des Donat ſont de deux ſortes, peut être à cauſe que la famille eſt double, comme on a dit au commencement, que c'eſt l'opinion de quelques uns qu'elle l'eſt en effet, quoi qu'aujourd'hui il n'y ait aucune diſtinction entre elles pour ce qui eſt de l'eſtime & des emplois publics. Les premieres ſont *quatre faces d'azur & d'or ſous un chef d'argent*, & les ſecondes *d'argent avec deux faces de gueules, & le chef chargé de trois roſes de même.* l'Empereur Sigiſmond l'an 1434. accorda à *André Donat*, que la Rép. avoit envoyé pour traitter la paix, & qui la conclut avec lui, le privilege de porter les armes *de l'Empire, parties avec un lion d'or en champ d'azur, ſur la poitrine duquel ſont attachées les armes propres de ſa famille avec un ruban ou lien de couleur de feu: l'ecu entouré d'un ſerpent qui mord ſa queüe* ſymbole de l'immortalité, que Sigiſmond ſouhaittoit ſans doute au ſouvenir de ſon bien fait, & au merite du Cavalier, & *pour cimier ſur la premiere partition, l'Aigle entiere de l'Empire ſurmontée d'un bonnet de Prince:* & *ſur la ſeconde un Suiſſe naiſſant, vêtu de diverſes couleurs avec une ſalade ou Caſque en tête, & un faiſſeau de verges ſur les epaules.*

Dondi. Les Dondi ſont Gentilhommes Padoüans originaires de Cremone, & qui jouiſſoient du titre de Marquis avant leur aggregation: car le nom de Noble Venitien ſupprime à Veniſe tous les autres. Ces Meſſieurs font cepandant leur ſéjour plus ordinaire à Padoüe, où ils ſont encor plus conſidérés qu'auparavant, quoi qu'ils ne negligent pas de ſe laiſſer voir ſouvent à Veniſe, où l'on en a connu un très honête homme. Leur aggregation fut l'an 1653. pendant la guerre de Candie & ils portent le ſurnom d'*Orologi* a cauſe de l'habilité dans les Mathematiques, d'un Seigneur de cette Maiſon, qui donna le deſ-

deſſein de la belle Horloge qu'on voit à Padoüe dans la place de la Seigneurie, c'eſt merveille que M. Miſſon ayant fait mention & même cité l'Epitaphe d'une Dame de cette famille, & la memoire qui en reſte dans la maiſon de Ville de Padoüe, n'ait rien dit de cette Horloge. Apparemment il étoit ſi fort occupé du deſſein d'ecrire les belles découvertes qu'il a inſerées dans ſon voyage, touchant cette Ville, que rien autre choſe ne le frappoit. Ce n'eſt pas ſeulement en ecrivant que *l'air de Padoüe eſt gueux, triſte & ſale*, que *la Ville eſt mal pavée, mal bâtie* qu'il fait admirer ſon goût & ſon diſcernement, mais en faiſant ſuivre immediatement à ces paroles l'aveu qu'il fait qu'il a *connnú beaucoup d'étrangers qui y ont demeuré, qui ne l'ont quitté qu'avec regret & qui l'aiment toûjours*, car pour juſtifier ſon ſentiment particulier qui leur eſt directement opposé, il falloit traiter ceux-ci de gens ſans eſprit; autrement c'eſt paſſer condamnation de ſa propre bizarrerie, qui lui fait trouver ſi mepriſable ce que des honêtes gens trouvent ſi digne de leur eſtime & de leur affection. C'eſt à *ſon air* fier, & *malin* qu'on attribuera le mepris qu'il fait de tant de choſes, & qui ſe fait reconnoître & ſentir quaſi en tout ce qu'il écrit, & ſans doute *à ſon aveugle prévention* ce qu'il avance en particulier de l'empreſſement des riches de Padoüe à *faire la depence d'un mauſolée pour y mettre le corps de Tite Live*, quand il fut découvert, & de celui *du Peuple affamé de reliques*, *à faire toucher ſes chapelets à la chaſſe de ce nouveau ſaint*, & *de le dèmantibuler*. Car il faut n'avoir aucune connoiſſance ni aucun diſcernement pour ſe laiſſer perſuader que dans une Ville auſſi ſpirituelle, & auſſi bien inſtruite de ce qui eſt du culte Romain, on y trouve des gens capables de prendre Tite live pour un ſaint, & de faire des grimaces ſemblables à celles qu'il écrit. Encor une fois M.

Misson est si préoccupé de sa Religion, & si prévenu contre les Catholiques Romains, qu'à l'en croire, pas un de ceux-ci n'a un grain de bon sens dans la tête, & tous ceux qui la professent sont des beufs à assommer par tout, où on les trouve, au moins par des déclamations & des satires comme les siennes. On voudroit pouvoir dire de lui ce qu'il écrit lui même du P. Mabillon en une des notes qu'il a ajoutée quelque part dans la seconde impression de son livre, savoir *qu'il s'est sans doute fié à sa mémoire, & que quand il a composé son livre il a écrit ce qu'il croyoit avoir vû, quoi qu'il ne l'eût pas vû*; car cela serviroit beaucoup à l'excuser. Mais écrire de choses passées il y a plusieurs siécles sans citer aucun garant de ce qu'il avance, & *d'un air* de confiance comme s'il les voyoit de ses yeux, pour en insulter non seulement tout le peuple d'une grande Ville, mais même tout le parti Catolique, c'est ce que celui-ci, & ceux qui en jugeront sainement auront sujet de prendre pour un effort de malignité tres mal fondée, & qui lui fait tres peu d'honneur. Les armes de la famille *Dondi* sont *une bande d'azur crenelée des deux côtés en champ d'argent.*

Donino. Est une famille qui apres avoir longtemps servi la Rép. dans les emplois du second Ordre, c'est à dire dans la Chancellerie, d'où l'on tire les Secretaires de tous les Tribunaux, & tous les Residents, & Envoyés aux Puissances Etrangeres, obtint en suite, en offrant une partie de ses richesses pour le service public pendant la guerre de Candie, l'aggregation à l'Ordre Patrice, dont elle jouït. Elle a pour armes *trois faces d'or en champ d'azur, le chef chargé d'un Soleil & de deux Etoiles du même metal.*

Duodo. Les Duodo sont tres anciens à Venise, où l'on asseure qu'ils vinrent de l'Esclavonie, d'autres disent de la Morée, ou Peloponese: Dés le onziemé

zieme siécle elle donna des Commandants aux Armées de la Rép. & fut comprise dans le nombre de celles, qui resterent du grand Conseil a la reformation qui en fut faite à la fin du treizieme siécle. Elle a eu des Procurateurs de St. Marc, & *François Duodo*, fut recompensé de cette dignité pour avoir choqué le premier les Turcs à la bataille de Lepante avec les grosses Galeres de la Rép. dont il avoit le commandement general, & avoir ainsi ouvert le chemin à la glorieuse victoire que les armes Chrêtiennes remporterent alors. La pourpre fut après sa mort, donnée à son frere *Dominique* dans la même vûe de donner une surabondante recompence au merite aquis par le premier. *Pierre* Chevalier, & qui avoit été Ambassadeur, vers quelques Princes, a rendu sa memoire recommandable aux devots par l'etablissement d'un pelerinage qui s'est rendu fameux dans la suite en faisant bâtir une Eglise fort propre au dessus d'une Colline, qu'il possedoit dans un parc près de la petite Ville de Monselice, dans le territoire de Padoüe, & sept chapelles distribuées par la montée, sur un beau chemin pavé, orné de Cypres, & ègayé de grottes de statues & d'autres pieux ornements très propres & très-curieux. Les armes de cette famille qui n'a jamais été trop nombreuse, sont *une bande d'argent chargée de trois fleurs de lis d'or en champ de gueules.*

Emo. L'an 997. cette famille vint habiter à Venise de l'Isle de Veggia sur les côtes de la Dalmatie ou de la Morlaque, pour parler plus proprement. On asseure qu'elle étoit venue la de Grece. Elle resta parmy les Patrices à la clôture du grand, Conseil, & fut employée en tout temps en toute sorte de charges publiques, particulierement militaires. *Jean Emo*, dont le tombeau se voit encor aujourd'hui dans l'Eglise des Servites, est qualifie dans son Epitaphe Chevalier, & Senateur très-gra-

ve, qui avoit été Ambaſſadeur, *ſummis in Aſia & Europa legationibus functus*, dans les premieres Cours d'Aſie & d'Europe. Il mourut neantmoins à la tête des Troupes, avec les quelles il étoit entré dans Ferrare, comme on l'a dit dans ſon lieu. Un autre *Jean Louis Emo* dans un temps plus proche du nôtre, après avoir ſoutenû Candie aſſiegée par les Turs en qualité premierement de Provediteur de la Cavallerie, puis de Provediteur Général, & enfin de Duc en Candie, comme on parloit alors, *Duca in Candia* fut emporté d'une volée de Canon, en un combat, & fit, comme dit ſon Panegeriſte, de cette piece d'artillerie une trompette pour célébrer ſa fidélité & ſon courage. Cette famille n'eſt pas des plus nombreuſes & a pour armes primitives *quatre bandes de gueules & d'argent*, aux quelles *Nicolas Emo* en ajouta *deux* l'an 1260. pour diſtinguer ſa propre famille, & pour la même raiſon un autre *George* dans la ſuite ajouta *ſur le tout un Lion de Sinople*, qui eſt la ſeule branche qui ait ſubſiſté juſques à preſent.

Erizzo. On aſſeure par une tradition de famille que *Paul Erizzo* laiſſant la Province d'Iſtrie, qui avoit été la Patrie de ſes Ancêtres, ſe tranſporta à Veniſe dès le commencement du neuvieme ſiécle & s'y établit. Quelques hiſtoires veulent que le mérite aquis par *N. Erizzo* dans la premîere guerre de Zara, lui fit obtenir non pas l'aggregation à la Nobleſſe, qui n'étoit pas alors neceſſaire pour entrer dans les emplois & les honneurs publics, mais le droit de Bourgeoiſie, qui valoit pour tout. Elle demeura dans le Conſeil au temps du Doge Pierre Gradenigo. La memoire de *Paul Erizzo* vivra dans l'eſtime & le compaſſion de tous les ſiécles s'étant trouvé un des trois Recteurs ou Gouverneurs de Negrepont, quand Mahomet II. ſe rendit maître de cette place, & pour ſe venger de la reſiſtance qu'il y avoit

avoit trouvée, il le fit contre sa capitulation jurée, scier par le milieu, & mourir dans cet horrible supplice. La fille de cet Illustre Gouverneur triompha avec plus d'éclat de la fureur de ce Tyran. Car ayant été reservée, à cause de son extrême beauté, pour être conduite au Serrail, elle reprocha avec tant de courage à Mahomet sa perfidie & sa cruauté, qu'il lui coupa lui même la tête, & elle se délivra ainsi de ses embrassements, qu'elle apprehendoit plus que la mort, puis que même pour l'obtenir elle avoit animé son ressentiment. *François Erizzo* élû Doge l'an 1631. a élevé cette famille au rang des plus Illustres, en y faisant entrer la Couronne Ducale, dont la Rép. récompensa les éminents services de ce Sujet, qui s'étoit rendu recommandable dans les plus hauts, & les plus périlleux emplois de la Paix & de la Guerre. On a parlé de lui en son lieu, & on n'en dira rien davantage; quoiqu'on pourroit avancer une chose anecdote au sujet de sa mort, mais dont la publication n'aggreroit pas à tout le monde. On la tient cepandant de bon lieu, mais on n'a garde de la donner pour indubitable, les Cours étant pleines de gens, qui veulent raffiner sur tout, & peut être plus par le plaisir de medire des Princes que par le zele de publier la vérité, & qui se font autheurs des choses, qui trouvent souvent d'autant plus de creance, qu'elles sont plus extraordinaires & plus incroyables, L'anecdote est que les Turcs ayant commencé l'attaque du Royaume de Candie, le Doge Errizzo qui avoit déja soutenu dix fois le commandement des armées, témoigna de le souhaitter encor en cette occasion. On le lui donna, & sans doute que la plus part des suffrages croyoient en rendant justice à son merite & à sa capacité, rendre un tres-bon office à la Patrie: Mais on veut que ceux qui étoient chargés du soin le plus particulier des affaires, & à

la diſpoſition des quels étoit remis le détail des reſolutions publiques, pleins de jalouſie & d'apprehenſion du danger, auquel la Rép. ſeroit expoſée s'il venoit à exercér le commandement, qu'on lui avoit déferé, firent en ſorte que la choſe n'eut point d'effet, & que la mort du Doge raſſeura les craintes, auxquelles ſon adminiſtration auroit donné lieu. On a vû depuis peu d'annés *N. Erizzo* faire les fonctions d'Ambaſſadeur aux Cours de France & de Rome, & cela avec un éclat & une ſi grande depence que ſi quelques uns l'ont égalé, tres-peu l'ont ſurpaſſé dans l'un & dans l'autre. La famille *Erizzo* a pour armes *en champ d'Azur une bande d'or chargée d'un Caractére ou lettre Gothique E, & d'un heriſſon, l'un & l'autre de ſable.* Figures parlantes qui expriment le nom de la famille, le mot *Rizzo* ou *Riccio* ſignifiant en Italien un heriſſon.

Falier. Cette famille eſt plus ancienne que Veniſe, puis qu'elle donna des Conſuls aux premiers habitants qui la vinrent fonder. Ces Couſuls venoient de Padouë, comme on l'a dit en ſon lieu, d'où il faut inferer que la famille des Faliers avoit ſon établiſſement à Padoüe, où quelques Chroniques aſſeurent qu'elle étoit venue de la Ville de Fano dans l'Etat Eccleſiaſtique. Elle donna dans la ſuite des temps des Sujets employés en toute ſorte de charges publiques, & elle monta ſur le trône dés l'onzieme ſiécle dans la perſonne de *Vital & Ordelaphe Falier*, Pere & fils, dont on a parlé dans la premiere partie de cette hiſtoire. *Marin Falier* fut un troiſieme Doge de cette famille, mais ayant conſpiré contre le Senat il finit ſa vie par un ſupplice public, comme on la rapporté de même en parlant de lui. Toutes les fautes ſont perſonelles, il ſemble neantmoins que la haine publique reflechiſſant ſur toute la famille, elle ait beaucoup perdu de ſon éclat à Veniſe, où elle ne laiſſe pas de ſubſiſter & de con-

ſerver

server son rang, quoi qu'elle n'y soit pas aussi considerée, & employée qu'auparavant. Ses armes sont *un écu coupé d'or & d'argent, le premier parti d'azur.*

Farsetti. Les Farsetti sont originaires de Toscane, d'où ils se transporterent à Rome sous le Pontificat d'Urbain VIII. à la faveur d'un *Antoine Farsetti* crée par ce Pape Tresorier Général de l'Etat Ecclesiastique. Elle passa à Venise, où elle aquit la Noblesse l'an 1664. par la voye ordinaire, & N. *Farsetti* fit distinguer sa valeur dans la guerre de Candie, où ayant obtenu quelque commandement il répandit couragement son sang au service de la Rép. On a connu Monseigneur Farsetti dans la Prélature, qui étant arrivé à la charge de Clerc de la Chambre Apostolique, d'où l'on tiroit autrefois les Cardinaux, ne pût neantmoins parvenir à cetté dignité, qu'il meritoit bien autant que beaucoup d'autres, par la disposition des derniers Papes, qui n'ont pas crû qu'une charge qui avoit coutume d'être achetée à grand prix fut une titre assez pur pour arriver à la pourpre. Comme ce Prelat étoit extrémément econome, il a fondé un revenu à Rome de trois mille écus annuels en faveur des puisnés de sa Maison, qui embrasseroient l'Etat Ecclesiastique, dont un de ses neveux, tres-honête Prelat, joüit presentement. Ses armes sont un *écu coupé d'azur & de gueules : Le premier chargé d'une demi lune d'argent contournée, & le second de deux fleches d'or posées en sautoir.*

Ferro. Il y a deux familles de ce nom. L'une originaire de Ferrare, établie dès le neuvieme siecle à Venise, & qui etant demeurée exclue du grand Conseil sous le Duc Pierre Gradenigo, y rentra sous son Successeur. Elle donna dès ces siécles reculés des Sujets considerés pour leurs merites & pour leurs emplois, *Jean Ferro* ayant été Ambassadeur de la Rép. pour traitter la paix avec les Pisans & *Marin*

Ferro fut Provéditeur & Général contre les Hongrois dans le Frioul environ l'an 1300. *Nicolas Ferro* pretendoit à la suprême dignité du Dogat l'an 1618. lorsqu'Antoine Priuli fut elû.

La seconde famille des *Ferri* vient des Comtes de Beaumont en Haynaut, Comté qui fut autresfois l'appennage des puisnés des mêmes Comtes du Haynaut. Des l'an 1319. *Lazare Ferro*, un de cette tige vint à Venise, & quelque temps apres ayant été necessaire d'envoyer des troupes dans l'Ile de Candie pour y réprimer quelques rebelles, *Jean* fils de *Lazare* s'engagea en cette guerre, & y perdit la vie au service de la Rép. Un autre *Lazare* de cette même famille sorti de Venise & passé à la Cour de l'Empereur Frederic III. en obtint en suite de divers emplois & services, le titre de Chevalier & de Comte, avec permission d'ajoûter à ses armes l'aigle de l'Empire. Les Décendants de celui-ci, par de nouveaux merites acquis, furent déclarés Nobles des Royaumes de Hongrie & de Boheme, & Patrices Romains: Et c'est de cette même famille restée à Venise au depart du second Lazare, & aggregée pendant la guerre de Candie, qu'étoit sorti un autre *Lazare Ferro*, qui fit si long-temps tonner son èloquence extraordinaire aux audiences, & parmi les Tribunaux de Venise, où on l'a oui quelquesfois déclamer, & soutenir les causes les plus illustres, qui y furent de son temps agitées, & celle entre les autres dont on a parlé dans la 2. partie de cet Ouvrage, par la quelle il obtint la vie & l'absolution en faveur d'un Jeune homme accusé de meurtre, contre l'Avogador Donat, qui s'étoit fait un point d'honneur de le faire condamner. Les armes de la premiere famille des *Ferro* est *un champ d'azur avec deux bandes d'or*, & celles de la seconde sont *une Aigle imperiale en champ d'argent bordé d'or*, avec un écu ècartelé sur la poitrine de l'aigle. *Au premier*

point

point de Hongrie, celuici eſt *faſcé d'argent & de gueules de huit piéces. Au ſecond de gueules avec une Croix Patriarcale d'argent*, qui eſt du même Royaume de Hongrie, en ſouvenir de la Croix Eccleſiaſtique de Legat, que le Pape Silveſtre II. accorda aux Rois de Hongrie en la perſonne de St. Etienne, qui le premier introduiſit le Chriſtianiſme dans ſes Etats; au troiſieme de *Boheme, ſçavoir de gueules avec un Lion d'argent couronné d'or; au quatrieme de gueules avec une Roue d'argent, ſurmontée d'un arbre de ſynople au trônc duquel eſt attaché un oyſeau nomme pic en acte de piquer l'arbre*, qui doivent être celles de la famille particuliere.

Flangini. Eſt une famille de Comtes dans le *Frioul*, où elle poſſedoit des biens conſidérables. Le Comte *Jerôme Flangini* ayant fait l'offrande ordinaire l'an 1664. fut aggregé à la Nobleſſe de Veniſe, & un autre Comte du même nom & de la même famille avoit obtenu quelques années auparavant de l'Empereur Ferdinand III. le titre de Comte d'Empire ſous le nom de Comte de St. Odoric, pour des ſervices importants rendus à S. M. Imperiale. Les armes des *Flangini* ſont un écu *ècartelé. Au premier & dernier point parti d'or & de ſable avec un Aigle éployée & partie de ſable & d'azur. Au ſecond, & troiſieme de gueules avec une face d'argent, & une tour maſſonnée du même metal, brochante ſur le tout. En cœur un petit écu d'argent avec un trônc d'arbre deraciné, & un ſeul rejetton de ſinople.*

Fini. Cette famille vient de Chypre, & non pas d'Iſtrie, ou de Candie, comme l'aſſeure Mr. Amelot. Elle étoit tres conſidérable dans ce Royaume, & outre diverſes ſommes avancées aux Gouverneurs Venitiens, dans la derniere attaque qu'en fit Selim, elle fit des levées à ſes propres dépends, & rendit tous les ſervices poſſibles à la defence de Nicoſie. Selim étant reſté maître du Royaume de Chypre,

cette famille vint à Venise, où elle s'etablit, & fit un si bon usage des richesses qu'elle avoit sauvées du debris de sa Patrie, qu'elle fut en état l'an 1649. de fournir aux besoins publics non seulement la somme de 100000 Ducats effectifs, mais de vingt cinq mille de plus: à cause de quoi *Vincent Fini* qui soutenoit en ce temps là la profession d'Avocat non seulement vit sa famille aggregée à l'Ordre patrice mais se personne revêtue de la dignité de Procurateur de St. Marc : Les armes de cette famille sont *écartelées. Au premier quartier d'argent avec un Lion de gueules, & une bande d'azur chargée de trois aigles d'or brochant sur le tout. Au second d'or avec deux serpens ondoyants, & affrontés de synople, passés en pal & couronnés d'or. Au troisiéme d'or avec un demi vol d'azur, & au quatriéme d'argent avec deux roses de gueules posées en face. En cœur un écu d'argent avec une aigle imperiale.*

Fonseca. Augustin Fonseca Portugais étant venu l'an 1634. à Venise avec sa femme & sa famille & y ayant établi son séjour y fut aggregé l'an 1664. à l'Ordre Patrice au moyen du sacrifice volontaire d'un partie des grands biens qu'il avoit apportés d'Espagne, ou aquis par le negoce. Les armes de cette famille sont *cinq Etoiles de gueules posées en sautoir en champ d'or.*

Fonte. Cette famille comme la precedente fut aggregée à la Noblesse à la même occasion de la guerre de Candie. Ses armes sont *une fontaine d'argent qui jette l'eau par deux branches, sur un terrein de sinople en champ d'azur.*

Foscari. Cette famille est de celles qu'on appelle à Venise *Tribunices*, c'est a dire qui ont eû des Tribuns, Gouverneurs ou Recteurs des Iles, qui toutes en général formoient le commun de la premiere Republique de Venise, avant que le Siege de la Souverainieté fut établi, particulierement à Rial-

to.

to. Elle est par consequent des plus Anciennes & illustres, & elle a donné dans tous les temps des Sujets employés dans les premieres charges. *François Foscari* fut élû Doge l'an 1423. & regna 34. ans, au bout desquels il eût le chagrin de se voir deposé de sa dignité sous pretexte que son grand âge le rendoit inhabile à en faire les fonctions ; Il en mourut de regret quelques jours apres, ce qui donna lieu à la loi qui se fit dans la suite qu'aucun Doge ne seroit deposé sans démerite, & que quiconque oseroit jamais proposer au Senat une semblable deposition payeroit pour cela seul l'amande de deux mille Ducats, & perdroit toutes ses charges. C'étoit Jaques Loredan, qui avoit proposé celle de Foscari, & qui lui en porta la nouvelle, à la quelle le Doge se resigna avec beaucoup de courage, se plaignant seulement qu'on l'eut deposé sans lui en rien dire, & sans qu'il parut que la Rép. en dût retirer aucun avantage particulier. Il voulut sortir publiquement du palais par le grand escalier ; ce qui émût la compassion du peuple accouru pour voir une chose si nouvelle, & auquel il dit que *la malice de quelques uns le faisoit sortir d'un lieu, où ses services l'avoient appellé.* Il mourut en sa maison quelques jours apres en entendant sonner les cloches apres l'élection d'un nouveau Doge, & en jettant un profond soupir, que lui arracha le regret. Sa femme ne voulut point donner son corps pour être enterré aux dépens du public, comme il avoit été resolu, & il fallut user du commendement & de la force pour l'y contraindre. Il fut en effet enterré avec les marques de sa premiere dignité, que le Senat lui restitua alors, avec cet honneur particulier que le nouveau Doge Pascal Malipierre assista à ses obseques en habit de simple Sénateur, afin qu'il ne parût pas que la Rép. avoit deux Doges. La famille Foscari a donné plusieurs Sujets éminents, & possede entre

autres ce beau palais qu'on appelle des *Foscari*, dans lequel la Rép. reçut & régala le Roi Henri III. à son passage de Pologne en France l'an 1574. Ce palais avoit appartenu aux Justiniens, desquels le Senat l'acheta pour en faire present à un Marquis de Mantoüe, à la mort duquel le Doge *Foscari* l'acheta du même Senat pour sa famille particuliere. Celleci n'est pas aujourd'hui fort nombreuse, quoi qu'elle n'ait rien perdu de sa premiere considération. Ses armes sont un écu *coupé d'argent & d'or, le premier quartier de gueules chargé d'un St. Marc d'argent.*

Foscarini. Cette famille ainsi que la precedente est des premieres fondatrices de Venise, & en tout temps a produit des Sujets, qui ont bien merité du public dans toute sorte d'emplois. Il seroit inutile de marquer ces Sujets en détail puis que toutes les Histoires de Venise en parlent, & elle ne peut souhaiter pour comble d'honneurs & de gloire que de monter sur le trône de sa Patrie; ce qu'elle n'a point encor fait jusque à present. *Sebastien Foscarin* étoit cet Ambassadeur de Venise à Paris, qui se justifia avec tant d'éclat de l'imputation dont ses envieux le chargeoient, de se servir d'une plume étrangere pour écrire au Senat les belles lettres qu'on recevoit de lui, ainsi qu'on la rapporté dans le seconde partie de cet ouvrage. Ses armes sont *une bande fuselée d'azur en champ d'or.*

Foscolo. Voici encor une troisieme famille de celles, qui vinrent s'établir à Venise dés le temps de sa fondation. Les vieilles Chroniques donnent a ceux de cette famille les surnoms de *gens devots, de bonne amitié, & de conscience delicate,* & *qui devinrent riches avec l'ayde de Dieu*, titres qui valent asseurément plusque tous ceux qu'on peut aquerir par des voyes, ou par des merites humains.

Peut

Peut être est ce à cause de cette pieté cultivée dans la famille, qu'elle n'a pas cherché à se produire en des emplois de grand bruit, & qu'elle est demeurée comme ensevelie en sa Patrie, & n'a guerre fait parler d'elle. Neantmoins *Leonard Foscolo* Proveditеur, Capitaine Général de Mer, & en suite Procurateur de St. Marc, pendant la guerre de Candie a fait voir qu'elle ne manquoit de cœur ni de conduite dans les plus dangereuses occasions. Ses armes sont *une face d'argent en champ de gueules*, les mêmes que celles de l'Auguste Maison d'Autriche.

Gabrieli. La famille Gabrieli vint d'Eugubio, dans le Duché d'Urbin, à Venise, mais on n'en sait pas précisément le temps, non plus que de son aggregation: Ce qui fait croire qu'elle précédât la clóture du Grand Conseil. Le premier de cette famille, dont l'Histoire fasse mention, est *un Jaques Gabrieli* Senateur accredité, qui servit la Rép. en plusieurs Ambassades. *Pierre* dans la suite fut Conseiller & Gouverneur à Zara, & eut grand-part à appaiser un soulévement de cette Ville, qui arriva de son temps.

Bertucci Gabrieli conduisit l'an 1474. N. fille de Ferdinand Roi de Naples avec le Cardinal son frere, jusque dans la Hongrie, où elle alloit épouser le Roi Mathias Corvin, ayant été jugé capable de faire les honneurs de la Rép. à ces Princes en cette occasion. Déja auparavant, sçavoir l'an 1424, un *Bernard Gabrieli* Capitaine de Galere fut envoyé en Istrie avec six Ambassadeurs de la Rép. pour y prendre Eric IX. Roi de Dannemarc, Suede, & Norvege, qui mû de dévotion, s'étoit mis en chemin pour visiter les lieux Saints de la Palestine. Par ordre de la Rép. il l'accompagna & le servit de sa Galere jusques là, & fut honoré par ce Prince du titre de Chevalier. *Laurens Gabrieli* mort l'an 1512.

ſut Evêque de Bergame, & enterré à Veniſe avec une epitaphe, apparemment composée par lui même, & qui pour ſa ſingularité mérite d'être rapportée ici. *Heus Bergomas, Tuum Laurentium Gabrielem repoſcis : Excubans hic ſum. Sat Clyſmum annis triginta tibi reddidi Pontificatum. Nunc Virgini famulari pacifice cupio, te rogo ne vexes. MDXII.* On a connu un Gentilhomme de cette famille, qui ſoutenoit il n'y a pas long temps la Charge d'Avogador. Ses Armes ſont *une faſce Echiquetée ou à trois rangs d'échets d'or & d'azur, en champ d'or.*

Gallo. Cette famille étoit de l'orde des Secretaires de la Rép. c'eſt à dire employée dans la Chancellerie Ducale. Elle fut aggregée le 17 Janv. 1604. ſes armes ſont. ...

Gambara. Cette famille eſt une des plus Nobles & des plus Illuſtres d'Italie, où elle fut toûjours en une très-grande conſideration. La Ville de Breſſe eſt celle où elle a toûjours fait ſon ſejour, & il eſt étonnant que Mr. Amelot la faſſe de Veniſe, où à peine a-t'-elle aquis en propre une Maiſon de puis qu'elle à été aggregée à la Nobleſſe Dominante. Cette aggregation ſe fit l'an 1653. que le Marquis de Préalboim *N. Gambara* débourſa la ſomme ordinaire, peut être plus pour mettre les Venitiens en repos ſur ſon attachement aux interêts de la Rép. que pour aquerir un rang, qui ne relevoit le ſien que dans la ſeule Ville de Veniſe. Auſſi la premiere fois que la Rep. ſe rendit maîtreſſe de la Ville de Breſſe, elle voulut avoir le conſentement particulier des Seigneurs de cette famille, comme de Gens, dont l'autorité pouvoit beaucoup contribuer à la lui aſſeurer, & à l'en faire joüir tranquillement. Il eſt aſſez vrai ſemblable que ſi dès lors la famille Gambara eût voulu être reçue au nombre des Patrices, elle l'auroit facilement obtenu, & même ſans aucune finance: mais ce qu'elle

qu'elle negligea alors elle a jugé à propos de se le procurer, ou de l'accepter dans la suite : car il faut savoir que le Rép. considerant comme une chose qui lui importe beaucoup, que toutes les familles puissantes de son Etat entrent dans le corps de la Noblesse dominante pour les interesser dans sa conservation, ne perd aucune occasion de les y attirer. Cette aggrégation neantmoins n'a point empêché que le Marquis Gambara n'essuyât une terrible tempête, il y a quelques années, au sujet d'un Cloître de Religieuses, dont on supprima le scandale aux yeux du public, mais qui ne laissa pas de coûter bien des chagrins & des dépences au Marquis pour s'en tirer. Les Armes Gambara sont un Eçu *coupé, au premier d'argent avec une Aigle de sable, les deux têtes couronneés d'une seule couronne d'or au second une Ecrevisse de gueules posée en pal en champ d'or.* Qui sont des armes parlantes, le mot de *Gambaro* en Italien signifiant une Ecrevisse.

Garzoni. Bologne fut la premiere Patrie de cette famille qui s'etablit à Venise à l'occasion de la guerre de Gênes, dans laquelle *Jean & Baudouin Garzoni* ayant utilement servi, furent aggrégés à la Noblesse de Venise. Elle a donné dans la suite des temps des Sujets honorés des premiers emplois de la Rép. Et *Marin Garzoni* étoit il n'y a pas encor trop long temps Capitaine du Golphe, c'est a dire de tous les vaisseaux qui navigent au service de la Rép. *La Piazza del Garzoni* est un livre Italien composé par un de cette famille, qui décrit avec beaucoup d'ésprit les biens & les maux de toutes les Conditions des hommes. Ses Armes sont *d'azur à trois montagnes d'or, une sur deux, du sommet de laquelle naissent trois épics du même métal.*

Gerardini. Les Gerardini avoient le titre de Marquis à Verone, leur premiere Patrie; & ils s'établirent à Venise l'an 1652, en y aquérant la Noblesse

blesse de la maniere accoutumée. Leurs armes sont *trois faces vairées d'argent en champ de gueules.* On ne sçait ou Mr. Amelot a appris qu'ils ont été Médecins.

Ghedini. Les Ghedini viennent d'anciens Citoyens & Avocats de Venise, emploi, qui est d'un aussi grand profit en cette Ville, qu'en aucun autre Pays du monde, comme on verra par la quantité de ceux, qui y ont fait des profits assez considerables pour acheter la Noblesse dans la derniere guerre. L'aggregation des Ghedini est de l'année 1667. & *Etienne Ghedini* fut envoyé il n'y a pas long temps à la Forteresse de Peschiera avec titre de Proveditеur, c'est a dire de Général, au cas qu'il y eût occasion d'employer des milices en campagne. Leurs armes sont *un écu taillé d'azur & de gueules avec un ours dressé, qui tient une épée de sa patte droite de devant, & une barre de sable brochant sur le tout.*

Gheltof. André & *Marin Gheltof*, ayant quitté la Ville d'Anvers leur Patrie, pour aller s'établir à Venise, & Marin n'y ayant eû qu'une fille, qu'il maria à un parent qu'il fit venir de son Pays, de Flandres, celui-ci heritier du nom & des richesses de la famille demanda l'aggregation, & l'obtint du Senat par le Sacrifice ordinaire de la somme de 100000. Ducats le 22 Sep. 1697. ses armes sont.....

Ghisi. Cette famille que l'on connoît à peine aujourd'hui à Venise est des premieres fondatrices de la Ville. Elle y vint de Padoüe pour avoir l'inspection sur les travailleurs, comme écrivent quelques uns, où d'Aquilée, quand cette Ville fut detruite. Elle fut toûjours dans les emplois, & il falloit qu'elle possedât des richesses considérables au douzieme siécle, puis qu'après la prise de Constantinople la Rép. ayant permis, ou plûtôt exhorté les particuliers à tenter à leurs frais la conquête des

Iles

Iles de l'Archipel, deux freres de cette famille *André & Jeremie Chisi* armerent, & conquirent les deux Iles de *Thine & Micone* dont ils porterent le titre de *Comtes*. Leurs successeurs ajouterent celle de *Scio* & des terres considérables dans l'Ile de Negrepont. *Bartelemi Chisi* est nommé dans l'Histoire, Grand Connetable de la Morée & *N. Chisi* fut épouse du Doge Laurens Celsi. La possession non interrompue de l'Ile de Thyne, dont la Rép. a toûjours joui vient de cette Maison, qui voyant le changement des affaires, & la puissance des Infideles devenir tous les jours plus grande, la ceda avec l'Ile de Micone au Senat, qui a conservé l'une & l'autre, quoi que M. Baudrand asseure que Micone soit aujourd'hui entre les mains des Turcs, qui y entretiennent, dit-il, un Gouverneur Chrêtien; on ne sçait guerre à quelle considération ils le feroient, s'ils en étoient les Maîtres. Les armes des Chisi sont un Champ *de gueules avec une pointe d'argent*. On trouve dans les Vieilles Chroniques d'autres armes de cette famille, prises apparemment par les diverses branches, pour se distinguer entre elles, sçavoir *une bande d'argent chargée de trois grils de sable, en champ de gueules, & dans le même champ une barre d'argent chargée de trois demi lunes de Sinople.*

Giorgi. Bernard Giorgi. Senateur & Ecrivain fameux, parlant de l'origine de sa Maison à un Gentilhomme de son nom, resident à Pavie lui parle en ces vers.

Protulit Autores olim Germania Nostros,
Ticino Illustri præposuitque Duces,
Egressi est illinc, iisdem cum bella vigerent:
Attilæ, ad stagna hæc se retulere sua,
Unde hanc cum Sociis Urbem extruxere potentem,
Quæ splendor vere est totius Italiæ.

Sur la relation donc de ce Senateur, il faut croire que sa Maison vient d'Allemagne, qu'elle se transporta

ſportât à Pavie, & que de là elle vint s'établir à Veniſe à la premiere fondation de la Ville. Ce qui eſt bien ſûr eſt qu'elle y a toûjours été conſidérée & y a ſoutenu divers emplois & dignités de toutes les ſortes. *Pappon Giorgio* fit dès le onzieme ſiécle, ſous le Dogat de Dominique Michel la conquête de l'Ile de Curzola. Et comme il avoit fait cette conquête à ſes propres dépends, il en obtint le titre de Comte. Il y a de l'apparence que ce ne fut pas une premiere conquête, puisque la Dalmatie, aux rivages de laquelle eſt cette Ile auoit déja reconnu les Venitiens : mais qu'il la reduiſit à la premiere ſoumiſſion: Si ce n'eſt qu'on veuille dire ce qui eſt aſſéz plauſible, que quoique les Venitiens déja du temps du Duc Pierre Urſeol II. euſſent reçû les Dalmatins, (qui ſe voyant negligés par les Empereurs d'Orient, recoururent aux Venitiens pour en être ſecourus contre les Pirateries des Narentins,) toutes les Iles ne les avoient pas cependant reconnus, & qu'ils ſe mirent à les ſubjuguer, quand ils s'y virent autoriſés par le tranſport que leur fit de cette Province & de ſes appartenances, l'Empereur Alexis II. ſelon Sanſovin, où plûtôt Andronic ſon oncle ou Couſin, qui ayant uſurpé le trône voulut apparemment mettre par cette ceſſion les Venitiens dans ſes interêts. On a pris ce ſecond parti parce que ſelon Sanſovin même, le Doge Vital Falier qui reçût cette donation ne commença à regner que l'an 1084. qu'Alexis étoit déja mort. *Pierre Giorgi* étant l'an 1290. Général des forces publiques courant victorieux les mers du Levant, rendit Tributaire à la Rép. Simeon Gaule, qui s'étoit ſaiſi de l'Ile de Rhode, & la gouvernoit en Souverain. Il reprima un ſoulévement de ſes propres Sujets de l'Ile *di Curſola*, dont ſa Maiſon a joüi long temps avec ce privilege que quoi que la Rép. en eût le Souverain domaine, elle étoit neantmoins obligée d'en-

d'envoyer pour Gouverneur en son nom un Gentilhomme de la famille Giorgi : Ce qui dura jusqu'à ce que le poste etant devenu trop jaloux, & la deffence d'une trop grande importance à la Rêp. elle en prit la proprieté, & en recompense la famille Georgi eùt en échange un fief avec titre de Comté dans le Frioul entre Cividal de Belluno & Feltre.

Marin Giorgi fut Duc de Venise l'an 1313. avec une si haute estime de sa probité, qu'on le surnommoit *le Saint*. Cette opinion qu'on avoit de sa bonté fut cause qu'après la mort de Pierre Gradenigo les Electeurs ne pouvant s'accorder sur le choix d'un Successeur, & perdant inutilement le temps à disputer qui seroit élû, l'un d'eux regardant par hasard par la fenêtre du lieu où ils étoient assemblés, & voyant passer Marin Giorgi, s'ecria que personne ne méritoit mieux de remplir le trône de la Patrie que lui ; ce qui ayant été reçu avec applaudissement tous concoururent avec le même zéle à le nommer. Il ne vecut que dix mois : mais n'ayant rien relâché des bonnes œuvres, dans lesquelles il passoit sa vie, sa memoire est restée en benédiction dans la public, & dans le particulier de sa famille, qui s'en fait encor aujourd'hui honneur comme d'un Saint. Il vivoit encor dans le siécle passé un homme de cette Maison si charitable envers les pauvres, qu'il fallut lui commander de moderer ses aumones dans le Gouvernement d'une Ville de Terre ferme, qui lui avoit été conferé, de peur que ses liberalites extraordinaires ne fussent interpretees peu favorablement à la pureté de ses intentions. Deux Prelats du même nom de *Marin Giorge* furent dans le même siecle, Evêques de Bresse & gouvernerent cette Eglise avec grande edification. Enfin la famille a donné en tout temps à la Rep. des Sujets de merite & de valeur qui l'ont servie

vie utilement. On trouve diverses armes de cette famille, sçavoir *un lion de sable en champ d'or*, & un écu *losangé des mêmes couleurs*, qui fut changé par *Pierre Giorgi*, dont on a parlé à l'occasion qui suit. Il travailloit à réduire ses Sujets rebelles de Curzola, quand dans une bataille son propre étendard ayant été perdu, pour retenir ses soldats dans le devoir, il tira un linge teint de son sang, qu'il avoit sur lui & le fit servir d'enseigne: par ce moyen étant demeuré victorieux, il voulut que cet étendard fût à l'avenir les armes de sa famille, sçavoir *une face de gueules en champ d'argent*, telles qu'elles le sont encor aujourd'hui.

Giovanelli. Les Giovanelli retiennent encor le titre de Barons du St. Empire, & y ajoutent celui de Comtes de Moregno, & Carpenedo, & Nobles du Royaume de Hongrie. Ils ont aquis tous ces titres au service de Empereurs de la Maison d'Autriche, & leur séjour principal étoit à Bergame, d'où ils se transporterent à Venise l'an 1668. & y acheterent la Noblesse Patrice de cette Capitale, où leurs richesses, qui sont grandes, & leurs manieres honêtes leur ont aquis beaucoup de considération. Les armes de ces Messieurs, sont un Ecu *Ecartelé par une grande Croix d'argent élargie aux extrémités. Le premier & dernier quartiers sont d'or avec une Aigle noire couronnée membrée & becquée de gueules, le second & troisieme d'azur avec un vaisseau à voiles deployées d'argent, dans lequel il y a un ou deux hommes, qui tendent vers un rivage posé au canton droit du quartier.* Je n'ay lû nulle part, mais j'ay oui dire à Venise que ces deux quartiers, ont été pris par Messieurs Giovanelli pour marquer leur venue de la Grande Brétagne en Italie, leurs Ayeux venant de cette Ile.

Girardi. Cette famille vint de Fano dans l'Etat Ecclesiastique dès le dixieme siécle; & les Chroni-

ques

ques manuſcrites tant de fois citées donnent le nom aux premiers venus *d'hommes débonaires, de peu de paroles, mais de beaucoup de ſervices.* Ils furent aggregés à la Nobleſſe l'an 1381. pour les bons ſervices rendus effectivement à la Rép. par *Laurens, & François Gerardi* dans la guerre de Génes. *Maffio* ou *Maffée Gerardi* fut Patriarche de Veniſe l'an 1466. & en ſuite créé Cardinal par Paul II. Il étoit de l'ordre de Camaldule, & en avoit été Général. Les armes de cette famille ſont *de gueules avec une face d'argent & trois roſes poſees en pal d'argent ſur le gueules & de geules ſur l'argent.*

Giuliani. L'Hiſtoire qui aſſeure que cette famille vint habiter à Veniſe au retour du Duc Dominique Michel, ſans dire où elle avoit auparavant ſon domicile, nous laiſſe incertains quelle fut ſa premiere Patrie; ce Doge ayant fait la guerre en Sirie, dans le Peloponeſe & dans la Dalmatie, où il remit quelques Villes à l'obeiſſance de la Rép. De quelque lieu qu'elle ſoit venue, il eſt certain qu'elle apporta de grands biens, puis que peu d'année apres ſon établiſſement *Marc Giuliani* en 1125. fit bâtir & dota l'Egliſe de la Charité, qui eſt aujourd'hui deſſervie par des Chanoines Reguliers de l'Ordre de St. Auguſtin. *André Giuliani* fut envoyé quelque temps apres Ambaſſadeur de la Rép. à l'Empereur de Conſtantinople. On trouve les noms de pluſieurs autres employés en diverſes charges d'éclat, & qui ont rendu en leurs temps des ſervices importants. Les armes de la famille Giuliani ſont un *écu coupé en parties égales d'argent & d'azur.*

Gozzi. Cette famille eſt originaire de Bergame, où elle étoit en eſtime & en conſidération de Noble. Il ſe trouve dès le 15 me ſiécle un de cette Maiſon, qui defendit avec des Soldats levés à ſes frais je ſçay quel bourg contre le Duc de Milan.

Elle

Elle fut aggregée à la Noblesse l'an 1646. & il y a quelques années qu'il ne restoit qu'un Noble de cette Maison, qui ne pouvoir avoir de successeurs de sa femme qui étoit une des plus belles Dames de Venise. Ses armes sont *d'azur à un chêne de Synople planté sur un terrein de même : l'arbre surmonte d'une Colombe d'argent, le trônc de l'arbre traversé en face d'un billet avec les mots* SIGNUM PACIS.

Gradenigo. Cette famille tres-considérable & tres nombreuse à Venise, vint de Grado, Ile & Ville dans les lagunes, que ceux d'Aquilée commencerent à bâtir & à habiter, lors qu'Attila ruina leur Ville. Quelques Ecrivains, qui veulent que les Gradenigues, soient les Fondateurs de cette Ville paroissent avoir trop étendu ce qu'Ils peuvent avoir trouvé, qu'ils en furent des premiers & des plus considérables habitants. Ce qui est certain est qu'ils y firent bâtir & y fonderent à leurs depens l'Eglise de St. Jean, qui y subsiste encor aujourd'hui. En toute maniere il est seur que leur premier domicile apres la destruction d'Aquilée fut Grado, & que de Grado ayant passé à Heraclée ils furent des douze premieres familles, qui élurent Paul Luce Anafeste, pour premier Doge de Venise. Cette famille monta elle même sur le trône l'an 838. dans la personne de *Pierre Gradenigue*, qui, selon l'usage de ce temps-là, gouverna avec Jean son fils, quoi qu'il ne l'eût pas pour Successeur. On tire ce *Pierre* de la famille des Gradenigues, quoique les Historiens l'appellent communément *Pierre Tradonico*, le changement d'une seule lettre, qui ne paroît pas essentielle, ne pouvant faire raisonablement douter de l'unite du nom. Mais un autre *Pierre Gradenigo* qui fut Doge l'an 1288. est incontestablement de cette famille, de même que *Bartelemy*, *Jean* & autres Ducs qui gouvernerent tous à la satisfaction publique : particulierement le premier, qui sçut si heureuse-

reuſement exclurre du grand Conſeil les Populaires, & remettre le Gouvernement entre les mains de la Nobleſſe, comme on la dit en ſon lieu. On ne ſpecifiera point les Procurateurs de St. Marc, les Généraux d'armées, les Ambaſſadeurs, & les Prélats, qui ſont ſortis de cette famille, & des bons ſervices deſquels elle peut ſe faire honneur. Il ſuffit de dire en Général qu'elle a toûjours été en conſidération d'une des plus puiſſantes, & plus nombreuſes familles, à la quelle par conſéquent les honneurs n'ont point manqué. Elle a auſſi autresfois poſſedé le titre de Comte d'Arbé, qui eſt une Ile conſidérable ſur les rivages de la Dalmatie, & on trouve l'an 1340. une Inveſtiture qu'*Antoine Gradenigue* obtint de cette Ile en fief du Duc *Barthelemi Gradenigue* ſon Pere, quoi que Sanſovin, qui la rapporte, à l'an 1348. ſe contrediſe lui même, puiſque ſelon lui & les autres Hiſtoriens, ce Doge étoit mort dès l'an 1343. qu'André Dandolo lui ſucceda. Les armes des Gradenigues ſont parlantes ſçavoir *un Eſcalier ou Degré d'argent en champ de gueules.*

Grego. Cette famille vint du Levant à Veniſe, les uns diſent dès le dixime ſiécle, les autres au retour d'Henri Dandolo de la conquête de Conſtantinople, qui amena à Veniſe diverſes familles, qui y vinrent volontairement, ou qui y furent peut être conduites pour ôtages de la fidélité des autres dans les Villes de nouvelle conquête, comme la précaution eſt juſte & ordinaire. On ne dit point de quel lieu particulier elle vint, ni d'où elle fut amenée, & peut être que le nom de la Nation lui demeura, ou lui fut attribué parce que le ſien étoit comme il en eſt de beaucoup de noms ou paroles gréques, difficiles à prononcer ou à retenir. Ce qu'il y a de certain eſt qu'elle fut conſidérée à Veniſe dès le commencement du ſéjour qu'elle y fit: mais ayant voulu retourner en Candie, quand la Rép. étant de-

venue

venue Maîtresse de cette Ile, y envoya une Colonie de Nobles & de Populaires pour la retenir en son devoir & la gouverner, elle y perit quasi toute, & il n'en est retourné à Venise que quelques uns à la perte de ce Royaume. Les armes des Grego sont un écu *coupé d'or & d'azur, avec un Lion de l'un en l'autre.*

Grimani. On trouve ècrit que la Maison des Grimani tire son origine de la Ville de Vicence & beaucoup passant au delà croyent & publient qu'elle décend des Ducs Lombards, qui gouvernoient cette Ville & la Province voisine. Chacun sçait qu'effectivement les Lombars diviserent leurs conquêtes de la Gaule Cisalpine en gouvernements, avec titres de Duchés administrés par les principaux de la Nation. C'est d'un de ceuxci qu'on veut que cette famille décende, soit que la chose se trouve authorisée par de bons mémoires, soit que les grandes richesses, que posseda en tout temps cette Maison, ayent donné lieu à lui attribuer cette origine. C'est au temps des guerres, que les Berengers Pere & fils, firent pour le Royaume & l'Empire d'Italie, qu'on fixe l'arrivée de la famille Grimani à Venise, c'est à dire environ l'an 900. peu après lequel temps un Gentilhomme de cette famille passa à Connantinople, où il s'etablit, & ses Successeurs y demeurerent jusqu'à la fin de l'empire des Latins sur cette Ville Imperiale, qu'ils retournerent à Venise, où ils rentrerent en communion avec ceux de leur famille qui y étoient restés. Sans entrer plus avant dans la distinction des branches de cette nombreuse famille on dira qu'elle a donné deux Doges à la Rép. *Antoine & Marin Grimani*, desquels on a parlé en leur lieu : Et comme cette dignité Souveraine est un témoignage irreprochable de l'estime publique, il ne faut pas douter qu'on ne trouve des Nobles de cette famille dans tous les emplois & dignités de

la

la Patrie, Procurateurs de St. Marc, Généraux d'Armées Ambaſſadeurs, & autres. Les mitres & la pourpre ſacrées y ſont entrées & y éclattent aujourd'hui. *Dominique & Marin Grimani* furent faits Cardinaux, le premier par Alexandre VI. l'an 1492. & le ſecond par Clement VII. l'an 1527. C'eſt le premier de ces Cardinaux qui ſe trouvant à Veniſe au temps que ſon Pere *Antoine* accuſé de peu de conduite dans la charge de Capitaine Général des forces de Mer de la Rép. qu'il ſoutenoit alors, vint ſe juſtifier par ordre du Senat avec les chaînes de priſonnier d'Etat, ce fils reſpectueux alla à ſa rencontre, & ſoutint de ſes propres mains les chaînes de ſon Pere, lui donnant le bras & l'accompagnant juſqu'à la priſon, d'où s'il ne ſortit alors que pour aller en exil, privé de ſes charges, il retourna neantmoins dix ans apres chargé de gloire, juſtifié, rappellé de ſon exil & pour comble de ſatisfaction elevé ſur le trône de ſa Patrie, où il mourut triomphant de toutes les traverſes que la fortune lui avoit ſuſcitées. Ce Cardinal étoit Sçavant, & avoit dreſſé chez lui une Bibiioteque de 8000. volumes. Le Cardinal *Vincent Grimani* eſt aujourd'hul vivant, & a reçu cette dignité du Pape Innocent XII. à la recommandation & à la nomination de l'Empereur Leopold; choſe tout à fait extraordinaire en un Sujet de la Rép: Mais ceux qui ſavent un peu les affaires, & qui demêlent la ſuite des conjonctures, qui l'ont porté là, ne trouvent ètrange ni l'interpoſition de l'Empereur, à qui ce Prelat avoit rendu de tres grands ſervices, ni la tollerance de la Rép. qui quoi qu'elle en ait temoigné quelque chagrin, ne laiſſe pas neantmoins douter qu'elle n'ait voulu donner cette démonſtration, plûtôt à ſes égards pour une Puiſſance étrangere, qu'à ſon propre reſſentiment. Auſſi eſt il vrai que S. E. vit dans la pleine jouiſſance de l'eſtime & de l'affection publi-

que de sa Patrie & de la Maison d'Autriche de la quelle apres avoir soutenu les interéts en Cour de Rome, avec tout le zéle & toute l'habileté d'un Ministre tres capable, & versé de longue main dans le maniment des affaires les plus delicates, a été nommé par le Roi Charles III. Vice-Roi de Naples, où il est aujourd'hui.

Il y a eu dans la Maison Grimani plusieurs Patriarches d'Aquilée. *Jean Grimani* un de ceuxci fut celui qui fit bâtir dans le palais de sa famille à Sainte Marie formose, les sales qui servent de galeries à une infinité de choses rares & pretieuses, que ses Ancêtres avoient aquises en divers temps, & qui arrêterent un jour entier à les considerer le Roi Henri III. à son retour de Pologne. Outre cela la Maison Grimani est fondatrice de deux des Theatres, où l'on represente les Operas à Venise, de celui de St. Jean Chrysostome, & de celui de St. Jean & St. Paul. Il n'est pas venu à ma connoissance en quel temps ces Theatres furent fondés, mais si on peut donner lieu aux conjectures, ce fut au temps du Doge *Marin Grimani*, qui commença à regner l'an 1595. Ce Prince ayant montré en toutes choses une magnificence digne d'un Roi, & fait regner la joye & les divertissements dans la Ville de Venise, particulierement dans l'introduction au Palais & au Couronnement de sa femme *Morosine Morosin*, qui se fit avec un éclat & une pompe royale. Les armes de le Maison Grimani sont un *ecu palé d'argent & de gueules de huit pieces.* Il faut observer qu'il y a quelques branches de cette famille qui portent *une croix de gueules au haut du second pal d'argent,* par concession particuliere de Godefroi de Bouillon Roi de Jerusalem en faveur des *Grimani*, qui se trouvoient entre les Venitiens venus pour travailler à la Conquêtte de la Terre Sainte.

Grioni. Cette famille vint habiter à Venise dès le

le dixieme siécle, & les Chroniques M. S. déja plusieurs fois citées donnent le titre à ces premiers venus de *Gens aimant Dieu & leur Patrie*, qui asseurément est l'eloge le plus glorieux qui se puisse donner, quoi que ce ne soit pas le plus éclattant aux yeux du monde. Elle fut retenue & comprise entre les Patrices à la reforme du grand Conseil: Mais l'Histoire ne parle d'aucun sujet de cette famille que d'un *N Grioni* qui l'an 1430. découvrit le Larcin qu'un voleur avoit fait du tresor de St. Marc. Elle a pour armes *une bande d'or chargée de trois grils de sable en champ d'azur.*

Gritti. Cette famille est une de celles qui vinrent d'Altino dès le commencement de la fondation de Venise. Elle fut toûjours dans le rang des Nobles, & a donné des Procurateurs de St. Marc & des Généraux d'armées à la Rép. entre lesquels *Trindan Griti* avoit de si grands mérites, & rendit des services si importants à l'Etat, que le Doge & le Senat honorerent ses funerailles de leur presence l'année 1474. *André Gritti* fut Doge l'an 1523. & on a parlé de lui en son lieu. Les armes des Gritti sont un *écu coupé d'azur & d'argent, avec une croix alaizée d'argent sur l'azur.*

Guerra. Cette famille ne fut aggregée à l'ordre Patrice que l'an 1689. qu'ayant fait l'oblation au tresor public pour les besoins de la derniere guerre contre le Turc, elle fut reçuë au rang des Nobles. Elle s'exerçoit auparavant dans le negoce, & par les avantages qu'elle en a retirés, elle justifie toûjours par de nouvelles preuves, que *Venise la Riche* selon la dénomination qu'elle en a depuis plusieurs siécles, continue d'enrichir ceux qui travaillent à lui conserver cette éclattante prérogative: Les armes de la famille *Guerra* sont un *écu taille, la premiere partition de gueules avec un Basilic de sinople, & la seconde chargée de trois barres d'or & autant d'azur.*

Gussoni. Cette famille est de toute ancienneté Venitienne, & elle habitoit dans l'Ile de Torcello avant que de venir à Venise, où de tout temps elle a donné des Sujets aux premieres charges de la Rép. *Pierre Gussoni* édifia l'an 1148. l'Eglise des Religieux appellés Porte-croix, & un hopital tout proche. Elle demeura neantmoins exclue du grand Conseil l'an 1297. mais elle y rentra l'an 1381. pour les bons services, que rendit *André Gussoni* dans la guerre de Génes. *Marc Gussoni*, commanda une Flotte de la Rép. au secours de Constantinople assiegée par les Grecs l'an 1238. Elle eût des Procurateurs de St. Marc & des Ambassadeurs entre lesquels *Vincent Gussoni*, dont on voit le tombeau dans l'Eglise des Augustins de Venise, en soutint de differentes, comme il paroit par les concessions des Leopards d'Angleterre, & du Lion de Hollande, qui se voyent dans ses armes, mais d'une maniere singuliere, puisque l'écu en est tiercé en face, la premiere partition d'Angleterre, la seconde de sa famille, qui est *un Lion de pourpre, ou de gueules en champ d'argent*, & la troisieme de Hollande qui est *un Lion d'or passant en champ de gueules, & qui tient un faisseau de fléches.*

Justes. Les Justes viennent de Padoüe, & ils se trouvent avoir été habitants de Venise dès l'an 1141. Ils furent dès lors ou peu apres, compris dans le rang de ceux qui avoient part au Gouvernement, puis qu'il se trouve un *Almeric Juste* au nombre des Electeurs du Duc Ours Malipierre, qui regna l'an 1178. *Laurens Juste*, qui fut reçu au corps de la Noblesse apres la guerre de Génes, fait voir que cette famille en avoit été exclue au temps de la clôture du du grand Conseil. Ses armes sont un écu *coupé de gueules & d'argent, avec six marcs ou poids, de l'un en l'autre.* Ces pieces leur furent données, ou ils les prirent pour conserver la memoire de ce qu'une par-

partie du fond, où est encor aujourd'hui bâti le Magazin des Allemans, *il fondaco dè Tedeschi*, leur appartenoit.

Justiniens. On n'oseroit témoigner à Venise non plus qu'à Génes, qu'on doute que les Justiniens viennent d'une Origine Imperiale. La voix commune & l'éclat de ces familles, tant dans l'une que dans l'autre de ces Villes, autorisant la tradition qui les en fait venir. Ce qu'il y a de bien seur est que la famille des Justiniens a toûjours été tres-considerée & tres-puissante à Venise, & qu'elle a donné en tout temps des Sujets qui ont occupé les premieres charges de l'Etat, des Procurateurs de St. Marc, des Ambassadeurs, & des Généraux d'armées. Le premier *Justinien*, dont l'Histoire fasse mention, est un Tribun, qui avec un Collegue fut donné pour Assesseur au Doge Dominique Monegario, le sixime en nombre des Princes de la Rép. & qui commença à regner l'an 756. L'an 809, le Doge Ange Participane ou Badoer avoit pour femme, & compagne dans la Souveraineté une Dame de la Maison Justiniene & le fils qui nâquit de ce Mariage, porta le nom de *Justinien*, & succeda à son Pere. Ou a touché dans le vie du Doge *Marc Antoine Justinien*, qui n'a regné que dans ces derniers temps, que quoi que la famille fut tres-nombreuse, tres-illustre, & tres-puissante, elle n'avoit cepandant point encor monté sur le trône avant lui, quoi qu'elle eût continuellement donné de grands hommes à la Rép. Elle faillit une fois à perir toute entiere, & ce fut dans la malheureuse expedition du Doge Vital Michel II. contre l'Empereur Emmanuel Comnene I. du nom, où par la perfidie des Grecs, les puits ayant été empoisonnés, toute l'armée Venitienne perit. Cela fut cause que la perte de la famille des Justiniens tenant au cœur au Doge, & au Peuple, ils tirerent d'un Cloître *Nicolas Justinien*

Religieux profés de l'Ordre de St. Benoît, qui étoit le seul qui restoit, lequel ayant été absous de ses veux, épousa la fille du Doge Vital appellée *Anne Michel*, à qui son Pere donna de tres-grands biens en considération de ce Mariage. Ceci avec tous les autres biens de la famille Justinienne dévolus à cet unique héritier, fut cause de l'extrême puissance qu'elle aquit, & qui peut être a été celle qu'on ne cherchât point de Doge dans cette famille, de peur de le trouver trop puissant par son patrimoine particulier. Ce *Nicolas Justinien*, aussi bien que son Epouse *Anne Michel* sont vénérés comme Saints à Venise, à cause de la piété de leurs meurs, & de l'exemple bien rare & extraordinaire du mépris qu'ils firent du Monde, quand se voyant Peres d'une suffisante posterité, ils eurent le cœur de renoncer au Monde. Nicolas retourna dans son Cloître, où il finit ses jours, & Anne entra dans un autre de filles, qu'elle fonda à Venise, où elle persévéra avec la même constance & la même pieté jusques à sa mort. Le Bienheureux *Laurens Justinien* canonizé de puis peu par le Pape Alexandre VIII. est encor un tres-grand ornement de cette famille; La Ville & la Rép. de Venise l'ayant choisi pour protecteur avec l'Evangeliste St. Marc. Ce Saint pratiqua premierement la vie religieuse dans le Cloître & l'Institut des Chanoines de St. *George in Alega*, d'où Eugene IV. le tira pour le faire Evêque de Venise. Comme il y avoit une dispute entre les Patriarches de Grado & les Evêques de Venise pour la Jurisdiction, & que le Pape Alexandre V. avoit terminé le procés par un Decret, que la Jurisdiction des deux Eglises seroit reunie dans la personne du survivant, le Bienheureux *Laurent Justinien* ayant survecu, fut le premier revêtu de la dignité Patriarchale, & son titre d'Evêque fut supprimé. Les armes de la famille Justinienne sont *une face d'or en*

champ

champ d'azur: Ces Meſſieurs portent auſſi *une Aigle Imperiale d'or en champ de gueules, ſur la poitrine de la quelle ils mettent l'écu* dont on vient de parler. Ceci pourroit donner lieu de croire, qu'ils portent cette Aigle comme une preuve de leur Origine Imperiale: Mais Sanſovin nous aſſeure que c'eſt par conceſſion du Senat même de Veniſe qu'ils portent cette Aigle, récompence accordeé à *N. Juſtinien* Général de l'armée Venitienne, lequel dans le quatorzieme ſiécle acheva de reduire les Candiots à l'obeiſſance de la Rép. contre la quelle ils s'étoient rebelles à l'inſtigation d'un Grèc nommé Calergi, qui s'étoit mis à leur téte, & avoit peint dans ſes Etendars l'enſeigne de l'Empire Grèc, auquel il vouloit les reünir.

Labia. Cette famille eſt originaire de Florence, où l'on aſſeure qu'elle jouiſſoit du titre de Noble avant que d'aller à Veniſe. *Jean François Labia* fut le premier qui dans la guerre de Candie offrit libéralemeut ſa bourſe au Senat, & montra l'exemple aux autres de ſecourir de leurs biens la Patrie commune dans les occaſions, où elle a beſoin des richeſſes de ſes Sujets pour ſoûtenir ſa dignité contre les efforts de ſes ennemis. Il y a eû des Clercs de chambre, & des Prelats dans cette famille, deſquels ou a connu à Veniſe Monſeigneur *Charles Labia*, qui avoit permuté l'Archevêché de Corfou avec l'Evêché d'Adrie, qui étant ſans reſidence, à cauſe que la Ville eſt ruinée, lui permettoit de reſter à Veniſe, où par une vie tres-édifiante il emploioit ſon temps à ècrire pour l'inſtruction des perſonnes de ſon Ordre, ayant publié entre autres livres *Le miroir des Prelats*, où ſous de riches emblemes èclaircies par de ſavants diſcours, il décrit les qualités qui leur ſont neceſſaires & qui leur font le plus d'honneur. Ce livre a été traduit en latin par un Theatin Alleman. La famille des *Labia* a pour

armes *d'azur à une Aigle éployée, & couronnée d'or.*

Laghi. Cette famille originaire de Lugan, Balliage Italien, qui reléve aujourd'hui des Suisses, s'étant établie à Venise, eût l'an 1661. l'entrée dans le grand Conseil par le moyen de l'offre ordinaire des 100000. Ducats pour les besoins de la Guerre. Ses armes sont *d'azur à une porte à deux battants ouverts d'argent, sur les creneaux ou l'ornement de laquelle il y a un Lion d'or passant.*

Lando. Les Landi vinrent d'Altino, & habiterent à Venise dès sa premiere fondation. On ne sçait où Monsieur Amelot a trouvé qu'il venoient d'Allemagne. La famille a eû des Sujets employés dans toutes les charges, & honorés de toutes les dignités de la Rép. *Pierre Lando* fut Doge l'an 1538. & *François Lando* fut crée Cardinal l'an 1410. par le Pape Gregoire XII. & quelques autres, ont possedé d'éminentes prélatures. Entre autres l'Archevêché de Corfou a été tenu par des Prelats de cette famille pendant plus d'un siécle de suite. Les armes des *Lando* sont un écu *écartelé d'argent & de sable pur.*

Lazari. Monsieur Amelot dit que cette famille est d'ancienne noblesse de Padoüe, & qu'il en a examiné les titres à l'occasion d'un jeune Comte de cette Maison que Mr. de St. André Ambassadeur de France fit Chevalier de St. Michel l'an 1671. Cepandant les Chroniques Manuscrites de Venise la font venir de Vicence, & ne la qualifient d'aucun titre de Comte. Ses armes sont *d'argent à un Lion de pourpre, qui tient en sa patte droite de devant trois feuilles de sinople.*

Leoni. Cette famille est originaire de Padoüe, & *Dominique Leoni*, qui se trouve dans le nombre & le premier des *Maîtres des Soldats*: Nom de la Magistrature, qu'on substitua au troisieme Doge l'an 737.

737. apres avoir aboli la dignité Ducale, fait voir son antiquité & sa considération. Elle a toûjours subsiste à Venise avec le titre de Noble dans les premiers emplois de la Rép. & il ne faut pas la confondre avec la famille de *Leon-Cavazza* de la même Ville de Padoüe, dont on a parlé en son lieu, & qui acquirent la Noblesse pendant la guerre de Candie, comme avoit fait l'Autheur des *Pregi della Nobilta Veneta*, à qui Monsieur Leoni, lors Evêque de Ceneda, de cette ancienne famille des *Leoni*, fit reconnoître son erreur de la maniére la plus obligeante du monde, le priant de la corriger, par un desaveu public, comme il fit en ajoutant cette reconnoissance à son livre. Les armes de ces *Leoni sont d'azur avec un Lion d'or, & une bande du même metal chargée de trois roses de gueules, brochant sur le tout.*

Leze, ou *Legge*. Cette famille vint de Ravenne sur la fin du dixieme siécle, & comme elle y avoit toûjours été en tres-grande estime pour sa Noblesse, elle fut dans la même considération à Venise, se trouvant comprise dans le rang des Patrices à la Réforme du grand Conseil. Elle a donné des Procurateurs de St. Marc, & des Ministres de tout ordre à la Rép. & possede un magnifique Palais aupres de l'Eglise appellée de la Misericorde, qui marque les richesses de cette Maison. Elle a pour armes un écu *parti d'azur & d'argent, avec une Cotice ou face retrecie ondée de l'un en l'autre.*

Lini. C'est une famille de Venise, qui par le moyen du grand commerce qu'elle entretenoit non seulement en Hollande & en Espagne, mais encor dans les Indes, ayant aquis des richesses considérables, en offrit l'an 1685. une partie pour être employée à soûtenir la guerre que la Rép. avoit commencée l'année d'auparavant contre les Turcs. Un Pere Theatin de cette famille voulut être compris dans l'ag-

grégation, dont il avoit ménagé les premiers traités : En quoi on ne peut qu'admirer la ſimplicité de ce bon Religieux, qui ayant par ſa profeſſion abbandonné les ſoins de ſa vie à la Providence divine voulut neantmoins rechercher cet éclat d'honneur mondain, qui eſt ſi peu proportionné à ſon Etat : Mais les Religieux en Italie font ſouvent des écarts encor plus éloignés de leur profeſſion, que celui-ci. Les armes de cette famille ſont un écu *coupé d'azur & de ſinople par une bande ou Cotice d'argent, l'azur chargé d'une Etoille d'or, & le ſinople d'une main droite qui montre, naiſſante de la pointe de l'écu.*

Lipomani. Cette famille tire ſon origine de l'Ile de Negrepont, & fut aggregée à la Nobleſſe de Veniſe à la guerre de Génes, pour la récompence des ſervices que *Pierre Lipoman* rendit à la Rép. en cette occaſion. Elle a donné pluſieurs perſonnes de diſtinction, & en particulier divers Ambaſſadeurs. *Louis Lipoman* Evêque de Modon en Morée, enſuite de Verône, ſe rendit fameux par l'innocence de ſa vie & par la profondeur de ſon Savoir, qu'il fit admirer dans le Concile de Trente. Il avoit été Ambaſſadeur de la Rép. en pluſieurs Cours avant que d'entrer dans l'ordre Eccleſiaſtique ; & il a écrit pluſieurs Tomes de la Vie des Saints. Cette famille a fondé une Commanderie de l'Ordre de Malthe, que quelqu'un de la Maiſon tient toûjours. Les Venitiens n'en ont point d'autre que celle-ci, & celle de la Maiſon Cornaro, fondée de même & toûjours tenue par un de la même famille. Les armes des Lipomans ſont *de gueules, à une bande d'argent, avec deux têtes de Lion arrachées de même, posées en pal.*

Lombardi. Cette famille eſt tres-ancienne à Veniſe & diviſée en deux branches. On en trouve dès le dixieme ſiécle, quoi qu'elle n'ait pas été fort nom-

nombreuse. *N. Lombardo* fut avec la qualité d'Ambassadeur porter l'an 1361. la nouvelle à Laurens Celsi qu'il avoit été fait Doge & Prince de la Rép. ce qui marque la considerarion & les richesses que possedoit ce Senateur : De tels emplois ne se donnant qu'à des Sujets de la premiere distinction : Comme la profession d'Avocat n'est point incompatible avec la Noblesse de Venise, on se souvient d'avoir vû *Gabriel Lombardo*, qui la pratiquoit avec beaucoup de réputation & de gloire dans les premiers Tribunaux de cette Ville. Les armes des deux branches de cette famille sont *cinq points d'argens équipollés avec quatre d'azur sous un chef de gueules, Et* un Ecu *coupé d'or & d'azur avec un Lion passant de l'un en l'autre.*

Loredan. Loredo ou *Loreo* Bourg à quelques lieües de Venise, est selon les Chroniques Manuscrittes, le lieu d'où vinrent les premiers Ayeux de cette famille, qui a tenu rang entre les premieres, dès les commencements de la fondation de Venise. *Leonard & Pierre Loredan* ont monté sur le trône, & le premier l'a quitté en mourant, avec la gloire d'avoir vû rentrer sous l'obeissance de la Rép. toutes les Villes de Terre ferme, que la Ligue de Cambrai lui avoit enlevées. Le nombre des grands hommes sortis de cette famille, qui ont occupé les premieres charges de l'Etat, est infini, & en particulier elle a été féconde en grands Généraux d'Armées. *Antoine, Jacques, Pierre, Marc & Paul Loredan* furent tous de suite Généraux des forces publiques, le premier fils du second, petit fils du Troisieme, & neveu des deux autres. La memoire de *Jean François Loredan* si sçavanment exprimée dans ses écrits vivra dans le monde tant qu'il y a aura du bon goût, pour les belles lettres. Les armes des Loredan sont un écu *coupé d'or & d'azur, avec six Roses à cinq feüilles, percées de l'une en l'autre, trois d'azur sur l'or, & trois d'or sur l'azur.*

Lombria. Cette famille vint de Milan s'établir à Venise, où s'étant interessée dans le travail de certaines mines de la Répub. elle fit de si grands profits dans ce negoce, qu'elle se trouvât en état l'an 1646. de fournir à la finance taxée, pour être reçue dans l'ordre de la Noblesse, ses armes sont *d'azur à un Lion d'argent, qui tient un creuset du même metal avec les pates de devant, le tout sous un chef d'argent.* Si le Lion est le simbole de la valeur militaire en ce que la hardiesse de cet animal qui ose affronter toute sorte de dangers, represente cette disposition de cœur qui doit être en un guerrier; on peut dire qu'il l'est aussi du courage, & de la force qui est necessaire à soûtenir l'entreprise d'un puissant négoce; particulierement quand cette fastueuse ostentation de ressemblance avec ce Roi des animaux est addoucie, par une marque de reconnoissance de son premier état, comme en cette rencontre, où la famille *Lombria* en vantant son courage à entreprendre un negoce qui en ruine tant, a voulu conserver la memoire d'un instrument qui a servi à l'enrichir.

Longo. On fait cette famille originaire de Rimini, où ayant attiré à soi l'Autorité principale, & s'y étant fait reconnoître la Maîtresse, eût le malheur d'en être chassée l'an 1043. Elle se retira à Venise, où elle jouit des prérogatives de la Noblesse, puis qu'on trouve dès le treizieme siécle un *Gerard Longo* à la tête des armées. *Nicolas* & *Laurent* de la même famille, furent de nouveau reçus apres la guerre de Génes dans le rang de Nobles, dont ils étoient déchus à la clôture du grand Conseil. Qu'elques Historiens tirent de cette famille le Cardinal *Guillaume Longo*, ou *de Longis*, & asseurent qu'il reçut la pourpre du Pape Boniface VIII. Mais d'autres le font venir de Bergame, où il voulut être enterré, & creature de Clement V. qui le fit Cardinal en 1294.

à

à la considération de Charles II. Roi de Naples, dont *Longhi* tres versé dans les loix Civiles & Canoniques avoit été Chancelier. La famille Longhi fait aujourd'hui peu de figure à Venise, & on en a vû des Nobles, en une pauvreté, qui n'étoit pas loin de la misere. Leurs armes sont *d'argent à un Lion de sable couronné d'or.*

Luca. Cette famille est ancienne à Venise, où elle vivoit dans le negoce, lors que l'an 1654. elle entra dans l'ordre patrice moyennant les cent mille Ducats déboursés pour les besoins de la guerre de Candie, que la Rép. soûtenoit alors : Ses armes sont une écu *coupé d'azur & d'argent, avec un Leopard de même metal passant sur l'azzur.*

Lupi-Meli. Cette famille est celle des Marquis de Soragne d'aujourd'hui, dont le nom particulier est celui de *Meli*, auquel le premier fut joint vers le milieu du quinzieme siécle à l'occasion que l'on va dire. *Jean Paul Meli* d'une famille, que l'on tient par tradition domestique, décendue de la famille *Melia* dés le temps de la Répub. Rom. étoit de longue main établi à Cremone, où ses Ancêtres ayant de temps immemorial été en une très-grande considération, il occupoit lui même un poste de Decurion, c'est à dire de Membre du Conseil de la Ville. Ayant été elû *Podestà* à Pavie, il fut encor crée Chevalier par le Duc de Milan François Sforza I. qui aussi bien qu'Alfonce Roi de Naples l'employa en diverses Ambassades & au maniment de plusieurs affaires importantes. Cet emploi & cette consideration lui faciliterent le mariage de Chaterine sœur de Deiphobe Marquis de Soragne, qui le laissa heritier de son nom, de ses biens, & de tous les titres de sa Maison. Il n'en jouït pas cependant sans difficulté. Comme ce Marquisat étoit dans le Parmesan, terre de l'Eglise, Leon X. pretendit quil lui étoit dévolu par la mort du dernier Marquis decedé sans lignée; & en disposant comme du sien, il

le donna à Julien de Medicis, ou plûtôt à la Princesse Philiberte de Savoye, Epouse de celui-ci, comme une contredote, avec d'autres biens qu'il y joignit. Cette Princesse étant Tante de François I. Roi de France, alors Duc de Milan, le Marquis eut un gros procés à soûtenir contre une si forte partie. A la fin on en vint à une Transaction par laquelle la Princesse se relâchoit de toute prétention sur le Marquisat, moyenant vingt cinq mille écus d'or, que le Marquis lui fit effectivement payer à Blois; le Roi François I. lui ayant en cette occasion accordé divers privileges. Il eut encor une autre partie, contre laquelle il fut contraint de plaider par la force. Boniface Aldighieri né d'une autre seur du Marquis Deifobe, pendant que le Marquis Jean Paul plaidoit en France, avoit trouvé le moyen de se rendre maître du Chateau de Soragne, & pretendant qu'il étoit aussi legitime heritier que lui, n'étoit nullement disposé à s'en desaisir. Le Marquis trouva le moyen de l'y contraindre, assisté des forces que lui prêta la Maison Trivulce tres-puissante à Milan, de laquelle il avoit épousé une Dame nommée Isabelle, de même que son Beaufrere Pallavicin Marquis de Corte-maggior, qui avoit épousé Lucrece Trivulce Seur de sa femme. Enfin Charles V. le confirma l'an 1530. dans la possession de ce Fief, dont il lui donna une solennelle investiture, & de plus le droit de prendre au chef de ses armes l'Aigle de l'Empire avec d'autres marques d'estime & de distinction. Sa famille conserve encor une lettre de cet Empereur, par laquelle donnant part au Marquis de son prochain couronnement à Bologne, il l'invite à s'y trouver, & à lui faire honneur avec le cortege le plus somptueux qu'il pourra. L'Empereur l'avoit fait Chevalier, & son Chambellan de la Clef d'or. *Gabriel* & *Jean Baptiste* l'un frere & l'autre fils du Marquis de Soragne,

ragne, dont on vient de parler avoient déja obtenu du Duc Leonard Loredan le Caractere de Nobles Venitiens, & cela par un privilege particulier, qu'il leur en fit expedier, dont l'original reste encor entre les mains de leurs Décendants, de même que celui d'un autre privilege du même Doge, par lequel il leur confirme toutes les graces, qui avoient été faites à leur Maison par Sforza Duc de Milan. Ils sont qualifiés dans ces Priviléges de Cavaliers Insignes & Magnifiques de la Ville de Cremone : L'occasion de cette aggregation fut que la Rép. de Venise s'étant liguée l'an 1495. avec le Roi de France Louis XI. contre Louis Sforze Usurpateur du Duché de Milan sur son Neveu, ces Messieurs s'employerent à ce que la Ville de Cremone tombât entre les mains des Venitiens, pour recompence duquel merite le Duc Loredan accorda cette aggregation à ces Seigneurs. Neantmoins comme aprés l'entier établissement de leur famille dans la possession du Fief de Soragne ils firent leur residance ordinaire à Parme, dans l'Etat duquel il est situé & où leur qualité & leurs biens les faisoient considérer, les Ducs depuis le temps d'Octave Farnese, jusqu'au dernier leur confererent comme à des principaux Cavaliers de leurs Cours, tous les emplois les plus honorables, & de la plus grande importance, comme de Capitaines de leur Garde, de Gouverneurs de leurs fils, & d'Ambassadeurs vers toutes les Cours d'Europe. Cela fut cause qu'ils negligerent de conserver la memoire de leur aggregation, & de continuer à faire écrire leurs enfants qui naissoient dans le livre d'or, c'est à dire dans la Matricule des Nobles de Venise. C'est pourquoi le Marquis *Jean Paul* aujourd'hui vivant voulant remedier à ce préjudice, alla l'année 1686. à Venise, où par ses manieres & le secours de ses amis ayant justifié pleinement le privilege de la premiere aggregation de sa famille,

famille, il en obtint du Senat pour lui & pour ses quatre Freres une autentique reconnoissance, & une pleine reintégration dans tous les droits, qui sont annexés au caractere de Patrice. Ses Freres pour se faire considérer d'avantage ont pris le parti d'aller résider à Venise, & même deux d'entr'eux, sçavoir les Marquis *Joseph* & *Hugues* entrerent au service de la Rép. le premier avec le titre de Capitaine d'une Galere armée aux dépens de sa Maison, & le second, apres plusieurs marques de valeur montrées pendant la guerre de Morée, fut honoré du titre de Gouverneur, ou comme on l'appelle, à Venise, de Provéditeur de Zarnata dans la Morée. Le Marquis *Jean Paul* continue son séjour dans son château, où à la faveur des grandes richesses qu'il possede, il se traite avec une splendeur particuliere, & se fait un plaisir d'y recevoir & d'y fétoyer avec toute sorte de magnificence les personnes de qualité qui le vont voir. Il a pour femme Dona Octavie Rossi des Comtes de St. Second, honorée par l'Imperatrice Douairiere de la Croix, dont la feu Imperatrice Eléonore de glorieuse memoire, institua un ordre des Dames principales d'Allemagne, & d'Italie, pour conserver la memoire du Miracle, par lequel Dieu voulut conserver entier un morceau de la vraye Croix dans l'incendie général de son Auguste appartement. Le même Cavalier obtint il y a quelques années du feu Empereur Leopolde une nouvelle investiture du titre déja anciennement possedé par ses ancêtres de Comte Palatin du St. Empire de l'Ordre superieur, c'est à dire avec pouvoir d'annoblir, & les autres prérogatives annéxées à ce caractére. Sa patente est du.... Avril 1645. Les armes de cette famille, qu'on tient de même que ce qu'on à écrit ci-dessus de la Maison de ces Messieurs, sont *écartelées, au premier de l'Empire, au second d'or avec un Cerf courant, au troisieme d'argent*

gent avec une chévre ou tel autre animal rampant de ſable avec des cornes droites, & au quatrieme de gueules avec trois faces d'or. C'eſt ainſi du moins qu'on a pû les déchifrer ſur une èbauche fournie à l'autheur de ces memoires, quoique dans le blaſon des Nobles Venitiens gravé à Veniſe il n'y ait pour toutes armes qu'un *animal contourné rampant*, & *aſsés ſemblable à un loup, d'azur en champ d'argent ſous un chef d'Empire.* Ceci donne lieu de penſer que ce ſont des armes parlantes des premiers Feudataires de Soragne de la Maiſon *Lupi*, auxquelles Meſſieurs *Mels*, ou *Mely* ayant ſuccedé, il n'eſt pas probable qu'ils n'ayent joint les leurs propres, comme il arrive ordinairement, & celles-ci doivent être celles du ſecond & du quatrieme quartier, telles qu'on l'a pû découvrir de l'ébauche, comme on a dit, aſſés mal formée de ces armes.

Maffetti. Cette famille étoit depuis pluſieurs ſiécles au rang des Nobles dans les Villes de Bergame & de Breſſe, & aſſéz riche pour offrir les cent mille Ducats pour les beſoins de la guerre de Candie. Elle fut aggregée à la Nobleſſe dominante l'année 1654. ſes armes ſont *tranché d'azur & d'or de quatre pieces avec trois bandes rétrécies & échiquetées de deux rangs d'échets d'argent & de ſable : ſur le tout une Aigle noire armée & couronnée de gueules.*

Magno. La deſtruction que les Lombards firent l'an 598. de la Ville d'Uderzo fut cauſe que cette famille ſe retira dans les Iles de Veniſe, où elle jouyt de l'exercice du Tribunat de quelques unes de ces Iles, qui eſt la marque de Nobleſſe, & de conſideration la plus ancienne, que puiſſe montrer aucune famille de Veniſe. La fondation de l'Egliſe de S. Vito eſt une marque également de la pieté & de richeſſes de celleci, & le nom d'un de cette Maiſon

son qui fut envoyé Ambassadeur dès Ducs Maurice & Jean Galbayo à l'Empereur de Constantinople dés le huitieme siécle, est une preuve qu'elle étoit employée dans les plus importantes affaires de l'Etat. Elle a continué à donner des Sujets de merite, & elle en a eû depuis peu d'employés en diverses charges, quoi qu'elle ne soit pas aujourd'hui aussi puissante qu'elle est Noble & ancienne. Deux Freres de cette Maison commandants en même temps diverses galeres pour eviter la confusion, que de mêmes armes pouvoient causer parmi ceux qui leur obeissoient, introduisirent la diversité, qui se trouve aujourd'hui dans les armes des diverses branches d'une même famille. Les uns portent *de sinople à une bande d'argent chargée en chef d'un Lion de St. Marc, & les autres coupent cet écu en y ajoutant un champ de gueules, & rayant le Lion de S. Marc de la bande.*

Malatesta. Il y eût deux Généraux de la Rép. de Venise de ce nom, tous deux de la famille des Seigneurs de Rimini, connus dans l'Histoires. *Pandolfe* d'autres écrivent *Sigismond* fut le premier l'an 1463. & *Robert* l'an 1480. le dernier eût deux fils naturéls, *Charles* & *Pandolfe*, qui furent les ayeux de la postérité qui vit à present de ce nom à Venise. *Malatesta* des *Malatesti* dés l'an 1401. avoit demandé l'aggregation de toute sa famille à la Noblesse Venitienne, qui lui fut accordée aux conditions accoutumées le 24. Janvier de cette même année, & comme ces deux derniers contribuerent de tout leur pouvoir à ce que la Ville de Rimini vint au pouvoir de la Rép., on ne considera point le deffaut de leur naissance pour les continuer dans l'aggregation. Les armes de cette famille sont un écu *écartelé, au premier & dernier de sinople avec trois têtes de femmes, deux & une, coiffées de gueules, au second & troisieme d'argent avec trois barres d'or.*

Mali-

Malipiero. On croit que cette famille, appellée dans les vieilles Chroniques *Mastropiero*, est venue d'Allemagne, mais en des temps si reculés, qu'on la trouve dés les premiers siécles de la fondation de Venise parmi les principales, & qu'elle y tint des emplois importants. Elle a eû deux Princes de la Rép. *Aurio* & *Paschal*, le premier élû Doge l'an 1178. & le second l'an 1457. Elle à de même donné des Procurateurs de St. Marc, & quelques Généraux d'armées. Monsieur Amelot lui donne pour armes une *patte d'ours*, & cite un proverbe Venitien que donner les armes Malipierro c'est donner un soufflet. Mais on ne sçait où il a pris l'un & l'autre, puisque constamment les armes de cette Maison sont *une serre, ou un pied d'aigle, accompagné de son aîle de sable en champ d'argent*, comme il se voit en mille endroits sur les sepultures des Nobles de cette famille & le proverbe qu'il cite n'est point en ce sens, mais *se garder des armes Malipierre*, c'est à dire se garder des mains, ou des griffes d'un voleur.

Manfrotto. Cette famille exerçoit le negoce à Venise, & quelques uns se sont signalés dans le mêtier d'Avocat. Elle fût aggregée le 8 Fevrier 1699. Ses armes sont.....

Manolesso. Cette famille fut une de celles qui se retirerent à l'Ile de Torcello à la venue des Barbares en Italie, & qui fut des premieres qui habiterent à Venise, après que Rialto fut devenuë la Capitale des autres: Elle y fut toûjours considérée comme Patrice, mais étant allée avec la Colonie, que la Rép. envoya en Candie quelque temps après qu'elle fut devenue Maîtresse de cette Ile, elle y a demeuré jusques à ce que les Infideles en étant restés les Maîtres, elle retourna à Venise. On à une Histoire des Turcs d'un Gentilhomme de cette famille, Docteur & Professeur Ducal en Philosophie à Ve-

à Venise; charge qui ne se donne qu'à un Gentilhomme Patrice. Celui-ci s'appelloit *Emile Marie Manolesso* & fleurissoit vers la fin du seizieme siécle. Ses armes sont, *parti d'azur & d'argent, avec une face d'argent sur l'azur. Jaques Manolesso* retourné de Candie & reçu au Grand Conseil après les preuves de sa descendance directe de *Marc Manolesso*, qui fut le premier qui y alla avec la Colonie, ajouta cette partition à son écu, qui étoit d'azur plein avec une face d'argent.

Manini. Cette famille joüit du titre de Comte dans le Frioul, d'où elle vint l'an 1651. *Louis Comte Manin* fit l'offre des cent-mille Ducats pour les besoins de la guerre, & peu après conta encor une pareille somme pour procurer à son fils le *Comte Octavian* la Veste de Procurateur de St. Marc. Leurs armes sont un écu *écartelé, au premier & dernier quartier d'or à un lion de gueules, contourné avec deux jambes, sçavoir la droite de devant & la gauche de derriere d'azur. Au second & troisieme, parti d'azur & d'argent, l'azur chargé d'un chien marin de sinople, couronné d'or & posé en pal, & l'argent d'une fasce d'azur.*

Manzoni. Cette famille se fit recevoir Noble dans le Conseil de Ville de Padoüe pendant la premiere guerre de Candie, & dans la derniere elle a obtenu la Noblesse de Venise. Ses armes sont *Ecartelées, au premier & dernier quartier de l'Empire, au second & troisieme, de gueules avec une Aigle couronnée d'argent, sur le tout d'argent à un beuf, que les Italiens appellent* (manzo) *de sable.*

Marcello. On se souvient d'avoir connu à Venise un bon Prêtre Flamand, soit disant Abbé D.... lequel arrivé en cette Ville & bien resolu d'obtenir à force de fatigues, de quoi subsister, entreprit un ouvrage d'une éspece toute singuliere. Ayant sçu qu'un

qu'un bon Gentilhomme de la Maison *Marcello* également riche & pieux, étoit un homme qui pouvoit beaucoup l'aider à pousser avant sa fortune, il entreprit, & mit en execution le bizarre dessein de recueillir tout ce que les Ecrivains de l'Histoire Auguste ont laissé des *Marcels* Romains, c'ést a dire de faire un extrait de tous les passages sans distinction & sans choix, ou le nom de *Marcel* étoit exprimé, & ayant fait une magnifique copie de cet admirable receuil, auquel il donna un titre encor plus rare de *Mare - Cœlum*, il le porta bien & magnifiquement relié en veau, à ce Gentilhomme *Marcel*, dont il avoit envie de se faire un Mecenas, lui expliquant d'un grand sang froid, & par une Dedicace verbale, le dessein misterieux de son Ouvrage, qui étoit, disoit-il, un Receuil de ce que l'Histoire Romaine disoit de la famille *Marcelle*, dont les heros qui en sortoient de tous côtés, brilloient comme des Etoilles dans *le Ciel*, & des poissons dans *la Mer*: Ce qui lui donnoit le sujet de briller lui même de leur gloire, qui lui étoit aquise par ce droit de sa naissance. Le Gentilhomme qui dans son espece étoit aussi fin que le Panegeriste étoit heureux dans son invention, étonné du prodigieux present qu'on lui faisoit, ne sçavoit que répondre, tournant & retournant le livre, qui étoit un gros *in Folio* de papier imperial à dessiner, afin qu'il fit un plus gros volume tout écrit en lettres éclattantes, sans la moindre rature ou tâche d'ancre, & tout cela relié en basane marbrée, avec des filets d'or & la tranche dorée: Enfin convaincu que le livre contenoit les plus belles & les plus véritables choses du monde, puisqu'il étoit si beau, & qu'une étude aussi recherchée seroit un trésor dans sa famille,où les presents & les futurs pourroient puiser des lumieres immortelles pour éclaireir les endroits les plus obscurs de leurs Génealogies, entra dans son cabinet & ayant

ayant mis deux cents séquins dans une bourse de velours, les donna à l'autheur avec des protestations bien expresses, qu'il ne prétendoit pas par là s'aquiter de ses obligations, & qu'outre qu'il pourroit à l'avenir disposer de sa Maison, & s'en reclamer en toute rencontre, comme d'une chose qui lui étoit aquise, il éprouveroit avec le temps des effets plus considerables de sa reconnoissance. En effet, une lecture de Droit Canon étant venue à vaquer quelque temps apres dans l'Université de Padoüe, l'Abbé généalogiste en fut pourvû à la recommandation & par l'autorité du Gentilhomme, qui étoit lui même un des Reformateurs de l'Etude de Padoüe, c'est a dire un des trois Pourvoyeurs de toutes les Lectures. La digression qu'on a faite est au sujet de l'origine de la famille *Marcello*, que l'Autheur Anecdote du *Mare-Cœlum*, aussi bien que le Peuple de Venise croit venir de Rome, & lui en fait honneur en toute occasion. On ne peut pas discouvenir qu'il ne soit tres-possible que plusieurs Familles aujourd'hui vivantes, tirent leur origine d'autres, qui ont autrefois fait le plus grand bruit a Rome. Mais la ressemblance des noms est elle suffisante pour authoriser la croyance que demandent ceux qui s'en veulent parer, & qui n'en ont souvent d'autres preuves que leur prévention, ou leur presomption? Absolument parlant, l'éloignement des siécles est si grand, & le deffaut de bons Ecrivains, ècartés par les irruptions des Barbares dans l'Empire de Rome, est si palpable, qu'à moins que d'avoir une docilité à tout reçevoir sans examen & sans distinction, il n'est pas possible que le bon sens ne se revolte contre ces sortes de Généalogies, & ne les mette à l'écart, comme firent les Juifs des pierres de l'Autel profané dans la prise de Jerusalem par Antiochus, *quo ad usque veniret Propheta & responderet de iis*, ou, comme on dit que le Senat de
Venise

Venise fait de certaines Bulles des Papes, qu'on ne les jette dans le caiſſon *nel Caſſone* des choſes douteuſes, qu'on reçoit à la verité ſans reſiſtance, même avec reſpect, mais qu'on n'éclraircit point. Ce qui eſt ſeur eſt que la famille Marcelle eſt tres ancienne, tres-riche, & tres-conſidérable à Veniſe, qu'elle a eû un Doge qui fut *Nicolas Marcello*, élû en 1473., des Procurateurs de St. Marc, des Généraux d'Armeées, des Ambaſſadeurs, & des Sénateurs de tres-grand merite. *Jaques Marcel* fut élû quatrefois Général de mer dans le 15.me ſiécle. Un autre *Jaques Antoine* de la même famille, étoit ſi renommé pour ſa valeur & pour ſa conduite à la guerre, qui René d'Anjou Roi de Naples le demanda à la Rép. pour le mettre à la tête de ſes armées. Il ſatisfit pleinement à l'attente du Roi, qui lui temoigna ſa reconnoiſſance par toute ſorte de faveurs & en particulier par l'aggregation à l'ordre des *Chevaliers Croiſſants*, qu'il avoit inſtitué, & qui étoit alors tres-conſidérable. Ces Chevaliers portoient un Croiſſant d'or avec une Deviſe écrite deſſus en lettres d'émail d'azur *Los en Croiſſant* & cette marque de Chevalerie ſe voit encor aujourd'hui ſur le tombeau de ce *Jaques Antoine Marcel* dans l'Egliſe de Saint Chriſtofle de Muran, où il eſt enterré. *Chriſtofle Marcel* Archevêque de Corfou aſſiſta au Concile de Latran l'an 1511. & écrivit dans la ſuite ſur les controverſes agitées par Luther. Les armes de cette Famille ſont *d'azur à une bande ondée d'or.*

Marini. Cette famille eſt des plus anciennes de Veniſe & qui eût toûjours rang parmi les Nobles. Comme la plus grande partie de ſes Sujets paſſa en Candie avec la Colonie, il en reſta peu à Veniſe, où cepandant elle a donné quelques Procurateurs de St. Marc, & d'autres Senateurs d'un merite particulier. Elle porte *de gueules à une face d'argent,*

d'argent, surchargée d'une autre face ondée d'azur.

Martinelli. Cette famille étoit venue de Bergame à Venise où elle avoit déja demeuré plus d'un siécle, quand elle y fut reçüe dans l'ordre Patrice. Ce fut l'an 1684. pendant la guerre de Candie, & par la voye du Sacrifice ordinaire d'une partie de ses richesses aux besoins de l'Etat. Ses armes sont *coupées d'azur & d'argent. L'azur chargé de deux ètoilles d'or en chef & une fleur de lis d'argent en cœur : L'argent, d'une face ou côtice de gueules & une Colonne avec sa base & son chapiteau d'argent en bande & brochant sur le tout.*

Martinengo. Jaques Martinengo d'une famille tres Noble & tres illustre dans la Lombardie, & particulierement à Bresse, où il faisoit son séjour au temps du Duc de Milan Philippe Marie Viscomti, sçavoir en l'an 1448. ayant embrassé le parti de la Rép. & disposé les Bressans à l'embrasser, fut créé Chevalier par le Senat, avec le reception de toute sa famille à l'Ordre de la Noblesse de Venise, & la concession de porter *l'écu de St. Marc en cœur* de ses armes, qui sont *d'or à une Aigle de gueules armée & couronnée de même.* Outre les Descendants de celui-ci les Comtes *Jean Batiste* & *Paul Martinengo* qui étoient d'un autre branche, ayant fait offre du don ordinaire l'an 1689. furent encor aggregés à la Noblesse, & le dernier de ces Messieurs, outre ce Sacrifice pécuniaire avoit encor le merite d'avoir servi personnellement en qualité de Capitaine de Cuirassiers dans la derniere guerre de Candie, & d'avoir même levé à ses frais 300. hommes d'Infanterie qu'il donna à la Rép. pour la même occasion.

Medici. Cette famille étoit dans l'Ordre des Sécretaires de la Chancelerie depuis plusieurs siécles, quand elle passa à celui des Patrices l'an 1653. à

l'occasion de la guerre de Candie. Les armes sont *coupées d'or & d'azur avec une grande Etoille de l'un en l'autre, aux pointes des rayons de la quelle touchent six boules des mémes couleurs.*

Memo. Monsieur Amelot apres quelques autres, tire de cette famille celle de *Monegaric*, qui donna deux Doges à la Répub. dans les premiers siécles: Mais les autres ne conviennent point que ces deux familles soyent la même, & le fastueux Jean Palazzi tout recemment dans ses *Fasti Ducales* asseure positivement avec sa latinité qui lui est propre, apres avoir fait l'Eloge du Duc Dominique Monegare que *Familia hæc Monegaria vel Menegaria dicta artus deseruit mortales circa annum* M. CCC. LXXI. *ut in Chron. MS.* Le Duc *Tribun Memo*, qui commença à regner l'an 979. est plus asseurément de cette famille de même que *Marc Antoine Memo* élû l'an 1612. tous deux Princes recommandables pour leur pieté, & pour les autres vertus necessaires à des Souverains. La famille outre ces deux grandes Lumieres qui ont éclatté sur le trône, en a donné d'autres, soit Généraux, ou Ambassadeurs, ou Procurateurs de St. Marc, dont il est parlé dans l'Histoire. Ses armes sont un écu *coupé d'or & d'azur avec trois pommes de cédres sur chacune des partitions d'azur sur l'or, & d'or sur l'azur.*

Mezo. Cette famille est des premiers temps de la Rép. une partie étant passée en Candie, l'autre demeura quasi toute dans le grand Conseil, à la réforme qu'en fit le Doge Pierre Gradenigo, & le reste y rentra l'an 1381. du temps de la guerre de Génes, en récompence des services rendus a la Rép. par *François Memo.* Un *Jaques* de cette même famille, fut Proveditcur du Camp, comme on appelle à Venise les Généraux dans les expeditions militaires, dans la guerre de Ferrare, & depuis Ambassadeur à Rome. Comme en tout temps cette fa-

mille a été peu nombreuſe, elle n'a pas fait autant de bruit que beaucoup d'autres. Ses armes ſont *d'or à trois faces ondées d'azur ſous un chef de même, chargé d'un Lion d'or paſſant.*

Miani, ou comme parlent les Hiſtoires Latines, *Emiliani* eſt une famille qui à la faveur de ce nom, pourroit prétendre à une Origine Romaine, la famille des Emiliens ayant brillé avec tant d'éclat dans cette Capitale du monde. Mais la modeſtie qui paroît une vertu héréditaire dans cette famille, ne lui a pas permis de ſe parer de cette gloire empruntée, & elle ſe contente de ce que les Chroniques diſent d'elle, que Pavie fut ſon premier ſéjour, d'où elle ſe transfera à Veniſe dès les premiers ſiécles de la Rép. où elle a toûjours été conſidérée pour Noble, & a eû des emplois de toute eſpéce dans l'adminiſtration des affaires publiques. Ce dont neantmoins elle ſe fait le plus d'honneur eſt d'avoir donné à l'Egliſe Romaine le bienheureux *Jerôme Miani* Fondateur de la Congrégation, ou Ordre des Clercs Réguliers de Somaſque, qui ſubſiſte & qui fleurit encor aujourd'hui en Italie, où il a pluſieurs Etabliſſements. Somaſque eſt une montagne entre Milan & Bergame, & le lieu où ce Saint homme ſe retira, aprés avoir attiré à ſon imitation, une quantité de perſonnes qui comme lui ſe devoüerent au ſoin des Orphelins, à quoi le bien heureux *Jerôme* avoit été porté par la pitié qu'il eut d'une quantité de ceux-ci, qui étoient abbandonnés en un temps de peſte, qui affligeoit la Lombardie. Ce pieux Inſtitut ſubſiſte, comme on a dit, dans pluſieurs Villes d'Italie, où les Peres de cet Ordre ſe chargent du ſoin & de l'éducation des Orfelins; Outre ces hopitaux ou Maiſons de Charité, où ils élévent les enfants, ils ont encor quelques Collèges, où comme les Jeſuites ils enſeignent les lettres, & d'autres Seminaires encor où ils inſtruiſent la Jeuneſſe

nesse avec soin & réputation ; sans parler des Maisons qui sont pour eux seuls, où ils forment leurs Religieux & les rendent habiles à servir le prochain. Le plus beau College de Venise est entre leurs mains, & le Pape Clement VIII. leur bâtit un séminaire à Rome, appellé du nom de ce Pape le Clementin ; où une quantité de Gentilshommes principalement Génois, sont instruits en toute sorte de sciences & d'exercices propres à leur qualité. Les armes de la famille Miani, sont *barelé d'argent & de gueules, avec un chef d'azur chargé d'un Epic de millet d'or.*

Michieli. On veut qu'absolument cette famille soit d'origine Romaine, & même qu'elle vienne de celle des Anices si fameuse dans la Rome Chrêtienne, & qui a donné des Saints & des Papes à l'Eglise & de tres-illustres Sujets à l'Etat. Quoi qu'il en soit, il est seur que les *Michieli* sont tres-anciens à Venise, & que leur Noblesse & leurs grands biens y furent en tout temps en tres-grande considération. *Vital* I. *Dominique* & *Vital* II. *Michieli* furent tous trois Doges de Venise, & cela dans les temps, que l'autorité des Doges étoit beaucoup plus grande qu'elle n'est depuis quelques siécles. On a parlé de ces trois en leur lieu, mais on n'a pas rapporté une chose qui contribue infiniment à la gloire du second. C'est qu'etant à la tête de l'armée Venitienne, Roger II. Roi de Sicile lui vint demander du secours contre ses Sujets rebelles qui refusoient de le reconnoître. Le Doge conduisit sa Flotte de ce côté là, & s'étant presenté à Palerme pour reduire les Factieux, ceux-ci plûtôt que de se soumettre à Roger, offrirent de le reconnoître lui même pour leur Roi, & de lui prêter obiisance en cette qualité. Le Doge accepta leur offre, & étant entre en ami dans la Ville prit effectivement possession du trône, sur lequel ayant reçû le serment de fidelité des nouveaux

Sujets, il le transfera incontinent à Roger, se servant de l'autorité qu'il venoit d'aquerir par la soûmission volontaire des Siciliens, pour les obliger (comme il fit) de recevoir Roger, à qui il transportoit tous les droits de la Souveraineté qu'ils venoient de lui donner. Exemple d'une générosité & d'un desinteressement, qui a peu de pareils dans l'Histoire. Monsieur Amelot tire de là une consequence que le Doge se voyant déja Souverain de Venise, tróne que personne ne lui disputoit, il refusa une couronne qu'il voyoit mal asseurée sur le tête de qui que ce fut, attendu l'humeur mutine des Siciliens. Il n'y a rien de si bien fait à quoi on ne puisse attribuer une mauvaise intention. Quoi qu'il en soit, il se trouvera peu de Conquerants, qui nonobstant tous ces dangers, se contentent de la gloire d'avoir rétabli un Roi, quand ils auront pû se mettre sa Couronne sur la tête du consentement & par la volonté quoi qu'inconstante & douteuse des peuples, qu'on se flatte toûjours de trouver ou de rendre favorables à l'avenir. L'Ile d'Arbé sur les côtes de la Dalmatie, fut long-temps le patrimoine particulier de cette famille avec le titre de Comté. Le nombre des Généraux, de Procurateurs de St. Marc, d'Ambassadeurs, sortis en tout temps de cette famille est comme infini. Elle eût aussi quelques Cardinaux & Prelats d'un merite distingué. Ce fut *Marin Michieli*, qui étant Capitaine des Vaisseaux de la Rép. il y a quelques années, eût ordre de se laisser plûtôt mettre en pieces, que de changer le moins de monde l'ancien Cérémoniel, au sujet du Salut que le Roi T. C. vouloit qu'on fit à ses vaisseaux en toutes ces Mers, comme on l'a rapporté ailleurs. Ce même Seigneur devant, l'an 1685. aller à l'armée en qualité de Provéditeur, fit pompe à Venise d'une galére, dont la richesse n'avoit peut être jamais eu de pareille. Toute la Pouppe étoit revêtue de grandes
lames

lames d'argent ciselé, dans tous les endroits que le travail & le boisage doré des compartiments avoit laissé vuides : Et quoi qu'il y ait peut être aujourd'hui quelques familles, qui possedent de plus grandes richesses que celle-ci, il n'y en a aucune qui la surpasse dans la gloire d'avoir donné de grands hommes à la Rép. Ses armes sont un écu *fascé d'azur & d'argent de six pieces avec vingt & un bezons d'or disposés sur les faces* 6. 5. 4. 3. 2. 1. Le Doge *Dominique Michieli* chargea son écu de ces monoyes à l'occasion du Siege de Tyr, qu'il faisoit en personne l'an 1124. où l'argent lui manquant pour payer ses Troupes, il fit battre des monoyes de cuir bouilli, qui furent de son nom appellées Michelettes, & voulut qu'elles eussent cours dans son Camp pour l'achapt des choses necessaires, jusqu'à ce qu'étant de retour à Venise, il les échangea toutes en monoyes effectives d'or ou d'argent, & satisfit ponctuellement à ceux qui en étoient chargés.

Minelli. Cette famille est d'origine Bergamasque, & s'étant long-temps exercée dans le negoce à Venise, elle put offrir l'an 1630. la somme ordinaire pour les besoins de la guerre de Candie, en recompense de quoi elle fut admise à la Noblesse dominante. Ses armes sont *d'azur avec deux cotices d'or qui séparent la face du chef & de le pointe. L'une & l'autre de celles-ci sont chargées d'un lion d'or passant vers une montagne de même, le premier acheminé vers la droite, & l'autre vers la gauche de l'écu, & en face une Foi ou deux mains empaumées, d'argent, les bouts des bras vêtus d'etoffe d'or.*

Minio. Paul Minio fut le premier qui dans le huitieme siécle transfera son Séjour à Venise après l'avoir tenu dès le temps de la destruction d'Altin à l'Ile de Mazorbo, où ses Ancêtres s'etoient retirés. Sa famille eût toûjours rang parmi les Nobles, mais une partie s'étant transporteé en Candie, ce qui en

resta à Venise n'a pas laissé de donner quelques Sujets de distinction. Un *Marc Minio* fut parmi les Prétendants au Dogat sur la fin du dix-septiéme siécle, & on a connu il n'y a pas beaucoup d'années un *Paul Minio* qui se distinguoit beaucoup par son esprit, & par l'etude qu'il avoit faite des belles Lettres. Les armes de cette famille sont *d'azur à une bande losangée d'or.*

Minotto. On fait cette famille d'Origine Romaine. Ce qui est sûr c'est qu'elle fut toûjours comprise entre celles qui eurent l'entrée dans les Conseils des les premiers temps de la Rép. On ne sçait sur quel fondement cette famille se vante d'un Saint *Demetrius* Martyr de la primitive Eglise, & en fait un de ses enfants. Elle a donné quelques Sujets considérables. Un *Thomas Minotto* Capitaine Général du Golfe dans le 14. siécle & un *Marc Minotto* Général de la Mer dans le 15. Ses armes sont *de gueules à trois bandes d'or, que d'autres changent en trois bandes de gueules en champ d'or.*

Mocenigo. Cette Maison des plus illustres & des plus puissantes de Venise, commenca à y fleurir dès les premieres années de la fondation de la Ville; & si on peut dire de beaucoup d'autres familles qu'elles ont donné plusieurs Sujets considérables par leurs emplois en divers temps, il est vray de celle-ci qu'il ne s'est écoulé aucun temps au quel elle n'en ait donné une quantité qui paroîtroit prodigieuse, si on ne savoit qu'étant séparée en diverses branches, elle a eû les moyens de les fournir, pris tantôt de l'une & tantôt de l'autre, & quelques fois de toutes ensemble. Outre quatre Doges qu'elle a donnés, sçavoir *Thomas* l'an 1413. *Pierre* en 1434. *Jean* en 1477. & *Alouis* en 1570. celui qui est assis à present sur le trône, est un *Marc-Antoine Moceniguo* desquels tous on a parlé dans leurs lieux. Cette Maison est extremement riche, ce qui est sans doute la cause

cause que les emplois fondent, pour ainsi dire, chez elle, étant la coutume de la Rép. de Venise que ceux qui les reçoivent doivent dépenser beaucoup du leur pour en soutenir l'éclat, & particulierement dans les Ambassades qu'ils sont obligés de faire entierement à leurs fraix, ce qui leur ouvre la carriere des plus grands honneurs, & particulierement de la dignité de Procurateur de St. Marc, qui est comme la derniere récompence de leurs services. Cette famille habite particulierement au quartier de l'Eglise de St. Samuel, où elle a quatre ou cinq Palais tous attenants l'un à lautre, & qui se communiquent, de sorte que quand il se fait un Mariage dans quelqu'une de ses branches, on a coutume de tenir tous ces Palais ouverts, où les Etrangers, qui ont alors la liberté de les voir, ont occasion d'admirer la richesse des ammeublements qu'il y a. Les Généralats & tant d'autres Emplois lucratifs qu'ont eû ceux de cette famille, leur ont donné les moyens d'en accumuler de toute sorte & des plus somptueux, qui n'en sont jamais sortis, Venise n'ayant jamais été ni prise ni saccagée. On ne peut ici obmettre l'Epitaphe du Doge Pierre Moncenigo gravé sur son tombeau des plus riches & somptueux, qu'il y ait à Venise par le prix du marbre, & des statues qui y sont. De cette seule Epitaphe on peut recuiilir les moyens qu'il eût, & qu'ont eû d'autres de sa famille de s'enrichir.

Petro Mocenigo, Leonardi filio omnibus non minus optimi, quam Eloquentissimi Senatoris muneribus Domi forisque functo, Maris Imperatori, qui Asia à faucis Hellesponti usque in Syriam ferro igneque vastata, Caramannis Regibus, Venetorum sociis, Ottomanno oppressis, regno restituto, Pyratis undique sublatis, Cypro a Conjuratis non minori celeritate quam prudentiâ recepta, Scodra ductu & auspiciis

 suis

suis obsidione liberatà, cum Remp. feliciter gessisset absens D. Marci Procurator, inde Dux grato Patrum Consensu creatus est. Joannes tertius ab hoc Dux & Nicolaus Mocenigi fratres, &c. Les armes de la famille Mocenigo sont *d'azur coupé d'argent avec deux roses de l'un en l'autre.*

Molino. L'origine de cette Maison est double, ou plûtôt il y a deux familles de ce nom, qui vinrent de differents endroits habiter à Venise. La premiere de Mantoüe dès le neuvieme siécle, & l'autre de la Ville d'Acre, ou Ptolemaïs dans le douzieme, lors que les Venitiens ligués avec les autres Princes Chrêtiens pour chasser les Infidéles de la Palestine, émporterent cette place, d'où quelques familles se retirerent à Venise. Que cette famille soit unique ou double (car quelques uns veulent qu'il n'y en ait qu'une) il est certain qu'elle a fleuri & subsisté encor à Venise avec distinction. *François Molino* fût Doge l'an 1643. Il avoit été Généralissime, & fut le premier qui en cette qualité soutint la guerre que le Turc déclara à la Rep. pour lui enlever le Royaume de Candie. Il y a eû encor plusieurs autres Généraux, qui ont commandé les forces de Mer avec beaucoup de reputation, même dans la derniere guerre que la Rép. déclara à Mahomet IV. en se liguant avec l'Empereur Leopold & le Roi de Pologne. *Alexandre Molino* arriva, apres les commandements subalternes, au suprême Généralat, dont il s'aquita avec beaucoup de valeur & de gloire. Les armes de cette famille sont parlantes, & consistent en *une Roüe de moulin d'or en champ d'azur.* D'autres branches portent cette *roüe de gueules & d'argent en un champ coupé de l'un & de l'autre.*

Mora. Il y a deux familles de ce nom ou plûtôt une même famille a obtenu en deux fois l'honneur d'être aggregée au Corps de la Noblesse Dominante

te. Elle étoit établie à Vicense, mais son origine venoit de Suisse. La premiere branche fut aggregée l'an 1665 au temps de la guerre de Candie, en vuë du Don des cent mille Ducats, & la seconde par le même moyen le fut l'an 1694 pendant la derniere guerre. Leurs armes sont *écartelées. Au premier d'argent avec un lion de gueules contourné & presentant trois fleurs de même. Au second d'Empire, savoir d'or à l'Aigle éployée de sable; Au troisiéme de gueules avec deux Epées d'or passées en sautoir les pointes en bas, & accompagnées de quatre molettes de même; Au quatriéme d'argent à trois bandes de gueules.*

Morelli. Les Morelli étoient Marchands Venitiens, de si grand Commerce & de tant de credit qu'ils attirerent l'an 1686 au service de la Rép. une quantité de Bâtiments, dont plusieurs Marchands de diverses Nations l'accommoderent par leur entremise pour servir dans la guerre commencée. Outre cela ils firent généreusement l'offre de la somme ordinaire, en considération de la quelle ils furent aggrégés la même année. Leurs armes sont un écu *coupé d'azur & de gueules: Ce premier chargé d'une Colombe d'argent portant en son bec un rameau d'olive, & le second d'une croix de Malte d'argent.*

Moro. Le nom *d'Alboin Moro* qu'on trouve dès l'an 724. parmi ceux qui presiderent à l'édification des premiers bâtiments de Venise, est une preuve également de l'antiquité de sa famille en cette Ville, & de la considération où elle étoit dans celle de Padoüe, d'où vinrent ces premiers Inspecteurs de la nouvelle edification. On ne sçauroit donc mettre en doute, qu'ayant en suite arrêté sa demeure à Venise, au moins dès le temps que Padoüe fut brûlée, ou par Attila, ou par les Lombards (car on ne

trouve point le temps précis de ce passage) elle y fut considerée comme des meilleures, & des plus importantes. Elle resta neantmoins exclue du grand Conseil au temps de la Reforme qu'en fit Pierre Gradenigo, puis qu'elle y rentra l'an 1388. par les Merites de *François* Moro, qui servoit utilement sa Patrie pendant ce temps là. Celui-ci neantmoins vint de Negrepont, où il faut dire qu'il avoit quelque emploi public, ou qu'il avoit transferé son séjour en cette Ile pour quelque Interêt particulier. *Christofle Moro* fut Doge l'an 1462. & regna avec un applaudissement universel, résolu même dans les derniers jours de sa vie, d'aller en personne combattre les infidéles, avec le Pape Pie II. l'un & l'autre s'étant déja rendus à Ancone pour s'émbarquer sur la Flotte, lorsque la mort du Pape déconcerta une si glorieuse entreprise. La famille a eû des Procurateurs, des Généraux d'Armées, & des Ambassadeurs, & entre ces derniers, *Jean Moro* Ambassadeur aupres de Gregoire XIV. où étant tombé malade, ce Pape lui voulut faire l'honneur de l'assister en personne, & lui confera les Saintes huiles de l'extrême Onction avec ses propres mains. Cet exemple a été renouvellé de nos jours par Clement XI. qui étant un jour allé visiter l'Hopital du St. Esprit, & apprenant pendant sa visite qu'un pauvre malade étoit à l'agonie, alla le voir, le consola & l'encouragea contre les approches de la mort, lui confera la derniere Onction, & ne l'abbandonna point qu'il ne fût expiré : Charité qui fut quelques jours apres célébrée par un Sonnet du Cardinal Pamphile qui se trouva present à la visite, & qui ayant été rendu public meritoit de trouver ici place, (si on en avoit encor la Copie) à la gloire des Muses, qui se trouvent si favorisées & si honorées par les soins que cette Eminence veut bien leur donner.

Pier-

Pierre Moro fut créé Cardinal par Gregoire XII Il y a eu un Evêque de Venise, & un Patriarche de Grado de la même famille, qui continue à fleurir encor aujourd'hui. Ses armes sont un *écu bandé d'argent & d'azur de six pieces avec un chef d'argent chargé de trois meures noires.*

Morosini. Cette famille vint d'Esclavonie, mais on asseure qu'elle y avoit passé de Rome dans une Colonie que l'Empereur Claude envoya en cette Province. Ni le nom de la Ville où cette Colonie fut envoyée, ni le temps précis que les Morosin vinrent à Venise, n'est point écrit. Ce qu'il y a de seur est que cette famille y étoit puissante, & considérée dès les premiers temps de la Rép. puisque dès le milieu du dixieme siécle elle eut un démêlé avec la famille Caloprine, qui intéressa toute la Ville, & dans lequel le Doge Tribun Memo prit parti en faveur des Morosins, & chassa les autres de la Ville. Ceux-ci ayant recours à l'Empereur Otton II. la chose étoit sur le point d'avoir de plus fácheuses suites, quand le Doge envoya *Pierre Morosin*, & Marc Badoer comme Ambassadeurs à Otton pour l'éclaircir du sujet de la dispute, & lui faire connoitre le droit des parties. Cela arrêta les armes que l'Empereur paroissoit disposé de vouloir faire agir contre les Venitiens; mais n'appaisa pas entiérement la querelle, l'intercession de l'Imperatrice ayant obtenu que les Caloprins seroient rapellés de leur bannissement; ce qui causa encor quelques troubles dans la suite. Tout cela fait voir la puissance & la considération dans la quelle étoit cette famille, qui depuis ce temps là n'a jamais manqué de donner de grands hommes à la Rep. qui ont occupé & soutenu avec applaudissement toute sorte d'emplois & de Dignités. *Dominique Morosin* élû Doge l'an 1148. *Marin* l'an 1249. *Michel* l'an 1381. & *François* l'an 1688. font voir qu'on a crû en tout temps cette fa-

mille capable de donner des Princes à la Rép. Elle a même donné des Rois à la Hongrie ; Etienne fils du Roi André II. ayant epousé *Thomasine* Morosine en eut André II. dit le Venitien à cause de sa Mere, lequel quoi qu'il eût beaucoup à travailler pour recouvrer le Royaume qu'il tenoit du sang de son Ayeul (car son Pere ne pût monter sur le trone), Il le reconquit neantmoins, & partagea avec sa Mere les honneurs du Diadéme. Cette Dame procura de même des aggrandissements considérables à sa famille, son frere *Albert* ou *Albertin* ayant été déclaré par le Roi son Neveu, Prince de Morlachie, Duc d'Esclavonie, & Comte de la Bosnie. Ceux qui savent l'Histoire n'ignorent pas que toutes ces Provinces ont autrefois appartenu au Royaume de Hongrie : & les armes de la famille chargée de celles de ces Provinces sont des marques qu'elle les a possedées pendant quelque temps. Outre cette Reyne, la Maison Morosine a donné deux Duchesses, la premiere est appellée *Déesse* ou *Dea Morosini*, & fut femme du Duc Nicolas Tron, & la seconde nommée *Morosine Morosine* fut Epouse de Marin Grimani, & toutes deux furent couronnées dans les formes ce qui n'est pas commun. On voit le tombeau de cette Deesse à St. Job avec cette Epitaphe *Deæ Rarissimæ Mulieris Illustrissimi Ducis Nicolai Troni Melyti Ducis Venetiarum Conjugis humili hoc in loco corpus jusso suo conditum est*, comme voulant corriger la vanité de son nom par le choix d'une sepulture dans l'Eglise d'un Saint qui fut le plus pauvre & le plus méprisé des hommes, en un lieu bas & sans ornement. On dira encor au sujet de ces deux noms de batême que les Italiens tombent facilement dans l'extravagance de donner à leurs enfants des Noms de flatterie, comme celui de *Deesse*, de *Parfaite*, d'*Aurore*, & tel autre, ou de prendre pour nom de batême, le surnom

même de la famille. Il y a eu des Cardinaux Morosins. *Thomas* Patriarche de Constantinople & Cardinal crée par Paul II. *Pierre* par Gregoire XII. *François* par Sixte V. Un Patriarche de Venise *Jean François* mort dans le siecle dernier en odeur de sainteté; sans parler des Procurateurs de St. Marc, Ambassadeurs, & autres Ministres publics, dont le nombre est comme infini. Il faut, encor remarquer que les mérites & les services rendus à l'Etat par le dernier Doge *François Morosin* ont été si grands & si agréables à la Rép. qu'elle a accordé à tous les aînés de la descendence de *Pierre Morosin* son Neveu, la qualité héréditaire de Chevaliers de l'Etole d'or, comme on les appelle à Venise, honneur que le Senat a fait à quelques uns, mais qu'il n'a rendu jusques à present héréditaire à aucune famille & encor moins venal comme l'écrit Mr. Amelot. Cette famille se fait aussi honneur du bien heureux *Jean Morosin* qui ayant quitté le monde à la persuation de St. Romualde, alla en suite habiter dans l'Ile de St. George, que le Duc Tribun Memo lui accorda pour en faire un Monastere pour lui & ceux qui à son imitation, embrasseroient la vie Monastique sous la Regle de St. Benoit, qui y subsiste & s'y professe encor aujourd'hui, & où plusieurs Doges Successeurs du Donateur ont pris, comme on a vû, l'habit Monastique. Les armes de la Maison *Morosini sont d'or à une bande d'azur*, alterées par *Albert Morosin* frere de la Reine de Hongrie que y ajouta une croix d'argent pour marque de la Principauté de la Morlachie, dont le Roi Andre son Neueu lui avoit fait present.

Mosto. Cette famille vint d'Uderzo dans le Frioul, & s'habitua à Venise dès le temps que les Lombards détruisant à leur arrivée cette Province, obligerent les familles principales à la quitter. L'Histoire parle de quelques uns de cette famille, & d'un *Louis*

en particulier qui ayant conçu l'idée & l'espérance de découvrir de nouveaux Climats, mit une grande partie de sa vie à voyager, & à naviger çà & là, dont il a laissé des Mémoires dans le livre quoi que sans nom d'Autheur, intitulé *Portolaro dell' Isole*, qui est une description des ports qu'il a vûs. C'est de ce livre & de l'émulation de ce Voyageur qu'on dit que Christofle Colomb conçut le dessein de découvrir l'Amerique. On a vû un autre *Louis Mosto* fait Procurateur de St. Marc pendant la derniere guerre de Candie: Les armes de la famille sont un écu *écartelé d'or & d'azur*. Il se trouve des M. S. où le second & le troisieme quartier sont chargés de *six bezons ou monoyes d'or posées en bande*, & d'autres encor où l'on voit *en un champ d'argent un animal rampant appellé Dossa* par les Italiens, dont la peau sert aux fourures, mais celle ci *Echiquetées d'or & d'azur.*

Muazzo. Cette famille habituée à Venise dès les prémiers siécles de sa fondation, a toûjours été contée parmi les Nobles, & cepandant l'Histoire ne fait mention d'aucun des siens qui se soit distingué. Ses armes sont, *coupé d'or & d'azur avec une grande fleur de lis de l'un en l'autre.*

Mula. Où *Amulia.* Cette famille est aussi ancienne que la precedente, ayant été des premieres habitantes de Venise. Elle tire son principal ornement du Cardinal *Marc-Antoine Amulio*, qui faisant en l'an 1560. les fonctions d'Ambassadeur de la Rép. aupres de Pie IV. fut créé Cardinal, & honora la poupre par un Savoir singulier, dont il a donné des marques en quelques livres qui restent de lui, particulierement dans son livre *de sublimi Genere dicandi.* Il fut Bibliotecaire du Vatican & Evêque de Verone: mais comme il avoit accepté le chapeau sans le consentement du Senat & contre les loix de la Rép. on ne le voulut pas recevoir

à

à Venise & le Pape employa inutilement tout son credit pour le faire rentrer en grace. Il lui donna en échange de l'Evéche de Verone celui de Riẞti, & comme tout le cœur de ce Prelat étoit tourné à l'etude & aux lettres, il fonda un beau Seminaire ou College à Padoue, qu'il dota pour l'entretien de douze enfants Nobles Venitiens, qui voudroyent frequenter cette Université, & légua sa riche librairie au Senateur Louis Malipierre son ami particulier. Il y a eû quelques Procurateurs de St. Marc dans cette Maison dont les armes sont un écu *parti d'argent & d'azur avec une face de l'un en l'autre & un S. Marc au premier quartier* en memoire de *Benoit*.

Mula, ou *da Mula*, (comme on appelle aujourd'hui les Nobles de cette Maison) qui fit un armement considerable à ses frais, avec lequel elle servit utilement dans la guerre de Génes. Les armes de cette famille sont les mêmes émaux que de la precedente, mais en places differentes; la premiere partition étant *d'azur* & la seconde *d'argent* sans le St. Marc.

Nadal. Est une famille quasi aussi ancienne que la précedente, & dont on trouve quelques Sujets employés dans les affaires publiques. *Marc Nadal* fut un des Electeurs du Doge Renier Zen l'an 1252. & *Jean Nadal* un de ceux qui avec titre d'Ambassadeurs furent au devant du Doge André Contarin dans sa reception à Venise, d'où il s'étoit absenté pour ne ne pas recevoir cette dignité l'an 1397. Une partie de cette famille fut transferée avec la Colonie dans l'Ile de Candie, ce qui est cause qu'il en resta peu à Venise. Ses armes sont *une grande étoille d'or à huit rayons en champ d'azur*.

Nani. Cette famille vint d'Altino, quand cette Ville fut détruite, c'est à dire des les premiers commencements de Venise. Elle fut en tout temps dans la jouissance de l'entrée dans les Conseils publics, non pas neantmoins dans toutes ses branches, quelques

ques unes desquelles én resterent exclues à la reforme qu'en fit le Doge Pierre Gradenigue. Mais *Paul Nani* un de ces exclus, ayant utilement servi la Rép. dans la guerre de Génes, mérita d'être reintegré lui & les siens dans le premier honneur. Excepté la premiere dignité de la Patrie, qui est le Dogat, cette famille a été honorée de tous les autres emplois: & on a vû depuis peu mourir le Procurateur *Baptiste Nani*, qui ne pouvoit être en plus grande estime ni en plus grande reputation dans sa Patrie. Il avoit soutenu deux fois l'ambassade à Paris avec un applaudissement particulier. Grand homme de Conseil, grand Orateur, & sur tout orné de manieres si insinuantes & si douces qu'il pouvoit se flater avec Justice de monter un jour sur le trône, si la mort ne l'avoit prevenu. On a parlé de lui, & de son affaire avec le P. Macedo au sujèt du Patriarche des Grécs schismatiques de Constantinople. C'est lui qui est autheur de l'Histoire de Venise qui porte son nom, & que M. l'Abbé Tallemant a traduite en François, sans doute à cause que cet Historien ne s'étoit pas montré ennemi de la France au moins dans son premier tome, car dans le second il semble s'étre un peu plus eloigné de la maniere dont il avoit parlé de cette Couronne. Il avoit un neveu, qui vit aujourd'hui & qui avoit été nommé comme l'Oncle, Ambassadeur de la Rép. aupres du Roi T.C. mais qui n'a point fait cette Ambassade à cause de la mort du Procurateur *Augustin Nani* son Pere, qui à ce qu'on en publia alors à Venise, épouvanté de la dépence, qu'une telle Ambassade couteroit à sa Maison, en un des moments d'une reflexion trop chagrine, & aliené du sens & de la raison, se precipita des fenêtres de son palais dans la Mer.

Une Dame de cette Maison Mariée au Doge François Foscari fit honneur à son Sexe d'une générosité toute heroique, en refusant hautement de souffrir

que

que le Public fit les frais des funerailles de son Epoux apres qu'on lui avoit fait le tort de le déposer, comme il a été dit en son lieu. Les armes de la famille sont un champ *parti d'argent & de synople, celui-ci chargé d'un oyseau de mer, tout blanc que les Venitiens appelleat Cesano.*

Navagier. Cette famille est ancienne, mais peu nombreuse. Elle a cepandant donné quelques Sujets illustres, particulierement dans les lettres: *André Navagier* fut choisi par le Senat pour écrire l'Histoire de la Rép. & mourut en France Ambassadeur aupres du Roi François I. *Bernard Navagier* est le plus grand ornement de cette famille. Il étoit Orateur, Poëte, homme d'Etat, & sur tout homme de bien. Le Pape Pie IV. auprès duquel il étoit Ambassadeur de la Rép. charmé de son merite extraordinaire, le fit Cardinal & Evêque de Verone, & l'envoya Legat au Concile de Trente qui se finit sous lui. Il avoit été marié à la petite fille du Doge Pierre Lando, que ce Prince lui fit épouser par un effet tout pur de l'estime qu'il faisoit de son mérite, & cette Dame étant morte jeune, il ne pensa plus qu'à ses livres, ce qui n'empecha pas que la Rép. ne l'emploiât dans des Gouvernements & des Ambassades tres importantes. Il fut Baile ou Ambassadeur à Constantinople, en France, auprès de l'Empereur, & du Pape Pie IV. comme on la dit. Les armes de cette famille sont *deux bandes d'argent en champ de synople.*

Nave. Cette famille de marchands habitués à Venise, mais originaires de Bergame, ayant fait l'offre ordinaire l'an 1653. fut aggregée à l'Ordre Patrice. Ses armes sont un écu *parti, au premier d'azur avec un vaisseau & ses voiles déployées d'argent, & au second de même d'azur avec un arbre sur un terrein de sinople avec un cerf d'argent couché aux pieds de l'arbre.*

Mo-

Nosadini. *Santo* Avocat de Venise, *Baltasar* Evêque de Veglia, *Jean Ange* Docteur & Cavalier, & le P. *Joseph* Religieux de St. Dominique tous freres *Nosadini* avec leur Oncle *Antoine* demanderent l'aggregation, & furent reçus le 23. Mars 1694. en suite de l'offre ordinaire des cent mille Ducats. Cette famille établie de puis soixante ans à Venise & déja des long-temps reçue non seulement à la bourgeoisie mais à l'Ordre de la Chancellerie Ducale, d'où l'on tire tous les Sécretaires & les Ministres du second Ordre de la Répub. est originaire de Bassan. Bourg de la Marche Trevisane, & Antoine Oncle de ces Messieurs étant allé en Pologne y a obtenu un établissement & même un titre de Noble de ce Royaume. Leurs armes sont.....

Ottoboni. Quelques mémoires font cette famille originaire de l'Ile de Negrepont, laquelle ayant été autrefois possedée par la Rép. de Venise, peut avoir donné occasion à cette famille & à d'autres d'y transferer leur domicile : Mais ces Messieurs aiment mieux la faire venir de Florence, & il y a plus de cinq siécles qu'elle reside à Venise & qu'elle s'y est fait considerer, puis qu'elle a donné trois Chanceliers à la Rép. *Jean François*, *Leonard*, & *Marc Ottoboni* & quelques Capitaines dans les armes, comme *Etienne*, *Antoine* & *Hector Ottoboni*, dont les monuments se voyent encor aujourd'hui dans l'Eglise de St. Antoine *del Castello*, avec des témoignages avantageux de leur valeur. Elle fut aggregée à la Noblesse l'an 1646. pendant la guerre de Candie. Le Pape Alexandre VIII. sorti de cette famille en fait l'honneur particulier. Son mérite & ses qualités personnelles le firent créer Cardinal l'an 1652. par le Pape Innocent X, & Clement IX. s'en servit au palais; mais comme son regne ne fut pas long, Ottoboni vivoit à Rome apparemment sans esperance d'un plus grand avancement, quand il fut pris

pour

pour ſuccéder à Innocent XI. mort l'an 1689. & gouverna l'Egliſe un an & quelque mois. Il releva le Nepotiſme que ſon Predeceſſeur avoit voulu abolir, au moins par ſon exemple, & créa Cardinal *Pierre* ſon petit neveu; *Antoine Ottoboni* Pere de celui-ci, fut fait Général de l'Egliſe & *Marc* ſon frere Général des Galeres, lui procurant de plus, quoi qu'il eût toûjours porté le petit collet, un riche mariage avec une fille du Duc de Baſſanello Prince de Carbognan & le titre de Duc de Fiano qu'il lui donna. Ce jeune Cardinal *Pierre* qui avoit toute la tendreſſe d'Alexandre fut déclaré Surintendant Général de l'Etat Eccleſiaſtique, Legat d'Avignon & Vice-Chancelier de l'Egliſe Romaine, le tout avec des émoluments & des revenus proportionnés, qui s'accrurent tant que vecut le Pape, dans toutes les occaſions, & par toutes les voyes qui ſe preſenterent de le gratifier; Ce qui eſt cauſe que ce Prélat ſ'eſt demeuré richement pourvû, quoi que pour ſeconder les idées de grandeur & de magnificence ſur le pied des quelles il ſe mit quand ſon Grand-Oncle fut fait Pape, tous ces revenus ſoient de beaucoup inferieurs au beſoin. Le Rép. de Veniſe pour faire honneur au Pontificat de ſon Compatriote dans la perſonne de ſes proches, créa le Neveu *Don Antoine* Chevalier & Procurateur de St. Marc: quoique depuis elle lui ait ôté & rendu ces dignités pour quelques déplaiſirs reçus & réparés par la conduite de ce Seigneur, qui non plus que ſon frere le Duc de Fiano n'aiant pas été pourvû de biens ſuffiſants pour ſoutenir à Rome comme les autres neveux de Papes, l'éclat de cette alliance, vivent le plus ſouvent à Veniſe où la modération de la vie commune parmi les Nobles, les exemte de la dépence neceſſaire à ſoûtenir le faſte de leur premiere condition. Les armes de la famille ſont un écu *tranché de ſinople & d'azur avec une bande d'argent, ſous un chef d'Empire.*

Pal-

Palavicino. Le Marquis *Orland Palavicin* ayant obtenu l'aggregation honoraire à la Noblesse de Venise l'an 1427. en suite des services rendus à la Rép. dans la conduite des troupes, ses Décendants y établirent leur demeure, qui étoit auparavant à Milan, & y jouissent des droits de leur établissement dans l'Ordre Patrice. Les armes de cette famille sont *echiqueté d'argent & de gueules avec un chef d'argent chargé d'un oiseau de gueules.*

Papafava. Cette famille est une branche de celle des Cairara autrefois Seigneurs de Padoüe, comme on a vû dans l'Histoire. On veut que le mot de Papafava ait eû son origine d'un jeune homme de cette Maison qui étant dans son premier âge élevé en une Abbaye (comme la coûtume en étoit autrefois assés frequente) prit un tel goût aux feves, qu'étant de retour à sa Maison, il ne demandoit que de cette espece de legume, & en faisoit ses delices particulieres. Quoi qu'il en soit le nom est tel, & cette famille vivoit avec une distinction particuliere à Padoüe, quand prenant l'occasion de l'ouverture donnée aux familles étrangeres d'entrer dans l'Ordre Patrice pendant la guerre de Candie, elle s'y fit aggreger l'an 1652. dans la personne du Chevalier *Boniface*, qui avec ses enfants, par la voye du donatif reglé des cent mille Ducats, fut ècrit dans le livre d'or, comme on s'éxprime à Venise. Les armes de ces Messieurs, qui continuent par leur opulence à faire honneur à leur aggrégation sont *un lion d'azur en champ d'argent, avec un écu d'argent pur sur le cœur du lion.*

Paruta. La Ville de Luques est la premiere Patrie de cette famille, d'où s'étant transportée à Venise dès la fin du neuvieme siécle, elle fut aggregée à la Bourgeoisie, ou Neblesse par les merites de *Barthelemi Paruta*, qui signala son courage & son zele dans la guerre de Chioggia : *Paul Paruta* Cavalier

Pro-

Procurateur de St. Marc, grand homme d'Etat, Orateur & Hiſtorien dont le tombeau ſe voit dans l'Egliſe du St. Eſprit, reléve ſingulierement l'éclat de cette Maiſon, qui a donné d'autres Sujets de merite à la Rép. Un Archevêque de Candie, & un Evêque de Torcello ſont ſortis de cette Maiſon, dont les armes ſont *d'or à un chef de gueules, chargé de trois roſes ou quinte feuilles d'argent.*

Paſqualigo. Le Doge de Veniſe Dominique Michel allant à l'inſtance du Pape Calixte II. faire la guerre aux Sarazins de la Paleſtine, & touchant avec l'armée qu'il conduiſoit pour cet effet, les rivages de Candie, *N. Paſqualigo* originaire & natif de cette, Ile monta ſur la flotte Venitienne & ayant donné toute ſorte de marques de courage dans la guerre, fut ramené à Veniſe, où il s'établit & dans ſa perſonne donna commencement à une famille qui y eſt aujourd'hui tres-conſiderable. Elle ſe trouva partagée à la reforme du grand Conſeil par Pierre Gradenigo; une partie étant demeurée exclue de la connoiſſance & du maniment des affaires publiques: mais *Marc Paſqualigo* rentra au rang des patrices après la guerre de Génes, & y reunit la branche qui en avoit été exclue. Cette Maiſon a de tout temps donné des Sujets qui ſe ſont faits diſtinguer, ſoit dans le Senat & les Ambaſſades, ſoit dans les armes, & dans la conduite des Armées. *Philippe Paſqualigo* après avoir rendu ſon nom redoutable aux Corſaires Infideles qu'il battit par tout, ſe trouvant revêtu de la charge de Provéditeur Général de Mer à la bataille de Lepante, fut le premier qui choqua l'ennemi, & qui commença le combat, duquel il remporta, outre la gloire d'une bravoure tout a fait heroïque qu'il temoigna en cette occaſion, un Crucifix de bois qu'il avoit fait arborer au lieu le plus éminent de ſa Galere, & qui par une eſpece de prodige demeura entier au mi-

milieu d'une grêle de Canonades qui briserent quasi toute cette Galere. Ce Crucifix se garde encor aujourd'hui dans le Palais principal de cette famille, où l'on l'a vû, & sert à animer les Décendants & les Neveux de ce Brave à suivre ses traces dans l'exercice de la milice maritime, où il y en avoit encor quelques uns pendant la derniere guerre. *Pierre Pasqualigo* mourut à l'âge de 43. ans Ambassadeur de la Rép. auprès du Roi François I. à Milan, qui comme dit son épitaphe qu'on voit encor aujourd'hui dans l'Eglise de St. Antoine *de Castello*, étoit si fort estimé de ce Prince à cause de ses vertus, qu'il lui fit faire de magnifiques obséques à Milan, & fit accompagner son corps à Venise avec toutes les marques d'honneur, & par un Ambassadeur expres pour faire compliment à la Rép. sur sa perte, & pour témoigner un plus grand respect envers le sujet de ce convoi funebre : Il y a des circonstances dans ce recit qu'on lit sur le monument de ce Seigneur, qui meritent de l'attention. L'une est que l'année 1515. y est exprimée comme celle de sa mort, qu'on asseure survenue à Milan où le Roi fit faire les obseques à cet Ambassadeur. Ce qui doit être incontinent après la bataille de Marignan, & sur la fin de l'année, puisque cette bataille se donna au mois de Septembre, & que François I. partit peu après de Milan pour son entrevue avec le Pape Clement VII. à Bologne, qui suivit encor la même année. Comme la coutume n'étoit point alors d'avoir des Ambassadeurs residents continuellement auprès des Princes, & que l'Histoire asseure que la Rép. de Venise envoya quatre Ambassadeurs au Roi François I. dés qu'il se fut rendu Maître de Milan, ce qui fut cette année précise 1515. il faut que P. Pasqualigo fut un des quatre Ambassadeurs, & qu'il mourut à Milan en cette occasion. L'autre remarque est qu'à l'âge de 43. ans

ans il avoit déja été Ambassadeur auprès des Rois de Portugal, d'Espagne, d'Angleterre, de d'Hongrie aupres de l'Empereur Maximilien, & du Duc de Bourgogne, ce qui est une grande marque de l'éstime que l'on faisoit de son habileté, & une preuve de ce qu'on a dit, que ce n'étoit point la coutume d'envoyer des Ambassadeurs residents dans les Cours, mais seulement pour traiter des affaires particulieres, apres l'expedition desquelles ils s'en retournoient, comme font encor aujourd'hui ceux des Cantons Suisses, des Turcs, & des Rois mêmes, quand ils en envoyent pour quelque office de congratulation, ou de réjouissance. Car quel moyen que Pasqualigo eut fait tant d'Ambassades s'il avoit du resider comme on fait aujourd'hui, plusieurs années dans chacune ? L'Histoire dit que Pasqualigo mourut de poison, sans dire qui fut l'autheur de cet Empoisonnement sur quoi on n'a aucune conjecture à faire, à moins que de se fonder sur le proverbe qui court à Venise plus qu'en aucun autre endroit d'Italie, qu'à penser toûjours mal on est quasi seur de deviner juste. Pierre Pasqualigo est qualité dans l'inscription de son monument *Docteur tres-celebre, Chevalier tres-illustre, Orateur parfait.* Qui doute, que toutes ces qualités pouvoient lui avoir attiré la haine & l'envie de ses Collegues, & les avoir disposés à éteindre par la mort cette grande Lumiere qui leur faisoit mal aux yeux? On sçait que l'Empereur Charles V. protestoit souvent qu'il s'éstimoit heureux d'avoir dans sa Cour un autre Ambassadeur encor Venitien, & qu'il n'envioit point la fortune de ceux qui avoient oüi les plus grands hommes des siécles passés, ayant aupres de lui un Orateur de la bouche du quel il avoit le plaisir d'entendre les plus belles choses du monde. Il y a de l'apparence que *Pierre Pasqualigo* comme le plus habile, porta la parole au Roi François I.
&

& que ce grand Prince, comme bon Connoisseur qu'il étoit, temoigna une satisfaction particuliere à l'ouïr. En faut-il d'avantage pour disposer l'envie à un attentat dont elle espere l'impunité? Quoi qu'il en soit Sansovin asseure que cet Ambassadeur infortuné avoit déja publié divers traités de Metaphisique & même de Theologie de sa composition. La famille subsiste aujourd'hui avec éclat dans la branche principale, possédant de grands biens, & des emplois à proportion. On a connu cinq Freres qui vivoient en commun en un palais qui leur appartenoit, & qui a servi long-temps de séjour aux Ambassadeurs d'Espagne; Et les fils de l'aîné, qui seul avoit pris le parti du mariage, tous glorieusement acheminés aux principaux emplois de la Rép. l'un ayant déja été élu pour l'Ambassade de France, quoi que tres-jeune, & qu'a cause de sa jeunesse il l'ût refusée, l'autre ayant pris des emplois de Mer, & d'autres des Gouverments & des Magistratures Civiles: tous également bien venus à la Place, comme on parle à Venise, c'est à dire parmi la Noblesse, à cause de leurs manieres obligeantes & honnêtes, & l'Aîné principalement, dont la maturité, & l'habileté dans toute sorte de connoissances a prévenu les ans, moyennant une soigneuse éducation, & un tres-heureux naturel. Les armes de cette famille sont *d'azur à trois bandes d'or.*

Pasta, Cette famille passà du negoce (qu'elle exerçoit depuis long-temps à Venise où elle avoit transferé son séjour de Bergame) à l'Ordre de la Noblesse l'an 1669. Ses armes sont *de sinople avec un lion d'or rampant, qui tient de son pied droit de devant une fleur de lis de même metal. Sous un chef d'azur chargé de trois étoiles de gueules, & un autre abaissé d'argent.*

Pellicivoli. Cette famille joüit depuis long-temps du titre de *Cavalier* & de *Comte* à Bergame, & ne fut re-

reçüe à l'Ordre de la Noblesse Patrice de Venise que l'an 1699. en suite de l'exhibition de la somme ordinaire au tresor public. On pense avoir écrit que de cette somme de cent mille Ducats, les soixante mille sont toûjours en pur don, & les quarante mille autres portent interêt de quatre par cent, que les gratifiés reçoivent regulierement de la *Zecca*, ou de la Chambre des Comptes & des Monoyes de Venise. On trouva à propos dès les premieres aggregations qu'on fit à la guerre de Candie d'en user ainsi, plûtôt que de se contenter des soixante milles Ducats seuls; par ce qu'il pouvoit arriver que quelques familles ambitieuses auroient employé tous leurs biens à aquerir la Noblesse & rester en suite dans l'impuissance d'en soutenir la dignité; ce qui leur est facilité par cette reserve; l'interêt des 40000 Ducats qui leur est payé du public, leur donnant le moyen de vivre avec une biensance convenable à leur nouveau Caractere. Ce qu'il y a de particulier en cette rencontre & qui a donné occasion à cette observation, c'est que les Comtes Pellicivoli, se contenterent de trois par cent d'interêt de leurs quarante mille Ducats; ce qui accroît le merite de leur liberalité envers le public. L'autre remarque que cet article donne occasion de faire, est que ces Messieurs dans leur supplique addressée au Senat pour en obtenir l'aggregation, s'appellent *Chevaliers & Comtes* & cela par droit hereditaire. L'usage étant a present que tous ceux qui portent le titre de Chevaliers soient aggregés à quelque Societé, ou Religieuse, comme ceux de Malthe ou d'honneur comme ceux de la Toison, la chose paroît contradictoire. Mais il faut reflêchir que les Princes créent souvent des Chevaliers en titre d'une Noblesse superieure à ceux qu'on appelle simplement Nobles, & il semble que cet usage a quelque raport au titre de Chevaliers *Equites* de l'ancienne Rome, ou ceux

qui étoient de cet Ordre étoient bien inferieurs aux Senateurs, mais ſuperieurs aux populaires de quelques richeſſes, & emplois qu'ils fuſſent revêtus dans leur condition. Peut être que le mot de *Miles* Soldat n'ayant û au commencement d'autre ſignification que celle d'exprimer le devoüement libre, que les particuliers faiſoient de leurs perſonnes à la deffence de l'Etat par les armes, & celui-ci étant ſinonime à celui de *Noble*, depuis que le métier de Soldat eſt devenu mercenaire & commun à toute ſorte de perſonnes, le nom de *Chevalier* a ſuccedé à celui que ſignifioit autrefois le *Miles* & le *Noble*, & eſt devenu le caractere particulier de ceux que leur valeur & leurs biens mettoient en ètat de deffendre l'Etat par le pur motif de la gloire & du bien public; celui de Noble ſeulement étant aujourd'hui commun à tant de monde, & juſqu'à ceux la même qui étant nés tres-baſſement, obtiennent par leur travail ou par leur étude le degré de Docteur en quelque ſcience. Les armes de la famille Pellicivoli ſont......

Pepoli. Cette Maiſon qui a autrefois dominé à Bologne avoit dès l'an 1338. obtenu l'aggregation à la Nobleſſe ou Bourgeoiſie de Veniſe dans la perſonne de *Thadée Pepoli* qui jouiſſoit alors de cette Souveraineté: mais comme ce Seigneur & ſes Décendants ont toûjours continué de faire une tres grande figure parmi la principale Nobleſſe d'Italie, & qu'ils n'ont jamais fait aucun ſéjour à Veniſe, il eſt arrivé que les Comtes *Hercule*, & *Corneille Pepoli* ſouhaittant en ces derniers Temps, (1686.) de ſe remettre en jouiſſance de cette grace, ont été obligés de renouveller leurs preuves, comme on parle à Veniſe, c'eſt à dire de juſtifier leur Origine de ce Thadée, qui avoit été aggregé pour lui & pour ſa Poſterité; Elle avoit negligé de faire reconnoître & regiſter ſes enfants au livre d'or, ou matricule de

la

la Noblesse de Venise, à mesure qu'ils naissoient, sans quoi les negligents sont censés renoncer & perdent le droit de leur aggregation. Au reste cette famille est, comme on a dit, des plus illustres & des plus puissantes d'Italie, & c'est merveille que Moreri ni ses Continuateurs ayant parlé de tant d'autres bien moins considerables, n'ayent rien dit de celle-ci. On asseure par une tradition domestique, & sur la foi de quelques Chroniques que *Alfrede* I. ou *Adelfride* Roi d'Angleterre passant par devotion à Rome l'an 872. comme ont fait plusieurs Rois de cette Ile, avec un de ses fils nommé *Jean*, le fils au retour du Pere demeura malade à Bologne, & comme sa maladie l'obligea à faire un long séjour, il arriva que dans la suite, sa naissance l'eloignant du trône, à cause qu'il n'étoit point l'Ainé, Edouard I. ayant succedé à Alfrede, il resolut de s'arrêter à Bologne, où s'étant marié avec une Dame du Pays, il fut le premier des Pepoli de cette famille. Cette origine n'est nullement incroyable, ni même inconnue à l'Angleterre, où le Comte *Hugues Pepoli* ayant été envoyé Ambassadeur par le Roi François I. l'an 1526. ce Cavallier reçut des caresses extraordinaires du Roi Henri VIII. & de toute sa Cour, en considération de cette origine. *Alfrede* fils de ce Prince établi à Bologne, & ainsi nommé en memoire du Roi son Grand Pere, fut celui qui prit le surnom de *Pepoli*, ou *Pepuli*, comme l'écrivent les anciennes Histoires. L'occasion precise n'en est pas connue. On sçait seulement que c'étoit assés la coutume de ces siécles là des prendre des surnoms, quelques fois assez bisarres, pour conserver la memoire de quelques rencontres, où l'on s'étoit fait honneur, & où l'on avoit aquis quelque réputation particuliere. Et qui sçait si le nom de *Pepuli* n'est pas celui que prit Alfrede apres avoir chassé des murs de Bologne par exemple les Hongrois, qu'on sçait avoir envahi l'Italie, au

commencement du dixieme ſiécle, qui étoit veritablement le temps dans lequel ce Seigneur à vecu? De cet *Alfrede* ou *Pepoli* deſcendirent en ligne directe les Ayeux de *Thadée*, leſquels ayant accumulé des richeſſes conſiderables, & ſoutenu divers emplois, laiſſerent à Thadée un riche patrimoine avec beaucoup de gloire, qui le firent élever par le Peuple de Bologne l'an 1337. à la Souveraine autorité dans la Ville. On ſçait que dans ces ſiécles les Bolonois, comme toutes les autres Villes principales de la Lombardie ſur tout, quoiqu'elles reconnuſſent en quelques choſes la Souveraineté, les unes des Empereurs, & les autres des Papes, ne laiſſoient pas de ſe nommer des Souverains particuliers & immediats, qui les gouvernoient avec le titre de *Capitaines Généraux & de Conſervateurs de la Paix & de la Juſtice dans les Villes & leurs territoires.* Thadée avoit tres-bien étudié & même avoit pris le degré de Docteur dans l'Univerſité de ſa Patrie, & avoit été créé Chevalier de l'eperon d'or par l'Empereur Louis de Baviere. Le Pape Benoit XII. qui ſiegeoit à Avignon donna les mains à la reconnoiſſance que le Peuple de Bologne avoit fait de Pepoli pour Souverain, apparemment pour ne pouvoir mieux faire. Pepoli devenu Maître de Bologne rechercha l'alliance de la République de Veniſe par trois Ambaſſadeurs, qu'il lui envoya pour en traiter. Jean André Calderin fut un de ces Envoyés, qui trouverent toute ſorte de diſpoſitions dans le Senat à entrer dans l'alliance recherchée. Cette acceptation étoit une reconnoiſſance expreſſe de l'établiſſement legitime de Pepoli dans ſa nouvelle Seigneurie: Et celui-ci pour preuve de la volonté qu'il avoit, d'obliger la Rép. lui envoya 300. chevaux levés à ſes frais pour la ſervir dans la guerre qu'elle avoit alors contre les Seigneurs de *la Scala Princes* de Veronne. Ce zéle

&

& le service de Pepoli, porterent le Senat à serrer encor plus étroittement l'alliance, qu'il avoit contractée avec lui, en l'aggregeant au corps de ce qu'on appelle aujourd'hui la Noblesse, & alors Bourgeoisie Venitienne, c'est à dire au droit d'entrer dans les Conseils de la Rep. Voici comme en parle le Décret, ou selon le langage de Pays *la Part* qui en fut prise au Grand Conseil le 15. de Novembre l'an 1338.
„ Qu'il soit fait grace au Noble homme *Egregio*
„ *Viro* Thadée des Pepolis Seigneur de Bologne,
„ lequel par des œuvres manifestes a toûjours été,
„ est, & pretend être encor à l'avenir porté à l'hon-
„ neur & au bien de cet Etat, A sçavoir qu'il soit
„ notre Citoyen Venitien avec ses heritiers, &
„ cela par une grace speciale. Fait & conclu au
„ Conseil.

Fabrice Vignon Notaire Ducal.

Jean & Jaques Pepoli fils de Thadée lui succederent dans la Seigneurie de Bologne, & dans la disposition de s'interesser au bien & à l'avantage de la Rép. *Gerra* & *Benoit* fils de ce dernier la servirent personellement & soûtinrent des emplois Militaires l'an 1353. dans la guerre contre les Génois. L'an 1413. *Romé Pepoli*, autre petit fils de Thadée occupa le poste de Lieutenant General de la Cavallerie sous le Doge Thomas Mocenigo, & mourut au service de l'Etat dans une bataille donnée cette même année contre Sigismond Roi de Hongrie pour les affaires de la Dalmatie. L'an 1508. le Comte *Jean Pepoli* Colonel de 600. hommes d'Infanterie au même service de la Rép. dans la guerre appellée de Trente contre Sigismond Archiduc d'Autriche, fut blessé dans l'exercice de sa charge, & mourut avant que d'arriver à Bologne, où, se voyant inutile au camp, il se faisoit porter pour se faire guerrir. Dans la même guerre un autre Comte *Romé* frere du susd. *Jean* ayant servi à la tête de

cent chevaux fut ensuite envoyé en Candie avec un Régiment, & mourut dans cette Ile dans l'exercice de sa charge. L'an 1511. *Hugues* Comte Pepoli devenu suspect au Pape Jules II. fut emprisonné dans le Château St. Ange, & en suite banni de l'Etat Ecclesiastique, à cause qu'il n'appouvoit pas les resentiments, & la guerre de ce Pape contre la Rép. de Venise. Il fut premierement Capitaine de cent lances, cinquante desquelles il avoit levées à ses propres dépens : En suite il fut créé Lieutenant Général de l'Infanterie sous Baglioni Généralissime, & l'année suivante 1512. envoyé avec 400. Lances à Trevise pour deffendre cette Ville. Il se trouva encor le 8. d'Octobre 1513. à la bataille du fameux Barthelemi d'Alviano, toûjours au service de la Rép. Enfin l'an 1527. il entra à Bologne avec le commandement de mille hommes d'Infanterie, que la Rép. réconciliée, & confederée avec le Pape Clement VII. lui donnoit pour la garde de cette Ville; le Pape s'étant alors déclaré contre l'Empereur Charl. V.

Le Comte *Jerôme* frere de ce Hugues, dont nous venons de parler, animé du même zéle au service de la Rép. succeda aux emplois de son frere l'année 1535. & servit jusqu'à sa mort arrivée 20 ans après dans la Ville de Bresse, dont il étoit Gouverneur, & Général de toute l'Infanterie de l'Etat. Il soûtint les charges de Colonel, de Général des Milices, de Général des Troupes d'Ordonnances, & enfin de toute l'Infanterie, il mourut, dans cet emploi, & fut honoré à ses obséques de la presence des Representants, du Conseil, & de tous les Ordres de la Ville.

Le Comte *Sicin Pepoli* quoique jeune fut dans le même temps, savoir l'an 1551. honoré d'une Charge de Colonel ordinaire dans les troupes de la Répub. & l'année suivante envoyé au Gouvernement de la Ville de Vicence, & en suite à celui de

la

la forteresse d'*Orzinovi*, d'où ayant résolu de faire un voyage à Rome pour ses interests particuliers, il y mourut à l'âge de 28. ans seulement, celébré à cause de sa naissance, de son application aux belles lettres, & des actions illustres qu'il avoit déja faites, par tous les Poëtes d'Italie, dont les Eloges funéraires se lisent encor en un recueil imprimé sous le nom de *Delitiæ Pœtarum Italorum*.

Le frere de ce même Sicin, nommé le Comte *Fabius Pepoli* fut aussi employé au service de la Répub. dans la charge de Colonel de 400. hommes d'Infanterie à la garde de la Ville de Creme, & en suite il fut envoyé à la forteresse d'*Orzinovi* pendant l'absence de son frere, par la mort duquel il succeda au poste de Colonel Ordinaire de la Rép. c'est à dire perpetuel, en temps de paix, comme en temps de guerre. Il gouverna aussi les Villes de Verone & de Vicence avec appointement de Commandant de 40 hommes d'armes, & enfin il se trouva à la fameuse bataille de Lepante l'an 1572. à la tête de deux mille hommes, dont on lui avoit confié le commandement dés l'année précedente.

Un autre Comte *Louis Pepoli* de la même famille encor jeune se trouva à la même bataille avec le commandement de 200. hommes d'Infanterie, apres quoi ayant été élevé à un employ superieur, dans l'apparance d'en obtenir encor de plus grands par la valeur & par la prudence qu'il faisoit paroître, il mourut à la fleur de ses ans.

L'an 1580. Le Marquis *Cesar Pepoli*, fils du Comte Fabius, dont on vient de parler, s'étant donné comme son Pere au service de la Rép. eût comme lui, le commandement de 40 hommes d'armes avec une solde fixe même en temps de Paix. Il fut admis l'an 1601. à un grand Conseil de guerre, que le Senat fit tenir sur les affaires courantes, où ayant fait ad-

admirer la connoissance profonde qu'il avoit des affaires de la guerre, il eût le commandement Général de toutes les troupes tant à pied qu'à cheval qu'avoit alors la Rép. dans le Polesin de Rovigo, disputé entre elle & le Duc de Ferrare. Il fut encor Lieutenant Général des hommes d'armes dans la guerre du Frioul, Conseiller ordinaire de guerre & Gouverneur de la Forteresse de Mariano.

L'an 1591. Le Comte *Frederic Pepoli* fils du Marquis Hugues, fut Colonel ordinaire ou perpetuel de 200 hommes d'Infanterie au service de la Rép. & apres plusieurs preuves données de sa conduite & de son courage, il fut envoyé au Royaume de Candie, où il mourut dans le service actuel de sa charge. L'an 1601. le Comte *Galeace Pepoli* son frere servit en volontaire dans la guerre du Polesin, & donna, quoique fort jeune, toutes les marques d'une intrépidité heroïque, pendant que le Comte *Jean* leur troisieme frere monta dans la même qualité de Volontaire sur la Flotte, où il servit courageusement & utilement: mais l'air de la Mer étant contraire à sa complexion, & ayant été contraint de la quitter, il mourut à son retour à Zara Capitale de la Dalmatie, d'une maladie qu'il avoit contractée pendant le temps qu'il avoit servi.

Le Comte *Fabius* fils du Marquis Cesar *Pepoli* ayant assez long-temps servi comme Volontaire sous les yeux de son Pere dans l'armée du Frioul, lui succeda dans la conduite qu'il avoit de la Compagnie d'hommes d'armes, & fut employé en divers autres Commandements dans les troupes, qu'il soutint avec une entiere reputation, & pouvoit justement se flatter d'obtenir les premieres charges de la milice, si la mort ne l'eût prévenu.

Le Comte *Guy* son frere, qui à sa mort se trouvoit à Ferrare avec une Compagnie de Chevaux au service du Pape, passa à celui de la Rép. & fut in-

ſtallé dans les mêmes emplois, reçut les mêmes appointements, & ſervit avec l'approbation que meritoit ſa bonne conduite, qui ne dégénéra en rien de celle de tous ſes Predéceſſeurs.

On n'a touché dans ce recueil que les Sujets de cette maiſon qui ſervirent la Rép. de Veniſe, parce que c'eſt ce qui regarde préciſement le ſujet qu'on traite. D'ailleurs cette Maiſon a eû des hommes illuſtres, & qui ſe ſont ſignalés & dans l'Etat Eccleſiaſtique, & au ſervice d'autres Puiſſances, desquelles ils obtinrent diverſes graces, & beaucoup de marques d'honneur. Les Empereurs entre les autres, ont accordé â cette Famille divers Fiefs & prérogatives, dont le deffunt Empereur Leopold lui renouvella l'Inveſtiture il y a peu d'années, & lui donna le droit particulier de battre monoye d'or & d'argent comme Comtes du St. Empire. *Ubalde & Gui Pepoli* ſont deux Cardinaux de la famille, crées, l'un par Innocent II. en 1138. & l'autre par Sixte V. l'an 1586. Les Rois tres Chrêtiens ont vû avec plaiſir divers de ces Seigneurs dans leurs Cours, & dans leurs Armées; & il ſemble même que la protection de cette Couronne fut ce que la famille eſtimoit d'avantage dans le dernier ſiecle, les armes de France demeurant arborees ſur la porte de leur palais à Bologne par le privilege & la coutume, qu'a depuis long-temps la Nobleſſe de cette Ville, de ſe declarer partiale de la Puiſſance, dont elle ſemble eſtimer davantage l'amitié ou la protection. La choſe neantmoins ſemble avoir changé dans ces derniers temps où la grande façade du palais ayant été renouvelée, ces armes ceſſerent d'y paroitre, & il ſembla que l'inclination eût tourne du coté de la Maiſon d'Autriche par les diſpoſitions que temoigna le Comte *Philippe* fils unique du Comte *Hercules*, à vouloir aller ſervir dans l'armée du Prince Eugene contre les François établis dans l'Etat de Milan, & les

les engagements que prit son Pere de contribuer, à l'entretien de l'armée de S. M. Imp. On raconte quelques causes de ce changement, lesquelles, si elles sont vrayes, font voir que le France ne ménage guerre ceux qui s'attachent à elle, sur tout les Etrangers, qui par des avances d'inclination & de devoüement ne pourroient que lui être infiniment utiles. Au reste cette famille des *Pepoli* est double; Les uns ayant le titre de Comtes & les autres de Marquis. Les premiers sont cepandant les Ainés & les plus puissants. De la premiere famille sont les Comtes *Hercule*, & *Corneille*. Celui là Pere d'un fils unique de tres-grande espérance, le second de deux, sçavoir des Comtes *Alexandre* & *Sicin*, auxquels on ne peut rien souhaiter de tout ce qui peut rendre des Cavaliers accomplis. La seconde famille est celle des Marquis *Pepoli*, titre que Clement VIII. lui accorda, le 26. de Fevrier l'an 1608. Elle comprend la Posterité des Marquis *Guy* & *Camille Pepoli*, reintegrée comme celle des Comtes aux prerogatives de la Noblesse de Venise, quoi que quelque temps après, & avec des preuves particulieres, par lesquelles elle justifia aussi son Origine de Thadée Pepoli, dit le Magnifique, Seigneur ou Prince de Bologne, qui fut le premier aggregé à la Noblesse de Venise. Les fils du Marquis *Gui* exprimés dans la reconnoissance du Senat de Venise sont les Marquis *Jean Paul*, *François*, *Charles Philippe* & *Fabius Pepoli*, & ceux du second sont les Marquis *Antoine*, *Thadée*, & *Cesar*, tous tres-dignes du sang qui roule dans leurs veines, de la haute estime que toute l'Italie fait de leur illustre Maison, & de l'amour & des applaudissements, que toute la Ville de Boulogne rend à leurs manieres également Nobles & obligeantes, & qui semblent être le caractere particulier des Seigneurs de cette puissante Maison. On tient les particularités des services rendus & des charges

lou-

ſoutenues par les Pepoli, de la Maiſon même. Le Comte Hercule ayant ſçu qu'on penſoit à reimprimer le livre qui avoit autrefois paru à Veniſe ſous le titre de *Pregi dellà Nobiltà Veneta*, a bien voulu nous communiquer les Memoires, deſquels on vient de faire uſage, de même que le Marquis de Soragne des *Lupi Meli*, dont on a parlé plus haut, nous avoit fait communiquer les ſiens. Il n'y doit avoir pour cela aucun ſoupçon ni crainte d'exageration, ou d'infidelité dans nôtre raport ; tout ce qui a été écrit & beaucoup d'autres choſes tres-glorieuſes à l'une & à l'autre famille de ces Seigneurs, étant atteſté par les Hiſtoires publiques & particulieres d'Italie, comme le ſçavent ceux qui ont eû la curioſité de s'en inſtruire. Il eſt ſeulement étonnant que les Comtes Pepoli ayant coutume de faire penſion à un homme de lettres par la ſeule générosité d'avoir toûjours quelque ſujet capable de ſatisfaire dans les occaſions particulieres, leur loüable curioſité d'être inſtruits de ce qui ſe paſſe dans la Répub. des lettres, aucun de ceux-ci n'ait encor employé ſes ſoins à donner au public une connoiſſance entiere de tous les honneurs de cette illuſtre & puiſſante Maiſon; les armes de laquelle ſont un champ *echiqueté de ſable & d'argent.*

Pendant que cet ouvrage roule ſous la Preſſe, on apprend que les Comtes Hercules & Philippe Pere & fils, de même que le Comte Corneille ſont morts, touts trois en tres-peu de temps, & que la branche aînée de cette famille ne ſubſiſte plus que dans les Comtes *Alexandre* & *Sicin* fils du Comte Corneille.

Perſico. Cette famille fut des premieres qui s'offrirent à ſecourir le Public engagé dans la derniere guerre contre le Turc. Elle ſoutenoit un puiſſant negoce à Veniſe, & par le moyen de ſes correſpondances à Conſtantinople, elle avoit eû pluſieurs fois l'occaſion d'aſſiſter & de fournir des ſommes conſidérables aux Miniſtres de la Répub. en une

Cour, où la violence & la brutalité regnant au lieu de l'équité & des bienseances, qu'on trouve ordinairement dans les Cours Chrêtiennes, on se voit souvent obligé à faire des dépences extraordinaires. Ses richesses lui avoient encor fait trouver des alliances avec des familles de la premiere Noblesse de l'Etat qu'on appelle de Terre ferme: C'est pourquoi ses offres furent reçuës avec plaisir l'an 1685. depuis lequel temps elle est regîtrée dans le rang des Nobles du premier Ordre. Elle semble avoir pris ou retenu pour ses armes ce qui étoit l'enseigne de son negoce & exprime son nom sçavoir *un Ange qui tient une branche de pêcher chargée de trois fruits, en un champ tiercé en face, ou coupé en trois, d'azur, d'or & de sinople.*

Pesaro. Ce nom est celui d'une Ville d'Italie, d'où cette famille tire sa premiere Origine. Elle se transporta à Venise dès les premiers siécles de sa fondation, & elle y fut toûjours comprise parmi les Nobles, ayant donné dans la suite des temps des Sujets, qui ont glorieusement servi l'Etat. Le Duc *Jean Pesaro*, dont on a parlé en son lieu, est l'ornement principal de cette famille, singulier en ce qu'on fut sur le point de le detruire dans le sein de sa mere pour conserver la vie à celle-ci, qui ne pouvoit s'en delivrer. Il est encore remarquable qu'étant jeune il fut retiré comme miraculeusement de la Mer, où il étoit tombé avec danger evident d'y rester noyé. Il monta à la suprême dignité de sa Patrie ensuite des charges les plus éclattantes, qu'il avoit soutenues toûjours avec gloire & réputation. Il fut Ambassadeur en Savoye, en France, en Angleterre, & à Rome. Palazzi dans ses Eloges des Ducs de Venise, met deux autres Ambassades l'une aupres de Ladislas Roi de Pologne, & l'autre aupres de l'Empereur Ferdinand III. C'est une autre singularité qu'ayant été nommé Ambassadeur d'Obeissance au Pape Alexandre VII. avec trois autres Sénateurs.

Il

Il se trouva que tous ces quatre Ambassadeurs furent Doges dans la suite. Il avoit été Ambassadeur ordinaire auprès du Pape Urbain VIII. & ce ne fut pas sans de grands desaggrèments, qu'il se trouva obligé de disputer au Neveu de S. S. le pas que celui-ci prétendoit comme Prefet, sur les Ambassadeurs, & de soûtenir les démêlés qu'eut la Répub. avec ce Pape, au sujet du titre d'Eminentissimes qu'il avoit donné aux Cardinaux, & de l'Inscription touchant les secours donnés à Alexandre III. par la Rép. qu'Urbain avoit de même fait rayer dans le Vatican. Comme il étoit également bon Orateur & Ministre d'Etat, il se tira avec honneur de touts les démêlés, & parut n'avoir échoüé que dans une affaire avec la même Cour de Rome, qui fut qu'étant devenu Doge il entraina quasi par force le Senat à recevoir de nouveau les Jesuites à Venise, dans l'esperance qu'ayant fait à cette Cour un sacrifice qui lui coûtoit tant de repugnance, il l'engageroit à secourir efficacément la Rép. dans la guerre de Candie, qu'elle soutenoit alors, & pour la quelle, elle avoit besoin de puissants secours: Car Alexandre VII. qui insistoit tres-vivement à cette reception, profita seul des avantages que les Interessés offroient pour la faire reussir, & ne fit que tres-peu de chose en faveur de la Rép. *Luc*, *Benoît*, *Pierre*, *Jerôme*, & en dernier lieu *Leonard Pesaro* furent en divers temps Procurateurs de St. Marc; & c'est à ce dernier qui étoit neveu, & non pas fils du Doge, comme l'ecrit Monsieur Amelot, qu'est dûe l'erection de ce riche Mausolée, où repose le corps de son Oncle dans l'Eglise des Cordeliers, & le bâtiment de ce riche palais sur le grand Canal, qui est un des plus beaux & des plus spatieux de Venise. Il y a eu divers Ambassadeurs, & Officiers Généraux & subalternes d'armée dans cette famille, qui continue à se soûtenir encor aujourd'hui avec tout l'éclat des

premieres & des plus illustres Maisons de la Répub. Ses armes sont un écu *parti à grandes dents*, ou bien en termes plus propres *èmanché d'or & d'azur.*

Piovene. Cette famille avoit le titre de Comte & d'ancienne Noblesse dans la Ville de Vicence, lorsqu'elle fut aggregée à la Noblesse Dominante par la voye ordinaire l'an 1654. On peut lire un abbregé de ce qui la rendoit considerable dans le Rescrit, ou comme on parle à Venise, dans la *Part*, qui fut prise au *Pregadi* le 27. de Janvier de cette même Année & par lequel on l'admettoit, au rang de la Noblesse de Venise. „ Plusieurs glorieuses memoires „ qui restent de cette digne famille ajoutent un é- „ clat particulier aux titres de sa Noblesse, & de „ son antiquité. *Moyse Piovene* des l'an 1413. com- „ mandant les armes de la Rép. mérita toute sorte „ da'pprobations de sa conduite. *Gui* Seigneur du „ Dros apres avoir passé par beaucoup de degrés dans „ la Milice, obtint diverses prérogatives des Ducs de „ Savoye, des Rois de France, & de l'Empereur Char- „ les V. & mourùt au service de la Repub. avec „ le Souverain commandement des armes en Can- „ die. *Cæsar Piovene* envoyé avec la charge de Lieu- „ tenant Général dans l'Ile de Chypre, apres y a- „ voir donné toutes les marques d'un courage „ tres-généreux, tomba sous le sabre des infidé- „ les, martyr de son Prince & de la foi Chrêtienne. „ Enfin il est sorti de cette illustre famille des su- „ jets qui par une continuelle succession de servi- „ ces meriterent de la reconnoissance publique, des „ Colliers de Chevalerie, des Charges de Colonels, „ de Capitaines de Cavallerie & toute sorte de pre- „ rogatives d'honneur.

On a connu a Venise les Comtes *Coriolan & Lelius Pioveni*, tous deux également considérés pour leur esprit & pour leurs manieres obligeantes, & des premiers & plus assidus à déployer dans les

assem-

Assemblées literaires les richesses de leurs talents, tant en prose qu'en vers, qui est la vraye, la noble, & la glorieuse occupation de ce loisir, que donnent les commodités aux personnes distinguées par leur rang & par leur richesses. Les armes de la famille sont *un lion d'argent couronné de même en champ de gueules.*

Pisani. Cette famille comme celle des Pesaro tire son nom de la Ville, où elle fit son premier sejour, sçavoir de Pise en Toscane, & est la même que celle des Comtes Bassi, qui continuent encor leur demeure en cette Ville. Elle fut de tout temps considerée à Venise, où l'on asseure qu'elle se retira dès le commencement du dixieme siécle. Elle est encor aujourd'hui puissante, & a donné des Sujets illustres & revêtus des premieres charges de l'Etat. *Nicolas Pisani* fut Général contre les Génois l'année 1353, créé Chevalier par Pierre IV. Roi d'Arragon, lorsqu'apres une fameuse victoire obtenue sur les Génois auprès de l'Ile de Sardagne, & courant victorieux tous les rivages voisins, il fut reçû dans ceux du Roi d'Arragon, qui le combla d'honneurs. *Victor Pisani* dans le même commandement des armes contre les Génois, aida merveilleusement par son courage & par sa conduite la Rép. à se soutenir dans le temps que ses ennemis étoient à la veille d'en triompher par la prise de Chioggia. Ses merites furent si estimés que le Senat lui decrétât des funerailles aux depens du public. On trouve écrit de lui que sa réputation étoit si grande parmi les Milices, que chacun refusant de servir dans le malheur de la Rép. que l'on croyoit perdue, sa nomination au Genéralat reveillât le cœur de tout le monde, & attirât sous ses Enseignes un grand nombre de ceux qui se cachoient pour n'être pas obligés à prendre les armes; tant la reputation d'un Capitaine accredité peut servir à

un Souverain. *François & Louis Pisani* furent Evêques de Padoüe, & tous deux créés Cardinaux, le premier par Leon X. l'an 1517. & le second par Pie IV. en 1563. Il y a eu divers Ambassadeurs & Procurateurs de St. Marc dans cette famille, qui se soûtient encor aujourd'hui par l'éclat de ses richesses considerables, & des emplois publics. Ses armes furent premierement *d'or à deux faces ondées d'azur sous un chef d'argent chargé d'une croix de gueules.* Elle écartella en suite ces armes l'an 1120. avec *une hermine d'argent* ou tel autre animal blanc appellé par les Italiens *Dolce,* dont la peau sert à faire des fourures tres-delicates, *rampant en champ d'azur*, à l'occasion de la guerre Sainte, où deux Seigneurs de cette famille ayant accompagné le Doge Dominique Michel, ils prirent des armes differentes, pour distinguer les Galeres, dont ils avoient le commandement, & ôter à leurs gens léquivoque que pouvoit causer l'uniformité d'une même enseigne à deux bâtiments. Les troisiemes armes de cette famille sont un champ *coupé d'azur & d'argent avec un lion rampant de l'un en l'autre, qui tient une croix de gueules avec la patte droite de devant.* L'Histoire ne dit point à quelle occasion. Cette famille prit ces troisiemes Armes, & ce qu'on en peut penser est qu'étant partagée en plusieurs branches, une de celles-ci a voulu se distinguer par là.

Pizzamano. Cette famille est originaire de Boheme, d'où elle s'étoit déja transportée & etablie à Venise dès le douzieme siécle, puisquelle se trouva comprise dans le nombre de celles qui entreroient seules au grand Conseil à la reforme qu'en fit le Doge Gradenigo. Elle à donné des hommes insignes dans les armes, & l'an 1470. deux freres de cette famille, Capitaines chacun d'un des plus gros vaisseaux de la Rép. donnerent des preuves extraordi-

naires de courage contre les Infideles acharnés à la prise de Negrepont. *Antoîne Pizzamano* Evêque de Feltre, ayant mené une vie toute pure dans l'exercice de cette Prélature, & son corps s'étant trouvé sans curruption plusieurs années après qu'il eût été enterré dans l'Eglise Cathedrale de Venise, Vincent Diedo qui étoit alors Patriarche, le fit exposer en une chapelle à la vénération publique, se croyant bien autorizé à le faire, par un temoignage si authentique & si miraculeux de la gloire de ce Saint homme. Les armes de la famille sont *une Croix d'argent en un champ coupé d'azur & de gueules.*

Polani. Cette famille tire son nom de la Ville de Pola dans l'Istrie, où les anciens memoires assurent qu'elle étoit venue de Hongrie. Il se trouve un *N. Polani* dans le nombre des Electeurs du premier Doge Paul Luce Anafeste & l'an 1130. *Pierre Polani* étant Gendre du Doge Dominique Michel, lui succeda dans la Souveraine dignité & cela avec d'autant plus de gloire, qu'il se trouvoit alors âgé seulement de trente ans. *Renier Polani* fut Capitaine Général contre Roger Roi de Sicile, sur lequel il prit & conduisit triomphant à Venise vingt vaisseaux. La Maison fait aujourd'hui peu de bruit, & a pour armes un écu tiercé en fasce, ou *coupé en trois parties égales, d'or, d'azur, & d'argent*, ou bien le *chef d'or, la face d'azur, & la pointe d'argent.*

Poli. Le Frioul est la premiere Patrie de cette famille qui fut reçue au nombre des Nobles l'an 1662. par le moyen du secours qu'elle donna au Trésor public pendant la guerre de Candie. Elle a pour armes *une montagne de sinople à trois sommets avec un bras naissant de la gauche de l'écu vêtu d'azur, & tenant une epée d'or, le tout en champ de gueules.*

Poiuaro.

Poluaro. Celle-ci comme la précédente fut aggregée l'an 1663. & est originaire de Lugan, Ville appartenante au Duché de Milan, dont les Suisses se rendirent maîtres l'an 1512. Ses armes sont *d'azur à un dragon de sinople, & un lion d'or affronté & tenant un fanal d'or allumé de gueules, avec une étoile d'or en pointe.*

Ponte. La premiere origîne de cette famille est peu connue, les uns la faisant venir de Ferrare, & les autres de l'Ile de Negrepont. Elle a de même fait peu de figure à Venise jusques vers la fin du seizieme siécle que *Nicolas Ponte, ou da Ponte* fut élû Doge, sçavoir en 1578. On a parlé de lui, & il est plus remarquable pour sa piéte & ses vertus morales, que par l'éclat des grandes actions qu'il ayt faites. Il avoit été Ambassadeur de la Rép. au Concile de Trente avec Matthieu Dandolo & en suite à Rome aupres du Pape Pie V. & en suite Procurateur de St. Marc. *Nicolas* son petit fils fut honoré de cette Dignité l'an 1580. Les armes de cette famille sont parlantes sçavoir *un pont maçonné & balustré d'or en champ d'azur.*

Premarin. Est une de ces familles que les vieilles Chroniques disent être venues du Pays voisin *d'alle contrade vicine*, habiter à Venise dès le commencement de sa fondation sans rien specifier d'avantage. Elle a toûjours été comprise parmi celles, qui ont eu entrée dans les Conseils publics, & *Renier ou Roger Premarin* Général des armées rendit son nom glorieux par la reprise de l'Ile de Corfou, & des Villes de Modon & de Coron dans la Morée, dont un Tyran s'étoit emparé pendant les embarras où se trouva le Rép. à l'occasion de la guerre qu'elle eut avec les Génois. Ce Général fut aussi Procurateur de St. Marc. Les armes de cette famille *sont d'or à trois faces ondées d'azur sous un chef de gueules.*

Priuli. Cette Maison est également illustre & ancienne à Venise, où elle tient encor rang parmi les principales, tant à l'égard de ses richesses, que des emplois, que les siens soûtiennent encor, comme ils ont toûjours fait, avec reputation. *Sylvestre Priuli* est le premier dont les Histoires de Venise fassent mention, parlant de lui comme d'un des Chefs, qui commanderent l'Armée que la Rép. alliée aux François employa vers la fin du onzieme siécle, savoir l'an 1097. pour le recouvrement de la Palestine. Les Ancêtres de ce Commandant venoient de Honrgie, & il est asséz vray semblable que la Ville de Zara ayant été cause de plusieurs guerres entre les Rois de Hongrie & la Rép. un, ou plusieurs *Priuli* Hongrois ou volontairement ou devenus prisoniers de guerre, s'établirent à Venise. Peut être que le premier de ceux-ci étoit le Pere de Sylvestre, puisque la premiere guerre entreprise contre les Hongrois n'est que de peu d'années auparavant; la Ville dé Zara ayant reçu garnison de Salomon Roi de Hongrie, qui avoit aussi porté la guerre en Dalmatie. Il y eut des batailles & des prises & reprises de plusieurs Villes dans cette Province, pendant lesquelles il est asséz naturel que les Priuli ayent fait ce passage. Quoi qu'il en soit du motif & du temps précis de cette arrivée, il est sur que cette famille fut toûjours tres-considerée à Venise, où elle a donné trois Doges à la Rép. desquels on a parlé en leur lieu, & une infinité de Procurateurs de St. Marc, d'Ambassadeurs, de Généraux d'armées, & de Senateurs considérables. *Laurens Priuli* Patriarche de Venise fut créé Cardinal par Clement VIII. *Matthieu* fils du Doge Antoine le fut par Gregoire XV. l'an 1622. & tout nouvellement *Louis, ou Alvise Priuli*, auparavant Auditeur de Rote a été crée par le Pape vivant Clement XI. Les armes de cette famille

mille sont *palé d'or & d'azur de six pieces, sous un chef de gueules.*

Querini. Cette famille des plus anciennes de Venise, donna, à ce qu'on prétend, aux Padoüans, le Général que cette Ville opposa au fleau de Dieu Attila, mais qui n'ayant pû avec tous ses efforts, arrêter la fureur de ce Tyran, se retira dans les lagunes de Venise, où sa Posterité a toûjours été considérée comme Noble, & comme telle employée dans les principales charges de l'Etat. Mons. Amelot se moque de ceux qui font décendre cette famille de Rome, de même que beaucoup d'autres Maisons de Venise: mais si le deffaut de preuves bien authentiques empêche de justifier pleinement cette origine, ce même défaut fait honte à la temerité de ceux qui osent tout nier sous pretexte qu'on n'en a pas des preuves indubitables. Rien n'est plus seûr que les continuelles révolutions arrivées à Rome, dés que l'ambition des particuliers commença d'armer les uns contre les autres, & de partager Rome en factions, ont pû & dû même necessairement donner lieu à l'éloignementt de plusieurs familles de cette Capitale, ou par ennui de s'y voir exposées à la fureur des partis acharnés les uns contre les autres, ou par la necessité que la deffaite des uns leur imposoit de se retirer. Les familles ne sortoient pas du monde, & même apparement ne cherchoient pas hors d'Italie un azile. D'où vient donc cette impossibilité, qui comme si elle étoit la mieux prouvée du monde, fait rire certains Critiques, & les éléve contre tout ce qui ne leur plaît pas, quoi que leur dégoût ne soit fondé que sur des preuves négatives, au lieu que ce qu'ils combattent l'est au moins sur une tradition ancienne & raisonable? Il est vray que selon les régles du bon sens on ne doit donner pour certain que ce qui l'est en effet, mais ne peut on

pas

pas proposer pour plausible & possible ce qui l'est en effet, laissant toûjours, comme disent les Italiens, *la verité en son lieu*, & la liberté à chacun d'en douter? On trouve dans tous les siécles des Sujets de cette famille employés dans des charges publiques. *Leonard Querini* dans le treizieme siécle, commanda la flotte sous le Dogat de Jaques Thiepolo, & victorieux des Grecs, auxquels il enleva quantité de Galeres dans un combat qu'il leur livra dans l'Archipel, il fut en recompence créé Procurateur de St. Marc. *Otton Querini* un des Chefs de l'Armée Venitienne qui sous le Doge Henri Dandolo soûmit Constantinople, est un de ceux, qui mirent la Couronne d'Orient sur la tête à Baudouin l'an 1203. & qui obtint en propre de ce même Empereur ou peut être de la Rép. à qui on dit que Baudoin abandona toutes les Iles de l'Archipel, l'Ile de Naxos, ou Naisia, à laquelle ses décendants ajouterent celles de Stampalie (dont ils portent encor le nom) & celles de Santorini & de Morgo, & dont on voit les armes enrichies de l'Aigle Imperiale & du Collier de l'ordre de St. Georges, qui lui furent sans doute accordée par le même Empereur. *Thomas & Marc Querin* demeurés à Venise y possedoient des richesses si considérables, qu'ils firent donner à leur Maison le titre de Grande, *li Querini della Casa grande*, & pour se maintenir en cet état, ils fonderent un Majorat dans leur famille. *Marc Querini* décendant de ceux-ci, qui avoit été Capitaine Général, & qui étoit Procurateur de St. Marc, ayant concourû au Dogat comme on a dit dans la premiere partie de cet Ouvrage avec Pierre Gradenigo, & lui ayant été postposé, donna lieu à la Conjuration tramée par Boemond, ou Bajamont Thiepolo son Gendre, apres que plusieurs tentatives n'eurent pû obtenir de faire revoquer le nouvel établissement, par lequel l'entrée au Grand Con-

Conseil demeuroit fermée à tout autre qu'a un nombre de familles, qui prirent dés là, & ont retenu seules le nom de Nobles & de Patrices. On a parlé en son lieu de cette Conjuration. On veut qu'a cette occasion & en punition de l'attentat, les Enfants de *Marc Querini* qui mourut dans le combat donné sur la place de St. Marc, furent obligés à quitter leurs armes & à prendre celles des Morosins, de la Maison desquels étoit leur mere, & que les autres Querins qui n'avoient point eu de part à la Conjuration, mirent un B sur les leurs, pour montrer qu'ils étoient des *Bons*, & non pas des soulévés contre leur Patrie, mais il est seur que *Boece Querini* Général de la Rép. contre les Génois l'an 1354. mit cette lettre dans ses armes pour conserver dans sa famille la memoire de son Généralat. *Paul Querini* ayant remis, l'an 1213. l'Ile de Candie sous l'obeissance de la Rép. en fut créé Gouverneur sous le titre de Duc, ou Vice-Duc pour la premiere fois. Le nombre des autres, tant Généraux, qu'Ambassadeurs & Procurateurs de St. Marc, qui sont sortis de cette famille est si grand, qu'on en trouve en toutes les pages de l'Histoire de Venise, Elle a eu de même des Prélats éminents en Dignité & en Sainteté. *François* Patriarche de Grado avoit mené une vie si pure que le Senat en demanda à Rome la Canonization par son Ambassadeur l'an 1368. Sansovin écrit qu'il fut effectivement Canonizé la même année. Celuici eut pour Successeur dans le même siége un *Laurens* de la même famille. Il y a de même des Vénérables, qu'on révére comme Saints. *Marin Querin* fut avec le Bienheureux Laurens Justinian un des fondateurs de l'Ordre des Chanoines Azurins, ou de St. Georges *in Alga*. *Jean Baptiste Querini* refusa la dignité de Procurateur de St. Marc, & même celle de Doge qu'on avoit pensé lui deferer, & passa les dernieres années de sa

vie

vie dans la retraite, & dans l'oraison. Il n'y a pas long temps que le Procurateur *Jerome Querini* vivoit, & s'étoit déclaré le Protecteur d'une nouvelle Academie des *Paragonistes* aux Assemblées de laquelle il prêtoit son palais. Son frere *Paul* a été encor honoré de la même dignité de Procurateur, & on a vû porter l'étole d'or à *Jacques Querini*, qui avoit été Ambassadeur en Espagne & à Rome. Les premiers *Querini* ont porté *écartelé d'or & de gueules.* Aujourd'hui ils portent *de gueules avec un chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

Radetti. Cette famille est de Rovigo dans le Polesin, où elle joüit depuis long-temps du titre de Noble avec des biens proportionés pour en soutenir l'éclat. Elle n'est aggregée à la Noblesse dominante que depuis le 29. Juin 1698. qu'elle y fut reçue en vertu de la somme ordinaire portée au trésor public. Apparemment que la Rép. apres la guerre finie a voulu encor tenir la porte ouverte aux familles, qui se presenteroient pour entrer, afin que par le moyen des sommes qu'elles contribuent, elle pût s'acquiter des dettes, qu'elle a été contrainte de faire pendant le cours de la guerre, & soûtenir l'armement avec le quel elle se defend de prendre parti dans la guerre d'Italie. Les armes de cette famille sont.....

Raspi. Bergame la Patrie des laborieux est celle de cette famille, qui y vivant en rang de Noble, entra l'an 1662. dans le corps de la Noblesse de Venise. Ses armes sont un écu *parti d'argent & de gueules : celui-ci coupé de sinople avec un Muffle, ou tête de lion affrontée, deux pieds du même posér en sautoir, & une serre ou griffe d'oiseau de proye, le tout d'or & mis en pal sur la partition de l'écu.*

Ravagnini. Cette famille est de la Marche Trevisane, où en considération de sa Noblesse elle eût des emplois considérables du temps que les Seigneurs de la Scala furent les Maîtres de cette Province. Elle

Elle fut aggregée au corps de la Noblesse de Venise l'an 1667. ensuite de l'exhibition volontaire de la somme accoutumée des 100000. Ducats. Ses armes sont *d'argent à trois fasces ondées de sable.*

Recanati. Un nommé *Lactance Zucconi*, duquel une fille étoit mariée à *Jacques Recanati*, ayant l'an 1697. fait l'offre accoutumée, fut reçu au corps de la Noblesse de Venise avec son Gendre & le frere de ce Gendre *Marc Antoine Recanati.* Cette famille des Recanati est de Noblesse ancienne, & a donné des Chevaliers à l'Ordre de St. Jean de Jerusalem. L'an 1522. *Louis Recanati* un de ceux-ci perdit la vie dans la defence de Rodes. L'an 1630. *Jacques Recanati* grand Pere des nouveaux aggregés servit la Rép. avec une Compagnie de 80. Chevaux levés à ses frais, ce qui lui mérita les droits de Bourgeoisie originaire de Venise. Les armes de cette famille sont .....

Renier. Cette famille est originaire de Raguse, d'où elle se transporta à Venise l'an 1092. & fut aggregée à la Noblesse après la guerre soûtenue contre les Génois, où elle avoit rendu de bons services. Elle fut depuis ce tempslà considerée à Venise comme une des principales, & en effet elle a donné divers Procurateurs de St. Marc, Ambassadeurs, & autres Personnes de merites. Ses armes sont un écu *parti d'argent & de sable avec un chevron de l'un en l'autre.*

Rezzonico. Est une famille originaire de la Ville de Come, où ses biens & son ancienne Noblesse lui ont procuré des Fiefs dans l'Empire, & des Croix dans la Religion des Chevaliers de Malte. *Aurelius* Baron *Rozzonico* s'étant transporté à Venise & y ayant fait valoir dans le negoce de grands capitaux des biens qu'il possedoit, les heritiers se sont vûs en état de se procurer l'entrée dans le Corps de la Noblesse, ce que trois freres *Quintilien, Abondius*, &

& *Jean Babtiste* obtinrent pendant la derniere guerre l'an 1687. par le moyen du ſacrifice d'une partie de leurs grands biens au beſoin public. Leurs armes ſont *écartelées au premier de gueules à une Croix d'argent, au ſecond & troiſiéme de ſable à une tour maçonnée & crénelée d'argent, au quatriéme de gueules avec deux barres d'argent : Sur le tout d'or à une Aigle éployée de ſable, ayant en cœur un ovale d'argent chargé de la lettre L. de ſable*, qui eſt une conceſſion de l'Empereur Leopold, qui leur a permis de couronner cet Ecuſſon d'une *couronne à fleurons aigus*, ſemblable à celle des Princes.

Ricci, Anciens Citoyens de Veniſe, éloignés, comme ils s'expliquent dans leur ſupplique, d'inclination & de profeſſion du bruit des armes, mais qui ne pouvant ſouffrir de voir leur Patrie aux priſes avec l'ennemi de la Foi, ſe preſentent avec les moyens qu'ils ont de la ſecourir, ſavoir une partie conſidérable de leurs biens, qu'ils ſacrifient volontiers aux beſoins publics. Cette genereuſe exhibition fut recompenſée de l'honneur que reçut la famille d'être aggregée à la Nobleſſe l'an 1687. Ses armes ſont un écu *coupé d'azur avec un arbre de ſinople chargé de fruits d'or, ſur le tronc duquel grimpe un hériſſon de ſable; l'autre partie de l'écu bandé d'argent & d'azur de ſix pieces.*

Riva. Cette famille eſt des premieres qui habiterent les Iles de Veniſe, lors que les malheurs de la Terre-ferme occaſionnés par l'invaſion des Barbares, obligerent ſes habitants à fuir. On trouve un Procurateur de St. Marc nommé *Barthelemi Riva* dès l'an 1314. c'eſt à dire dans le temps qu'il n'y en avoit encor que trois. *Jacques Riva* ou *de Riva* a rendu immortel le nom de cette famille pendant la guerre de Candie, par une célébre Victoire remportée ſur toute l'armée Navale des Turcs commandée par le Capitan Baſſa l'an 1649. alle *Fochie*

c'est à dire vers les rivages de la Natolie; Son frere *Faustin*, qui lui succeda dans la charge de Provéditeur, ne fit guerre moins de bruit, & sa conduite aussi bien que celle de son Aîné, fut egalement utile & glorieuse à la République, qui les combla de toute sorte de faveurs. Les armes de cette famille sont *d'or à une bande d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.*

Romieri. Cette famille habituée depuis trois cens ans à Venise & y ayant toûjours manié un riche négoce, se voyant en état de pouvoir subsister en qualité de Noble, en obtint la concession le 14. d'Aoust 1689. en suite de l'offre accoutumée pour jouir de cet honneur. Ses armes sont.....

Rossi. Cette famille est celle des Comtes de St. Second à Parme qui a fait renouveller son aggregation autrefois obtenuë ou conferée à *N. Rossi* alors Général de la Rép. Ses armes sont.....

Rota. La Ville de Bergame est la Patrie de cette famille, qui s'étant depuis quelque temps transportée à Venise, & *François Rota* y faisant le metier d'Avocat avec un applaudissement particulier, se fit recevoir avec *Gregoire* son frere au rang des Nobles l'an t1685. moyennant l'offre volontaire des cent mille Ducats. Ses armes sont *coupé de gueules & d'argent, le premier chargé d'une Roüe d'argent & le second de trois monts de sinople.*

Rubini. Apres trois siécles de bourgeoisie dans la Ville de Venise, pendant lesquels cette famille soûtint divers emplois honorables dans la Sfere de son état, elle fut aggrégée à l'Ordre Patrice l'an 1646. que les besoins de la guerre tenoient ouverte la porte du grand Conseil à ceux qui sacrifioient volontairement une partie de leurs biens aux besoins publics. La promotion au Souverain Pontificat du Cardinal Piere Ottobon, qui se fit apeller Alexandre VIII. duquel cette famille étoit alliée porta

Jean

Jean Babtiste Rubini à la pourpre des Cardinaux, dans laquelle il servit à ce Pape de Secretaire d'Etat. Alexandre lui avoit déja cédé son Evêché de Padoüe auparavant, & Rubini avoit exercé le Gouvernement de beaucoup de Villes de l'Etat Ecclesiastique. Les Armes de cette famille sont *d'azur & d'argent coupé de gueules. Sur le premier un homme nud, naissant entre deux étoilles d'or.*

Ruzzini. Cette famille vint de Constantinople à Venise l'an 1260. lors que les Latins reperdirent l'Empire d'Orient. La considération où elle avoit été dans cette grande Ville fit qu'elle fut contée parmi les Nobles, & admise dans le grand Conseil. Elle a donné plusieurs Sujets de merites & de services signalés à l'Etat, & on a vû à Venise le Procurateur *Marc Ruzzini* avec un fils nommé *Charles* qui a été Ambassadeur à Madrid & à Vienne, & Député au Congrés de Carlowits pour y traitter la derniere paix avec les Turcs. Il avoit un frere nommé *Louis* Evêque de Bergame. En un mot la famille se soûtient avec beaucoup déclat par le moyen de ses considérables richesses. Ses armes sont *de gueules au chef d'argent chargé d'une Rose percée aussi de gueules.*

Sagredo. On veut que cette famille soit originaire de Rome, qu'elle ait été transplantée dans la Dalmatie à l'occasion d'une Colonie qui y fut envoyée, & que de là elle se transferât à Venise dès l'an 480. On trouve de même écrit que la Province de Dalmatie se voyant abbandonnée des Empereurs Grecs au temps du Duc Pierre Urseol II. cette famille, qui avoit encor des relations dans Sebenigo, où avoit été son ancien sejour, s'employa efficacement aux progrès de la Rép. à cause de quoi elle fut reçue au rang des Nobles. Elle demeura dans cet Ordre à la clôture du grand Conseil, & elle a donné dès ce temps là des hommes illustres à la Rép. Il ne peut être au-

trement, puis qu'elle monta sur le thrône en 1676. dans la personne de *Nicolas Sagredo* dont on a parlé en son lieu. *Jean Sagredo* Cavalier & Procurateur de St. Marc fut jugé digne de lui succeder; ce qui ne reussit pas cepandant pour les raisons que nous avons touchées ailleurs. Le Patriarche *Alouis Sagredo* frere du Doge Nicolas n'est pas un des moindres ornements de sa famille, également recommandable pour son habileté, qui l'avoit fait choisir pour Ambassadeur en France, où sa douceur & ses manieres obligeantes lui aquirent l'éstime universelle & pour sa pieté & l'innocence de ses meurs. Ayant quitté le Senat pour vivre dans le Sanctuaire, il servit d'exemple à tout son Clergé. Le bienheureux *Gerard Sagredo*, Religieux du Monastere de St. George de Venise, où il fut èlevé depuis l'âge de cinq ans selon l'usage pratiqué en ce temps là, conformement à l'Institut de la Régle de St. Benoit, qui permet d'élever des enfants de bas âge dans ses Monasteres, est un autre ornement de cette famille. Ayant entrepris le voyage de la Palestine il s'arrêta en Hongrie à la priere du Roi St. Estienne, qui avoit nouvellement converti ce Roiaume à la foi. Il y fut établi Evêque & travailla efficacement à la conversion d'un grand nombre de Hongrois, qui tardoient à suivre l'exemple de leur Prince. Les armes de cette famille sont *une fasce de gueules en champ d'or.*

Salamoni. Palerme dans le Roiaume de Naples est la premiere Patrie de cette famille, qui porta autrefois les noms de *Barbolana*, & de *Centranica*, & conte plus de mille ans de séjour à Venise. Elle y eût toûjours rang parmi les Nobles, puis qu'on n'a aucune memoire de son aggregation, & elle possedoit autrefois de telles richesses, qu'elle fondat le Cloître de St. Marthe, dont l'Abbesse en reconnoissance de cette fondation, envoye tous les ans un bouquet à l'Ainé de cette famille. Le Doge *Pierre Centra*

tranico fut de cette famille, & l'on veut qu'il fut le premier à prendre le nom de *Salamon* qui resta à ses Décendants. Elle ne fait pas aujourd'hui grand bruit & ses armes sont *fuselé d'argent & de gueules.* Monsieur de Vigneul-Marville ou celui qui s'est voulu cacher sous ce nom, dans le troisieme Tome de de ses mélanges d'Histoire & de Literature, ècrit qu'un *Marc Salamon* qu'il appelle *Salomon* ayant été envoyé Ambassadeur de la Rép. de Venise aupres du Prince de Galles qui étoit alors à Bordeaux, s'y maria avec une Demoiselle nommée Marie de Rocque, & y établit son séjour, où sa posterité a subsisté jusques à Henry-François de Salomon President à Mortier au Parlement de Bourdeaux, qu'il dit être resté sans posterité. Ses Armes sont...

Sandi. *Victor* & *Jean Sandi* nés à Venise mais originaires de la Ville de Feltre dans le Frioul, furent aggrégés à la Noblesse l'an 1685. par l'offre volontaire de la somme accoutumée pour subvenir aux frais de la derniere guerre. Le premier de ces Messieurs exerçoit la profession d'Avocat. Comme cet emploi est extrémément lucratif en un lieu, où l'on traitte de grandes & importantes causes, la réputation, où étoient de mon temps trois ou quatre de ces Messieurs, les a mis en état de passer par la même voye de l'état d'Avocat à celui de Juges, qui est le propre de la Noblesse dominante de Venise. Les Sandi portent pour armes celles de l'Empire toutes pûres, savoir *l'Aigle à deux têtes couronnées de sable en champ d'or*, peut être pour marquer leur excellence dans la profession, qui leur avoit donné les moyens de moissonner l'or & les richesses, avec lesquelles ils se sont élevés.

Santa Soffia Gentilhommes Padoüans mais qu'on asseure avoir eû leur origine à Constantinople, furent aggregés à la Noblesse de Venise pendant la guerre de Candie l'an 1649. Leurs armes sont com-

me les precedentes *une Aigle à deux têtes de sable couronnées d'un seul diademe Imperial*, peut être en memoire de la Ville Imperiale qui fut leur premiere Patrie, *&* *sur le cœur de l'aigle un ovale d'or comme le champ, chargé de deux sceptres posés en sautoir.*

Sanuto. Cette famille est la même qui s'appelloit autrefois des *Candians*, & qui donna un des Consuls qui vinrent de Padoüe pour gouverner les premiers habitants de Venise, & cinq Doges à la Rép. des quels on a parlé en leurs lieux. *Marc* qui semble avoir été le premier, qui ait porté le nom de *Sanuto*, fut un des principaux & des plus braves Officiers Généraux qui suivirent le Doge Henri Dandolo à la guerre contre les Grecs, lors qu'on leur arracha l'Empire d'Orient. Comme ses richesses lui donnoient le moyen particulier de faire la guerre, il arma à ses propres frais divers Navires & Galeres, avec lesquels, du consentement des Souverains, il subjugua en son nom propre diverses Iles de l'Archipel, dont il retint & transmit la proprieté à ses Décendants avec le titre de *Duc dans l'Archipel* qu'ils ont possedé jusques au 15. siécle. Les Procurateurs de St. Marc & les autres Sujets rendus illustres par leurs dignités, & leurs emplois dans la Rép. n'ont point manqué à cette famille, de même que les Patriarches de Grade, & les Evêques de Venise, & d'autres Eglises, dont l'Histoire fait mention. Pendant qu'on demeuroit dans cette ville, on a eû l'avantage de connoître particulierement Monsieur *Jean Sanuto* alors Primicier de l'Eglise Ducale, & depuis Evêque de Trevise, dont la pieté, & les autres vertus pouvoient servir de Modéle à tous les Prelats, d'attachement a Dieu, de retraite & de religieuses occupations, si belles & si necessaires au sacré Ministere : *Christine Sanuto* fut femme du Doge Christofle Moro, & soutint dignement par l'exemple de sa vie, la réputation du mérite & de la probité

de

de ſon Illuſtre Epoux. Les armes de la famille Sanuto ſont *une Bande d'azur en champ d'argent.* On trouve en quelques monumeuts de ceux de cette maiſon pour cimier à ces armes, un Pelican qui donne ſon ſang à ſes petits avec le mot *Sic Genitores.*

Savorgnan. Cette famille joüit des titres de Baron de Comte, & de Marquis dans le Frioul, où elle poſſéde quantité de belles terres & de Juriſdictions. Les premiers ſuccés de la Ligue de Cambray n'ayant pas eû des ſuites proportionnées, à cauſe de la jalouſie qui ſe mit parmi les Alliés, & de l'indolence particuliere de l'Empereur Maximilian, le Marquis *Frederic Savorgnan* reveilla ſon zele envers le nom Venitien, & opera par ſes forces, & par ſon credit que les Villes d'Udine, Belluno, & Feltre retournaſſent au pouvoir de la Rép. qui en reconnoiſſance de ſa déclaration & d'un ſi grand bien fait, l'aggrégea au corps de ſa Nobleſſe l'an 1509. Cette famille ſubſiſte à Veniſe avec un éclat tout particulier, tant en palais que dans les autres marques de magnificence, non ſeulement tolerées mais applaudies, peut être à cauſe des ſuites que les chagrins, qu'on leur donneroit, pourroient avoir dans leur Païs, où ils conſervent toûjours la premiere autorité, & où la Nobleſſe n'eſt pas trop contente, non ſeulement de la domination preſente, ſous laquelle elle ne peut rien eſperer, mais encor à cauſe du paſſé, la Province ne s'étant ſoumiſe à la Rép. qu'à condition que le Doge y feroit ſa reſidence une partie de l'année. Ce n'a pourtant jamais eû d'effet, à cauſe des voyes qu'on accuſe le Senat d'avoir tenues, pour deſunir, & même pour ſe deffaire de cette Nobleſſe, d'autant plus diſpoſée à voir avec chagrin ſon état preſent, qu'elle a devant ſes yeux celle de la même Province, dont la moitié eſt ſoûmiſe à l'Empereur, regardée avec beaucoup moins de jalouſie par ſon Souverain. Les Armes des Marquis Savorgnan ſont *un Chevron*

de sable en champ d'argent , & pour cimier un demivol, naissant d'un bonnet à l'antique.

Scroffa. Cette famille comme bien d'autres, vante son origine des anciens Romains , & veut que sous l'Empire de Nerva un de cette famille, qui s'apelloit alors *Tremellia*, fit un acte de bravoure , qui lui fit changer de nom. Quoi qu'il en soit de cette ancienneté , elle étoit Noble à Vicence, & d'une Noblesse justifiée , puisque plusieurs des siens ont porté des Croix de Malthe. Elle a donné de même des Officiers à la Rép. dont les services ont été recompensés de marques d'honneur, & d'exemptions. Elle entra dans le corps de la Noblesse de Venise le 3. Aoust 1698. par la voye accoutumée de l'offre volontaire des cent mille Ducats. Ses armes sont.....

Semenzi. Jean Battiste Semenzi ancien habitant de Venize voulant contribuer aux fraix de la guerre commencée l'an 1684. par la Rép. contre le Turc, & se voyant sans aucune succession , adopta *François Prémuda* , à qui ayant donné son nom , & l'asseurance de le laisser heritier de tous ses biens, qui étoient considérables , il demanda pour lui & pour soi même l'aggregation au corps de la Noblesse , moyenant le sacrifice accoutumé de la somme de cent mille Ducats. Ce *Prémuda* adopté étoit de l'Ordre des Sécretaires de la Rép. & avoit en cette qualité, assisté deux Ambassadeurs dans les fonctions de leurs charges en Espagne & en France. Les armes de son Bienfaicteur , qu'il prit en suite sont *d'azur à un homme armé de toutes pieces monté sur un cheval ailé & qui verse une bourse pleine de monoyes, le tout de gueules, le cheval marchant sur un terrein de sinople.*

Semitecolo. Est une famille ancienne de Venise , où elle habite depuis les premiers siécles de sa fondation, & où elle a toûjours été considerée comme No-

Noble. La plus grande partie de cette famile ayant passé en Candie, a laissé peu de choses à écrire d'elle, & encor aujourd'hui elle est peu nombreuse & peu considerée. Ses armes sont *bandé d'or & d'azur de six pieces avec un chef d'azur chargé d'un lion passant d'or.*

Soderini. Florence est la premiere Patrie de cette famille, qui étoit Noble, & même considerée entre les principales, puisqu'elle exerça la premiere dignité de l'Etat, qui étoit elle de Gonfalonier. Elle ne laissoit pas neantmoins selon l'usage de cette Ville, de s'employer dans le Negoce: & *Nicolas Frederic Soderin* étant passé à Venise l'an 1465. s'y établit & pratiqua la même profession. Apres cet établissement *Antoine Soderin* Neveu de celui-ci passa avec ses trois fils *Nicolas*, *Frederic*, & *François* au Royaume de Cypre, dans la vúe de s'y procurer encor de plus grands avantages dans le Negoce. En effet ils y étoient si puissants que les Ministres de la Rép. trouverent souvent dans leurs bourses des ressources importantes aux occasions de la guerre, que l'Etat soutint contre Selim II. & dans laquelle les deux premiers de ces freres perdirent la vie à la defence de la Ville de Nicosie, & le troisieme la liberté, étant demeuré Esclave entre les mains des Infideles victorieux. En consideration de ces mérites & de l'offre volontaire, que fit cette famille pendant la guerre de Candie, elle fut aggregée à la Noblesse de Venise l'an 1656. *François Soderin*, fut créé Cardinal par le Pape Alexandre VI. & eut grand-part dans le maniment des affaires de ce temps là, ayant été Ambassadeur des Florentins auprès du Roi de France Charles VIII. Les armes des Soderini sont *écartelées, au premier, & dernier de l'Empire, savoir une Aigle de sable en champ d'or; au second & troisieme de gueules à trois têtes ou rencontres de Cerf d'or armées de leurs bois.*

Soranzo. Les anciennes Chroniques ne donnent point d'autre Origine à cette famille, ni de lieu, d'où elle soit venue que le pays voisin de Venise, *vennero d'alle Contrade*, ce qui fait qu'on les doit croire Originaires de quelque lieu voisin du rivage des lagunes où la Ville fut bâtie. Aussi est elle une des premieres qui contribuerent à sa fondation, avec cet avantage que dès le milieu du huitieme siécle elle étoit déja riche & des principales. *Jean Soranzo* monta sur le trône Ducal l'an 1312, & dés ce temps là il faut supposer que cette famille avoit donné a l'Etat des Sujets qualifiés & pleins de mérites, puisqu'on ne confere point la premiere dignite à un homme, dont la famille n'est pas, pour ainsi dire, connue, & dont les Ancêtres n'auroient point par leur fidelité & par leurs mérites, disposé les Esprits à lui faire cet honneur. *Marc*, *Marin*, deux *victors*, *Gabriel*, & *Jaques Soranzo* furent tous Procurateurs de St. Marc, & Généralissimes de la Rép. & *Laurens Soranzo* vit encor, connu par ses Ambassades de Constantinople & d'Angleterre, & par ses richesses qui ont peu de pareilles à Venise. Il est encor Procurateur de St. Marc. L'Histoire est pleine des éloges & des services des Nobles de cette Maison en toute sorte d'emplois. Elle a pour Armes *d'or tranché d'azur.*

Statio. Cette famille est originaire de Lugan, un des Bailliages Italiens soûmis aux Suisses, & s'étant enrichie par le negoce elle fut admise à la Noblesse l'an 1653. pendant la guerre de Candie. On a vû un nouveau Noble de cette Maison obtenir pour épouse une Dame de la famille Justiniani, à la quelle il fit lui même une dote telle que la méritoit l'honneur d'une si illustre alliance. L'ancienne Noblesse de Genes laisseroit plûtôt toutes ses filles sans maris, que de les donner à de nouveaux Nobles, c'est pourquoi il y en a tant de Religieuses; mais

les

les Venitiens ont d'autres maximes dont le moindre avantage qui en resulte, est que l'union entre les membres du Corps dominant en est plus grande, & qu'il y regne tres-peu de cette antipathie, qui peut causer tant de maux dans un Etat. *Statio* porte *de gueules à trois barres d'or, sous un chef d'azur chargé d'une fleur de lis d'or.*

Suriani. Il y a deux familles de ce nom, l'une Originaire de la Ville d'Acri ou Ptolemaide en Sorie, qui se retira à Venise avec ses biens à la perte que fit la Rép. de cette Place l'an 1291. que le Soldan Melac-Seraf & ses Sarazins s'en empara par assaut. Celleci fut admise au Grand Conseil dès son arrivée, & elle a donné des Sujets de réputation. *Antoine Surian* fut le huitieme Patriarche de Venise l'an 1504. L'autre famille de ce nom est moderne, & depuis plusieurs siecles vivoit dans l'ordre de la Chancellerie qui fournit les Sécretaires, les Residents, & les Chanceliers à la Rép. & de ces derniers elle en avoit donné un nommé *André* dans le dernier siécle. Monsieur Amelot écrit que les deux familles n'ont qu'une même Origine, & que les derniers aggregés étoient de la même Souche que les premiers, mais qu'ils étoient demeurés exclus du Grand Conseil à la réforme que le Doge Pierre Gradenigue en fit l'an 1297. Quoi que la chose soit possible & même plausible, cependant sans l'authorité des Ecrivains, on ne peut pas donner pour sûres des plausibilités, & on sçait que dans les Autheurs qu'on a leús, on n'a rien trouvé de semblable. Rien n'est plus facile que la ressemblance des noms, qui ne sert nullement à justifier que deux familles ont la même Source. Outre cela les deux familles Suriani ont des Armes toutes differentes. La premiere porte *d'or à une bande échiquetée de trois rangs d'échecs d'argent & de sable*, & la se-

conde *coupé d'argent & de sable avec une croix ancrée de l'un en l'autre.*

Tasca. Cette famille Originaire de la Ville de Bergame exerçoit depuis quelques siécles le Negoce à Venise, où ayant aquis de grands capitaux, elle offrit volontairement une partie de ses richesses à la Rép. pour l'aider à subvenir aux frais de la guerre de Candie, & en reconnoissance de ce secours, elle fut aggregée à la Noblesse l'an 1646. Elle porte pour armes *coupé d'azur à un lion passant & couronné d'or,* & *d'or à une bourse d'azur, qui en Italien s'apelle Tasca.*

Thiepolo. Les Thiepolo vinrent de Rome à Rimini & de là à Venise, & si on en croit les anciennes Chroniques, ils y vinrent dès le temps de sa premiere fondation. Ils y furent toûjours considérés comme Nobles, c'est à dire employés aux charges publiques, la Noblesse dans les premiers siécles n'étant guerre distinguée par d'autre marque, & cette marque n'en étant pas même une de la Noblesse, telle qu'on la considere aujourd'hui, tous les Citoyens pouvant alors être également employés dans les charges. *Jaques* & *Laurens Thiepolo* Pere & Fils furent élevés à la dignité de Doge, comme on l'a écrit en son lieu, & un autre *Jaques*, auroit eû le même honneur, s'il ne l'avoit refusé par modestie, étant d'ailleurs Généralissime des forces de la Rép. Ce Jaques fut Pere de *Bajamont*, ou *Boemond Thiepolo*, que sa conjuration rendit si fameux; & on ne sçait où Monsieur Amelot à pris que ce Boemond fut porté à cette resolution pour ne *pouvoir supporter l'élection de Pierre Gradenigue au prejudice de son Pere.* On a eu de meilleurs memoires que lui, & on asseure que le veritable sujet de cette conjuration, étoit tout à la faveur de Marc Querin Beaupere de Bajamont, & nullement de son Pere. Il n'est pas mieux instruit quand il écrit que le jour de l'execution, il s'éleva tout à coup un

orage

orage si furieux, qu'il sembloit que la colere du Ciel armoit toute la Nature contre les Conjurés, de sorte que l'éppouvant dit-il, les fit desister de leur dessein, & les obligea à chercher leur salut hors de l'Etat. Car il faut, puis qu'il a demeuré à Venise, qu'il se soit tenu à la Maison sans en sortir le jour que la Rép. fait fêter pour remercier Dieu qui la delivra du Massacre, que l'execution entiere d'un dessein si violent auroit produit; il auroit vû à la fenêtre de la Maison, d'où la servante fit tomber le mortier de marbre qui cassa la tête á celui qui portoit l'étendard de Thiepolo, un étendard qu'on y expose tous les ans, & qui represente cette chûte. Il n'est pas plus vrai qu'à *St. Augustin qui étoit la Paroisse de Bajamond on lise la condamnation de ce Noble, par où la memoire de ces Conjurés est flètrie d'un éternel opprobre.* Car l'Eglise de St. Augustin, n'est nullement Paroisse, mais un Cloître de Religieuses de l'Ordre de ce St. Patriarche, & bien loin qu'il y ait des discours assés longs pour flétrir d'un éternel opprobre la memoire des Conjurés, il n'y a qu'une colonne hors de l'Eglise qui n'a guerre qu'un pied de Diametre & qui à peine sort de terre, où l'on voit seulement quelques lettres Gothiques, qui ne sont nullement lisibles, & qui pouvoient exprimer le nom de Thiepolo, & quelques autres paroles: & elle ne fut mise en cet endroit que parce que, comme on a écrit, ce fut le lieu où Boemond condamné à être tiré à la queüe d'un Cheval, expira, & que la memoire en devoit rester au lieu de sa mort. De la maniere dont M. Amelot parle, il semble qu'il ait vû & lû ce qu'il écrit de cette Colonne, & cepandant rien n'est moins vrai que ce qu'il écrit avec tant d'asseurance. Une autre preuve qu'il est peu informé de la verité de ce qui regarde cette Conjuration, dont on sçait l'Histoire par la voye d'un temoignage irreprochable, qui est

celui du Noble homme Octavien Contarin, qui étoit lors de mon séjour à Venise *dans la secrette*, c'est à dire Archiviste de la Rép. dans lequel emploi il avoit fait une prodigieuse compilation qu'on a vûe, de ce qu'il y a de plus singulier & de plus seur dans les Archives publiques. La preuve, disje, qu'il étoit peu informé, est qu'ayant autant d'envie qu'il en temoigne dans son livre de decrier la Noblesse de Venise, il a ignoré ce qu'il n'auroit sans doute pas manqué d'écrire s'il l'avoit sçu, sçavoir que les armes de la famille Thiepolo depuis la Conjuration furent changées en *une queüe de scorpion*, de laquelle en s'éloignant peu à peu on a formé l'espece de bonnet Ducal, que M. Amelot à reçû comme les autres, & dont même, en poussant la vision jusqu'au bout, il pretend faire une preuve que cette famille possedoit des Etats au Levant. Cette Origine des secondes armes de la famille Thiepolo est aussi seure que le reste, & quoi que l'Auteur des *Pregi della Nobeltá Veneta* n'en ait rien dit, & qu'il la blasonne comme si c'étoit une bande d'argent roulée en forme de Corne Ducal, c'est que sa pensée n'étoit pas de rien dire alors qui pût chagriner cette famille, qui doit n'avoir pas grand plaisir qu'on parle de cette particularité, dont le souvenir paroît aujourd'hui entierement éteint. Au reste la famille a donné plusieurs Sujets illustres, particulierement dans le Commandement des Armées, & dans l'administration de divers Gouvernements. *Pierre Thiepolo* entre autres, frere de *Jean* & *André Thiepolo* qui furent tous deux Généraux de la Rép. de Venise, ayant été apellé par les Milanois pour les gouverner dans l'état de Républiq. où ils s'étoient mis au dousieme siécle, les gouverna tant au dedans qu'au dehors avec tant de satisfaction, qu'en conferant le même emploi à ceux qu'ils prirent pendant quelque temps pour la même fin, ils lui souhaittoient

haittoient la justice, la valeur & toutes les autres Vertus, qui avoient éclatté dans la persone de *Pierre Thiepolo*, dont la memoire leur étoit en tres grande benediction. Monf. Amelot met *Barthelemy Thiepolo* le premier d'entre les Procurateurs de St Marc, dont on ait memoire, créé l'an 1049. sous le Doge Dominique Contarin, duquel neantmoins Sansovin, qui nomme tous ceux qui avoient eû cette dignité jusqu'à son temps, ne fait aucune mention, ni d'aucun de ce nom là dans cette famille. Quoi qu'il en soit de celui-ci, la famille en a eû beaucoup d'autres comme *Marin*, *Etienne*, *Louis*, *Paul* &c. *Jean Thiepolo* Patriarche de Venise l'an 1619. est celui qui fit rebâtir l'Eglise Patriarcale en l'état & avec les ornements qu'elle a aujourd'hui. On ne doit pas oublier ici, ni perdre l'occasion de reconnoître les honêtetés qu'on a reçûes d'un Seigneur de cette Maison pendant qu'on a été à Venise. Il s'appelle *Jean Dominique Thiepolo*, & avoit épousé une Niece du Doge Sagredo & tres humble Dame tres modeste s'il en fut jamais. Ce Seigneur qui a l'ame & les sentiments d'un Prince, a un Palais fourni de tout ce qui peut rendre un sejour agréable à un homme d'Esprit, une riche & curieuse Biblioteque, un choix d'antiquités singulieres, & deux grandes Sales remplies des plus beaux ouvrages de tous les Peintres anciens & modernes, sans parler du reste des ameublements, où la magnificence & le bon goût regnent avec un éclat particulier. Aussi est il de ces Nobles, que le Senat a coutume de députer pour entretenir & faire honneur aux Princes Etrangers, qui arrivent à Venise, & personne n'y reussit avec plus de vivacité, & de pompe, son Esprit & son grand cœur lui s'uggerant les moyens de le faire de la maniere la plus agréable & la plus magnifique. Dans son particulier il use du traitement des Princes, se faisant servir à sa table chargée de trophées, par un Ecuyer tran-

tranchant en habit, & par des domestiques vêtus comme Gentilshommes. C'est lui qui, comme on a écrit dans la 2. partie, tient table ouverte à toute la Noblesse qui veut prendre part aux chasses qu'il fait sur ses terres depuis Venise jusques au Frioul, ayant par tout des Maisons, où il peut aller loger tous les soirs, & une entre autres sur la Trevisan, où l'on ne peut rien souhaitter de plus beau que les décorations du dedans, & les aggréments du dehors, partagés en jardins, boccages, Orangeries, tous d'une prodigieuse étendue. Comme ce Seigneur a une inclination particuliere à se faire honneur aupres des Etrangers, on a eû la fortune d'en être connû, de vivre même quelque temps dans ses Maisons, soit de la Ville soit de la Campagne, & on n'employe que la pure verité dans tout ce qu'on écrit de son ésprit, de ses manieres, & de sa magnificence. Les premieres armes des Thiepolo étoient *d'azur avec un château surmonté de trois tours, le tout maçonné d'argent*; & aujourd'hui, d'azur à *une espece de bonnet Ducal formé de plusieurs bandes entortillées d'argent.*

Toffetti. Gaspar St. Jean Toffetti de Creme ayant offert à la Rép. embarassée dans la guerre de Candie l'an 1649. d'entretenir du sien divers Vaisseaux & Milices étrangeres pour la servir, ses offres, qui alloient au debourcement de tres-grandes sommes furent acceptées, & sa famille aggregée au Corps de la Noblesse en reconnoissance de cette exhibition. Ses armes sont *coupées d'argent & de gueules avec un lion d'or couronné de même, qui tient de sa patte droitte une espéce de grille du même metal.*

Toderini. Deux freres *Jean Babtiste & Theodore Toderini* ayant fait l'offre accoutumée pendant le temps de la derniere guerre, d'aider de leurs biens aux dépences que porte avec soi ce fleau

de

de Dieu, furent aggregés à la Noblesse le 2. Juillet 1694. leurs armes sont .....

Trevisan. On trouve écrit que plusieurs familles de differente origine porterent ce nom: mais comme elles sont toutes d'une ancienneté assés reculée, elles se sont tellement confondues à la longue, qu'on n'en peut plus parler avec precision. Les uns vinrent d'Aquilée à la ruine de cette Ville, c'est à dire habiterent à Venise dés le commencement de sa fondation. Les autres vinrent de Trevise, & comme une partie de ceux-ci se trouva comprise dans le Grand Conseil, lors de la reforme qu'en fit le Doge Gradenigo la famille est d'une ancienneté assez considerable, pour s'en faire honneur ; de là vient qu'on n'en parle que sur le pié de vieille Noblesse. L'autre partie de ces derniers étant demeurée exclue du rang de la Noblesse dominante y est rentrée pendant la derniere guerre, l'an 1689. dans la personne de *Pierre Trevisan*, dont les Ancêtres avoient continué de servir la Rép. dans la Chancellerie, c'est à dire dans le second ordre de la Noblesse; Ce *Pierre* ayant servi lui seul l'éspace de 33. ans dans l'office de Secretaire en tous les tribunaux les plus relevés, & dans les autres emplois propres à ceux de son ordre. *Marc Antoine Trevisan* Doge de Venise l'an 1553. regna avec tant de justice & de vertus que son Epitaphe, qu'on voit à St. François de la Vigne, en fait un Saint sans aucune difficulté. *Dum sacro in Imaginum aulâ interesset, nulla egritudine, flexis ante aras Genibus in gremio Patrum moriens migravit in Cœlum Beatiss.* C'est ce Doge qui étant encor Procurateur de St. Marc eut, à ce qu'on dit, révélation que St. Ignace Fondateur de la Compagnie des Jesuites, dormoit sur la dure dans un coin de la place, ce qui l'obligea de l'aller chercher, & de le caresser, en recompence dequoi, on dit de même que le Saint lui prédit son

éléva-

élévation à la ſuprême Dignité de ſa Patrie. Il ſemble qu'il ne ſe ſoit écoulé aucun temps ſans qu'il y ait eû des Procurateurs de St. Marc de cette famille, qui de même a donné pluſieurs Généraux à la Rép. Entre ceux-ci *Melchior Trevisan* comandoit les Venitiens à la fameux bataille du Taro, comme ſon Epitaphe, qui eſt dans l'Egliſe des grands Cordeliers, l'aſſeure. Monſieur Amelot ſe récrie contre l'expreſſion qui y eſt, que *proſpere ad Tarum conflixit*, comme ſi c'étoit un blaſpheme contre la memoire du Roi Charles VIII. de nier qu'il ait entierement triomphé de tous les Italiens dans cette rencontre. Mais à moins qu'on ne prenne pour un entier triomphe un paſſage acheté par les derniers efforts de la bravoure, & qui n'eut point d'autre ſuite que celui de s'être tiré avec peu de perte d'un tres-évident danger, on ne voit pas que les Italiens s'étant ligués pour obliger les François à ſortir d'Italie, comme ils firent effectivement avec la perte de tout ce qu'ils y avoient aquis, on puiſſe leur ôter la conſolation d'avoir obtenu ce qu'ils deſiroient, quoi que peut être au prix de moins de ſang de leurs ennemis, qu'il n'en auroit pû être verſé dans une bataille deciſive. *Dominique Trevisan* Pere du Doge, dont on vient de parler, fut Cavalier, Ambaſſadeur, Procurateur, & Généraliſſime de la Rép. avec la gloire particuliere d'avoir ſoutenû dans la premiere de ces qualités la Majeſté & les Inſterêts de la Rép. en diverſes Cours d'Italie, & en celles de France, d'Eſpagne, des deux Empereurs d'Orient & d'Occident, & aupres du Sultan d'Egypte, comme on le voit ſur ſon Epitaphe poſé dans la même Egliſe de St. François de la Vigne, où eſt enterré le Doge ſon fils. Les armes des Treviſans ſont differentes ſelon les diverſes branches, ou familles de ce nom. Quelques uns portent *d'or à un chevron d'azur*, d'autres *d'or à un chef de*

gueules

gueules chargé d'un lion passant d'or, d'autres *d'azur à trois bandes d'or sous un chef d'azur*, qui sont celles des derniers aggregés, hormis le chef, & d'autres enfin *six paux d'or & d'azur avec une face de gueules.*

Tron. Mantoue fut la premiere Patrie de cette famille, qui vint habiter à Venise dés les premiers siécles de sa fondation. Elle y fut toûjours comprise entre les Nobles, ou celles qui eûrent part au Gouvernement, & *Nicolas Tron* monta sur le trône de la Rép. en 1471. & sa regence fut si heureuse qu'on lit encor sous son portrait dans la Sale du Grand Conseil, qu'il avoit été envoyé du Ciel pour l'union principalement qu'il procura des armes du Sophy de Perse avec celles de la Rép. contre le Turc.

„ *Hic* Thronus *Æthereis Dux est demissus ab astris*
„ *Ut Persam Veneto Jungeret Imperio.*

Cette union étoit principalement necessaire pour la conservation du Royaume de Cypre, dont la Rép. devint alors la Maîtresse. *Antoine Tron* Procurateur de St. Marc ayant été élû pour succéder au Doge Antoine Grimani eût la moderation de refuser la dignité sous pretexte de sa vieillesse. Il y a û divers autres Procurateurs de St. Marc & des personnes de cette famille qui ont û toute sorte d'emplois. Ses armes sont *bandé d'or & de gueules de six pieces avec un chef d'or chargé de trois fleurs de lis d'azur.*

Valaresso. L'Histoire Romaine fait mention d'une Colonie envoyée par l'Empereur Diocletian à Salone sa Patrie, pour l'annoblir par le mêlange du sang Romain avec celui de ses habitants. On asseure que cette famille fut une de celles qui furent transportées en ce nouveau séjour (apparemment sous un autre nom) & que quelques siécles après elle se transfera d'elle même à Venise, savoir des

dès les premiers temps de la fondation de cette Ville. Elle eut toûjours lieu entre les Maisons Nobles, & on a connu *Zaccarie Valaresso* Procurateur de St. Marc il y a peu d'années. Il y a encor quelques autres Sujets de cette famille revêtus de cette qualité. Ses armes sont doubles. Les unes *d'azur coupé de sinople avec une bande d'or,* les autres *d'azur avec cinq cotices d'or sous un chef tiercé en pal, le premier d'argent à une rose de gueules, le second de gueules à un lion d'or, & la troisieme d'argent à une tulippe de gueules.*

Valier. C'est merveille que M. Amelot qui en passe si peu aux Venitiens, ait accordé une Origine Romaine à cette famille, que les anciennes Chroniques ne tirent que de la Ville d'Adria, ou de ses Confins. Certainement si le nom Romain suffisoit pour prétendre une Origine Romaine, Rome auroit encor aujourd'hui une infinité de familles, dont elle pourroit se faire honneur, quoique peut être ne lui appartiendroient elles en rien; mais comme le changement de nom n'est nullement une preuve que la famille ne soit veritablement Romaine, quand elle l'est en effet; de même on ne doit pas plus accorder cette Origine sans des preuves raisonnables à ceux qui le portent, qu'une Royale à ceux qui portent le nom de Roi. En tout cas l'opinion de M. Amelot a trouvé des approbateurs, & l'Ecrivain cité, qui composa la *Pantologie* de la Maison Marcelle sous le titre merveilleux de *Mare Cælum*, ayant si heureusement reussi dans son premier travail, s'employa à la construction d'un autre de semblable Architecture sous le titre d'*Aquila Valeria*, qui orné d'une couverture aussi riche que le premier, fut presenté au Procurateur Silvestre Valier, que nous avons vû Doge. On ne sauroit dire si celui ci reçut l'ouvrage avec autant d'approbation & de reconnoissance que le Procurateur Frederic Mar-

cello.

cello. L'occasion d'en douter n'est point sans fondement & sans apparence. Ce qui est hors de doute touchant la famille Valier, c'est qu'elle est tres-ancienne & tres puissante à Venise, & qu'elle a donné en tout temps des hommes insignes en toute sortes d'emplois à l'Etat. On lit même que cette famille posséda la titre de Duc dans l'Archipel, & la proprieté de quelques Iles en cette Mer, comme quelques autres familles l'ont possédé, & desquelles il est parlé en leur lieu. *Bertuce & Silvestre Valier* ont éte assis sur le trône Ducal, & l'ont occupé avec applaudissement. *Augustin & Pierre Valier*, le premier Evêque de Verone, & le second Archevêque de Corfou furent créés Cardinaux, l'un par Gregroire XII. en 1572. & l'autre par Paul V. *André Valier* publia il y a quelques années *L'Histoire de la guerre de Candie* depuis le commencement jusques à sa fin, qui termina par la prise de cette importante place, Ouvrage dû à l'immortalité de tant de Braves, qui se sont signalés à sa deffence. *Pierre Valier* fut un de ceux qui dans le Senat appuya des plus vivement la résolution d'entrer en guerre avec le Turc l'an 1684. & qui commanda quelque temps dans le cours de cette glorieuse guerre les forces de la Rép. les armes de la Maison Valier sont *coupé d'or & de gueules avec une Aigle éployée & couronnée de l'un en l'autre.*

Valmarana. Les Comtes de Valmarana établis à Vicence furent aggregés à la Noblesse de Venise l'an 1658. durant la guerre de Candie. Le titre de Comte n'est pas rare en Italie, où tous les Ducs du Pays le donnent à qui il leur plaît, mais ceux de cette famille asseurent qu'ils l'ont reçû de l'Empereur Conrad II. l'an 1091. ce qui les distingue des Comtes de moderne creation. En effet la famille a eû des emplois considérables auprès de plusieurs Princes, particulièrement dans la Milice. Elle à

pour

pour armes *une bande de Lozanges d'or en champ d'azur, & une Couronne du même metal sur le coin gauche du Chef.*

Van Assel. *Juste Adolphe Van Assel* Originaire de Malines ayant vers la fin du seizieme siécle établi son Negoce à Venise & s'y étant tout à fait habitué, sa Posterité obtint l'an 1665. le rang des Nobles par le Sacrifice volontaire d'une partie de ses grands biens au bénéfice public de l'Etat. Au reste le Negoce entrepris par le premier Pere de cette famille en Italie, n'empêche pas qu'elle ne fût auparavant considérable dans les Pays-bas, où dès l'an 1100. elle avoit déja donné des Sujets employés par ses Princes, & merité d'eux des prérogatives d'honneur & de distinction. Elle porte pour armes *écartelé, au premier & dernier d'argent avec une barre de gueules, au second & troisieme de France, au quartier franc chargé d'une Aigle d'argent, & en cœur d'or à un chevron d'azur.*

Vendramin. Cette famille est d'Origine Escalvonne, & selon l'expression ingenue des Vieilles Chroniques, elle s'exerceoit dans le Negoce des poissons salés, qu'on apporte & qu'on emporte de Venise en divers lieux. Elle eut dés le treisieme siécle des Sujets qui meriterent du public par des services importants, & *André Vendramin* s'étant rendu utile pendant la guerre de Génes il fut aggregé au Corps de la Noblesse pour lui & sa posterité l'an 1381. Un autre *André Vendramin* fut Doge de Venise l'an 1476. & *François Vendramin*, fut Senateur, Ambassadeur, Patriarche de la même Ville & puis Cardinal créé par Paul V. & dans tous ces états il soutint les qualités les plus éminentes de chacun de ces Emplois : Grand Orateur, Ministre habile, & Prélat d'une modération & d'une vertu exemplaire. Cette famille a eû d'autres Sujets honorés de la pourpre des Procurateurs de St. Marc, & continue à soûtenir

tenir aujourd'hui le credit de tres-Noble & puissante, dont les commodités sont telles qu'elle est fondatrice d'un Magnifique Théatre, ou l'on represente les plus pompeux Opera, à l'envi du grand Theatre appellé de St. Jean Chrisostome, dont les Grimani sont Fondateurs. Ses armes sont *Tiercé en fasce d'azur, d'or & de gueules.*

Venier. Comme cette famille est une des plus puissantes de l'Etat, ce n'est pas merveilles qu'on lui ait attribué une origine Romaine, comme si c'étoit un préjugé raisonable que ceux qui sont grands en un temps, l'ayent toûjours été, & que ceux qui n'ont plus d'élévation ayent perdu tout droit de s'attribuer une Origine illustre. Non seulement on donne des Ancêtres Romains aux Veniers, mais on spécifie l'Empereur Aurelien & la famille Aurelia pour la Souche, dont ils viennent. Ce qui est hors de doute est qu'il y a eu trois Doges de cette Maison. Le premier *Antoine* Venier l'an 1381. fut animé d'un zéle si devorant de la Justice, qu'il condamna son propre fils à la mort pour avoir insulté à l'honneur d'une Dame, ce qui auroit été executé sans l'intercession du Senat, qui voulut que le fils obtint une grace que le desinteressement du Pere avoit si bien meritée. *Nicolas & Sebastien Venier* furent encor Doges, l'un en l'an 1554. & l'autre en l'an 1577. Ce dernier s'est rendu fameux par sa valeur & par le commandement qu'il eût des forces de la Rép. à la fameuse bataille de Lepante, où il soûtint dignement toutes les esperances, qu'on avoit conçues de sa conduite, & s'aquit l'estime & les applaudissement qui l'éleverent quelque temps après sur le Trône de sa Patrie. Après ces trois Sujets, qui forment une triple Couronne à cette famille, il seroit inutile d'en chercher d'autres pour accrediter ses mérites & la satisfaction que le Public en a reçue. Il suffit de dire en deux mots qu'elle n'a aucun sujet de por-

porter envie à point d'autre, & qu'elle peut conter autant de Procurateurs de St. Marc, d'Ambassadeurs, de Généraux d'armeés, & d'autres Ministres publics, qu'aucune des plus renommées pour tous ces honneurs reçus. Elle a pour armes un écu *fascé de gueules, ou même de pourpre, & d'argent de six pieces.* Quelques branches ajoutent *un chef d'argent chargé du côté droit d'un St. Marc de gueules.*

Vianolo. On trouve un abbregé des qualités & des merites de cette famille originaire de la Ville de Bergame, dans la supplique qu'elle presenta l'an 1658. pour être aggregée à l'Ordre de la Noblesse. „ Les Décendants de cette famille ont fait éclatter, dit on, à l'énvi par l'espace de cinq siécles „ leur zéle & leur fidelité inviolable envers la Majesté publique. Les uns dans le maniment des armes „ ont signalé leur valeur, d'autres parmi les dangers de la Mer ont cherché à se rendre plus utiles au Public, en acquerant de plus grands biens, „ d'autres dans les de Sécretaireries de l'Etat ont „ versé leur sueurs, & d'autres enfin dans les Résidences aux Cours Etrangeres, ont fait servir gayement & leurs peines & leurs richesses à soutenir les Interêts de la Patrie. Au temps que cette requête fut presentée, *Augustin Vianolo* étoit grand Chancelier, & comme cette honorable & lucrative dignité est incompatible avec la qualité de Noble, ses seuls enfants furent reçûs à la Noblesse l'an 1658. dont leur posterité joüit à présent. Parmi les premiers aggregés *Alexandre Marie Vianolo* s'est rendu célébre par une Histoire de Venise, qu'il a mise au jour : Ses armes sont *coupées d'azur & d'argent, celui-ci parti de gueules avec une échelle d'or, & trois étoilles de même en chef disposées en arc.*

Vidiman. Vers la fin du seizieme siécle *Jean* Comte *Vidiman* de Nation Allemande, s'étant transporté & établi à Venise, y possedoit des riches-

ses

ses si considérables, qu'il laissât ses enfants heritiers d'un million & deux cens mille Ducats. Il se fit recevoir avant que de mourir, de même que sa Posterité, dans l'Ordre de la Noblesse Patrice, & il fut le second qui l'an 1646. offrit & donna cent mille Ducats effectifs au Tresor public, sans en rien retirer. *Christofle Vidiman* un de ses enfants fut crée Cardinal par Innocent X. & il acheta un palais & des fonds à Rome pour l'entretien d'un de la famille qui voudroit embrasser la Prélature, comme il y en avoit de puis peu un Vice-Légat de Bologne. Le Comté d'Ortembourg & plusieurs belles Terres dans la Carintie, sont du Patrimonie de cette famille, qui a pour armes *Ecartelé au premier & dernier quartier de gueules avec deux demi-vols d'argent, & enté d'argent avec un autre demi-vol de gueules. Au second & troisieme de gueules avec six Aigles d'or, trois en chef & trois en pointe, avec une face d'argent chargée d'un pampre de vigne feuillé de sinople. Sur le tout parti, au premier d'or avec deux fleurs de lis d'azur contrepointées, & au second d'azur avec un croissant d'argent.*

Vituri. Est une de ces familles qui à la ruine de la Ville d'Altin dans la Marche Trevisane par Attila, se retira aux lagunes & aida à fonder Venise. Elle fut toûjours comprise dans le rang des Nobles, & a donné quelques Procurateurs de St. Marc, Généraux d'armées & autres sujets employés au service public. Elle a pour armes *d'azur à deux pals d'or*, d'autres de cette famille pour se distinguer portent *d'or à deux pals d'azur.*

Vizzamano. Cette famille est originaire de Candie & habitante de Venise dés le douzieme siecle que plusieurs braves de divers Pays s'étant unis à l'armée de Dominique Michel, qui portoit la guerre aux Sarazins en Syrie, & y ayant aquis de la gloire & du mérite, furent au retour aggregés à la Bourgeoi-

sie de Venise, qui par la réformation du grand Conseil devint Noblesse Patrice dans la personne de ceux qui y furent compris. Celle-ci néantmoins en fut exclue, mais *Jacques Vizzamani* ayant armé une galere à ses propres dépens, pendant la guerre de Génes, & ayant utilement servi, fut reintégré à la Noblesse l'an 1281. & sa Postérité a continué de jouir de ce rang, sans faire cependant beaucoup parler d'elle. Monsieur Amelot, qui a chargé ses écrits du nom de quelques familles éteintes depuis long temps, a oublié de parler de celle-ci qui subsiste, & qui a pour armes *un lion d'or en champ d'argent avec une fasce d'azur brochant sur le tout*

Zacco. Est une famille Noble de Padoüe qui passa à la Noblesse de Venise pendant la guerre de Candie l'an 1653. par la voye accoutumée. Elle a titre de Comte, & on a vû un Comte Zacco, Chambellan de la Clef d'or de l'Empereur Leopold, mais on ne peut pas asseurer, s'il est de cette famille Noble Venitienne, ou de quelque branche de la même famille, qui n'ait pas été aggregée, car il est de la même Ville de Padoüe. Ces Messieurs portent *écartelé au premier & dernier, échiqueté d'or & d'azur au second & troisieme fascé de gueules & d'or de six piéces!* Monsr. Amelot les apelle *Zichi*, on ne sçait pourquoi.

Zaguri. Cette famille éstoit d'ancienne Bourgeoisie, ou comme ou parle *Citadinance* de Venise, & fut aggregée l'an 1646. à la maniere des autres. Ses armes sont *un buste de More vêtu d'or & bandé d'argent en champ de gueules.*

Zambelli. Il y a deux familles de ce nom, l'une d'ancienne Noblesse de Padoüe qui fut aggregée du temps de la guerre de Candie, & une autre, d'origine & d'ancienne habitation à Venise, qui ne fut aggregée que l'an 1685. par la même voye que la premiere. Celle ci possedoit des Terres & des Juris-

risdictions dans les Etats de la Maison d'Autriche. La premiere a pour armes *d'azur à une fasce de gueules, & en chef un homme à demi corps vêtu de la même couleur, qui étendant ses bras tient deux fleurs de lis d'or, avec une troisieme en pointe de l'écu.* La seconde porte *taillé d'azur & de Gueules avec une barre d'argent, de laquelle naît une piece du même métal, qui en fait un chevron avec une Croix d'or alaisée en chef.*

Zanardi. Cette famille enrichie par le negoce & originaire de Bergame, fut aggregee l'an 1653. & a pour armes *un homme armé de toutes piéces d'argent tenant en sa droite une lance, & en sa gauche une fleur de lis d'or en champ d'azur.* Il y a des Comtes Zanardi à Plaisance.

Zancarolo. Famille tres ancienne de Venise, mais qui ayant quasi toute passé à Candie avec la Colonie, a fait peu parler d'elle. On trouve pourtant les noms de quelques Commandants dans les armées de la Rép. en diverses occasions, & celui d'un Evêque, le premier qui transporta son siege de Malamocco à l'Ile d'Olivola, qui étoit l'Evêché de Venise. Ses armes sont *parti, au premier de Gueules avec trois bandes ondées d'argent, & au second tiércé en fasce d'azur d'or & de gueules.*

Zane. Ou *Ziani.* Cette famille est aussi ancienne que la Ville de Venise, & une de celles qu'on appelle *Tribunices*, parce qu'elles gouvernerent au commencement les habitants dispersés, chacune en une Ile, avant que la forme du Gouvernement général fut reglée par l'election d'un Doge. Les Doges *Sebastien* & *Pierre Zane* ou *Ziani* Pere & Fils sortis de cette famille, font voir combien elle étoit considérable. C'est au temps du premier de ces Doges, que l'on commença à voir à Venise le Prince marcher avec l'eclat & les ornements, qu'il a aujourd'hui dans les fonctions publiques, la reconci-

 liation

liation du Pape Alexandre III. avec l'Empereur Frederic Barberousse y ayant donné occasion, comme on l'a dit ailleurs. Ce Prince laissa le Public heritier de toutes les richesses de son patrimone qui étoient tres-considérables. Le second eut pour femme une fille de Tancrede Roi de Sicile. On ne parle pas des autres sujets considérables, dont on peut voir les noms & les actions dans l'Histoire. *Matthieu Zane* au commencement du siecle passé eut l'honneur d'étre consacré Patriarche de Venise des mains mêmes du Pape Clement VIII. qui lui fit beaucoup d'honneur. On a connu à Bologne un Comte Zane tres-honête, & tres-obligeant, & de plus tres-versé dans les belles connoissances, dont le Comte Malvasie a inséré quelques écrits dans ses *Marmora Pelsinea.* On a reçu mille honêtetés de l'un & de l'autre de ces Messieurs dans le séjour, qu'on a fait à Bologne, mais on ne sauroit dire, si cette famille Zane de Bologne a quelqne laison avec celle de Venise. Les armes de celle ci sont *coupeés d'azur & d'argent avec un renard*, (qui s'appelle Zane en vieil Italien) *de l'un en l'autre.* D'autres branches de cette famille font *le champ tout d'azur & le Renard tout d'argent.*

Zanobrio. Monseur Amelot qui a fait décendre de Crocheteurs la Maison des Vidimans, fait Marchands les Ancêtres de celle ci, quoi qu'elle soit de notorieté publique de tres-ancienne Noblesse de Verone, qualifiée du titre de Comtes de l'Empire. Cette famille est des plus puissantes & des plus riches de l'Etat, quoi qu'elle n'ait été aggregée à l'Ordre de la Noblesse de Venise que l'an 1646. qui fut la premiere année qu'on ouvrit la porte du Grand Conseil aux familles Etrangeres qui voudroient secourir de leurs biens le Public engagé dans la guerre de Candie. Ces Messieurs conterent toute la somme des cent mille Ducats sans

en

en vouloir retirer aucun avantage, comme ont fait les derniers, & l'on a entendu souvent dire aux premiers Bienfaicteurs de la Patrie, que s'ils avoient sçu qu'on deût faire grace à beaucoup de ceux qui sont venus apres eux, ils auroient doublé la somme, afin de leur ôter l'envie de se mesurer avec eux. Le comte *Pierre Zanobrio* a été de nos jours employé dans le Gouvernement de quelques Villes même des principales de Terre ferme, où il a soutenu la Majesté publique avec beaucoup d'éclat & de pompe. Les armes de la famille sont *trois bandes d'or en champ d'azur avec un chef de même couleur chargé d'un Pelerin naissant avec les mains jointes, & un chapeau pendant derriere ses epaules, le tout d'argent.*

Zen. Cette famille est tres-illustre & tres-ancienne à Venise & quelques uns l'ont voulu faire décendre de l'Empereur Zenon, ce qui peut être plus facilement crû que prouvé. *Renier Zen* fut Doge de Venise l'an 1252. & plusieurs Généraux d'armées & autres sujets insignes ont fait honneur à cette famille. Entre ces Généraux *Charles Zen* servit avec tant de satisfaction, qu'il fut enterré aux depens du Public, & ses funérailles honorées de la presence du Senat & du Doge, ce qui à peine a quelque exemple dans l'Histoire de Venise. Un autre sujet de cette famille eut non seulement le même honneur à sa mort, mais encor celui que tous les ans au jour anniversaire de sa mort, le Prince & le Senat en corps assistent à ses Obseques. Ce fut le Cardinal *Jean Battiste Zen*, Creature du Pape Paul II. lequel ayant vécu avec gloire, laissa la Rép. heritiere de ses grands biens, laquelle par reconnoissance lui fait annuellement cet honneur, & fait distribuer un Ducat d'or à chacun des Sénateurs qui y assistent. L'Histoire fait mention de *Catharin Zen*, qui ayant été envoyé

Ambassadeur de la Rép. à Ussun Cassan Roi de Perse, pour l'exciter à faire la guerre à Mahomet II. qu'on pouvoit appeller le destructeur des Royaumes, puis qu'il en détruisit, à ce qu'on dit, 22. & 2. Empires, fut reconnu parent de la femme de ce Prince, & traitté en cette qualité avec des honneurs extraordinaires. Cette parenté venoit de ce qu' Ussun Cassan avoit épousé Despine fille de Calojan Empereur de Trebisonde, & que Valence sœur de Despine avoit épousé Nicolo Crespo Duc de l'Archipel; dont Zen avoit épousé une fille nommée *Violante*, comme Marc Cornaro en avoit épousé une autre nommée Florence, ainsi qu'on l'a écrit en parlant des Cornaro: De sorte que par ce moyen Zen & Cornaro étoient cousins du Roi de Perse. Cela servit beaucoup à disposer Ussun-Cassan à ce qu'on souhaittoit, quoi que par un juste jugement de Dieu les efforts de ce Sophi ne furent pas suffisants pour arrêter les Victoires de Mahomet, qui mourut à l'âge de 52. ans avec le seul regret de n'avoir pû subjuguer l'Ile de Rode & porter ses armes en Italie, comme il l'exprima dans l'Epitaphe qu'il se composa lui même. On a connu un *Jerôme Zen* qui avoit été Ambassadeur à Madrid, & à Rome, & la famille continue à se soutenir avec éclat. Ses armes sont *bandé d'azur & d'argent de six piéces.* Quelques branches écartelent ces armes avec d'autres, savoir un Animal (nommé *Dolce* par les Italiens) *de sable, en champ d'argent*, qui peut étre sont celles de quelque famille éteinte, dont quelqu'un de celle ci a herité.

Zolio. Cette famille est originaire de Bergame, & en exerçant le Negoce à Venise y aquit de si grands biens, qu'elle se vit en état d'acheter la Noblesse l'an 1655. On a vû deux Prélats de cette famille, l'un Domestique du Pape Clement X. & l'autre

l'autre Evêque de Creme. Leurs armes ſont *coupé en quatre faces égales d'or, de gueules, d'azur & de ſable. Sur le tout deux lions d'or affrontés qui regardent un Phenix qui ſe conſume ſur ſon bucher.*

DES

FAMILLES ETRANGERES

Aggrégées par honneur à la Nobleſſe de Veniſe.

On a parlé au commencement de ce Traitté de certaines familles, qui n'ont qu'une aggrégation honoraire au corps de la Nobleſſe Patrice de Veniſe, & leſquelles néantmoins, ſi elles faiſoient leur ſejour dans cette Capitale, joüiroient des mêmes privileges que les autres, les termes de leur aggregation n'étant point differents de ceux qui revêtent tous les Venitiens nouveaux venus, de ces privileges. Quelques unes de ces familles ont recherché cette aggregation, & à d'autres elle a été offerte par le Senat, ou pour faire honneur à la Rép. de cette eſpece d'alliance, ou pour en recompenſer des ſujets, qui lui avoient rendus des ſervices conſidérables. Voici ces familles avec un mot ſur chacune.

Albani. Eſt la famille du Pape *Clement* XI. aujourd'hui vivant, à laquelle le Senat envoya la patente de ſon aggregation les derniers jours du Mois de Decembre de l'an 1700. c'eſt à dire quelques ſemaines apres l'élévation au pontificat du Cardinal Jean François Albani, qui prit le nom de Cle-

ment. Cette famille originaire de la Ville d'Urbin, consiste en un frere du Pape nommé Don *Horace* & en ses trois fils, dont aucun n'a encor d'établissement, le Pape ne les ayant point encor tirés de leur premier état pour ne point violer la Bulle qui abolit le Nepotisme, laquelle il composa lui même sous le Pape Innocent XII. qui la fit publier. Il vient cependant de donner à l'un de ces trois Neveux, une charge de Colonel d'un Regiment de Dragons dans ses troupes. Les Armes de cette famille Albani (car il y en a une autre avec le titre de Comte à Bergame, dans l'Etat Venitien) sont *un champ d'azur à une face d'or, trois montagnes en pointe, & une étoile en chef du même metal.*

Altieri. Est la famille du Pape *Clement* X. d'ancien établissement & Noblesse dans Rome. *Emilio Altieri* ayant été fait Pape l'an 1670. le Senat aggregea sa famille à l'ordre de ses Patrices dans la personne de *Don Angelo* Pere, & de *Don Gaspar* son fils, de la maison des Paluzzi adoptée dans celle des Altieri, à cause que D. Gaspar avoit épousé une Niece unique du Pape, qui voulut faire revivre son nom dans leur posterité. Les armes Altieri sont *d'azur à six étoiles d'argent* 3. 2. 1. *avec une bordure dentelée de même.*

Barberini. Est la famille du Pape *Urbain* VIII. aggregée l'an 1652. dans la personne de *Don Charles Barberin* Prefet de Rome, frere de ce Pape, dont les descendants jouïssent du titre de Princes de Palestrine, & sont Grands d'Espagne. Le chef de la famille aujourd'hui vivant s'appelle *Don Urbain*, marié en premieres nôces avec une Dame de Venise de la Maison Zeno, Niece du Pape Alexandre VIII. qui fit ce mariage, & en secondes avec une Dame de la Maison Vintimiglia des Princes de Castelbuono en Sicile, mais ne faisant

pas

pas trop bon ménage avec elle, il s'est retiré à Venise, où il demeure, en suite d'une espece de relégation, à la quelle il s'est soumis, dés que sa conduite n'a pas été approuvée par le Pape Clement XI. Il y a une autre raison de cette retraitte. Les armes Imperiales & Catoliques, sçavoir celles du Roi Charles III. ont gagné le dessus en Italie, & le Royaume, de Naples est entre leurs mains. En suite de cette possession on a intimé au Prince de Palestrine comme feudataire de plusieurs terres dans ce Royaume de reconnoître le nouveau Gouvernement. On voudroit differer de le faire, jusqu'à ce qu'on voye un plus grand denoüement dans les affaires. C'est pourquoi ce Prince a pris le parti de remettre tous ses biens au Cardinal François Barberin son frere, sous pretexte de payer les grandes dettes, dont il est chargé, & s'est retiré à Venise. Ainsi le Cardinal demeure saisi de tout & continue son sejour à Rome, en apparence partisan de la Maison d'Autriche, & le Prince se reserve à Venise pour tout ce qui pourra arriver, dans la vuë de profiter du merite de n'avoir point reconnu le Roi Charles, si le Duc d'Anjou regagne le Royaume de Naples. On diroit quasi que c'est tout de bon que le Cardinal Barberin a embrassé le parti de la maison d'Autriche, puis qu'il a eu le courage, à ce qu'on écrivoit il y a quelque temps, de remontrer au Pape que sa pensée de faire la guerre à l'Empereur ne paroissoit guerre ni avantageuse ni necessaire à l'Etat Ecclesiastique, ce qui lui attira de grosses paroles de la part du St. Pere. Les armes des Barberins sont *d'azur à trois abeilles d'or.*

Baviere. On ne trouve point le temps que la serenissime Maison de Baviere rechercha ou reçut l'aggregation au Corps de la Noblesse de Venise, mais il est certain que cette Famille est considérée comme aggregée, & que le Senat se fait honneur

de cette aggregation. Les armes de Baviere sont un écu *fuselé en bande d'argent & d'azur.*

Bentivoglio. Jean Bentivoglio Seigneur de Bologne fut aggrégé à la Noblesse de Venise l'an 1488. & ses Descendants établis à Ferrare, où ils se retirerent depuis que le Pape Jules II. les eut chassés de Bologne, jouïssent de cette aggrégation sous le nom de Marquis Bentivoglio. Leurs armes sont un écu *tranché d'or & de gueules, la division dentelée.*

Buoncompagno. Est la famille du Pape *Gregoire* XIII. titrée du nom de Ducs de Sora dans le Royaume de Naples & de Prince de Plombin sur les côtes de Toscane. Ce dernier Etat qui appertenoit à la famille Ludovisi, qui étoit celle du Pape Gregoire XV. aujourd'hui éteinte, est entré dans celle des Boucompagni par le mariage de *Gregoire* IV. Duc de Sore avec Hypolite Ludovisi heritiere de cette Principauté. Les Buoncompagni sont de Bologne, où *Hugues*, qui fut Pape, avoit reçu le Bonnet de Docteur, & enseigné dans l'Université avant qu'il s'acheminât à Rome, où son étoile le destinoit à la Papauté. *Jacques* Boncompagno Duc de Sore fut aggregé à la Noblesse de Venise l'an 1573. Il y a eu quatre Cardinaux de cette famille dont le dernier vit encor, & est Archevêque de Bologne. Son frére le Duc de sora ayant parû dans ces dernieres années irresolu sur le parti à prendre entre les deux grands Concurrents à la succession d'Espagne, a donné lieu à la prise de Plombin, dont les armes Imperiales se sont emparées en chassant la garnison, que le Duc d'Ucede Viceroi de Naples pour le Roi Philippe, y avoit mis. Les armes Boncompagno sont *un Dragon aislé, mais sans queüe, d'or en champ de gueules.*

Bourbon. Henri III. Roi de France ayant passé à son retour de Pologne par Venise l'an 1574. eut la curiosité de voir la maniere, dont on procedoit dans

dans les Conseils de la Rép. c'est pourquoi le Senat l'ayant prié d'accepter le titre de Noble, ou de Patrice de Venise, on lui défera le pouvoir de nommer en cette qualité à quelques charges vacantes le jour qu'il se trouva à l'assemblée. *Henri* IV. son Successeur pour temoigner l'éstime & la reconnoissance de ce que la Rép. avoit toûjours paru s'interesser dans ses avantages, fit faire des instances expresses par son Ambassadeur à ce que cette aggregation fut renouvellée en sa personne; à quoi le Senat ayant montré toute sorte de dispositions, il fut decrété l'an 1600. que sa Majesté & toute sa Royale posterité seroient comprises dans le nombre des familles Patrices de Venise, le nom de *Louis* XIII. qui naquit l'année suivante ayant été écrit dans ce qu'on appelle le livre d'or, ensuite de la part que l'Ambassadeur de S. M. T. C. donna an Senat de sa naissance; ce qu'on croit qu'ont fait ses successeurs dans la suite. Les armes de France (la famille Royale n'en ayant point de particulieres) sont *trois fleurs de lis d'or en champ d'azur.*

Borghese. En consideration du Pape *Paul* V. cette famille d'origine Romaine, dont il avoit tiré naissance, fut reçue au nombre des Nobles de Venise l'an 1605. le même de l'exaltation de ce Pape au trône de St. Pierre. Elle jouit du titre de Prince de Sulmone & de Rossane dans le Royaume de Naples, & de celui de Grand d'Espagne. Le Prince *D. Marc Antoine* aujourd'hui vivant est un de ceux qui tardent à reconnoître le Roi Charles III. pour Roi de Naples, & dont les revenus situés dans ce Royaume sont, à cause de cela, sequestrés. Ses armes sont *coupé d'or & d'azur, le premier chargé d'une Aigle de sable, & le second d'un Dragon aux ailes éploieés d'or.*

Braunswic. Le Prince *Jean Frederic* de Brauns-

wic ayant fait plusieurs fois le voyage de Venise, & s'y étant affectionné à la Noblesse, & à la douce liberté dont on jouit dans cette Ville, qui semble être la Capitale de tous les plus aggreables divertissements, fut aggregé au Corps des Nobles l'an 1668. Ce Prince décédé l'an 1679. à Ausbourg sans succession masculine, est Pere de la Princesse *Charlotte Felicité* mariée l'an 1695. au vivant Duc Rinalde de Modene, & aussi de *Wilelmine Amelie* Epouse de l'Empereur Joseph à present regnant. Les armes propres de la Maison de Braunswic sont *de gueules à deux Leopards d'or armés & lampassés d'azur.*

Chigi. Cette famille est de Sienne, établie à Rome dés le Pontificat *d'Alexandre* VII. qui en étant sorti l'éleva à la qualité de Prince, l'ainé s'appellant Prince de Farnese dans la Toscane, & de la Riccia dans l'Etat Ecclesiastique. Ses armes sont *de gueules à six montagnes d'or une sur deux & deux sur trois, la plus haute surmontée d'un étoile de même.*

Cibo. Est une famille originaire de Genes, mais depuis long temps en possession de la Principauté de Masse & de Carrare, deux petites villes aux confins de cette Rép. & de la Toscane. Innocent VIII. de cette famille, procura à son Neveu ou son fils *François* Cibo qu'il avoit envoyé à Venise l'an 1488. l'aggregation à la Noblesse de cette Capitale. Il avoit épousé l'année d'auparavant Madelaine de Medicis sœur de celui qui fut depuis Pape sous le nom de Leon. X. *Laurens* son fils fut Général des troupes Ecclesiastiques, & épousa Richarde de Malaspina, qui lui porta le Marquisat de Masse & de Carrare. Elle fut Mere de *Jules* qui s'étant joint à Jean Louis de Fiesque pour faire retomber la Ville de Genes entre les Mains des François, fut arrêté a Milan, & executé

té à mort. L'Empereur Maximilien II. fit *Alberic* frere de Jules, mort sans enfants, Prince de l'Empire l'an 1568. Cet Alberic est fameux dans l'Histoire, non seulement pour sa valeur militaire qui lui fit prendre parti dans beaucoup de guerres de son temps, mais encor pour sa longue vie qui arriva à 96. ans, & lui donna les moyens d'étre connu & éstimé de 14. Papes, de 6. Empereurs, de 6. Rois de France, & de 3. Rois d'Espagne. Son fils *Alderame* Cibo, qui se trouva à la bataille de Lepante, eut pour épouse Marphise, petite fille d'Alfonce I. Duc de Ferrare. Et c'est à cause de ces Alliances & de ses concessions, que l'Ecu des Princes de Masse en est écartelé & orné, les propres armes des Cibo étant *de gueules à une bande echiquetée d'argent & d'azur de trois rangs d'échets, sous un chef d'argent chargé d'une croix de gueules qui est de Genes, abaissé sous un autre chef d'Empire, sçavoir d'or à l'aigle éployée de sable.*

Collalto. *Rambalde* Comte Collalto s'étant interessé dés l'an 1306. dans les avantages de la Rép. de Venise, qu'il servit de sa personne & de quelques troupes levées sur ses terres dans les guerres qu'elle eut de son temps, merita pour soi & pour sa posterité l'aggregation à la Noblesse patrice, que ses décendants ont toûjours cultivée, puis qu'ils font leur séjour dans le territoire de Trevise au château de St. Sauveur, qui leur appartient, & où ils exercent une Jurisdiction particuliere. Il y a d'autres Comtes Collalto dans la partie du Frioul appartenante à la Maison d'Autriche, qui apparemment viennent d'une même tige; Mais on n'oseroit asseurer qu'ils soient des Décendants de ce Rambalde, ni qu'ils participent à l'aggregation des Comtes de St. Sauveur. Les armes de ceux ci sont un Ecu *écartelé de sable & d'argent.*

Colonna. *Martin* V. nommé devant son Pontificat

cat Eudes ou *Odon* Colonna, ayant fait Cardinal ſon Neveu *Proſper* Colonna, lequel paſſant par Veniſe, & y ayant reçu des honnenrs extraordinaires tant par rapport à ſa famille déja tres illuſtre que par reſpect pour le Pape ſon Oncle, demanda l'aggregation à la Nobleſſe & pour ſa perſonne, & pour celle de ſes Décendants, qui lui fut accordée, & dont ces Meſſieurs ont continué à ſe faire honneur juſqu'à preſent, quoi qu'ils jouiſſent de la qualité de Princes Romains, & de Ducs de Palliano, & Sonnino dans l'Etat Eccleſiaſtique, & de Tagliacozzo & Caſtillone & autres terres dans le Royaume de Naples, dont l'ainé de la Maiſon eſt Connetable Héréditaire. Don *Marc Antoine* Colonna frere puiſné du Connetable vivant, ayant voulu auſſi bien que ſon ainé embraſſer l'état de Mariage vit aujourd hui à Veniſe avec ſon Epouſe & un appennage de quelques miliers d'Ecus, qui ſuffiſent pour le mettre en état de ſoutenir la dépence d'un ſimple Noble Venitien, au quel état il s'eſt reduit volontairement. Les armes Colonne ſont parlantes ſçavoir *une colonne d'argent couronnée de même en champ de gueules.*

Eſte *Azon* IV. Marquis d'Eſte & de Ferrare ayant demandé l'an 1304. l'aggregation à la Nobleſſe de Veniſe, la reçut par un decret public paſſé au Grand Conſeil avec une approbation univerſelle le 22. Aouſt de la même année. On a touché en parlant des démêlés, qu'eut la Rép. en ce temps là, de la ſuite qu'eut cette aggregation, par le tranſport que *Friſcus* ou *François* d'Eſte Neveu d'Azon fit de ſes droits ou prétentions ſur la Ville & l'Etat de Ferrare. Les Ducs de Modene Heritiers & Succeſſeurs des Ducs de Ferrare de cette Maiſon, ont toûjours cultivé fort ſoigneuſement l'amitié de la Rép. de Veniſe, qui de ſon côté traite avec beaucoup d'égards & de circonſpection ces Princes. Les armes de la Maiſon d'Eſte ſont *une Aigle d'argent lampaſſée ar-*

mee

mée & couronnée d'or en champ d'azur, qu'elle porte, en un pal de gueules chargé de deux clefs d'or qui sont de l'Eglise, accordées à Borse d'Este par le Pape Paul II. *avec la thiare de même*, accordée par Alexandre VI. a Hercules I. en consideration de son alliance avec lui, *l'écu entier écartelé au premier & dernier de l'Empire* par concession de l'Empereur Frederic III. au même Borse d'Este, qu'il créa premier Duc de Modene & de Regge, *& au second & troisieme de France avec une bordure dentelée d'or & de gueules* accordée par Charles VI. à Nicolas III. Marquis Ferrare l'an 1414. C'est ainsi que M. Imhof les Blasonne dans son Histoire Genéalogique d'Italie & d'Espagne en parlant de cette Maison.

Farnese. Paul III. Tige de cette Maison, ayant démandé au Senat l'aggregation à l'Ordre de ses Patrices en faveur de son fils *Pierre Louis* Farnese, qu'il avoit fait Duc de Parme & de Plaisance, l'obtint l'an 1540. & ses Décendants & Successeurs dans les mêmes Duchés, ont toûjours soigneusement cultivé l'amitié de la Rép. qui de son côte en fait de même: les armes Farnese sont *d'or à six fleurs de lis de gueules 3. 2. 1.*

Gonzague. Louis Gonzague le premier Seigneur de Mantoüe de sa famille, demanda l'an 1332. l'aggregation à la Noblesse qui lui fut accordée sous le Dogat de François Dandolo. Ses Descendants dans le Duché de Mantoüe se sont toûjours montré affectionnés à la Rép. & le dernier Duc en particulier, avoit coutume de passer quasi tous les ans plusieurs mois à Venise. La famille est divisée en plusieurs branches, & on n'oseroit asseurer que toutes soyent comprises dans l'aggregation, ou qu'elles l'ayent toutes également cultivée: Faute de quòi l'aggregation est censée nulle. Les armes Gouzague sont *d'argent à quatre aigles de sable affrontées l'écu chargé d'une grande Croix de gueules élargie aux bouts. Et*

en

en coeur d'or à trois fasces de sable qui est de Gonzague propre.

Malaspina. Est une famille avec titre de Marquis, qui possede quelques fiefs immediats à l'Empire dans les Landes entre le Piemont le Monferrat & le Génois. Je n'ai point trouvé le temps de son aggregation à la Noblesse de Venise. Ses armes sont un Ecu *coupé d'or & de gueules avec une épine ou branche de rosier chargée de cinq roses de l'un en l'autre.*

Medicis. Est la famille des Grands Ducs de Toscane. *Jean* de Medicis je trouvant l'an 1512. à Venise Legat du Pape Jules II. pour traiter une alliance entre ce Pape & la Rép., demanda pour soy, pour son frere Pierre, & pour la famille de celui ci, d'etre aggregés au corps de la Noblesse, ce qui lui fut accordé, & dépuis ce temps, les grands Ducs sortis de cette posterité ont été considerés comme Nobles Venitiens. Les armes des Medicis sont *cinq tourteaux de gueules en champ d'azur, avec un sixieme tourteau d'azur chargé de trois fleurs, de lis d'or*, que Charles VIII. accorda à ce Pierre dont il à été parlé, frere de Leon X. lors qu'il alloit à la conquêre du Royaume de Naples.

Odescalchi. Don Livio Neveu du Pape Innocent XI. fut agregé l'an 1676. à la Noblesse de Venise par le Senat, qui crut faire honneur à ce Pape dans la personne de son Neveu par cette aggregation. Ce Neveu est le dernier de sa famille, dont les biens passent au Comte Jean Boromée, né d'une seur de Don Livio qu'Innocent refusa au Duc d'Alvito pour la donner au Comte Charles Boromée, Gentilhomme Milanois, mais tres-riche & tres pieux Cavalier. Les armes Odescalchi sont *d'argent à trois cotices de gueules, la premiere chargée d'un lion leopardé, la seconde & troisieme de cinq echecs 3. & 2. avec un sixieme échec en pointe, le lion & les échecs*

échecs de gueules, le tout ſous un chef de l'Empire.

Urſini. Nicolas Urſin General de la Rep. de Veniſe du temps de la ligue de Cambrai, obtint l'aggregation pour ſoy & ſes Deſcendants comme une récompenſe de ſes bons ſervices, outre les autres gratifications qu'il reçut du Senat. Les Urſins ſont richement établis dans le Royaume de Naples, où ils poſſedent des Duchés & d'autres Etats. La branche des Ducs de Bracciano qui ſubſiſtoit à Rome, eſt aujourd-hui éteinte par la mort du dernier Duc, dont Madame de la Trimoüille ſœur du Cardinal de ce nom, premiere Dame de la Reyne femme du Roy Philippe à Madrid, eſt veuve, étoit de cette famille. Les armes des Urſins ſont, *bandé d'argent & de gueules de huit pieces ſous un chef d'or chargé d'un ſerpent d'azur, & ſurmonté d'un autre Chef d'argent à une quinteſeuille de gueules.*

Pamphilio. Cette famile d'origine Romaine monta à la qualité de Prince dans la perſonne de *Don Camille*, qui ſe trouva frere du Cardinal Jean Baptiſte Pamphile élû Pape l'année 1644. & qui prit le nom *d'Innocent.* X. Le Senat accoutumé à offrir l'aggregation à la famille des Papes, ſe fit honneur de la preſenter à Don Camille, dont la poſterité en a joui juſqu'à preſent, même le Prince vivant s'eſt ſi fort accoutumé à l'air de Veniſe qu'il y paſſe une partie de ſa vie; mais ſans ſe prévaloir d'aucun des droits de ſon aggregation, y vivant retiré & ſans prendre la Veſte de Noble dont quelques Princes Romains comme lui, ne font point de difficulté de ſe couvrir, quand ils ſont à Veniſe. Les armes de cette famille ſont *de gueules à une Colombe d'argent, qui porte un rameau d'Olivier dans ſon bec; ſous un chef couſu d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or ſeparées par deux paux de gueules.*

Pico. Jean François Pico Seigneur de la Mirandole étant Général de la Rép. dés le quatorſieme ſiecle

ſiecle paroit avoir été celui, qui recut l'aggregation, étant aſſéz la coutume de la Rép. de l'accorder en ces temps là à ſes Généraux. En effet devant étre informés de tous les interêts de l'Etat, il paroit indiſpenſable de les admettre dans les Conſeils, ce qui eſt la principale prérogative de l'aggrégation. Cette famille, que les faiſeurs de Romans font venir d'une fille de l'Empereur Conſtance fils du grand Conſtantin, eſt en poſſeſſion de la petite Ville de la Mirandole depuis plus de cinq cens ans, & on veut que l'Empereur Louis de Baviere la donna à *François Pic* avec le titre de Vicaire Imperial: *Alexandre* I. du nom dans ſa famille, obtint de l'Empereur au commencement du dernier Siecle le titre de Duc de la Mirandole, de Prince de Concordia & de Marquis de S. Martin, dont ſes ſucceſſeurs jouiſſent; mais dans les commencements de cette guerre, le jeune Duc s'étant voulu attacher aux François, & la Mirandole étant demeurée aux Imperiaux, les François à leur départ d'Italie ne pûrent obtenir aucune condition avantageuſe pour lui, & il eſt aujourd'hui hors de ſes Etats. Les Armes propres du Duché de la Mirandole ſont *d'or à une Aigle de ſable armée & couronnée d'or*, celles de Concordia ſont *faſcé d'argent & d'azur de ſix pieces avec un lion de gueules, armé, lampaſſé & couronné d'or*, & celles qui paroiſſent étre propres de la maiſon Pico & poſeés en cœur ſont un Ecu *échiqueté d'argent & d'azur, le tout ſous un chef d'Empire.*

Pio. Cette famille poſſedoit autre fois la Seigneurie de Carpi, & obtint le titre de Prince de l'Empire. *Albert Pio* Prince de Carpi fut conſideré par les Empereurs Maximilien I. & Charles V. pour leſquels il ſoûtint diverſes ambaſſades, mais s'étant en ſuite jetté dans le parti de la France, & s'étant trouvé à Rome Ambaſſadeur de François I. lors de

là

là prise de cette Ville par les armes de l'Empereur, il fut traitté comme ennemi, & ayant perdu ses biens il se retira à Paris, où avec le seul capital de son sçavoir, qui étoit extraordinaire, il vecut quelque temps assez à l'étroit & mourut de peste l'an 1537. Moreri parlant de lui dans son Dictionaire accuse hautement Charles V. d'ingratitude, & le nomme Usurpateur des biens de ce Prince, quil donna, dit il, à Prosper Colonna, qui étoit dans ses intérêts, mais il ne dit mot de son passage au service de la France, & de l'Ambassade qu'il soutenoit alors. Ce silence donne une méchante idée de la conduite de l'Empereur Charles, qui se trouvera cependant dans les formes & dans les regles de la Justice vindicative, dés qu'on aura representé les choses comme elles sont. Cette dissimulation des circonstances, qui servent à faire connoître tout entieres les personnes, pour avoir occasion de les loüer ou blâmer à son gré, n'est pas particuliere à Moreri, & semble lui être commune avec beaucoup d'autres Ecrivains de sa Nation. La maison Pio retourna dans la suite en possession de son Etat, qu'elle reperdit vers le milieu du dernier siecle pour s'être encor mêlée trop avant dans les guerres entre la France & l'Espagne. Depuis ce temps là elle s'est retirée à Ferrare, où elle jouit aujourd'hui du titre de Prince de St. Gregoire. Il y a eû deux Cardinaux de cette famille & on a connu le dernier il y a environ 30. ans à Rome fort attaché aux interêts de la Maison d'Autriche; son frere ou Neveu ayant épousé une Dame de la Maison de Castel Rodrigue en Espagne. Il n'y a que peu d'années qu'il y avoit encor à Rome un Prelat de cette famille, lequel au commencement de cette guerre, quitta la profession Ecclesiastique pour prendre l'épee, & qui est aujourd'hui dans les troupes du Roi Philippe V. Les armes Pio sont *écartelées au* 1. *d'azur*

d'azur avec un écu de gueules chargé d'une croix d'argent, accompagnée de huit besans d'or en forme de bordure au 2. & 3. de gueules avec deux gemelles d'argent, au 4. d'azur à un Lion d'or. L'écartelure partagée avec un pal d'azur chargé du Gonfalon de l'Eglise de gueules, les deux clefs d'or posées en sautoir derriere le Gonfalon: le tout sous un chef d'Empire.

Rospigliosi. Jamais la Rép. n'aggregea la famille d'aucun Pape, qui se soit montré plus affectionné envers elle que *Clement* IX. C'est à lui que cette famille originaire de Pistoye dans la Toscane doit son exaltation. Jules Cardinal Rospigliosi ayant été élu Pape l'an 1667. la Rép. adopta aussitôt sa famille au Corps de sa Noblesse, & autant par reconnoissance que par un zéle veritablement Chrêtien, Clement fit tout ce qu'il put humainement pour secourir la Rép., alors engagée dans la guerre de Candie, dont plusieurs veulent que la perte hâta la mort de ce Pape, par le grand chagrin qu'il en conçut. Le titre de Duc de Zagarola est attaché à l'ainé de cette maison, dont la modestie & la bonté a toûjours été le caractere particulier, comme il avoit été celui de Clement IX. Ses armes sont *écartelé, d'or & d'azur avec quatre grandes Losanges de l'une en l'autre.*

Rossi. Cette famille est celle des Marquis de St. Second de Parme, qui fut aggregée à la Noblesse de Venise au quinsieme siecle dans la personne de *Pierre Rossi* Général des forces de la Rép. Il y a quelques uns de cette famille enterrés à Venise, ce qui fait croire qu'elle y avoit fait un établissement, ce que Sansovin asseure expressement, quand il dit que le Comte *Gui Rossi* fut enseveli l'an 1490. dans l'Eglise de la Charité, comme Noble Venitien. Cependant son séjour est depuis long temps à Parme, où elle est tres considerée & jouit du titre de Comte de St. Second. Ses armes sont....

Sa-

Savelli. Cette Maiſon, qui eſt Romaine & qui a titre de Prince, & de Maréchal héréditaire de l'Egliſe, fut aggregée l'an 1404. dans la perſonne de *Paul Savelli Géneral* de la Rép. dont les combats ſont raportés dans un magnifique Eloge, qui fut mis ſur ſon tombeau dans l'Egliſe des Cordeliers à Veniſe avec ſa ſtatue par ordre du Senat, en reconnoiſſance de ſes ſervices. Le Prince Savelli aujourd'hui vivant eſt le dernier de ſa famille, & meurt ſans ſucceſſion. Les armes des Savelli ſont *bandé d'or & de gueules de ſix piéces avec un chef d'argent chargé de deux lions de gueules, qui ſoutiennent chacun avec une patte une roſe d'or.*

Savoye. La Royale Maiſon de Savoye, quoi qu'elle ait eu quelque démêlé avec la Rép. de Veniſe pour le titre & les droits ſur le Royaume de Chipre, n'a pas laiſſé de cultiver une tres bonne amitié avec elle, depuis le temps que *Philippe* II. Duc de Savoye, ſur la fin du 15. ſiecle, demanda & reçut l'aggregation au corps de la Nobleſſe Patrice. On a parlé en ſon lieu des commencements & des ſuites de ce démêlé, qui ne ſubſiſte plus depuis long temps, les Ducs de Savoye ayant témoigné toute ſorte de diſpoſition à donner des ſecours à la Rép. quand elle en a eû beſoin contre les Turcs; C'eſt ce que fit particulierement pendant la derniere guerre de Candie Charles Emmanuel II. pere de S. A. R. Les armes propres du Duché de Savoye ſont *une Croix d'argent en champ de Gueules*: Mais S. A. R. porte un ecu écartelé & contre écartelé des Etats, des pretentions & des alliances de ſa Maiſon, qu'on peut voir dans tous les livres de Blazon.

Sforza. Le fameux *François Sforza* Duc de Milan ayant eû devant que de poſſeder le Duché de Milan, la conduite des forces de la Rép. de Veniſe, & la Rép. l'ayant honoré de l'aggregation à l'Ordre de ſa Nobleſſe, un de ſes fils nommé Sforza Marie

rie I. qui avoit épousé Eleonore d'Aragon, & qui avoit obtenu le Duché de Bari en considération de ce Mariage, étant venu à Venise l'an 1474 il y fut reconnu & traitté comme Patrice : Mais étant mort sans succession ; (au moins M. Imhof dans ses Généalogies d'Italie & d'Espagne ne lui en donne aucune) & celle de tous ses autres freres étant manquée, ceux qui restent n'étant point des Décendants particuliers du Duc François, mais de ses freres, on ne sçait pas si ceux ci pretendent à la Noblesse de Venise.

On apprend qu'une branche de la Maison des Trivulces de Milan conte parmi ses ancêtres quelques uns, qui obtinrent l'aggregation à la Noblesse de Venise: Mais comme on n'en a pas de connoissance distincte on n'en parlera pas ; non plus que de quelques autres, qui peuvent avoir la même pretention, & qu'on a peut être ômis. Ce qu'on peut dire est qu'il n'est pas rare de trouver dans les Chroniques de Venise des personnes qualifiées en leurs temps, & principalement des Généraux de leurs armées, ausquels la Rép. donnoit liberalement la bourgeoisie, en quoi consistoit alors l'aggregation ; mais comme ces personnes & ces Généraux n'avoient point d'autres établissement dans la Ville de Venise, & que leurs Descendants ont continué à demeurer ailleurs, la memoire de l'aggregation peut bien rester dans leurs familles, mais il est certain que cela ne suffit pas à les faire reconnoître Patrices de Venise sans une rehabilitation du Senat, comme en ont obtenu les Pepoli, & quelques autres.

Fin de la troisieme & derniere Partie.

NOMS DES
DOGES de VENISE,

Avec le temps & les années de leur Gouvernement.

Le premier chiffre eſt celui de l'ordre dans lequel ils ont été élûs, le ſecond marque l'année de leur élection, le troiſieme les années de leur Gouvernement, & le quatrieme la page où il eſt parlé d'eux dans cet Ouvrage.

A.

B.

C.

D.

6. Do-

90. Leo-

Liste des Familles Nobles, ou Patrices de Venise par ordre d'Alphabet.

Que-

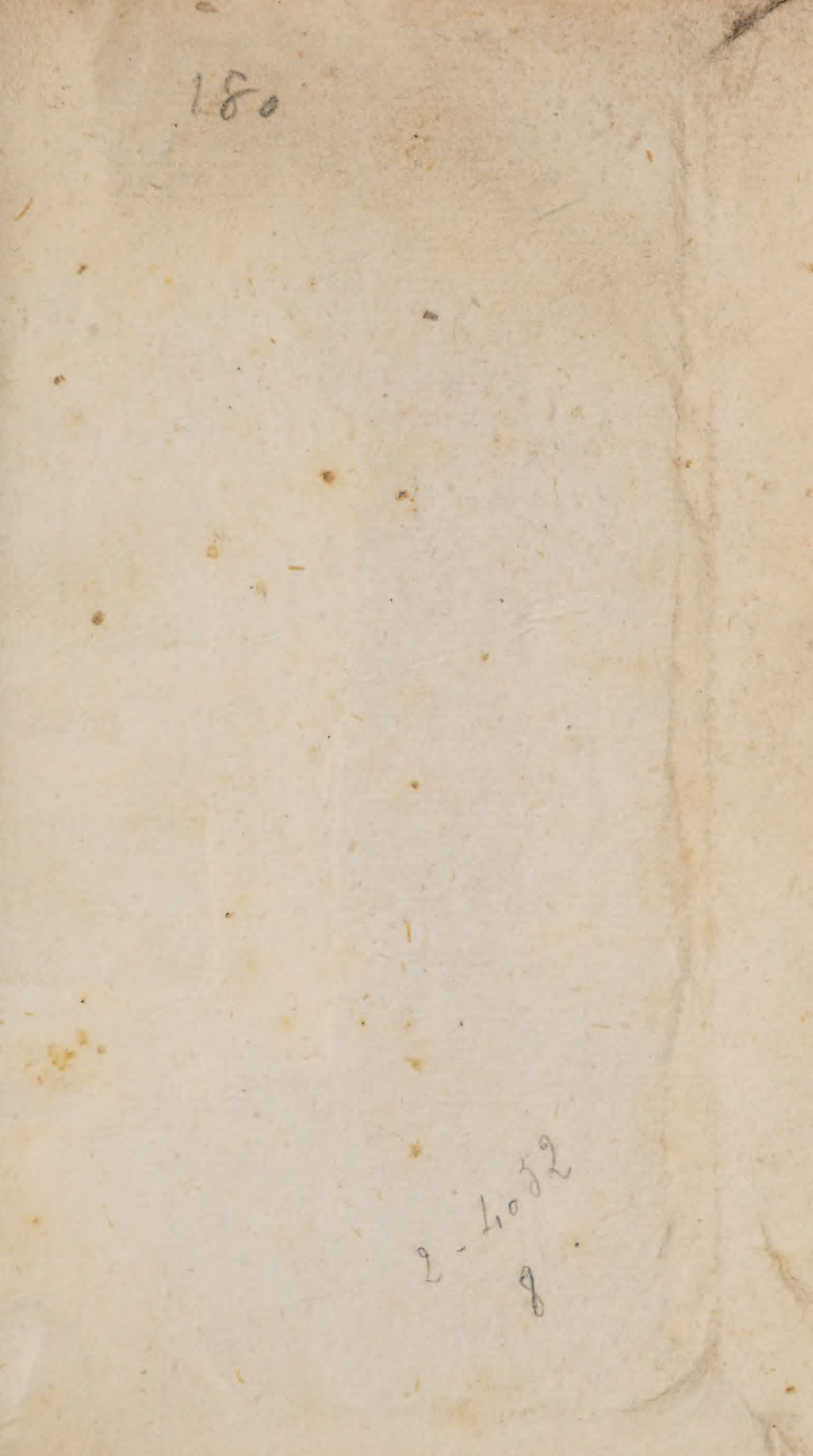
Les Familles Etrangeres aggregees par honneur à la Noblesse de Venise.

TABLES DES MATIERES.

Comme l'Imprimeur s'est servi de deux chiffres dans l'impression de cet Ouvrage on exprimera les premiers par le nombre Romain I. *& les seconds par* II.

Don

F I N.


180
2-4032
8

